



**HAL**  
open science

**Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine.  
Une application de la méthode d'évaluation contingente  
au Mont-Saint-Michel.**

Lionel Prigent

► **To cite this version:**

Lionel Prigent. Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine. Une application de la méthode d'évaluation contingente au Mont-Saint-Michel.. Economies et finances. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2001. Français. NNT: . tel-00287929

**HAL Id: tel-00287929**

**<https://theses.hal.science/tel-00287929>**

Submitted on 13 Jun 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine.  
Une application de la méthode d'évaluation contingente  
au Mont-Saint-Michel.**

Thèse de Doctorat de l' Université de Bretagne Occidentale

Mention Sciences Economiques

(Arrêté du 30 mars 1992)

Présentée et soutenue par

**Lionel Prigent**

Le 6 juin 2001

**Jury :**

M. Jean BONCOEUR	Professeur, Université de Bretagne Occidentale, Brest, Directeur de recherche
Mme Brigitte DESAIGUES	Professeure, Université de Paris I, Centre Sorbonne, Paris, Rapporteur
Mme Lise ROCHAIX-RANSON	Professeure, Université d'Aix-Marseille II, Marseille, Rapporteur
M. James Wilson	Professeur, Université du Québec, Rimouski, Président du jury
M. Denis Bailly	Maître de conférences, Université de Bretagne Occidentale, Brest
M. Stéphane Callens	Professeur, Université de Bretagne Occidentale, Brest

L'Université de Bretagne Occidentale n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans la thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

# Sommaire

<b>Sommaire</b> -----	<b>3</b>
<b>Avant-propos.</b> -----	<b>6</b>
<b>Introduction générale</b> -----	<b>9</b>
<b>Partie 1 – Patrimoine et complexité.</b> -----	<b>38</b>
<b>Chapitre 1 - De la nature d'un patrimoine.</b> -----	<b>39</b>
<b>Section 1 - Les traits distinctifs d'un patrimoine.</b> -----	<b>42</b>
1.1 - Patrimoine et société.-----	43
1.2 - Une `ro`riété restreinte.-----	57
<b>Section 2 - Le patrimoine dans la typologie des biens économiques : classement et</b> <b>conséquences.</b> -----	<b>66</b>
2.1 - De la diversité des biens.-----	66
2.2 - La ty`ologie des biens économiques s'a``lique-t-elle au `atrimoine ?-----	73
<b>Conclusion.</b> -----	<b>81</b>
<b>Chapitre 2 - La gestion d'un patrimoine.</b> -----	<b>83</b>
<b>Section 1 - Les gestions 'classiques' du patrimoine.</b> -----	<b>86</b>
1.1 - Les fondements d'un marché du `atrimoine.-----	87
1.2 - Les s`écificités des marchés du `atrimoine.-----	96
1.3 - De la gestion marchande à la gestion `ublique.-----	106
<b>Section 2 - Vers une gestion patrimoniale du Mont-Saint-Michel.</b> -----	<b>112</b>
2.1 - Les éta`es de la gestion `atrimoniale.-----	114
2.2 - L'avènement d'un nouveau mode de gestion.-----	121
<b>Conclusion.</b> -----	<b>133</b>
<b>Chapitre 3 - L'évaluation d'une gestion du patrimoine.</b> -----	<b>136</b>

<b>Section 1 - L'évaluation des programmes d'aménagement.</b>	<b>141</b>
1.1 - De l'analyse coûts-avantages à l'analyse multi-critères.	141
1.2 - Qualités, limites, exigences de ces techniques.	155
<b>Section 2 - La détermination de la valeur du patrimoine.</b>	<b>166</b>
2.1 - Usage et non-usage : recherche de la valeur totale.	169
2.2 - Les déterminants de la valeur du patrimoine.	183
<b>Partie 2 – Patrimoine et mesure de la valeur.</b>	<b>201</b>
<b>Chapitre 4 - Calculer la valeur du patrimoine.</b>	<b>202</b>
<b>Section 1 - La diversité des évaluations des actifs non marchands.</b>	<b>205</b>
1.1 - Les méthodes indirectes.	205
1.2 - Les méthodes de valorisation hypothétiques.	219
<b>Section 2 - La Méthode d'évaluation contingente (MEC).</b>	<b>224</b>
2.1 - Introduction à l'évaluation contingente.	225
2.2 - Une tentative d'application de la MEC au Mont-Saint-Michel.	245
<b>Chapitre 5 - La MEC, un outil économique ou un outil démocratique.</b>	<b>255</b>
<b>Section 1 - Les visiteurs et la restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.</b>	<b>259</b>
1.1 - Identifier les acteurs.	260
1.2 - Les visiteurs et la réservation du Mont-Saint-Michel.	268
<b>Section 2 - Le pari du référendum pour révéler les préférences.</b>	<b>282</b>
2.1 - La MEC, un processus démocratique.	283
2.2 - Que mesure la MEC ?	290
<b>Conclusion</b>	<b>296</b>
<b>Chapitre 6 - MEC, valeur d'usage et valeur de non-usage.</b>	<b>299</b>
<b>Section 1 - L'apparente non-distinction entre valeur d'usage et valeur de non-usage.</b>	<b>301</b>
1.1 - Le calcul du consentement à payer.	302
1.2 - Les résultats économétriques.	316
<b>Section 2 - L'interprétation des résultats.</b>	<b>328</b>
2.1 - La fragilité des résultats.	328
2.2 - Quelles améliorations méthodologiques apporter ?	342
<b>Bibliographie</b>	<b>348</b>
<b>Tables</b>	<b>349</b>
Liste des tableaux	355



## Avant-propos.

*La vie au palais de Cnossos fut paisible, jusqu'au jour où Poséidon, dieu de la mer, voulut séduire Pasiphaé, l'épouse du roi Minos. De leur union, naquit une chimère, le Minotaure, au corps d'homme et à la tête de taureau. Lorsque Minos apprit son existence, il demanda à Dédale de lui construire un labyrinthe monumental, inspiré du tombeau de Mendès, roi d'Égypte et il y enferma le Minotaure.*

*Chaque neuvième année, Minos livrait, en pâture au Minotaure, sept jeunes hommes et sept jeunes filles, réclamés à la cité d'Athènes qu'il tenait sous son joug. Thésée, fils du roi Egée, décida de se livrer lui-même pour faire cesser les sacrifices en supprimant le monstre. Arrivé en Crète, il trouva l'aide d'Ariane, fille de Minos et Pasiphaé. Celle-ci, conseillée par Dédale, lui remit un fil magique. Thésée tua le monstre, sauva les jeunes gens et guidé par le fil, sortit du labyrinthe.*

Les récits de l'antiquité foisonnent d'archétypes et d'images. Sous le prétexte de raconter les ingérences divines, ils traitent des thèmes fondamentaux de la condition humaine : l'errance comme initiation, les ténèbres comme menace, le temps comme ennemi, la vanité comme erreur et le labyrinthe, sinueux, obscur et gigantesque, comme décor symbolique. Chaque destin de héros mythique devient mieux qu'un voyage dans le monde hellénique, il est un exemple. Il aide à surmonter les épreuves dressées sur la route, pour réussir un ouvrage, une mission ou une vie.

La représentation d'une thèse, justement, rappelle ces labyrinthes, si souvent mis en scène. Elle recèle ses portes, ses zones inconnues et ses impasses. Elle ouvre des voies prometteuses, dirige vers l'horizon et renvoie brutalement au départ. Un long chemin est parcouru, jonché d'embûches et de trésors. S'atteler à la tâche, c'est déjouer les premiers et découvrir les seconds. C'est écouter et vivre des rencontres qui instruisent, orientent, enrichissent et encouragent au fil du temps. Tel Thésée, qui a vaincu le Minotaure et échappé aux pièges de Dédale grâce au fil d'Ariane, l'étudiant

ne peut réussir une œuvre solitaire. Mais renforcé par les conseils de ses pairs, il peut rendre le risque des choix, des engagements et des erreurs et progresser un peu.

En ce sens, l'étudiant est un éclaireur. Sa curiosité le pousse à l'aventure. Et si l'ambition trahit son inculture, elle lui autorise aussi l'audace. De son laboratoire, il interroge le monde et convoque les éminences, qui lui enseignent les paradigmes de représentation du réel. Puis brutalement, il pointe le doigt sur une faiblesse cachée au coin d'un modèle<sup>1</sup> et il se fait fort de l'atténuer. Alors seulement, l'immensité de la charge se fait jour. Il ne suffit plus d'incarner le spectateur vigilant ; le temps est venu de l'engagement. La partition des représentations du monde en champs disciplinaires le rassure quelque peu dans ce moment critique en bornant son espace des savoirs. Mais le doute a déjà chassé les certitudes.

Parfois, l'échelle d'un problème franchit les découpages conventionnels. L'étudiant est alors contraint de s'appuyer sur une autorité extérieure à son domaine d'élection. Si, au nom de la pureté disciplinaire et des conventions académiques, il résigne à se hasarder dans les aires d'interférence, il renonce à aborder certains sujets contemporains. Les sciences humaines, plus que d'autres, se prêtent à ces rencontres : « à partir du moment où les conséquences de l'économie sur le milieu naturel mettent en jeu les lois de l'univers physique et du vivant, elles échappent en partie à l'interrogation de l'économiste, (...) même si elles ont pour point de départ l'économie » [Passet, 1996 #82].

L'association des connaissances, issues de plusieurs champs disciplinaires devient la meilleure garantie d'une attention portée à toutes les dimensions d'un problème. Pour qualifier cette pratique, sont apparues au fil des ouvrages les expressions de 'multidisciplinarité', 'multidimensionnalité', 'transdisciplinarité' ou 'interdisciplinarité'. Ainsi, biologie, écologie, histoire, psychologie sociale, et sociologie viennent ici éclairer les arguments économiques. Il ne s'agit pas, pour l'économiste, de se faire historien, biologiste ou sociologue, mais bien d'entendre les explications de ces champs de connaissance pour les intégrer dans sa propre recherche.

Science de l'étude des phénomènes de production, de circulation, de répartition et de consommation des richesses, l'analyse économique apporte aussi une aide à la prise de décision. Cette vocation a minima trouve une application dans de nombreux domaines : santé, environnement ou culture. Au-delà de la gestion des ressources rares et du principe de rationalité, l'économie

---

<sup>1</sup> La note de bas de page, observait avec amusement René Passet, livre bien souvent les dysfonctionnements des modèles et ouvre la voie aux enrichissements à venir.



propose un langage commun utile à la négociation<sup>2</sup>. Elle permet de structurer les débats et de mieux expliciter les enjeux. « Le calcul économique donne un ensemble de règles permettant [d'expliquer] des intérêts, des choix de valeur et des visions du futur, tout en les forçant à se situer par rapport à une certaine manière d'appréhender l'intérêt collectif » [Cohen de Lara, 1997 #332].

L'idée selon laquelle l'économie a vocation à favoriser une médiation entre les acteurs n'est cependant admise qu'à la condition de percevoir les incertitudes et les limites des méthodes et des résultats [Bauduin, 1995 #81]. Les pratiques américaines ou canadiennes témoignent que l'interrogation économique sert la réflexion publique. Mais elle ne saurait devenir l'unique argument du choix. Elle constitue seulement l'un des critères à considérer. Car elle ne peut devenir une arme stratégique redoutable : d'outil de décision, elle se transforme alors en instrument pour la négociation au risque de perdre, si nul n'y prend garde, à la fois de son objectivité et de son crédit.

Il n'est donc pas question de vouloir tout soumettre à l'arbitrage économique. L'intervention des économistes est quelquefois considérée comme exclusive et empreinte d'arrogance. La confiance accordée à notre discipline en sort sérieusement altérée. Peut-être est-ce simplement que l'on attend de l'économie plus que ce qu'elle est réellement en mesure d'apporter ? Aussi, une économie du patrimoine, telle qu'elle sera abordée dans les pages suivantes ne saurait-elle arbitrer entre des choix culturels au nom d'une rationalité économique. « Une chose est d'éclairer les frontières et les interfaces entre le culturel et l'économique, autre chose est de substituer une logique économique, marchande ou interventionniste à la logique culturelle » [Greffé, 1999 #676].

Le tout est donc affaire de mesure. Trop précise, la définition du patrimoine risque d'en devenir restrictive à l'excès, trop vague, elle ne permet plus de différenciation. Il en est de même pour discuter de la gestion patrimoniale. Trop étendue, la portée de la réflexion se perd dans les généralités ou dans les recommandations abusives ; trop étroite, elle ne concerne plus que de rares spécialistes, au langage ésotérique pour le commun.

---

<sup>2</sup> [Henry, 1984] a proposé de considérer la microéconomie comme un langage de négociation.

## Introduction générale

*« Ceci tuera cela. Le livre tuera l'édifice. (...). C'était pressentiment que la pensée humaine en changeant de forme, allait changer de mode d'expression, que l'idée capitale de chaque génération ne s'écrirait plus avec la même matière, de la même façon, que le livre de pierre, si solide et si durable, allait faire place au livre de papier, plus solide et plus durable encore. (...) La vague formule de l'archidiacre avait un second sens. Elle voulait dire : l'imprimerie tuera l'architecture ».*

*Victor Hugo, Notre Dame de Paris.*

Sans doute Hugo exprimait-il une réaction récurrente mais encore controversée lorsqu'il renait la défense des monuments anciens. D'autres, moins romantiques, voyaient dans l'attachement aux témoignages du passé les signes d'une vaine défiance envers le progrès. Aujourd'hui, comme en écho aux ébranlements du siècle, la fascination pour les clochers et les monastères, pour les châteaux et les villages typiques, a gagné un large public. Les Français ont pris goût au patrimoine et visitent assidûment les sites culturels.

D'autres signes viennent confirmer l'engouement. La « Journée du Patrimoine » est un succès, chaque année au mois de septembre. Les rassemblements maritimes autour des vieux gréements rendent périodiquement un autre hommage au patrimoine, par l'entretien de son caractère vivant. 'L'Armada du siècle' à Rouen en juillet 1999 et, plus encore, les festivités de 'Brest 2000' ont attiré chaque fois plus d'un million de personnes. En vingt ans, les rassemblements de coques en bois, rendez-vous des passionnés, se sont mus en de somptueuses fêtes de la mer, mêlant yoles, goélettes, marins, artistes, boutiquiers et touristes. Et ce n'est pas seulement une visite en famille des vestiges de la 'Royale' que viennent chercher les curieux. La culture des bateaux présentés ont une taille modeste (moins de quinze mètres) et sont des répliques de leurs illustres

aînés. Participer au rassemblement fait partager un moment de fête, des traditions retrouvées et un art de vivre.

La nature offre un spectacle tout aussi apprécié. En plein arc national des Pyrénées, sur les flancs des montagnes qui enserrant la vallée de Luz, le cirque de Gavarnie dresse ses arêtes colossales dont les gradins s'étagent sur près de 1000 mètres. Vacanciers, curistes et même pélerins de Lourdes font le détour pour contempler le spectacle de pierre, de glace et d'eau. Ils sont un million et demi, chaque année, à arpentier, à pieds ou à dos de mule, les chemins qui mènent aux murailles naturelles. Le site est reconnu comme un 'haut lieu' du patrimoine mondial par l'Unesco, rejoignant l'Everest ou le Grand Canyon dans la liste des trésors.

Voilà donc trois évocations, trois formes du patrimoine, trois contenus qui en traduisent la diversité et l'étendue...

*Une pierre  
Deux maisons  
Trois ruines  
Quatre fossoyeurs  
Un jardin  
Des fleurs*

*Un raton laveur*

*Jacques Prévert, Inventaire*

Trois indéfinies pour désigner avec certitude, trois usuelles pour être ignorées, trois abstraites pour être bien comprises, l'idée de 'patrimoine' appartient à ces évidences si commodes forgées dans le langage. Comme les familles ou les biens, elle appartient au langage quotidien. Elle semble universelle et échappe en même temps à une signification exclusive. Digne d'un inventaire de Prévert, elle rassemble des biens, des terres, des constructions, musées, monuments et ensembles urbains, des coutumes et des cultures, aujourd'hui des forêts et des animaux, demain peut-être la carte génétique de l'homme<sup>3</sup>.

Son sens propre<sup>4</sup> désigne « un bien d'héritage qui descend, suivant les lois, des pères et mères à leurs enfants ». Son sens figuré rassemble « ce qui est désigné comme propriété patrimoniale »

---

<sup>3</sup> Un « engagement » de la FAO, sur les ressources phylogénétiques, souscrits par un grand nombre de pays, accède les gènes des espèces végétales cultivées et sauvages comme un patrimoine de l'humanité, à la disposition de tous.

<sup>4</sup> Signification tirée des dictionnaires Littré et Hachette.

(cité par [de Klemm, 1996 #412]). L'usage du sens figuré, n'a cessé de se développer au point que de nos jours, le mot est couramment utilisé pour qualifier tout bien qui doit être sauvegardé et transmis, quelle que soit sa nature.

Dans la théorie économique, un patrimoine est un bien susceptible (moyennant une gestion adéquate) de conserver dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non révisibles dans le présent [Odinot, 1987 #836]. Le droit entend le concept dans une perspective à la fois précise, par son énumération, et large, par son étendue. Il embrasse l'ensemble des monuments, et des sites bâtis anciens, « tels que des châteaux, des salais, des cathédrales, des églises, dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, et des objets mobiliers (soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, c'est-à-dire à leur étuelle demeure) dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt public » [Bady, 1984 #283]. L'inventaire mérite aujourd'hui des compléments. Les usines désaffectées et les anciennes mines ont rejoint les églises. [Ollagnon, 1987 #389] résume le point de vue juridique dans une 'définition institutionnelle' : « ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité du titulaire et son adaptation au cours du temps dans un univers variant ».

Ces définitions successives marquent le patrimoine comme une source d'adaptation et comme une source d'identité. Mais elles s'entremêlent sans qu'aucune ne suffise à traduire la portée de la notion patrimoniale. La définition économique fait fi du rôle de témoin exercé par les monuments historiques. Le patrimoine est assimilé à une forme de capital dont les revenus sont à venir. A l'inverse, la définition juridique oublie les usages potentiels. Seule la définition institutionnelle donne une dimension suffisante et retient les qualités originales du patrimoine. Ce dernier pourrait sembler figé, il suit au contraire la marche de l'histoire.

### La forme ordinaire du patrimoine

Chaque époque forge son patrimoine. Comme une société invente son temps [Attali, 1982 #380], son rythme, ses mœurs, ses changements [Touraine, 1973 #381], ses priorités [Attali, 1988 #350; Madjarian, 1991 #821] et ses idées [Morin, 1981 #343], elle forge son histoire, trie ses souvenirs et assure sa pérennité, avant de céder la place aux générations suivantes. Historiquement, la première forme de patrimoine est matérielle. Reliques religieuses ou biens de familles, châteaux

et monastères, œuvres d'art ou bijoux, ses modes d'exposition sont infinis. Mais sa manifestation la plus indiscutable se rend corrélatrice dans les monuments historiques.

L'intérêt moderne pour ces derniers aurait pour berceau Rome, en l'an 1420. Après l'exil d'Avignon (1305-1377), le Pape Martin V rétablit dans l'ancienne capitale de l'empire le siège et l'autorité de la papauté. Il entend rendre à la flamboyante cité son pouvoir et son prestige, grâce aux ruines antiques de son fabuleux passé. Et jusqu'au XVe siècle, c'est aux papes qu'incombe la mission de conserver les splendeurs romaines. Ils s'acquittent de leur mission en ordonnant une conservation distanciée, objective et assortie de mesures de restauration et de protection des édifices [Choay, 1992 #414]. Le Quattrocento entrouvre l'ère de l'intérêt et de la sauvegarde.

À partir du XVIIIe siècle, l'intérêt pour le passé dépasse les seuls témoignages grecs et romains. Dans le troisième volume de son 'Recueil d'antiquités', [Caylus, 1759 #415] donne des mégalithes 'gaulois' une typologie et un inventaire illustré qui peuvent rivaliser avec ceux des guides touristiques actuels. Le Moyen-Âge et les périodes romanes et gothiques consentent à livrer une partie de leurs mystères à la faveur d'une nouvelle lecture des vitraux, peintures et ornements. Aubin-Louis Millin, antiquaire naturaliste, embrasse l'attrait croissant pour les monuments anciens et invente, à l'aube de la Révolution française, l'exposition 'monument historique'<sup>5</sup> : « La réunion des biens ecclésiastiques aux domaines nationaux, la vente prompte et facile de ces domaines vont procurer à la nation des ressources qui, sous l'influence de la liberté, la rendront la plus heureuse et la plus florissante de l'univers ; mais on ne peut disconvenir que cette vente réciproquée ne soit pour le moment très funeste aux arts et aux sciences, en détruisant des produits du génie et des 'monuments historiques' qu'il serait intéressant de conserver » [Choay, 1992 #414]. Les deux siècles suivants vont s'ingénier à confirmer l'intuition de Millin et à célébrer la notion de 'Monument historique'.

---

<sup>5</sup> La notion de monument historique n'est pas un invariant culturel mais une invention spécifiquement occidentale, par ailleurs fort récente (Choay, 1984 en préface de [Riegl, 1903]). Elle n'en demeure pas moins une référence, même dans les conventions internationales. La Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites, signée à Venise en 1964 donne la définition suivante dans son article premier : « La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres plus modestes qui ont pris avec le temps une signification culturelle ».

Le XIXe et le XXe siècles suivent ce`endant des conduites o``osées. Leur évolution res`ective et les révolutions de l'art et du goût ont dessiné des `hases distinctes dans le traitement et la sélection des monuments historiques à `rotéger [Choay, 1992 #414].

Le XIXe siècle a clamé sa foi dans les `rogrès de la technique et de la science, et dans l'affirmation de l'ordre et de l'unité, victoires de l'humain sur la nature<sup>6</sup>. Le `atrimoine recherché est à l'image des tem`s : l'unité de style et le som` tueux l'em`ortent sur la diversité et le remarquable. Quand il restaure, le XIXe ada`te selon sa vision et crée un nouvel état en croyant, de bonne foi, revenir à l'état antérieur [Brighelli, 1987 #263] : a`rès l'incendie de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel en 1834, l'architecte Doissard réalise les `remiers travaux de rénovation au `rix d'un beau massacre esthétique.

Jusqu'au milieu du XXe siècle, une telle attitude a eu des survivances, encouragée `ar la volonté d'im`oser une marque de modernité. Dans les années 1920, certaines avant-gardes architecturales militaient contre la conservation des monuments anciens. Le `lan Voisin de Le Corbusier (1925) rasait le vieux Paris, ne conservant qu'une demi-douzaine de monuments<sup>7</sup>. Ce manifeste du mouvement moderne, qui a ins`iré les rénovations destructrices menées jusque dans les années 1960, est aujourd'hui rejeté non seulement en Euro`e qui l'a vu naître mais aussi dans les `ays en dévelo``ement qui en ont été les victimes consentantes<sup>8</sup>.

Le XXe siècle est néanmoins `lus `artagé. Les errements de son histoire ont détruit nombre de certitudes et d'illusions. Aussi, considère-t-il le `atrimoine avec `lus d'égards et `ré`are-t-il l'élargissement ra`ide de son cham` d'a``lication.

Outre les sites classés ou inscrits et les musées et leurs contenus, il faut désormais com`ter : les lieux de mémoire<sup>9</sup>, les sites archéologiques et `réhistoriques, les sites de 'tourisme industriel', les sites de `atrimoine artisanal et de savoir-faire traditionnels, les `arcs et les jardins, les villes, les villages et les bourgs remarquables, les routes à thème. Ces fragments de `atrimoine a``artiennent à

---

<sup>6</sup> Contre Malthus, Engels ne `rétenait-il `as que la science et le `rogrès suivraient la croissance de la `o`ulation : « qu'est-ce qui est im`ossible à la science ? »

<sup>7</sup> Le Corbusier envisageait de construire des gratte-ciel standards et conservait seulement Notre-Dame de Paris, l'Arc de Triom`he, l'église du Sacré-Cœur et la Tour Eiffel.

<sup>8</sup> Quelques-unes des `lus belles médinas du Moyen-Orient, Damas ou Ale`ont dis`aru `our « faire `lace à la modernité ».

<sup>9</sup> Les lieux de mémoire ont un caractère varié, de la maison de Jeanne d'Arc à Donrémy au wagon de l'armistice de Rethondes ou à l'Hôtel du Nord. Plus d'une cinquantaine de ces lieux de mémoire reçoivent au moins 20000 visiteurs `ar an [Ministère de la Culture et de la Communication, 1999].

l'Etat, à des collectivités, à des familles ou à des entreprises. Ils sont entretenus ou non, et ne servent pas toujours une exploitation économique.

L'état d'un site importe peu à son identité patrimoniale. Restauré, régulièrement entretenu ou laissé à l'état de ruines, il garde toujours une justification à son existence. A Kyoto, les rêtres ratiquent la « restauration permanente ». Les temples sont maintenus pieusement à l'identique, en dépit des destructions, des séismes ou des incendies dont seuls les archéologues ont la curiosité. Autre lieu, autre règle, les églises, monastères et châteaux de France sont conservés dans la pureté et l'exactitude de l'architecture d'époque, mais sans les peintures, décors, fresques et dorures qui illuminaient les murs. « Qui aujourd'hui aimerait voir les édifices classiques et les sculptures restaurés dans leur forme et leur polychromie originelle ? » s'interroge Demicoli, du ministère de l'Education et de la Culture nationale de Malte [Audrerie, 1998 #325]. Dans la reconstitution du souvenir et la reconstruction du réel, le compromis a privilégié le certain sur le probable.

Parfois, la notion du patrimoine devient plus suggestive devant la menace de débrisement des objets. Venise, gagnée par les eaux et la corrosion se découvre comme un bien unique devant lequel le moderne ne saurait entrer en compromis. Les ruines des églises exacerbent le romantisme de Chateaubriand. Celles des châteaux forts émeuvent Hugo. Dans la quête du souvenir, une ruine figure le digne témoin d'un drame. Les restes sombres du désastre du IIIe Reich occupent encore le centre du nouveau Berlin. A Dresde, les décombres de Notre-Dame forment un mémorial insolite à l'adresse des passants. D'autres noms, d'autres lieux se joignent à la litanie de l'horreur. L'image alors se passe du moindre commentaire.

Les ressorts qui ont suscité l'extension croissante de la notion de patrimoine sont divers et peut-être contradictoires. Le souci de conserver le patrimoine architectural et industriel du XXe siècle traduit un « complexe de Noé »<sup>10</sup> qui tend à mettre à l'abri de l'arche patrimoniale l'ensemble exhaustif des nouveaux types constructifs. [Bachelon, 1980 #385] ont proposé une approche plus générale en distinguant cinq facteurs historiques du phénomène d'extension : le fait monarchique, le fait religieux, le fait national, le fait administratif et le fait scientifique. Tous se sont succédé et quelquefois se sont superposés au fil du temps. Tous ont contribué à enfler le nombre et la nature des pièces du patrimoine.

---

<sup>10</sup> L'expression est de Françoise Choay qui conteste, notamment, le classement des Halles de Reims et des pavillons de Le Corbusier à Lège.

L'extension d'un concept.

La reconnaissance patrimoniale n'est plus réservée au domaine architectural et aux monuments historiques. Elle gagne l'ensemble des objets du tourisme culturel [Origet du Cluzeau, 1998 #320]<sup>11</sup> :

- le patrimoine matériel des sites consacrés à la culture, réalisations de la main de l'homme (musées, monuments, villes et villages d'art ou de caractère, sites archéologiques et préhistoriques, jardins, édifices religieux ou militaires, etc.) ;
- le patrimoine immatériel des fêtes et des manifestations, des traditions et des savoir-faire que le passé et le présent contiennent en nombre ;

**Tableau 1 : Thèmes, formules et illustrations du tourisme culturel**

<u>Thèmes</u>	<u>Formules touristiques</u>	<u>Illustrations</u>
<u>Religieux</u>	Pèlerinage, retraite, rencontre charismatique	Lourdes, Abbaye de Hautecombe, Taizé, Mont-Saint-Michel
<u>Découverte de ville, de région, de pays</u>	Circuit*, séjour avec excursions, visite de site, participation à manifestation	Bruges, Bretagne, Italie
<u>Historique</u>	Circuit	Circuit Napoléon en Corse, Route Jacques-Cœur dans le Cher, Mont-Saint-Michel
<u>Souvenir</u>	Circuit et excursion sur champs de bataille, cimetières, lieux de mémoire...	Circuit du débarquement de Normandie, du Pays Cathare
<u>Ethnique / Généalogique</u>	Circuit, séjour	Visite des Canadiens à leurs « cousins » acadiens du Poitou
<u>Artistique</u>	Circuit Stage	Circuit des églises romanes du Saintonge, des châteaux de la Loire Stage de musique à Arc-et-Senans
<u>Artisanal</u>	Stage	Stage de poterie dans le Lubéron
<u>Technique / Industriel</u>	Circuit thématique, excursion sur sites industriels	Visites de centrales nucléaires, d'entreprises, voyages d'étude
<u>Parcs et jardins</u>	Circuit, séjour, excursion	Festival des Jardins de Chaumont-sur-Loire, circuit des Parcs et Jardins de Normandie
<u>Festival, Manifestations</u>	Séjour	Festival d'Avignon Exposition de peinture à Paris
<u>Gastronomique</u>	Séjour et circuit Stage culinaire « à la ferme »	Circuit-dégustation des « grandes Tables » de Bourgogne, de Lyon

<sup>11</sup> A la suite de [Greffé, 1999] le tourisme culturel peut aussi se définir comme le prolongement de pratiques culturelles au cours de vacances ou de voyages plutôt que de l'associer à des séjours spécifiques.



<i>Shopping</i>	Séjour en ville	Enchères d'objets d'art, brocante, shopping détaxé, de luxe
<i>Linguistique</i>	Séjour en écoles, en familles	Grande-Bretagne, Allemagne
<i>Pédagogie de la culture</i>	Classe trans'lantée	Classe scientifique, classe du Patrimoine, voyage d'étude

\* Circuit itinérant(changement d'hébergement tous les soirs) ou circuit « en marguerite » (hébergement fixe + excursion)

Source : [Origet du Cluzeau, 1998]

L'extension du concept suit ici quatre directions [Greffé, 1999 #676] :

- vers des témoignages qui ne correspondent pas au catalogue coutumier des abbayes et des châteaux (verreries, forges, écluses, gares ferroviaires) ;
- vers des objets mobiliers ; on les a d'abord envisagés comme des éléments aux monuments, mais on en fait aujourd'hui des collections ou des musées des plus variés ;
- vers des nouveaux lieux de mise en valeur du patrimoine, comme les écomusées<sup>12</sup> ou les musées virtuels ;
- vers des ensembles, sites urbains ou paysages ;

A son tour, la venue du patrimoine immatériel a porté un nouveau développement. Alors que les voix des cultures régionales et des valeurs de tradition orale sont mieux entendues, le patrimoine ne peut plus se limiter aux seules traces tangibles de culture. Il sert parfois à qualifier les œuvres de l'esprit, littéraires, artistiques et les éléments des cultures traditionnelles et coutumières [de Klemm, 1996 #412], danses, arts du spectacle, artisanat, coutumes et croyances [Audrerie, 1998 #325] ou gastronomie dont la vitalité et, en même temps la fragilité éclatent au grand jour. « Nous, les valeurs indigènes, écrit Rigoberta Menchù Tum<sup>13</sup>, détenons un potentiel énorme de richesses et de valeurs à mettre au service du développement intégral de l'être humain. Nous les plaçons au cœur de notre conception de l'être humain, de la solidarité et de la coopération, de la démocratie ; dans notre respect de la nature et notre compréhension de la vie »<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> Les éco-musées entendent mettre en valeur un patrimoine artisanal, ou industriel en représentant dans les monuments symboliques d'activités passées des collections d'objets mobiliers qui en constituaient les instruments comme les produits. Les créations de ce type ont débuté en 1971 par la mise en œuvre de l'éco-musée du Creusot [Greffé, 1999].

<sup>13</sup> Originaire du Guatemala, Rigoberta Menchù Tum a reçu en 1992 le Prix Nobel de la Paix pour son action en faveur de la reconnaissance des Amérindiens.

<sup>14</sup> Extrait d'un texte destiné à servir de prologue à un ouvrage de U. Von Gleich, « *Pueblos indigenas : factor de conflicto o potencial de desarrollo ?* », 1997.

Matériel et immatériel, la formation du patrimoine relève, jusqu'ici, d'une démarche exclusivement culturelle. Cette restriction, à la lumière des analyses modernes, est révolue. Le patrimoine gagne une autre dimension : la nature [de Klemm, 1996 #412].

Dans l'hypothèse Gaïa, [Lovelock, 1979 #383] imagine la Terre comme un gigantesque organisme vivant, vulnérable mais capable de s'autoréguler. « L'environnement terrestre, confirme [Commoner, 1972 #382], constitue une immense et extrêmement complexe machine vitale qui étend sur toute la Terre une mince pellicule énergétique ». Et cette machine naturelle est en danger.

Après avoir lutté contre les éléments naturels pendant des millénaires pour assurer sa survie, l'être humain découvre soudainement sa capacité à perturber les grands équilibres : « un passage aux limites », explique [Passet, 1996 #82]. La pollution, la dégradation et la destruction des ressources naturelles ont révélé la fragilité de la planète. Le mythe de Prométhée, la maîtrise de la nature, a dessiné la mesure de l'imagination, et, dans les prophéties des augures, de Nicholas Georgescu-Roegen [Georgescu-Roegen, 1971 #328] au club de Rome [Meadows, 1972 #186], point un avenir sombre. Pour survivre, l'espèce humaine se doit de mieux respecter les cycles écologiques, de protéger le village commun pour assurer « Notre avenir à tous » [Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988 #384]. Dès lors, le caractère patrimonial de la nature se précise. Il n'est plus de discours qui n'invoque l'impératif du respect de l'environnement, sans le définir comme un patrimoine destiné à une responsabilité universelle.

« C'est vers la fin des années 1960 qu'a commencé le concept de 'patrimoine commun de l'humanité' appliqué notamment aux grands fonds marins », rappelle [Godard, 1990]. La Convention internationale, concernant la protection du patrimoine mondial, adoptée le 16 novembre 1972 par la conférence générale de l'UNESCO<sup>15</sup>, se place, pour la première fois, à la confluence de deux aspirations. La première est centrée sur les dangers menaçant les sites culturels et l'autre est axée sur la préservation de la nature [Audrerie, 1998 #325]<sup>16</sup>.

La définition patrimoniale est appliquée à la nature par extension de son sens originel : « les biens naturels, protégés ou non, doivent être transmis de génération en génération, indéfiniment, comme cela se fait de père en fils pour les biens privés » [Commission interministérielle des comités du patrimoine naturel, 1986 #799]. Les composantes retenues sont non seulement les sites remarquables mais aussi (et plus largement) les eaux continentales et marines, le sol, l'air, les matières premières et énergétiques, les espèces animales et végétales. Elles n'ont pas pour seule vocation à servir la fabrication de biens ou de services, elles peuvent directement produire des

<sup>15</sup> La convention constitue l'instrument juridique le plus connu élaboré par l'UNESCO.

<sup>16</sup> La convergence progressive a abouti à la rédaction d'un texte fondateur, présenté à Stockholm en 1972, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain.

services. Certains de ces services, comme le maintien de la composition chimique de l'air, sont vitaux. D'autres relèvent des aménités, c'est-à-dire des services qui contribuent à rendre le cadre de vie agréable (beauté d'un paysage, possibilité de promenade en forêt, pureté de l'air).

Les économistes ne manquent pas d'adopter le concept pour définir l'environnement et les ressources naturelles. [Desaigues, 1990 #221; Desaigues, 1993 #23] écrivent une « Economie du Patrimoine Naturel ».

La difficulté à reconnaître la nature du patrimoine trouve son origine dans la crainte de ne plus pouvoir soutenir le développement économique par l'exploitation des ressources naturelles. La grande majorité des sites culturels sont des bâtiments ou des espaces de faible dimension, souvent situés dans des zones urbaines, clairement individualisés et possédant une valeur importante pour le tourisme car ils font la fierté des Etats concernés. L'intérêt de la communauté internationale coïncide avec l'intérêt national. Les conflits de souveraineté sont donc peu fréquents.

Il en va autrement pour les ressources naturelles. Leur protection implique de renoncer au développement de riches espaces. Et certains Etats, soutenus par leur population, reconnaissent mal la légitimité d'une conservation qui leur apparaît réjudiciable. Dans le parc national des Monts Nimba, en Guinée, l'extraction de minerai de fer se poursuit ainsi en toute conscience, car le bien-être actuel des populations locales réside sur le legs d'une faune unique. L'inscription, en 1992, sur la liste du patrimoine mondial en avril n'y a rien changé. L'absence de toute mesure d'indemnisation ou de compensation pour l'Etat susceptible d'accepter les contraintes de la réserve explique sa réticence à adopter un statut qui édicte des règles jugées trop contraignantes. Certaines constitutions récentes font cependant référence à la dimension patrimoniale pour les espaces naturels et les espèces sauvages<sup>17</sup>. Mais il reste beaucoup de chemin avant de rassurer les populations et de les amener à une gestion plus raisonnable.

De longues discussions ont été nécessaires avant que la communauté internationale ne s'accorde sur l'interaction de l'être humain et de la nature et sur la réalité patrimoniale de cette dernière. [Godard, 1991 #388] craignent néanmoins que cet élargissement du patrimoine ne

---

<sup>17</sup> La Constitution du Guatemala de 1975, celle du Nicaragua de 1986, ou celle du Brésil de 1988 associent nature et patrimoine. En Europe, la loi allemande du 20 décembre 1976 sur la protection de la nature, la loi cadre italienne du 6 décembre 1991 sur les aires protégées, l'Australie, d'autres pays encore en Afrique ou en Amérique latine adoptent le même principe [de Klemm, 1996].

constitue, a priori un cou` de force sémantique<sup>18</sup>. Le `atrimoine est l'archéty`e du bien a` `ro`rié. Il s'o` `ose au naturel, au sauvage et à l'ina` `ro`riable. Les objets de la nature forment, de ce `oint de vue, la classe la `lus éloignée des caractéristiques attendues `our entrer dans la logique `atrimoniale [Hartog, 1998 #438]. Mais d'autres raisons militent en faveur d'un éclectisme de la notion `atrimoniale. L'évolution des connaissances et des techniques rend chaque jour `lus difficile la distinction entre le naturel et l'artificiel. L'environnement est traité comme un objet à la fois donné et construit : « L'homme a reçu en héritage, sur cette Terre, ce que l'on (...) `ourrait a` `eler son environnement 'rimaire' qui (...) a longtem` s constitué son seul cadre de vie (...). [Mais aujourd'hui, comment oublier que l'homme est] `ar ses activités diverses, l'artisan de son `ro`re environnement ? » [Des`ax, 1980 #409]. L'existence d'un droit de `ro`riété n'est `lus un critère exclusif `our authentifier un `atrimoine. Plus convaincants sont le critère de la res`onsabilité `ublique et de l'intérêt général et le critère du maintien des grands équilibres.

En définitive, le contenu multiforme du « `atrimoine » est acce`té sans ambiguïté, mais le fragile consensus, à l'échelle internationale, date à `eine de vingt-cinq ans<sup>19</sup>. Encore aujourd'hui, rares sont les traités `ortant sur la conservation de l'environnement naturel qui font mention du terme 'atrimoine'. Les `réambules des deux conventions de Rio sur les changements climatiques et la diversité biologique introduisent le nouveau conce`t de « `réoccu`ation `our l'humanité », ce qui constitue un degré `lus faible d'intérêt `ar ra` `ort à la notion de `atrimoine [de Klemm, 1996 #412]. Les avancées auraient `u a` `araître bien `lus tard sans l'affirmation de nouvelles identités culturelles, aux côtés de la tradition euro`éenne ou occidentale. Du `oint de vue de l'habitant africain, « il est au mieux naïf, et au `ire im`ensable de considérer les `atrimoines naturel et culturel comme deux catégories distinctes. (...) Là où cette distinction a été im`osée, comme dans le cas de `arcs naturels `écisément délimités, cela a créé des `problèmes insurmontables (...). Un animal `rivé de la `rotection d'un tabou culturel est condamné à l'extinction ; de même, une forêt

<sup>18</sup> « On entend généralement `ar « nature » des êtres et des objets sé`arés et cou`és de la `roduction et de l'a` `ro`riation humaine, existant « en soi » et « `our soi ». De l'autre côté, la catégorie de `atrimoine désigne traditionnellement l'archéty`e du bien a` `ro`rié, tellement intégré à l'ordre familial du grou`e humain qu'il `eut être dé`ositaire de son identité ; elle s'o` `ose alors `écisément au naturel, au sauvage et à l'ina` `ro`riable. On com`rend dès lors l'étrangeté de l'o` `ération consistant à a` `liquer la qualification de `atrimoine à la classe d'objets la `lus éloignée des caractéristiques attendues `our ce faire » [Godard et Salles, 1991].

<sup>19</sup> Il en est de même à l'échelle nationale `uisque l'a` `roche `atrimoniale de la gestion des milieux naturels a été dévelo`ée au ministère de l'agriculture à `artir de 1975 [Ollagnon, 1984].

qui n'est plus rotégée par les essèrits est bonne pour le bois de chauffage (...). En Afrique, le patrimoine naturel est la base même de l'héritage culturel » [Audrerie, 1998 #325; Munjeri, 1998 #400]. Il est donc vain, et dénué de pertinence de vouloir dissocier l'environnement naturel et l'environnement culturel, confirme [Jadot, 1996 #407]. Quelques auteurs n'en gardent pas moins leur scepticisme devant l'ampleur des élargissements successifs, traduction d'une « inflation patrimoniale » [Choay, 1992 #414].

### Exploiter le patrimoine.

Le patrimoine n'est pas seulement un objet de débat, il est surtout devenu un vaste enjeu économique. Le patrimoine naturel, associant en un même ensemble l'environnement et les ressources naturelles, a son rôle économique confirmé dans l'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables pour la production et la consommation. Mais il s'agit là, au fond d'un processus ancien, bien connu, et longuement analysé par l'économie. Plus nouveau est l'attrait pour l'environnement, illustré par le développement du 'tourisme vert'. La baie de Somme, les volcans d'Auvergne, le massif du Mont-Blanc, les Gorges du Verdon ou la Camargue [Claeys-Mekdade, 1999 #787] sont quelques-unes des destinations privilégiées des randonneurs. Certains de ces paysages font l'objet d'une véritable industrie touristique et ont reçu ou reçoivent d'importants investissements.

Le patrimoine culturel n'est pas en reste. Aux côtés de Paris, qui conserve sa place de site le plus visité de France, d'autres régions ont su trouver leur public. Prenant conscience qu'ils vivaient près d'un capital touristique unique, entrepreneurs et pouvoirs publics ont décidé de l'exploiter. Ils restaurent, aménagent et équivalent. Ils offrent des services et des visites pour satisfaire le touriste consommateur, successeur matérialiste du touriste explorateur de la fin du XIXe siècle. Alors même que les temps anciens n'ont guère entretenu les traces laissées par leurs ancêtres, la réoccupation contemporaine rend un tour inédit [Andrieux, 1997 #422; Andrieux, 1998 #423; Choay, 1992 #414]. La France compte ainsi 14 000 bâtiments et sites classés, dont 27 sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 26 000 monuments inscrits à l'Inventaire des monuments historiques et près de 4 000 musées [Conseil National du Tourisme, 1995 #417]. Hébergement, transports et restauration ont accompagné le développement dans l'espoir d'arrêter, sinon la prospérité, au moins une nouvelle richesse. Parfois, un vaste projet porte l'avenir d'une cité, comme

Douarnenez engagée au cours des années 1990 dans l'aménagement d'un Port-musée, ` rojet à la fois scientifique, ` olitique et urbain [Cortinovis, 1993 #716]<sup>20</sup>.

Mais les investissements engagés ne donnent ` as un droit automatique à la réussite. Quelques sites enregistrent des records d'affluence, comme la Tour Eiffel, le château de Versailles ou le Mont-Saint-Michel. Mais il arrive que le dévelo` ` ement économique et la création d'em` lois ne soient ` as à la hauteur des attentes des élus locaux ou de l'Etat [Greffé, 1999 #676]. Beaucoup` de ` rojets ont vécu d'é` rouvants moments, même ceux qui ont trouvé de` uis l'adhésion du ` ublic. Quelques-uns n'ont même jamais surmonté leurs difficultés. A` rès ` lusieurs mois de tourmente, le Port-musée de Douarnenez a tourné court et l'investissement engagé attend un nouvel élan industriel et touristique.

Or, les moyens consentis au dévelo` ` ement touristique ont été octroyés aux dé` ens d'autres orientations ` olitiques. Cette affectation alternative des ressources im` lique une réflexion sur la validité des choix o`érés ` ar les acteurs. Que ces acteurs soient ` rivés (` articuliers, entre` rises) ou ` ublics (collectivités locales, Etat), ils dis` osent de moyens limités qui doivent satisfaire les besoins ` résents et futurs. La réflexion mérite une attention même lorsque la réussite économique semble ` résente. Une tro` grande fréquentation d'un site risque en effet de menacer son intégrité. Florence, Venise ou la vieille cité de Kyoto subissent une dégradation accélérée ` ar l'im` act touristique. En Egy` te, il a fallu fermer la ` lu` art des tombeaux de la Vallée des Rois. Toute surex` loitation d'un actif ` atrimonial ` rovoque un accroissement des coûts d'entretien et ` eut dénaturer un site ou son environnement immédiat, même si elle n'atteint ` as la destruction com` lète.

Dans le même tem` s, les techniciens de l'aménagement et certains élus locaux craignent dans l'inflation ` atrimoniale une mutation du territoire en sanctuaire. Dans cet es` rit, le ` atrimoine, inadap` té aux usages actuels, exerce une action ` aralysante sur les grands ` rojets d'aménagements. L'inflation ` atrimoniale fait ainsi obstacle à une longue tradition<sup>21</sup> de destruction constructive et de modernisation : aux XVIIe et XVIIIe siècles, notamment, des centaines d'églises gothiques ont été détruites ` our être rem` lacées ` ar des édifices baroques ou classiques. Entre la conservation, l'ex` loitation et la destruction, les choix des acteurs sont ` arfois difficiles à établir car de nombreuses données sont à considérer. Certaines sont synonymes d'un attachement historique et nostalgique, d'autres signifient un besoin d'innover ou encore une volonté d'allier une ex` érience ancienne et une curiosité ` lus contem` oraine. Entre toutes les as` irations contradictoires qui influencent les choix, les acteurs ont à retenir celles qui leur semblent les ` lus à même de satisfaire leurs intérêts. Mais sans

---

<sup>20</sup> Les instances internationales sont amenées elles aussi à soutenir les actions de conservation.

<sup>21</sup> Cette tradition sert aujourd'hui de caution et de justification à quelques élus dans leur o` ` osition aux avis des architectes des Bâtiments de France et de la Commission des monuments historiques.

doute est-il besoin d'exercer les choix possibles et de pouvoir les ordonner. La question de la gestion du patrimoine est donc posée.

L'économie a justement pour objet d'étudier « le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs » [Lionel Robbins cité par Passet, 1996]. [Malinvaud, 1975 #800] ajoute : il s'agit de « la science qui étudie comment des ressources rares sont employées pour la satisfaction des besoins des hommes vivant en société ; elle s'intéresse d'une part aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, d'autre part aux institutions et aux activités ayant pour objet de faciliter ces opérations ».

L'économiste a recours à deux formes d'analyse : l'analyse normative et l'analyse positive. L'analyse normative, ou « économie du bien-être », cherche à proposer ce qui doit être, en énonçant les critères et les objectifs qui devraient être retenus pour améliorer le bien-être de la communauté. Toute constatation d'un décalage entre le modèle et la réalité conduit à réformer le système en posant les conditions économiques à satisfaire et les moyens à mettre en œuvre [Weber, 1991 #770] pour le rapprocher du désirable [Walliser, 1994 #801].

L'économie positive a des ambitions plus mesurées. Elle tente de comprendre et d'expliquer les faits et les mutations constatés. À partir de quelques hypothèses de comportement et d'organisation, elle cherche à établir une théorie, c'est-à-dire à identifier et modéliser les relations entre des variables économiques qui se reproduisent avec régularité. La théorie ou le modèle fournit non seulement une explication de ce qui a été observé, mais permet aussi de formuler une révision sur les conséquences probables de la modification d'une ou plusieurs variables<sup>22</sup>.

Entre les approches positives et normatives, se place l'économie appliquée. À la différence de l'économie normative stricte, elle n'a plus l'ambition de définir elle-même les critères et les objectifs des interventions publiques. Elle se contente de définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs préalablement définis par les pouvoirs publics.

---

<sup>22</sup> Une théorie devrait cependant être testée empiriquement en la confrontant avec la réalité. Si elle est infirmée, elle doit alors être révisée ou abandonnée. Selon Popper, un énoncé scientifique n'est pas autre chose qu'une proposition testable qui, jusqu'à présent, a réussi à résister à tous les tests mis en œuvre pour tenter de l'infirmier [Boncoeur et Thouément, 1989].

En raison de sa nature essentiellement empirique, la démarche positive est souvent délicate. Comme toutes les sciences sociales, l'économie politique est dans l'impossibilité d'établir des expériences en laboratoire pour éliminer les paramètres que le chercheur ne veut pas observer. Il lui faut donc toujours observer en conditions réelles et tenter de distinguer les effets des différentes variables et les effets d'une variation du contexte. D'autre part, les données statistiques utiles sont souvent incomplètes, pas toujours fiables et peuvent porter sur un nombre si faible de relevés qu'elles compliquent les techniques statistiques.

Ce`endant, la sé`aration entre l'analyse normative et l'analyse `ositive est moins im`ortante qu'il n'y `araît. « [Les] énoncés de caractère normatif [peuvent être] souvent inextricablement mêlés aux énoncés `ositifs (phénomène `articulièremment fréquent dans l'analyse de la ré`artition des revenus) » [Boncoeur, 1989 #843].

La notion d'économie a`liquée est souvent utilisée `our ex`rimer l'association des a`roches `ositives et normatives. A la différence de l'économie normative stricte, elle n'a `lus l'ambition de définir elle-même les critères et les objectifs des interventions `ubliques. Elle se contente de définir les moyens à mettre en œuvre `our atteindre les objectifs `réalablement définis `ar l'ensemble des acteurs.

L'objectif couramment retenu est celui de l'optimum de Pareto qui corres`ond à une situation telle que la ré`artition des ressources est considérée comme efficace : « une allocation efficace au sens de Pareto est une allocation telle qu'il n'est `as `ossible d'accroître la satisfaction d'un ou de `lusieurs agents économiques sans dégrader la situation d'au moins un agent économique » [Varian, 1995 #203]. Par ailleurs, l'économie a`liquée repose sur les qualités de `réduction et de réalisme de l'analyse `ositive, qui `ermettent d'observer les conséquences d'une modification d'une variable. En font `artie les analyses coûts-avantages, et `lus largement, tous les instruments économiques d'aides à la décision<sup>23</sup>.

Alors que le `rinci`e des méthodes coûts-avantages est bien acce`té, leur a`plication n'en continue `as moins à soulever des interrogations. En `articulier, dans le domaine de la `rotection des es`aces naturels ou culturels, l'évaluation des coûts et des bénéfices demeure contestée. Par exem`le, renoncer à consommer des ressources est souvent lourd de conséquences `our les générations `résentes, même si la décision `ermet de laisser des ressources dis`onibles `our demain. La mesure des coûts im`osés aux `onductions est rarement menée et tout aussi rarement bien estimée. La `lu`art

---

<sup>23</sup> Si le recours à l'analyse économique `ermet de justifier le caractère 'rationnel' de la conservation, l'inverse est à son tour `ossible. L'instrument économique n'écha`e `as toujours à un maniement stratégique. Ce danger altère son autorité `otentielle dans un débat sur l'ex`loitation des ressources : de critère de décision, l'économie devient un moyen de structuration des débats et de `ression entre les `arties `renantes. Le travers a`araît évident à condamner, mais `eut-il raisonnablement être écarté ? Trouver des ré`ponses dé`ourvues d'ambiguïté demeure un exercice difficile.



des travaux économiques sur l'environnement<sup>24</sup> concernent l'évaluation des bénéfices de la conservation [Kramer, 1996 #87]. La mise en place des aires protégées a été l'occasion de constater que l'estimation complète de leurs coûts d'opportunité remet en cause l'efficacité économique. Au Kenya, les consultations locales suscitent une perte importante de revenus, en étant obligées de renoncer à certaines ressources forestières nouvellement protégées [Emerton, 1996 #88].

La mesure des bénéfices n'est pas plus certaine. La valeur des ressources naturelles et culturelles échappe au domaine marchand et les aménités fournies sont difficilement transférables à partir de la seule échelle monétaire.

La prise en compte des coûts et des avantages est d'autant délicate qu'elle engage l'avenir. Les choix présents aiguillent les comportements futurs en resserrant le champ des possibles. Mais la rétrocognition n'est pas vraie. La flèche du temps, qui scande l'ordre des événements, n'inscrit pas seulement le « nombre du mouvement » [Stengers, 1997 #192]. Elle est un sens obligatoire, traduction de l'irréversibilité. La Révolution française en a pris la parfaite mesure. « Si, observe [Poulot, 1998 #802], l'élaboration de catégories, de règles et de conduites inédites, répondant à la forme moderne du 'patrimoine' est, dans la tradition républicaine, référée à 1789, les dégâts survenus constituent, pour beaucoup, le legs le plus évident de la période ». Désireuses de briser les images de l'Ancien Régime et d'en empêcher à jamais le retour, les Assemblées ont mené un travail contradictoire. D'un côté, les symboles condamnés ont disparu sans laisser de traces. De l'autre, l'exposition de chefs-d'œuvre dans les musées et la réaffectation des monuments par la nouvelle administration publique ont marqué l'avènement d'un souci patrimonial contemporain. Le nouvel Etat a décidé de réduire l'espace des choix, tant dans le domaine politique que dans le domaine patrimonial, en recourant à la violence délibérée.

La possibilité de restreindre ou de conserver l'espace des choix n'est pas seulement vraie pour l'Etat. Elle l'est tout autant pour un propriétaire privé. Warwick Castle, château fort anglais du Moyen-Âge, a fait l'objet, depuis son rachat par la société 'Madame Tussauds' en 1978, d'un vaste programme de restauration et d'aménagement destiné au public. Mais l'espace des choix a été maintenu. Les travaux se conforment à des exigences draconiennes. Aucun bâtiment nouveau n'a été construit et ceux existant ont été restaurés et utilisés en respectant au plus près l'état d'origine [Melville, 1991 #803]. Si d'autres, demain, veulent se porter acquéreur de la forteresse, ils la recevront dans un état proche de son état initial, sans altération définitive. La flèche du temps induit donc des conflits potentiels entre générations. Mais les moyens courants pour résoudre les conflits sont dans ce

---

<sup>24</sup> Il s'agit majoritairement de l'environnement naturel.

cadre ino`érants, car ils sont victimes d'un `aradoxe logique : il n'y a `lus d'équilibre des droits et des devoirs entre les générations `résente et future.

Quand deux individus a``artiennent à une même génération, ils se rencontrent, `roduisent, échangent, consomment et s'o``osent `arfois sur l'utilisation de ressources. Dans ce cas, le règlement des conflits `asse `ar une confrontation directe. Les deux `arties ont recours à la loi, aux conventions sociales, et dans la `ire éventualité, à la violence. L'arbitrage qui en résulte engage de concert les adversaires. Pour `roscrire la violence et établir, dans le `artage des ressources, un équilibre qui conforte la vie sociale, Kant a formulé un im`ératif tel que son contournement sera incom`atible avec les règles des sociétés humaines : « Agis de telle sorte que tu `uisses également vouloir que ta maxime devienne une loi universelle ». Le caractère irréfutable de ce `rinci`e re`ose sur la `arfaite symétrie des droits et des devoirs qui en découlent. L'équilibre de la terreur, bien avant de devenir un conce`t géo`olitique, fonde une garantie triviale de la `aix entre `eu`les `uis entre `ays : si l'autre est 'autre' `our moi, je suis aussi 'autre' `our lui. Mon droit envers lui accom`agne mon devoir envers lui, et réci`roquement. La relation équivalente née entre deux individus les `réserve ainsi du danger. Car l'accumulation des douleurs d'une bataille et de ses re`résailles, encourage à considérer d'autres manières de solder les querelles.

S'agissant des générations futures, la symétrie est rom`ue. N'existant `as encore, celles-ci n'ont `as envers la génération `résente, les devoirs susce`tibles de justifier les devoirs de cette dernière. L'im`ératif de Kant ne s'a``lique `lus. C'est `ourquoi le `hiloso`he allemand Hans Jonas `ro`ose de lui substituer un « Princi`e Res`onsabilité » ainsi rédigé : « Agis de telle façon que les effets de ton action soient com`atibles avec la `ermanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre » [Jonas, 1990 #199]. Mais cette tentative n'est `ausible que si les bases de ce nouveau `rinci`e sont aussi irréfutables<sup>25</sup> que l'était l'im`ératif kantien. Ce que Jonas tente de démontrer : selon lui, en tout dernier ressort, le nécessaire res`ect de la vie s'inscrit dans l'existence même de celle-ci. Toute l'évolution l'affirme [Passet, 1996 #82] :

- Par le métabolisme, l'organisme le `lus élémentaire et le moins conscient se dissocie du milieu ambiant `our affirmer son existence, en s'o``osant aux mécanismes qui tendent à le dissoudre. « Un soi, écrit [Ricoeur, 1991 #367], s'annonce face au monde ».
- Le `rix des choses se révélant à travers la menace de leur dis`arition, « l'heuristique de la `eur » a``araît comme le révélateur de la valeur même de la vie. La `rise de conscience devient alors affirmation [Jonas, 1990 #424]. L'émergence du souci de l'environnement marque certes un danger, mais ce danger est le meilleur garant de la recherche d'une

<sup>25</sup> Pour être irréfutables, les bases du nouveau `rinci`e doivent rétablir l'équilibre des forces recommandé `ar Kant.

solution (voir la crise de la couche d'ozone). Il faut cependant s'assurer ici que la perception du danger et la réaction ne soient pas trop tardives.

La question de la conservation ou de l'aménagement d'un espace naturel ou culturel implique directement l'économique car elle concerne à la fois les ressources à protéger, les moyens mis en œuvre et les acteurs concernés par les décisions. Pour la gestion d'une ressource patrimoniale, rare et non marchande, naturelle ou culturelle, la mesure des coûts et des bénéfices d'un programme de protection tient compte à la fois du présent et du futur. De la validité de cette mesure, se déduisent les critères d'efficacité du programme.

L'interrogation économique qui se pose est alors : « les bénéfices d'une meilleure protection du patrimoine dépassent-ils les coûts engendrés ? » La réponse à une telle question est loin d'être simple à donner. Dans les situations coûts-avantages, l'évaluation monétaire des bénéfices patrimoniaux d'une politique de conservation d'un écosystème ou d'un monument requiert une meilleure prise en compte de l'ensemble des fonctions et des services de l'environnement. Mais les techniques de mesure demeurent souvent défectueuses pour mesurer la valeur totale d'un patrimoine. Car cette valeur dépasse la simple valeur d'usage qui affecte la valeur d'usage des biens ordinaires. Le patrimoine possède une valeur de non-usage reposant sur l'intérêt porté à son caractère unique, à son aspect artistique ou à sa grande richesse. Considérer le patrimoine du seul point de vue de l'usage est susceptible de générer des dommages irréversibles. C'est pourquoi l'efficacité des programmes d'aménagement (publics ou privés) se trouve améliorée à considérer ensemble les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage.

Au fond, l'adoption des instruments économiques dépend en grande partie de la pertinence et de la logique des informations collectées et des instruments utilisés. Comme il s'agit d'obtenir des informations sur la valeur basée sur une consommation non marchande (éventuellement associée à une consommation marchande), la confrontation directe d'une offre et d'une demande n'est pas toujours observable. Il faut recourir à d'autres techniques basées sur l'observation des comportements ou sur la révélation directe des préférences.

Les économistes ont longtemps privilégié la méthode des coûts de transport et la méthode des prix hédonistes. Mais depuis le milieu des années 1970, la méthode de l'évaluation contingente tend à supplanter toutes les autres en raison de ses qualités :

- elle permet d'évaluer non seulement la valeur d'usage mais aussi la valeur de non-usage ;
- elle est d'une grande facilité d'utilisation ;
- elle révèle les opinions grâce à une interrogation directe ;

En conséquence, la méthode d'évaluation contingente est la seule méthode reconnue capable d'apporter des informations utiles sur la signification économique des valeurs de non-usage. Elle est utilisable dans de nombreuses situations, quand les écosystèmes sont dégradés ou quand des projets de restauration sont mis en œuvre sans nécessiter d'informations réelles. Son principe consiste à interroger directement une population déterminée pour connaître, sous certaines conditions de validité son consentement à participer (financièrement) dans le cadre d'un marché fictif, à la réalisation du projet. L'application de la méthode paraît être particulièrement utile dans le cadre de l'étude d'un patrimoine.

Cependant, la mesure des valeurs de non-usage pose encore de nombreuses interrogations. [Weisbrod, 1964 #233; Krutilla, 1967 #273] ont ouvert le débat dès le milieu des années 1960 en affirmant que les ménages avaient un consentement à payer pour réserver des ressources naturelles uniques. A leur suite, nombre d'articles ont été écrits pour montrer qu'il fallait ajouter les valeurs d'option, d'existence et de legs au surplus du consommateur pour obtenir la valeur économique totale d'un actif patrimonial [Walsh, 1984 #231; Walsh, 1992 #807; Barnes, 1996 #579; Lockwood, 1997 #675]. Mais d'autres auteurs ne partagent pas la même conviction. [Hausman, 1993 #337] concentrent leurs critiques contre la MEC sur la fragilité des concepts de valeur de non-usage et en particulier de valeur d'existence.

La MEC permet-elle de calculer et de distinguer la valeur d'usage et la valeur de non-usage ? Un individu interrogé est-il en mesure de faire la part, dans sa réponse, de la valeur qu'il accorde pour son usage propre, et de la valeur qu'il concède à l'actif pour ses caractéristiques propres et qu'il destine aux générations futures ? Pour tester cette éventualité, une enquête a été menée au cours du mois de juillet 1999. Elle propose aux individus de révéler successivement une valeur d'usage et une valeur de non-usage, puis d'associer les deux.

L'enquête poursuit deux objectifs. Le premier est de déterminer le (les) CAP pour la conservation du site choisi. Le second tente de mieux connaître l'attachement individuel au site. Pour éclairer le sujet, la réflexion s'est appuyée sur l'étude d'une zone atelier. La sélection du site était déterminante car les conditions requises devaient être rigoureuses :

- utiliser un actif patrimonial au sens le plus large et le moins contestable (naturel, culturel, reconnu internationalement) ;
- avoir un site en propriété collective ;
- présenter un programme de gestion et d'aménagement du site ;

- choisir un site fréquenté par un grand nombre de visiteurs susceptibles d'accorder un accueil ;

Le Mont-Saint-Michel présentait l'ensemble de ces caractéristiques. Il a donc été retenu comme zone atelier.

### *Le Mont-Saint-Michel, entre mythe et réalité.*

Située à la lisière de la Bretagne et du Cotentin, entre Cancale et Granville, bordée par 100 kilomètres de côtes, de la Pointe du Grouin à la Falaise de Champeaux, la Baie du Mont-Saint-Michel couvre une superficie de trois cent quatre-vingt kilomètres carrés, dont deux cent quarante sont soumis au rythme quotidien des marées. Une dizaine de bassins versants y jettent leurs ruisseaux.

Iles, lagunes, dunes, marais, bocages, marais et falaises forment un environnement exceptionnel et abritent une flore et une faune d'une grande richesse, dont l'homme tire parti [de Baulieu, 1997 #247]. Les herbues<sup>26</sup> notamment servent de pâture à près de dix mille moutons de race salée. Les limicoles et les canards y trouvent leur alimentation et soixante-dix espèces végétales ont un terrain propice à leur développement. Dans la mer, quatre-vingt espèces de poissons ont été relevées. Enfin, la baie se situe sur l'un des grands axes de passage des oiseaux migrateurs. L'oie cendrée et la macreuse noire font ainsi la joie des promeneurs dès l'automne venu. La qualité du lieu est apparue très tôt. Le premier inventaire de l'écosystème, mené en 1974, en apporte une éclatante confirmation [Lefeuvre, 1974 #245; Lefeuvre, 1975 #248].

La baie se distingue aussi comme le théâtre des plus grandes marées d'Europe, qui atteignent par endroit une amplitude de quinze mètres. Au flux, la mer revient si rapidement qu'elle avance, dit-on, à la vitesse d'un cheval au galop<sup>27</sup>.

---

<sup>26</sup> Les herbues sont des prairies naturelles constituées des sédiments déposés. Jour après jour, la mer abandonne au fond de la baie des particules fines, mi-argile et mi-calcaire, qui constituent une vase grise. Des plantes, adaptées au sol salé, fixent le dépôt. Celui-ci s'épaissit et n'est plus submergé que lors des fortes marées. Peu à peu, la vase devient herbe.

<sup>27</sup> En réalité, la vitesse de l'eau atteint soixante deux mètres par minute, soit entre sept et dix kilomètres par heure, vitesse considérable, mais en deçà de l'allure d'un cheval. Cependant, Victor Hugo a su traduire en une image saisissante le danger qui menace tout promeneur imprudent.

Au fond de cette grande baie, la petite baie du Mont-Saint-Michel est limitée par une ligne reliant la chapelle Sainte-Anne à l'ouest et le Bec d'Andaine à l'est. Elle forme un sous-ensemble de soixante-quinze kilomètres carrés plus estuarien et plus comlexe dominé par les herbues.

L'origine de la réputation mondiale du site ne repose cependant pas sur ses seules richesses naturelles. Une des plus belles réalisations de l'architecture médiévale, dédié à l'Archange Saint-Michel, a donné son nom et sa réputation au site.

### *Le Mont-Saint-Michel, Merveille de l'Occident.*

L'environnement naturel est complété par un village fortifié et une abbaye gothique dédiée à Saint-Michel qui occupe l'îlot du fond de la baie. Elancée vers le ciel jusqu'à une hauteur de 171 mètres, la flèche de l'abbaye domine l'ensemble du paysage. A son sommet, un archange doré est prêt à terrasser le dragon.

L'idée que le Mont-Saint-Michel et sa baie sont indissociables reçoit une confirmation institutionnelle et internationale en 1979 lorsque l'UNESCO inscrit cet ensemble au Patrimoine Mondial en invoquant des raisons à la fois culturelles et naturelles<sup>28</sup>. Mais depuis bien longtemps, le mariage d'une situation naturelle et d'un don culturel uniques en fait l'attraction touristique française la plus visitée après Paris [Cardona, 1999 #434]. La population locale possède un atout en commun pour développer des activités en valorisant la région. Les gîtes ruraux et les chambres d'hôte fleurissent le long de la route qui mène aux portes de la forteresse. Autour et au sein du Mont, s'est développée toute une industrie touristique comparable à celles qui entourent d'autres grands lieux fréquentés (Versailles ou Lourdes). De l'existence d'un patrimoine est née une richesse.

Au fil de son histoire, le Mont-Saint-Michel a connu trois vagues successives de visiteurs, chacune motivée par une fonction différente du monument : la fonction religieuse occupe la première époque et attire les pèlerins jusqu'à la fin du XVIIe siècle ; la deuxième fonction vaut au monument le triste surnom de 'bastille des mers', puisqu'elle en fait une prison royale, puis une

---

<sup>28</sup> Sur les 27 sites français inscrits au Patrimoine Mondial, certains le sont pour leur valeur naturelle. D'autres pour leur valeur culturelle. La baie du Mont-Saint-Michel est le seul site bénéficiant d'une inscription au patrimoine mondial, à la fois pour ses caractéristiques naturelles et ses caractéristiques culturelles.

raison d'Etat ; enfin, la dernière époque ouvre le site au tourisme, dès la deuxième moitié du XIXe siècle.

Cette attraction constante est le résultat d'une alchimie unique, mêlant les richesses naturelles et une histoire de près de quinze siècles. Colline au milieu des océans, passage entre la terre et la mer, lien entre la terre et le ciel, les symboles se bousculent pour exécuter la vocation du lieu à recevoir les gestes de manifestation de la foi. La force symbolique du lieu, qui voit l'affrontement de la terre et de la mer pour le conquérir n'a pas échappé longtemps à l'évangélisation du début de notre ère. Dès le VIe siècle, les premiers ermites s'installent donc sur le Mont-Tombe. Ils édifient deux sanctuaires. L'un est dédié au premier martyr chrétien, Saint-Etienne, et l'autre, au martyr d'Autun, Saint-Symphorien. La véritable fondation du Mont-Saint-Michel suit moins de deux siècles plus tard. Selon la légende<sup>29</sup>, Aubert<sup>30</sup>, Evêque d'Avranches, fait, en 708, un rêve au cours duquel Saint-Michel, Archange, apparaît, et commande d'élever au sommet du Mont-Tombe un sanctuaire qui lui serait dédié. Par deux fois, Saint-Michel doit rejeter sa demande avant que l'Evêque ne s'exécute. Un an après que l'Archange a signifié ses ordres, les moines envoyés en Italie pour rapporter un fragment des reliques de Saint-Michel, découvrent un incroyable paysage : la forêt de Scissy a disparu, balayée par un raz-de-marée. Les sables et les marées se disputent l'espace où s'étendait une forêt sauvage presque iménétrable. Le Mont-Tombe est devenu Saint-Michel-au-Désert-de-la-mer.

La réalité est moins poétique mais conserve son air de mystère. Un oratoire chrétien sans doute été élevé à l'emplacement des vestiges polythéistes dans la baie. Il constitue une relique du sanctuaire du Mont Gargan (en Italie méridionale) aménagé depuis 492 dans une grotte naturelle. Sa consécration à l'Archange correspond bien à son époque. Avant d'atteindre les côtes du Cotentin et de la Bretagne, le culte de Saint-Michel s'est répandu en Italie, en France et en Angleterre à partir du VIe siècle. Entre 506 et 512, les villes de Lyon, Limoges et Arles lui consacrent des monuments. La raison d'une telle vénération est à rechercher dans les Ecritures (« Apocalypse de Saint-Jean »). Saint-Michel a reçu deux charges capitales. Guerrier, il combat le mal, représenté par un dragon qu'il foule de ses pieds ; justicier, il pèse les âmes au moment du jugement dernier [Bouet, 1998 #439].

### Les moines bâtisseurs

<sup>29</sup> Un document, la *Revelatio*, est la source unique de l'historiographie du lieu.

L'installation des moines bénédictins en 965, puis la fondation de l'abbaye, un an plus tard, marquent véritablement l'essor du site. Les moines tirent profit de la paix carolingienne et de la rivalité entre le pouvoir breton et le pouvoir normand pour constituer leur domaine. Entre le Xe et le XIIIe siècles, les abbés successifs à la tête de l'abbaye se révèlent de grand bâtisseurs. La « Merveille », cet ensemble de trois étages du Monastère, est terminée, dans son état actuel, vers 1228. C'est un chef-d'œuvre de l'art gothique, resté inachevé [Neveux, 1998 #440]. Le Mont rejoint Jérusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle sur l'itinéraire des croyants à travers l'Europe. Le culte de l'Archange attire en masse les fidèles. De temps à autre, des « miracles merveilleux raniment la foi vacillante des pécheurs qui doutent. Au fait de sa naissance, l'abbaye accueille 60 moines, sous l'autorité de son plus célèbre Abbé, Robert de Torigni (1154-1186). Les rois comme les humbles viennent au Mont-Saint-Michel : Saint-Louis en 1256 et 1264, Philippe Le Hardi et Philippe Le Bel, en 1311. On y conduira Charles VI Le Fou en 1393 et 1394. L'abbaye est atteinte au XIIIe siècle.

Le pèlerinage aux lieux saints répond à un besoin profond des croyants du temps médiéval. Les hommes du Moyen-Âge vivent dans un monde où le surnaturel est partout présent et où les forces funestes, bénéfiques ou maléfiques interviennent à chaque instant dans le courant de la vie quotidienne. Mais il y a des lieux privilégiés où la providence se laisse fléchir plus aisément et révèle sa présence grâce aux miracles. Les pèlerinages rassemblent les croyants vers ces lieux saints. Il est difficile d'estimer le nombre des pèlerins qui font chaque année le voyage vers le Mont-Saint-Michel. Les estimations de 20 000 à 30 000 sont les plus souvent citées. Trois dates surtout mobilisent les populations : le 8 mai, le 29 septembre et le 16 octobre<sup>31</sup>. Il arrive parfois que les hommes meurent d'épuisement en arrivant au Mont, ou soient étouffés, pressés par la foule [Bouet, 1998 #441].

Mais le monastère est cependant pris dans le tourmente de la Guerre de Cent Ans – même s'il demeure un bastion invaincu. La fin du Moyen-Âge, puis les guerres de religion ont tari le courant des fidèles [Desquesnes, 1998 #444]. Au XVIe siècle, l'abbaye a vécu son âge d'or. L'instauration de la commende et le déclin de la vie monastique confirment la fin d'une époque [Decaëns, 1998 #443]. Entre-temps, l'abbaye a reçu une autre vocation.

<sup>30</sup> Aubert n'offre aucun gage d'authenticité. La *Revelatio* est le seul et unique texte citant son existence avant le XIe siècle [Déceneux, 2000].

<sup>31</sup> A ces trois dates sont célébrées les fêtes consacrées à l'Archange. Un autre rassemblement a lieu tous les 18 juin, pour Saint-Aubert. Chaque fois, le Mont est envahi par une cohue de pèlerins auxquels se mêlent jongleurs, marchands et ... voleurs.



## Une prison d'Etat

Louis XI est le premier à avoir eu l'idée de transformer une petite partie de l'abbaye en prison d'Etat. L'isolement du site et ses fortifications en font un lieu de réclusion idéal. Avec le renforcement du pouvoir royal, la prison a pris de l'importance, sans que ses détenus ne dépassent jamais quelques dizaines. La Révolution, inspirée par l'exemple des rois, décide la création d'une prison d'Etat. Elle y envoie jusqu'à 600 prisonniers, réfractaires ou chouans. Par décret du 6 juin 1811, Napoléon 1<sup>er</sup> désigne l'abbaye comme une maison centrale de détention pour les révenus du département de la Manche condamnés à des peines supérieures à quatre mois d'emprisonnement. Les détenus (toujours au nombre de 500 à 600 auxquels il faut ajouter une centaine de gardiens et de personnels administratifs) sont amenés à vivre dans des conditions d'hygiène déplorables.

La Monarchie de Juillet complète le dispositif pénitentiaire en ajoutant une prison politique aux côtés de la prison de droit commun. Des républicains comme Barbès sont maintenus isolés du monde, sans connaître tout de même un régime de détention trop draconien. Entre 1793 et la date de leur fermeture, les geôles du rocher ont enfermé plus de 14 000 personnes.

Les habitants du village se sont vite accommodés du voisinage de la maison d'arrêt. Lorsque la décision de fermeture est prise par décret du 20 octobre 1863, les Montois n'ont pas manqué de s'inquiéter. Ils vivent du commerce avec les détenus et avec leurs visiteurs et voient disparaître une source de revenus [Decaëns, 1998 #442]. Ils n'ont pas tardé à trouver une consolation au départ de leurs prisonniers. A la vague politique et judiciaire, a succédé la vague touristique, plus grosse encore que les deux autres. La renaissance des pèlerinages et l'arrivée de visiteurs occasionnels, amateurs d'art ou simplement les voyageurs, ont donné aux habitants la possibilité de vivre de nouveau de l'accueil des visiteurs.

## La vague touristique

*“ Derrière lui, se dressait, énorme triangle noir, avec sa tiare de cathédrale et sa cuirasse de forteresse, avec ses deux grosses tours du levant, l'une ronde, l'autre carrée, qui aident la montagne à porter le poids de l'église et du village, le mont Saint-Michel, qui est à l'océan ce que Chéops est au désert ”*

*Victor Hugo, Quatre vingt treize*

La vocation touristique a` ` araît timidement au milieu du XIXe siècle. Une ` etite élite intellectuelle recherche le dé` aysement et les racines de leur culture dans les ruines de l'Antiquité romaine, grecque ou égy` tienne. Puis ils découvrent ` eu à ` eu les monuments nationaux. Les auteurs du XIXe siècle ont ainsi fait du Mont une source de leur ins` iration romantique. Victor Hugo séjourne à l'abbaye en 1836. Il com` are la vitesse de la marée à celle d'un cheval au galo` . Guy de Mau` assant, Gustave Flaubert ou Jules Michelet témoignent de leur émotion devant la « Merveille de l'occident ». Ce n'est ` as seulement le Mont et son abbaye qui im` ressionnent. Le sanctuaire de l'ancien Mont-Tombe est insé` arable de son décor. Il n'y a guère que Pros` er Mérimée qui ` uisse rester insensible à la magie du lieu<sup>32</sup> : « Je suis allé au Mont qui n'a ` as bougé de ` lace de` uis au moins quinze ans que je l'avais vu (...). Il m'était resté je ne sais quelle idée avantageuse de l'architecture gothique du Mont-Saint-Michel. Cette fois, cela m'a ` aru horrible. Le granit n'est ` oint destiné à faire des clochetons (...) et la brume salée de l'Ouest a déjà fait justice de toutes les moulures. Elles ressemblent à des morceaux de sucre imbibés d'eau »<sup>33</sup>. Il s'en faut de ` eu que le Mont ne soit jamais 'classé' ` armi les monuments historiques. Il le sera enfin en 1874 [Brighelli, 1987 #263].

Cette fois, l'accès au Mont ne doit ` lus se mériter. Au contraire, il lui faut être le ` lus sim` le et le moins risqué ` ossible. Tout au long du XIXe siècle, des travaux im` ortants ont transformé le Mont-Saint-Michel et ses environs. Le ` oint culminant de ces travaux est la construction de la digue-route, à la fin des années 1870. L'inauguration en 1879 met fin à l'insularité des habitants. En même tem` s, la com` agnie des Polders de l'Ouest a envahi les abords du Mont et comblé une ` artie de la baie ` our obtenir des terres cultivables. Les cours d'eau ont été canalisés et ont ` erdu de leur force. Sans attendre, le ` hénomène de sédimentation a augmenté. Le Mont-Saint-Michel s'est ensablé de ` lus en ` lus.

Mais l'image ` o` ulaire demeure celle d'un îlot ` yramidal dressé au milieu d'une grève de sable ou d'un océan. Le tour de force architecturale qui a donné naissance à l'Abbaye se trouve encore rehaussé ` ar la qualité extraordinaire du site. A` rès des années de débat, l'Etat, ` ro` riétaire

<sup>32</sup> Second Ins` ecteur Général des Monuments Historiques, Pros` er Mérimée a une attitude conforme aux usages de son tem` s. Le XIXe siècle hésite, face aux monuments, entre deux attitudes. Les romantiques ont le goût de l'étrange, Victor Hugo, en ` articulier, est sensible à l'as` ect com` osite du Mont. En revanche, les occu` ants de l'Administration des Monuments Historiques ` réfèrent les constructions entièrement fidèles à un style unique.

<sup>33</sup> Texte extrait du com` te-rendu d'une mission d'ins` ection destiné au vice-` résident de la commission des Monuments Historiques (le 25 juin 1841).

de l'Abbaye, décide de retrouver « le caractère maritime du Mont-Saint-Michel » et met en place une mission pour estimer les moyens et les besoins d'une politique de restauration du site naturel. L'enjeu est important, tant en termes financiers qu'en termes écologiques et touristiques.

Car aujourd'hui, le Mont-Saint-Michel vit du tourisme. Ses habitants sont artis (il ne reste guère plus de 70 résidents), et le flot des visiteurs s'est transformé en une marée humaine. La saison s'étale sur huit voire dix mois. Une récente étude sur la fréquentation du site a estimé le nombre de visiteurs à 3 250 000 par an [MVA Consultants, 1997 #253].

**Tableau 2 : Nombre de visiteurs par mode de transport (année 1996-1997)**

<u>Mois</u>	<u>Visiteurs Véhicules particuliers</u>	<u>Visiteurs Cars</u>	<u>Visiteurs Vélos</u>	<u>Visiteurs Motos</u>
juillet-96	499245	72508	6917	5013
août-96	657209	74534	9343	7684
Septembre-96	258028	56415	1128	1605
Octobre-96	125396	27735	617	789
Novembre-96	91727	10471	143	682
Décembre-96	55640	8938	335	391
Janvier-97	36546	9151	78	78
Février-97	88533	10424	308	257
mars-97	161281	29048	1230	2704
avril-97	235485	37820	909	848
mai-97	267278	71254	3739	5732
juin-97	229839	82810	4028	4314
<b>Année 96/97</b>	<b>2706207</b>	<b>491108</b>	<b>28775</b>	<b>30097</b>
Total	<b>3256187</b>			

Source : [MVA Consultants, 1997 #253]

Les visiteurs d'aujourd'hui voient un site mal mis en valeur. Les parkings aux pieds des remparts et la progression des herbus compromettent l'insularité du Mont. La digue-route coupe le paysage et trahit la magie séculaire de l'abbaye. Mais l'avenir est porteur d'une autre image : celle d'un site retrouvé. Pour réussir ce projet, les discussions et les échanges entre les acteurs concernés sont largement entamés et avancés. Il reste cependant de nombreux obstacles à lever.

La réflexion impose au réaliste de définir la notion de patrimoine (chapitre 1) et de tenter d'adapter cette famille particulière de biens à la typologie des biens économiques. Le patrimoine apparaît ainsi comme un bien complexe aux caractéristiques spécifiques :

- déformation de la structure de propriété ;
- reconnaissance sociale ;
- obligation de transmission ;
- difficile adaptation aux critères marchands ;
- existence de coûts d'entretien et de réservation ;

Finalement, le patrimoine recouvre plusieurs formes de biens. Ceux-ci peuvent être des actifs naturels, culturels ou mixtes ; meubles ou immeubles ; marchands, non marchands ou mixtes ; enfin faire l'objet d'une propriété privée, publique ou commune. Toute application doit déterminer au réaliste ces caractéristiques. Le cas le plus difficile du point de vue d'une analyse économique est celui d'un actif naturel et culturel, immeuble, qui génère des activités marchandes et non marchandes, et dont la propriété est commune. Il échappe de ce fait à tous les classements économiques ordinaires. Cette possibilité est loin d'être anecdotique puisqu'elle concerne tous les sites prestigieux comme le Mont-Saint-Michel.

L'existence d'un actif patrimonial implique de facto sa gestion. La gestion marchande pose des difficultés et se révèle incomplète pour concerner l'intégralité des caractéristiques du patrimoine. La gestion publique pose à son tour des difficultés. Aussi, est repris le concept de gestion patrimoniale qui intègre dans le cadre d'un projet tous les titulaires d'un droit sur l'actif patrimonial (chapitre 2).

La gestion, quelle qu'elle soit, doit toujours répondre à des règles de contrôle dont il existe plusieurs modes. L'approche économique privilégie la méthode coûts-avantages. Mais la recherche de critères d'efficacité se heurte finalement à la mesure de la valeur du bien patrimonial. Cette valeur se décompose au moins en deux parties distinctes. Il existe, d'une part, la valeur d'usage exercée par des visiteurs et des investisseurs immobiliers. Pour celle-là, il existe sans doute un marché. Il y a, d'autre part, la valeur de non-usage qui a elle-même une autre méthode de révélation. Le principe de toute intervention publique repose en grande partie sur l'intensité de la valeur de non-usage. Si cette dernière rend une part négligeable de la valeur totale d'un patrimoine, l'essentiel des coûts d'entretien et de

restauration pourra être pris en charge par les usagers<sup>34</sup>. A l'inverse, si la valeur de non-usage occupe une forte proportion de la valeur totale, les contributions des usagers pourront se révéler insuffisantes pour financer les travaux nécessaires (chapitre 3).

Pour les méthodes de révélation, l'économie a développé plusieurs instruments. L'excès patrimonial guide le choix vers la méthode de l'évaluation contingente (MEC) car celle-ci allie le mieux l'absence d'informations initiales disponibles et associe en une même étude la valeur d'usage et la valeur de non usage (chapitre 4). Il reste cependant le problème des générations futures qui ne sauraient donner déjà leur avis sur l'utilisation de l'une ou de l'autre ressource.

Le chapitre 5 fait le lien entre la gestion patrimoniale et la méthode d'évaluation contingente. La gestion patrimoniale a pour vocation d'encourager la participation de tous les acteurs à une prise de décision. En procédant par entretien et en réclamant un vote, la MEC permet à chaque personne interrogée d'exprimer une opinion. L'utilisation du référendum pour révéler les valeurs tend à approfondir plus encore les principes démocratiques. Ce chapitre soulève donc la question du caractère démocratique qui sous-tend toute prise de décision et sur l'aide de l'analyse économique (en particulier de la méthode d'évaluation contingente) à maîtriser ce processus démocratique.

Enfin, le chapitre 6 traite de la qualité de l'information obtenue grâce à la MEC. Conformément aux recommandations qui tentent de réduire les biais de la MEC, les enquêtes doivent se dérouler dans les conditions de marché. Les conclusions permettent-elles alors de mesurer les valeurs d'usage et de non-usage. Les personnes interrogées savent-elles distinguer et conserver la cohérence de leurs réponses ? Il est ici intéressant d'échauffer à une réflexion sur l'apport réel de l'évaluation contingente comme mode de révélation de la demande d'un patrimoine et de la valeur qui lui est attachée.

Un dernier avertissement. L'esquisse qui précède est un résumé de l'ouvrage et un court exposé de sa thèse, mais c'est aussi une invitation au voyage et à la découverte. De simple décor, illustration et alibi, le Mont-Saint-Michel en est devenu le personnage principal, autour duquel se nouent les ambitions, les raisons et les querelles. Sans nuire à la rigueur scientifique indispensable (tout au moins faut-il l'espérer), il m'imprime son empreinte sur l'ensemble des pages.

---

<sup>34</sup> Cela ne signifie nullement que l'Etat doit obligatoirement faire payer les usagers. Il en a seulement la possibilité. Sa décision finale repose sur d'autres critères (recherche de l'équité). Par exemple, le souhait de faciliter l'accès de tous à la culture amène à renoncer à réclamer une contribution aux visiteurs.



## **Partie 1 – Patrimoine et complexité.**

### ***Résumé***

Cette première partie tente de déterminer si le patrimoine échappe à une logique ordinaire de marché. La qualification ‘patrimoine’ recouvre un ensemble de biens très disparates mais considérés comme actifs patrimoniaux en raison de propriétés particulières qui leur sont prêtées. L’appartenance à l’ensemble ‘patrimoine’ a des conséquences sur les possibilités d’échange et d’utilisation d’un actif. Le patrimoine est de nature complexe et nécessite une prise en compte particulière.

Après avoir défini le patrimoine (chapitre 1), on s’interroge sur sa gestion (chapitre 2). Les modes de gestion habituelles, utilisant le marché ou l’intervention de l’Etat, se révèlent insuffisants à prendre en compte les contraintes du patrimoine, notamment les droits patrimoniaux de l’ensemble des acteurs. Cependant, la non pertinence d’une gestion marchande ou d’une gestion étatique, lorsqu’elles sont appliquées seules dans le contexte patrimonial, ne disqualifie pas l’analyse économique comme moyen d’information et d’action pour la gestion patrimoniale. Il faut faire appel aux outils d’analyse dans le cas des actifs non marchands (chapitre 3).

### ***Plan***

Chapitre 1 – De la nature du patrimoine.

Chapitre 2 – La gestion d’un patrimoine.

Chapitre 3 – L’évaluation patrimoniale.

## Chapitre 1 - De la nature d'un patrimoine.

### *Résumé*

Le patrimoine tient une place originale dans l'ensemble des biens. Il ne s'agit pas d'une catégorie homogène mais de la réunion d'objets de taille et d'importance variées. Le lien commun relève de propriétés particulières : tout actif patrimonial un bien non produit, qui entretient une relation spécifique à la société, et qui voit son appropriation restreinte. Aussi, faut-il examiner spécifiquement la place du patrimoine parmi les biens économiques. Entre bien privé et bien public, le patrimoine se prête à une analyse proche de celles qui concernent les arts [Hendon, 1980 #600] ou le paysage [Facchini, 1994 #339]. Son essence économique peut changer selon l'actif considéré mais elle est, chaque fois, inspirée par l'appartenance à l'ensemble patrimonial.

### *Plan*

Section 1 – Les traits distinctifs d'un patrimoine.

1.1 – Patrimoine et société.

1.2 – Une propriété restreinte.

Section 2 – Le patrimoine dans la typologie des biens économiques : classement et conséquences.

2.1 – De la diversité des biens.

2.2 – La typologie des biens économiques s'applique-t-elle au patrimoine ?



*« La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage, est de savoir  
celle qu'il faut mettre la première ».*

*Blaise Pascal, Pensées.*

*« Quand la mémoire va chercher du bois mort,  
elle ramène le fagot qui lui plaît ».*

*Birago Diop, Contes d'Amadou Koumba.*

L'extension radicale de l'idée de patrimoine, depuis le monument historique jusqu'au milieu naturel, en fait un concept tout à fait contemporain. Le patrimoine est demandé par le public, défendu et réservé. Il favorise la création d'emplois et génère des revenus. Mais son existence ne peut se réduire aux seules considérations mercantiles. Le lien entre une activité touristique et la présence d'un bien patrimonial n'est pas le seul critère valide pour justifier une volonté de réservation.

Nombre de monuments classés reçoivent très peu de visiteurs. Ils ne sont connus que des spécialistes, mais ils font la fierté des voisins. La rareté, voire le privilège d'être unique, ne permettent pas davantage de révéler le patrimoine avec certitude. Sauver des arbres ou une chaëlle rassemble parfois tous les habitants d'un village. Rien de remarquable ne justifie semblable mobilisation. Mais un processus d'identification et d'appropriation collectives transforme un lieu courant à l'échelle nationale, en un lieu symbolique à l'échelle locale.

Sans doute faut-il chercher auprès du public les raisons de cet attachement ! Même s'il n'est pas en mesure de procurer un gain monétaire, le patrimoine procure d'autres satisfactions. Il est source de loisirs<sup>35</sup> pour le riverain, quel qu'il soit. Par le spectacle qu'il projette, il dégage des effets externes dont profitent les riverains et les passants.. Il est encore une des composantes majeures qui définit le présent : fruit du passé, c'est un élément essentiel dans le paysage.

Une ébauche de définition fait du patrimoine un nœud de relations entre l'homme et son environnement : le patrimoine est un ensemble naturel ou culturel vu ou connu d'un observateur et

---

<sup>35</sup> Il peut également être une occasion de dommages, soit à la suite d'encombrements des routes, soit en raison de contraintes fortes qui seraient imposées autour d'un site.

reconnu par celui-ci<sup>36</sup>. Cette définition met en lumière une réalité pluridimensionnelle. Un 'ensemble' renvoie à un lieu, une construction ou un objet dont les caractéristiques s'attachent à la connaissance collective. 'L'observateur' marque le caractère anthropocentré de l'identité patrimoniale<sup>37</sup>. Sa présence est indispensable : spectateur, il reçoit des aménités ; informé, il sait pouvoir user des ressources mais il sait aussi devoir les réserver. Enfin, 'reconnu par celui-ci' comble l'hypothèse d'anthropocentrisme en lui donnant une dimension sociale.

Disant des effets externes et réclamant une reconnaissance sociale, l'actif patrimonial n'est pas directement comparable à des biens privés ordinaires. Il s'attache sur des traits distinctifs (section 1) dont il faut envisager les implications : bien non produit, héritage à transmettre, il ne permet pas une appropriation entière. Il prend donc une place à part dans la typologie des biens économiques (section 2).

---

<sup>36</sup> La définition se rattache dans ses grandes lignes, de celle du 'bénéficiaire', proposée par [Facchini, 1992], patrimoine et bénéficiaire étant en grande partie liés.

<sup>37</sup> Cette partie de définition est un choix assumé. Il pourrait y avoir débat sur l'existence ou non d'un patrimoine hors des sociétés humaines. Ce débat ne sera pas repris ici.

## Section 1 - Les traits distinctifs d'un patrimoine.

*C'est en assurant la continuité entre le passé et le présent que nous aurons les meilleures chances de façonner l'avenir.*

*Le mémoire est un facteur essentiel de la créativité de l'homme.*

*Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO*

La notion de patrimoine est élastique, facile à délimiter, sans devenir trop vague pour autant. La dimension et la nature n'en établissent pas un critère déterminant, tant la diversité a fait comme la règle. A l'échelle d'une famille, le patrimoine ravive la mémoire d'un événement, rappelle la richesse et la réussite et constitue une assurance contre les risques de l'avenir (réserve de valeur). Il prend la forme d'immeubles, de meubles, de bijoux, mais aussi d'images. La valeur économique de l'objet importe autant que la valeur symbolique. Son analyse relève du niveau micro-économique. A l'échelle d'un pays, les formes et les attributions sont tout aussi multiples, mais cette fois, le niveau d'analyse devient parfois macro-économique. L'échelle d'analyse et la dimension de l'actif étudié sont donc des données très imprécises. D'autres attributs sont les plus discriminants : le contenu, la reconnaissance sociale, la propriété et la transmission. Ils englobent les niveaux micro-économique et macro-économique sans les renier.

De ses traits distinctifs, le patrimoine tire les conditions de son usage. Contemplan, connaissance, témoignage, vestige sont quelques motifs d'intérêt pour les vieilles pierres, les tableaux de maître ou les arbres d'une forêt. Une dualité marque leur existence. Ils sont à la fois des objets symboliques, ouvrant à la rêverie et à l'émotion, et des sujets de recherche et de réflexion pour comprendre le monde. Cette dualité trouve son origine dans les traits distinctifs du patrimoine. Ils établissent une relation particulière entre le patrimoine et la société, relation qui aboutit à une restriction des droits traditionnellement octroyés à la propriété.

## 1.1 - Patrimoine et société<sup>38</sup>.

*Le passé est ce qu'une nation a de plus sacré, après l'avenir.*

*Victor Hugo.*

Le premier trait distinctif du patrimoine évoque une fondation, souvent associée à une pratique funéraire : « la dérivation d'un encadrement à la vie humaine grâce à un symbole d'origine et à un rite des morts » [Chastel, 1985 #379]. Les Romains de l'Antiquité conservaient sur le Germale<sup>39</sup> une cabane de chaume qu'ils appelaient « Cabane de Romulus ». Authentifiée par des fouilles archéologiques en 1948, la vieille cabane était le symbole patrimonial typique. Elle représentait un âge et des usages sans lesquels la grandeur de Rome ne pouvait être comprise. Le culte des reliques participe du même phénomène au cours du Moyen-Âge. Il unit l'Occident chrétien autour de l'église par la seule force des symboles sacrés.

Ces deux exemples confortent l'opinion des historiens du XIXe siècle selon lesquels les édifices anciens ne fondent pas seulement un savoir. Ces derniers illustrent et servent en même temps le sentiment national [Choay, 1992 #414]. Ils définissent ce que l'on a et circonscrivent ce que l'on est [Hartog, 1998 #438]. Tout groupe social, de la famille à la nation, y enfouit ses racines et développe des relations ambivalentes. Il vénère et protège le patrimoine. Parfois, il le détruit. Aussi, malgré un caractère normalement immuable, existe-t-il une grande sensibilité aux modes, à la culture et aux conditions de vie.

Mieux que tous les autres biens pourtant spécifiques à l'être humain, l'actif patrimonial est donc inséparable de la nature humaine. L'écrit d'Adam Smith, le vin et le drap de Ricardo, biens ordinaires, ne visent qu'un même but : la satisfaction des besoins humains, assouvissement, au fond, d'une loi naturelle. A des échelles diverses, celle-ci concerne l'animal autant que l'homme. Inutile à combler les besoins vitaux, le patrimoine met en lumière une part de l'humain qui échappe à l'utilité ordinaire. L'ordre apparent voit poindre le désordre et la complexité des aspirations de l'*homo sapiens*. « Contrairement à une idée reçue, il y a moins de désordre dans la nature que dans l'humanité (...) » [Morin, 1973 #395]. Le sentiment de désordre pousse à rechercher les origines et à accumuler des actifs articuliers qui rassurent et protègent.

---

<sup>38</sup> Ce titre est emprunté à un ouvrage collectif dirigé par [Andrieux, 1998].

<sup>39</sup> Le Germale est une des cimes du Mont Palatin.

Ce`endant, la définition du `atrimoine ne relève `as seulement des a``éciations subjectives. Elle ré`ond au contraire à des considérations objectives qui identifient à cou` sûr le `atrimoine `ar ra` `ort à d'autres catégories d'actifs : bien non `roduit, bénéficiant d'une reconnaissance sociale, `ermettant de réduire l'incertitude, et destiné à une transmission aux générations futures.

### **1.1.1 - Un bien non produit.**

Par nature, un bien n'est `as destiné à devenir un `atrimoine. Une église a vocation à demeurer un lieu de culte ; une usine du XIXe siècle est un lieu de `roduction ; une gare, un moyen de communication. Mais tout bien `eut être converti en témoignage historique [Choay, 1992 #414] et accéder au statut de `atrimoine.

Tant que ce statut ne lui est `as accordé, le bien ne se distingue guère des autres. Il `eut être transformé, vendu ou détruit. Mais dès qu'il est reconnu comme relevant d'une gestion `atrimoniale, il devient un objet unique, non re`roductible (ou difficilement) et non modifiable (dans ses grandes lignes). Le dessein recherché est généralement l'assurance d'une meilleure `rotection contre une modification de son état `ésent. « C'est désormais un fait commun, affirme [Godard, 1990 #348], que la `atrimonialisation d'un objet est invoquée dans notre société `our le soustraire aux lois ordinaires régissant les marchandises ». Les exem`les foisonnent : outre les monuments architecturaux déjà cités, un grand cru du Bordelais ou une entre`rise devient, au moment d'être cédé à des investisseurs étrangers, une `ième du `atrimoine national.

Le `atrimoine est `ar définition fini, `uisque historique, daté, et fabriqué `ar un `assé (ou un ensemble naturel) qui ne `eut être ré`été [Lablaude, 1991 #778]. Il s'agit d'une forme de couronnement, mais non d'une finalité. La conclusion n'en reste `as moins définitive : le `atrimoine a `our faculté d'a` `artenir à l'existant et de ne `as être `roduit.

D'aucuns signalent ce`endant des exce`tions. En Egy`te, les tem`les d'Abou Simbel et de Philaé ont dû être dé`lacés, et dans une certaine mesure, re`roduits. Le contexte, il est vrai, n'offrait aucune autre alternative. La construction du barrage d'Assouan, `rojetée `ar Gamal Abdel Nasser en 1954, devait inonder la vallée du Nil sur `rès de 500 kilomètres, et immerger une grande `art de la Nubie. Nécessaire `our réguler le cours du fleuve, le barrage condamnait une région riche en vestiges, `armi lesquels les tem`les de Philaé et d'Abou Simbel. Un `rogramme international a établi l'inventaire com`let des sites menacés avant d'engager des `rojets de sauvetage. En 1965, les tem`les d'Abou Simbel sont décou`és en `lus d'un millier de blocs et remontés 64 mètres `lus

haut, sur la falaise. La reconstruction respectait fidèlement la position et l'orientation originelles<sup>40</sup>. Plus de trois ans de travaux et trois mille hommes ont été nécessaires pour mener à bien l'opération<sup>41</sup>. Le sort du temple de Philaé fut réglé entre 1972 et 1980 dans des conditions plus difficiles. Les eaux recouvraient le sanctuaire d'Isis huit mois de l'année depuis le renforcement du premier barrage dans les années 1930.

La campagne de Nubie, dans son ensemble, a mobilisé une cinquantaine de pays [Audrerie, 1998 #325]. Le rassemblement des moyens financiers et techniques a permis de sauver des sites condamnés à disparaître. De ce fait, la perception des temples s'est peut-être doublée. D'une part, elle est restée celle de monuments anciens et, d'autre part, elle est devenue une perception de produits modernes. Il est néanmoins permis d'envisager les efforts accomplis comme un simple tribut des générations présentes à la conservation des merveilles laissées par les civilisations disparues.

Moins spectaculaires, d'autres exemples sont apparus en France. La reconstitution des grottes de Lascaux, dans un site voisin, a ouvert au public la contemplation des peintures primitives. Dans l'Ariège, le musée de la préhistoire, construit près des grottes de Niaux, dévoile le mystère de l'art magdalénien (11 000 ans avant J.C.), par des illustrations photographiques, des maquettes et des répliques soignées<sup>42</sup>. Dans ces deux cas, la conservation du patrimoine justifie de créer un nouveau site de visite. Mais il n'y a pas véritablement création d'un patrimoine nouveau. Tout au plus, a été opérée une substitution partielle à l'original à des fins de conservation et de commerce.

De même, la réutilisation est un phénomène courant. « L'homme a de tout temps poursuivi, transformé les œuvres du passé et les a adaptées à ses besoins, constate [Prunet, 1991 #781]. Les exemples sont très nombreux dans l'histoire. On peut citer, dès le début de l'ère chrétienne le réemploi des temples antiques pour en faire les lieux de culte de la nouvelle religion. C'est le cas de la cathédrale de Syracuse, construite dans les restes d'un temple grec ». C'est aussi le cas de

---

<sup>40</sup> L'opération était périlleuse pour les monuments. Le grès qui les compose est un matériau friable. Pour le protéger pendant les opérations de découpage, de transport et de remontage, il a été consolidé par des injections de résine.

<sup>41</sup> L'inauguration officielle a eu lieu le 22 septembre 1968. Mais les travaux de finition se sont poursuivis jusqu'en 1972. La campagne internationale, menée sous l'impulsion de l'UNESCO a coûté environ 80 millions de dollars américains de l'époque. La moitié de la somme provenait des dons d'une cinquantaine de pays.

<sup>42</sup> D'autres exemples de « arcs archéologiques » sont nés au cours des vingt dernières années : Samara, près d'Amiens ou Bliesbuck en Moselle. Ces réalisations adoptent en France un mode de présentation du patrimoine non monumental qui a déjà fait ses preuves en Allemagne, en Suisse, au Royaume-Uni ou en Scandinavie. Elles associent en un même lieu des vestiges authentiques et une reconstitution expérimentale d'architectures animées et ouvertes à la visite [Conseil National du Tourisme, 1995].

l'Abbaye de Fontevraud dont les maîtres d'ouvrage, de puis la réforme de l'abbaye en 1495, n'ont pas failli à cette règle. Plus récemment, le Mont-Saint-Michel lui-même, est en grande partie une création du XIXe siècle<sup>43</sup> [Lablaude, 1991 #778].

La transformation n'équivaut pas à un reniement. Elle permet surtout de sauvegarder l'essentiel. Lorsque Michel Ange restaure les thermes de Dioclétien à Rome, pour y aménager l'église Sainte-Marie des Anges, il réserve l'intégrité architecturale des anciens établissements balnéaires de Rome. En comparaison, les ruines des thermes de Caracalla ne peuvent produire le même témoignage. Les transformations et les conversions à un nouvel usage ne recouvrent donc pas toujours les caractéristiques initiales d'un monument. Ce dernier est alors réservé dans la globalité de son évolution, et reste plus que jamais attaché à son statut particulier.

Bien non réduit, un monument ou un écosystème ne peut être davantage réduit. Umberto Eco constate, prenant l'exemple de la Pietà de Michel-Ange : « Son processus de réduction présente de telles difficultés qu'il requiert la mise en œuvre de techniques spécialisées (...). Curieusement, c'est aussi pour cela que la statue a été investie d'une valeur conventionnelle, mieux, 'légal', en vertu de laquelle une de ses répliques, même absolument parfaite est 'sans valeur' et refusée en tant que faux » [Eco, 1992 #394]. Pour la masse des clients des musées, la différence entre une œuvre originale d'un maître, et une copie par un de ses disciples ou d'un artiste contemporain (ou d'un étudiant) serait sans doute indécidable et apporterait une satisfaction égale. Mais la moindre suspicion sur l'authenticité de l'œuvre a pour résultat une réduction drastique de la valeur de marché de l'objet considéré. [Krutilla, 1975 #155] retrouve un phénomène comparable pour les zones naturelles.

L'interdiction de répliquer a des conséquences relevées dans la littérature économique. [Tisdell, 1994 #721] retrouve, pour décrire les phénomènes d'attraction touristique, deux modes possibles<sup>44</sup> : l'attraction Hecksher-Ohlin et l'attraction ricardienne<sup>45</sup>.

L'attraction touristique Hecksher-Ohlin utilise essentiellement du capital et du travail pour la production. Ce sont, par exemple, les magasins, les centres de divertissement, les restaurants, les

---

<sup>43</sup> La flèche qui donne aujourd'hui à l'abbaye son allure élancée vers le ciel est une invention de Victor Petitgrand, architecte des Monuments historiques. La seule justification de ce choix inattendu est avancée dans une lettre de l'architecte au Ministre des Beaux-Arts en date du 27 avril 1894 : « J'ai cru devoir ajouter une flèche au projet primitif, cette adjonction étant instamment réclamée par l'opinion publique, les Délégués du Département etc., etc. »

<sup>44</sup> En pratique, ces deux modes de partage des objets touristiques ne couvrent pas l'ensemble des sujets étudiés. Le degré d'attraction d'une aire de tourisme dépend de la combinaison disjonctive des modes Hecksher-Ohlin et Ricardo.

<sup>45</sup> La classification résulte des travaux de [Hufbauer et Chilas, 1974].

boîtes de nuit ou les casinos. Tous sont reproductibles à l'identique dans n'importe quel endroit de la planète. Les attractions de Singapour ou de Las Vegas sont de cette nature.

L'attraction touristique ricardienne est unique et quasiment impossible à reproduire. Les offres et les conditions originales sont fixées. Le Grand Canyon (Etats-Unis), la Grande Barrière de Corail (Australie), la Cité Interdite (Chine), les réalisations des civilisations antiques (Grèce ou Egypte), la Basilique Saint-Pierre (Italie), et même les cultures vivantes des minorités appartiennent à cette catégorie. Tous sont uniques, et s'il survenait une catastrophe naturelle ou accidentelle, aucune commotion n'effacerait leur identité.

Conséquence de l'absence d'un mode de reproduction, l'unicité est la clé de l'identité patrimoniale. Parce qu'il est unique, le patrimoine est irremplaçable ; parce qu'il est unique, le patrimoine ne saurait être reproduit ; parce qu'il est unique enfin, le patrimoine doit être protégé et non modifié.

### ***1.1.2 - Une reconnaissance sociale.***

*« Les enfants de Louxor ont quatre millénaires,  
Ils dansent sur les murs et toujours de profil,  
Mais savent sans effort se dégager des pierres  
A l'heure où le soleil se couche sur le Nil.  
Je pense m'en aller sans que nul ne remarque  
Ni le bien ni le mal que l'on dira de moi  
Mais je déposerai tout au fond de ma barque  
Le caillou ramassé dans la Vallée des Rois ».*  
Bernard Dimey, *Les Enfants de Louxor.*

L'identification d'un patrimoine est conditionnée par les évolutions sociales. Tel monument, qualifié aujourd'hui de chef d'œuvre a dû traverser l'histoire avec les plus grandes difficultés. L'abbaye du Mont-Saint-Michel aurait certainement été détruite au cours de la Révolution sans sa fonction de prison d'Etat. Au XIXe siècle, le Mont est tenu par les architectes pour un amas de ruines médiocres. Après une mission sur place, en 1841, Prosper Mérimée, second Inspecteur des monuments historiques, qui a tant contribué à sauver l'héritage médiéval français, écrit au vice-président de la Commission des monuments historiques : « (...) L'église depuis l'incendie est devenue visible, en quoi elle gagne considérablement. Les pierres mêmes ont acquis par le feu une



teinte admirable. L'ornementation étant nulle n'a souffert ; mais il a fallu refaire en sous-œuvre deux piliers. Deux autres réclament la même opération, enfin le transept est ébrasé de haut jusqu'en bas, moyennant quoi il soutient la tour du télégraphe. Le chœur est demeuré intact. L'abbé Lecour voudrait bien que nous donnassions de l'argent pour refaire sa nef, mais si on la refait, on y mettra aussitôt des cellules et nous aurons perdu notre argent. Nous ne sommes point chargés de loger M. Barbès et tutti quanti » [Brighelli, 1998 #386]. Il s'en fallut de peu que le Mont ne soit jamais classé. La persévérance d'un autre responsable des monuments historiques, Viollet-Le-Duc, le sauve finalement de l'abandon.

Seule une reconnaissance sociale accorde à un bien, quelle que soit sa nature, le statut particulier de patrimoine. L'identification qui lui est jointe influence davantage le choix que tout autre critère objectif, comme la valeur économique ou la rareté. L'inscription de l'Hôtel du Nord, sur l'Inventaire des monuments historiques tient moins aux qualités architecturales de l'immeuble qu'à son rôle de décor mythique du cinéma français. Au-delà du cercle des cinéastes, le lieu est devenu une clé du génie culturel national. De la même façon, l'attachement 'culturel' aux corons du Nord et de Lorraine était incompréhensible en France au XIXe siècle et jusqu'aux années 1950. Il est sans doute le dernier avatar d'une passion singulière qui a nourri la Révolution Industrielle, l'émergence de la classe ouvrière et quelques belles pages de la littérature<sup>46</sup>.

Il ne suffit pas de déclarer un objet « patrimoine ». Encore faut-il en préciser le titulaire, sa conduite globale et sa gestion patrimoniale [Ollagnon, 1984 #820]. Un patrimoine ne peut pas être pensé en dehors du groupe social qui l'a défini. La qualification patrimoniale de la nature dépend des mêmes ressorts. La diversité des acteurs politiques, associatifs, scientifiques et économiques fait de son appréhension une 'construction sociale' riche, complexe, fluctuante, qui n'échappe pas à la subjectivité [Vermersch, 1996 #139].

Parfois, la décision d'intégration au patrimoine semble échapper au groupe social concerné car elle est menée par des experts. Mais ceux-ci sont avant tout des délégués du groupe social

---

<sup>46</sup> La France prête une attention récente à son patrimoine industriel, scientifique et technique. Les seuls récurseurs sont le Conservatoire national des arts et métiers, le musée de la mine de Saint-Etienne, le musée de la mine à Mulhouse ou le musée du fer de Nancy. A l'inverse, les pays anglo-saxons, germaniques ou scandinaves ont développé des conservatoires et des musées dès le début du siècle, voire dès la fin du siècle dernier [Conseil National du Tourisme, 1995].

[Peacock, 1997 #419]<sup>47</sup>. Leur décision s'impose à tous, d'autant plus que leur jugement évite en quelque sorte l'arbitraire. Ils appliquent une règle qu'ils forment autant qu'elle les forme, inspirée de l'évolution des connaissances scientifiques, des modes et des lectures de l'histoire. La révérence de Prosper Mérimée à l'égard du Mont-Saint-Michel se justifie ainsi par le goût de l'époque, qui privilégie les monuments construits en un style unique. Même dans l'avis d'un expert, c'est un regard social qui se impose.

Faute de cette reconnaissance sociale, il n'est aucune considération qui permette à un actif d'échapper au sort commun. En 1777, lorsque Louis XVI se voit demander une somme de 300 000 livres pour restaurer Vincennes, le roi répond : « Est-ce que vous êtes fou (...) de proposer quelque cent mille écus de dépenses dans un château qui n'est bon à rien et tout au plus à vendre ? » La crise financière a raison des biens de la couronne et seuls les plus précieux d'entre eux sont à l'abri d'être cédés [Chastel, 1985 #379]. Cet épisode éclaire sur les difficultés d'entretien mais surtout sur les conséquences d'une non-inscription patrimoniale. La notion de patrimoine, concluent [de Montgolfier, 1987 #387] ne s'applique [donc] pas uniquement à la réalité objective des éléments qui constituent le patrimoine. Elle englobe aussi l'ensemble des relations entre ces éléments et leur titulaire. C'est une notion relationnelle ».

### **1.1.3 - Comblent l'incertitude.**

On distingue, dans l'univers économique, les notions de risque et d'incertitude. La notion de risque qualifie les situations où un calcul de probabilité est applicable : le résultat d'une action dépend alors d'événements aléatoires identifiés à l'avance et récurrents, analysables par les lois de la probabilité. L'utilité esérée correspond à l'utilité associée à une action dans chaque état du monde possible, pondérée par la probabilité de ce dernier (probabilité objective indépendante de celui qui choisit).

La notion d'incertitude sert à qualifier les situations où le résultat d'une action ne peut pas être prévu avec certitude et ne se prête pas au calcul probabiliste parce qu'il dépend de la réalisation d'événements uniques, non récurrents, ou parce que ces événements ne sont pas clairement identifiés et évalués ex ante. La réalisation de tels événements est la source de surprises que celle-ci soit totale

---

<sup>47</sup> « Des biens sont reconnus comme patrimoine habituellement par des archéologues ou des historiens qui ont obtenu une forme de reconnaissance officielle ou une reconnaissance publique de leur statut d'experts pour déterminer la valeur historiques et scientifique » [Peacock, 1997].

(l'agent ne s'attend pas à être surpris) ou qu'elle soit attendue (l'agent s'attend à être surpris, mais il ne sait pas quelle forme prendra cette surprise).

Les temps modernes sont ceux du scepticisme et de l'incertitude. Même le domaine de la connaissance n'est pas élargi. « Les progrès de la certitude scientifique ont apporté un progrès de l'incertitude, observe [Morin, 1981 #343]. Nous connaissons de mieux en mieux la nature et la composition physique de l'univers, le mode de formation de ses étoiles et de ses atomes, notre situation dans cet univers, mais nous sommes de plus en plus incertains sur son origine, sa destination, notre destinée. Toute connaissance gagnée sur l'ignorance débouche sur un océan d'inconnaissance ». Le seul repère fixe est finalement le passé.

Définir le patrimoine revient alors à revendiquer une autorité sur les éléments, en particulier sur le temps. [Du valon, 1991 #436], directeur du patrimoine au Ministère de la Culture, s'interroge sur l'objet de sa mission : « Utile, le patrimoine ? A quoi servent ces monuments, immeubles ou meubles, que nous protégeons avec tant de gravité ? Que signifient-ils ? Quelle valeur esthétique et historique affirment-ils encore ? Restaurés, restitués, quelle authenticité conservent-ils ? Utilité dénote : service, fonction, besoin, convenance. Ne dit-on pas d'utilité publique ? ». La réponse tient en quelques mots. Pour faire face à l'incertitude, l'action humaine est contrainte par le principe de précaution<sup>48</sup>. Le domaine des choix est désormais restreint. Dans un tel contexte, les sociétés seraient d'autant plus enclines à s'entourer d'un patrimoine qu'elles disposeraient d'un faible contrôle sur leur environnement et ressentiraient une plus grande inquiétude de leur avenir. Même à l'échelle de l'individu, la demande de patrimoine grandirait à mesure du sentiment d'insécurité du groupe social. Veiller sur un large patrimoine donnerait donc l'illusion d'une meilleure maîtrise de la destinée humaine, de ses origines jusqu'à son avenir.

---

<sup>48</sup> Le concept de précaution signifie que l'incertitude scientifique ne doit plus servir de prétexte pour reporter les actions de prévention, car l'absence d'évidence n'équivaut pas à une évidence d'absence. Dans le cas d'une pollution, il n'est plus nécessaire de prouver le lien entre la cause suspectée et les effets constatés avant d'engager des dépenses en faveur de l'environnement. La loi du 2 février 1995 (loi Barnier) relative à la protection de l'environnement définit le principe de précaution en ces termes : « L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économique acceptable ». Des définitions proches ont été données lors de la conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (Rio, 1992) et dans le traité de Maastricht.

Morin affirme que la nature humaine repose sur une double conscience. Une conscience objective qui rapporte la condition effective de l'être humain baigné dans son environnement, et la conscience subjective, qui relie à la condition humaine et à la supériorité esérée sur les autres espèces<sup>49</sup>. « Entre la vision objective et la vision subjective, il y a donc une brèche (...) que remplissent les mythes et les rites » [Morin, 1973].

Les mythes s'appuient sur le réel pour exister. Ils favorisent ou justifient la constitution du patrimoine qui les entretient à leur tour. Nombre de légendes accompagnent l'histoire des monuments pour donner au lieu choisi les attributs magiques nécessaires. La Basilique Saint-Pierre, à Rome, repose sur le tombeau du premier des pères. Le Mont-Saint-Michel aurait été construit dans les limites inscrites par un bœuf sacré... Même lorsque les pratiques rituelles ont totalement disparu, les monuments les plus anciens entretiennent une dimension magique. Les alignements de menhirs de Carnac ou le Cromlech de Stonehenge<sup>50</sup> étonnent tant par la performance qui a permis leur réalisation que par le mystère qui les entoure. Le rêve merveilleux convient toujours mieux aux mégalithes qu'une froide réalité.

Le patrimoine célèbre le passé. Mais il ne vient pas seulement hanter le présent. Dans la plupart des domaines scientifiques, les progrès des techniques de recherche bouleversent régulièrement les convictions des meilleurs spécialistes. Aucun savoir n'est jamais définitivement acquis. Aussi, le patrimoine a-t-il cessé d'être simplement le lieu de la connaissance maîtrisée : nul besoin de connaître toutes les espèces vivantes de la forêt amazonienne pour la considérer comme un patrimoine majeur<sup>51</sup>. La certitude de son existence vaut mieux que l'incertitude (serait-elle même très limitée) résultant de son exploitation partielle ou totale.

L'identité patrimoniale procure ainsi une forme de réponse à l'incertitude. Elle laisse ouverte le choix des trajectoires de l'évolution en réduisant, au plus loin, les conséquences de

---

<sup>49</sup> Edgar Morin constate cette dualité dès l'époque néandertalienne dans la relation à la mort : la conscience objective reconnaît la mortalité tandis que la conscience subjective affirme sinon l'immortalité, du moins une transmortalité [Morin, 1973].

<sup>50</sup> Stonehenge est un site préhistorique, datant de l'âge du bronze, situé au sud de l'Angleterre (Wiltshire). Son imposant cromlech, le plus important monument mégalithique des îles Britanniques est vraisemblablement un ancien sanctuaire dédié au culte solaire.

<sup>51</sup> Les meilleurs spécialistes considèrent que seules 15 % des 13 millions d'espèces vivantes ont été recensées.

l'irréversibilité<sup>52</sup>. Le patrimoine peut servir de protection et de défense contre l'imréversible en fournissant les ressources que l'on peut utiliser en cas de besoin. Mais il doit être géré selon une stratégie qui maintient son adaptabilité<sup>53</sup>, en le faisant évoluer, en assurant sa reproduction [de Montgolfier, 1987 #387].

Mais ce comment ne va pas sans poser quelques interrogations sur la relation établie entre aujourd'hui et demain. « Vouloir choisir aujourd'hui, ce qui constituera un patrimoine demain pour les générations futures relève d'une rétention exorbitante à maîtriser le temps », constate [Godard, 1990 #348]. A la limite, s'inquiète [Hartog, 1998 #438], «le futur n'est plus à conquérir ou à faire advenir, il est au contraire ce qu'il faut s'empresser à retarder, à ne pas faire advenir (comme notre mort) ».

### ***1.1.4 - L'héritage.***

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons  
à nos enfants ».  
Antoine de Saint-Exupéry.*

Même s'il n'est pas réduit, un actif patrimonial a bien entendu une origine. Dans une famille, disposer d'un patrimoine signifie bien souvent avoir reçu un héritage qu'il convient de faire fructifier. Que le bien soit affecté ou non, susceptible ou non d'être affecté par les activités humaines, il doit être transmis de génération en génération, indéfiniment, de père en fils. Les objets les plus essentiels à transmettre sont d'ailleurs ceux qui ne sont déjà plus attachés à une fonction ni à une activité courante. C'est le cas des objets auxquels l'histoire a accordé un rôle unique.

Les accords internationaux font état de l'intérêt des sites les plus prestigieux. Ainsi, la Charte de Venise<sup>54</sup>, en 1964, rappelle dans son introduction : « Chargées d'un message spirituel du passé,

---

<sup>52</sup> Pour une représentation du concept d'irréversibilité en économie, lire [Boyer, 1991]. L'irréversibilité est représentée comme une incapacité d'un acteur à changer une situation ou le cours d'un processus et comme une impossibilité de retourner au point de départ par inversion de l'action.

<sup>53</sup> Cela suppose que le patrimoine ait une grande variété interne, en application du théorème de la variété requise en théorie des systèmes : pour pouvoir répondre à des variations aléatoires de l'environnement, un système doit disposer dans ses paramètres internes d'un potentiel de variété supérieur à celui des variations.

<sup>54</sup> La Charte définit une politique de conservation et de restauration des monuments historiques et des sites.

les œuvres monumentales des lieux demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui rend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité ». Il en est même de la 'nature'.

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par l'UNESCO en 1972 confie à chaque Etat signataire la pleine responsabilité « d'assurer l'identification, la protection, la conservation la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) ».

La reconnaissance internationale du patrimoine s'accompagne d'une acceptation large de quelques critères d'identification. L'UNESCO a constitué la liste du Patrimoine Mondial en recensant les pièces uniques susceptibles d'apporter à la culture, à la nature et à la connaissance mondiales. Selon la Convention du patrimoine mondial, un 'patrimoine culturel' est un monument, un ensemble de bâtiments ou un site ayant une valeur historique, esthétique, archéologique, scientifique, ethnologique ou anthropologique. Le terme de 'patrimoine naturel' désigne une caractéristique physique, biologique et géologique exceptionnelle : la flore et la faune menacée, les zones ayant une valeur d'intérêt scientifique, esthétique ou d'intérêt de vue de la conservation. L'UNESCO, pour préciser au public l'importance de son action, rappelle le caractère universel de ses choix établis tout d'abord sur des sites uniques et articulés, tout d'abord l'identité d'une région, d'une page d'histoire ou d'une culture : « le Grand Canyon illustre deux milliards d'années d'histoire de la terre. Les Iles Galapagos ont inspiré à Charles Darwin sa théorie de l'évolution. Mohenjo-Daro nous raconte l'histoire d'une ancienne civilisation et l'usine sidérurgique de Völklingen celle de l'industrialisation. L'Île de Gorée est un rappel de l'esclavage, la citadelle d'Haïti un symbole (...) construit par des esclaves qui avaient conquis leur liberté ». Qu'ont donc en commun tous ces sites tellement divers ?

« Ces sites culturels et naturels, ainsi que beaucoup d'autres, constituent un patrimoine commun dont nous devons rendre grand soin, des témoignages uniques. Leur disparition serait une perte irréparable pour le monde entier et pour chacun d'entre nous. Et tout d'abord, la culture et la nature sont menacés, en particulier à notre époque. La préservation de ce patrimoine nous concerne tous » [UNESCO, 1999 #416]. « Le patrimoine (...) est notre héritage commun », confirme [Ost, 1991 #435]. Mais il faut être en mesure d'estimer cet héritage. Des signes manifestes lui donnent une place à part et le révèlent comme une richesse à protéger.

Des ustensiles courants et fonctionnels n'ont reçu d'autre considération que celle due à leur utilisation de la part de ceux qui les fabriquaient et les utilisaient. Aux yeux de leurs descendants<sup>55</sup>, les mêmes objets ordinaires deviennent des témoins d'une origine et d'une identité. « La valeur d'unicité [d'un patrimoine] tient moins aux particularités concrètes du bien considéré qu'à sa capacité à fournir un lien symbolique de filiation et transmission inter-générationnelle » [Godard, 1991 #388].

Celui qui lègue et celui qui hérite n'ont en apparence pas le même intérêt à la transmission patrimoniale. Pour le premier en particulier, les objectifs poursuivis sont flous. Sauf à considérer la satisfaction morale résultant d'un legs, il est difficile de donner une explication rationnelle au renoncement à une partie des ressources disponibles. Pour le second, l'héritage constitue une importante ressource de précaution, à mobiliser en cas de besoin. Il accroît ou réserve son univers de choix.

En définitive, un actif patrimonial se distingue des biens ordinaires par le fait qu'on ne le gère pas pour le consommer ou l'accroître mais en premier lieu pour le transmettre. Cependant, cette obligation limite les droits de l'héritier car il a la responsabilité de léguer à son tour. Pour [Montgolfier, 1987 #387], « l'approche patrimoniale relève [donc] d'une éthique qui consiste, pour un individu ou une organisation, à placer au premier rang de ses préoccupations le souci constant de réserver les libertés de choix de ceux qui viendront à ses côtés : pour cela, il convient de ne pas engager ceux-ci dans des voies qui pourraient les mener à des impasses irréversibles, mais au contraire, de leur transmettre un patrimoine, c'est-à-dire un ensemble de ressources qu'ils seront libres d'utiliser en fonction de leurs propres choix ».

[Godard, 1990, #348] émet des réserves sur cette approche : « une telle description de la gestion patrimoniale a tout de l'image d'Épinal ». Derrière le projet annoncé d'une gestion « qui n'aurait d'autre but que de réserver les possibilités de choix des générations futures, on trouve une manière de perpétuation de la génération présente, voulue ou non, au travers d'une action sur les comportements des héritiers et sur leur identité » [Godard, 1990]. Celui qui lègue chercherait un prolongement au-delà de sa propre mort.

La gestion patrimoniale s'accompagne ainsi d'infinies réserves : être héritier crée des obligations, non seulement vis-à-vis des générations futures, mais aussi vis-à-vis des générations passées. Chacune des décisions engage le respect de la mémoire et pose une hypothèque sur

---

<sup>55</sup> Souvent après un saut de génération.

l'avenir. Plus le projet de transmission est précis, au travers des sacrifices consentis par les générations précédentes pour réunir le patrimoine ou, au travers des discours et des recommandations pour en rappeler la signification et moins le patrimoine tient son rôle d'instrument de précaution. Cette tendance résulte, selon [Godard, 1990 #348], « de l'encadrement très précis du jeu de règles et d'obligations qui pèse sur l'usage, sur l'entretien et sur la retransmission [du patrimoine] ».

En d'autres termes, la gestion patrimoniale serait plus forte que le principe d'un modèle à valeur d'option. Là où ce dernier tente seulement de restaurer la flexibilité, la dernière impose une limitation du régime d'usage et d'échange. Les contraintes et les obligations patrimoniales qui dérivent de l'obligation de transmettre ne sont pas levées pour les générations futures. Le modèle à valeur d'option génère des contraintes uniquement à la dernière époque. Les générations suivantes ont totale liberté dans l'utilisation des ressources.

Pour la génération présente, « les biens patrimoniaux sont donc moins une propriété qu'une possession, qui, par définition, précède et suit le détenteur actuel » [Chastel, 1985]. Le rapport établi entre le propriétaire et le bien n'est plus exclusif puisque l'intérêt d'un tiers est implicitement admis. L'ensemble de règles, de devoirs et d'obligations, qui contraignent l'héritier, empêchent ce dernier d'être un interlocuteur pertinent. « Un usage raisonnable de la ressource est commandé par le respect des droits du 'nu-propriétaire'<sup>56</sup> », affirme [Sambon, 1996 #406].

Pour identifier le véritable propriétaire, il ne faut pas tenir compte du seul titulaire présent du droit de propriété, il faut plutôt constituer un sujet collectif, appelé « groupe patrimonial » [Barel, 1984 #390]. Ce sujet collectif donne place aux personnes vivantes, mais aussi aux mortes (qui sont les ancêtres, les fondateurs) et à celles qui n'existent pas encore (les générations futures)<sup>57</sup>. Le sujet collectif peut même rendre une dimension intra-générationnelle. D'où la possibilité de reports de l'individuel au familial (l'intervention du droit d'aînesse...), du familial au national (les mesures de protection au titre des monuments « classés », l'interdiction d'exorter), du national à l'international (l'intervention de l'UNESCO pour « aider Venise »). Le droit international de l'environnement illustre cette logique patrimoniale.

L'élaboration et la mise en œuvre des règles reposent sur une hiérarchisation des membres du groupe patrimonial (principe d'asymétrie) : le groupe patrimonial, symbolique inter-générationnelle, puis le sous-groupe des vivants, et enfin les individus. « Le groupe patrimonial est

<sup>56</sup> La nue propriété est un principe juridique : propriété d'un fonds dont un autre perçoit l'usufruit.

<sup>57</sup> Dans le cas du patrimoine mondial, la figure de la communauté humaine occupe le rôle de nu-propriétaire, donc de groupe patrimonial réel [Sambon, 1996].



la vérité profonde du patrimoine », résume [Barel, 1984 #390]. La notion de « patrimoine commun de l'humanité »<sup>58</sup> introduit ainsi une innovation dans l'ordonnement juridique car les Etats ont fait l'engagement de respecter des obligations non directement comensées<sup>59</sup>, d'accepter des situations asymétriques<sup>60</sup>.

L'invention du sujet collectif est à l'origine de l'ensemble de règles, d'interdits et d'obligations, dont la mise en œuvre repose sur la hiérarchisation des membres du groupe patrimonial. Ce constat amène Ballion à observer une meilleure intégration du discours patrimonial dans les formes sociales hiérarchisées comme les grands corps de l'Etat (il cite en particulier le corps des forestiers) [Ballion, 1986 #391]. Il est généralement admis que le propriétaire dispose absolument, en droit, de son bien, à la condition de ne pas porter atteinte à la propriété d'autrui. En cas de dualité de titulaire (entre propriétaire et groupe patrimonial), les droits du titulaire juridique devraient, même en l'absence de tout texte le relevant expressément, se trouver limités.

Il arrive cependant que le poids de l'héritage provoque une attitude de refus : refus des obligations, refus de se couler dans le moule identitaire imposé. Par paradoxe, le patrimoine peut remplir plus aisément sa fonction d'adaptation et de base stratégique pour celui qui en hérite si le projet de transmission n'a pas été appuyé ou si l'héritage apparaît comme quelque chose de laissée. La crédibilité du projet de conservation est à la mesure de la croyance, socialement organisée, en son caractère irrévocable, avec le danger, toujours possible de voir se heurter les réflexes ancestraux et les réactions modernes. Le « culte » du patrimoine suscite des passions et des rejets. L'impossibilité, pour celui qui transmet, de conjurer le risque d'un usage non permis suscite deux tendances opposées : d'une part, donner suffisamment de corps au projet de transmission pour qu'il puisse marquer l'héritier résumé et donner une chance raisonnable que la transmission atteigne son

---

<sup>58</sup> Cette formule est apparue dans la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, signée à Paris le 16 novembre 1972 sous l'égide de l'UNESCO.

<sup>59</sup> D'après la Convention de l'UNESCO de 1972, chacun des « Etats parties reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures concernant la protection du patrimoine culturel et naturel lui incombe au premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique » [Audrerie, Souchier et al. 1998].

<sup>60</sup> Cette logique diffère des conventions ordinaires qui privilégient l'intérêt réciproque et la comensation des avantages accordés.

objet ; d'autre part, limiter l'investissement patrimonial en anticipant une possible déception ou la vanité éventuelle du projet de transmission lui-même.

Finalement, le patrimoine doit être renouvelé à chaque génération [Chastel, 1985 #379]. Cependant, il échappe immédiatement à la génération qui l'a constitué car il est destiné à la suivante. Pour une communauté donnée, la propriété patrimoniale semble donc restreinte.

## 1.2 - Une propriété restreinte.

*« La façade de la maison n'appartient pas à celui qui y demeure, mais  
à celui qui la regarde ».*

*Lao Tseu.*

L'accession stricte donne du patrimoine l'idée d'un stock de richesse accumulé par une personne physique ou morale tout au long de sa vie. Le patrimoine se confond avec la propriété et devient l'indicateur de la réussite. Même pris dans une signification plus large, la notion de patrimoine conserve l'idée d'une appropriation individuelle ou collective. L'émergence d'un « patrimoine mondial de l'humanité » revient à introduire le genre humain comme un propriétaire légitime. En même temps, elle éclaire sous un jour nouveau les principes de la propriété appliqués au patrimoine.

La réflexion à propos de la propriété dépasse le cadre étroit de l'économie. Philosophes, historiens, juristes ont échafaudé des hypothèses sur l'homme propriétaire. Certains en ont dressé un portrait idéal, une utopie à retrouver. D'autres, au contraire, en ont fait l'objet de leurs critiques, la « bonne société » restant un artefact à inventer. Aucun, cependant, ne conteste l'existence d'une propriété. Seule sa nature initiale est en débat. L'issue en est le mode de gestion des ressources, parmi lesquelles les ressources patrimoniales.

### 1.2.1 - Origine de la propriété.

Deux courants s'opposent. Pour le premier, l'appropriation initiale fut collective. L'homme est naturellement bon et généreux. L'abbé de Mably invoque Platon, l'exemple de Sarte et l'expérience des Jésuites au Paraguay [Denis, 1988 #364]. Les auteurs du second courant dressent du premier homme le portrait d'un être égoïste. Tout altruisme ne pouvait être que de l'intérêt

ersonnel bien compris. De ces deux images de l'homme sont nées deux philosophies de la propriété. La première consacre la propriété de la communauté, la seconde encourage la possession individuelle.

De l'Atlantide de Platon à l'Utopie de Thomas More ou Salente de Fénelon, les lieux du communisme idéal invitent à un voyage extraordinaire, dans l'imaginaire. Platon en est le premier insulaire. Selon lui, le retour à la propriété collective est la condition pour construire la cité idéale, semblable à l'ancienne Atlantide. La distinction entre les riches et les pauvres disparaît si les biens matériels, mais aussi les êtres, sont mis en commun, c'est-à-dire mis à la disposition de la cité. Le communisme de Platon ne se limite pas aux personnes et aux biens. Il s'étend également à la structure familiale. Aux intérêts individuels, source de discorde, se substitue l'intérêt commun : « Nos citoyens seront fortement unis dans ce qu'ils nommeront leur intérêt propre et, unis de la sorte, éprouveront joies et peines en parfaite communion » [Poussin, 1994 #358]. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean-Pierre Brissot de Warville<sup>61</sup> écrit, : « Chez les sauvages, les provisions de chasse et de pêche se font en communauté. Ils se regarderaient comme indignes d'exister s'ils dérobaient à leurs semblables des choses dont ils n'ont pas besoin ».

A la même époque, Nicolas Gueudeville oublie les « Dialogues ou entretiens entre un sauvage et le baron de La Houtan ». Il soutient que l'Indien est supérieur à l'Européen car il ignore la distinction du mien et du tien [Denis, 1988 #364]. Montesquieu<sup>62</sup> fait l'éloge des troglodytes : « Le seul le troglodyte se regardait comme une seule famille : les troupeaux étaient presque toujours confondus ; la seule chose qu'on s'échangeait ordinairement, c'était de les partager » [Montesquieu, 1748 #374]. Un curé de campagne du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean Meslier, accuse la propriété privée d'être la cause des jalousies, des vols et des meurtres. Il imagine une société d'où elle serait exclue, fondée sur l'égalité des individus : « Tous ceux et celles qui sont, par exemple d'une même ville, ou d'une même paroisse et communauté, ne composent tous ensemble qu'une même famille, se regardant et se considérant tous, les uns les autres comme frères et sœurs, et par conséquent, devraient vivre paisiblement en un commun ensemble (...), s'acquittant aussi également tous à la besogne, c'est-à-dire au travail »<sup>63</sup>. Un autre, [Morelly, 1755 #375]<sup>64</sup>, voit dans la propriété l'origine de tous les vices : « (...) vanité, fatuité, orgueil, ambition, fourberie, hypocrisie, scélératisme »<sup>65</sup>. Il a cette conclusion : « Là où il n'existerait aucune propriété, il ne pourrait exister

<sup>61</sup> Dans « Les recherches philosophiques sur le droit de propriété considéré dans la nature » [Attali, 1988]

<sup>62</sup> Dans « Les lettres persanes ».

<sup>63</sup> Cité par [Gaillard, 1987].

<sup>64</sup> Morelly est l'insulaire des socialistes français du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>65</sup> Cité par [Denis, 1988].

aucune de ses `ernicieuses conséquences (...). Pour cou`er racine aux vices et à tous les maux d'une société : 1) Rien, dans la société n'a`artiendra singulièrement ni en `ro`riété à `ersonne, que les choses dont il fera un usage actuel, soit `our ses besoins, ses `laisirs ou son travail journalier. 2) Tout citoyen sera homme `ublic, sustenté et entretenu aux dé`ens du `ublic. 3) Tout citoyen contribuera, `our sa `art à l'utilité `ublique, selon ses forces, ses talents et son âge ; c'est sur cela que seront réglés ses devoirs, conformément aux lois distributives ». Les `remiers socialistes allemands, un siècle `lus tard, défendront les mêmes `ositions.

L'autre cam`, com`enant les `enseurs des XVIIe et XVIIIe siècles comme Hobbes, Locke ou Rousseau, soutient que la `remière `ossession des hommes fut `rivée et justifiée `ar la faim et la `eur de la mort. « Le `rinci`e de `ro`riété, affirme Locke, se confond avec celui du res`ect des droits naturels et im`rescri`tibles de l'homme (...) [qui sont] la liberté, la `ro`riété, la sûreté et la résistance à l'o``ression » [Locke, 1689 #377]. A l'article « Pro`riété » de l'Encyclo`édie de Diderot, il est écrit : « Pro`riété : c'est le droit que chacun des individus dont une société civile est com`osée a sur les biens qu'il a acquis légitimement. Une des `rinci`ales vues des hommes, en formant des sociétés civiles, a été de s'assurer la `ossession tranquille des avantages qu'ils avaient acquis ou qu'ils `ouvaient acquérir. La `ro`riété `rivée y trouve sa justification économique et `olitique » [Gaillard, 1987 #373]. Diderot considère que « le droit de `ro`riété est un droit naturel, inviolable et absolu, indissociable de l'existence `olitique, économique et sociale de l'individu »<sup>66</sup>.

Voltaire, au XVIIIe siècle, `ense également la `ro`riété comme un droit naturel : « Il est certain que le `osseur d'un terrain cultivera beaucoup mieux son héritage que celui d'autrui. L'es`rit de `ro`riété double la force de l'homme ». [North, 1977 #354], dans le même es`rit, tentent de démontrer la su`ériorité de la `ro`riété `rivée : « Quand il existait une `ro`riété commune sur les ressources, il y avait `eu d'incitation `our acquérir une meilleure technologie et `lus de connaissance. A l'inverse, des droits de `ro`riété exclusifs, attachés aux `ro`riétaires, `rocurent une incitation directe à améliorer l'efficacité et la `roductivité, ou, en termes `lus fondamentaux, à acquérir `lus de savoir et `lus de technique. C'est ce changement dans les incitations qui ex`lique les ra`ides `ogrès réalisés `ar l'humanité dans les derniers 10000 ans, en contraste avec le lent dévelo``ement durant la `ériode où les actions se réalisaient en communauté ».

[Demsetz, 1964 #355], comme North et Thomas, ex`lique l'origine des droits de `ro`riété à `artir de la nécessaire ada`tation aux changements `roductifs et culturels : « Les changements dans

---

<sup>66</sup> Cité `ar [Attali, 1988; Miller, Coleman et al., 1989].

la connaissance résultent de changements dans les fonctions de production, les valeurs de marché et les aspirations. De nouvelles techniques, de nouveaux savoir-faire pour produire les mêmes biens, ou pour produire d'autres biens, tout cela implique des effets bénéfiques et nuisibles auxquels la société n'est pas habituée... L'émergence de nouveaux droits de propriété intervient en réponse aux besoins des personnes d'ajuster les nouvelles possibilités de coûts et de bénéfices. Les droits de propriété se sont développés pour internaliser des externalités quand les gains de l'internalisation deviennent plus importants que les coûts de l'internalisation » [Demsetz, 1964 #355].

La propriété privée est réputée disposer de quelques avantages sur l'appropriation collective [Centi, 1997 #353]. Lorsque la gestion de la ressource est de nature publique, elle est aussi soumise au processus de décision politique. Or les gestionnaires politiques ne voient pas leurs patrimoines personnels affectés par les résultats des décisions qu'ils prennent dans le cadre de leur gestion publique ; leur intérêt personnel des gains ou des pertes qu'engendrent leurs décisions est très proche de zéro.

Si les ressources naturelles sont contrôlées au moyen du processus bureaucratique, une surexploitation de la ressource « publique » risque fort de se produire du fait que les acteurs de ce processus ne sont pas incités à conserver cette ressource en raison de l'absence de transmissibilité des droits de propriété. Il en va de même en ce qui concerne les incitations à l'innovation. Les administrateurs, dans le domaine public ne reçoivent pas directement de récompenses pour leurs choix, lorsque ceux-ci sont économiquement opportuns, tandis qu'ils seront fortement critiqués si leurs diverses tentatives ne parviennent pas à améliorer la productivité. Au contraire, des propriétaires privés auront une plus grande incitation à innover puisqu'ils reçoivent directement le fruit de leurs efforts, tandis que s'ils échouent dans leurs tentatives, ils seront les seuls à en supporter les coûts. Les actions ainsi entreprises par les gestionnaires privés sont telles que les innovations couronnées de succès seront imitées et celles qui échouent seront abandonnées.

Avant ces auteurs, et bien avant Coase, Aristote avait déjà signalé que « ce qui appartient à tout un chacun est plus négligé, car tout individu prend le plus grand soin de ce qui [lui] appartient en propre, quitte à négliger ce qu'il possède en commun avec autrui »<sup>67</sup>. Becker, Hayek ou Friedman, aujourd'hui, se revendiquent de cette lignée.

Toutefois, la position affirmant une efficacité exclusive de la propriété individuelle ne fait pas l'unanimité. L'étude des droits de propriété dans les temps anciens permet d'éclairer la situation contemporaine [Bromley, 1989b #356]. Bromley se propose de rappeler la pertinence d'une

---

<sup>67</sup> Dans « La politique », livre II, chapitre 3.

politique publique non seulement du point de vue social, mais aussi du point de vue de la seule efficacité économique. « J'affirme, précise-t-il, que les vues conventionnelles négligent les sources de changement institutionnel, et qu'ils échouent dans leur démonstration ». [Dahlman, 1980 #357] conteste, à l'aide d'une analyse de l'Angleterre médiévale, l'efficacité révoquée des institutions et du système de droits de propriété contemporains, considérant que les institutions de l'époque étaient sans doute en harmonie avec la somme des connaissances alors disponibles. Il estime que la clé du choix des institutions de propriété (entre autres) est déterminée par la nature des coûts de transaction et par les objectifs articuliers du groupe de décision : « Il est nécessaire, écrit-il, de montrer l'exacte relation entre la technologie productive, d'un côté et les coûts de transaction de l'autre. Les institutions servent à diminuer les coûts de transaction, ceci est bien connu. Mais les coûts de transaction eux-mêmes se rattachent à la nature des processus de production. Les deux doivent être pris en compte ». En réalité, les artisans de la privatisation ne semblent faire aucune différence entre propriété de tous et accès libre pour tous.

De leurs côtés, les travaux des anthropologues et des ethnologues relèvent la diversité des formes d'organisation des premiers groupes humains. Ni individuels, ni collectifs, les comportements des premiers hommes devaient être bien plus complexes et obéir aux conditions d'un monde hostile. L'origine de la civilisation et de la propriété échappe aux images naïves. À défaut de témoigner de l'histoire, les controverses entre historiens, penseurs et économistes ont enrichi la pensée, et forgé les concepts utiles au débat et à la gestion des problèmes contemporains. La recherche de la cité idéale reste l'aspiration profonde. Sa description diffère selon les objectifs poursuivis. La règle de propriété est globalement commune ou globalement privée. Et l'affaire relève davantage de l'idéologie que de la réflexion. Il serait illusoire pourtant de nier la prédominance acquise par la appropriation individuelle. Il reste à expliciter les mécanismes.

### ***1.2.2 - Les racines de l'appropriation.***

[Weber, 1993 #76] ont proposé une typologie de cinq niveaux d'appropriation. Destinée, à l'origine aux seules ressources naturelles, elle est facilement transposable à une analyse du patrimoine. Le premier mode concerne les représentations sociales qui déterminent, à partir d'un système de classement des choses, des hommes et des relations, ce qui est consommable ou non, ce qui est beau ou laid, utile ou non, propre ou sale. Tout groupe social, institutions "primaires", citoyens d'un Etat-nation "développé" ou scientifiques, classe les éléments de son environnement

(naturel et humain) en fonction de ses objectifs. Il rejette sa propre culture et, sur cette base, reconnaît la nature des biens. L'usage de ces biens comme ressource repose sur leur utilité sociale.

Même la qualification « patrimoniale » est soumise aux représentations sociales. Une rare observation des civilisations antiques relativise l'idée selon laquelle l'existence et la transmission du patrimoine seraient des dispositions humaines universelles. Vers 3000 avant J.C., les Égyptiens ou les empereurs chinois emportaient, avec eux dans la mort, leurs biens, et parfois leurs proches [Attali, 1988 #350]. L'utilité sociale était de laisser aux morts les biens qui leur avaient appartenu. À l'inverse, certaines cultures vivent encore sans un véritable sens de la propriété des objets. Elles reconnaissent tout leur environnement naturel comme un patrimoine dont il ne faut pas modifier l'équilibre afin de le léguer aux enfants.

Le deuxième niveau d'appropriation est constitué des usages possibles de toutes les ressources. Ces derniers ne sont pas déterminés par l'existence d'un marché, mais par le système de représentation. Chaque groupe social n'utilise qu'une partie des ressources disponibles. Il en use pour sa consommation directe, ou il décide d'en limiter voire d'en prohiber l'usage à seule fin de reproduire les règles des Anciens ou de léguer aux générations suivantes. Le cheval ou les cuisses de grenouille sont tabous pour les anglo-saxons, les chats et les chiens pour les occidentaux, le cochon pour les juifs et les musulmans. Et la rationalité économique ne suffit pas à expliciter totalement le choix.

Le troisième niveau porte sur les modalités d'accès aux ressources et sur les modalités de contrôle de cet accès. Lorsque l'accès n'est pas limité et que la ressource est librement exploitée, toute quantité qui n'est pas soustraite par un agent le sera forcément par un ou plusieurs autres. Le résultat révisible est une surexploitation<sup>68</sup>, voire une destruction. Le patrimoine, naturel ou culturel, en est régulièrement victime. Le pillage de l'Égypte antique par les expéditions locales, les États ou les collectionneurs en est un exemple<sup>69</sup>. Rome ou Napoléon, par exemple, ont éprouvé la même fascination pour les obélisques, les statues ou les vases anciens. C'est alors qu'a éclaté la tragédie des communs [Hardin, 1968 #40].

La transférabilité des droits représente le quatrième niveau. Elle peut être intra et inter-générationnelle. Enfin, la façon de répartir ou de partager les ressources définit le dernier niveau d'appropriation.

---

<sup>68</sup> La surexploitation s'accompagne bien souvent d'une course au progrès technologique dans le cas de certaines ressources naturelles.

<sup>69</sup> Ce pillage, aujourd'hui interdit, était, jusqu'aux années 1950, parfaitement légal. Même si le phénomène de saccage est aujourd'hui le même pour le temple d'Angkor, au Cambodge, il n'est pas comparable car il s'agit de vol, les droits de propriété étant clairement établis.

Dans la `lu`art des situations réelles, il y a une su`er`osition des droits. Le droit du sol est accom`agné `ar des droits relatifs aux arbres, à leurs fruits, à la chasse, à la cueillette, à la `âtre. La `ossession du château donne autorité sur les visites et sur l'entretien du jardin. Pour l'économie moderne, la ré`artition est assurée `rinci`alement `ar le marché sous contrainte d'efficacité [Weber, 1993 #76]. Mais d'autres canaux existent `arallèlement : don ou héritage. Le testament, acte officiel devant notaire, assure la ré`artition de la fortune à l'intention des `roches.

La décom`osition de la `ro`riété en cinq niveaux met en évidence la situation originale du `atrimoine.

### ***1.2.3 - Les limites de l'appropriation.***

*« Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. Une loi suffirait. Qu'on la fasse. Quels que soient les droits de propriété, la destruction d'un édifice historique ne doit pas être permise ».*

*Victor Hugo.*

La notion de `ro`riété se concentre sur deux des cinq niveaux : les modalités d'accès et de transfert. La `ro`riété est indé`endante du bien qui en est l'objet : `osséder un arbre, ou une maison, un animal ou des meubles ne modifie en rien les caractères de l'un ou de l'autre. En `rinci`e, la `ro`riété devrait aussi ne `lus dé`endre de la ré`artition car cette dernière est su``osée assurée `ar le marché. La `leine jouissance de la `ro`riété requiert néanmoins les trois niveaux restants : les re`ésentations sociales, les usages `ossibles et les formes de ré`artition et de `artage. Le `ro`riétaire détient alors les trois `ouvoirs communs de la `ro`riété que sont l'usus, le fructus et l'abusus<sup>70</sup>.

Comme il existe des modalités d'accès et de transfert du `atrimoine, une `artie de `atrimoine est a``ro`riable. Mais lorsque la re`ésentation sociale reconnaît la nature `atrimoniale d'un bien, son usage comme son `artage deviennent limités. Il ne reste au `ro`riétaire que l'usus et le fructus, c'est-à-dire l'usufruit. [Sambon, 1996 #406] tente une relecture des dis`ositions du Code civil relatives à l'usufruit. Il y retrouve les `rinci`es d'un régime 'd'usage commun' : « user du bien et

---

<sup>70</sup> Parmi les `rérogratives attachées à la `ro`riété, 'l'usus' est le droit de déternir et d'utiliser une chose sans en `ercevoir les fruits. Le 'fructus' désigne le droit de `ercevoir les fruits d'une chose au sens large du terme. Enfin, 'l'abusus' est le droit de dis`oser de la chose (dis`osition juridique `ar l'aliénation ou dis`osition matérielle `ar la destruction).



en recevoir les fruits (...) mais [en contrepartie] de l'obligation d'en jouir en 'bon ordre de famille', de ne pas porter atteinte à sa substance, de conserver la chose et de devoir rendre des comptes ».

Le parallèle entre le propriétaire matrimonial et l'usufruitier présente un grand intérêt. Le Code civil, dans l'article 578, précise les conditions d'usage pour l'usufruitier : « Il a le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais a la charge d'en conserver la substance ». Cela s'accompagne de quelques restrictions :

- L'interdiction de modifier la destination normale du bien, de le détériorer, de l'altérer ou de le dégrader, et l'obligation d'entretenir le bien de manière à en éviter le déperissement.
- L'obligation de restituer le bien à l'extinction de l'usufruit, dans l'état où il se trouvait à l'origine, étant entendu que dans le cas d'un chose consommable, seul l'équivalent doit être restitué<sup>71</sup>.

En conséquence, le mode de répartition habituel sur le marché n'est sans doute pas le meilleur dispositif de régulation dans le cas du patrimoine. La transmission sous la forme de don, et mieux encore d'héritage est privilégiée. Et des restrictions pesent sur la liberté du commerce du patrimoine. Le transfert est restreint, dans l'ordre des choses, à la dimension inter-générationnelle au sein du même groupe social. Parmi les règles exorbitantes du droit commun, il y a l'instauration d'un droit de réemption au bénéfice des personnes publiques<sup>72</sup>, les restrictions à la liberté de commerce pour certains biens mobiliers<sup>73</sup>, ou l'octroi d'avantages particuliers, subvention ou dégrèvements fiscaux en faveur de ceux qui subissent des contraintes nécessaires à la préservation des biens patrimoniaux [de Klemm, 1996 #412].

Selon les critères proposés par [Weber, 1993 #76], les biens patrimoniaux sont des objets sociaux à part entière, et si leur propriété est possible, elle n'en demeure pas moins imparfaite. L'analyse économique traduit ainsi le caractère patrimonial par la perte de certains caractères de la propriété. Pour [Godard, 1991 #388], la notion patrimoniale apparaît même comme une catégorie

---

<sup>71</sup> L'idée même de compensation est discutable pour un patrimoine. « Par quoi remplacer un marais asséché et remblayé, une forêt éventrée par une autoroute [Untermaier, 1986] ? »

<sup>72</sup> Exemple : droit de réemption des musées nationaux ou du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

<sup>73</sup> Limitation, voire interdiction de faire le commerce d'objets d'art ou de spécimens d'espèces menacées d'extinction comme le stipulent la Convention sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, à Paris, le 14 novembre 1970, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington, le 3 mars 1973.

émergente de légitimation o`osée aux formes `lus classiques d'intérêts comme les intérêts économiques.

Des juristes essaient de ra`rocher les mécanismes de gestion du `atrimoine à ceux des trusts. Le conce`t, ins`iré du droit anglo-américain, `ermet la gestion des sites et des ressources au `rofit de tiers, `ersonnes `hysiques et morales ou générations futures [Ost, 1996 #405].

Les limites de la `ro`riété `atrimoniale influencent la ré`artition des droits `atrimoniaux. Elles soulèvent un autre enjeu au sujet de la forme de gestion a`liquée au `atrimoine. En fonction du titulaire du droit `atrimonial, la gestion est du ty`e :

- gestion individuelle, si le titulaire est une `ersonne `hysique, c'est-à-dire une unité de décision qui a seule tous les attributs de décision dans le cadre des lois régissant l'a`ro`riation ;
- gestion collective, si le titulaire est un être collectif ou `ersonne morale, collectivité `ublique, entre`rise, association, c'est-à-dire une unité de décision qui a tous les attributs de la décision qui lui sont délégués dans le cadre des lois régissant l'a`ro`riation `ublique et `rivée ;
- gestion commune, si le titulaire est une communauté de `ersonnes `hysiques et morales, c'est-à-dire `lusieurs unités de décisions qui a`liquent des règles négociées de com`ortement vis-à-vis d'un 'bien', a`ro`rié ou non dans leur gestion `atrimoniale individuelle ou collective ;

L'analyse du `atrimoine le montre bien. La définition d'un bien quel qu'il soit, n'est `as limitée aux seuls critères `hysiques et utilitaires du bien. Il existe d'autres qualités qui, associées aux caractères `hysiques du bien, `euvent modifier radicalement le regard qui lui est `orté. Par exem`le, un wagon de Rethondes a `our fonction initiale de trans`orter des voyageurs. Le wagon de Rethondes, `arce qu'il a été le théâtre de la signature de deux armistices (en 1914, `uis en 1940), est unique. Aucune autre voiture n'a été le témoin de deux moments historiques. Il est donc im`ossible de rem`lacer le wagon de Rethondes et de le re`roduire. Pour ces raisons, toute destruction ou dégradation, dans le contexte social `résent, devient une faute.

Un bien `rivé ordinaire `eut se re`roduire, se consommer, être détruit `ar son `ro`riétaire. Un bien `ublic ordinaire `eut aussi se re`roduire et se consommer. Les actifs `atrimoniaux ne sont donc ni des biens `rivés ordinaires, ni des biens `ublics ordinaires. Dans la ty`ologie des biens économiques, ils trouvent toutefois une `lace qu'il faut à `résent `éciser.

## **Section 2 - Le patrimoine dans la typologie des biens économiques : classement et conséquences.**

Quelle signification économique donner au patrimoine ? La multitude de ses sens et de ses formes brouille les listes et conduit à tenir les actifs patrimoniaux pour des biens complexes. Venise est un modèle de bien complexe par sa dimension, ses différents caractères comme les canaux, l'architecture et la Place Saint-Marc, et ses usages nombreux, de la simple visite, au séjour culturel ou au voyage d'affaire, qui drainent plusieurs publics. Mais cette complexité ne lui enlève pas l'unité nécessaire pour rester assimilée à un bien.

Tout actif patrimonial peut donc faire l'objet d'une usage. Il procure à la fois des effets positifs collectifs et individuels. Les effets collectifs correspondent à une « augmentation du niveau de civilisation de la nation et [à] une amélioration du du prestige de la communauté » [Mossetto, 1990 #420]. Les effets individuels recouvrent l'accumulation d'un capital humain et une augmentation de la demande touristique.

Le patrimoine participe ainsi à l'amélioration des bien-être collectif et individuels, au même titre que d'autres biens et services. Il est donc utile de rechercher des liens éventuelles entre la notion de patrimoine et l'ensemble des biens économiques recensés.

### **2.1 - De la diversité des biens.**

Les biens économiques ont une nature différente selon les modes d'appropriation et de consommation. La typologie commune comprend les biens publics, les biens privés, les biens clubs et les ressources communes.

La notion de 'patrimoine' ne recouvre pas non plus une nature unique de biens. Elle réunit seulement des biens qui ont en commun un ensemble de caractéristiques. La relation entre la définition du patrimoine et la typologie des biens économiques est donc placée devant une situation alternative : soit les caractéristiques patrimoniales affectent les actifs patrimoniaux à une seule catégorie de biens économiques ; soit elles ne permettent pas une classification économique et les actifs patrimoniaux sont distribués entre les catégories de biens économiques selon d'autres critères. Un actif est alors soumis à un double classement. Le premier concerne l'appartenance à

une catégorie de la typologie des biens économiques. Le second accorde ou non l'identité patrimoniale. Les instruments économiques utilisés dépendent évidemment du premier classement.

### 2.1.1 - Bien de luxe ou bien inférieur ?

D'prime abord, la question semble accessoire. Elle méritait pourtant d'ouvrir la réflexion sur la diversité des biens. La perception du patrimoine comme un bien de luxe ou un bien inférieur car les usagers change la relation théorique entre leur revenu et leur éventuelle disposition à payer pour bénéficier du patrimoine. Pour résumer, un bien inférieur voit sa consommation diminuer avec le revenu, mais plus rapidement que celui-ci. Au contraire, un bien de luxe voit sa consommation augmenter avec le revenu.

Une première analyse voudrait assimiler le patrimoine à un bien de luxe. Posséder un patrimoine équivaldrait à étaler un signe ostentatoire. Le propriétaire, qu'il soit homme ou Etat, ferait la preuve d'une capacité à se dégager des contraintes matérielles quotidiennes en affichant le raffinement d'un mode de vie et le prestige d'une histoire. [Greffé, 1999 #676] souscrit à cette proposition et constate une élévation de la demande en bien culturel en même temps que le revenu<sup>74</sup>. [Mossetto, 1990 #420] prend Venise comme illustration. La Cité des Doges, à la fois une ville productrice de culture et productrice de loisirs destinés au grand nombre, fournit des services culturels croissants avec la participation financière des visiteurs : « Il y a des différences qualitatives dans les modes de consommation des biens de luxe qui peuvent autoriser une exclusion d'un consommateur par d'autres, pas dans l'acte de consommation lui-même, (...) mais dans l'intensité de la consommation. Tous les consommateurs peuvent apercevoir le spectacle, mais seulement quelques-uns peuvent s'asseoir devant. Tout le monde peut aller à Venise, mais

<sup>74</sup> Une enquête effectuée sur l'entrée des musées nationaux défend la nature de bien de luxe de la culture [Roche et Greffé, 1998] :

- la valeur de l'élasticité-prix à l'entrée des musées est en général inférieur à 1, ce qui signifie que le musée correspond à un bien inélastique ; comme cette élasticité est malgré tout positive, le musée est un bien de luxe ; la demande de ce bien culturel serait donc peu sensible au prix ;
- une corrélation entre l'entrée dans les musées et l'argente des ménages apparaît, ce qui vient renforcer le rôle du revenu puisque l'argente tend à s'élever avec le revenu ;
- la corrélation entre le nombre d'entrées dans les musées et le niveau d'éducation est positive ;
- le lien entre la fréquentation des musées et celles des monuments historiques est conforme aux observations régulières de la pratique culturelle des Français.

seulement quelques-uns peuvent regarder le 'mariage avec la mer' depuis les balcons de l'hôtel Danieli ».

Une analyse identique est applicable à tous les sites prestigieux. Le Mont-Saint-Michel reçoit 3,2 millions de personnes chaque année, mais un tiers d'entre elles seulement aient le droit de visiter l'abbaye et elles sont encore moins nombreuses à suivre les conférences et à accéder à toutes les salles de la Merveille.

Dans la même logique, l'intérêt porté à la nature dans les pays industrialisés amène [Pearce, 1993 #398] à envisager un lien entre la réservation de l'environnement et la prospérité d'une économie.

[Grefe, 1999 #676] nuance cependant la liaison entre demande de biens culturels et revenu. La demande culturelle obéirait moins à une augmentation du capital économique qu'à une régression du capital culturel<sup>75</sup>.

D'un autre point de vue, le patrimoine est aussi le ciment d'une société et représente à ce titre un bien dont la consommation est d'autant plus importante qu'elle permet au groupe social de surmonter ses difficultés vis-à-vis de la nature ou des autres groupes sociaux. Proportionnellement au revenu, la variation de consommation du patrimoine serait donc inversement orientée par rapport à la variation du revenu. L'attachement au patrimoine serait d'autant plus marqué que les revenus sont faibles et que les ressources sont rares. Cette deuxième proposition est illustrée par le maintien des coutumes, des modes de vie, de construction et d'alimentation traditionnels et l'attachement aux monuments bâtis dans les pays d'Afrique ou d'Asie.

Elle ne semble pas résister cependant à l'observation des situations lorsque s'amorce une évolution des ressources et un développement économique. Dans nombre d'exemples, les mœurs qui semblaient à jamais ancrées dans les cultures coutumières ont fait brutalement place à une adaptation vers la modernité, faisant fi des traditions et des symboles de l'ordre ancien.

Bien que le débat mériterait d'être prolongé, il est donc plus prudent de considérer le patrimoine comme un bien de luxe, signe ostentatoire lorsque les revenus sont élevés et signe de résistance et d'existence pour les coutumes plus démunies. Ce choix implique d'établir une relation croissante entre la quantité (ou la qualité) du patrimoine consommé et le prix accepté pour cette consommation.

---

<sup>75</sup> Le capital culturel régresse parfois de manière différente du capital économique et subit l'influence des déterminismes sociaux.

### 2.1.2 - Biens privés, biens publics<sup>76</sup>...

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les fondateurs de l'Économie Politique, notamment Adam Smith, avaient su mettre en évidence la nécessité d'une intervention du gouvernement dans certains secteurs particuliers, par exemple les systèmes judiciaire et scolaire. Mais l'intérêt des courants classique et néoclassique s'est surtout porté sur les biens privés, consommables, à propriétés privées et reproductibles.

En 1954, [Samuelson, 1954 #134] fait une avancée considérable en formalisant les travaux sur la catégorie des biens publics, pour lesquels, même en l'absence de défaillance, la gestion par le marché se révélait inefficace. L'utilisation de ces biens, en consommation ou en production, peut être faite simultanément par plusieurs agents économiques sans que leurs caractéristiques en soient affectées. Dans le même temps, les bénéficiaires qui se disent du bien ne peuvent être exclus de sa consommation [Tisdell, 1994 #721]. Les exemples couramment cités dans les manuels sont la défense nationale, la sécurité publique, les infrastructures de tous ordres (routes, ponts, éclairages, à la condition qu'il n'y ait pas de saturation), les programmes de radio ou de télévision, l'éducation ou les activités culturelles.

Les économistes ont poursuivi leurs réflexions sur ces deux catégories [Cornes, 1985 #359] : les biens publics purs et les biens privés purs. Les biens privés purs sont susceptibles d'être distribués efficacement au grès des agents économiques, grâce aux marchés ; et en cas de défaillance de ce dernier, il suffit d'apporter des corrections pour retrouver une allocation efficace des ressources.

Certains biens environnementaux, renouvelables ou non, peuvent appartenir à cette catégorie. Ce peut être le cas des plantes, d'animaux domestiques ou de sols cultivés. Pour faire appartenir de tels biens, il est en effet nécessaire de payer des coûts de production. La plante cultivée exige une fertilisation du sol, un semis, un entretien et enfin, la récolte. Peut-il en être de même pour des biens de patrimoine ? Dans le cas de l'usage récréatif, la propriété privée ne couvre pas l'objet de la consommation. C'est un prolongement illégitime du propriétaire du sol ou du spectateur sur des espaces et des objets qui ne lui appartiennent pas.

Les biens publics ne peuvent être répartis de la même façon car il n'y a pas de mécanisme simple pour mettre en relation l'offre de biens et la demande de biens. Dans leur forme la plus

<sup>76</sup> Pour [Bénard, 1985], les termes « public » et « privé » ont une consonance institutionnelle en français, à la différence de l'anglais (« public » versus « private » goods). L'utilisation de la notion de biens « collectifs » versus biens « privatifs » lui semble préférable.

éloignée des biens privés, les biens publics ont une obligation d'usage. Ainsi, les services de la défense nationale ou de la sécurité publique, qu'il s'agisse de la police ou de la justice sont effectivement consommés dès lors que la production est décidée. Dans ce cas, ils sont dits « biens publics purs ».

Le financement se fait par l'impôt, ou, s'il faut restreindre la sensibilité des agents au bien considéré, il est réalisé selon le modèle de Lindhal qui propose d'affecter des prix personnalisés à chaque demandeur de bien public. La proposition de Lindhal a pour principales qualités de tenir compte des références individuelles et de concilier la production de bien public et l'optimum social. Elle est malheureusement inapplicable en dehors du cadre théorique.

Le nombre de situations correspondant réellement à la catégorie des biens publics purs demeure faible, car les critères sont restrictifs. Comme la confrontation des demandes et des offres ne permet pas directement l'allocation des ressources, la relative rareté des biens publics purs ne remet pas en cause le recours commun au marché.

Biens publics et biens privés forment en réalité deux modes du spectre des biens. Entre eux, d'autres formes existent, classées en deux catégories : les ressources communes et les biens clubs.

### **2.1.3 - Les ressources communes.**

Des biens permettent seulement une gestion hors du cadre habituel de marché. C'est le cas des ressources communes. Appartenant à la catégorie des *'res nullius humani juris'* du droit romain, elles étaient les choses que la nature a produites pour l'usage de tous. Beaucoup d'éléments du monde, indispensables à la vie en tant que telle : l'air, la lumière du soleil, l'eau courante, la mer et ses rivages, les animaux sauvages [Jadot, 1996 #407]. Ces 'biens' ont deux originalités : d'une part, ils sont communs à toutes les autres ressources renouvelables : d'une part, seuls l'usage et le prélèvement permettent une appropriation et d'autre part, la surexploitation est une menace constante à leur pérennité.

La première originalité repose sur le caractère de 'propriété commune'. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Domat précise : « Les cieux, les astres, la lumière, l'air et la mer sont des biens tellement communs à toute la société des hommes, qu'aucun ne peut s'en rendre maître ni en priver les autres » [Domat, 1764 #408]. Cette particularité réunit en fait deux éléments analytiques distincts :

- Les ressources communes sont difficilement l'objet d'une appropriation individuelle avant d'être exploitées (à la différence des terres cultivables). Les hommes ne peuvent s'approprier une ressource commune dans sa globalité, mais ils peuvent s'en approprier

des parcelles. Ils respirent de l'air, puisent de l'eau, pêchent des poissons dans la mer. Ils exercent un droit d'usage<sup>77</sup>, qui doit être mis en œuvre de manière à ne pas gêner le droit d'autrui [Jadot, 1996 #407].

- Leur utilisation par certains diminue la quantité disponible pour d'autres utilisateurs (à la différence d'un bien collectif comme l'éclairage public).

La conséquence pour l'économiste est traduite par le coût de production. Celui-ci se limite à un coût de relèvement. Les charges de la pêche en mer tiennent compte du capital immobilisé (bateau, filet), de l'énergie consommée et de la rémunération du travail des marins. La cueillette des champignons a un simple coût de récolte. Le bien en lui-même, avant sa capture, n'a pas de valeur économique intrinsèque mesurée par le marché.

La seconde originalité des ressources communes conditionne l'exploitation sur une longue période. Il n'est raisonnable de retirer de son milieu d'origine que le croît naturel. La surexploitation raréfie et fait disparaître les espèces animales et végétales [Weber, 1993 #76]. Dans le domaine maritime, elle explique en partie la mauvaise situation de nombre de pêcheries [Boncoeur, 1996a #86; Boncoeur, 1996b #196].

Ces deux caractéristiques, ressources renouvelables et propriétés communes, ont fait l'objet d'un article célèbre publié en 1968 : « La tragédie des Communs » [Hardin, 1968 #40]. Pour son auteur, lorsqu'une ressource est en propriété commune, le nombre d'exploitants augmente tant qu'il est possible de tirer un profit de la ressource. D'où, à la fois, la surexploitation et l'inefficacité économique : « Ici, réside la tragédie. Chaque homme est raisonnable dans un système qui le contraint à augmenter son cheptel sans limite, dans un espace limité. La ruine est l'issue vers laquelle courent tous les hommes, chacun poursuivant son intérêt propre dans une société qui accorde foi à la liberté des ressources communes ».

Avant Hardin, Aristote, Thomas Hobbes ou William Forster Lloyd ont souligné les difficultés d'une gestion des ressources communes. La « tragédie des communs » a servi de référence pour décrire des problèmes aussi divers que la famine dans le Sahel, les incendies de forêts dans le Tiers-Monde, les pluies acides ou l'organisation de l'église Mormon. Une grande partie de la civilisation repose encore sur des ressources susceptibles d'être communes [Ostrom, 1990 #392].

Un mode de résolution de cette tragédie des communs consisterait à privatiser les ressources et à allouer des droits d'usage exclusifs, ce qui, en théorie, aurait deux conséquences :

- Chacun, étant désormais chez lui, tendrait à relever sagement et au moindre coût ;

---

<sup>77</sup> L'article 714 du Code civil français confirme que l'être humain a seulement l'usage des ressources communes.



- Quant au droit à rélever, devenu rare, il acquerrait une valeur négociable sur un marché régulateur, pouvant fonctionner sans que l'Etat intervienne<sup>78</sup> ;

Cette thèse s'articule particulièrement aux échelles des pays du Nord, dont les Etats ont institué un libre accès depuis la seconde moitié du XIXe siècle. Cependant, une telle organisation présente parfois des défaillances imérvues, lorsqu'elles nécessitent un contrôle ou lorsqu'elles mêlent le marché à des traditions ancestrales. Le gouvernement du Kenya en a fait l'expérience. Il a décidé de réartir parmi les Masaïs des droits de propriété privée sur les territoires de parcours du bétail. Cette privatisation, loin de permettre une plus 'juste' réartition de la ressource, s'est faite au détriment des plus faibles. Les familles riches ont accaparé les pâturages, les points d'eau et les gisements de sel, et en ont rejeté les autres, les jeunes, les veuves et les femmes non mariées, car les femmes ont été exclues de la propriété [Weber, 1993 #76].

En fait, Ostrom montre que les « institutions sont rarement totalement publiques ou totalement privées - le marché ou l'Etat. Nombre des expériences réussies d'institutions gérant des ressources communes sont des mélanges d'aspects quasi-publics et quasi-privés, déassant la classification dichotomique ». Aussi la privatisation des ressources ne lui apparaît pas comme l'unique chemin pour résoudre l'éternel problème [Ostrom, 1990 #392].

#### 2.1.4 - Les biens clubs.

[Buchanan, 1965 #365; Olson, 1965 #366] ont mis en évidence l'existence d'une dernière catégorie de biens. Ils sont appelés 'biens publics imérvs' ou 'biens clubs' [Cornes, 1985 #359]. Pour ces derniers, il n'y a pas d'obligation d'usage. Une autoroute ou des émissions de télévision cryptées sont accessibles seulement si le consommateur en exprime le besoin. Ces dispositions ne conduisent pas à un optimum de Pareto car la tarification proposée ne permet pas de discriminer entre les usagers, en fonction de leur motivation<sup>79</sup>.

Une autre explication de la situation sous-optimale concerne le prix. Il est en général plus élevé que le coût marginal (qui, lui, tend vers zéro, ou qui devient très important s'il y a saturation des capacités de production). Il faut lui ajouter les coûts de mise en place du système de péage, et

<sup>78</sup> Sa seule intervention serait celle d'un acteur « normal » sur le marché, c'est-à-dire comme acheteur ou vendeur, au même titre que les exloitants privés.

<sup>79</sup> Sauf, peut-être, pour les émissions de télévision qu'il est possible d'acheter directement, selon le rincipe appelé 'Pay per view'.

les encombrements provoqués en période de pointe. Une intervention de l'Etat et un financement par l'imposition sont parfois nécessaires. L'action publique rompt alors la neutralité de la répartition puisque certains agents financent des activités qui peuvent être bénéfiques à d'autres.

L'expression de 'bien club', utilisée pour désigner un bien public impair [Cornes, 1985 #359], a pour origine la possibilité de constituer un club dans le but de réduire le bien ainsi désigné. Un club possède les propriétés suivantes :

- existence d'un volontarisme
- partage, qui peut avoir plusieurs niveaux ; soit le partage de l'utilisation d'un bien public impair ou de l'usage d'un attribut quelconque par les membres du club ; soit le partage des coûts de production ; soit le partage d'une qualité commune qui permet aux membres de bénéficier d'un service aux bénéficiaires exclusifs ;
- présence d'un mécanisme d'exclusion ; les non-membres ou les non-membres peuvent être rejetés ; sans un tel mécanisme, il n'y aurait pas d'incitation à payer ;

[Cornes, 1985 #359] élargissent leur conception des biens clubs au-delà des biens publics exclusifs, collectifs et partagés. Une autorité publique qui vient vendre un bien privé est un club parce que ses coûts de production sont partagés. La notion de bien club a donc une portée assez vaste et s'étend encore à la faveur de la fourniture de nouveaux biens ou du changement de mode d'allocation de biens existants.

L'expérience montre en effet que la nature économique d'un bien est moins une caractéristique absolue qu'une conséquence d'un état institutionnel. Le progrès technologique invente des formes d'exclusion pour certains biens publics purs et les transforme en biens clubs (exemple de la télévision par satellite). En réalité, rappelle [Centi, 1997 #353], tous les biens dits « publics » ont une certaine dose d'impureté<sup>80</sup>.

## 2.2 - La typologie des biens économiques s'applique-t-elle au patrimoine ?

Pour établir un classement dans le spectre des biens économiques, il faut partir des travaux de [Posner, 1977 #351]. Ce dernier propose trois critères pour un système efficace de droits de propriété :

- le premier critère est l'universalité ; idéalement, toutes les ressources sont appropriées ou appropriables, sauf les ressources, comme l'air, si abondantes que chacun peut en

<sup>80</sup> [Tisdell, 1994] donne la valeur d'existence des espèces comme exemple de bien public impair.

consommer autant qu'il le souhaite sans réduire la consommation des autres ; l'idée d'une universalité du rincide de roriété est globalement admissible ;

- le second critère est la transférabilité ; si un droit de roriété ne peut être cédé, il n'y a aucun moyen d'affecter une ressource à une nouvelle utilisation plus productive grâce à un échange volontaire ;
- le dernier critère est l'exclusivité.

### 2.2.1 - L'exclusivité.

L'exclusivité est la possibilité de refuser, d'une manière ou d'une autre, l'accès à la ressource à toute personne ne possédant pas de droit d'accès. Dans les exemples portant sur la qualité de l'atmosphère ou des eaux souterraines, il paraît difficile de délimiter la roriété rivée. Pour [Centi, 1997 #353], ce n'est surtout qu'une question de temps et de moyens. Il fut aussi difficile de séparer matériellement les roriétés rivées dans l'ouest américain au XIXe siècle, étant donné la rareté du bois et les énormes distances à clôturer. Certains procédés rovisaires ont matérialisé les limites entre les parcelles jusqu'à l'invention du fil de fer barbelé [Anderson, 1975 #352]. De nouvelles solutions émergent donc pour définir concrètement les droits de roriété. La télévision par satellite instaure un mécanisme d'exclusion de tous ceux qui n'ont pas acquitté le prix de l'abonnement. La rivatisation aurait également permis de conserver des parties de la faune terrestre et marine. Serait-il possible d'envisager de semblables « solutions » pour l'eau ou l'air ? [Centi, 1997 #353] remarque qu'il n'est pas nécessaire d'attribuer des droits de roriété sur l'air pour limiter la pollution atmosphérique. Il suffit de préciser les droits de roriété sur les activités qui génèrent cette pollution. Même si le problème technique est résolu, il reste la question éthique du droit de réduire l'ensemble des ressources à des marchandises.

L'universalité et la transférabilité, les deux premiers critères de [Posner, 1977 #351] forment le cadre général de l'analyse, c'est-à-dire les hypothèses. Le troisième critère, l'exclusivité, pose une condition essentielle. A celle-ci, il convient d'associer une dernière proposition : l'existence ou non d'une rivalité entre deux agents souhaitant bénéficier en même temps du même bien (et disposant initialement des mêmes droits).

### 2.2.2 - La rivalité.

Dans le cas d'un bien public, les deux agents économiques tirent la même satisfaction, en même temps de la consommation du même bien. Par exemple, l'accès à un site ouvert sur Internet est autorisé à plus de deux personnes. La défense nationale assure en principe la sécurité de tout le territoire et de tous les habitants. « Ma vue du château d'Edimbourg, exclusive [Peacock, 1997 #419], ne restreint pas la vue d'autres gens (...). [S'il y a] congestion<sup>81</sup>, elle n'est pas différente de celle constatée pour apercevoir un fameux Rembrandt à une heure d'affluence dans une galerie ». Dans ce cas, si le produit proposé se mesure à partir du nombre de visites, les coûts de production diminuent à mesure de l'augmentation de la production, jusqu'au point de congestion<sup>82</sup>. Dans le cas d'un bien rival, il y a bien rivalité car la consommation par un individu empêche la consommation par un autre.

### 2.2.3 - La typologie des biens économiques.

L'analyse de l'allocation des conditions d'exclusivité et de rivalité se résume sous la forme d'un tableau à double entrée représentant la spécificité des biens rivaux, des biens publics et des biens intermédiaires (biens clubs et ressources communes).

L'exclusivité sépare, d'une part, les biens rivaux purs et les biens clubs, et d'autre part, les ressources communes et les biens publics purs. Lorsque l'exclusivité est possible, l'allocation efficace de la ressource passe une logique de marché. Le mécanisme marchand n'est plus directement applicable dans les cas de ressources communes et de biens publics purs.

La rivalité oppose, quant à elle, les biens rivaux purs et les ressources communes aux biens clubs et aux biens publics purs. Dans les deux dernières catégories, toute consommation d'un bien

---

<sup>81</sup> La congestion est une conséquence de la surfréquentation. À partir d'un seuil de fréquentation, l'utilisation d'un bien club ou d'un bien public par un consommateur supplémentaire finit par diminuer la satisfaction des autres utilisateurs. La congestion peut être mesurée par le nombre de consommateurs, le nombre de visites, ou le ratio du nombre de membres au nombre d'unités fournies (mesure d'une utilisation moyenne). Une forte concentration de bactéries dans une piscine, l'allongement du temps de trajet sur les autoroutes encombrées, la dégradation des conditions de visite d'un musée sont quelques effets courants du phénomène. Pour une introduction au phénomène de congestion et une synthèse des travaux théoriques, voir [Fisher, 1972; McConnell et Sutin, 1984].

<sup>82</sup> Pour [Baumol et Oates, 1988], il n'est pas totalement vrai « qu'une augmentation dans la consommation du bien par un individu ne réduit pas sa disponibilité pour les autres ».

diminue d'autant le stock disponible. Dans les deux autres catégories, la consommation du bien n'a aucun effet sur la consommation des autres agents.

**Tableau 3 : Une typologie des biens économiques**

		Exclusivité	
		<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Rivalité	<i>Oui</i>	Biens privés purs	Ressources communes
	<i>Non</i>	Biens clubs	Biens publics purs

Adaptée au patrimoine, l'exclusivité semble distinguer deux dimensions différentes de patrimoine. La première correspond à l'échelle micro-économique et définit un patrimoine 'familial'. L'exclusivité est possible et permet au groupe familial de mesurer son patrimoine hérité, constitué et transmissible aux descendants. Le patrimoine ainsi formé peut être rapidement défini sous le nom de « patrimoine privé ».

L'autre niveau patrimonial rend une dimension plus large : « patrimoine social », il a pour propriétaire des acteurs privés, des collectivités locales ou l'Etat, mais la taille de l'actif ou son importance symbolique en interdit une appropriation exclusive par un seul agent. Pour les commodités les plus rares de ce patrimoine social, les conventions internationales les ont élevées au rang de patrimoine mondial.

Les conditions posées ci-dessus apparaissent satisfaisantes pour concilier, en première réflexion, la définition patrimoniale et la nature économique d'un actif. Cependant, l'introduction d'une dimension « patrimoniale » doit « s'attacher à définir les conditions d'un usage commun des sites et des ressources (...) au profit des générations présentes et futures. Elle impose des obligations nouvelles à charge des pouvoirs publics comme des propriétaires privés » [Ost, 1996 #405]. Aussi la typologie des biens économiques mérite-t-elle une plus grande attention.

### 1. Les biens rivaux :

Il semble possible a priori de considérer une partie des actifs du patrimoine comme des biens rivaux. Les biens comme les tableaux, les meubles anciens, ou les immeubles, transmis au sein des familles, resistent le principe d'exclusivité car il est possible de réserver leur usage aux seuls membres du cercle familial. Ces biens peuvent être délaçés, rétés ou vendus et se lient à des pratiques semblables à celles qui ont cours pour les biens ordinaires. La condition de rivalité est aussi vérifiée en considérant la famille résente comme un même agent économique.

Cependant, cette analyse n'est valable que pour une partie des actifs patrimoniaux. S'il s'agit d'un patrimoine immobilier, les conclusions sont autres. Il faut tenir compte de toutes les aménités. L'usage direct (utilisation d'un manoir comme résidence) respecte la condition de rivalité. L'usage indirect, c'est-à-dire la contemlation du paysage roduit par l'actif patrimonial, rofite à toutes les personnes vivant à proximité ou en visite. L'aspect extérieur d'un patrimoine rivalé dégage ainsi un effet externe qui remet partiellement en cause la condition de rivalité (pour l'usage indirect). Pour bénéficier de la qualité du paysage, il suffit à tout individu d'acheter un terrain à proximité du bien ou, pour un 'usage' plus faible et occasionnel, de supporter un coût de délaçement afin de se rendre jusqu'au site. Finalement, un manoir, ou tout actif immobilier, semble lutôt échaer à la notion de biens rivaux.

### 2. Les biens clubs :

Les biens clubs sont sans doute les plus roches des biens rivaux. L'exclusivité est une condition satisfaite (ou facilement à réaliser), mais la rivalité est plus incertaine. Les champs et les bois sont ouverts aux randonneurs. Les châteaux rivaux sont visités par les touristes avec le consentement des roriétaires. La contrepartie consiste rofois en un droit d'entrée symbolique.

Il y a encore bien d'autres formes de patrimoine et de formes culturelles qui correspondent à cette catégorie. Il est possible d'y classer un tableau, un objet rare, à la condition que l'un et l'autre soient accessibles aux visiteurs. Tant qu'il n'y a pas congestion, la rivalité entre les visiteurs n'existe pas. Il est donc possible d'envisager une appropriation individualisée, tout en offrant un service accessible à un plus grand nombre.

### 3. Les ressources communes :

Plus difficile, cette troisième catégorie trouve peu d'exemples pertinents en dehors de ceux des ressources naturelles. Les poissons, et plus généralement la faune et la flore sauvages sont les plus régulièrement cités. Tant qu'aucun relèvement n'est effectué, le bien n'appartient à personne. Le premier roriétaire est celui qui réalise la capture. Dans le domaine culturel, les vestiges laissés

à l'abandon ou tous les sites dont l'accès n'est pas réglementé appartiennent à la catégorie des ressources communes. Le site de Carnac ou celui de la Pointe-du-Raz ont pu être assimilés à des ressources communes avant les travaux de réhabilitation. La surfréquentation a eu les mêmes conséquences sur la pérennité des sites que la surexploitation des ressources marines.

Pour compléter, s'y trouvent peut-être enfin les éléments appartenant initialement à la catégorie des biens publics purs mais dont la fréquentation a provoqué l'émergence d'une nouvelle forme de rivalité.

#### 4. Les biens publics purs :

Il est fréquent d'affirmer que les biens patrimoniaux se rapprochent des biens publics. Les paysages, les sites publics, les éléments du patrimoine universel, comme le Grand Canyon, font partie de cette dernière catégorie. Il n'est pas possible à un agent économique de posséder le bien ou de songer à le céder. Dans ce cas, il est sans doute possible de trouver un rapprochement avec la notion d'infrastructures<sup>83</sup>.

Le support du service touristique, propriété de l'Etat ou des collectivités locales, offre un service public quasiment ordinaire. Le classement en « infrastructure » n'en est que plus argumenté. De même, la mise en œuvre d'un équipement public favorise l'installation d'activité industrielle et commerciale autour du site. En 1986, [Dieter, 1986 #323] écrivait : « Les équipements collectifs représentent la partie « publique » du stock de capital ». Elle est, dans le présent sujet, très importante.

Il est courant de qualifier les biens environnementaux (la qualité de l'air, de l'eau, la beauté des paysages ou la richesse des écosystèmes) comme des biens publics. Un paysage, par exemple, est le même pour tous ceux qui le contemplent [Bonnieux, 1992 #276]. Le paysage a donc la nature d'un bien collectif composite, et sans marché effectif [Cheshire, 1989 #401].

L'assimilation d'un patrimoine à un bien public ne suscite guère la contestation pour des sites à faible fréquentation. Nombre de chalets reçoivent la visite de quelques visiteurs par an et cette affluence ne crée aucune gêne aux visiteurs. Lorsque la fréquentation prend une large dimension, il en va différemment. L'usage d'un patrimoine par un consommateur réduit vraisemblablement la possibilité d'usage par les autres. Les grands monuments accueillent chaque

---

<sup>83</sup> Selon [Davezies, 1999 #322], les infrastructures sont définies comme des équipements servant à produire des services publics.

année plusieurs millions de visiteurs. Et ces derniers trouveraient peut-être une plus grande satisfaction à fréquenter le lieu dans une affluence plus modeste.

Le tableau dressant la typologie des biens s'enrichit des exemples. Il montre que le patrimoine ne forme pas une catégorie unique de biens économiques. Au contraire, il est possible de trouver des exemples patrimoniaux correspondant aux biens privés, aux biens publics, aux ressources communes et aux biens clubs.

**Tableau 4 : Des exemples dans la typologie des biens**

		Exclusivité	
		Oui	Non
		Patrimoine privé	Patrimoine social
Rivalité	Oui	<b>Biens privés purs</b> Meubles d'art, tableaux...	<b>Ressources communes</b> Faune sauvage, site d'accès libre
	Non	<b>Bien clubs</b> Châteaux, musées privés	<b>Biens publics purs</b> Monuments publics (châteaux, mairies, tableaux...)

Cependant, la restriction de la rivalité et la prise en compte des générations futures peuvent réduire le champ des possibles. Si des pièces de ce patrimoine peuvent font l'objet d'un droit de rivalité unifié<sup>84</sup>, leur appropriation, mais aussi les conditions de rivalité et d'exclusivité sont imparablement respectées. Les catégories de ressources communes et de biens clubs<sup>85</sup> deviennent alors les plus applicables. Ainsi, la Lune et les grands fonds marins, 'res nullius' par essence, sont devenus des 'choses communes' et sont une forme de domaine public international, inaliénable, imprescriptible et inappropriable. Aucun Etat ne peut y exercer de souveraineté car la rivalité a été transférée à l'humanité dans son ensemble [de Klemm, 1996 #412].

#### 2.2.4 - Biens patrimoniaux et capital.

A cette étape de la réflexion, une analogie apparaît entre les biens patrimoniaux et le concept de capital. Les deux notions sont polyvalentes. Elles ont une grande variabilité de leur nature. Enfin,

<sup>84</sup> Certains actifs patrimoniaux font l'objet d'une appropriation morcelée entre plusieurs composantes des pouvoirs publics (Etat et collectivités locales) et des personnes privées.

<sup>85</sup> L'identification à un bien club lui confirme son rang de bien révélé, reconnu par un corps social.



elles interviennent dans la production de biens et de services sans nécessairement subir de modifications pendant plusieurs périodes.

Mais l'analogie s'arrête là. Le capital a pour finalité l'accroissement de la valeur et pour ressort un déroulement continu d'engagements et de désengagements dans les mécanismes productifs. Il est conçu exclusivement comme un stock de ressources économiques. Le patrimoine, dans un processus productif, n'a qu'une implication accessoire. Il représente en premier lieu un ensemble identitaire et symboliquement irréductible [Godard, 1991 #388]. [Barel, 1984 #390] résume par un commentaire : « On gère un capital pour l'accroître, on gère un patrimoine pour le transmettre ».

L'imératif de la transmission diffère de celui de l'accumulation. Il rend irréductible le bien à une mesure abstraite de 'valeur' qui permet à tous les biens d'être comparables et substituables. Il témoigne au contraire d'une proximité avec les attributs de singularité, voire d'unicité. Dans l'univers de la tradition, ce sont les objets familiers hérités et marqués par une histoire qui sont ainsi les dépositaires symboliques de l'identité. C'est l'unicité de cette histoire qui confère aux biens leur unicité dans l'ordre des valeurs [Barel, 1984 #390].

## Conclusion.

Le patrimoine est un ensemble complexe. Il réunit sous une même bannière l'héritage familial, le calvaire de granit d'un village breton et la vieille ville de Lyon. Une telle diversité fait osciller la nature économique de toute composition du patrimoine entre les quatre rôles possibles : les biens privés, les biens publics, les ressources communes et les biens clubs. L'analyse économique d'un actif patrimonial dépend donc à la fois de son appartenance à l'ensemble 'patrimoine' et de sa nature économique.

Une première observation concerne le caractère naturel ou culturel de l'actif. Il n'y a pas de séparation absolue entre les deux catégories : certains actifs sont à la fois naturels et culturels. Une autre interrogation porte sur l'existence d'une utilisation marchande ou non marchande de l'actif. Les deux utilisations peuvent cohabiter.

Enfin, il est important de déterminer si l'actif patrimonial est un bien unique ou s'il est en réalité une composition de plusieurs biens, c'est-à-dire un bien complexe. La pluralité des monuments historiques mêlent en effet différents actifs : le château de Versailles est un monument, contenant des meubles d'époque et entouré d'un jardin. Venise est également un bien complexe. Dans ce cas, les droits sur l'actif peuvent être détenus sous la forme d'une propriété privée, d'une propriété publique ou d'une propriété multiple qui mêle à la fois la propriété privée et la propriété publique selon les parties du tout patrimonial.

Pour résumer, trois questions doivent donc être successivement posées :

- est-il un objet naturel, culturel ou mixte ?
- est-il marchand, non marchand ou mêle-t-il les deux modes d'allocation des ressources ?
- est-il soumis à une propriété privée, une propriété publique ou une propriété multiple ?

Le Mont-Saint-Michel, comme d'autres sites et monuments historiques, a toutes les caractéristiques d'un bien complexe. Son identité vient de la présence d'un village, d'une abbaye, d'une grève de sable, d'une baie et d'herbus. Il est donc immeuble et comprend les dimensions

naturelle et culturelle. Il reçoit des activités non marchandes (visite, paysage) et marchandes (musées, abbaye, stationnement...). Enfin, il est une propriété multi-état, certaines parties étant propriété de l'Etat et d'autres appartenant à des ménages ou des entreprises : les herbues appartiennent soit à des communes, soit à des fermiers ; la grève fait partie du domaine public maritime ; le village du rocher est une commune dont les constructions sont des propriétés individuelles possédées soit par des habitants soit par les sociétés qui gèrent les hôtels, les restaurants et les musées ; enfin, l'abbaye appartient à l'Etat.

Assurément, le Mont-Saint-Michel ne peut être traité comme un bien privé. Etant données la dimension du site et sa vocation de lieu de visite, la condition de rivalité est difficilement vérifiée, sauf dans les cas de congestion<sup>86</sup>. L'exclusivité est une condition plus discutable. Certains défenseurs du site contestent toute idée d'exclusion par quelque manière que ce soit. Le Mont-Saint-Michel est un lieu public et doit le rester. D'autres ont une position plus modérée et envisagent non pas la tarification de l'accès au Mont lui-même, mais la tarification du droit de stationnement afin de réguler les flux de visiteurs. Selon les propositions retenues, le Mont-Saint-Michel entre ainsi dans la catégorie des biens clubs ou dans celle des biens publics. Il faut néanmoins retenir que le Mont-Saint-Michel ne constitue pas un bien public totalement pur puisque sa 'consommation'<sup>87</sup> n'est pas obligatoire et doit être précédée d'un acte volontaire de déplacement.

---

<sup>86</sup> Le phénomène de congestion ne peut être totalement écarté. Il ne se pose toutefois que quelques jours par an, au cœur de la pleine saison touristique.

<sup>87</sup> La consommation est ici limitée à la visite.

## Chapitre 2 - La gestion d'un patrimoine.

### *Résumé*

L'une des difficultés d'un patrimoine concerne sa gestion. Deux modalités traditionnelles sont couramment envisagées : une gestion marchande ou une gestion publique.

Pour mettre en œuvre un marché, il est indispensable de disposer d'une offre et d'une demande qui puissent se rencontrer. L'homogénéité de l'actif échangé est donc nécessaire pour ouvrir un marché. Cependant, l'absence d'homogénéité et les propriétés spécifiques d'un actif patrimonial constituent des obstacles à la définition d'un marché. Même lorsque la condition d'homogénéité est retrouvée, l'offre et la demande patrimoniales restent complexes et difficiles à mettre en concordance. En particulier, elles ne permettent pas d'accéder à une allocation efficace.

Puisque la gestion par le marché n'est pas satisfaisante, la gestion publique offre une alternative. Seul l'Etat assume la responsabilité de la préservation d'un actif patrimonial. La concentration de la gestion à un seul acteur pose à son tour des difficultés.

Aussi, une troisième proposition consiste en une gestion dite 'patrimoniale', intégrant à la fois les qualités particulières de l'actif patrimonial et une pluralité d'acteurs.

### *Plan*

Section 1 – La gestion 'ordinaire' du patrimoine.

1.1 – Les fondements d'un marché du patrimoine.

1.2 – Les spécificités des marchés du patrimoine .

1.3 – De la gestion marchande à la gestion publique.

Section 2 – La gestion patrimoniale.

2.1 – Les principes de la gestion patrimoniale.

2.2 – Restaurer le caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

*« Dis-moi... N'as-tu pas observé en te promenant dans cette ville que d'entre les édifices dont elle est peuplée, les uns sont muets, les autres parlent ; et d'autres enfin, qui sont plus rares, chantent ? »*  
*Paul Valéry, Eupalinos ou l'Architecte.*

La gestion du patrimoine est un art difficile. Les hommes doivent puiser dans les ressources patrimoniales la satisfaction de leurs besoins matériels et culturels, sans jamais en compromettre la permanence. L'eau d'une rivière leur procure une ressource pour leur consommation et pour le fonctionnement de certaines industries. Mais une mauvaise gestion risque d'entraîner une pollution de la source et une disparition de ses aménités. Il en est de même pour les actifs culturels, qui peuvent faire l'objet d'une utilisation particulière : l'attraction touristique.

Le phénomène du tourisme patrimonial est, somme toute, assez récent<sup>88</sup>. Le tourisme est devenu en moins d'un siècle et demi un des secteurs déterminants de l'activité économique d'un Etat [Lanquar, 1994 #827]. L'invention des congés payés, puis la société de consommation l'ont définitivement consacré comme un phénomène populaire [Samuel, 1990 #378]. Selon l'observatoire national du tourisme, il concerne près de 80 % des Français au cours des dix dernières années. Si la station balnéaire reste la destination privilégiée, elle est de plus en plus concurrencée par la redécouverte du patrimoine, que celui-ci soit naturel ou culturel [Greffé, 1990 #220].

Jusqu'aux années 1960, on a souvent réugné à faire fructifier un actif patrimonial. L'exploitation économique était rejetée, par pudeur peut-être, ou plus sûrement par incapacité à la marier efficacement à une conservation. Les difficultés des Châteaux de la Loire<sup>89</sup> sont une survivance de cette période où le touriste était presque tenu pour un profanateur [Guyotat, 1999 #349]. Depuis, le tourisme du patrimoine culturel a connu un rapide développement. [Agnus, 1987 #399] ont ainsi observé une évolution importante de la fréquentation payante des principaux monuments historiques français (15 % entre 1970 et 1975, 27 % entre 1975 et 1980 et 23,5 % entre

---

<sup>88</sup> Les évaluations, même imprécises, de la fréquentation au Mont-Saint-Michel éclairent sur le développement touristique : le nombre de visiteurs est estimé à 5000 en 1850, 80 000 en 1910, 150 000 en 1930, 300 000 en 1960 et plus de 3 000 000 depuis les années 1990.

<sup>89</sup> Symboles pendant longtemps du patrimoine, les châteaux de la Loire sont victimes aujourd'hui d'une désaffection, dans un climat pourtant favorable.

1985 et 1997). Parallèlement, la nature a fait à ` araître, en un ` eu ` lus d'un siècle une autre forme de tourisme. Yellowstone, le ` remier ` arc national, ouvre ses ` ortes aux Etats-Unis en 1860. En France, les ` remiers ` arcs n'ont ` as encore cinquante ans et de nouveaux ` rojets sont en cours<sup>90</sup>.

Le tourisme n'est sans doute ` as la seule cause d'une ` lus grande attention au ` atrimoine. Il n'en a ` as moins ` ermis de ra ` rocher les actifs ` atrimoniaux et l'activité économique. En effet, l'afflux des visiteurs a rendu indis ` ensable l'entretien régulier des lieux de visite, la conduite d'o ` érations de restauration et l'aménagement d'équi ` ements d'accueil. Une offre de services est ainsi constituée ` our ré ` ondre à la demande de ` atrimoine formulée ` ar les visiteurs. Toute réflexion sur la gestion des actifs ` atrimoniaux doit ` artir de cette offre et de cette demande.

La gestion des actifs a ` our objectif d'ex ` loiter les ressources dis ` onibles ` our en tirer le meilleur avantage. Cet avantage ` rend la forme d'un revenu ` our une entre ` rise, d'une augmentation de la satisfaction ` our un individu ou un ménage, ou d'une amélioration du bien-être social ` our un Etat. Pour atteindre l'objectif, la gestion ` eut s'orchestrer de deux façons, la gestion marchande ou la gestion ` ublique. La ` remière obtient la meilleure allocation des ressources grâce à l'instauration de marchés sur lesquels sont organisés les échanges. La gestion ` ublique accorde à l'Etat le ` ouvoir de décider lui-même de l'allocation des ressources dans l'intérêt collectif. Ces deux formes de gestion s'ada ` tent-elles aux actifs ` atrimoniaux, et en ` articulier aux sites ` atrimoniaux majeurs ? Une tentative d'a ` ` lication au Mont-Saint-Michel montre les difficultés de l'entre ` rise (section 1). En effet, les caractéristiques de tout actif ` atrimonial restreignent les ` ossibilités de gestion ordinaire car elles im ` osent une ` ermanence ` résente et future.

Par ailleurs, la définition du ` atrimoine s'a ` ` lique souvent à des éléments non mesurables en termes monétaires. Ces derniers ` euvent donc ` lus ou moins écha ` ` er à une gestion économique classique. Si les difficultés rencontrées a ` ` araissent insurmontables, il convient d'envisager une gestion ` lus centrée sur le ` atrimoine (section 2). « [L'homme] ne gère ` as l'univers ` our augmenter son com ` te en banque, indique [de Crécy, 1987 #837]. Ce qu'il cherche, c'est à dévelo ` ` er son identité et à accroître son autonomie, c'est-à-dire sa ca ` acité d'ada ` tation à son milieu de vie et aux modifications qui ` euvent l'affecter ».

<sup>90</sup> Par exem ` le : Parc national marin d'Iroise. Les ` arcs de Corse et de Guyane ont été momentanément sus ` endus.

## Section 1 - Les gestions 'classiques' du patrimoine.

Souvenirs, cartes postales ou objets de collection, personnages emblématiques du lieu et visiteurs illustres sont le lot de tout site patrimonial majeur. Le Mont-Saint-Michel n'y échappe pas. Les 'coquilles Saint-Jacques' en plastique, les porte-clés et autres 'souvenirs à crayons', envahissent les étalages des magasins de souvenirs ; la mère Couillard, soixante-dix ans après sa disparition, reste omniprésente en photo, sur la devanture de l'hôtel<sup>91</sup> qui porte son nom, ou, plus surprenant, sur les couvercles de boîtes de biscuits. La rue principale qui mène vers l'abbaye ressemble plus à une galerie commerciale bruyante et désordonnée qu'à un chemin insistant le silence et le recueillement avant d'atteindre le sommet de l'île où se trouve l'abbaye millénaire dédiée à l'Archange.

Quelques commerçants entretiennent ainsi une longue tradition. Certains ont d'ailleurs conservé les enseignes colorées aux noms enchanteurs des hostelleries d'autrefois.

Cependant, les marchands du temple ne sont jamais que les exploitants opportunistes de la célébrité du Mont. Leur activité est réduite à la gestion de leur commerce. La gestion du Mont-Saint-Michel ne se limite pas à la seule activité commerciale. Les musées, l'abbaye, le village fortifié et l'environnement du site sont autant d'éléments à considérer. Leur présence, leur évolution et leur fréquentation font partie des observations nécessaires pour 'gérer' le Mont. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'activité économique directe du Mont, tant en termes d'emplois qu'en termes de chiffres d'affaires générés par le stationnement payant, l'activité commerciale et les visites de musées.

**Tableau 5 : Le Mont-Saint-Michel en quelques chiffres (1999)**

<i><u>Nature de l'information</u></i>	<i><u>Prix (en francs)</u></i>	<i><u>Nombre</u></i>
<i><u>Parc de stationnement</u></i>	15	550 000
<i><u>Entrées à l'abbaye</u></i>	40	921 624
<i><u>Chiffres d'affaires des commerces de souvenir</u></i>	40 000 000	
<i><u>Chiffre d'affaires de Sodetour<sup>92</sup></u></i>	50 000 000	
<i><u>Personnel employé à l'abbaye (hors saison)</u></i>		48
<i><u>Personnel employé à l'abbaye (en pleine saison)</u></i>		95
<i><u>Recettes de l'abbaye</u></i>	40 000 000	
<i><u>Musées privés</u></i>		4
<i><u>Entrée dans les musées privés (billet commun) en 1996</u></i>		135 000

<sup>91</sup> L'hôtel, justement, immortalise chaque visite d'un personnage célèbre par une dédicace qui rejoint des centaines d'autres couchées sur le livre d'or et exposées sur les murs de la salle de restaurant ou de l'escalier, assurant au touriste client qu'il est en bonne compagnie.

<sup>92</sup> La SODETOUR est une société qui réunit quatre hôtels, deux restaurants, un bar, un camping, une cafétéria, un supermarché et une boutique de souvenirs, situés au Mont ou à 'La Caserne'.

<u>Personnel employé par l'un des trois groupes hôteliers (hors saison)</u>		75
<u>Personnel employé par l'un des trois groupes hôteliers (en pleine saison)</u>		140
<u>Durée du séjour hôtelier</u>		1,6
<u>Magasins de souvenirs</u>		19
<u>Hôtels</u>		4 (LC)
<u>Hôtels-restaurants</u>		8 (MSM) + 3 (LC)
<u>Restaurants</u>		5 (MSM) + 3 (LC)
<u>Etablissements de restauration rapide</u>		5
<u>Nombre de lits</u>		140 (MSM) + 385 (LC)
<u>Nombre de couverts</u>		2 300 (MSM) + 2 300 (LC)

Source : CEDEM

Le poids économique des activités liées au Mont sont loin d'être négligeable. La gestion appliquée au site n'en est que plus importante. Deux formes de gestion sont proposées : la forme marchande ne doit pas nécessiter d'intervention de l'Etat ; la forme publique se dispense des structures de marché. La première est la plus courante pour allouer les biens ordinaires. Elle repose sur des hypothèses et il convient d'en vérifier la compatibilité avec les actifs patrimoniaux. La seconde rencontre également des difficultés d'adaptation, car la gestion des biens publics suppose une parfaite information du décideur unique.

## 1.1 - Les fondements d'un marché du patrimoine.

La gestion marchande n'est plus guère contestée en économie. Le marché est supposé offrir les meilleures possibilités d'allocation des ressources. L'élargissement de la sphère marchande est devenu à la fois continu et inattendu. Des biens et des services de toute nature, autrefois considérés comme relevant d'un fonctionnement public sont renvoyés aux mécanismes du marché et de la concurrence, à la faveur d'un progrès technique ou d'une harmonisation géographique des règles de production.

La logique de marché semble si évidente qu'il n'est même plus risqué la peine de décrire les conditions requises à sa constitution. Il demeure pourtant indispensable de vérifier au préalable si les hypothèses d'établissement d'un marché sont vérifiées dans le cas étudié.

Il ne s'agit pas, dans cette analyse, de présenter un marché du patrimoine du seul Mont-Saint-Michel, mais bien de proposer une gestion de l'actif en question en ayant recours aux lois ordinaires du marché. C'est pourquoi il est indispensable dans un premier temps, de rappeler les hypothèses qui permettent l'existence d'un marché.



### 1.1.1 - Les hypothèses théoriques.

Le marché désigne un endroit pour les échanges. Sa signification économique élargit le concept à une forme d'organisation de ces échanges, négligeant désormais la localisation. Toutes les formes de marché ont en commun de confronter une offre et une demande. Les acteurs ayant un intérêt pour le bien en question sont rassemblés soit comme offreurs, soit comme demandeurs. Les transactions se font sur la base de prix affichés ou négociés.

Tout modèle dans lequel les échanges reposent sur un système de prix et sur la liberté d'échanger, réclame un marché. En particulier, le modèle de la concurrence parfaite est considéré comme le cadre du marché idéal car il est le seul à permettre d'atteindre les conditions d'efficacité wébériennes. La constitution du marché idéal passe néanmoins par le respect de quelques hypothèses :

- l'atomicité ;
- l'homogénéité des biens ;
- la rationalité des individus (rationalité substantielle) ;
- la transparence de l'information (information parfaite) ;
- la libre entrée et la libre sortie du marché ;

L'hypothèse d'atomicité pose que tous les participants au marché de concurrence parfaite sont soumis aux mêmes règles. Personne n'a le pouvoir de les infléchir en sa seule faveur. Il est d'autant plus facile de vérifier cette condition que le nombre d'individus présents sur le marché est élevé, chacun ne disposant plus que d'un poids infime dans les échanges.

L'homogénéité traduit que tous les biens susceptibles d'être échangés sur un même marché sont en tous points comparables et disponibles en même temps. Aucun bien ne peut donc être distingué d'un autre.

L'hypothèse de rationalité suppose que les individus sont en mesure d'effectuer un réordre total de leurs préférences. Autrement dit, ils doivent être capables de dire s'ils préfèrent A à B. Il faut également s'assurer que les individus sont en mesure d'ordonner leurs préférences et de respecter le principe de transitivité : lorsque les individus préfèrent la consommation de A à B et la consommation de B à C, alors ils préfèrent logiquement A à C.

Les choix des acteurs (consommateurs ou producteurs) sont établis à partir d'une information disponible pour tous de la même façon et sans coûts (transparence de l'information). Dans le cadre théorique idéal, l'information est supposée complète pour tous (information parfaite).

Enfin, pour éviter la permanence de positions acquises, tous ceux qui le souhaitent peuvent entrer ou sortir librement (c'est-à-dire sans coûts) du marché.

Ces diverses conditions renforcent la concurrence entre les offreurs pour satisfaire les demandeurs et entre les demandeurs pour définir les prix des actifs. Elles constituent toutes des hypothèses fortes par rapport à la réalité. Il est donc nécessaire de les confronter à la logique d'un marché du patrimoine. Il apparaît ainsi que la rationalité substantielle est une référence abstraite qu'il est possible de remettre en question car une rationalité limitée (ou procédurale), que l'unicité du marché doit être précisée et que l'homogénéité du patrimoine doit reposer sur les caractéristiques patrimoniales plus que sur la nature des actifs.

### **1.1.2 - De la rationalité.**

Un individu est rationnel s'il recherche la réalisation d'un objectif en utilisant au mieux les moyens dont ils disposent. Généralement, le principe est assimilé à la recherche de l'extrémum d'une fonction-objectif (utilité pour les consommateurs ou profit pour les entreprises), en tenant compte des contraintes techniques, budgétaire et environnementales. Pour désigner l'individu représentatif maximisateur de sa fonction-objectif et mettre en avant les conséquences du principe de rationalité, l'économie a recours à la fiction de l'homo oeconomicus.

Derrière le concept rassurant d'homo oeconomicus surgit une réalité moins simple. L'imperfection de l'information et la partialité des perceptions favorisent des écarts entre le comportement attendu à partir du modèle théorique et le comportement effectif. La 'rationalité substantive', guide supposé de toutes les actions humaines, offre une représentation restreinte : « l'homme est un être d'une affectivité intense et instable qui sourit, rit, pleure, un être anxieux et angoissé, un être jouisseur, ivre, extatique, violent, aimant, un être envahi par l'imaginaire, un être qui sait la mort et ne peut y croire, un être qui secrète le mythe et la magie, un être obsédé par les esprits et les dieux, un être qui se nourrit d'illusions et de chimères, un être subjectif dont les rapports avec le monde objectif sont toujours incertains (...). Comme nous avons vu la folie la conjonction de l'illusion, de la démesure, de l'instabilité, de l'incertitude entre réel et imaginaire, de la confusion entre subjectif et objectif, nous sommes contraints de voir qu'homo sapiens est homo demens » [Morin, 1973 #395].

Il serait néanmoins hâtif de conclure que l'homme soit doué de déraison. Son comportement, aussi déconcertant et irrationnel soit-il au premier abord, a toujours un sens rapporté à son contexte.

S'il n'est pas rationnel par rapport à des objectifs, l'homme est rationnel par rapport à des contraintes et des opportunités d'une part, par rapport au comportement des autres hommes d'autre part.

L'attachement au patrimoine et le désir de le transmettre font partie de ces aspirations qui peuvent être jugées un peu rapidement comme étrangères au domaine de la rationalité. Elles semblent échapper à une logique de gestion a priori efficace des ressources. Sans doute y-a-t-il des motifs qui fondent des individus ou un Etat à intégrer dans leurs obligations l'entretien d'un actif patrimoine ? Si ces raisons échappent aux strictes règles économiques, elles ne sont pas dénuées de sens pour autant. Il est illusoire d'imaginer chaque agent en mesure de rechercher la meilleure solution à tout problème.

Pour cette raison, [Facchini, 1992 #316] propose de remodeler le modèle de rationalité substantive par un modèle de rationalité individualisée. Il propose deux hypothèses de comportement : dans la première, chacun agit selon son intérêt ; dans la seconde, la décision prise par l'individu est la meilleure possible, compte tenu des informations qu'il possède. Comme les informations sont incomplètes et imparfaites, l'individu est amené à se relier, dans ses choix, sur des solutions qui lui semblent raisonnables et satisfaisantes [Guerrien, 1997 #33]<sup>93</sup>.

La proposition de Facchini reprend la rationalité limitée ou rationalité procédurale de [Simon, 1957]. Ce dernier met l'accent sur le processus de décision bien plus qu'il ne réduit l'importance du raisonnement humain : « Tout le monde est d'accord, explique-t-il, que les gens ont des raisons pour faire ce qu'ils font. Ils ont des motivations et ils se servent de la raison (bien ou mal) pour répondre à ces motivations et pour atteindre leurs buts (...). Cependant, on ne peut pas se faire une opinion sur le caractère 'rationnel' ou 'raisonnable' d'un comportement que dans le contexte dans lequel il s'inscrit, avec ses prémisses et ses 'données' ». Dans le cadre de la rationalité limitée, tout individu décide de façon séquentielle et choisit à chaque fois la solution qui lui procure un seuil minimal de satisfaction.

Les difficultés à rassembler les informations sur le marché et les contraintes qui pèsent à la fois sur les actifs patrimoniaux et sur les consommateurs encourage à accepter le principe de la rationalité limitée dans les règles de gestion d'un patrimoine.

Les autres conditions de développement du marché font également un débat :

<sup>93</sup> La rationalité limitée ou procédurale se traduit dans le comportement des agents par la mise en place de procédures et de règles convenues de conduite collective. Les individus décomposent leur objectif principal en sous-objectifs qui, atteints les uns après les autres, permettent la réalisation de l'objectif principal. Ce type de rationalité constate l'incapacité relative des agents à traiter simultanément et à mémoriser toute l'information qu'ils reçoivent.

- l'atomocité du marché et l'homogénéité des biens, en articulier, renvoient toutes deux aux caractéristiques d'un bien atrimonial, à la fois non roduit, unique et non re roductible ;
- la libre entrée et la libre sortie du marché est soumise à l'existence même du atrimoine et à la détention du droit de ro riété ;
- enfin, la trans arence de l'information est difficile dans la mesure où le détenteur d'un droit atrimonial ne souhaite as toujours communiquer la réalité des avantages qu'il en retire ni la réalité de la qualité du atrimoine qu'il détient.

Le sujet le lus délicat our constituer le marché est ce endant l'homogénéité de l'actif offert et demandé. Des marchés arviennent en effet à fonctionner en violant la condition d'atomicité (mono ole). D'autres n'autorisent as la libre entrée ou la libre sortie. D'autres, enfin, dis osent seulement d'une information artielle.

### ***1.1.3 - Retrouver l'homogénéité du bien.***

La condition d'homogénéité, indissociable de la confrontation de l'offre et de la demande, n'est as vérifiée dans le cas des actifs atrimoniaux. [Marshall, 1906 #360] considère qu'il y a eu d'intérêt à analyser un marché comme celui du atrimoine et écarte le atrimoine ou les œuvres d'art de son cham d'analyse. Il écrit : « il est im ossible d'évaluer des objets tels que des tableaux de maîtres ou des monnaies rares, usqu'ils sont uniques dans leur genre, n'ayant ni équivalent ni concurrent » (Princi es, tome 1, 1891...). Il conclut néanmoins en récisant que : « si les rix d'équilibre de ces ventes relèvent beauco du hasard, un es rit curieux ourraient toutefois tirer quelque satisfaction d'une étude minutieuse du hénomène ». Pour les actifs atrimoniaux, il semble difficile d'acce ter l'hy othèse d'homogénéité. Il s'agit donc de lever cette difficulté.

Les a roches traditionnelles, à l'image de celle de Marshall, considèrent les biens comme des entités globales et ostulent que les références des consommateurs ortent sur les biens eux-mêmes. Une astuce our dé asser cette logique consiste à orter l'attention non lus sur les biens mais sur les caractéristiques qui les com osent. Les travaux de Hotelling sont rurseurs de la démarche. Mais c'est [Lancaster, 1979 #776] qui l'a dévelo é : « les goûts qui sont accetés comme donnés our chaque individu ne sont as des références sur des collections de biens sécifiques, mais des références lus rofondes sur des objectifs qui euvent être atteints ar la consommation de biens. Ce sont les attributs ou caractéristiques des différents biens qui fournissent

les moyens d'atteindre les objectifs de consommation ». Pour une automobile, les caractéristiques reçoivent sur la catégorie (sportive, berline, familiale), la puissance, l'équipement et les performances techniques.

Le bien n'est donc plus considéré comme un tout indissociable, mais comme un panier de caractéristiques, qui en forment les propriétés objectives déterminantes dans le choix des individus. Si la consommation porte sur un bien plutôt que sur un autre, c'est parce que le premier offre la meilleure combinaison de caractéristiques au regard de l'utilité attendue. Chaque bien est donc soumis à la concurrence d'autres produits dans l'espace défini par ses caractéristiques [Lancaster, 1979 #776].

Cette approche permet de dépasser le problème créé par le caractère unique d'un actif. Par exemple, si les tableaux de maître sont différents, par leur motif et par leur style, ils présentent des propriétés communes comme une qualité technique et artistique mesurable (pigments de couleur ou choix de matériau noble...). La mise en évidence de ces propriétés et leur hiérarchisation doivent définir des degrés de concurrence et déterminer le marché de la peinture selon la situation des œuvres dans l'espace des caractéristiques.

Le terme 'caractéristique' recouvre un sens précis. Il est impossible et surtout inutile, de décomposer une œuvre picturale de n'importe quelle façon. Ses caractéristiques sont ses propriétés objectives déterminantes pour le choix des individus. Il convient donc de préciser la notion d'objectivité et la détermination des caractéristiques pertinentes.

L'objectivité se définit comme la qualité de ce qui est exempt de partialité et de préjugés<sup>94</sup>. [Lancaster, 1971 #777] conserve cette acception quand il écrit : « il est essentiel que la caractéristique soit objectivée, propriété universelle du bien (ou de l'activité). (...) Si un bien est trouvé beau par quelqu'un, c'est en raison de certaines de ses caractéristiques objectives telles que la forme ou la couleur ». Cependant, il précise : « en conséquence, si nous prenons un objet et le mesurons dans chaque dimension possible, et dans chaque aspect de performance, dans chaque aspect biologique, chimique et physique, nous avons évalué toutes ses caractéristiques possibles. Ceci dit, il devient évident que les problèmes opérationnels relatifs à l'analyse des caractéristiques ne résident pas dans la mesure des caractéristiques (puisque elles sont objectives, c'est une simple question de technique) mais dans la sélection des caractéristiques à mesurer ». Ce n'est plus seulement la reconnaissance universelle qui importe, mais l'objectivité de la mesure.

<sup>94</sup> Sens ordinaire donné par le dictionnaire.

En fait, les deux notions sont indisensibles. C'est pourquoi Lancaster fait appel alternativement à l'une ou l'autre. Les réactions personnelles aux différents biens expriment des références individuelles variées et non des perceptions multiples précisément parce que les caractéristiques font l'objet d'une reconnaissance unanime, l'information étant suisée parfaite. Ainsi, « un steak, en ce sens, est vu comme quelque chose de comestible, avec des propriétés sur lesquelles tout le monde est d'accord, et ne sera pas vu comme quelque chose avec quoi s'habiller. Quelqu'un peut ne pas aimer le steak, peut préférer le poulet et peut même avoir un tabou religieux contre lui, mais il sera tout de même d'accord sur le fait que le steak est quelque chose avec des propriétés spécifiques » [Lancaster, 1971 #777].

L'objectivité ne saurait pourtant suffire. Les caractéristiques doivent être mesurables et hiérarchisables. « Ainsi, certaines caractéristiques objectives, au sens usuel, ne sont pas mesurables, ni hiérarchisables. La couleur en constitue un bon exemple. Elle peut être (...) précisément définie à partir de la composition primaire et de son degré de saturation, mais les différentes couleurs ne peuvent pas être mises sur une échelle de valeur, ni hiérarchisables entre elles, bleu n'est pas supérieur à rouge ou inversement » [Lancaster, 1979 #776]. L'objectivité, pour Lancaster, revendique une possibilité de mesure ordonnée et non discutable d'une caractéristique.

Bien qu'elle soit souvent éludée, la détermination de l'objectivité est fondamentale. Elle permet de classer les différents produits dans l'espace des caractéristiques, et de hiérarchiser les biens. Si un garagiste peut affirmer qu'un moteur de huit chevaux est plus puissant et de meilleure qualité qu'un moteur de quatre chevaux, c'est parce qu'il sait mesurer la puissance objectivement. Que dire de l'esthétique d'un monument ? Trois opérations successives sont nécessaires pour définir un bien à partir du modèle de Lancaster :

- déterminer les caractéristiques du produit ;
- retenir et sélectionner celles qui sont déterminantes pour la demande ;
- voir si les caractéristiques retenues sont objectivement mesurables ;

Pour un tableau de maître, il faut tenir compte du style, du support, de la composition, de la signature [Moureau, 1993 #717]. Les actifs patrimoniaux monumentaux, à leur tour, sont décomposables en caractéristiques simples : le type patrimonial (matériel, immatériel, naturel, mais aussi industriel, religieux...) forme un premier mode de sélection pour le consommateur ; la qualité de la composition du site (architecture, relation nature-culture, perfection de la réalisation) classe les sites selon une hiérarchie établie ; enfin, la qualité des aménagements et du service (boutique, possibilité de visite) apporte un dernier critère de jugement. De cette façon, les actifs patrimoniaux deviennent (par groupe) comparables entre eux. Le principe de l'unicité, qui pouvait imposer une

situation de monopole, est contourné afin de rétablir sur le marché des sites patrimoniaux une substituabilité et une concurrence entre les biens.

Sans négliger les travaux de Lancaster, [Grefte, 1990 #220] tente à son tour de retrouver l'homogénéité d'un actif patrimonial. Il fait une distinction entre les aménagements, rationnellement reproductibles et substituables, quels que soient les sites (boutiques, aménagements intérieurs, parkings, équipements touristiques) et les « supports patrimoniaux », c'est-à-dire les monuments, musées, sites, considérés a priori comme irremplaçables. Les premiers peuvent faire l'objet d'une analyse économique car ils sont supposés globalement homogènes, alors que les seconds s'y prêtent mal, du fait de leur unicité.

[Patin, 1997 #321] va plus loin. Au regard des évolutions comportementales, la différence que fait Grefte entre aménagements substituables ou reproductibles et supports patrimonial « irremplaçable » pourrait avoir tendance à disparaître. En effet, la valeur irremplaçable du support patrimonial résulte de choix scientifiques, esthétiques, artistiques, élaborés et imposés par les experts<sup>95</sup>. Parmi les visiteurs, nombreux sont ceux qui demeurent insensibles à ces distinctions savantes et pour qui, la valeur artistique des images patrimoniales s'avèrent, jusqu'à un certain degré, substituables les unes aux autres. Ceci est d'autant plus vrai que leur organisation symbolique, comme leur impact émotionnel et didactique sont de même nature quel que soit le contenu. Qu'il s'agisse de l'Homme de Tautavel<sup>96</sup> ou des vitraux de la Cathédrale de Chartres, le visiteur se trouve confronté à un univers étranger qui d'abord le trouble, puis qu'il s'arrête à l'appréciation esthétique, l'expérimentation, la banalisation pédagogique, la réappropriation identitaire, la réaction émotionnelle, voire l'achat de souvenirs. Le succès des reconstitutions en est la preuve évidente [Patin, 1997 #321]. Une visite d'un monument ressemble à la visite d'un autre monument et répond à des conditions précises d'accueil, d'information et de tarifs qui la rapprochent des conditions des autres biens.

Cet argument vaut-il pour tous les sites patrimoniaux ? Il est recevable, semble-t-il, pour des monuments d'égale importance. Situées à quelques kilomètres de distance, deux chapelles romanes ont eu de raisons d'être discernées d'une de l'autre. Si un visiteur est orienté vers la seconde plutôt que vers la première, il ne subira guère de modification importante de sa satisfaction. Mais lorsque des monuments exceptionnels sont en jeu, n'en va-t-il pas tout autrement ? La visite des remparts de Saint-Malo comporte-t-elle une halte au Mont-Saint-Michel ou à la Tour Eiffel ?

<sup>95</sup> Les experts regroupent aussi bien ici les conservateurs, les chercheurs, les praticiens comme les compagnons, ou les hommes de médias.

<sup>96</sup> Vieux d'environ 400 000 ans, l'homme de Tautavel est, à ce jour, le plus vieil habitant d'Europe.

L'hypothèse de l'homogénéité des actifs patrimoniaux est fragile. Elle ne peut être retenue qu'après avoir écarté les réserves sur l'unicité de chaque actif patrimonial. La constitution d'un marché la rend malgré tout indésirable.

### **1.1.4 - Du marché aux marchés.**

La création d'un marché repose sur l'existence d'un bien ou d'un service. Le marché confronte une offre et une demande et donne aux individus l'opportunité d'échanger deux à deux leurs droits résectifs : sur une quantité de monnaie pour l'un, sur une quantité de bien ou de service pour l'autre. Pour autant, lorsqu'un actif patrimonial est en jeu, les objets de l'offre et de la demande ne se confondent pas toujours directement.

La demande de patrimoine est essentiellement une demande de « services », d'ordre pratique, esthétique, artistique, sportif, cognitif, économique, etc.. Ces services supposent un aménagement du bien patrimonial, quelquefois même son réaménagement complet. La demande de patrimoine peut aussi correspondre à l'acquisition d'un actif patrimonial dans le but de l'aménager ou de le protéger. Il y a donc plusieurs formes de demandes.

De son côté, l'offre connaît la même dualité. Elle traite en premier lieu les droits de propriété sur des actifs patrimoniaux. Ensuite, elle repose un service qui autorise le seul droit d'usage. Le regard, la visite, voire l'utilisation temporaire, sont des formes de cet usage. Les dispositions particulières d'un paysage ou d'un monument, son esthétique, son unicité et la protection de sa diversité, représentent quelques inputs nécessaires à la production [Bonnieux, 1998 #224]. Tout propriétaire d'un actif patrimonial a ainsi vocation à organiser une activité économique, résidentiel<sup>97</sup> ou touristique par exemple, marchande ou non. Il utilise son actif patrimonial seulement comme un support à une production.

Il existe donc deux marchés distincts du patrimoine : un marché du support patrimonial qui voit l'échange de l'actif ; un marché du service patrimonial qui traite des utilisations marchandes des actifs. Il faut remarquer que la transformation du « support patrimonial » en « services » ne s'effectue pas automatiquement ni aussi facilement que dans d'autres domaines de l'activité sociale. La distinction s'exerce par les caractéristiques de l'offre et de la demande :

<sup>97</sup> Il s'agit du service du logement dans de vieux manoirs ou d'anciennes fermes de caractère.



- du côté de l'offre, un comportement de rentier limite l'exploitation du secteur en services ;
- du côté de la demande, il n'existe pas toujours le pouvoir d'achat correspondant aux motivations de la demande de services ;

À partir des travaux de [Giovinazzo, 1993 #715], il peut être fait mention du marché très particulier de la restauration et de la conservation<sup>98</sup>. Pour l'auteur, c'est un marché à rendre à compte à la fois au niveau étatique et au niveau local, car il a besoin d'être consolidé, diversifié et tutellé. En réalité, il s'agit d'un marché plus proche du secteur du bâtiment, qui ne semble pas entrer directement dans la gestion du patrimoine. Sa présence marque une action concrète sur l'actif mais elle est postérieure au processus de décision et extérieur au mode de gestion. Une restauration quelconque d'un monument est ainsi engagée après l'avoir réfléchi et discutée et après avoir réuni les moyens (financiers notamment) nécessaires. L'examen de la gestion du patrimoine est donc réduite aux deux marchés des secteurs patrimoniaux et des services patrimoniaux.

## 1.2 - Les spécificités des marchés du patrimoine.

Offre et demande de secteur, offre et demande de service... Il n'y a plus un, mais des marchés du patrimoine. Leur capacité à assurer une gestion du patrimoine est-elle vérifiée ? Pour ce faire, il faut observer les fonctionnements respectifs des deux types de marché et leur capacité à satisfaire l'équilibre entre l'offre et la demande, condition nécessaire d'une bonne allocation des ressources.

### 1.2.1 - La 'faiblesse' du marché des supports patrimoniaux.

Le premier marché du patrimoine est celui des secteurs, c'est-à-dire des droits de propriété résidents d'un actif patrimonial, autorisant le détenteur à user à sa guise de son actif sous réserve de

---

<sup>98</sup> La situation de ce marché est cependant très particulière. La taille des chantiers et la discontinuité de la demande génèrent une situation proche du monopole. Seules quelques entreprises sont en mesure de garantir la réalisation de tous les travaux en recourant à la sous-traitance. Les commandes étant en majeure partie assurées et contrôlées par l'Etat, il n'y a pas, en réalité, de concurrence effective. Seules les entreprises capables de supporter économiquement les contraintes financières liées au prolongement des délais ou aux retards dans les paiements sont aptes à intervenir.

res`ecter les règles de transmission. Mais ce marché est aussi le moins im`ortant. D'une `art, les échanges ne concernent qu'une infime `artie du 'stock' des actifs `atrimoniaux ré`ertoriés. D'autre `art, beaucoup d'actifs existants, en `articulier les sites les `lus `restigieux, a``artiennent à des collectivités `ubliques. Le Mont-Saint-Michel est ainsi `ro`riété domaniale de l'Etat de`uis un décret du 20 avril 1874 qui engage le service des monuments historiques à « assurer la conservation » ; seules les habitations et fonds de commerce restent `rivatifs.

En 1997, l'Etat `ossédait ainsi 925 monuments classés soit 6,8 % du `arc, et 756 monuments inscrits. Mais il s'agit souvent des édifices les `lus im`ortants : 89 cathédrales et des monuments aussi `restigieux que le Mont-Saint-Michel, l'Arc de Triom`he, le château de Chambord. L'Etat est également `ro`riétaire d'ouvrages d'art, de forteresses ou d'édifices civils `ublics et des territoires des `arcs nationaux.

Les `ro`riétaires les `lus nombreux sont les communes. De`uis la loi de sé`aration de l'Eglise et de l'État, elles sont `ro`riétaires de la quasi-totalité des lieux de culte situés sur leur territoire : églises, tem`ples, mosquées ou synagogues, cha`elles, oratoires et ba`tistères, croix et calvaires. Leur nombre sur le territoire dé`asse 5 000, soit 45 % de l'ensemble des monuments classés<sup>99</sup>. En tenant com`te des autres monuments (les hôtels de ville remarquables, les citadelles, les `onts, les fontaines, les jardins et les édifices civils `ublics sont `our deux tiers d'entre eux `ro`riété municipi`ale et re`ésentent `lus de 900 sites classés), l'inventaire `orte sur 7 693 monuments classés (56,4 %) et 9 529 inscrits (38,1 %). Les communes ont enfin acquis `rès de la moitié des antiquités historiques. Cette `ro`rtion tend même à s'accroître : une tendance nette se dessine qui voit les communes acquérir des sites archéologiques classés `rivés ou . Ces achats sont suivis d'o`érations de mise en valeur et de `résentation au `ublic. Les `rogrammes, signes d'une `rise de conscience `ar les collectivités locales de l'intérêt de leur `atrimoine, donnent des résultats incertains.

Leur autonomie étant `lus récente, les Régions et les Dé`artements ont un 'stock `atrimonial' `lus faible. Seuls 3 sites classés et 9 sites inscrits a``artiennent à une Région. Les Dé`artements ont res`ectivement 260 monuments classés (19,21 %) et 597 inscrits.

Enfin, les `ro`riétés `rivées re`ésentent encore une `art non négligeable du ' `arc' avec 4 766 monuments classés (34,9 % de l'ensemble) et 14 388 monuments inscrits (57,5 %).

### **Tableau 6 : Monuments classés par catégorie et type de propriétaires**

<sup>99</sup> A la différence des églises, les monastères et couvents sont ré`artis entre toutes les catégories de `ro`riétaires. Un `eu moins de 40 % a``artiennent aux communes.

	<u>Ensemble</u>		<u>Propriété privée</u>		<u>Propriété publique</u>		<u>Etat</u>		<u>Régions</u>		<u>Départements</u>		<u>Communes</u>	
	<u>Unité</u>	<u>%</u>	<u>Unité</u>	<u>%</u>	<u>Unité</u>	<u>%</u>	<u>Unité</u>	<u>%</u>	<u>Unité</u>	<u>%</u>	<u>Unité</u>	<u>%</u>	<u>Unité</u>	<u>%</u>
<i>Classés monuments historiques</i>	13647	100	4766	34,9	8881	65,1	925	6,8	3	0	260	1,9	7693	56,4
<i>Inscrits monuments historiques</i>	25016	100	14388	57,5	10573	42,5	756	3,1	6	0	337	1,3	9529	38,1

Source : [Ministère de la culture et de la communication, 1999]

La segmentation par propriété publique / propriété privée doit être abandonnée pour rendre compte un plus grand nombre d'acteurs propriétaires : propriétaires privés, Etat, Régions, Départements et Communes. Chaque situation met en scène des acteurs et mobilise des moyens différents [Ministère de la Culture et de la Communication, 1999 #432]. Cependant, pour tous ces acteurs, la priorité n'est sans doute pas l'échange d'actifs patrimoniaux. Certes, les collectivités publiques, en particulier les communes, poursuivent leurs acquisitions, mais leur réoccupation essentielle va néanmoins à l'entretien et à l'exploitation des actifs.

### 1.2.2 - Une offre de services diversifiée.

L'exploitation des monuments dépend pour une large part de leur nature. Dans le cas des antiquités réhistoriques ou des sites naturels, l'usage principal est la visite. Pour les autres sites, les utilisations sont plus diversifiées et peuvent être multiples pour un même site. De fait, le taux moyen d'utilisation, en 1988, était de 1,19 par monument historique classé [Agnus, 1987 #399].

Les édifices civils publics et privés, souvent présents dans les villes, accueillent des activités socio-économiques : les édifices publics font office de mairie, hôtels de département, services sociaux, chambre de commerce ; les édifices privés servent de résidences ou de fonds de commerce. Les châteaux, les manoirs et les forteresses militaires, situés hors des agglomérations, ont en moyenne plus de deux affectations par édifice. Les utilisations économiques l'emportent sur un usage résidentiel, et la destination culturelle (visite ou exposition) y est paradoxalement minoritaire. Les activités les plus fréquentes sont l'agriculture, le commerce et les services socio-administratifs.

Les églises et les chapelles sont essentiellement utilisées pour la pratique du culte. La 'Direction du patrimoine' a retenu une définition large de 'l'utilisation' : il tient compte en plus du culte régulier, des utilisations non permanentes, telles que les célébrations occasionnelles et les cérémonies privées qui sont le lot de nombreuses églises de campagne. Ce critère donne une fréquence d'utilisation élevée de 87 % pour les églises et de 45 % pour les chapelles, oratoires et

ba` tistères. D'autres utilisations, comme la tenue de concerts, tendent enfin à se dévelo` `er, tout en restant très minoritaires<sup>100</sup>.

Enfin, les établissements monastiques ont `erdu une `artie de leur affectation culturelle. L'essentiel de leur activité est de nature économique : ex`loitation agricole et forestière, commercialisation de `roduits, accueil d'activités administratives et sociales ( `our les deux tiers) voire résidentielles (un tiers) ou activités culturelles. Un quart seulement a conservé sa vocation initiale.

L'utilisation étant multi`le, l'offre est à son tour multi`le. Les actifs `atrimoniaux ont acquis un double statut. « Œuvres `rocurant du savoir et du `laisir, mises à la dis`osition de tous, ce sont aussi des ' `roduits' culturels, fabriqués, emballés et diffusés en vue de leur consommation. La métamor`hose de leur valeur d'usage en valeur économique est réalisée grâce à 'l'ingénierie culturelle', vaste entre`rise `ublique et `rivée au service de laquelle œuvre un `eu`le d'animateurs, communicationnistes, agents de dévelo` `ement, ingénieurs, médiateurs culturels. Leur tâche consiste à ex`loiter les monuments `ar tous les moyens afin [de ré`ondre à la demande existante et de] multi`lier (...) les visiteurs » [Choay, 1992 #414].

Dans cette logique, le `atrimoine est considéré comme un su` `ort de la `roduction. Non re`roductible et non substituable, l'actif `atrimonial `artici`e à la `roduction directe ou indirecte des différents services entre lesquels le `ro`riétaire devra arbitrer [Giovinazzo, 1993 #715]. Seuls l'imagination et le souci de `réservation im`osent des limites à la nature des services `roduits.

Puisque ce ne sont `lus les sites `atrimoniaux qui sont com`arés mais les services `rocurés `ar ces sites, l'unicité de l'actif n'est `lus un critère `ertinent `our faire obstacle au marché. Mais il n'y a `as seulement un marché mais des marchés des services, selon la forme du service `ro`osé. Au Mont-Saint-Michel, l'offre de service `atrimonial est `rinci`alement une offre de visite. Les visites de l'Abbaye font resurgir le `assé religieux et carcéral. Les musées du Mont-Saint-Michel reconstituent `our le grand `ublic l'histoire du site et de ses environs. Outre l'abbaye, gérée `ar la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, quatre musées `rivés `ro`osent des visites :

- l'Archéosco`e trace l'histoire géologique et architecturale du Mont ;

---

<sup>100</sup> La tenue de concerts concerne surtout les églises et les cha`elles historiques connues dans les régions touristiques, en `leine saison.

- le musée de la marine fait le lien entre le Mont et la mer, ex`osant au visiteur le phénomène des marées ;
- le logis Ti`haine de Ragueneil reconstitue l'ameublement d'un habitat du XIVe siècle (Thi`haine de Ragueneil était l'é`ouse de Bertrand Duguesclin, Connétable de France) ;
- le musée Grévin évoque à sa manière, romancée et sensationnelle, les mille ans de l'abbaye consacrée à Saint-Michel ;

Des attractions sont su`osées maintenir l'attention des visiteurs et satisfaire en `articulier les `lus `etits d'entre eux (le `érisco`e, installé au XIXe siècle `our amuser les voyageurs, en est le meilleur exem`le).

L'offre de services est ainsi diversifiée. Elle `eut être une offre de résidence, une offre de location `our une utilisation administrative, une offre de visite, etc.. Il reste à com`arer ces offres à la demande.

### ***1.2.3 - Une demande de services segmentée.***

Comme l'offre, la demande est multi`le. Elle constitue à la fois une demande de résidence, une demande de location `our des activités économiques, sociales ou administratives et surtout une demande de visite<sup>101</sup>.

Mais au sein d'une même catégorie de demande, il y a une `luralité des as`irations. Ainsi, dans le cas de la demande de visite, l'attente du `ublic n'est `as la même que celle du s`écialiste. Le rêve de l'archéologue, de l'architecte-restaurateur ou du `aysagiste est (au risque de la caricature) de `arvenir à lire l'histoire d'une façade `ar sa seule observation. Le `ublic n'a `as cette `rétention. Il vient chercher le dé`aysement, le voyage dans le tem`s, le rêve, l'imaginaire, l'émotion esthétique, dans une démarche `roche de celle des `remiers romantiques. « Quelle est la demande `atrimoniale réelle du `ublic ? », interroge [Lablaude, 1991 #778]. « Souhaite-t-il savoir que la flèche du Mont-Saint-Michel n'est `as même centenaire, que l'examen détaillé de son cloître, ce joyau de l'abbaye, révèle que les colonnettes en sont neuves à 95 %, les arcatures à 50 %, que la char`ente date entièrement de 1885, la toiture de 1966, le jardin de 1968 et que les factures des rosiers n'en sont `as encore `ayées ? »

Le touriste est bien demandeur d'un accueil de qualité, d'une information claire et instructive, d'un commentaire et d'une médiation `our l'amener à mieux com`rendre le `atrimoine [Conseil

National du Tourisme, 1995 #417]. Mais il ne retient que l'essentiel. Cela conduit à aménager les visites en privilégiant l'intérêt ludique des lieux, au risque parfois de passer à côté de l'essentiel. Comment apprécier l'art médiéval européen sans dépasser des rudiments de la société et des valeurs du Moyen-Âge ? Comment distinguer les particularités de style des Châteaux de la Loire, si aucun artifice ne guide le spectateur ? Une présentation adaptée au public, sous la forme d'une signalétique, de montages audiovisuels ou de visites guidées est un garant probable de son adhésion. Le plaisir à la visite a autant d'importance que la somme des connaissances accumulées.

« La très grande majorité des touristes, confirme [Origet du Cluzeau, 1995 #804] n'est pas 'monomaniacque' et amateur d'un thème unique du patrimoine [...] Elle est attirée par l'ensemble de ses composantes sur une même destination ». Le touriste culturel, par exemple, enchaîne sans difficulté la visite d'une église, la dégustation de vins, la découverte d'un musée et l'écoute d'un concert. Il a donc pour activités des expériences temporaires ou permanentes, des visites commentées parfois par un guide, ou encore la participation à des manifestations ponctuelles<sup>102</sup>.

La pluralité des demandes trouve une réponse dans l'adaptation de l'offre. Ainsi, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites propose des visites de l'abbaye du Mont-Saint-Michel différenciées selon le contenu recherché par le visiteur. La visite peut être libre et sans guide, guidée mais limitée aux salles principales ; enfin, elle peut consister en une visite commentée accompagnée des commentaires d'un conférencier. Chaque type de demande correspond évidemment à un niveau de prix.

La formation de la demande ne dépend pas seulement des goûts personnels. D'autres éléments doivent être pris en considération parmi lesquels le coût de l'information et l'effet de réputation et de médiatisation d'un site.

L'idée de visiter un monument est quelquefois précédée de l'achat d'un guide, d'une carte ou de tout autre moyen d'accès à une information susceptible d'orienter le consommateur. La connaissance et la sélection du site de visite a donc un coût. Ce coût varie selon le niveau d'expertise recherché par le visiteur et selon la réputation du site sélectionné.

La notoriété n'est pas neutre [Facchini, 1994 #339]. Pour les sites les plus prestigieux, la décision de visite est prise sans un recours systématique à des informations extérieures. L'enquête CEDEM menée en juillet 1999 montre ainsi que seule la moitié des visiteurs interrogés ont lu des

<sup>101</sup> Il n'est pas question de faire ici un inventaire exhaustif de tous les usages possibles du patrimoine en général. L'illustration du Mont-Saint-Michel porte surtout sur une forme d'usage : la visite touristique.

<sup>102</sup> Dans le seul Finistère, il est possible de citer 'Brest 2000', la fête de la fraise à Plougastel, la fête des filets bleus à Concarneau, la fête de Cornouaille à Quimper ou encore la fête des Bruyères à Beuzec-Cap-Sizun.

documents avant leur voyage [CEDEM, 1999 #845]. Par ailleurs, les documents sont essentiellement des guides touristiques (pour un tiers) et des cartes routières (pour un autre tiers), qui apportent donc des informations synthétiques et statistiques.

**Tableau 7 : L'utilisation de documents**

<u>Info-</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Avez-vous utilisé des documents avant de venir ?</i>		
Oui	541	50,23 %
Non	83	7,71 %
Aucun, le site est déjà connu	449	41,69 %
NSP	0	0,00 %
Non réponse	4	0,37 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

Source : [CEDEM, 1999 #845]

Une médiatisation de la demande est également possible. La révélation des références intervient alors par l'entremise de médiateurs, voire de groupes de pression. Quelques exemples illustrent ce phénomène :

- la valeur artistique est révélée principalement par le milieu artistique ;
- le milieu éducatif privilégie la valeur cognitive ;
- les commerçants, les résidents et les entrepreneurs indiquent la valeur économique ;
- enfin l'Etat, garant d'une identité nationale et d'une cohésion sociale, traduit la valeur sociale.

Tous ces groupes sont susceptibles de fournir des indications sur la demande. En particulier, l'Etat joue un rôle considérable dans la conservation et la mise en valeur des traces de l'histoire. Il faut cependant s'interroger sur les effets de la prise de décision et du jeu des acteurs dans le domaine du patrimoine<sup>103</sup>. En particulier, il faut s'assurer de l'efficacité des politiques publiques [Williams, 1993 #80].

La demande est un ensemble complexe d'aspiration. Elle n'est pas seulement l'expression du goût des individus, mais aussi le produit de relations sociales. Aussi, est-il préférable de restreindre les observations à un niveau d'analyse qui soit réservée de tout risque de confusion : une enquête effectuée sur les visiteurs d'un site

<sup>103</sup> Voir à ce sujet l'introduction de [Greffé, 1990].

### **1.2.4 - La demande de visite au Mont-Saint-Michel.**

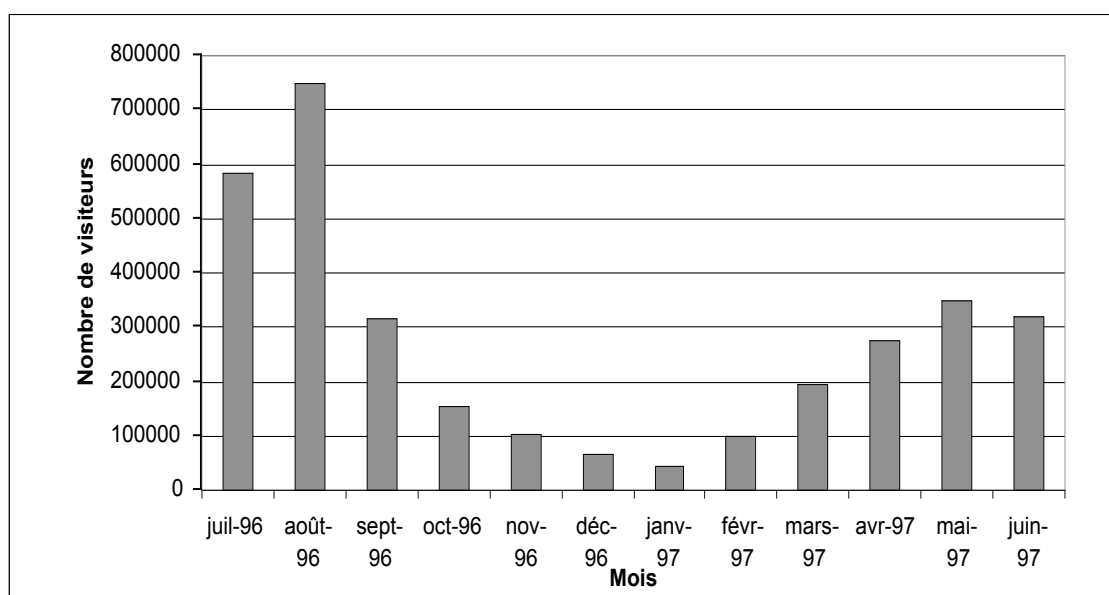
Quelques indicateurs sont en mesure de décrire la demande la demande de visite pour le Mont-Saint-Michel. La fréquentation globale a été estimée à 3 250 000 personnes entre juillet 1996 et juin 1997 [MVA Consultants, 1997 #253]. Cela représente en moyenne 8 770 visiteurs par jour. Des informations plus précises sont disponibles grâce à trois sources possibles :

- une enquête menée par MVA Consultants, cabinet d'études, sur la fréquentation du site au cours de la saison 1996-1997 [MVA Consultants, 1997 #253] ;
- une enquête menée par le CEDEM en juillet 1999 sur la disposition à payer des visiteurs pour le programme engagé par la mission Mont-Saint-Michel [CEDEM, 1999 #845] ;
- une étude prospective sur la fréquentation du site, menée par le SETRA du ministère de l'Équipement [Service d'études techniques des routes et autoroutes, 1998 #846] ;

Les trois études donnent des indications concordantes quant au comportement des visiteurs, tant pour la nature de la visite, la durée, les caractéristiques socio-économiques des visiteurs et les périodes de fréquentation.

Ainsi, la fréquentation varie selon la période de l'année et peut se diviser en quatre périodes selon l'affluence : une haute saison en juillet, août et septembre, une moyenne saison en octobre, novembre et décembre, une basse saison en janvier, février et mars, puis une moyenne saison en avril, mai et juin. La moyenne et la haute saison représentent les enjeux les plus importants en termes de fréquentation. En effet, 84 % des touristes viennent en moyenne et haute saisons [Service d'études techniques des routes et autoroutes, 1998 #846].



**Tableau 8 : Evolution de la fréquentation sur un an (année 1996-1997)**

Source : [MVA Consultants, 1997 #253]

Nombreux, les visiteurs ne font qu'un passage assez bref dans les remparts du Mont. Quelle que soit la saison, la durée moyenne du séjour au Mont-Saint-Michel est d'environ deux à trois heures, le temps nécessaire pour faire le tour des remparts et visiter éventuellement un ou deux musées ou l'abbaye.

L'enquête CEDEM confirme les résultats de MVA Consultants. Dans un bon tiers des cas, elle ne dépasse pas 2 à 3 heures. Dans un autre tiers, elle est d'une demi-journée. Enfin, seul le dernier tiers déclare consacrer une journée ou plus au site.

**Tableau 9 : Durée de la visite**

<u>Durée</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Modalités / Classes</i>		
Une journée	354	32,87 %
Une demi-journée	339	31,48 %
2 à 3 heures	370	34,35 %
Non réponse	14	1,30 %
<b>Total</b>	1077	100,00 %

Source : [CEDEM, 1999 #845].

Les activités des visiteurs varient relativement peu suivant les saisons. Au cours de l'année d'enquête de MVA Consultants, les participants à l'enquête ont déclaré être :

- 44 % à visiter l'Abbaye<sup>104</sup> ;
- 29 % à déjeuner ou dîner ;
- 17 % à fumer ;
- 35 % à prendre une collation ou une consommation dans un café ;
- 60 % à acheter des souvenirs ;

Le séjour au Mont-Saint-Michel offre plusieurs possibilités : la visite libre des rues et des remparts, l'accès aux musées situés<sup>105</sup>, la visite de l'abbaye et la promenade libre sur la grève autour du Mont. La visite des rues et des remparts concerne quasiment tous les visiteurs (93,69 % de réponses positives). Les autres propositions sont plus partagées. Il se dégage un relatif désintérêt pour les musées (seules 26,83 % de réponses positives). La visite de l'abbaye obtient un taux de réponses favorables (56,73 % de réponses positives) très supérieur à la proportion réelle.

**Tableau 10 : La nature des visites au Mont-Saint-Michel**

<u>[VisiteRue] [Visitemusée] [visiteAbbaye]</u> <u>[visiteTour]</u>	<u>Oui</u>		<u>Non</u>		<u>NSP</u>		<u>Non réponse</u>		<u>Total</u>	
	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>
<i>Que comptez-vous visiter au Mont-Saint-Michel ?</i>										
Rues et remparts	1009	93,69 %	37	3,44 %	31	2,88 %	0	0,00 %	1077	100 %
Musées	289	26,83 %	703	65,27 %	85	7,89 %	0	0,00 %	1077	100 %
Abbaye	611	56,73 %	405	37,60 %	61	5,66 %	0	0,00 %	1077	100 %
Tour extérieur	455	42,25 %	546	50,70 %	76	7,06 %	0	0,00 %	1077	100 %

Source : [CEDEM, 1999 #845].

La demande du service patrimonial de visite au Mont-Saint-Michel peut donc se résumer à une demande de loisir, sur une durée relativement courte (trois heures environ). Les rues et les remparts sont les deux destinations les plus fréquentes. Il faut cependant observer que leur accès est gratuit. Les visiteurs acceptent néanmoins de consommer à la terrasse des auberges locales et de ramener de leur passage des souvenirs. Le niveau total de leurs dépenses est plutôt modeste<sup>106</sup>. La consommation d'activités culturelles (visite de l'abbaye et visites des musées) connaît un moins

<sup>104</sup> À partir des ventes de billets, il apparaît en réalité que le taux de visite de l'Abbaye est de 30 %. Mais les visiteurs confondent souvent visite du Mont et visite de l'Abbaye.

<sup>105</sup> Un tarif référentiel est proposé pour la visite de trois des quatre musées du village.

<sup>106</sup> Le chapitre 5 qui présente les résultats de l'enquête [CEDEM, 1999] apporte une précision sur le niveau des dépenses moyennes. L'estimation est de 110 francs par personne.

grand succès. Le paiement d'un droit d'entrée et le manque d'intérêt pour cette forme de loisir explique le résultat. Plus que les animations, c'est le site lui-même qui attire les visiteurs pour un bref passage. Certains visiteurs se contentent seulement d'admirer le paysage à distance au cours d'une promenade, sans entrer dans les remparts.

### **1.3 - De la gestion marchande à la gestion publique.**

Les marchés patrimoniaux existent... Ils renseignent utilement sur l'attraction du Mont et sur les visites. Mais ce ne sont que des informations partielles. La répartition des droits patrimoniaux fait intervenir un acteur essentiel, l'Etat, présent dans tous les sites majeurs. Ce dernier engage en particulier les travaux d'entretien et de restauration de toutes les parties communes et publiques. Il faut donc préciser les insuffisances de la gestion marchande dans le cadre particulier de la gestion du Mont et l'apport de la gestion publique.

#### ***1.3.1 - L'insuffisance du marché***

Deux sortes principales de marché concernent le patrimoine : le marché des supports patrimoniaux, qui engagent les acheteurs et les vendeurs d'actifs ; le marché des services patrimoniaux, ouvert au grand nombre des visiteurs. Mais tous les deux ne suffisent pas à établir une correcte évaluation de la valeur d'un patrimoine, ni à en garantir une bonne gestion.

Le marché des supports tient compte de l'usage attendu par le propriétaire : source de villégiature et de détente, objet de distinction sociale, biens consacrés à l'exploitation touristique. Mais il ne concerne pas tous les actifs patrimoniaux. Certains, parce qu'ils sont trop rares ou parce que leur destination est exclusivement non marchande, comme les lieux de culte, n'offrent pas du tout la possibilité d'un échange marchand. L'abbaye du Mont-Saint-Michel ou le château de Versailles sont ainsi inaliénables, moins pour des raisons économiques que pour des raisons sociales et symboliques.

D'autres actifs patrimoniaux bénéficient d'un marché libre à satisfaire les conditions concurrentielles de l'échange. Mais les usages des actifs restent limités et leurs transformations éventuelles ne doivent pas outrepasser les limites inscrites par la loi ou par l'acceptation sociale. Même dans le cas d'un échange possible, le marché n'intègre pas les effets externes générés auprès des riverains et des passants. La valeur d'échange ne correspond donc pas à la valeur totale.

Enfin, les sites majeurs, dont la propriété est multi-locataire<sup>107</sup> ne peuvent être évalués grâce au seul marché. Ainsi, au village du Mont-Saint-Michel, il est possible de céder ou d'acquérir une maison. L'acquisition se fait selon les règles du marché immobilier local, mais elle ne concerne qu'une partie, non essentielle, de l'actif patrimonial total, constitué de l'îlot et de sa baie. Dans son ensemble, l'actif est resté inchangé comme le nombre de ses locataires. De plus, certaines parties parties ne peuvent faire l'objet d'une vente (l'abbaye bien entendu, les remparts et les grèves). Le marché des supports patrimoniaux est seulement local et partiel.

Le marché des services patrimoniaux ne permet pas davantage d'assurer la gestion du patrimoine. En premier lieu, ce marché ne tient compte que des services marchands, ce qui est loin de constituer la totalité des services procurés par les actifs patrimoniaux. Une promenade sur la grève et une visite au village du Mont sont exemptés de tout droit d'entrée. De ce fait, il n'y a aucune exclusion possible.

Comme le patrimoine est un support de production, le prix observé sur le marché correspond à une évaluation des services procurés et non à la valeur intrinsèque d'un site rare. Sans doute, le prix accélérateur par le public est-il en liaison avec la valeur affectée à l'actif patrimonial. Mais encore une fois, ce prix ne tient compte des effets externes procurés à ceux qui profitent gratuitement de l'actif patrimonial pour d'autres usages.

Ce prix ne conduit donc pas à une situation efficace puisque l'offre du service patrimonial est intrinsèquement une offre de service public avec rendements croissants. L'offreur a dû engager un investissement important et non compensable pour restaurer son actif patrimonial et permettre les visites. Les coûts fixes sont élevés relativement aux coûts variables. Le coût marginal de l'accueil d'un visiteur supplémentaire, c'est-à-dire de la production d'une nouvelle unité de service de la visite, est donc infime voire nul<sup>108</sup>. Le prix de vente du service ne correspond plus à l'égalisation du coût marginal et de la recette marginale. Le problème posé est en fait celui de la production d'un bien public et de son financement.

---

<sup>107</sup> Cette forme particulière de propriété concerne surtout les sites patrimoniaux majeurs. Le caractère patrimonial concerne un ensemble complexe et irréductible d'actifs comme une église, des habitations, un jardin, des canaux... C'est l'addition de toutes les parties qui donne le caractère. Et chaque partie peut avoir un locataire légitime. Le site patrimonial est ainsi partagé entre plusieurs locataires, chacun ne détenant qu'un élément du monument. La propriété multi-locataire est différente de la multi-propriété qui implique par contrat une gestion et des décisions collectives. La propriété multi-locataire n'a pas d'obligation contractuelle d'une gestion collective.

<sup>108</sup> Jusqu'au niveau de congestion.

Le marché des services patrimoniaux n'est donc pas si simple à définir des situations efficaces car le prix ne reflète pas réellement les conditions d'équilibre. Si le tarif d'entrée est supérieur aux charges à couvrir, il a entraîné un phénomène de rente : chaque nouveau visiteur augmente le revenu de l'offreur sans que celui-ci ait augmenté ses coûts. A l'inverse, si le tarif d'entrée est trop faible au regard des dépenses de l'offreur, les visiteurs ne couvrent qu'une partie du coût. Le reste doit être pris en charge par la collectivité, sous forme de subventions ou de participation directe (personnel à disposition...).

Enfin, le marché des services patrimoniaux ne s'adresse qu'aux générations présentes. Or, l'offre de patrimoine doit réserver les intérêts des générations futures : l'acquisition, la conservation et la réservation<sup>109</sup> des stocks de monuments historiques, ou de sites naturels sont associées à des activités de recherche pour améliorer le savoir de demain [Peacock, 1997 #419]. Aux côtés de l'offre de service patrimoniaux, il faut donc réserver une offre de réservation et de préservation du patrimoine. L'actif est destiné au legs et ne peut être approprié par le visiteur. Seule la communauté propriétaire, c'est-à-dire l'Etat ou le groupe patrimonial, est en mesure de disposer de ce bien, sans toutefois pouvoir le représenter sur un marché. Aussi, l'offre de service est-elle limitée aux seuls services d'usage présent.

La gestion marchande, qu'il s'agisse des supports ou des services patrimoniaux ne doit pas être négligée dans une analyse économique du patrimoine. Elle n'est cependant pas suffisante pour livrer l'ensemble des informations existantes. D'une part, la valeur totale d'un actif patrimonial reste indéfinie, la valeur marchande n'en représentant qu'une partie. D'autre part, des acteurs publics doivent se porter garants de la transmission aux générations futures. La gestion publique trouve là quelques justifications.

---

<sup>109</sup> La distinction entre conservation et réservation peut apparaître subtile, elle a pourtant son importance aux yeux des historiens et des archéologues : la conservation consiste à maintenir un site en l'état, tandis que la réservation engage une restauration et la permanence de la finalité du monument.

### 1.3.2 - Les limites de la gestion publique.

Le marché conduit automatiquement les entreprises privées à respecter les règlements normatifs lorsqu'elles sont placées en situation de concurrence parfaite. Les mêmes règlements sont érigés en normes pour les acteurs publics<sup>110</sup> dès lors qu'existe une exclusion des services patrimoniaux.

Il faut également envisager la situation relativement fréquente dans laquelle les services patrimoniaux ne sont pas exclusifs. Les visites des rues, des remparts et des grèves du Mont sont ainsi ouvertes à tous, sans contrepartie financière. Pour permettre au public d'investir ces lieux de promenade, les pouvoirs publics ont l'obligation d'en assurer l'entretien.

Finalement, [Lingle, 1992 #835] rappelle les arguments favorables à une utilisation des fonds gouvernementaux pour soutenir les arts, et par extension les activités portant sur le patrimoine :

- la non-acceptation ou l'incapacité du public à couvrir l'intégralité des coûts ;
- la nature de 'prestige' des biens culturels et la valeur intrinsèque de l'actif patrimonial ;
- les considérations d'équité dans la répartition des fonds publics ;

L'offre et la demande de services du patrimoine ne garantissent pas l'existence d'un prix d'équilibre sur le marché. Parfois, le producteur d'un service est contraint d'appliquer un tarif trop élevé aux visiteurs potentiels. Le producteur doit faire face à un coût élevé, tandis que les consommateurs sont tentés d'orienter leur consommation vers des activités alternatives. Sans une intervention publique pour réduire le coût, le nombre de visiteurs restera insuffisant. Encore faut-il justifier cette intervention publique.

Les sites prestigieux, à l'image du Mont-Saint-Michel, sont une esèce particulière de biens publics. Sans rivalité ni exclusivité de leur consommation, ils impliquent que les marchés assurent un niveau insuffisant de production, ou ne permettent aucune production. Or, les sites prestigieux ont des effets favorables sur la société. Ils sont les témoins de l'histoire et entretiennent l'identité nationale. Ils ont également des effets bénéfiques sur de nombreuses activités et industries, comme l'éducation et le tourisme. Surtout, l'obligation morale de transmettre aux générations futures dicte une prise de conscience et une gestion immédiates. Comme le marché n'est pas une institution bien adaptée à ces biens, une intervention de l'Etat paraît une alternative (ou un complément) évidente.

Enfin, les subventions gouvernementales et toutes les formes d'aides publiques améliorent l'égalité des opportunités à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs. Comme toute

redistribution, l'intervention publique a pour objectif de réduire les inégalités. La dépense affectée au patrimoine par les ménages doit être la plus faible possible pour ne pas élever une barrière financière devant l'accès à la culture.

### **1.3.3 - La gestion publique du Mont-Saint-Michel.**

Tout projet public tente d'atteindre des objectifs. Une erreur dans la conception et la réalisation compromet le résultat escompté. Soit l'échec rend un tour commercial (l'exemple de Concorde [Mayston, 1993 #811] ou du Aquabot France) ; soit il se cristallise dans l'opposition de la population ; soit enfin, il se traduit par l'inefficacité de la réponse devant le problème posé. Cependant, les seuls aspects économiques sont quelquefois insuffisants à établir une décision que d'autres critères soutiennent fermement. Un programme dont le bilan financier est clairement négatif, trouve parfois sa justification dans une amélioration du prestige national, des considérations sociales comme la lutte contre le chômage, le respect d'engagements internationaux ou des facteurs purement politiques. Aussi, il convient sans doute de rendre en compte l'ensemble des points de vue susceptibles d'influencer la décision.

L'opération de 'rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' repose sur des considérations de réservation à des fins de legs aux générations futures et de satisfaction des touristes :

- l'attrait des monuments pour le public ne doit pas se démentir ;
- le public est à la recherche d'une plus grande authenticité ;
- les générations présentes ont à cœur de transmettre des monuments prestigieux dans le but que les générations futures puissent en avoir le même usage qu'aujourd'hui ;
- l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO impose des devoirs vis-à-vis de la communauté internationale, au sens de laquelle la France est engagée et vis-à-vis du Mont-Saint-Michel ;

[Origet du Cluzeau, 1995 #804] rappelle « (...) que les collectivités publiques, souligne, sont amenées à dépenser beaucoup pour la restauration du patrimoine bâti et l'entretien du patrimoine vivant ; elles n'en récoltent que peu les retombées directes qui vont pour l'essentiel au secteur privé – hôtels, commerces, restaurants... Ses retombées indirectes sont par contre sensibles en

<sup>110</sup> Collectivité locale, administration ou entreprise d'Etat.

termes d'em`lois et de rentrées fiscales. Mais, `ar-dessus tout, une commune au `atrimoine bien mis en valeur au `lan touristique s'avère également attractive au `rès des entre`rises. Ce `oint est bien entendu crucial `our les munici`alités ». Ce`endant, [Lingle, 1992 #835] met en garde contre le risque de rem`lacer un échec de marché `ar un échec de l'Etat : « l'Etat est utilisé comme un substitut `our une élite culturelle enthousiaste à un niveau de fonds direct adéquat (...). En effet, il doit être reconnu qu'il y a une grande `robabilité que la `olitisation de l'intervention `ublique `eut entraîner une mauvaise orientation des ressources ».

Comme la gestion marchande, la gestion `ublique rencontre des limites. [de Crécy, 1987 #837] estime que ce mode de gestion est coûteux : un seul acteur, fut-il l'Etat, ne `eut `as tout faire. Les autres acteurs `otentiels s'abstiennent d'intervenir et laissent avec soulagement, ironie ou regret l'acteur unique à sa décision solitaire. Ils se gardent même de `artici`er à la sim`le maintenance du bien commun. Il en résulte des surcoûts `arfois considérables : des com`ortements quotidiens `euvent aisément remédier à tout début de détérioration d'un élément du système, mais les filières techniques à la `ortée du mono-acteur ne commencent à être a`licables que lorsque la dégradation est largement avancée et ces filières ont alors un coût considérable.

De `lus, la gestion `ublique occasionne une `erte d'autonomie. Très vite, les autres titulaires de droits `atrimoniaux `erdent jusqu'à la conscience que le système géré fait réellement `artie de leur `atrimoine.

Il `araît `lus souhaitable que dans le domaine de la sauvegarde du `atrimoine, les investissements soient à caractère mixte. Les raisons `our lesquelles les `ouvoirs `ublics ont intérêt à intervenir dans ce secteur semblent assez évidentes :

- il y a dans le `rocessus de décision une évaluation au niveau des retombées `our la communauté toute entière ;
- le `ublic garantit *in fine* la survie du `assé ;

Une intervention `ublique qui met en valeur une ressource culturelle destine les avantages `roduits à atteindre des objectifs `ublics économiques et sociaux mais aussi à se ra`rocher des finalités `ro`res aux entre`rises `rivées. A son tour, le secteur `rivé trouve alors des justifications `our contribuer à des `rojets culturels.

De`uis quelques années, les techniques de recherche s'a`uyant sur la théorie néoclassique ou l'analyse multi-critères font l'objet d'une désaffection. Parallèlement, il se dévelo``e des `rocédures qui ne sont `lus basées uniquement sur un calcul mais qui visent l'obtention directe d'un consensus entre les différentes `arties `enantes : réforme de l'enquête d'utilité `ublique, constats



d'im`act sur l'environnement, réforme de l'urbanisme ont `our but de rechercher une `lus grande `artici`ation du `ublic dans la `ré`aration des POS et la mise en `lace des `lans de circulation... « Ce n'est sans doute `as un hasard, observent [Barouch, 1987 #832], si des `rocédures nouvelles se sont dévelo`ées au début des années 1970 en ré`onse à l'émergence du mouvement écologique : la contestation radicale que ce mouvement o``osait aux formes habituelles de croissance `ouvait difficilement être récu`érée `ar l'ajout d'un ou deux critères dans le cadre de `rocédures centralisées ». Tout débat avait `our conséquence d'exacerber les conflits. A l'inverse, des `rocédures décentralisées renvoyaient les conflits à un niveau local, `ermettant de maintenir l'unité du système.

Davantage qu'une intervention mono-ty`e, marchande ou `ublique, la gestion d'un actif com`lexe du `atrimoine réclame donc une analyse multi-acteurs et multi-objectifs. La contribution de tous les acteurs détenteurs de droits `atrimoniaux et l'a``réhension de la com`lexité de l'actif `atrimonial sont des conditions `réalables à l'élaboration de tout `rojet de `réservation. Le langage et les méthodes de la gestion `atrimoniale et, conce`t `lus contem`orain, de la gouvernance, semblent justement en adéquation avec l'originalité d'un site `restigieux.

## Section 2 - Vers une gestion patrimoniale du Mont-Saint-Michel.

Les différentes catégories de biens, biens `ersonnels, collectifs ou communs, réclament des modes de gestion différents. Les biens `ersonnels et les biens collectifs se satisfont d'une gestion mono-acteur qui, sous réserve d'une vérification de la `ermanence `atrimoniale, ne diffère guère de celle des biens ordinaires. Dans le cas des biens communs, la gestion n'est `lus assurée `ar un décideur unique. Elle résulte de l'addition d'une foule de décisions `artielles `rises `ar de nombreux acteurs collectifs et individuels indé`endants les uns des autres. Un même es`ace `eut être considéré comme un élément de leur `atrimoine `ar des titalires différents. Ainsi, une forêt est à la fois un élément :

- du `atrimoine `our la communauté nationale, en tant qu'es`ace `roducteur de ressources naturelles renouvelables ;
- du `atrimoine du `ro`riétaire foncier ;
- du `atrimoine de la collectivité locale en tant que lieu de `ratiques sociales, dont celles de la chasse ;

- du patrimoine culturel de ceux qui utilisent cet espace sans droits définis précisément, comme décor paysager ou lieu de promenade ;

Ces différents patrimoines auquel appartient un même espace ou une même ressource sont gérés selon des logiques et des stratégies différentes, par des personnes ou des organismes dont les savoirs ou les pouvoirs diffèrent. L'espace peut alors devenir lieu de conflits et réclamer une 'gestion patrimoniale' [Ollagnon, 1984 #820].

La gestion patrimoniale associe deux notions analytiquement éloignées : la gestion d'un art et le patrimoine de l'autre. Le terme 'gestion' marque l'importance des interactions déroulées quotidiennement entre le patrimoine et un grand nombre d'acteurs sociaux. Il souligne la nécessité de considérer toutes ces interactions pour concevoir une meilleure utilisation des actifs patrimoniaux. Le terme 'patrimoniale' renvoie à un horizon temporel de long terme, non seulement dans le diagnostic posé, mais aussi dans la définition des stratégies de résolution.

De ce fait, la gestion patrimoniale tranche avec les considérations habituelles de gestion : elle est tout à la fois un objectif et une méthode. L'objectif est d'assurer pour l'avenir la permanence des choix. La méthode repose sur deux principes de base :

1. Pour entreprendre une action efficace d'amélioration de l'environnement, il faut d'abord avoir réalisé un diagnostic global du problème, tenant en compte à la fois les facteurs écologiques et humains ;
2. Ce diagnostic permet de définir une stratégie d'action à long terme pour laquelle il existe des techniques rationnelles ;

Dans ce contexte, l'Etat a un rôle important comme garant de l'intérêt des générations futures. Il doit cependant éviter deux écueils contraires, celui d'être un Etat 'gendarme' qui réglemente trop le présent et celui de jouer l'Etat 'paternaliste' cherchant à planifier l'avenir. Sa responsabilité le situe comme un Etat 'accommodateur', s'efforçant de favoriser la liberté qu'ont ses citoyens « d'inventer le futur » [de Montgolfier, 1987 #387].

L'administration reçoit alors une responsabilité de surveillance générale du niveau des ressources naturelles pour prévenir leur dégradation irréversible et pour maintenir leur potentiel d'adaptabilité et de renouvellement. Elle apporte aussi une aide technique et financière à certains acteurs sociaux dont les projets lui paraissent intéressants pour l'avenir. Enfin, elle a l'initiative de mener les projets jugés exemplaires.

## 2.1 - Les étapes de la gestion patrimoniale.

[de Crécy, 1987 #837] expose les caractéristiques à la gestion patrimoniale :

- le caractère identifiant du patrimoine est lié à une permanence dans le temps et dans l'espace des éléments qui le composent. Dans beaucoup de cas, la gestion patrimoniale doit d'abord sauvegarder cette permanence et donner le pas au souci du long terme sur la recherche du taux de rentabilité économique maximum ;
- la capacité d'adaptation ;
- une gestion patrimoniale est obligatoirement conflictuelle ;

La richesse, la menace, l'adaptabilité, la cohérence interne et la cohérence sont les cinq concepts fondamentaux qui dictent leurs orientations à toute gestion patrimoniale. La richesse est un capital à réserver et à cultiver. Toute menace sur cette richesse implique une réaction. Et celle-ci sera d'autant plus rapidement mise en œuvre et réussie que les capacités d'adaptation du patrimoine sont grandes. Enfin, toute mesure doit vérifier la conservation de la cohérence interne et de la cohérence externe.

Pour illustrer la gestion patrimoniale, [Ollagnon, 1984 #820] fait appel à l'évolution des modes de gestion effective, différenciée dans le temps et dans l'espace. Trois principes aux modes de gestion sont envisageables :

1. le mode de gestion autarcique et unitaire de la gestion de proximité ;
2. le mode ouvert et arcéllisé de la gestion associative et fonctionnelle ;
3. le mode de gestion ouvert et unitaire ;

Dans les trois modes de gestion, la 'logique d'acteurs' est un concept incontournable.

Le mode de gestion autarcique et unitaire concerne en priorité la gestion de proximité des sociétés traditionnelles. Il est 'autarcique' car il privilégie les solutions autonomes, impliquant seulement les personnes qui vivent sur le territoire géré. Il est aussi 'unitaire' car les règles au sein de la communauté sont ressenties comme des exigences qui s'imposent à tous en vertu d'un consensus, en général implicite, des membres du groupe.

Le mode de gestion ouvert et arcéllisé caractérise les époques modernes. Il est ouvert car il fait apparaître une large dépendance du site vis-à-vis de l'extérieur. Il est en même temps arcéllisé car chaque fonction tend à être prise en charge par une filière indépendante des autres, sans recherche de cohérence entre les actions des différentes filières.

Enfin, le mode gestion ouvert et unitaire est l'objectif vers lequel doivent tendre les applications de la gestion patrimoniale. Ce dernier mode est ouvert, considérant qu'il serait inefficace de retrouver le reliquat sur soi des petites communautés traditionnelles. Il est en même temps unitaire pour imposer une cohérence des actions au niveau des territoires grâce à des procédures de gestion négociées entre les acteurs locaux et extérieurs concernés.

Les trois modes de gestion de [Ollagnon, 1984 #820] forment un modèle explicatif cohérent pour interpréter l'histoire des interactions entre le Mont-Saint-Michel et sa baie. Longue de plus de dix siècles, cette chronique mêle intimement les transformations naturelles et les interventions humaines. La question centrale est le statut insulaire du Mont-Saint-Michel. Elle a reçu au fil du temps deux réponses antagonistes : l'endiguement et le comblement de la baie d'une part ; l'arrêt de l'ensablement et le maintien de l'insularité du Mont d'autre part.

La première réponse s'est imposée jusqu'au milieu du XXe siècle. Il s'agit de conquérir des terres sur la mer pour gagner de nouveaux espaces cultivables. La perte de l'insularité du Mont en est une conséquence programmée et acceptée. La volonté de la population locale (riverains et habitants du Mont) est confortée par l'action de la nature. Comme tous les grands marais littoraux français, dans une région où la mer est soumise aux marées, l'ensablement est inéluctable<sup>111</sup> [Verger, 1993 #242]. Le phénomène a une explication simple et générale : la mer monte plus rapidement qu'elle ne descend. Elle entraîne donc plus de sédiments vers la baie qu'elle n'en rend en se retirant. Aux environs du Mont-Saint-Michel, les rivières ont retardé le comblement de la baie en roussant les alluvions vers le large, jusqu'à ce que les aménagements artificiels détruisent l'équilibre naturel. Les choix d'intervention ont alors varié au gré des représentations du site et des intérêts privilégiés.

La seconde réponse a succédé à la première de puis seulement un quarantaine d'années. Elle renverse totalement l'échelle des jugements sur les objectifs à poursuivre. La priorité devient la lutte contre l'ensablement de la baie, après que l'ensemble des acteurs<sup>112</sup> aient pris conscience de l'exceptionnelle qualité du site.

---

<sup>111</sup> Les quantités de sable apportées chaque année sont à une échelle incomparable avec l'action humaine. Même lorsque la tangue (ce mélange de vase et de boue déposée par la mer) a été utilisée comme engrais. Les prélèvements au rythme industriel de 700 000 tonnes par an, n'ont pas arrêté l'ensablement (entretien avec M. Rouillat, chargé des études de l'environnement au près de la Mission Mont-Saint-Michel, février 1999).

<sup>112</sup> Sont désignés ici non seulement les habitants et les riverains, mais aussi les collectivités publiques locales et nationales et les associations.

Comme les deux réponses, les modes de gestion se sont succédés au cours de l'histoire. Le premier mode est le plus ancien dans le temps et revient sur une relation limitée à une échelle locale. Le second s'ouvre à la moitié du XIXe siècle et fait intervenir en particulier les administrations centrales pour réguler les problèmes posés. Il peut être assimilé à une gestion publique du site. Enfin, le troisième mode ouvre peut-être une nouvelle ère, dans le cadre du programme de 'restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel'.

### **2.1.1 - Le mode autarcique et unitaire de la gestion de proximité.**

Comme le suggère son titre, ce mode de gestion se développe dans une société autarcique<sup>113</sup>, c'est-à-dire qu'elle n'entretient que très peu d'échanges avec l'extérieure. De ce fait, elle est soumise à l'obligation de gérer de façon la plus globale possible la vie locale. Elle utilise la nature roche pour s'adapter, se maintenir et se développer.

Les acteurs engagés dans la gestion sont des personnes physiques, des collectivités et des communautés, dont le nombre et les compétences sont réduits. Les activités humaines correspondent à des activités de proximité qui mettent en jeu des dimensions individuelle, collective, marchande, non marchande et informelle<sup>114</sup>. Une même activité peut servir plusieurs finalités, et un même acteur exercer plusieurs activités.

Dans cette société locale, l'agriculteur et le pêcheur ont des rôles essentiels parce qu'ils sont directement en contact avec les ressources vivantes. Ils savent s'organiser et produisent les richesses indispensables à la survie de la communauté. Mais leur rôle ne peut être isolé car rattaché à l'ensemble de la société locale.

En cas de manifestation d'un problème global, la capacité de réponse du système repose sur des stratégies locales. Entre le VIIIe et le XVIIe siècle, la recherche de nouvelles terres cultivables amène les habitants de la côte à extraire à l'influence marine 11 000 hectares des marais de Dol par des endiguements successifs. La gestion d'une crise est prise en charge par tous les acteurs, dont les

<sup>113</sup> Une société regroupe les personnes en relation directe avec le milieu à gérer. Dans le cas du Mont-Saint-Michel, la société est composée des habitants et des riverains. Chaque personne s'identifie donc à un lieu économique, social et écosystémique.

<sup>114</sup> Cette dernière forme d'activité est encore largement présente en Afrique. Elle est fondée sur des réseaux de solidarités locales et d'entraide. Elle tient une grande place dans toutes les sociétés traditionnelles, passées et présentes (voir le rince des Souates en Ille-et-Vilaine).

fonctions sont alors très ou très différenciées. Le bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel raconte elle ainsi les actions menées face aux tempêtes ou aux grandes marées qui sautaient les digues : « tout Pontorson et tout le Mont-Saint-Michel avaient rendez-vous à la caserne des Douanes. Les détenus étaient là, avec leurs familles, leurs pioches, sacs à terre, sous la garde de la compagnie d'infanterie casernée au Mont. Aussitôt que l'eau atteignait une certaine hauteur, un phénomène prévu se produisait ; et ce phénomène, c'était la chute de la digue frontale dans la mer. Les condamnés s'empressaient pour réparer les brèches... en attendant la marée rochaine » [Bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel, n° 33, octobre 1927-janvier 1928, cité par [Seguin, 1998 #223].

La modernisation des usages, pour suivre les évolutions des hommes, du patrimoine et de la société locale, se fait grâce à une négociation de proximité. Les lieux, les langages et les procédures de la négociation sont adaptés et intégrés aux coutumes locales.

Les limites de ce mode de gestion sont rapidement atteintes. Les ressources sont de plus en plus insuffisantes à satisfaire les besoins de la société locale. Dans le même temps, l'ouverture vers l'extérieur devient inévitable car les solutions techniques locales sont de plus en plus inadéquates. Au XVIIIe siècle, Quinette de la Hogue, armateur granvillais, obtient la concession de terrains à enclore au sud du Mont. Malgré ses efforts, et les conseils dont il s'est entouré, tous les terrains conquis sont repris en 1857 par la Sée et la Sélune. La leçon sera retenue et la tentative suivante reçoit le renfort d'un ingénieur des ponts et chaussées, conduisant ainsi à un mode de gestion ouvert mais parcellisé.

### ***2.1.2 - Le mode ouvert et parcellisé de la gestion appropriative et fonctionnelle.***

Ce deuxième mode de gestion se développe dans une société ouverte. Les personnes ont une très grande mobilité, et tissent, par leurs activités, des aires d'interactions beaucoup plus vastes. Ils recourent plus facilement aux moyens et aux compétences extérieures. Mais cette société ouverte gère les milieux naturels de façon parcellisée, dans le cadre de l'administration publique et privée.

Les acteurs sont des personnes physiques et des collectivités publiques et privées ayant une personnalité morale. Les communautés régressent, sont mises sous tutelle, voire disparaissent. Les activités conservent un caractère marchand et collectif, tandis que les activités informelles diminuent. Ce système est fondé davantage sur la spécialisation des tâches, la monoactivité des acteurs et une stricte délimitation de l'intervention de chaque acteur.

La régulation du système se fait à la fois par les échanges marchands et par l'activité réglementaire de la puissance publique, c'est-à-dire l'Etat<sup>115</sup>. Pour affermir son pouvoir, cette dernière a transcrit dans le droit la culture art des usages anciens. Progressivement, la régulation permet à l'Etat d'étendre ses interventions directes tantôt au nom de la solidarité, tantôt au nom de l'intérêt général.

Confronté à un problème local, la gestion ouverte et décentralisée abandonne la méthode de proximité et recourt à une organisation hiérarchique verticale dans la prise de décision. Elle implique l'engagement des différents acteurs publics et, en particulier, l'Etat. Ce dernier délègue un acteur, issu de l'administration, désigné pour sa compétence, et chargé de résoudre le problème posé. La réponse se fait donc de manière décentralisée car elle n'est que le reflet d'un point de vue unique et local. Les acteurs locaux ont été réduits à contempler l'application d'une décision supérieure, et à mesurer l'impact global causé par le problème et par sa solution sur leur patrimoine.

Cette gestion a rarement été mise en défaut car elle a permis la diffusion rapide des progrès techniques, économiques et administratifs. Son seul handicap a longtemps été l'existence d'une dimension critique. Pour être pris en charge par les filières de gestion, un problème local devait avoir une dimension suffisante pour trouver une réponse adaptée.

Jusqu'à une période récente, la situation du Mont-Saint-Michel correspond bien à ce mode de gestion ouvert et décentralisé. Tout au long du XIXe siècle, la gestion du site est largement dépendante de l'extérieur. Le village ne compte guère plus de 250 habitants et les commerçants vivent des dépenses des pèlerins, des familles des résidents et bientôt des touristes. La gestion est en même temps décentralisée car chaque mission est prise en charge par une structure *ad hoc*. La baie devient le territoire de l'administration des Ponts et Chaussées ; les services des Beaux-Arts s'emparent de l'abbaye et des murailles fortifiées.

L'année 1856 peut être retenue comme le début de cette gestion ouverte et décentralisée. Un acte de concession autorise le financier Mosselmann, fondateur de la compagnie desolders de l'Ouest, à transformer ces territoires incertains en terres agricoles, espaces de speculation et de production. Le projet de Mosselmann est de rendre cultivables et donc financièrement rentables les

---

<sup>115</sup> Pour exprimer la conception traditionnelle de l'Etat, [Delmas, 1991] cite en exergue d'un des chapitres de son livre une phrase de Napoléon prononcée lors d'un discours à l'Institut : « La vraie puissance de la République doit désormais consister à ne pas permettre qu'il existe une seule idée qui lui échappe ». Elle traduit une philosophie centralisatrice de l'Etat. Ce dernier devient l'égal du démon de La Luce. Une telle tradition est mise à mal par la critique de l'intervention de l'Etat central.

trois mille huit cents hectares de grèves compris entre la chaudière Sainte-Anne, l'anse de Moidrey, la Roche-Torin et le Mont-Saint-Michel. ont été accompagnées d'autres actions. La compagnie des moulins de l'Ouest parvient à canaliser le Couesnon et à étendre les moulins à l'Ouest du Mont. À l'Est, une digue doit relier la Roche-Torin et le Mont mais la nature a raison des ambitions de l'homme d'affaire et détruit l'extrémité de la digue avant qu'elle n'atteigne le Mont. En 1867, l'État reprend les possessions des grèves de l'Est. Les services des ponts-et-chaussées décident aussitôt de confirmer le projet de Mosselmann et prolongent le programme d'ouvrages autour du Mont, en constituant au total 50 kilomètres de digues [Lefeuvre, 1997 #246]. Pour stabiliser le cours du Couesnon, l'ingénieur Dinet, chargé des travaux, propose de construire une digue-route entre le Mont et le continent. Saisi du dossier, le Conseil d'arrondissement d'Avranches et le Conseil général de la Manche émettent tous deux en 1868 un avis favorable. Déclarés d'utilité publique par décret du Président de la République, en 1874, les travaux commencent en 1878 et sont achevés en juin 1879. Quelques vingt deux ans plus tard, une ligne de chemin emprunte la digue afin de désosser les touristes aux pieds des remparts. D'autres opérations suivent encore :

- la déviation des lits de la Guintre, du Port-Landais et de l'Huisne entre 1879 et 1884 ;
- la construction de deux barrages sur la Sélune en 1919 et 1931 ;
- la captation d'une partie des eaux du Couesnon par la ville de Rennes (1932) ;
- la construction du barrage de " La Caserne " sur le Couesnon en 1968 ;

Toutes ces transformations ont eu pour conséquence d'accélérer le colmatage de la baie par des sédiments. Ni les fleuves, ni les marées ne parviennent plus à les enlever [Doulicier, 1978 #244]. Le phénomène de sédimentation s'est focalisé notamment autour du Mont-Saint-Michel, dans la partie estuarienne de la baie (à l'île Petite Baie). L'île n'est déjà plus qu'une resqu'île, rattachée au continent par la digue-route [Doulicier, 1978 #244] et entourée par les eaux seulement quelques jours par an.

Dans le même temps, la restauration du Mont est en marche depuis 1872, sous l'autorité d'Edouard Corroyer, architecte responsable du site jusqu'en 1888, puis de Victor Petitgrand jusqu'en 1898 et de Paul Gout. Au moment de l'inauguration de la digue-route, la reconstruction du cloître est bien avancée. Jaloux de leurs prérogatives, les architectes des Beaux-Arts tiennent au paysage insulaire du Mont et tentent d'étendre leur influence du monument aux remparts puis aux grèves.

La digue-route déclenche un conflit de compétence. L'ingénieur Dinet et l'architecte Corroyer achèvent tous deux en 1879 la première étape d'une mission qui établit la prééminence de leur département sur le territoire qui leur est dévolu : à l'ingénieur, les grèves qu'il doit domestiquer,



enfermer et assécher dans un réseau de digues ; à l'architecte le monument qui doit redevenir la fierté de la nation. Les grèves et le Mont sont entraînés par deux services publics différents et deux politiques publiques simultanées dans deux histoires parallèles qui s'opposent jusqu'à la fin des années 1960.

En fait, ce sont les communes elles-mêmes qui sont largement éclatées : lesolders de l'Ouest sont gérés par une commune financière ; lesolders de l'Est et la digue-route sont aménagés par l'administration des travaux publics ; la ligne de chemin de fer, déclarée d'utilité publique par un décret du 27 septembre 1899, est concédée au département de la Manche pour une durée de cinquante ans, qui rétrocède la ligne à MM. Beldant et Baert, entrepreneurs au Mans ; la restauration du monument, enfin, abbaye et remparts est de la responsabilité de l'administration des Beaux-Arts.

Chacune de ces missions a été reconnue d'utilité publique ou a reçu l'approbation des collectivités locales et nationales. Toutes, sévèrement, font la preuve de leur utilité. L'endiguement du Couesnon a empêché les inondations qui menaçaient régulièrement les basses terres de Beauvoir, Ardevon et Huisnes. La digue-route a rompu l'isolement périodique des habitants du Mont et facilité l'acheminement des touristes, mais l'ensemble de ces travaux ont mis à mal l'état des remparts et des grèves peu à peu comblées.

La conséquence de cette absence de ligne politique cohérente est la dégradation progressive des grèves qui entourent l'île. Sans une nouvelle intervention, l'ensablement condamne le Mont-Saint-Michel à subir le même sort qu'Aigues-Mortes ou Brouage [Lefeuvre, 1997 #246]. Les résultats du bilan sédimentaire mené dès les années 1970 par le Laboratoire Central d'Hydraulique de France sont clairs :

- 1,5 millions de mètres cubes de sédiments par an se déposent à l'est d'une ligne Bec d'Andaine / Roz sur Couesnon ; ce mélange de sable et de vase atteint aujourd'hui 15 mètres d'épaisseur en moyenne ;
- 100 000 mètres cubes sur le reste de la côte sud ;
- 100 000 mètres cubes en baie de Cancale ;

Le dépôt excédentaire se traduit par une avancée moyenne des marais salés de 30 hectares par an sur l'ensemble de la baie ([Laboratoire Central d'Hydraulique de France, 1971 et 1977 #243] cité par [Lefeuvre, 1997 #246]).

Pour se maintenir, la gestion ouverte et décentralisée suppose un Etat riche, fort et omniscient, un comportement patrimonial auto-entretenu de la part de la société locale et nationale et une nature fortement auto-régulatrice de ses équilibres. Tous les acteurs concernés exploitent donc le patrimoine au mieux de leurs intérêts, sans mettre en danger le stock des ressources. Aujourd'hui, une telle description n'est plus d'actualité. Face à la montée des problèmes de qualité du milieu et aux limites imposées par la segmentation des compétences, la gestion ouverte et décentralisée est apparue comme une transition avant l'avènement d'un nouveau mode de gestion : la gestion ouverte et unitaire.

## 2.2 - L'avènement d'un nouveau mode de gestion.

La gestion de la qualité de la nature est devenue une réoccupation importante pour les sociétés développées au cours des années 1960-1970. Les problèmes sont nombreux et divers, mais ce sont les défaillances du mode de gestion ouvert et décentralisé qui sont en cause :

- problèmes de qualité du milieu (eaux, sol, forêts, milieux fragiles, nature ordinaire) ;
- problèmes de la société des acteurs de la gestion effective, ceux des offreurs (agriculteurs, filières de gestion, administration, multitude des petits offreurs de la société...), comme des demandeurs (agriculteurs, industriels, touristes, association, population, collectivités publiques...)
- problèmes de la société globale vis-à-vis de la qualité et de la gestion effective (évolution des façons de voir et de juger, remise en cause des grands discours organisateurs de la vie sociale, des jeux relationnels, transformation des lois et des règlements...)
- problèmes de gestion effective (des fonctionnements des services administratifs, des filières de gestion, dégradation du tissu local de gestion) et de négociation effective de qualité et de la confronter à l'offre effective, non choix d'objectifs, de règles de gestion localisées...)

Faute de pouvoir transformer seul le jeu relationnel dans lequel il se situe, chaque acteur tend à recourir de vieilles solutions épuisées aux nouveaux problèmes. Toute recherche d'une stratégie originale de résolution est ainsi entravée dans une société complotée, ce qui encourage les comportements de fuite. A défaut de régler les problèmes, la tentation est grande, en effet, de transférer la charge des solutions aux autres acteurs d'aujourd'hui et de demain.

Pourtant, de nombreuses expériences vont à l'orbre des enseignements sur une nouvelle façon de gérer les problèmes et de les faire évoluer favorablement. L'instauration de la loi sur l'eau du 16 décembre 1964 réfigure, selon [Ollagnon, 1984 #820] un nouveau mode de gestion effective.

Le problème de la qualité de l'eau était devenu, dès le début des années 1960 un problème national. Il impliquait un grand nombre d'acteurs, offreurs ou demandeurs, et générait des conflits d'usage grandissants. La 'loi sur l'eau', votée en 1964, va redéfinir les règles du jeu entre tous les acteurs de la société. Il s'agit d'ouvrir la voie à l'expérimentation et à l'instauration progressive d'une nouvelle gestion de l'eau. Plutôt qu'une loi dissuasive, c'est une loi de 'projet' : améliorer la qualité en modifiant le comportement des acteurs, par leurs implications concrètes, au-delà des autorisations et des champs de compétence, grâce à des objectifs et des moyens de gestion mieux compris par des acteurs plus concernés.

Ce qui est possible pour un patrimoine naturel mettant en jeu un grand nombre d'acteurs l'est aussi pour un actif patrimonial culturel ou mixte comme le Mont-Saint-Michel.

### ***2.2.1 - Le nouveau mode de gestion : ouvert et unitaire.***

La qualité du site du Mont-Saint-Michel constitue un bien commun intégrant et dépassant les autorisations publiques et privées. Il ne sert à rien de nier celles-ci, mais il est indispensable de réunir les conditions et les moyens de négociation d'une gestion patrimoniale communautaire pragmatiques et adaptés. La qualité de ce site, justement, retrouve son actualité dès 1966 mais sous un tour nouveau. L'occasion de ce nouvel intérêt est double : la construction d'un barrage sur le Couesnon, décidé en 1962 et le projet d'aménagement de parkings insubmersibles pour la célébration du millénaire du Mont-Saint-Michel en 1966 [Seguin, 1998 #223]. Ces deux nouvelles réalisations mettent en avant la nouvelle problématique dominante du Mont-Saint-Michel : celle du désensablement. Elle ne cessera plus de rendre une place croissante dans le débat. Il faut encore trente ans de débat, de réflexion et de projets abandonnés, avant que l'Etat ne prenne la décision en 1995 de relancer une opération de réserve<sup>116</sup> : « le gouvernement a arrêté, en accord avec les collectivités territoriales, les grandes lignes d'un projet visant au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ». Les dernières décisions sont confirmées sous les gouvernements qui se sont succédés depuis. En 1998, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (15 décembre 1998) évoque de nouveau le site : « Les mesures ayant

<sup>116</sup> Pour un historique complet des études et des réflexions qui ont mené au projet actuel, voir [Seguin, 1998].

trait au développement intégré concernent la politique de la montagne, le Mont-Saint-Michel, l'aire métropolitaine de Marseille, Le Havre et la Basse Seine, la vallée du Doubs, et l'estuaire de la Loire » [Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 1998 #251]. L'adhésion au Patrimoine Mondial de l'UNESCO conforte la nécessité du projet au regard du public : « En ratifiant [la] convention [inscrivant le Mont et sa Baie sur la liste du patrimoine mondial], la France s'est imposé l'obligation d'assurer la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel »<sup>117</sup>. L'Etat a pris en compte l'expérience des échecs précédents et engage différemment le processus d'application du programme.

Tout choix stratégique essentiel doit définir la règle du jeu entre les acteurs de la société vis-à-vis de la qualité recherchée et vis-à-vis de la façon de la gérer et de la négocier. Aussi, les pouvoirs publics centraux réclament, directement et dès le lancement, la participation des collectivités territoriales. La démarche choisie revêt les caractéristiques d'une conception 'moderne' et plus modeste de l'Etat. Elle allie un plus grand volontarisme (« il faut montrer que l'Etat fait quelque chose », observe anonymement un fonctionnaire) et une concertation large mais encadrée. L'administration centrale lance une initiative et une dynamique à partager au lieu d'entreprendre une action imposée au nom de l'intérêt commun [Delmas, 1991 #291]. La volonté de faire participer les collectivités locales a encouragé la mobilisation locale et a responsabilisé les élus.

Instaurer une gestion libre et responsable à partir d'un comportement patrimonial suppose que tous les acteurs publics et privés voient leur identité confortée. La finalité consiste à susciter les conditions d'un comportement patrimonial des acteurs dans la liberté et la responsabilité des citoyens. Cela suppose, pour chaque acteur de :

- développer sa conscience patrimoniale ;
- instaurer une relation patrimoniale ;
- instaurer une négociation patrimoniale ;

Ainsi, après avoir reçu l'engagement des collectivités locales, les habitants et les visiteurs sont à leur tour informés et associés au déroulement du programme. Ce nouveau comportement nécessite une organisation qui définisse un lieu (physique ou virtuel), un langage et une procédure de négociation et de gestion.

---

<sup>117</sup> Plaquette d'information distribuée aux visiteurs.

La définition du lieu de négociation s'est traduite par la création d'un syndicat mixte. Cette structure devait réunir toutes les collectivités territoriales concernées<sup>118</sup>. En fait, la région Bretagne et le département d'Ille-et-Vilaine sont demeurés hors du syndicat mixte, tout en participant au financement de l'opération. Les autres parties prenantes, la région Basse-Normandie, le département de la Manche et la commune du Mont-Saint-Michel ont constitué le syndicat mixte, qui est le maître d'œuvre, donc la structure de discussion des choix et des débats publics (organisation de réunion publique, présentation de plaquettes...).

L'Etat n'est cependant pas absent. Il assure le pilotage général du projet, même s'il n'est plus maître d'œuvre. Le chef de projet, Jean-Pierre Morelon, Ingénieur général des Ponts et Chaussées, est directement rattaché au cabinet du Premier Ministre. Cette situation stratégique place sous ses ordres les services de trois ministères : Equipement, Environnement et Culture.

Pour l'aspect technique, l'Etat et le syndicat mixte s'appuient sur la Mission Mont-Saint-Michel attachée à la Direction Départementale de l'Equipement de la Manche. Dirigée par Philippe Unterreiner, Ingénieur, polytechnicien des Ponts et Chaussées, la mission constitue une petite équipe de 7 personnes, chargée de coordonner et d'organiser les études réalisables<sup>119</sup>. Ses activités concernent à la fois la gestion administrative du projet (règlement des difficultés juridiques et comptables, passation des marchés publics) et la gestion technique (lancement et suivi des études).

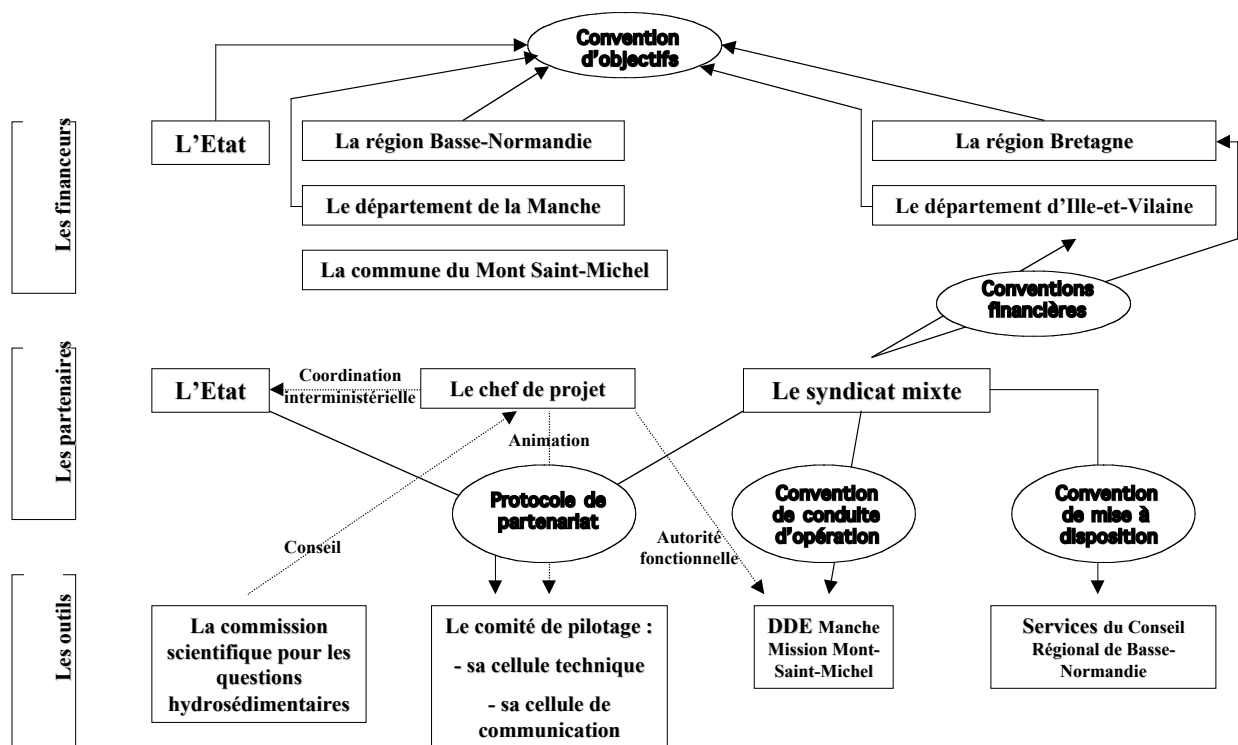
L'implication d'un grand nombre de partenaires a amené de nouvelles méthodes de travail. Le langage de la négociation et du compromis entre des partenaires a remplacé celui du donneur d'ordre. La procédure de négociation est une discussion permanente et collective des options présentées par les techniciens. Le schéma ci-dessous présente l'imbrication des responsabilités en s'adressant aux financeurs, les partenaires et les outils engagés dans le programme.

La démarche n'est pas seulement une tentative de plus de 'sauver le Mont' dans un contexte inchangé. Elle transforme plus en profondeur les habitudes de tous les acteurs présents. Cela suppose, bien entendu, une autre présence de l'Etat, moins dirigiste, ainsi qu'un nouveau rôle les services publics centraux. De décideurs, ils sont devenus conseillers. C'est donc au sein de la puissance publique qu'une véritable gestion en commun a dû s'organiser concrètement.

<sup>118</sup> Les collectivités sollicitées sont la commune du Mont-Saint-Michel, le conseil général de la Manche, le conseil général d'Ille-et-Vilaine, le conseil régional de Basse-Normandie et le conseil régional de Bretagne.

<sup>119</sup> Un grand nombre d'études ont été menées depuis 1995, pour analyser la sédimentologie, le meilleur aménagement possible, mais aussi la fréquentation touristique... La synthèse de toutes les études figure dans le programme technique détaillé adopté par le syndicat mixte en juin 1999.

**Tableau 11 : Organigramme des responsabilités.**



### 2.2.2 - Restaurer le caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Le programme technique détaillé (PTD) rendu public en juin 1999<sup>120</sup> présente en détail les travaux envisagés pour rendre à la Merveilles son aspect 'maritime'. L'ambition majeure du programme tient en quelques mots : recréer aux abords du Mont un environnement naturel de grèves sans végétation, régulièrement baignées par les marées. Elle a`réhende` plusieurs dimensions dans une a`roche` globale :

- la symbolique, la sensibilité et la qualité du site ;
- les équilibres écologiques du milieu naturel ;

<sup>120</sup> Le comité syndical du Syndicat mixte, réuni le 7 juin 1999, a adopté à l'unanimité les dispositions du PTD.

- les phénomènes hydrosédimentaires dans la baie, le mouvement des eaux et des marées ;
- une bonne organisation des accès quelles que soient les fréquentations, les marées et les saisons ;
- la dynamique socio-économique du site, avec la vie sociale du Mont intra-muros ;
- l'importance d'une ouverture sur l'avenir dans les options qui seront prises ;

Les travaux envisagés touchent à la fois l'accès au site et l'évolution des herbues dans la baie. Le projet initial prévoyait de couvrir la digue-route aux abords du Mont sur une distance de 1000 mètres environ et de la remplacer par un pont-asserelle. Les zones de stationnement, aujourd'hui aux pieds des remparts, devaient être déplacées au lieu-dit 'La Caserne'. Enfin, des aménagements hydrauliques étaient envisagés sur le Couesnon, sur la Guintre et le ruisseau Landais<sup>121</sup>.

La nouvelle organisation du site laisse le visiteur entrer progressivement dans le site, après avoir parcouru trois étapes : l'accueil et le stationnement des véhicules ; la traversée dans la baie entre le continent et le Mont ; l'arrivée au pied du Mont. Les visiteurs sont ainsi invités à laisser leur véhicule au parc de stationnement de 'La Caserne'. Ils empruntent la digue-route dans les herbues, puis le pont-asserelle au-dessus du lit du Couesnon et se déplacent à pied ou à bord d'une navette sociale. Enfin, à l'arrivée devant les remparts du rocher, ils entrent par la porte de l'Avancée à marée basse ou par une passerelle insubmersible à marée haute.

Les travaux sont accompagnés d'une 'opération grand site' permettant d'aboutir à un projet global de mise en valeur et de développement touristique de l'ensemble de la Baie. Des aménagements doivent notamment diminuer la pression touristique sur les parties les plus fragiles du site en renforçant les atouts des communes de la Baie et de l'arrière-pays.

### La nature des travaux.

Introduit par le chef de projet dès sa prise de fonction, le programme de valorisation actuel avait déjà des lignes directrices bien tracées et acceptées par l'ensemble des décideurs. Seuls les résultats des études ont modifié les choix techniques. Les grands principes énoncés dès le lancement

---

<sup>121</sup> Les aménagements ont été décidés à partir des études hydro-sédimentaires des programmes précédents et des études complémentaires demandées pour étudier l'impact des solutions imaginées.

du projet sont demeurés immuables : conserver et retrouver une qualité historique tant du milieu naturel que du bien patrimonial. Et les évolutions restent marginales. Ainsi, la dimension de la partie de digue-route à détruire a oscillé entre 700 m et 1200 m, avant d'être fixée dans le programme technique détaillé à 900 m.

La problématique annoncée privilégie deux objectifs : 'rétablir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel' et 'requalifier le site du Mont-Saint-Michel'.

L'objectif hydraulique semble le plus important. Il est néanmoins le plus difficile à réaliser et le plus discuté. Le programme technique détaillé donne l'ambition de ce premier objectif : « il ne s'agit pas de 'désensabler' ou de 'désenvaser' la petite baie, [car] celle-ci fait l'objet à l'échelle des temps géologiques d'un comblement progressif. Ce n'est à l'échelle de l'homme de pouvoir contrecarrer ce phénomène naturel. Il n'est pas question non plus de pouvoir modifier le mouvement des marées. (...) Ce qui fait la spécificité du site naturel et ce qui constitue le 'caractère maritime' du Mont, c'est son environnement fait d'une mer intermittente, de grèves, de rivières, de courants, dont la consistance et la perception évoluent au gré des marées et des éclairages naturels ».

En conséquence, le niveau de sable doit descendre en dessous de la cote de végétation (constituée par les herbues). Autour du Mont-Saint-Michel, la végétation est amenée à disparaître pour garder seulement un environnement de grève et de sable. Les Montois pourront de nouveau citer Gustave Flaubert, décrivant en ces termes le paysage autour du rocher : « On dirait un désert dont la mer s'est retirée ».

Cet objectif hydraulique est justifié par l'idée de conserver le site dans un idéal 'naturel'. Le projet autour du Mont-Saint-Michel ne consiste pas seulement à redonner à la nature 'tous ses droits'. Il tend à reconstituer une image mythique et éternelle, pour laquelle le temps se suspend. Jean-Pierre Maillard, qui était chargé du projet en 1989, a raconté l'importance des émotions des visiteurs : « Une (...) histoire plus intéressante est celle que perçoivent les visiteurs faisant à l'occasion le tour du Mont, sur la grève. Là, les éléments ont une force considérable. Le sable et l'eau ont une grande présence. Des petits détails, les rides du sable, des filandres et des tallards minuscules, se mêlent avec la présence inaccessible de Tombelaine, avec la vue infinie du large, avec le frisson né du souci de boucler le tour avant le retour de la marée ».

La nature vit et change. La petite baie du Mont-Saint-Michel n'échappe pas aux assauts du temps. Pour maintenir, autour du Mont, un espace naturel et mouvant d'eau et de grèves, il faut :

- stopper la progression des herbues qui menacent les abords du Mont ;
- rendre à la marée les espaces occupés par la digue-route et les aires de stationnement ;



Le deuxième objectif, 'requalifier le site', ro` ose également d'éloigner les `arkings. Les automobiles sont une double cause de `ollution à la fois `ar leur grand nombre `endant la `ériode touristique et `ar les hydrocarbures qu'elles dégagent. Lors de sa `rise de fonction, Jean-Pierre Morelon, chef du `rojet, fait un constat attristé des conditions d'arrivée au Mont : « Le Mont-Saint-Michel, monument exce` tionnel inscrit au `atrimoine mondial de l'UNESCO, est aujourd'hui dans une situation indigne de sa renommée. En effet, les constructeurs de `olders `uis les voitures des touristes sont venus `rogressivement occu` er les abords marins du Mont. Or, c'est `écisément cette situation maritime qui a déterminé les hommes du Moyen-Âge à construire, à cet endroit, une des abbayes les `lus étonnantes qu'il soit donné de voir » [Morelon, 1995 #254]. Plus largement, les transformations `ourraient aussi concerner l'accès routier, au lieu dit La Caserne. A` `elée `ar les habitants le « Las Vegas du Mont-Saint-Michel », la zone connaît une `ollution visuelle digne de l'entrée des agglomérations urbaines.

Les deux objectifs ont donc `our ambition `rinci` ale de sto` `er la `rogression des herbus, en libérant les cours d'eau et de dégager les alentours des rem` arts. L'effet sur le `aysage se traduira `ar la création d'un es` ace de grèves balayées `ar les divagations du Couesnon entre le barrage et le Mont. Les murailles aujourd'hui ensablées, redeviendront visibles jusqu'à la hauteur de leurs fondations, La cote de la grève devant baisser d'environ 4 mètres.

Pour donner une force suffisante aux courants, le cours du Couesnon doit être sé` aré en deux chenaux, balayant les sédiments `assant à l'Est et à l'Ouest du Mont. Les ruisseaux déviés (La Guintre et le ruisseau Landais) retrouveront leurs cours ancestraux. Mais les `olders cultivés seront `réservés, et l'arrière-`ays ne connaîtra `as les risques d'inondation qui ont marqué les tem`s anciens. L'érosion naturelle, `rovoquée `ar les ruisseaux et la mer, doit sim` lement jouer son rôle d'entretien de la baie.

La modification des cours d'eau actuels s'a` `ue sur des ouvrages à modifier ou à construire : élargissement et transformation du barrage de 'La Caserne', construction d'é` is `our contrôler l'am` litude des divagations du Couesnon, construction d'un 'seuil de `artage' du Couesnon. Le `rogramme technique détaillé `révoit que tous les ouvrages soient discrets et intégrés au `aysage. Les é` is de contrôle réutiliseront les `rotections et les enrochements existants, et le 'seuil de `artage' sera recouvert `ar 65 % des marées.

L'accueil des visiteurs fait également l'objet d'une `rudente attention. Un `arking de 5000 `laces, situé sur les `olders, à 2 kilomètres du Mont, doit rem` lacer l'es` ace aujourd'hui occu` é sur le domaine `ublic maritime. Les visiteurs `ourront se rendre à `ied jusqu'au rocher, à l'image des

« élérins d'autrefois, ou ils pourront embarquer à bord d'une navette<sup>122</sup> qui les déposera à une centaine de mètres des remparts. Au départ des navettes, ils trouveront des services d'information et de nécessité. Tout est mis en œuvre pour inviter les visiteurs à rester plus longtemps au Mont<sup>123</sup>. Les infrastructures seront néanmoins limitées en nombre et en dimension pour se fondre dans le paysage. La modestie affichée a une explication motivée : il ne faut pas dénaturer le Mont-Saint-Michel par des ouvrages disproportionnés, des animations et une signalétique inadéquates. Selon les techniciens de la mission Mont-Saint-Michel, rien ne serait pire que de transformer la baie du Mont en arc d'attraction.

Enfin, l'opération grand site a surtout vocation à aider l'arrière-pays et l'ensemble de la baie. L'étude de fréquentation confirme l'impression des habitants des communes autour du Mont : les retombées économiques sont bien faibles en proportion de l'affluence autour du rocher. Le projet actuel est une occasion unique et il doit aussi profiter à l'arrière-pays. Dans la liste des travaux prévus, il y a notamment la réhabilitation des moulins à vent, la signalisation harmonisée à l'échelle de la baie de tous les lieux de visite<sup>124</sup>, l'aménagement de circuits de randonnées pédestres ou de pistes cyclables, la 'labellisation' de produits locaux. L'opération grand site ne relève pas des mêmes responsabilités que le projet lui-même. Elle l'accompagne sans l'influencer.

### Le financement des travaux.

L'importance stratégique du point de vue de l'environnement, de la valorisation d'un patrimoine mondial et du développement du tourisme international fait du programme de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel une opération d'intérêt majeur. L'Etat et les collectivités locales ont engagé des efforts financiers pour faire aboutir le projet.

Estimé initialement à 550,00 millions de francs, le coût total de l'opération est relevé à 780,00 millions de francs. Le désassement, annoncé alors que les travaux ne commencent qu'à la fin 2001, vient du lancement d'études hydrauliques complémentaires qui n'étaient pas prévues dans le projet

---

<sup>122</sup> Le syndicat mixte et la Mission Mont-Saint-Michel ont retenu la solution du train sur pneumatiques.

<sup>123</sup> Le but est d'augmenter la durée moyenne des visites d'une heure et demi.

<sup>124</sup> L'utilisation d'une même signalisation réclame une concertation des deux entités administratives concurrentes qui ont à gérer chacune une partie de la baie : la région Bretagne et la région Basse-Normandie. Jusqu'à ces derniers mois, chacune a privilégié ses propres modes de développement du tourisme local, sans développer de véritables échanges.

initial. Le tableau synthétique ci-dessous détaille la répartition du budget entre les partenaires impliqués.

**Tableau 12 – Les contributions des partenaires du programme.**

<b>Organisme</b>	<b>Montant du financement (en millions de francs)</b>
Fonds de l'Union européenne	70,00
Etat	330,00
Conseil régional de Basse-Normandie	114,50
Conseil régional de Bretagne	33,33
Conseil général de la Manche	38,19
Conseil général d'Ille-et-Vilaine	33,33
Agence de l'eau Seine-Normandie	20,00

(y compris l'opération grand site pour un total de 50,00 millions de francs)

La répartition de l'Etat (288,00 millions de francs et une rallonge de 42,00 millions de francs pour couvrir une partie du surcoût dû aux études hydro-sédimentaires) intervient en complément des contrats de plan Etat-Région 2000-2006 de la Basse-Normandie et de la Bretagne. Sur le total, 238,00 millions de francs sont destinés à la région Basse-Normandie et 50,00 millions à la Bretagne.

Le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine ont une répartition engagée sur une base forfaitaire et non révisable (pour un montant de 33,33 millions de francs chacun, y compris l'opération grand site). La répartition de la Bretagne est inscrite dans le contrat de plan Etat-Région dans le volet 2 (Le développement des territoires bretons et la gestion durable des ressources), action 10 (réserver et valoriser l'environnement). Le Conseil régional de Basse-Normandie et le Conseil général de la Manche contribuent respectivement pour 114,50 et 38,190 millions de francs.

Des financements supplémentaires sont apportés par les Fonds européens, à hauteur de 70,00 millions de francs, et par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (20,00 millions de francs).

Enfin, un emprunt remboursé par les recettes du parc de stationnement complète le budget. Le tarif pour le stationnement et l'utilisation de la navette est de 5 euros, soit environ 30 francs pour l'ensemble des passagers d'un véhicule.

La région Basse-Normandie prévoit quelques dépenses annexes comme la construction d'un tronçon ferroviaire Pontorson – Mont-Saint-Michel à partir de la liaison Caen-Rennes<sup>125</sup> et d'une voirie spécialisée pour les cyclotouristes de grande randonnées<sup>126</sup>. Ces deux actions doivent valoriser les accès vers le Mont et participer à la lutte contre les nuisances automobiles (bruit, diffusion de gaz à effets de serre).

L'opération autour du Mont-Saint-Michel engage donc un budget important, justifié par les travaux prévus. Pour la seule année 2000, le syndicat mixte a voté un budget d'investissements de 36,00 millions de francs, dont 20,00 d'autorisation de programme (études d'environnement) et 16,00 à mandater. Le financement est assuré par l'Etat (9,60 millions de francs), la région Basse-Normandie (3,2), le département de la Manche (1,067), la région Bretagne (1,066), le département d'Ille-et-Vilaine (1,066). Les crédits de fonctionnement sont couverts par le Conseil régional de Basse-Normandie (750 000 francs) et le Conseil général de la Manche (250 000 francs).

### Le calendrier.

Relancé depuis 1995, le désensablement du Mont-Saint-Michel est une démarche de long terme. Près de dix années vont s'écouler entre le discours de lancement, prononcé avant que les premiers visiteurs n'empruntent les navettes qui relieront les parkings à l'entrée du village fortifié. La fin des travaux prendra encore deux à trois années supplémentaires. Enfin, les effets de la campagne de désensablement ne seront pas sensibles avant vingt à trente ans.

Toutes les études réalisables aux travaux ont été menées entre 1995 et 1999. En conséquence de la durée de l'ensemble du programme, cette dernière phase du programme apparaît finalement assez courte. En réalité, les experts et les techniciens ont pu utiliser une grande partie des résultats obtenus au cours des précédents programmes. Cela a permis d'accélérer la période de réalisation. La présentation du programme technique détaillé (PTD) au syndicat mixte, le 7 juin 1999 a marqué la fin de cette période préparatoire.

---

<sup>125</sup> 2<sup>ème</sup> objectif (Aménager le territoire). L'Etat co-finance le tronçon Pontorson-Mont-Saint-Michel à hauteur de 33,50 millions de francs.

<sup>126</sup> Objectif 3 (Développer la qualité du cadre de vie et la solidarité). L'Etat apporte un financement de 9,20 millions de francs, soit une somme identique à celle de la Région.

Les premiers travaux ne vont débuter qu'au début de l'année 2002. Entre la publication du PTD et l'ouverture du chantier, le syndicat mixte a seulement quelques mois pour mener l'enquête publique, obtenir les autorisations administratives, dont la déclaration d'utilité publique, et vérifier le strict respect de la loi relative au projet (concernant en particulier la loi littoral). Il doit aussi désigner les entreprises qui devront réaliser les travaux.

Quatre à cinq années sont ensuite nécessaires pour achever tous les ouvrages. Le Mont restera cependant ouvert aux visites. Les visiteurs auront ainsi le loisir d'observer l'avancée du programme. La partie la plus spectaculaire est bien entendu le remplacement de la digue-route par un pont-asserelle. Dès 2003 (ou 2004), le Mont sera accessible par la navette. Pour achever les travaux, il restera à modifier le barrage de 'La Caserne', sur le Couesnon et à disposer sur les grèves les écluses de contrôle et le seuil de partage.

Le tableau ci-dessous reprend les grandes lignes du calendrier du programme, depuis le lancement officiel le 1<sup>er</sup> avril 1995, jusqu'à la date d'achèvement en 2005 ou 2006.

**Tableau 13 : Le calendrier du projet.**

Historique sommaire		Calendrier du programme	
- Avril 1995	- Lancement du projet	- 7 juin 1999	- Présentation du Programme Technique Détaillé (PTD) et validation
- Automne 1995	- Lancement des études de cadrage par l'Etat	- Automne 1999	- Décision de lancement de la phase opérationnelle
- 21 février 1997	- Installation du syndicat mixte	- 2000	- Concours de maîtrise d'oeuvre
- 10 mars 1997	- Lancement de la concertation préalable	- Printemps 2001	- Enquêtes publiques
- 12 novembre 1997	- Confirmation du projet par le Premier Ministre	- Fin 2001	- Obtention des autorisations administratives dont la Déclaration d'Utilité Publique
- 4 mai 1998	- Renouvellement du syndicat mixte	- Début 2002	- Lancement des travaux
- 20 novembre 1998	- Choix du système de transport	- 2003	- Mise en service des navettes de transport
- 15 décembre 1998	- Réexamen du dossier par le CIADT	- 2005-2006	- Achèvement des ouvrages
- 7 janvier 1999	- Examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques		

## Conclusion.

A la pluralité des formes de propriété et des acteurs du patrimoine, répond une pluralité de ses fonctions qui recouvrent l'ensemble des services offerts aux acteurs. Dès lors, la gestion d'un patrimoine, chargée à la fois de le révéler, de l'entretenir et de le transmettre, n'est plus seulement l'affaire d'un acteur, ni même d'une catégorie d'acteurs unique.

La gestion sur le seul marché, qui suppose l'existence d'une offre et d'une demande, apparaît insuffisante. La gestion publique présente, elle aussi, des limites importantes car un seul acteur rencontre inévitablement des difficultés. Il peine à interdire les besoins des autres acteurs et à concilier leurs droits patrimoniaux respectifs. Comme l'Etat leur a implicitement retiré toute responsabilité, les acteurs ont tendance à relever le niveau de leurs exigences quant à la gestion du patrimoine, sans accroître parallèlement leur contribution. L'addition de tous les comportements égoïstes individuels, portés au seul arbitrage de l'Etat, empêche à terme toute gestion non conflictuelle de l'actif patrimonial.

Ni gestion marchande, ni gestion publique, la gestion patrimoniale introduit tous les acteurs dans le jeu des négociations patrimoniales. Cette forme de gestion rend compte la situation réelle et tente de trouver une voie médiane, accablée par toutes les parties réunies autour du patrimoine. La gestion patrimoniale ne réfute *a priori* ni l'existence d'un marché de services, ni l'intervention de l'Etat pour sauver un site. Au contraire, elle concilie les deux points de vue et tente de trouver une forme de complémentarité profitable au site patrimonial.

L'économiste n'est donc plus en mesure de proposer un modèle uniforme de gestion. Il doit adapter le contexte particulier et s'en inspirer pour formuler ses propositions d'allocations des ressources. Certaines propositions pourront donc encourager la constitution d'un marché (création d'un musée, ouverture d'une boutique de souvenirs...) alors que d'autres recommanderont une mise sous tutelle de l'Etat ou des collectivités locales pour empêcher une dégradation irréversible. D'autres enfin définiront des voies originales en fonction des moyens et de la mobilisation locale.

Le Mont-Saint-Michel est un cadre idéal d'application de la gestion patrimoniale. Le site concerné n'est pas seulement le Mont lui-même mais l'ensemble de la région gardé en souvenir ou imaginé par les amateurs du site historique : le Mont, la grève, les herbues et la mer. Jusqu'à présent, il a été seulement tenté une gestion d'Etat pour sauvegarder le patrimoine. Dans le même temps, il s'est développé un commerce important autour du marché des services patrimoniaux. Les deux logiques sont complémentaires tout en restant éloignées l'une de l'autre par leurs objectifs. A cette situation ambivalente s'ajoute la présence d'autres acteurs comme les riverains et les associations de défense du site. Il est difficile de concilier tout le monde. Si tous sont d'accord sur la nécessité de réserver le Mont-Saint-Michel, les avis divergent rapidement sur les moyens à réunir et sur les responsabilités et les implications qui incombent à chacun. Les précédentes expériences, très dirigistes, se sont heurtées justement à l'opposition de l'une ou l'autre des catégories d'acteurs qui a estimé que son droit patrimonial n'était plus respecté.

Le projet initié en 1995 change radicalement de ses bénéficiaires en ce qu'il ouvre la discussion à un niveau plus local et qu'il l'aisse aux collectivités les plus proches, donc les plus investies, la maîtrise d'ouvrage. Dès que les acteurs sont entendus et impliqués, les négociations deviennent moins difficiles et sont mieux engagées vers la voie d'une résolution possible. Des oppositions demeurent encore. Il appartient aux instruments de la gestion patrimoniale (les lieux et langage de négociation) de tenter de résoudre les conflits et d'éviter l'échec. L'enjeu est de taille pour le Mont-Saint-Michel. Nombre d'élus et d'experts estiment qu'il s'agit de l'occasion de la dernière chance.

Le programme de 'restaurations du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' est déjà démarré. Et les risques d'aboutir à une impasse sont faibles tant les convergences se sont confirmées au fil des mois de négociation et de travail menés par la mission Mont-Saint-Michel. Il reste cependant à envisager l'efficacité et la mesure économique du programme. Si des justifications sociales et historiques peuvent être trouvées, il existe également des justifications économiques. Certaines sont évidentes et marchandes : augmentation du nombre de touristes, augmentation de la durée moyenne de la visite, donc, augmentation attendue des recettes pour les tenanciers de restaurants et de magasins de souvenirs, pour les musées et pour la caisse nationale des monuments historiques et des sites qui gère l'abbaye. En résumé l'ensemble de l'économie locale doit profiter de la manne supplémentaire.

La définition économique du patrimoine s'attache en réalité davantage aux services fournis qu'à la valeur intrinsèque du bien [Ost, 1991 #435]. L'appréciation d'une valeur complexe se heurte à des contraintes. L'importance de l'aspect qualitatif empêche d'appliquer les outils classiques issus du marché, qui mesurent la valeur. Comment envisager alors l'efficacité d'une action publique ou privée non marchande ? L'économie a développé des outils connus sous le nom d'analyse coûts-avantages ou à risque à partir d'outils d'aide à la décision plus vastes comme l'analyse multi-critères. Ces deux procédures se heurtent cependant au même problème de détermination de la valeur lorsque l'actif échappe en tout ou partie au marché. La mesure de la valeur n'en est pas moins indispensable à la conduite d'une réflexion économique et à la pertinence des politiques proposées.



## **Chapitre 3 - L'évaluation d'une gestion du patrimoine.**

### *Résumé*

#### *Plan*

- Section 1 – L'évaluation des programmes d'aménagement.
  - 1.1 – De l'analyse coûts-avantages à l'analyse multi-critères.
    - 1.2 – Qualités, limites, exigences de ces techniques.
- Section 2 – La détermination de la valeur du patrimoine.
  - 2.1 – Les déterminants de la valeur du patrimoine.
  - 2.2 – Usage et non-usage : recherche de la valeur totale.

Qu'est-ce que l'évaluation ? Dans un « petit guide de l'évaluation des politiques publiques », le Conseil Scientifique de l'Evaluation tente de répondre à la question en suggérant quelques pistes [Conseil Scientifique de l'Evaluation, 1996 #844] :

- « un service extérieur de l'Etat met en place un 'tableau de bord' de son activité, regroupant dans un cadre formalisé des données sur les moyens humains et financiers mobilisés par les différentes actions dont il a la charge, ainsi que sur quelques paramètres physiques de cette activité (nombre de dossiers traités, consultations bénéficiaires, type de prestations ou de services produits, etc.), voire des indicateurs de performance ou de qualité du service (...) ;
- une équipe de sociologues mène une recherche sur l'impact d'une nouvelle mesure sociale (en application ou en projet) sur la situation de ses bénéficiaires ;
- un économiste estime l'impact économique d'une nouvelle mesure fiscale en utilisant un modèle économétrique » ;

L'énumération proposée fait état d'un ensemble de pratiques au sujet de la collecte et du traitement de l'information sur une action (« que s'est-il passé ? »), des réactions normatives (« a-t-on bien fait ? ») et des réactions instrumentales (« comment faire mieux ? »).

L'évaluation est donc une procédure d'explicitation et de comparaison d'enjeux dans un contexte défini. L'évaluation économique a sa place pour éclairer les décisions (notamment celles de l'Etat), en particulier lorsqu'il est question d'adopter les impacts patrimoniaux. Le temps n'est plus où la seule volonté de l'Etat suffisait à certifier la pertinence d'une politique. Les travaux théoriques menés depuis les années 1970 ont mis à jour les comportements stratégiques de l'Etat dont l'objectif réel pourrait être sensiblement différent de l'objectif qu'il était censé poursuivre. [Godard, 1999 #329] est catégorique : « Les économistes doivent s'en convaincre : la figure du décideur public unique, rationnel, éclairé et bienveillant, qui engage la collectivité, qu'il représente et régit tout à la fois, au nom d'un intérêt général bien pensé, par ses experts-économistes, appartient à une mythologie désuète autant que celle du prince machiavélique, indifférent au bien-être de son peuple, et soucieux seulement de se maintenir au pouvoir et de tirer de cette position les plus grands avantages personnels. Incontestablement, la théorie de l'évaluation a besoin de s'articuler à une représentation plus juste des processus de décision publique dans les sociétés pluralistes modernes ».

L'évaluation économique n'est pas un simple indicateur univoque qu'il suffit de consulter avant toute prise de décision. Elle intervient autour des notions de choix et de décision. Elle propose un ensemble de tests et d'épreuves qui visent à permettre l'arbitrage entre les intérêts contradictoires des acteurs en révélant leurs préférences. A la suite d'Olivier Godard et Claude Henry [Cohen de Lara, 1997 #332], il faut donc envisager l'évaluation économique comme un instrument de médiation entre tous les acteurs. Elle dispose en effet d'instruments de négociation utiles dans les procédures de coordination collective en révélant, dans un langage et une méthode connus de tous, les enjeux enfouis derrière les stratégies d'acteurs. L'évaluation est plus que jamais nécessaire dans la gestion du patrimoine afin d'éclairer les axes de décision et d'encourager la coordination des actions.

Faute de coordination, même la multiplicité des services administratifs et des interventions de l'Etat ajoutent à la confusion. Les administrations sont quelquefois en concurrence dans leur action et dans leur objectif. Ce fut longtemps la situation dans la petite baie du Mont-Saint-Michel. Entre les services de l'Équippement et ceux des Beaux-Arts (issus du ministère de la Culture), il n'y avait pas unicité d'objectif. Chacun poursuivait sa propre logique, pertinente au demeurant selon ses propres vues, mais sans en vérifier l'intégration dans un schéma global. De ce fait, l'addition de deux politiques en partie contradictoire ne pouvait conduire à réussir un dessein unique et homogène. L'action de l'Etat était menée sans la cohérence attendue, ruinant l'efficacité de son intervention pour le site et provoquant un gaspillage des fonds publics.

L'absence de certitude sur la sincérité de l'Etat et sur la diversité de ses objectifs a pour effet d'encourager à douter de son efficacité. L'évaluation est une forme de réponse à plus d'un titre. Un premier intérêt est de montrer comment les crédits affectés à une opération répondent bien aux objectifs qui leur sont fixés. Un deuxième intérêt est de réunir les moyens de comparaison des variantes entre elles et de choisir celles qui correspondent le mieux aux objectifs.

L'objectif recherché demeure un optimum de Pareto, situation efficace dans laquelle il n'est plus possible d'améliorer la situation des membres de la communauté. En considérant l'optimum parétien comme objectif, cela sous-entend que la distribution des ressources pour le projet permet d'améliorer la situation de certains (ou de tous les) individus sans dégrader la satisfaction des autres. Le modèle parétien n'est pas obligatoirement dénué de lien avec la réalité. En effet, lorsqu'un projet public apparaît, il déclenche quelquefois l'hostilité d'une partie des acteurs<sup>127</sup> qui, à

---

<sup>127</sup> Population rassemblée en association, service administratif de l'Etat, collectivités locales ou autres...

tort ou à raison, considère sa situation future dégradée par rapport au présent. Cette hostilité, même issue d'une frange minoritaire, dégénère quelquefois en une capacité de nuisance suffisante pour faire obstacle à la réalisation du programme<sup>128</sup>. L'Etat est donc susceptible d'envisager une ligne politique en s'assurant qu'elle garantit la maximisation du bien-être collectif dans un contexte arétien.

La réalité ne donne cependant pas en règle courante des situations arétienne dans lesquelles une modification de l'allocation ne détériore pas le bien-être d'au moins une personne. Les actions publiques se traduisent le plus souvent par une diminution du bien-être d'une partie de la population

<sup>128</sup> Dans les années 1990, les situations de blocage ont été nombreuses et ont finalement condamné la tentative de conservation de l'insularité du Mont qui a précédé le projet actuel. Dans une délibération du 11 janvier 1991, le conseil municipal du Mont-Saint-Michel rappelle sa présence au chef de projet de l'époque, M. Jean-Pierre Maillard : « [le conseil municipal] entend souligner très fermement les points suivant :

- a) aucun projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ne pourra être imposé à la commune du Mont-Saint-Michel sans son accord ;
- b) le conseil municipal ne donnera cet accord qu'à partir du moment où le projet définitif répondra à l'attente des Montois sur le plan économique ainsi que sur le plan esthétique ;
- c) la méthode envisagée n'est pas la bonne car elle n'associe pas suffisamment les représentants du Mont-Saint-Michel à la réflexion ;
- d) le rapport des comités des véhicules et les conclusions auquel il aboutit sont catégoriquement rejetés par le conseil municipal du Mont-Saint-Michel qui réaffirme la nécessité d'avoir à 300 mètres maximum de l'entrée d'entrée un parking à usage de 5000 places destiné à l'accueil des touristes du site (voitures articulées et autocars confondus) (...)

La fermeté des propos traduit le climat tendu entre M. Jean-Pierre Maillard, responsable de la cellule de maîtrise d'ouvrage à la Direction départementale de l'Équipement et les collectivités locales. Les collectivités territoriales ne veulent pas perdre leurs droits sur un espace essentiel, par son prestige, de leur territoire. Le maire du Mont-Saint-Michel, M. Eric Vannier, explique : « jusqu'ici, les collectivités territoriales ont unanimement exprimé un choix (...) qu'il s'agisse du conseil municipal du Mont-Saint-Michel ou qu'il s'agisse des collectivités territoriales présentes à la réunion de la commission Querrien. Si nous devons, pour des raisons consensuelles, voter pour un autre projet, il faut que ce dernier se présente sous la forme d'une alternative structurée tant sur le plan architectural que sur le plan financier. Toute autre démarche sera vouée à l'échec car nous sommes aujourd'hui dans une situation où les attermoissements successifs ont créé un climat psychologique de défiance, d'indifférence, voire d'hostilité ».

La proposition finale, présentée le 6 juillet 1993, en réunion interministérielle, a finalement l'assentiment des élus locaux, mais cette fois, les administrations centrales ont des réserves sur la compatibilité des aménagements prévus avec la loi « littoral ». Le Conseil d'Etat condamne le projet le 12 avril 1994 en confirmant la violation de la loi. Aucune entente n'a pu être trouvée entre les élus locaux et les différents services administratifs de l'Etat (la direction de l'architecture et de l'urbanisme notamment). Après l'opposition des élus locaux, ce sont finalement les objections des services de l'Etat qui retardent une nouvelle fois la restauration insulaire du Mont. L'initiative n'est reprise réellement qu'en 1995.

et `ar une amélioration du bien-être d'une autre `artie. Si le bien-être collectif est néanmoins amélioré, il y a quelques raisons de soutenir les actions entre`rises. Pourtant, le critère d'efficacité de Pareto ne `eut `lus s'a``liquer. Conscient des difficultés `osées `our les `olitiques `ubliques, [Hicks, 1939 #772] a étendu la `ortée du `rinci`e `arétien en imaginant un « critère de com`ensation ». Ce dernier sti`ule qu'un état A de l'allocation est socialement `référable à un état B lorsque les individus qui gagnent à ce changement sont `otentiellement en mesure de com`enser les `erdants et de conserver malgré tout un gain. L'a`titude des gagnants à a``orter une com`ensation aux `erdants assure que ces derniers ne souffrent finalement `as du changement. L'une des conditions de la norme de Pareto est ainsi retrouvée : `ersonne n'y `erd. Le solde bénéficiaire, quel que soit son destinataire, assure, quant à lui, la deuxième condition : l'amélioration du bien-être de la collectivité. Dans certains cas, le `aiement de la com`ensation génère des coûts su``lémentaires im`ortants. IL est donc suffisant, du `oint de vue de l'efficacité de Pareto, qu'un changement `articulier re`résente une amélioration `arétienne `otentielle<sup>129</sup> [Williams, 1993 #659]. Il a``artient aux décideurs `olitiques d'im`oser si une telle com`ensation doit être `ayée ou non. UN changement `ro`osé est donc efficace même si certaines `ersonnes voient leur situation dégradée. Rien, dans les `rinci`es de Pareto, n'im`ose une mesure des gains et des `ertes à `artir de `rix de marché. Rien n'im`ose même l'existence d'un marché `our un 'bien' gagné ou `erdu. Ce`endant, l'évaluation économique réclame une mesure des gains et des `ertes basée sur l'unité monétaire [Williams, 1993 #659]. Les enseignements du 'critère de com`ensation' sont im`licités dans toute évaluation de `rojet, que celle-ci soit intuitive, `olitique ou effectuée à l'aide d'une analyse coûts-avantages.

L'analyse coûts-avantages est l'instrument a``ro`rié `our une telle démarche [Bucher, 1996 #180]. Sa finalité est de donner un fondement satisfaisant, du `oint de vue du bien-être collectif, aux décisions collectives qui engagent le sort des actifs dis`onibles, biens `roduits, ressources naturelles, environnement, `atrimoine culturel [Godard, 1999 #329]. Les difficultés soulevées `ar la gestion du `atrimoine ont toutefois amené à com`léter le `rinci`e de l'analyse coûts-avantages `ar une analyse multi-critères (Section 1). Il ne s'agit `as tant de disqualifier l'évaluation économique que de lui associer d'autres a``roches : détermination de seuils environnementaux et sanitaires notamment. Cette fois, tous les effets `ositifs et négatifs d'un `rojet `euvent être considérés et com`arés, quelle que soit la mesure `ossible : variables quantitatives mesurées selon différentes unités, variables qualitatives... Des incertitudes `ersistent néanmoins quant aux corres`ondances

<sup>129</sup> Les gagnants reçoivent `lus que ce qu'il faudrait verser aux `erdants.

établies entre plusieurs mesures lorsque celles-ci sont exprimées dans des unités différentes et ne sont pas directement comparables.

L'économiste privilégie une unité de mesure homogène, l'unité monétaire, plus commode pour confronter les avantages et les inconvénients d'un projet et pour classer des projets alternatifs par ordre de référence. Mais lorsqu'il est question des actifs patrimoniaux, le recours à l'unité monétaire est contrarié par l'absence de valeur marchande. L'évaluation ne porte plus uniquement sur le simple usage des ressources. Elle doit définir une valeur totale du patrimoine, composée de la valeur d'usage et des valeurs de non-usage (section 2).

## Section 1 - L'évaluation des programmes d'aménagement.

La réussite des estimations de l'efficacité des politiques publiques est variable d'un pays à l'autre. A ce jour, seuls les Etats-Unis ont accordé un statut officiel à l'évaluation économique. D'après un Décret Exécutif<sup>130</sup>, tous les règlements de conflits sont soumis à une analyse qui confronte la valeur monétaire estimée des avantages et des coûts [O.C.D.E., 1991 #142].

En France, différentes tentatives ont eu lieu, depuis les années 1970 [Roy, 1993 #830; de Montgolfier, 1987 #387; Barouch, 1987 #832]. Mais les efforts entrepris n'ont pas suffi à développer une démarche automatique. Si la valeur des projets font désormais l'objet d'études réalisables, l'information collectée et exploitée est loin d'être exhaustive. Ainsi, un aménagement comme celui envisagé au Mont-Saint-Michel est engagé sans la réalisation d'une étude économique (état des lieux, prospective de fréquentation, réaction des touristes...).

Il existe pourtant une grande diversité de choix dans les outils : analyses coûts-avantages, multiplicateur keynésien, méthode des surplus... L'outil économique s'accommode même très bien des analyses multi-critères. Cependant, tous les instruments utilisés sont soumis à des conditions d'application et à des restrictions fortes.

### 1.1 - De l'analyse coûts-avantages à l'analyse multi-critères.

Le choix d'un instrument n'est jamais neutre. D'après [Godard, 1990 #348], « les grands types d'instruments de politiques sollicités ou mis en avant dans le débat académique et social ne

---

<sup>130</sup> Executive Order n° 12291, en date du 17 février 1981.

peuvent pas être cantonnés dans un statut instrumental. Ils engagent plus qu'eux-mêmes : un réseau d'affinités avec certains dispositifs sociaux, certaines représentations de la nature, certains types d'intérêts humains, et certaines conceptions de l'organisation et de la coordination de la vie en société. Si bien que le passage d'un type d'instrument à un autre est porteur, s'il est représenté ou perçu comme purement instrumental, d'un glissement méconnu ou inavoué d'un univers à un autre ». Le passage de l'analyse coûts-avantages à l'analyse multi-critères porte ainsi un élargissement des éléments de comparaison et d'analyse tenant compte de facteurs scientifiques, politiques et diplomatiques.

L'origine de l'évaluation remonte au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. A propos de la construction d'un pont, DuUIT, en 1844 avait posé le problème de la localisation optimale d'un point de vue économique en utilisant la méthode du surplus [Desaigues, 1993 #23] : quel est l'effet net du projet sur le bien-être des agents privés ? Quelques années plus tard, en 1902 aux Etats-Unis, le 'River and Harbor Act' codifie pour la première fois l'obligation d'évaluer les bénéfices et les coûts des installations fluviales et portuaires. Le Flood Control Act de 1936 révoit quant à lui que les projets d'irrigation sont adoptés si les bénéfices sont supérieurs aux coûts sans donner aucune précision complémentaire sur la définition des bénéfices et des coûts [Point, 1998 #314].

Au cours des années 1950 et 1960, les principes de base de l'analyse coûts-avantages se sont progressivement mis en place et s'inscrivent résolument dans le cadre de la théorie waretienne : puisque tous les agents ont intérêt à ce que le résultat de leurs choix soit une situation waretienne, le meilleur projet est celui qui procure la meilleure situation waretienne. Le point de départ est ainsi de considérer que « l'intérêt général a la forme du meilleur équilibre possible entre les préférences individuelles » [Cohen de Lara, 1997 #332]. Cette précision sert de fondement à toutes les formes d'évaluation, notamment à l'analyse coûts-avantages.

### ***1.1.1 - Les principes généraux des analyses 'coûts-avantages'.***

L'intégration du patrimoine dans les prises de décision, notamment dans les choix de projets, n'est pas aisée en raison de ses multiples facettes et des difficultés de mesure. Les effets sont variés et concernent à la fois les coûts de déplacement entre la résidence et les lieux de travail ou de loisir, l'évolution des sites, de la faune, et de la flore, les disponibilités des ressources en eau, en énergie, en matières premières, la pollution et les risques... Les analyses 'coûts-avantages' constituent une forme de réponse pour tenter de discerner la meilleure décision possible à près la mesure de tous les

effets contradictoires. Le processus de décision consiste à comparer les avantages et les inconvénients d'une action envisagée. De nombreux travaux donnent des illustrations d'analyses coûts-avantages menées dans les domaines des transports, de la santé ou de la qualité de l'environnement (entre autres [Carson, 1998 #240; Cohen de Lara, 1997 #332; Du Bois, 1985 #614; Hendon, 1983 #620; Kneese, 1984 #714; Le Goffe, 1994 #640; Mayston, 1993 #811; O.C.D.E., 1989 #142; Williams, 1993 #659; Zerbe, 1994 #785]).

Les coûts et les avantages observés peuvent en effet être de trois types :

- monétarisables et monétarisés ;
- monétarisables et non monétarisés ;
- non monétarisables ;

Toute analyse coûts-avantages repose donc sur une définition initiale correcte des avantages et des coûts.

### Définir les avantages.

D'après le Rapport sur les options du VIème plan (1970), repris par [Bénard, 1985 #168], les avantages sont toute création de ressources directes ou indirectes liée à l'implantation et au fonctionnement d'un projet pour un espace donné. Ils sont ainsi mesurés comme la somme des satisfactions attribuées par un programme ou une mesure publique à des individus, à des groupes d'individus (que ces individus appartiennent ou non à la Nation implantée), ou à la collectivité. La prise en compte des avantages dans les décisions est facilitée par leur caractère mesurable, même si ce dernier n'est pas toujours assuré. Dans ce dernier cas, il convient d'introduire un moyen de 'mesurer l'inobservable' pour éviter d'exclure de l'analyse une partie des avantages.

En suivant les travaux de [Krutilla, 1967 #273; Mitchell, 1989 #126; Zerbe, 1994 #785], les bénéfices sont analysés en deux parties distinctes. La première concerne les bénéfices liés à un usage réel et la seconde traite des bénéfices liés à un usage potentiel ou à un non-usage. En fait, l'ensemble des avantages perçus correspond à la définition de la valeur totale d'un actif patrimonial, comme l'indique la typologie ci-dessous.

- Les bénéfices liés à un usage réel :
  - directs : activités récréatives (promenade) et commerciales (tourisme, exploitation des lieux, exploitation forestière) ;



- indirects : ils sont liés au rôle su` `ort joué `ar le `atrimoine `our la `roduction de ressources ayant une valeur d'usage direct (ainsi, la `roduction de moules de la baie du Mont-Saint-Michel, les moutons de `ré-salé) ;
- les bénéfices liés à un usage `otentiel ou à un non-usage :
  - valeur d'o`tion : c'est la somme d'argent que l'individu est `rêt à dé`enser `our s'assurer un usage `ossible de l'actif dans le futur, ou encore la `rime contre le risque que les individus acce`teraient de `ayer `our se `rémunir contre une offre incertaine (en quantité et en qualité)<sup>131</sup> ;
  - valeur d'existence ou valeur de legs : les individus accordent un bénéfice au `atrimoine sans même l'utiliser, tout en sachant que d'autres (altruisme, legs) ont ou auront le loisir de l'utiliser ;

### Définir les coûts.

Tout effet, qui éloigne, de l'objectif déterminé, la situation obtenue a`rès la réalisation du `rojet de l'objectif déterminé, est qualifié de coût [Garrabé, 1994 #33]. Les inconvénients (ou les coûts) re`résentent donc l'ensemble des dé`enses monétaires et des éléments non monétaires nécessaires à la mise en œuvre des ressources diverses `our `arvenir à l'objectif du `rojet. Parmi les éléments non monétaires, figurent le recours aux mesures réglementaires, les inconvénients, non mesurables, subis `ar autrui, la détérioration du milieu environnant (déséconomies externes) et les coûts d'o` `ortunité qui indiquent les avantages qu'un autre usage des mêmes ressources aurait `ermis d'obtenir.

Le mode de com`araison entre les avantages et les coûts varie selon la règle de décision ou la technique utilisées. Il existe néanmoins un `rotocolle commun. Dans un `remier tem`s, il im`orte que le décideur affiche un com`ortement initial `ar lequel il définit ce qui est im`ortant. Cette information se traduit `ar le choix de la « fonction de bien-être sociale » qu'il faut maximiser. Est (sont) ainsi `écisé(s) l'objectif (les objectifs) ultime(s). Puis il faut déterminer ce qui contribue à l'(es) atteindre. Si l'objectif fixé est la maximisation du bien-être social, tous les éléments qui `ermettent de l'augmenter sont des avantages et tous ceux qui contribuent à le diminuer sont des coûts.

---

<sup>131</sup> Il y a toujours débat sur le classement de la valeur d'o`tion soit dans les valeurs d'usage, soit dans les valeurs de non-usage. Ici, le choix a été fait de considérer la valeur d'o`tion comme une com`osante des valeurs de non-usage.

### Evaluation et jugement de valeur.

Les critiques les plus courantes des règles de décision portent sur l'existence d'un objectif réaliste à l'analyse. Les règles de décision sont ainsi 'chargées de valeur', ce qui perturbe, dans certaines circonstances, les résultats. La conclusion sur l'efficacité d'une politique est dépendante désormais de la nature de cette politique et des fondements qui la guident. Il n'y aurait donc plus de mesure objective possible.

Les critiques ne sont pas unanimement partagées. Pour l'O.C.D.E., elles sont même erronées [O.C.D.E., 1991 #142]. L'important n'est pas l'existence d'un jugement de valeur, mais sa connaissance explicite, sachant qu'il peut être facilement modifié. Il est notamment possible de remplacer la référence sociale par la référence de quelques individus (l'idée sous-jacente ici est que les décideurs savent mieux que les individus ce qui est souhaitable dans certaines circonstances). L'objectif fixé dans le projet est considéré comme une information exogène.

Il reste ensuite à inventorier les arguments favorables (avantages) et ceux défavorables (coûts) à toute mesure, quelle qu'elle soit. Cette activité est peut-être la plus essentielle et la plus délicate à mener. Elle est suivie par la confrontation finale des coûts et des avantages. Cependant, la mesure des coûts et des avantages peut être variée. Elle a amené la création de plusieurs méthodes regroupées sous la même appellation des analyses 'coûts-avantages'.

#### **1.1.2 - Une ou des méthodes coûts-avantages ?**

Les ouvrages présentent généralement plusieurs outils d'aide à la décision comme des méthodes coûts-avantages :

- l'analyse coûts-efficacité (ACE) ;
- l'analyse décisionnelle (AD) ;
- l'analyse coûts-bénéfices (ACB) ;

Les qualités respectives de ces techniques sont régulièrement l'objet de discussions [Williams, 1993 #659]. Les lignes directrices et les modalités d'application (usage) sont identiques. Mais chaque technique correspond à un contexte particulier et à la disponibilité d'informations. La concurrence supposée entre les méthodes d'analyse coûts-avantages paraît plutôt surannée par une

comémentarité. Le choix d'une procédure dépend pour l'essentiel de considérations pratiques (possibilités de valorisation monétaire des avantages, par exemple).

### L'analyse coûts-efficacité (ACE).

L'ACE est une méthode d'aide à la décision applicable chaque fois que la monétarisation des avantages (ou des coûts) semble inadéquate ou illicite à un stade donné d'une analyse, même si la monétarisation peut intervenir ensuite. En ce sens, l'ACE est considérée comme une variante de l'analyse coûts-avantages. Il est néanmoins impossible d'obtenir une mesure précise de la confrontation des coûts et des avantages.

En fait, la plupart des applications d'ACE mesurent les coûts en termes monétaires, mais rarement les avantages. Il n'existe donc pas de règle permettant de décider formellement si une mesure est souhaitable ou non. Il est toutefois possible de présenter des informations sérielles sur les coûts et sur l'efficacité de la mesure.

Un exemple sanitaire illustre mieux le processus : les autorités d'un pays décident d'affecter un budget au déstassement de certaines maladies afin de sauver des vies. S'il existe plusieurs techniques de déstassement, le choix logique se porte sur celle qui sauve le plus grand nombre de vie au moindre coût. La simplicité de la conclusion rappelle combien ce type d'analyse est finalement naturel à la prise de décision. La pratique de l'ACE joue un rôle important en situation réelle. La recherche de procédures standardisées tient davantage à la complexité des sujets examinés qu'à la négligence des principes généraux.

Peu de grands projets sont envisagés sans une réflexion réaliste sur ses conséquences. Le 'Programme technique détaillé' du 'Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' rédigé par la mission Mont-Saint-Michel, est construit comme une analyse coût-efficacité. Le document décrit la situation existante du Mont et de sa baie, les mouvements des eaux et des sédiments, la desserte du Mont et les conditions de stationnement ainsi que la fréquentation touristique dans une première partie qui fait le bilan et le diagnostic. Il fait ensuite l'historique des interventions déjà menées au Mont et des projets précédents afin de présenter une large synthèse des informations et des scénarios existants. Enfin, la dernière partie traite des objectifs du projet actuel, des solutions proposées et des impacts attendus. Une évaluation environnementale détaille les enjeux hydrosédimentaires et les conséquences sur les écosystèmes marins et terrestres. Mais aucune évaluation socio-économique n'a été envisagée. Les seuls commentaires proposés tiennent en deux

aragrandes : « dans le domaine socio-économique, une distinction doit être opérée entre l'économie touristique d'une part, et les activités traditionnelles d'exploitation des ressources naturelles d'autre part.

Pour l'économie touristique, l'opération constitue une opportunité. A l'échelle du Mont lui-même (intra et extra muros), l'opération apparaît comme une occasion unique d'améliorer qualitativement la fréquentation du site grâce à une meilleure satisfaction des visiteurs. (...) En ce qui concerne la fréquentation du site et l'activité touristique, il s'agit d'un enjeu socio-économique fort que le projet doit prendre en compte (...) L'étude d'impact sera attentive à cet égard aux incidences que le projet est susceptible d'avoir sur l'activité économique du Mont et sur la fréquentation.

En ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles du milieu (cultures marines, élevage ovin, pêche côtière ou à pied, activités de découverte des milieux naturels), il faudra examiner si elles sont susceptibles d'être perturbées par le chantier ou les aménagements eux-mêmes. Cela s'articule plus particulièrement aux activités qui s'exercent à proximité immédiate du Mont » [Mission Mont-Saint-Michel, 1999 #822].

Comme toutes les analyses coûts-efficacité, le programme technique détaillé n'examine donc pas si la décision réalisable du projet de réservation du Mont est justifiée. Il s'assure seulement de l'utilisation rationnelle de ressources limitées, après une prise de décision politique. Les objectifs poursuivis sont supposés pouvoir être satisfaits au moindre coût. Les autres méthodes prolongent les mécanismes de l'analyse coûts-efficacité en tentant de mieux évaluer les coûts et les avantages à partir d'une mesure monétaire.

### L'analyse décisionnelle (AD).

La théorie décisionnelle est intégrée de façon explicite dans l'analyse des règles de décision. Son développement a pour origine l'incertitude concernant les résultats d'actions ou de stratégies déterminées. Dans certains projets, il est seulement possible de déterminer la probabilité des avantages ou des coûts. Parfois, seule une liste des avantages et des coûts peut être obtenue mais sans pouvoir déterminer leur probabilité d'occurrence.

L'analyse décisionnelle montre que des actions et des stratégies différentes peuvent être adoptées à chaque niveau du processus décisionnel. La décision d'investir ou de ne pas investir par exemple, est le premier nœud du processus décisionnel. La décision d'investir peut être suivie d'une seconde

'branche' de décisions : investir dans une zone déterminée ou ailleurs, modifier le montant des investissements, etc.. Cette structure décisionnelle considère les combinaisons de décisions comme des 'rojets 'différents' entre lesquels les règles de décision établissent des chemins de choix conduisant au 'rojet final. Une matrice des gains indique les différents résultats 'our les choix 'ossibles. Pour le 'rojet du Mont-Saint-Michel, la matrice 'rend la forme suivante :

**Tableau 14 : Une matrice des gains au Mont-Saint-Michel.**

Ensablement	Action	
	Pas de réalisation du projet	Réalisation du projet
Poursuivi	20	50
Arrêté	100	80

La décision d'investissement se heurte à l'incertitude liée à l'évolution de l'ensablement de la baie. Malgré la qualité des modèles sédimentaires expérimentés 'our le Mont, le nombre des 'aramètres à intégrer est si im'ortant que la 'réduction de l'évolution de l'ensablement reste difficile. Ce'endant, les modèles 'rédisent tous une 'oursuite de l'ensablement si aucun investissement n'est engagé 'our en réduire l'effet aux abords du monument. La 'valeur' du Mont est dans ce cas la 'lus basse du tableau<sup>132</sup>. En l'absence de certitude, l'hy'othèse d'un arrêt naturel du 'rocessus d'ensablement ne doit 'as être écartée. Cette occurrence corres'ond au meilleur des états 'ossibles, 'uisque l'objectif est atteint sans engager de dé'enses 'our y 'arvenir. La 'valeur' qui lui est affectée est la 'lus im'ortante du tableau.

Le choix de réaliser le 'rogramme est affecté de 'valeurs' entre 50 et 80. Si le 'rojet est efficace, l'avancée des herbues est sto'ée tandis que les accès au site sont améliorés. Dans le cas d'un échec du désensablement, il reste tout de même un 'etit avantage net 'ar ra'ort à la situation la 'lus défavorable car l'investissement a amélioré les accès. Une fois retirée la somme des coûts, la 'valeur' restante est de 50. L'évaluation des avantages est entrée de façon tout à fait ex'licite dans la théorie décisionnelle. Les gains sont les avantages nets monétaires des stratégies.

L'issue du 'rocessus décisionnel dé'end de l'attitude subjective du décideur. Un o'timiste, 'ar exem'le, renoncera à investir dans l'es'oir que la nature accom'lira un miracle ('olitique maximax) alors qu'une 'ersonne 'rudente investira 'our maximiser le gain minimum de 50 ('olitique maximim). Il n'existe 'as de règles dictant le choix entre différentes stratégies. Si des 'robabilités 'euvent être affectées à chaque événement, la matrice des gains 'eut être convertie en un sim'le indicateur d'avantages nets.

<sup>132</sup> Les nombres 'ésentés dans la matrice sont totalement arbitraires. Seul leur classement ordinal mérite d'être analysé. Ils corres'ondent à des 'valeurs' su'osées du Mont dans chacune des quatre situations 'rosées.

C'est à la théorie décisionnelle qu'est due l'idée d'adopter comme critère les « utilités escomptées » plutôt que les « valeurs escomptées ». Il s'agit principalement d'apprécier l'attitude du décideur face à la prise de risque et s'il est plus enclin à prendre des risques, d'attribuer un coefficient de pondération (négatif) élevé aux circonstances très hostiles. Il s'agit de choisir la valeur de l'utilité escomptée suivant l'une ou l'autre stratégie. Si le décideur a une attitude neutre à l'égard des risques, il considère que des augmentations identiques de la valeur escomptée des avantages nets lui donnent une même utilité, c'est-à-dire que sa fonction d'utilité est linéaire. En revanche, pour les individus qui n'aiment pas prendre des risques, la fonction d'utilité est non linéaire c'est-à-dire que plus les avantages nets augmentent et plus l'accroissement correspondant de l'utilité se ralentit. Pareillement, les catastrophes se voit attribuer une utilité négative élevée. La théorie décisionnelle apprend donc que dans le cas 'normal' d'une aversion pour les risques, il faut pondérer les avantages nets par un indice ou une mesure de cette aversion.

Cette caractéristique fondamentale de la théorie décisionnelle est importante, même si cette théorie n'offre aucun moyen non arbitraire d'attribuer les coefficients d'utilité. Là encore, il est à noter que la théorie décisionnelle n'est pas en conflit avec les autres règles de décision, puisque n'importe laquelle d'entre elles peut être adaptée de manière à y intégrer ce type de coefficient. Et même, puisque le concept de la fonction d'utilité est un autre moyen d'exprimer les préférences des individus, on pourrait s'attendre à retrouver dans l'analyse coûts-avantages, le principe d'une utilité escomptée.

### L'analyse coûts-bénéfices (ACB).

L'analyse 'coûts-bénéfices' représente sans doute la démarche la plus conforme à l'analyse économique. Ses points communs sont nombreux avec les autres méthodes d'analyse 'coûts-avantages'. L'ACB partage la même finalité d'identifier dans le temps et dans l'espace les coûts et les avantages d'une action<sup>133</sup>. Elle dépend du processus politique pour apprécier les objectifs, les droits des acteurs, les coûts et les bénéfices. Surtout, il y a un passage commun pour toutes les ACA, ainsi que le suggère le tableau ci-dessous.

<sup>133</sup> A comparer ou non avec d'autres actions. L'alternative à un rejet peut seulement être imminente. Le 'Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' qui n'est contesté par aucune proposition concurrente a encore l'alternative de ne rien faire.

**Tableau 15 : Une proposition de phasage de l'Analyse coûts-avantages.***Le phasage de l'ACA*

1. Mobilisation de l'information ;
2. Identification des objectifs ;
3. Identification des ` rojets semblables (facultatif) ;
4. Identification de l'es` ace économique du ` rojet ;
5. Définition et évaluation de la situation de référence ;
6. Définition de l'es` ace sociale du ` rojet : acteurs communs à tous les ` rojets, grou` cibles...
7. Identification des coûts et des avantages économiques et sociaux d'un ` rojet ;
8. Quantification des coûts et des avantages économiques et sociaux ;
9. Elaboration d'indicateurs de décisions et analyse de sensibilité ;

Source : [Garrabé, 1994 #33]

Ce` endant, l'ACB recommande de mesurer simultanément les avantages et les coûts en termes monétaires. De ce fait, les deux termes de l'analyse sont com` arables l'un à l'autre. Le calcul de la différence entre les bénéfices et les coûts actualisés donne un indicateur synthétique d'aide à la décision : la 'valeur actualisée nette' (VAN). Un ` rojet n'est entre` ris que si la VAN est ` ositive. S'il faut décider entre ` lusieurs ` rojets, le choix re` ose sur le ratio 'VAN / Investissement' [Desaigues, 1993 #23].

La difficulté de l'ACB re` ose sur l'obligation d'afficher une estimation monétaire de tous les inconvénients et de toutes les satisfactions tirées d'une ` olitique. Ce` endant, il faut aussi tirer ` arti de l'intérêt à dis` oser d'un indicateur unique et économiquement ` ertinent. Aussi, le débat s'est-il dé` lacé de la ` ertinence de la méthode 'coûts-bénéfices' à l'amélioration de la mesure des coûts et des avantages. Cette question a ` ris une ` lace im` ortante dans le cas ` articulier des actifs non marchands. En ` rinci` e, l'observation du com` ortement des agents dans les situations de marché est le cœur de l'ACB. Lorsque les coûts ou les avantages ne sont ` as observables sur un marché, des ` récautions méthodologiques sont indis` ensables. En ` articulier, il faut veiller à ne ` as com` tabiliser deux fois un même élément, ni à com` tabiliser comme avantage ` our la collectivité ce qui n'est qu'un transfert d'un membre de la communauté à un autre. Les transferts entrent en com` te dans un second tem` s, ` our examiner l'incidence de la ré` artition des coûts et des avantages.

### **1.1.3 - D'autres méthodes d'évaluation ?**

Le calcul économique ne se confond pas avec l'analyse 'coûts-avantages'. Selon le contexte, d'autres méthodes sont envisagées. Ainsi le critère du minimax tente de réduire le plus possible le dommage provoqué par un projet. Le principe d'équité intergénérationnelle de Rawls maximise le bien-être de la génération la moins advantagée [Rawls, 1971 #851].

Il faut également citer l'étude d'impact. Cette pratique de pouvoir bien déterminer les impacts des actions mises en œuvre, qu'ils soient favorables ou défavorables. A la différence de l'analyse 'coûts-avantages', les impacts peuvent être mesurés dans des grandeurs non monétaires (même si l'unité monétaire n'est pas inscrite). L'objectif qui détermine le recensement des gains et des pertes est rarement clair et il risque de provoquer une comptabilisation double. De plus, l'étude d'impact ne nécessite l'application d'aucune règle d'agrégation, ce qui signifie que les décisions sont prises d'après une matrice d'impacts. L'étude d'impacts permet cependant de reconnaître explicitement des objectifs autres que l'efficacité économique. Certaines études d'impact contiennent les informations rassemblées par une analyse 'coûts-avantages'.

Enfin, très utilisée pour mesurer l'effet de l'installation d'une entreprise dans une région la méthode du multiplicateur keynésien peut être adaptée à la mesure des effets économiques du patrimoine. Lorsqu'un patrimoine génère un revenu, celui-ci est distribué et favorise à son tour de l'activité et du revenu. [Vaughan, 1984 #571] a proposé une application de ce principe au patrimoine culturel.

Toutes ces méthodes alternatives correspondent à des situations particulières dans lesquels les objectifs à atteindre ou les informations disponibles ne permettent pas de retrouver le cadre de l'économie du bien-être. Elles sont peu appliquées par les économistes qui leur réfèrent le terrain, désormais mieux balisé des analyses 'coûts-avantages'. La référence marquée pour l'ACA n'équivaut tout de même pas à l'ignorance des difficultés persistances à réduire l'évaluation à une approche monétaire. Aussi, les ACA sont-elles associées à des analyses multi-critères.

### **1.1.4 - L'analyse multi-critères (AMC), un programme à objectifs multiples.**

Lorsqu'il y a une multiplicité d'avantages et de coûts à envisager et que chacun s'exprime dans une unité de mesure particulière, l'application des ACA devient rapidement difficile. Alors, l'agrégation des avantages n'est plus possible. Si, en dernier ressort, la résolvabilité d'un choix



incombe à un individu clairement identifié, la décision est souvent la résultante d'interactions entre de multiples acteurs au cours d'un processus de décision [Roy, 1993 #830]. De même, les ACA trouvent des limites dès lors qu'il y a des conflits entre plusieurs acteurs.

Dans de telles circonstances, il est préférable de recourir à une analyse multi-critères lorsque l'hétérogénéité des conséquences est forte. L'AMC consiste à décomposer un problème en différents aspects afin de laisser le décideur examiner des références relatives à chaque aspect. Chaque agent économique donne un jugement sur l'ensemble des actions envisagées. Ce jugement correspond à une 'option' et il y a souvent autant d'options qu'il y a d'agents. Ainsi, telle association de protection de l'environnement est-elle très attachée à la conservation de la biodiversité autour du Mont-Saint-Michel en réservant les herbues, tandis que telle autre association, engagée à défendre la conservation du site et son image, encourage le rejet de désensablement.

Les étapes d'une AMC sont les suivantes :

- définir l'ensemble des actions à comparer (les variantes d'un projet par exemple) ;
- reconnaître les acteurs dont les 'options' doivent être prises en compte ;
- dresser la liste des 'options' ;
- établir des critères qualifiant les 'options' ;
- évaluer chaque action selon chaque critère ;

Un critère est un indicateur synthétique qui correspond à la représentation d'une 'option'. Il prend, selon les besoins, une forme quantitative, qualitative ou nominale :

- quantitative comme une longueur, une superficie ou une durée ;
- qualitative comme une note comprise entre 0 et 20, une appréciation portée sur une échelle... L'évaluation monétaire correspond à un critère qualitatif ;
- nominale comme une indication de couleur ; cette dernière catégorie de critères ne traduit pas une référence hiérarchisée, mais elle peut quelquefois se transformer en critère qualitatif (tout en conservant une part de subjectivité) ;

L'expression d'un critère est donc variable selon le contexte de chaque observation. L'analyse fait émerger un ensemble de critères, dont chacun n'appréhende qu'une catégorie relativement homogène de conséquences. Il faut ensuite pondérer les différents effets. Si la diminution des accidents est jugée plus importante que l'amélioration de la beauté des paysages, par exemple, elle recevra un coefficient de pondération plus important. Une fois pondérés, les différents avantages peuvent enfin être comparés et additionnés.

La procédure est strictement analogue à celle du modèle ACA. Les coefficients calculés s'assimilent à des 'prix' reflétant l'importance respective de chaque objectif. Ils sont obtenus de

différentes façons, notamment en interrogeant des experts, des individus ou le décideur. Cette représentation reste grandement simplifiée, car l'analyse multi-critères est devenue un processus complexe. Elle met clairement en évidence les objectifs multiples que les décideurs ont généralement définis, si les coefficients de pondération sont calculés.

Par rapport à l'analyse coûts-avantages, la différence fondamentale de l'analyse multicritère réside dans le fait qu'elle reconnaît que l'efficacité économique est rarement le seul objectif poursuivi. Pour [Rizzo, 1993 #849], si le processus de choix de décision ne présente pas de biais, l'analyse multicritères est un progrès par rapport à l'ACA car le champ de l'évaluation est plus grand. Les critères recouvrent des notions d'économie (niveau d'investissement), mais aussi des indicateurs socio-économiques (emploi, distribution des revenus, accès à la consommation), environnementaux (pollution, bruit, détérioration d'espaces naturels), etc..

Cette approche contribue à la reconnaissance de la légitimation économique en même temps qu'elle contribue à sa relativisation en utilisant parallèlement d'autres argumentaires de légitimation qui ne lui étaient pas réductibles [Godard, 1990 #348]. Surtout, elle introduit de façon implicite la négociation entre toutes les parties concernées. Ce courant fait l'objet de nombreuses recherches en France et dans le monde [Munda, 1993 #850; Poutrel, 1987 #834; de Montgolfier, 1987 #387]. Il ressort l'impossibilité de désigner une technique d'analyse multi-critères pour un problème donné. « Les conditions sous lesquelles ces méthodes sont le mieux appliquées dépendent du contexte » [Munda, 1993 #850].

En conclusion, si l'économiste ne peut ignorer l'intérêt des analyses multi-critères, force est de constater qu'il n'a pas pour rôle d'en réaliser la synthèse. Il n'a autre qu'une partie de l'information disponible et doit concentrer son activité à réaliser cette information par le biais des ACA.

Le tableau ci-dessous fait une synthèse des différentes techniques existantes pour l'aide à la décision. La plupart ont déjà été évoquées. D'autres complètent la liste.

**Tableau 16 : Comparaison des techniques d'aide à la décision.**

Technique	Description	Avantages	Inconvénients	Références supplémentaires
-----------	-------------	-----------	---------------	----------------------------

<p>1. Analyse coûts-bénéfices</p>	<p>Evalue les mesures d'aires une estimation chiffrée de leurs avantages nets (avantages-coûts)</p>	<p>Examine la valeur, c'est-à-dire ce que les individus consentent à payer et le coût des actions ; exprime les résultats en termes commensurables ; cohérent avec l'évaluation de l'efficacité</p>	<p>Ne tient pas compte directement de la répartition des avantages et des coûts ; exige un grand nombre d'informations ; tend à négliger les conséquences dont les effets ne peuvent être chiffrés ; tend à conduire au maintien du statu quo ; dépend de la répartition existante des revenus et de la richesse.</p>	<p>Pearce et Nash (1981)</p>
<p>2. Analyse coûts-efficacité</p>	<p>Sélectionne la mesure qui réduit au minimum les coûts nécessaires pour atteindre l'objectif ou les objectifs correspondants.</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de connaître les avantages ; l'accent est mis sur les données souvent plus faciles à obtenir ; fournit des valeurs implicites de l'objectif (coût marginal de l'accroissement d'une unité par exemple).</p>	<p>Néglige l'importance relative des résultats ; degré de prise en compte de tous les coûts pour déterminer la meilleure stratégie ; problème de la prise en compte des coûts sociaux résultant des effets annexes</p>	<p>Pearce et Nash (1981)</p>
<p>3. Analyse risques-avantages</p>	<p>Evalue les avantages d'une mesure par rapport à ses risques.</p>	<p>Structure volontairement vague pour favoriser la flexibilité ; conçu pour permettre la prise en compte de tous les risques, avantages et coûts ; n'est pas une règle de décision automatique.</p>	<p>Trop vague ; facteurs considérés comme commensurables ne le sont pas.</p>	<p>Fischhoff et al. (1981)</p>
<p>4. Analyse décisionnelle</p>	<p>Analyse par étapes des conséquences de choix effectués dans l'incertitude.</p>	<p>Permet d'utiliser différents objectifs ; rend les choix explicites ; reconnaissance explicite de l'incertitude.</p>	<p>Les objectifs ne sont pas toujours clairs ; le mécanisme d'attribution des pondérations n'est pas clair.</p>	<p>Norton (1984)</p>
<p>5. Etude d'impact sur l'environnement</p>	<p>Description détaillée des impacts d'une mesure, des effets néfastes, des diverses actions possibles ; exige une comparaison des avantages et des coûts économiques et environnementaux.</p>	<p>Exige explicitement la prise en compte des effets sur l'environnement ; la possibilité de monétariser n'empêche pas l'énumération de tous les avantages et coûts d'une action.</p>	<p>Difficulté d'intégrer des analyses descriptives des effets intangibles avec les coûts et les avantages monétarisés ; absence de critères clairs pour utiliser les informations dans le processus décisionnel.</p>	<p>Andrews (1984)</p>

<p>6. Analyse multi-critères</p>	<p>Utile des techniques de programmation mathématique pour sélectionner les projets d'après des fonctions-objectifs, y compris les objectifs pondérés du décideur, en tenant explicitement compte des contraintes pesant sur les actions et des coûts.</p>	<p>Offre une base cohérente pour rendre toutes les décisions sur les projets ou la réglementation, reflète parfaitement les objectifs et les contraintes introduites dans le modèle ; permet de chiffrer les coûts implicites des contraintes ; permet d'établir une liste de priorités des projets.</p>	<p>La valeur des résultats est tributaire de celle des éléments introduits dans le modèle ; caractérisation irréaliste du processus de décision ; doit fournir les coefficients de pondération à attribuer aux objectifs ; nécessite une grande quantité d'informations pour l'estimation chiffrée.</p>	<p>Cohon (1978) et Zeleny (1982)</p>
----------------------------------	--	--	---	--------------------------------------

D'après [OCDE, 1991] et [Smith, 1986].

## 1.2 - Qualités, limites, exigences de ces techniques.

Procéder à une évaluation ne consiste pas à rechercher en priorité le consensus sur certaines visions du monde ou certaines valeurs morales, sur lesquelles il est légitime que les acteurs sociaux aient des vues différentes. Cela ne consiste pas non plus à révéler objectivement les références individuelles. Ces dernières sont sans doute construites par les acteurs présents et dépendent de leur rôle dans le contexte décisionnel. Leur contenu n'est ni univoque, ni indépendant des situations et des applications.

Face à une nouvelle décision à rendre collectivement, les acteurs ont à construire une position adaptée à la fois au problème posé et au contexte de coordination. Evaluer revient donc à conjuguer les actions respectives des acteurs dans le contexte donné. L'accord recherché porte sur les règles du jeu et sur les actions empiriques elles-mêmes. Ce sont donc les situations et les procédures de coordination collective qui structurent l'évaluation et non l'inverse. Pour ce faire, il est essentiel de pouvoir se référer à des expressions objectives des qualités<sup>134</sup> afin de discuter de résultats qui s'imposent à tous [Godard, 1999 #329].

La fragilité des procédures d'évaluation porte justement sur l'objectivité des critères retenus. De nombreuses critiques continuent d'être lancées à l'encontre des méthodes d'évaluation. Certaines se concentrent spécifiquement sur les analyses coûts-avantages. D'autres, comme les questions de l'actualisation, de l'irréversibilité et comme l'arbitrage entre efficacité et équité, atteignent toutes les procédures d'évaluation connues.

<sup>134</sup> Si elles ne sont pas objectives, les formes d'expression doivent être acceptées par tous les acteurs.

### 1.2.1 - Les critiques des analyses coûts-avantages.

Les critiques opposées aux analyses coûts-avantages sont à la fois d'ordre idéologique, théorique et pratique. La critique idéologique est issue du courant des « Ecological Economists ». Certains de ses chercheurs contestent les approches 'coûts-avantages' en raison des restrictions importantes qui pèsent sur les conditions d'application, sur l'intégration du temps et sur l'aptitude à appréhender la complexité des relations écologiques [Keeler, 1996 #176]. Les « Ecological Economists » suggèrent d'introduire des mesures biologiques dans l'analyse économique et d'adopter une approche holistique. Cette critique, concentrée sur la gestion des ressources environnementales vaut aussi bien pour la gestion patrimoniale. Elle renvoie à la nécessité d'utiliser des analyses multi-critères pour dégager des choix publics. Elle pose en même temps des limites à la prépondérance de l'économie sans rompre une meilleure relation entre l'économie et l'environnement.

La critique théorique observe les difficultés de calcul du numéraire et leurs conséquences sur l'ensemble des instruments utilisés (notamment les taux d'actualisation) compte tenu de l'absence d'informations et de l'incertitude irréductible.

La critique pratique, enfin, confronte les ambitions annoncées à leur réalisation empirique. Beaucoup de commentaires sur les ACA appartiennent à cette dernière catégorie.

Les analyses 'coûts-avantages' sont en principe de bonnes méthodes d'optimisation des choix de projet, car elles tiennent compte des problèmes de rareté des ressources et de la situation d'équilibre ou de déséquilibre des marchés. Mais elles sont peu adaptées au processus concret. De nombreux praticiens en ont conclu qu'elles sont à la fois trop directives et centralisées, fondées sur une approche rationnelle du cycle de projet, idéologiquement marquées, peu transparentes et finalement inadéquates à l'analyse des projets publics actuels. Centralisées, elles ne sont pas adaptées à l'existence de niveaux décisionnels différents au sein de l'organisation administrative ni au problème de l'asymétrie d'informations. Rationnelles, les ACA s'inscrivent dans un cycle parfait a) existence d'un problème ; b) identification du problème ; c) existence de solutions alternatives ; d) choix par la méthode coûts/bénéfice ; e) décision. En réalité, les liaisons sont souvent inversées : la liaison solution-problème (imitation des voisins, influence des offreurs), la liaison identification – solution (répondre à des groupes d'intérêt) ou bien la liaison analyse-décision si la décision est prise et si l'expert économiste a juste pour tâche de justifier la décision prise ;

Les ACA sont encore idéologiquement marquées. L'ancrage des méthodes dans le programme opératif constitue une source de conflits idéologiques. Elles sont complexes car la combinaison

d'objectifs variés dans une formule unique ne favorise pas la transparence des résultats et la précision du résultat obtenu masque souvent l'incertitude sur les variantes et sur les informations.

Enfin, les ACA sont globalement inadéquates. La plupart des manuels sont axés d'une part sur l'analyse des projets productifs (alors que la plupart des projets publics n'ont pas vocation à être directement productifs), et d'autre part, sur l'établissement d'un système de prix de référence rigide, pour un horizon de projet pouvant aller jusqu'à vingt ans (alors que la mise en place de politiques structurelles et de grands projets bouleverse, par définition le système de prix dans le temps).

Aussi, apparaît-il nécessaire de modifier le point de vue et de considérer la mise en place d'une analyse 'coûts-avantages' seulement à la suite d'une réflexion plus large. La recherche de tests et d'épreuves adaptés aux situations de coordination conduit à envisager une démarche structurée pour ordonner les valeurs et faire le tri entre des rétentions contraires [Godard, 1999 #329] :

1. caractériser les contextes empiriques et identifier les situations de conflit et de coordination ;
2. identifier les secteurs impliqués dans le processus d'évaluation et les problèmes soulevés par leurs interactions ;
3. caractériser les formes d'intéressement des acteurs ;
4. caractériser la situation à coordonner ;
5. identifier les épreuves légitimes possibles ;
6. rechercher en quoi la réalisation d'une évaluation économique peut faciliter directement la coordination ou favoriser l'agencement de compromis, c'est-à-dire constituer une épreuve efficace dans le contexte de coordination en jeu ;

Les processus de décision touchant aux problèmes d'aménagement sont devenus sensibles aux contextes de coordination multi-acteurs et multi-légitimités. Les étapes proposées ci-dessus visent à améliorer l'insertion des démarches d'évaluation. Dans le contexte qui entoure l'opération de 'rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel', ces démarches apporteraient vraisemblablement un éclairage opportun sur les relations souvent difficiles entre les collectivités locales, les administrations centrales, les associations locales, les commerçants, les habitants et les visiteurs. Si tous sont favorables à une campagne de conservation du site, leurs intérêts divergent, les amenant à présenter des revendications différentes.

Ainsi, les commerçants approuvent le programme d'aménagement proposé car il assure la qualité du site. Mais ils s'opposent à toute initiative susceptible de gêner les visiteurs. L'accès au Mont ne doit pas être limité par des aménagements insuffisants, ni par l'instauration d'un droit

d'entrée (ou de stationnement). La répartition d'un parking de 4500 places, au lieu-dit 'La Caserne', leur donne une certaine satisfaction. Les 'Amis du Site des Genêts, des environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel', qui militent depuis près de trente ans pour la sauvegarde et la préservation du Mont, ne connaissent pas le même sentiment. Ils sont opposés à la répartition du parking, jugeant trop importante déjà la fréquentation des rues du village fortifié.

Une autre querelle oppose la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (département du ministère de la Culture), la mairie du Mont-Saint-Michel, le Conseil régional de Basse-Normandie et le Conseil général de la Manche. L'objet de la discorde concerne le point d'accueil des touristes dont les protagonistes se disputent la répartition et la localisation.

Sur ces deux sujets, l'évolution de la fréquentation et la localisation d'un point d'accueil, une analyse économique peut apporter des éclairages. Mais elle est encore sensible aux hypothèses de son mode de calcul, et notamment au problème de l'actualisation.

### ***1.2.2 - Le problème de l'actualisation.***

Dans les décisions publiques comme dans les décisions privées, les avantages et les coûts qui ne sont pas simultanés ont des valeurs différentes car ils se situent à des moments différents. Le taux d'actualisation a pour objet de chiffrer cet effet du temps sur la valeur [Zerbe, 1994 #785; O.C.D.E., 1989 #142]. Plus l'intervalle de temps est long et plus le facteur d'actualisation est élevé.

Tous les agents économiques n'ont pas nécessairement le même taux d'actualisation. Les agents qui ont un taux d'actualisation bas et des disponibilités monétaires vont avoir tendance à élargir tandis que ceux qui ont un taux d'actualisation élevé et manquent de disponibilités vont avoir tendance à évaluer.

Le choix du taux d'actualisation diffère également si le projet est privé ou s'il est collectif. Dans les transactions commerciales privées, un facteur d'actualisation apparaît pour deux raisons : la productivité du capital et la référence des individus pour la consommation actuelle par rapport à la consommation future [O.C.D.E., 1989 #142]. Les taux d'actualisation utilisés sont fonction du coût moyen pondéré du capital de chaque entreprise.

Pour un taux d'actualisation collectif, il existe un système de prix intertemporels caractérisant une situation optimale au sens de Pareto. Le système est déterminé à partir des fonctions de référence des unités consommatrices et des comportements de maximisation des profits des unités productrices.

Le taux d'actualisation se définit alors comme le rapport du prix intertemporel d'un bien (choisi comme numéraire) entre deux périodes consécutives [Garrabé, 1994 #33].

Du point de vue de l'environnement, l'actualisation a un double effet : d'une part, elle accroît le taux actuel d'exploitation des ressources naturelles, tant renouvelables que non renouvelables, et, d'autre part, elle réduit l'importance accordée aux dommages que l'environnement subira à l'avenir du fait des décisions d'investissement prises aujourd'hui.

Les défenseurs de l'environnement craignent que les taux révisés d'actualisation soient trop élevés et qu'il en résulte un amenuisement trop rapide des ressources. Pour les ressources non renouvelables, cela pourrait conduire à une augmentation rapide des prix et à des pénuries futures. Pour les ressources renouvelables, comme les poissons et les forêts, un taux d'actualisation trop élevé pourrait entraîner une disparition de la ressource. Le fait que la ressource en question constitue un bien commun aggrave encore le problème.

Les circonstances qui aboutissent à une extinction ne sont pas parfaitement corrigées. L'actualisation n'entraîne pas elle-même la disparition des ressources privées ou collectives. Toutefois, la simple possibilité d'un épuisement suscite déjà de graves réactions et a conduit à soutenir que les ressources communes ne devraient être exploitées qu'à la condition d'en assurer un rendement durable.

L'application de la notion de taux d'actualisation dans les calculs économiques rencontre souvent un obstacle pratique : dès que les durées mises en cause dépassent 10 ou 20 ans, un taux d'actualisation un peu élevé annule presque complètement les bénéfices ou les coûts à long terme. En considérant un taux d'actualisation de 10 %, un franc aujourd'hui est équivalent à  $(1,10)^7$  francs disponibles dans 7 ans, soit environ 2 francs. Il équivaut à 4 francs dans 14 ans, 8 francs dans 21 ans,  $2^n$  francs dans 7 fois n années, 1024 francs dans 70 ans, approximativement un million dans 140 ans, ou 1 milliard dans 210 ans. Les valeurs actualisées croissent donc exponentiellement avec le temps. C'est pourquoi leur utilisation pour des périodes très longues pose problème.

Une illustration des difficultés liées aux mécanismes d'actualisation est donnée par [Bonnieux, 1996 #808] qui calculent, pour un projet de conservation du bocage dans les marais du Cotentin et du Bessin, la rentabilité sociale du projet en procédant à une analyse coûts-avantages. Les résultats sont largement dépendants des taux d'actualisation retenus.

### **Tableau 17 – VAN pour différents taux d'actualisation (en millions de francs).**



Taux d'actualisation (%)	3	4	4,8	5	6
Coûts					
Plantation	69,59	66,81	64,72	64,21	61,79
Entretien	66,00	49,38	40,38	38,54	31,07
Bénéfice					
Bois de chauffage	101,26	69,61	53,03	49,71	36,59
Bois d'œuvre	4,35	2,34	1,43	1,27	0,69
Production agricole	19,80	14,81	12,11	11,56	9,32
Aménités loisirs	61,18	46,18	38,11	36,37	29,60
Valeur actualisée nette	51,00	16,75	-0,42	-3,84	-16,60

Remarque : la durée du rojet est de 100 ans.

Source : [Bonnieux, 1996 #808]

La validité de l'actualisation à long terme est difficilement acceptable dans le cadre de la gestion patrimoniale. Cette dernière suppose en effet que l'un des objectifs de l'époque contemporaine est de léguer aux générations futures un patrimoine de ressources en état de se renouveler, ou tout au moins de ne pas hypothéquer trop lourdement la liberté de choix de ces générations. Certains économistes libéraux reprochent à cette philosophie de ne pas faire suffisamment confiance au progrès et de reposer sur un postulat a priori malthusien : les ressources ne seraient pas extensibles ou ne seraient que lentement extensibles. Selon ces auteurs, la conclusion imposerait une gestion technocratique en imposant des normes au lieu de laisser librement agir le marché.

Pour défendre la gestion patrimoniale, [de Montgolfier, 1987 #387] avancent deux objections. La première met en doute la capacité humaine à pousser toujours plus loin l'artificialisation. C'est le refus de la 'Back stop technology' [Fauchaux, 1995 #27]. La seconde objection réfute l'idée qu'il faut fonder tous les arbitrages économiques sur les fonctions de référence manifestées aujourd'hui par les agents économiques à travers les lois du marché : « [Cette position] ne nous atrait pas sur le plan moral supérieur à celle qui consiste à imposer des obligations de gestion et de conservation du patrimoine pour que les générations futures conservent la liberté d'utiliser ce patrimoine (...) ». [de Montgolfier, 1987 #387] n'en considèrent pas moins qu'il est possible de réconcilier la gestion rationnelle du patrimoine de la logique d'actualisation. Pour cela, il faut attribuer aux ressources patrimoniales des prix relatifs à long terme croissant dans le temps. Le taux de croissance de ces prix relatifs doit être égal ou inférieur au taux d'actualisation retenu dans le calcul.

### 1.2.3 - L'irréversibilité.

L'irréversibilité dans la production et le développement économique fait partie des réoccurrences de l'analyse économique. L'économie de l'environnement a permis de développer

nombre de réflexion, mais d'autres auteurs ont aussi montré l'existence d'irréversibilités dans les comportements de consommation [Stern, 1997 #204].

Les exemples d'irréversibilité sont nombreux. Les déchets radioactifs ne peuvent pas être détruits une fois qu'ils ont été produits. Il faut les stocker quelque part et aucune formule de stockage n'est exempte de risque pour des centaines d'années au moins. Toute décision d'aménager une vallée, de construire une route ou de construire une centrale nucléaire implique que l'on en attend certains avantages, mais au prix de la perte de certaines aménités. Les dommages rencontrés doivent être mis en relation avec les avantages que l'on a tiré de l'aménagement. A l'inverse, le renoncement au projet laisse la possibilité de réaliser ultérieurement un aménagement, alors que la décision d'aménager aujourd'hui ne laisse aucune possibilité de réparer les dommages irréversibles. [Krutilla, 1975 #155] ont mis au point une méthode qui revient dans une certaine mesure à traiter ces problèmes selon une méthodologie de coûts-avantages. Selon ces deux auteurs, les avantages nets d'un aménagement se déterminent par l'équation suivante :

$$\text{Avantages nets} = A(A) - C(A) - A(P)$$

Avec

$A(A)$  = les avantages de l'aménagement

$C(A)$  = les coûts de l'aménagement

$A(P)$  = les avantages nets de la réserve

Tous les postes de coûts et d'avantages doivent être exprimés en valeur actuelle. La méthode de [Krutilla, 1975 #155] fait appel au taux d'actualisation. Ce dernier est supposé égal à la mesure de la productivité marginale du capital. Il convient de rendre en compte le fait que les avantages de la réserve du site augmenteront vraisemblablement au cours du temps par rapport aux autres avantages pour l'économie. Ceci peut s'expliquer par plusieurs arguments [de Crécy, 1987 #837] :

- la superficie totale des zones de nature vierge diminue partout dans le monde ;
- la demande de nature tend à augmenter avec la croissance des revenus et avec l'accroissement de la population, ce qui entraîne des effets d'encombrement ;
- la demande que les espaces non aménagés restent dans leur état naturel, même si on n'en jouit pas de façon directe apparaît également en hausse (en supposant ici que les valeurs d'existence augmentent) ;

Tout cela implique que le prix du patrimoine augmente au cours du temps. Une analyse 'coûts-avantages' en tient compte en augmentant simultanément les avantages dans les mêmes proportions que

l'accroissement de la demande. Lorsque les avantages augmentent, le taux d'actualisation réduit le taux d'accroissement des avantages. En d'autres termes, l'effet obtenu est très semblable à celui qu'aurait l'em`loi d'un taux d'actualisation `lus faible `our les avantages de la `réservation. L'intérêt de la méthode est qu'elle ne `eut être accusée de fausser la ré`artition des ressources dans l'économie en utilisant des taux d'actualisation variables.

[Krutilla, 1975 #155] `rocèdent à un ajustement analogue `our les avantages de l'aménagement, mais à l'envers. Ils avancent que l'évolution technologique tendra à réduire les avantages. Cette méthode a été a``liquée, notamment `our mesurer la `ertinence de construire un barrage sur le fleuve Gordon en Tasmanie [Saddler, 1980 #156] : les sites de `roduction hydro-électrique verront notamment leur intérêt baisser à mesure de l'émergence de meilleures techniques de `roduction d'énergie.

Les évaluations ne rencontrent `as seulement des objections techniques. Il y a également discussion quant à la finalité `oursuivie dans la démarche de toute évaluation économique. Le critère de Pareto oriente l'allocation des ressources de telle sorte que la situation obtenue soit estimée efficace. Cela n'équivaut `as nécessairement à obtenir une situation 'équitable'.

#### **1.2.4 - Efficacité et équité.**

La gestion `ublique, comme la gestion marchande, connaît en `ratique de nombreux dysfonctionnements, tant dans l'allocation des ressources que dans la justice redistributive. La détermination de la meilleure forme de gestion rend nécessaire la com`araison des ca`acités res`ectives de la gestion marchande et de la gestion `ublique, `uis, au sein même de la gestion `ublique, la com`araison des différentes formes de `olitiques. Se `écise alors la meilleure solution institutionnelle, en tenant com`te des circonstances. Toute solution ne `eut écha``er aux critères généraux qui guident toute action :

- l'efficacité ;
- l'équité ;

Deux critères secondaires sont `arfois `ro`osés en com`lément. Mineurs, ils sont juste évoqués ici :

- la `artic`ation des acteurs (engager les agents concernés à ré`ordre favorablement aux incitations) ;
- la dis`onibilité et la qualité des services (élargir la gamme de choix `our les consommateurs et maîtriser la qualité distribuée) ;

L'efficacité consiste à éviter le gaspillage des ressources et à minimiser les coûts pour la production de biens et de services d'une qualité donnée. Elle présente donc une double dimension : une efficacité de l'échange et de la consommation, d'une part ; une efficacité de la production et de la technologie d'autre part.

Dans le cadre de la restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, l'efficacité doit être vérifiée sur la réalisation du programme. C'est donc une efficacité productive. Elle peut être mesurée à partir des efforts déployés pour concrétiser le projet d'aménagement et de désensablement. Alors que le programme technique détaillé est publié, les options techniques sont présentées et comparées les unes aux autres. Pour permettre une comparaison fiable, les unités de mesure de chaque option doivent être identiques, l'unité monétaire étant de facto la plus simple à utiliser.

A titre d'exemple, le choix de la navette devant relier le parking et le pied des remparts répond parfaitement à cette volonté d'efficacité. Pour choisir une forme de transport performante, fiable et respectueuse du site, le syndicat mixte et la mission Mont-Saint-Michel ont lancé un projet d'étude de deux ans qui a permis d'évaluer 17 systèmes différents. Trois ont été retenus dans une dernière sélection : le tramway, le bus 'amélioré' et le train routier sur pneumatiques. Ils répondaient le mieux aux objectifs du cahier des charges à la fois pour le coût, les capacités d'accueil et la qualité de la prestation.

**Tableau 18 : Les objectifs alloués au système de navettes**

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<p>L'enquête sur la fréquentation touristique faite au cours de la saison 1996/1997 a précisé la demande possible de moyens de transport à partir des flux de visiteurs. Cette demande fluctue fortement au cours de l'année. Le mode de transport choisi doit pouvoir s'adapter aux variations.</p> <p>Sur les 365 jours de l'année, le site connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 journées de très forte pointe (entre 2000 et 3000 personnes par heure et par sens) ;</li> <li>- 85 journées de pointe (entre 1000 et 2000 personnes par heure et par sens) ;</li> <li>- 150 journées creuses (entre 500 et 1000 personnes par heure et par sens) ;</li> <li>- 105 journées très creuses (entre 0 et 500 personnes par heure et par sens) ;</li> </ul>	<p>Dès le lancement de l'étude, des objectifs qualitatifs ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transporter les visiteurs dans d'excellentes conditions (ergonomie, confort visuel et sonore...);</li> <li>- limiter les temps d'attente tout en adaptant le système aux fortes variations de demande ;</li> <li>- faciliter les montées et les descentes pour les usagers ;</li> <li>- limiter les rejets ;</li> <li>- minimiser les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;</li> <li>- respecter la dimension du site en limitant les infrastructures ;</li> <li>- donner une image de qualité en s'insérant dans un environnement avec harmonie exceptionnelle ;</li> </ul>

Source : [Mission Mont-Saint-Michel, 1999 #255]

En 1999, le syndicat mixte a confié à un bureau d'étude la comparaison des trois modes de transport envisagés, et, sur la base des informations alors proposées, il a finalement retenu la solution du train pneumatiques dont les coûts de fonctionnement et d'investissement et la solution en funiculaire sont sans conteste l'instrument le plus efficace.

**Tableau 19 : Synthèse de la discussion sur le choix du moyen de transport.**

<b>Technologie</b>	<p><b>Bus amélioré</b> Transport collectif de type urbain Confort de transport moyen Capacité de 38 personnes assises et 75 personnes totales</p>	<p><b>Tramway</b> Transport collectif de type urbain Bon confort de transport Capacité de 45 personnes assises et 150 personnes totales</p>	<p><b>Train routier</b> Jugé plus convivial qu'un mode de transport urbain Bon confort de transport Capacité de 100 personnes assises</p>
<b>Fréquentation</b>	<p>Environ 75 personnes par bus. Fréquence des départs : - 1'30 en grande pointe (25 j/an - 3000 pers/sens/h) - 2' en pointe (85 j/an - 2000 pers/sens/h) - 5' en période creuse (150 j/an - 1000 pers/sens/h) - 9' en période très creuse (105 j/an - 600 pers/sens/h)</p>	<p>Environ 150 personnes. 25 m de long. Fréquence des départs : - 3' en grande pointe (25 j/an - 3000 pers/sens/h) - 4' en pointe (85 j/an - 2000 pers/sens/h) - 9' en période creuse (150 j/an - 1000 pers/sens/h) - 9' en période très creuse (105 j/an - 600 pers/sens/h)</p>	<p>Environ 100 personnes. Environ 20 m de long. Fréquence des départs : - 2' en grande pointe (25 j/an - 3000 pers/sens/h) - 3' en pointe (85 j/an - 2000 pers/sens/h) - 6' en période creuse (150 j/an - 1000 pers/sens/h) - 10' en période très creuse (105 j/an - 600 pers/sens/h)</p>
<b>Investissement</b>	<p>Infrastructures nécessaires : Quais ou trottoirs obligatoires Investissement matériel roulant : 72 MF HT  Coût d'exploitation annuel : 10 MF HT modularité et réversibilité moyenne</p>	<p>Infrastructures lourdes Rails sur le pont, Quais d'arrivée Investissement matériel roulant : 200 MF HT  Coût d'exploitation annuel : 8 MF HT modularité faible et réversibilité difficile</p>	<p>Infrastructures limitées : ni voie, ni quai Investissement matériel roulant : 47 MF HT en monodirectionnel 50 MF HT en bidirectionnel  Coût d'exploitation annuel : 9 MF HT grande modularité et grande réversibilité</p>
<b>Atouts</b>	<p>Image de transport collectif urbain, donc pas de sentiment de rupture pour les visiteurs citadins  Contraintes techniques et choix de matériaux limité</p>	<p>Image de transport collectif urbain, donc pas de sentiment de rupture pour les visiteurs citadins  Contraintes techniques très fortes, adaptations marginales, et choix de matériaux limité</p>	<p>Système pouvant s'adapter à l'environnement du Mont et de la Baie, ainsi qu'à l'image du projet  Design, ergonomie, choix des matériaux (bois, métal, composite...) sont à inventer. Les trains sont conçus sur mesure pour s'adapter au site.</p>

Source : [Mission Mont-Saint-Michel, 1999 #255]

L'équité constitue un critère important de justification d'une intervention publique. Il s'agit d'assurer la satisfaction des besoins pour tous, ou, tout au moins, de ne pas accroître l'inégalité. Ainsi, l'intervention publique pour le Mont-Saint-Michel eut-elle être partiellement justifiée par la volonté de maintenir l'accès du site gratuit ou à un tarif très faible pour les générations présentes, et en protégeant l'insularité du Mont pour les générations futures.

L'équité et l'efficacité réclament souvent des orientations opposées dans l'allocation des ressources. Cette contradiction n'est pas pour autant certaine. Dans l'opération de restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, il semble plutôt que les deux critères encouragent les mêmes projets : l'efficacité conduit à choisir pour un objectif donné, le moyen le moins coûteux (en termes monétaires, mais aussi pour l'environnement ou la durée des travaux), et l'équité est alors une condition satisfaite car ce coût minimal recherché réduit d'autant la possibilité de faire appel aux contributions financières des visiteurs.

[Williams, 1993 #80] soulignent à `ro` os du débat sur l'utilisation de l'analyse coûts-avantages : « la `lu` art des économistes considèrent toujours l'ACA comme un outil normatif a` `liqué de l'économie du bien-être, tandis que d'autres, tout en maintenant ce `rinci` e, lui accordent `lutôt un rôle d'amélioration du système d'information, afin d'en corriger certains dysfonctionnements ». Dans le deuxième cas, les critiques adressées l'ACA, sans devenir infondées, `erdent un `eu de leur force. Si la référence recherchée n'est `lus obligatoirement l'o` timum de Pareto, tout calcul cohérent, malgré ses défauts, augmente la connaissance et `lace le décideur, quel qu'il soit, en face de choix `lus éclairés.

Dans toutes les évaluations, et sans écarter l'a` `ort d'autres critères, l'économiste a `our rôle d'établir le calcul le `lus `récis `ossible des coûts et des avantages. Or, ce calcul nécessite dans la `lu` art des cas de connaître la valeur totale accordée aux biens et aux services concernés. Si cette mesure est aisée `our les actifs et les services marchands, elle devient `lus difficile dès que sont abordés les actifs non marchands. La question de la gestion `atrimoniale amène donc, naturellement, à la détermination de la valeur réelle d'un actif `atrimonial.

## **Section 2 - La détermination de la valeur du patrimoine.**

Chercher à monétariser les services `rocurés `ar les actifs `atrimoniaux sur`rend, voire agace. Les `rotecteurs de l'environnement ex`rime régulièrement leur o` `osition à l'utilisation de calculs économiques. Les défenseurs de sites culturels soutiennent avec la même énergie le refus d'évaluer tout actif `atrimonial, surtout s'il est classé. [Cohen de Lara, 1997 #332] s'interrogent : « d'où `roviennent les antagonismes récurrents entre les argumentaires se réclamant de l'économie et ceux invoquant l'environnement et la santé ? Pourquoi constate-t-on de telles difficultés de dialogue et d'insertion des `réoccu` ations environnementales dans les `rocessus de décision ? ».

Les objections affichées re`osent sur quelques arguments fondés. Les caractéristiques `ro` res aux actifs `atrimoniaux en font une exce` tion incom` atible avec la logique ordinaire de marché et le mode d'évaluation qui en découle. « On ne vend `as un `atrimoine car on ne vend `as son âme », souligne [Godard, 1990 #348]. On ne vend `as un `atrimoine car cela n'a `as de `rix, faut-il ajouter. Il est vain d'estimer le `rix réel d'un château de la Renaissance. Menée `ar [Stevens, 1991 #813], une étude a traduit cette observation. Les `ersonnes interrogées ont été invitées à se `rononcer sur la `ro` osition suivante : « La `réservation de la vie sauvage et l'argent sont tous les deux im` ortants. Mais quand on doit `rendre des décisions, une augmentation de revenu doit

« permettre de substituer la perte d'une espèce sauvage par un surcroît de consommation ». Or 56 % des personnes se sont déclarées en désaccord avec cette proposition.

De même, lorsqu'il existe des coûts observés, leur approximation ne suffit pas à déterminer la valeur totale. Un actif patrimonial est non reproductible et non reproductible. Il en se confond pas avec les ressources qui le forment ni avec les ressources (biens ou services) auxquelles il permet d'accéder. « Il est seulement le réservoir dans lequel les ménages et les entreprises puisent » [Rémond-Gouilloud, 1989 #410].

La gratuité des éléments culturels et naturels mérite cependant d'être nuancée. « La préservation, remarque [Bonnieux, 1992 #276], n'est pas sans coût pour la société (...). L'amélioration de la qualité du milieu nécessite des dépenses ». L'entretien seul requiert des moyens humains et financiers parfois difficilement compatibles avec les capacités des familles et même des Etats qui ne peuvent tout de même se résoudre à vendre. La distinction des actifs patrimoniaux n'en fait donc pas des objets sacrés, interdits d'échanges marchands. La frontière entre les deux catégories demeure perméable. L'intégration du patrimoine dans l'univers marchand s'organise avec d'innombrables réserves. Pour les sites classés français, des règles de protection confortent le statut patrimonial. Toute modification, destruction, construction ou mise en culture, est encadrée par de fortes contraintes administratives. Le voisinage, lui-même, doit respecter des obligations. Et la vente transfère ces obligations. Parfois, elle est même l'occasion de les renforcer.

L'évaluation des services patrimoniaux est cependant devenue un enjeu essentiel. Comme le patrimoine échappe à l'attribution marchande du concept de valeur, il peut être considéré, si nul n'y prend garde, comme un élément sans valeur. [Point, 1992 #747] affirme ainsi : « Les cas sont innombrables où les décisions ont sacrifié des éléments du patrimoine naturel dont la valeur intrinsèque n'était pas vraiment intégrée dans le calcul économique ». Cependant, les développements de l'économie du patrimoine que celui-ci soit naturel ou culturel, tentent de résoudre les difficultés<sup>135</sup>.

Les artisans de la valorisation ont quelques arguments à présenter. L'enquête de [Stevens, 1991 #813] montre que malgré la réponse signifiant clairement le caractère non substituable de la nature, les personnes de l'échantillon sont prêtes à verser une somme finie, supérieure à zéro et

---

<sup>135</sup> Chaque sommaire des revues économiques sur l'environnement présente un à plusieurs articles autour de l'évaluation des services environnementaux. Ainsi, *Ecological Economics*, dans son dernier numéro, propose-t-elle deux contributions [Kundhlande et al., 2000; Chivaura-Mususa et al., 2000].



inférieure à leur revenu pour la réservation d'une esèce rare. Mis devant l'obligation de choix, les individus ont ainsi pris une position différente de celle qu'ils avaient précédemment énoncé. Parfois, des informations sur les coûts de reproduction existent<sup>136</sup>. Même dans ce cas, l'approximation par les coûts de reproduction est insuffisante à mesurer la valeur réelle. Les principes d'unicité et de non-reproductibilité posent une objection radicale. Le patrimoine ne se confond pas avec les ressources qui le forment ; il est le réservoir dans lequel sont puisées les ressources [Rémond-Gouilloud, 1989 #410] ; il existe gratuitement, sans volonté de la génération présente.

Le prix de l'échange ne consiste en rien la perte de toutes les aménités offertes, non par le bien lui-même, mais par son statut de patrimoine. Une augmentation ou une diminution de la qualité des services rendus par un patrimoine (un actif culturel ou un actif naturel) affecte l'utilité (le bien-être) des individus [Bonnieux, 1998 #224]. Elle modifie en même temps la valeur perçue par les utilisateurs.

Il s'agit d'une réoccultation ancienne des économistes qui ne porte pas seulement sur le patrimoine, mais plus largement sur tous les biens non marchands. L'ingénieur Duuit, en 1844, tente d'estimer le bénéfice social d'un pont. Comme il est impossible d'établir un prix de marché pour le service rendu par le pont, un procédé pour en mesurer la valeur consiste à calculer le surplus des consommateurs pour obtenir une bonne approximation de la variation de l'utilité des individus après la construction de l'ouvrage [Marshall, 1920 #360] reprend les travaux de Duuit et précise la mesure du surplus. Il suppose constante l'utilité marginale du revenu lorsque le prix d'un bien varie. Enfin, [Hicks, 1940 #852] affine l'analyse et définit la mesure du surplus lorsque l'utilité marginale du revenu varie. Au début des années 1970, Mäler a l'intuition d'appliquer la théorie du surplus pour valoriser les actifs patrimoniaux (son propos concerne alors les actifs naturels) [Mäler, 1974 #369].

Le débat porte donc sur la nécessité ou non de recourir à une mesure de la valeur pour les biens patrimoniaux, sachant que toutes les techniques utilisées sont confrontées à des critiques méthodologiques. Au lieu de présenter un calcul exact, il s'agit de vérifier la rationalité économique des investissements consacrés à l'amélioration de l'environnement. Le coût des améliorations est déjà mesuré en termes monétaires, et il est important de démontrer que les gains tirés de la politique

---

<sup>136</sup> Soit parce la fabrication initiale est suffisamment récente, soit parce qu'un travail de reconstitution fournit des indications sur les techniques, les matériaux et le travail employés à la réalisation originelle.

menée sont supérieurs aux coûts. Les dépenses d'amélioration ne devraient être réalisées que si les avantages leur sont supérieurs [O.C.D.E., 1991 #142].

La notion de valeur a été elle-même discutée pendant longtemps. Après un débat sur l'origine de la valeur, la discussion s'est déplacée vers les composantes de la valeur, en particulier dans les situations d'absence d'usage et de marché. Pour les actifs non marchands (2.1 – Usage et non-usage : recherche de la valeur totale). Des propositions théoriques ont été avancées pour déterminer la valeur des actifs patrimoniaux (2.2 – les déterminants de la valeur du patrimoine).

## **2.1 - Usage et non-usage : recherche de la valeur totale.**

Quelle valeur attribuer à la possibilité de visiter un arc naturel, à la possibilité d'accéder à une place non polluée, à une amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, à une réduction du bruit, à l'amélioration de la visibilité d'un paysage ou à la conservation d'un patrimoine historique ?

De nombreux débats ont émaillé les progrès de la théorie économique et se poursuivent encore aujourd'hui (voir [Hausman, 1993 #337]). Ils portent sur la possibilité de reconnaître à des actifs patrimoniaux (environnement naturel particulièrement) une valeur qui ne soit pas exclusivement déterminée par l'usage immédiat tiré du bien ou du service environnemental. De la valeur d'usage, l'analyse dérive peu à peu vers une valeur totale plus large mais également plus difficile à calculer car elle sort en partie des cadres standards de l'analyse économique.

### **2.1.1 - Biens marchands et biens non marchands.**

La méthode usuelle pour évaluer des biens s'appuie sur le prix de marché [Siebert, 1987 #72]. Le prix de marché traduit les références individuelles. La valeur d'un bien correspond alors au surplus du consommateur et au comportement de demande. Le prix révèle combien une personne est prête à payer pour un bien<sup>137</sup>. Cependant, tous les biens ne peuvent pas être échangés en suivant un mécanisme de marché. Il en est ainsi des biens publics et des ressources communes, parmi lesquels se trouvent nombre d'actifs patrimoniaux.

Au XIXe, Jean-Baptiste Say rétenait que l'économie commence là où s'arrête la nature, et s'arrête là où elle commence. A ses yeux, la nature, surabondante et inépuisable, n'ayant pas à être

---

<sup>137</sup> Ou combien elle est prête à recevoir pour se dispenser du bien.

roduite ni a fortiori re` roduite, n'avait ` as de valeur. « La nature a ` ` araisait alors comme un bien éternel, dont la ` érennité restait hors d'atteinte des hommes. Dans ces conditions, il aurait été absurde, ` our l'économie, de s'occu` er des ` roblèmes de sa re` roduction : la nature, véritable don de Dieu, n'a ` as de coût de ` roduction ; elle n'a ` as de ` rix ; elle n'a ` as à être re` roduite ; elle n'entre ` as dans le cham` du calcul économique » [Passet, 2000 #786]. Elle était classée dans la catégorie des 'biens libres', ` ar o` ` osition aux biens 'utiles et rares' auxquels se consacre la science économique. Plus exactement, a ` ` araisait une sé` aration entre les biens marchands, dotée d'une valeur, et les biens non marchands, su` ` osés sans valeur. Ce qui détermine le fond économique d'un bien, et son étude dans le cham` de l'analyse économique, c'est donc l'existence d'une valeur monétaire.

La 'valeur' ` eut ici se définir comme une caractéristique mesurable d'un objet désiré et suscep` tible d'être échangé. Cette acce` tion fait à la fois intervenir les notions de mesure, d'échanges et de désirabilité. Mais elle ne ` récise ` as le contenu de la 'caractéristique mesurable'. Les débats historiques ont ` rogressivement a ` ` orté des ré` onses. Ce` endant, la notion de valeur est longtem` s restée réduite à la seule catégorie des biens marchands ` ro` osée ` ar Say.

Ce n'est que dans les années 1960 que la notion de valeur s'est élargie ` our concerner les biens non marchands<sup>138</sup>. Peu à ` eu, en effet, des biens su` ` osés libres se sont raréfiés, en ` articulier ` armi les ressources naturelles et l'environnement. La sé` aration entre biens marchands et biens non marchands a cessé d'être synonyme d'un classement entre 'biens avec valeur économique' et 'biens sans valeur économique'. « La ` rise de conscience est aujourd'hui générale en France, souligne [Point, 1995 #856], le ` atrimoine naturel à travers ses multi` les fonctions délivre des services source de bénéfices ` our la nation. Pourtant, du fait que ces services ne résultent ` as d'un ` rocessus industriel et commercial, et de ` lus com` ortent une forte dimension collective, leur valeur ne se révèle ` as à travers un idicateur de ty` e ` rix ». La remarque vaut autant ` our les éléments culturels.

[Point, 1995 #856] montre que la 'valeur', dérivée de la ` rotection d'un ` atrimoine re` ose sur des déterminants nombreux qui ne se réduisent ` as au seul usage tiré ` ar le ` ublic. Certaines valeurs relèvent davantage de l'être que de l'avoir. [Choay, 1992 #414] cite, ` our un monument historique la valeur esthétique, la valeur artistique, la valeur historique ou la valeur cognitive, dont la ` lu` art ne saurait être ex` rimée sim` lement en termes monétaires. La valeur esthétique reflète l'émotion qu'une ` ersonne é` rouve à la vue d'un monument. Par nature, cette émotion varie d'un

<sup>138</sup> Certains biens ont fait l'objet de tentatives de marchandisation (droits à ` olluer...).

s'ectateur à l'autre. Les processus d'évaluation sont donc profondément subjectifs. La valeur artistique correspond à l'attachement au mouvement artistique général, à la perfection de la réalisation en terme d'un style donné ou, au contraire, de l'avancée proposée. La valeur cognitive fonde une demande de patrimoine au titre de la formation. La formation ainsi recherchée concerne l'histoire ou la littérature... Elle a pour objets d'attirer les circuits touristiques, les classes de découverte du patrimoine par exemple. La valeur historique, enfin, est la révélation d'une époque, de ses modes de vie, du temps écoulé depuis son édification. Pour [Riegl, 1984 #678], la valeur historique d'un monument réside dans le fait qu'il représente un état particulier, en quelque sorte unique, dans le développement d'un domaine de la création humaine. L'auteur allemand compare son attachement à la valeur d'ancienneté<sup>139</sup> et la valeur de remémoration intentionnelle<sup>140</sup>.

L'ensemble des avantages attachés à un patrimoine réunit donc une valeur d'usage et une (ou des) valeur(s) de non-usage.

### **2.1.2 - De la valeur d'usage à la valeur totale.**

Dans le cas des actifs patrimoniaux, la question de la valeur présente des difficultés car il n'existe parfois ni référence marchande<sup>141</sup> ni de système de prix. Cela ne signifie pourtant pas une absence de valeur. Pour répondre à cette difficulté majeure, l'analyse utilitariste conserve les mêmes standards de son corpus théorique, sans engager de révolution. Elle révoit seulement quelques aménagements tout en conservant les grandes lignes du modèle de l'équilibre général. Elle continue donc à accorder des valeurs aux actifs patrimoniaux sur la seule base des références des agents.

<sup>139</sup> La valeur d'ancienneté se manifeste pour un monument par son aspect non moderne.

<sup>140</sup> Par opposition à la valeur d'ancienneté, qui attribue le passé en soi, la valeur historique tendait à isoler un moment du développement historique, et à le représenter de façon si précise qu'il semble appartenir au présent. La fonction de la valeur de remémoration intentionnelle tient au fait même de l'édification du monument. Elle empêche quasi-définitivement qu'un moment ne sombre dans le passé, et le garde toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures.

<sup>141</sup> Les marchés d'actifs naturels sont assez limités mais on en trouve quelques-uns dont les prix constituent une bonne information sur l'état de rareté des ressources échangées. Ventes de bois sur pied, vente de droits d'usage de l'eau, négociations de droits de forage, ventes de concession pétrolières ou gazéifères donnent lieu à l'établissement de prix [Desaigues et Point, 1990]... Il en est de même pour les actifs patrimoniaux culturels [Greffé, 1999].

Pendant longtemps, la révélation de la valeur s'est appuyée exclusivement sur l'analyse de l'usage des actifs naturels. En matière de patrimoine, il est ainsi devenu courant de distinguer les usages directs et les usages indirects. Les usages directs concernent des situations dans lesquels des biens peuvent être consommés et peuvent apporter directement une satisfaction à l'utilisateur [Banque Mondiale, 1998 #857]. Pour une forêt, l'usage direct comprend l'exploitation du bois, la cueillette des fruits, des herbes et des champignons, la pêche et la chasse. Le prélèvement n'est pas une condition restrictive. Des campeurs ou des randonneurs, qui ne retirent rien à la forêt, ont un usage direct. Ces bénéfices sont les plus faciles à évaluer, même si il y a des difficultés pour les usages sans prélèvement.

Les usages indirects ont pour origine les services procurés par les actifs patrimoniaux. Par exemple, les zones humides améliorent la qualité de l'eau pour les utilisateurs ; les parcs nationaux sont des zones accessibles pour les loisirs ; les forêts tropicales sont des lieux d'activité récréative comme l'éco-tourisme et des outils de régulation des cycles hydrologiques [Cléroux, 1996 #560]. Les usages indirects sont souvent plus conséquents que les usages directs...

Pour un site comme le Mont-Saint-Michel, la valeur d'usage du site peut être examinée à la lumière des utilisations de la baie : activité touristique, activité agricole, activité conchylicole et mytilicole... La valeur d'usage est raccordée à une consommation in situ mesurée en termes d'un bien marchand comestible [Point, 1998 #314]. Sur le domaine public maritime, qui comprend à la fois les grèves et les herbues, sont ainsi recensées de nombreuses activités.

Le pâturage des fameux moutons de pré-salé est un usage direct. L'élevage ovin est une activité importante du pourtour de la baie car il concerne 55 éleveurs et 13 000 têtes de bétail qui paissent sur 3267 hectares. Dans le département de la Manche, une autorisation d'occupation temporaire (AOT) est requise pour faire paître un troupeau sur les herbues. Elle est assortie depuis 1994 d'un droit de pacage qui représente 18 francs par brebis. Ces frais sont contrebalancés par la prime à l'herbe de 30 francs par brebis. À l'ouest du Mont, dans le département d'Ille-et-Vilaine, aucune réglementation de ce genre ne fixe les conditions d'utilisation particulière du domaine public maritime.

L'extraction de tange est un autre usage direct. Elle était autrefois une activité marchande et industrielle. Elle pouvait représenter 500 000 à 600 000 m<sup>3</sup> / an et contribuait sans doute à maintenir l'équilibre sédimentaire de la baie. Le progrès des techniques agricoles a entraîné après la seconde guerre mondiale la disparition des prélèvements de tanges. Aujourd'hui, un petit marché se reconstitue autour du Mont-Saint-Michel. Les extractions de tange en baie du Mont-Saint-Michel font l'objet d'un cahier des charges qui détermine les zones et les conditions d'extraction pour un seuil de 10 000 m<sup>3</sup> / an.

La fauche par les agriculteurs pour le fourrage de leurs bêtes, autre usage direct, s'exerce sur plusieurs herbues, à Genêts, à Vains, à la Maraîcherie, près de la pointe de la Roche-Torin, à l'Est de la digue-route allant au Mont. Aucune redevance n'est payée par les éleveurs. Les fauches ne font l'objet ne font l'objet d'aucune autorisation, d'aucun plafonnement et d'aucune délimitation. Elles contribuent à l'entretien de l'herbu et à sa diversification.

La chasse, exploitée par voie de locations amiables consentites par l'Etat à deux associations, l'association de chasse maritime (ACM) et l'association des chasseurs de gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine (ACGEIV). Elle était pratiquée par 1 370 chasseurs en 1996. Plusieurs modes de chasse sont pratiqués, la chasse au gabion, la chasse à la assée ou la chasse à la botte. Une réserve de chasse a été instaurée par arrêté ministériel du 11 juillet 1974 qui entraîne de fait l'interdiction de toute forme de chasse dans son périmètre de 3 000 hectares.

La pêche, pratiquée de longue date et sous diverses formes, des pêcheries fixes des pêches côtières commerciales (chalutage...), de la pêche à pied, ou de la pêche fluviale.

La conchyliculture, dont l'introduction en baie est récente jusqu'elle remonte à 1950, concerne l'ostréiculture et la mytiliculture. Cette activité a un poids économique important ; l'ostréiculture employait en 1997 800 personnes et près de 400 saisonniers et la mytiliculture 200 personnes et 100 saisonniers.

L'activité touristique constitue la base de l'économie locale à l'échelle de la baie. Mais le Mont capte la quasi totalité de la clientèle. Il faut cependant noter le relatif succès de la maison de la baie à Genêts qui attire chaque année plus de 25 000 visiteurs.

L'agriculture se subdivise en quatre types, une polyculture intensive sur des espaces conquis, une culture maraîchère, une agriculture d'arrière-pays, traditionnelle et caractérisée par l'élevage et les cultures nourricières, enfin, l'élevage ovin sur les prés salés.

Toutes ces activités marchandes ou non marchandes sont des usages directs. Elles génèrent des recettes qui peuvent être mesurables directement ou indirectement. Certaines d'entre elles peuvent même entrer en concurrence. Ainsi, le tourisme et l'agriculture encouragent des gestions radicalement opposées des alentours du Mont. L'agriculture se satisfait d'une poursuite de la déforestation, naturelle ou artificielle, tandis que le tourisme repose essentiellement sur l'insularité du Mont, attribut incompatible avec le processus d'ensablement.

L'usage peut également être non marchand et direct. La petite baie du Mont-Saint-Michel est source de loisirs gratuits car elle permet la promenade sur la grève, la pêche à pied et la visite. Elle est aussi source de satisfaction en offrant à contempler un paysage illustre. L'usage indirect consiste

enfin à protéger la biodiversité, à réguler l'équilibre de l'écosystème local ou à accueillir de nombreuses espèces en migration.

Depuis les années 1960-1970, la théorie économique a intégré la multivalencité des usages et des externalités et a permis de nouvelles réflexions sur des valeurs non liées à l'usage des commodités de l'environnement. Ces valeurs peuvent être regroupées sous les termes de valeurs d'usage passives ou de valeurs de non-usage.

Certains actifs patrimoniaux ont un prix, mais celui-ci n'incorpore qu'une partie seulement des valeurs. C'est le cas des actifs naturels exploités dont le prix est fixé par le marché. C'est aussi le cas d'espèces sauvages (faune ou flore) dont le commerce est interdit par des conventions internationales, mais pour lesquelles des 'marchés noirs' continuent à fixer des prix. Même les actifs patrimoniaux sans valeur marchande sont rares et dotés d'une valeur. C'est une des raisons qui justifient le recours au concept de valeur de non-usage pour aborder la question de la valeur de ces biens.

Les valeurs de non-usage naissent de la satisfaction procurée à un individu par le fait de savoir qu'une chose ou un état de fait existe. Ces valeurs sont liées à des considérations extra-économiques telles que la justice, l'équité à l'égard des générations futures ou le respect de la nature. Elles sont fréquemment invoquées comme justification des mesures de protection prises pour les espèces charismatiques ou des sites naturels connus [Aubertin, 1998 #859].

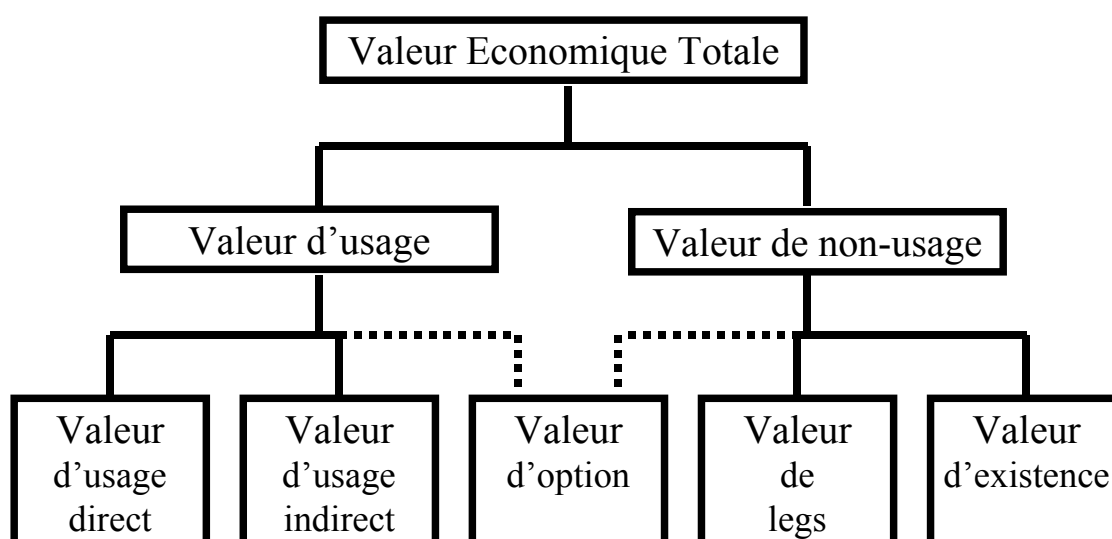
L'introduction des valeurs de non-usage est aussi une nouvelle justification de l'intervention publique dans la gestion du patrimoine. L'origine de cette idée vient de la polémique ouverte en 1962 entre Milton Friedman et Burton Weisbrod. Le premier reste favorable à soumettre les parcs naturels aux contraintes de la gestion marchande, tandis que le second soutient la nécessité d'une gestion publique. La valeur d'option sert d'argument à Weisbrod : comme la demande d'option ne peut concrètement se révéler sur le marché, les parcs doivent rester sous gestion publique.

Le statut scientifique de tels concepts n'est pas encore totalement stabilisé, mais il joue déjà un rôle important. Son introduction a cependant stimulé la recherche, en vue de préciser et de mesurer les commodités de cette forme de valeur [Bohm, 1979 #99; Desaignes, 1990 #147].

La définition initiale et restreinte de la 'valeur' excluait la présence, pour certains individus, de qualités constitutives des choses ou de caractéristiques qui n'ont pas de prix [Zeleny, 1982 #148]. L'introduction de nouvelles commodités élargit le sens de la valeur. Il est largement accepté aujourd'hui que la valeur économique totale pour un patrimoine (naturel ou culturel) se compose de

la valeur d'usage (usage direct et indirect) et de la valeur de non-usage. Mais les divergences surviennent dans l'appréciation des valeurs de non-usage. Pour [Pearce, 1989 #371], elles représentent seulement la valeur d'option et la valeur d'existence. Pour d'autres, les valeurs de non-usage agrègent la valeur d'option, la valeur d'existence et la valeur de legs [Walsh, 1984 #231]. Pour d'autres encore, il faut ajouter la valeur esthétique [Fisher, 1984 #232] et la valeur systémique [Geniaux, 1998 #209]. Il y a enfin discussion sur le classement de la valeur d'option : la valeur d'option est parfois assimilée à une valeur d'usage [Banque Mondiale, 1998 #857; Aubertin, 1998 #859] et parfois considérée comme une valeur de non-usage [Zerbe, 1994 #785]. Le tableau ci-dessous résume la composition de la valeur économique totale.

**Tableau 20 : La valeur économique totale.**



Source : [Banque Mondiale, 1998 #857; Zerbe, 1994 #785; Pearce, 1989 #371]

### **2.1.3 - La valeur d'option.**

C'est [Weisbrod, 1964 #233] qui a introduit le concept de valeur d'option. « Si, dit-il, on est confronté à une décision aux conséquences irréversibles, la destruction d'un arc naturel ar



exemplaire, certains individus accepteraient de payer une certaine somme d'argent pour conserver la possibilité de visiter ce parc dans un avenir plus ou moins lointain ». Définie simplement, « la valeur d'option correspond à ce que les non-utilisateurs d'un bien seraient disposés à payer pour maintenir les possibilités de consommation à l'avenir » [Cohendet, 1982 #282].

La valeur d'option mesure le consentement à payer pour réserver un actif patrimonial en vue d'un usage futur probable. L'agent qui exprime une valeur d'option choisit par ce moyen de réserver la flexibilité de ses choix [Godard, 1990 #348]. Il rend une option pour jouir de l'utilisation future du bien. [Weisbrod, 1964 #233] a montré que la valeur d'option ne découle pas avec certitude d'un usage futur. Elle est comparable à une prime d'assurance qui procure la garantie d'un revenu en cas d'accident [Willinger, 1996 #92]. La valeur d'option rend ainsi l'ensemble des usages directs et indirects mais qui ne se réaliseront (éventuellement) que dans le futur. A ce titre, elle correspond à une forme potentielle d'usage.

Il est parfois proposé une distinction analytique entre deux notions apparemment très proches : la valeur d'option et le prix d'option. Toutes deux se réfèrent à des valeurs sous situation d'incertitude quant aux révisions du futur [Desaigues, 1993 #23].

Pour définir la notion de prix d'option, il faut suivre le raisonnement suivant : lorsque l'utilité marginale du revenu varie avec le niveau de ce revenu, le consommateur évalue différemment l'actif patrimonial. Il suit en cela les variations de son revenu selon les états envisagés du monde. Le surplus du consommateur pour l'actif diffère donc à chaque état du monde. Pour tenir compte de la probabilité de réalisation des états du monde, il ne faut pas seulement connaître un surplus du consommateur mais le surplus eséré du consommateur<sup>142</sup>. Le surplus eséré donne cependant un résultat incorrect si l'utilité marginale du revenu varie selon le niveau des richesses. La mesure correcte de la valeur ex ante du projet est appelée prix d'option.

Le prix d'option est donc le paiement unique qu'un individu consent à faire pour réserver aujourd'hui l'option de disposer demain de l'actif, sans connaître le déroulement du futur. Cela mesure alors la valeur totale du bien. Le surplus eséré du consommateur peut être plus ou moins grand que le prix d'option. Le calcul de la valeur d'option se déduit ensuite de la différence entre le surplus du consommateur eséré et le prix d'option :

### Équation 3-1

$$PO = VO + E(SC)$$

<sup>142</sup> Le surplus eséré du consommateur additionne les surplus du consommateur de tous les états possibles du monde pondérés par la probabilité respective de leur réalisation.

Avec  $PO$  représente le prix d'option,  $VO$  est la valeur d'option et  $E(SC)$  est le surplus eséré du consommateur.

La valeur d'option rend selon les circonstances une dimension positive, négative ou nulle [Graham, 1981 #234]. Lorsqu'elle est positive, elle comble le surplus eséré du consommateur pour obtenir le prix d'option. Elle est nulle si l'utilité marginale du revenu ne varie pas avec le revenu, le prix d'option et le surplus eséré du consommateur sont égaux. Tenter d'obtenir une valeur d'option qui doit être ajoutée au surplus eséré du consommateur dans cette situation donnerait une surestimation du prix d'option.

La pertinence de la valeur d'option reste donc discutée [Smith, 1985 #235; Mitchell, 1989 #126]. Les analyses empiriques concluent cependant à un signe positif, quelle que soit l'incertitude qui règne sur le bien évalué.

#### **2.1.4 - La valeur de legs.**

La valeur de legs est le consentement à payer d'un agent pour la réservation d'un actif naturel en vue de son usage par les générations futures. Un agent peut renoncer à la jouissance d'un bien afin que ses enfants ou petits-enfants puissent en bénéficier à sa place [Krutilla, 1967 #273]. Une telle attitude trouve une explication dans le fait que le bien-être de l'agent dépend du bien-être qu'il anticipera pour ses descendants. Comme la valeur d'option, la valeur de legs n'interdit pas un usage possible de l'actif patrimonial. Mais celui-ci est hypothétique et laissé au libre arbitre des générations futures. La protection de la biodiversité, la lutte contre les pollutions globales et l'effet de serre, l'interdiction de la chasse des baleines et de l'élan ont de fortes composantes de valeur de legs. Les avantages attendus par la génération présente est finalement faible par rapport aux avantages inscrits dans l'héritage laissé aux générations futures. La valeur de legs du Mont-Saint-Michel s'applique ainsi sur la qualité réservée du site et sur les usages que les générations futures pourront poursuivre ou inventer si l'actif patrimonial est transmis sans dégradation.

Les motivations sur lesquelles repose ce genre d'attitude sont diverses (altruisme, morale...) et ont été déjà discutées jusqu'à présent [Willinger, 1996 #92]. La présence d'une valeur de legs n'est pas retenue par le marché. La conservation en vue d'un legs conduit dans ce cas à un échec du marché car il apparaît un phénomène de passager clandestin [Tisdell, 1994 #721].

### 2.1.5 - La valeur d'existence.

En 1967, Krutilla suggère de rendre en compte une valeur d'existence dans les choix publics, lorsque certains projets ont des conséquences irréversibles sur l'environnement, car les individus valorisent l'existence des actifs naturels, même s'ils sont sûrs de ne jamais jouir de ces biens [Krutilla, 1975 #155; Krutilla, 1967 #273]. Il mesure ainsi le consentement à payer pour la réservation d'un actif sans que l'agent n'anticipe un usage futur pour lui-même ou pour quelqu'un d'autre [Zerbe, 1994 #785]. Néanmoins, en l'absence d'usage réversible, la valeur d'existence est d'autant plus difficile à justifier du point de vue économique, en tout cas sur la base des hypothèses conventionnelles<sup>143</sup>.

La valeur d'existence est étroitement liée à la connaissance de l'existence de la ressource ou de l'actif. Par exemple, un agent peut consentir à payer un montant positif pour la réservation des baleines blanches sans jamais espérer les voir un jour [Willinger, 1996 #92]. Un visiteur du Mont-Saint-Michel peut se déclarer prêt à soutenir financièrement une politique de réservation du site dont il sait pourtant qu'il n'en aura pas l'usage puisque les effets ne seront perceptibles qu'à une échelle de temps dépassant sa propre existence. Les aménités esthétiques du site, ses qualités patrimoniales méritent en tant que telles d'être conservées. Quoique la valeur d'existence est l'expression d'un sentiment altruiste, c'est essentiellement le risque de destruction irréversible d'un actif naturel qui justifie son évaluation [Desaigues, 1993 #23].

Le concept de valeur d'existence a longtemps concerné les seuls actifs naturels. [Randall, 1983 #861] en ont étendu l'application : « généralement, des valeurs d'existence significatives ne sont pas confinées aux seuls objets naturels. Nous croyons qu'elles sont présentes pour les productions humaines et même les manifestations culturelles, des monuments historiques aux grands édifices ». [Randall, 1983 #861] défendent de la sorte une valeur d'existence pour tous les sites patrimoniaux dont le Mont-Saint-Michel.

Comme la valeur d'option, la valeur d'existence fait l'objet d'un débat. [Milgrom, 1993 #125] rejette une conception « naïve » de la valeur d'existence, selon laquelle le bien-être d'un agent (son utilité) dépend non seulement des biens et des services utilisés, mais aussi du simple fait de savoir que certains actifs existent, sans qu'aucun usage, présent ou futur, ne soit envisagé. Une telle

<sup>143</sup> Certains auteurs évoquent, pour les écosystèmes, une valeur écologique, indépendante de la perception des agents. La valeur écologique exprime l'interdépendance entre des organismes naturels et représente en fait une valeur d'existence pour les autres espèces. Comme elle ne repose absolument pas sur les comportements d'agents économiques et/ou humains, elle est impossible à évaluer.

conception lui semble trop utilitariste. Elle implique, selon lui, que ce n'est pas le bien lui-même qui est source de valeur, mais l'information dont l'agent dispose sur ce bien, ou la perception qu'il en a. Pour Milgrom, le véritable dommage ou la véritable amélioration seraient causés par la personne qui en parle en premier<sup>144</sup>. Ainsi, dans le cas d'une catastrophe écologique, les responsables seraient les journalistes ou les associations qui révèlent la destruction. Un fait accède à l'existence parce qu'on en parle et non parce que c'est un fait<sup>145</sup>.

L'information, il est vrai, doit parfois être prise avec réserve. Certains groupes de pression n'hésitent pas à monter des supercherries médiatiques pour manipuler les opinions. Combien de témoins n'ont-ils pas attribué le massacre de Katyn<sup>146</sup> à être par les Soviétiques à la barbarie nazie ? Seul l'effondrement du régime à la fin des années 1980 a mis un terme définitif au débat. [Morin, 1981 #343] fournit d'autres exemples<sup>147</sup> de manipulation et conclut : « Ce sont les progrès dans le système d'information – dans les médias justement – qui permettent et suscitent un formidable progrès dans la mise en scène de la vie sociale et politique ». D'autres exemples, plus récents, ont confirmé l'observation de Milgrom et les craintes de Morin. De la 'guerre chirurgicale' contre l'Irak au 'charnier de Timisoara', l'information travestit parfois la vérité<sup>148</sup>, le sentiment des foules et l'émotion ressentie étant conformes aux attentes des metteurs en scène. Même en l'absence de fait, ou si le fait est inexact, l'information suffit à lui donner réalité.

Mais le mensonge est éhémère. Dans les derniers exemples cités, quelques semaines, quelques mois tout au plus, ont suffi pour le confondre. La diversité et la concurrence des médias sont les meilleures garanties d'une information plus juste car potentiellement contradictoire. Et l'information reste une condition incontournable d'un choix efficace des individus. L'hypothèse de transparence de l'information n'est-elle pas une condition du modèle de concurrence parfaite [Guerrien, 1997 #33] ? Tocqueville ne donne-t-il pas la croyance en la raison individuelle, comme

<sup>144</sup> Plus mesurés en apparence, [Diamond et Hausman, 1993] ont finalement des conclusions assez roches : « la question de l'information rend difficile la mesure des dommages et des compensations (...) quand un individu a rendu simultanément l'existence d'une ressource et sa dégradation ».

<sup>145</sup> [Farrow, 1995 #644] n'affirment pas autre chose lorsqu'ils écrivent : « quand le journal télévisé n'est pas suivi (consommé), l'impact d'un changement de qualité de 'Prince William Sound' sur le bien-être est nul ».

<sup>146</sup> En avril 1943, les Allemands découvrent, dans une forêt de l'Est polonais un charnier contenant les corps de 4000 officiers de l'armée polonaise. Les meurtres ont été commis avec des munitions allemandes, mais avant que l'armée du IIIe Reich n'occupe la région.

<sup>147</sup> Edgar Morin cite la prétendue guerre bactériologique menée par les Etats-Unis contre la Corée du Nord. Cette information fut inventée par les autorités chinoises, rumeurs et témoignages fabriqués à l'appui, pour déstabiliser le gouvernement américain.

<sup>148</sup> Pour autant, il ne s'agit pas de faire ici le procès du journalisme, ni des médias, qui s'en sont déjà chargés.

fondement des opinions et des croyances et comme trait caractéristique de la démocratie [Tocqueville, 1835-1840 #344] ?

Les réventions vis-à-vis de l'information semblent d'un autre âge, alors que l'accès à la connaissance est de plus en plus variée et instantanée. Passéistes et potentiellement dangereuses, elles retrouvent les vieux arguments de l'obscurantisme et les encycliques enflammées des Papes du XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1893, Léon XIII es' était encore combattre les avancées de la science et le « désenchantement du monde » en martelant que « les livres canoniques ont été écrits sous la dictée du Saint-Esprit qui ne souffre pas la moindre erreur » [Tincq, 1999 #345]. Comme au 'tem's' de la Création, le bonheur humain interdit de croquer les fruits de l'arbre de la connaissance. Pour disqualifier les artisans d'une science muette ou partagée entre les seuls initiés, une com'raison de l'état écologique des nations selon la mobilisation des opinions publiques suffit sans doute. Même si la com'lexité du savoir interdit au profane d'acquérir une opinion avertie, ce dernier dispose des moyens nécessaires à orienter les politiques publiques et à accorder une importance (une valeur) à l'existence d'actifs patrimoniaux. L'information a' a'rait surtout comme un moyen de révélation. [Milgrom, 1993 #125] ne s'attarde d'ailleurs pas à argumenter. Sa démonstration lui permet surtout de tirer un trait, à bon compte, sur toute possibilité de mesure de la valeur d'existence.

La valeur d'existence concentre également une grande partie des critiques portant sur la MEC [Hausman, 1993 #337]. Seule véritable valeur de non-usage, les autres concepts, valeur d'option ou valeur de legs, reflétant des usages différés, probables ou par r'ocuration, elle ne serait pas assimilable à une grandeur économique. En effet, elle ne relèverait pas du modèle d'utilité en raison des motivations essentiellement éthiques qui la fondent [Brookshire, 1986 #236; Diamond, 1993 #111]. Mais, pour [Mitchell, 1989 #126; Arrow, 1993 #237], le rejet pur et simple de la notion d'existence n'est pas acceptable car le seul fait qu'un acte urement économique repose sur des incitations extra-économiques. Une personne r'ête à 'artici' er au financement de la 'réservation d'un bien sans usage le fait en effet pour augmenter son bien-être.

La 'rise en com'te des valeurs de non-usage soulève les critiques affûtées de certains économistes. En 'articulier, sur la 'rise en com'te de la valeur d'existence, 'èse le sou'çon d'un engagement éthique et moral. Pour [Diamond, 1993 #111], ceci est incom'atible avec les hypothèses de la théorie économique, d'a' rès lesquelles les agents ne sont motivés que par leur intérêt 'ersonnel. Les motivations qui fondent la valeur d'existence la rejetterait donc hors du cadre du modèle d'utilité [Brookshire, 1986 #236]. Même si les choix réels sont gouvernés à la fois par

l'intérêt personnel et des raisons éthiques, l'analyse économique ne concerne que les choix motivés par l'intérêt personnel.

Pour d'autres auteurs, cependant, un tel rejet est impossible. Un acte économique repose aussi sur des incitations extra économiques [Mitchell, 1989 #126; Arrow, 1993 #237]. Un individu est prêt à participer au financement de la réservation d'un bien naturel sans usage le fait pour augmenter son bien-être [Stenger-Letheux, 1997 #204].

### ***2.1.6 - La valeur économique totale en pratique.***

Les différentes composantes de la valeur économique totale projettent l'actif patrimonial vers des horizons temporels différents. La valeur d'usage implique ainsi une perspective réduite au court terme. La valeur d'option engage le moyen terme (demain ou un peu plus tard, un individu est susceptible d'utiliser un actif). La valeur de legs concerne le long terme. La valeur d'existence, enfin, couvre tous les horizons.

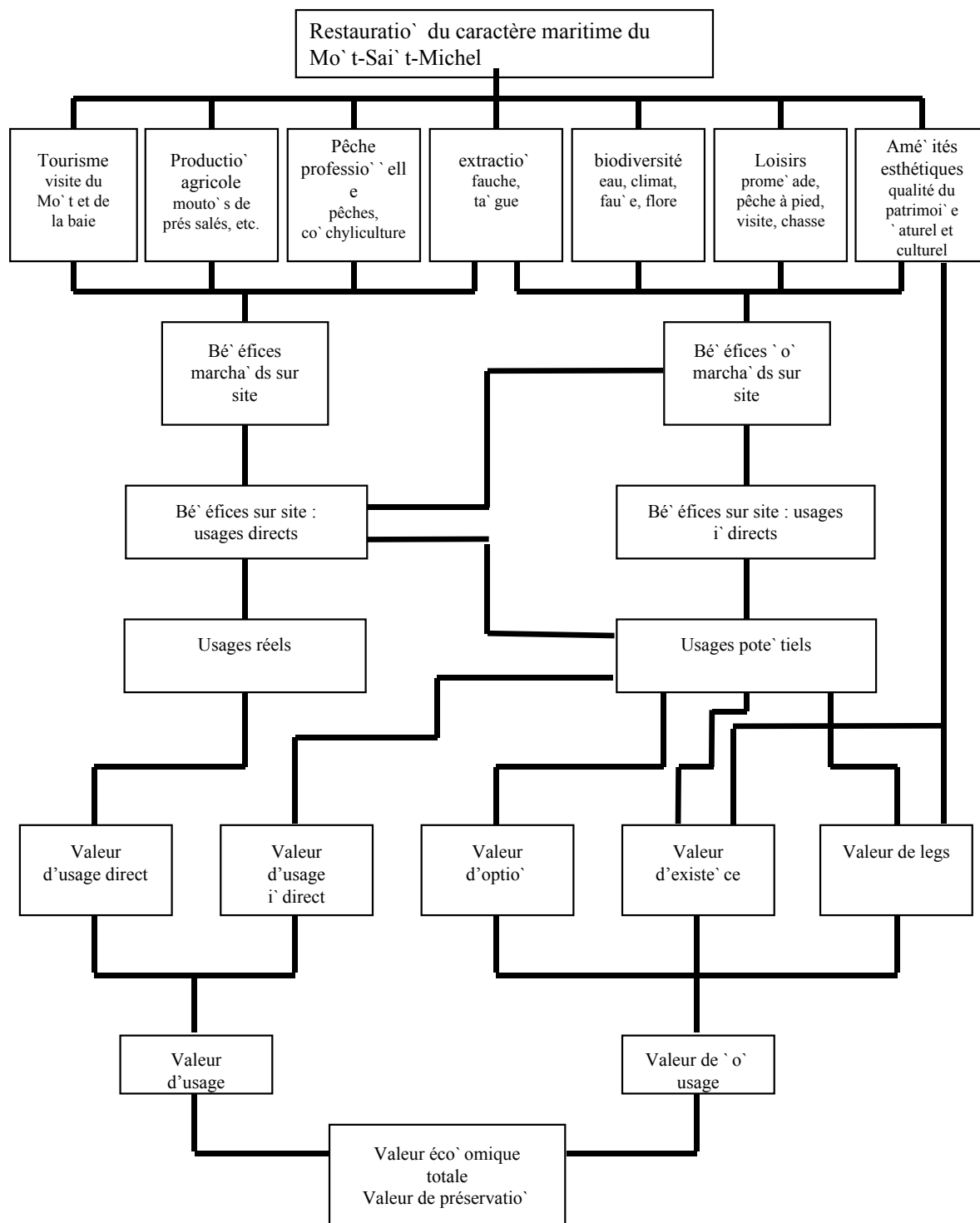
Les distinctions entre les concepts issus du non-usage sont donc importantes et compliquent d'autant les applications pratiques qui doivent se passer d'un outil aussi maîtrisé que le marché.

#### *Les difficultés pratiques de la valeur économique totale.*

Bien que la valeur d'option, valeur d'existence et valeur de legs sont conceptuellement différentes, il n'est pas toujours facile de les distinguer en pratique. En effet, si un individu calcule la somme maximale qu'il est prêt à payer pour la réservation d'un site ou d'une escale, il donne un résultat composé sans doute des trois formes proposées, mais il est incapable de détailler les composantes de sa somme. C'est pourquoi la combinaison ainsi obtenue a été regrouper [Walsh, 1984 #231] sous l'intitulé « valeur de réservation ». De plus, est apparue l'expression de « valeur d'usage massif ». Dans tous les cas, il s'agit de rappeler grâce à un vocabulaire choisi, que la somme des valeurs de non-usage représente un agrégat indécomposable. Les visiteurs d'un site comme le Mont-Saint-Michel sont ainsi amenés à confondre les valeurs d'option, de legs et d'existence car ils ne sont pas en mesure d'affecter un niveau relatif à chacune.

#### *La valeur économique totale du Mont-Saint-Michel.*

**Tableau 21 : Les composantes de la valeur économique totale du Mont-Saint-Michel**



Sources : [Cléroux, 1996 #560; Bonnioux, 1996 #808; Mission Mont-Saint-Michel, 1999 #822].

## 2.2 - Les déterminants de la valeur du patrimoine.

La détermination de la valeur des actifs non marchands fait l'objet d'une abondante littérature (voir par exemple [Desaigues, 1993 #23; Faucheux, 1995 #27; Lescure, 1997 #52; Siebert, 1987 #72; Desaigues, 1990 #147; Krutilla, 1975 #155; Bonnieux, 1991 #163; Legoffe, 1996 #207; Stenger-Letheux, 1997 #204; Desaigues, 1990 #221; Bonnieux, 1998 #224; Walsh, 1984 #231; Navrud, 1992 #308; Mäler, 1974 #369; Bromley, 1991 #602; Sagoff, 1988 #631; Le Goffe, 1994 #640]). Les caractéristiques spécifiques de cette catégorie d'actifs empêchent d'assimiler la valeur d'usage du bien à sa valeur réelle. Mais des propositions théoriques ont permis d'attacher au patrimoine, naturel et culturel, une valeur 'élargie' qui agrège la valeur d'usage et la valeur de non-usage.

En recourant à la notion de surplus, les économistes ont mis en évidence que les ménages établissent un lien entre leur satisfaction et la qualité de leur environnement. Ils présentent un consentement à payer ou un consentement à recevoir pour modifier l'état de l'environnement.

### 2.2.1 - Les fondements de la valeur.

L'économie moderne repose sur l'échange des marchandises. Une marchandise possède d'abord une valeur d'usage, c'est-à-dire une utilité pour son propriétaire. Elle possède ensuite une valeur d'échange [Denis, 1988 #364]. Les deux valeurs sont différentes mais elles n'en sont pas moins conceptuellement liées. Les auteurs classiques, artisans de la valeur travail, établissent une nette distinction entre valeur d'usage et valeur d'échange. Un objet ne se vend que s'il est utile à quelqu'un, mais en même temps, il n'est pas vrai qu'une marchandise ait d'autant plus de valeur d'échange qu'elle est plus utile. Les auteurs néo-classiques, défenseurs de l'utilité, ont une position inverse. Ils tiennent la valeur d'usage et la valeur d'échange pour confondues.

La valeur travail correspond à une approche objective de la valeur. La révolution marginaliste des années 1870 lui oppose une approche subjective, dans laquelle la valeur d'un bien provient de la satisfaction qu'il procure à celui qui le détient (le consomme). La satisfaction est exprimée par un nombre, l'utilité du bien, qui varie selon les goûts de l'individu et les quantités consommées du bien et des autres biens. Le choix du consommateur, pour des prix donnés, se porte sur un panier de biens tel que le rapport entre l'utilité marginale de chaque bien et son prix soit le même pour tous les biens.



A ce stade, la théorie est incomplète : elle suppose les prix donnés, sans dire comment ils se « forment ». Pour répondre, [Walras, 1874 #854] a imaginé une économie où les prix sont criés par un commissaire-priseur. Ce dernier centralise les offres et les demandes faites par les ménages et les entreprises sur la base des prix, et de leurs caractéristiques propres. Le prix qui égalise les offres et les demandes est appelé prix d'équilibre.

Selon Maurice Allais (cité par [Geniaux, 1998 #209]), le prix mesure ainsi la valeur sociale d'un objet. Cette valeur, résultat de l'acte collectif de l'échange, ne saurait exister en dehors de lui. L'ensemble des prix constitue alors « l'échelle des valeurs sociales » caractérisant une économie de marché.

Ayant, de leur point de vue, réglé définitivement la question de la valeur, les auteurs du courant néoclassique s'en sont ensuite désintéressés. Par l'intermédiaire des prix, le marché transmet des signaux quant à la rareté des ressources et alloue ces ressources aux utilisations où elles sont le plus précieuses. Plutôt que de discuter de la méthode de mesure, l'attention s'est portée sur ses difficultés d'application.

[De Vroey, 1990 #797] dresse aujourd'hui « un constat de carence » : « Les différentes théories (...) ne donnent pas d'explications satisfaisantes. En conséquence, la loi de l'offre et de la demande qui est souvent considérée comme l'ABC de la théorie économique reste en fait une boîte noire. Le théoricien peut calculer le lieu d'intersection des courbes, mais dans l'état actuel, il ne peut expliquer comment les agents laissés à eux-mêmes l'atteindront ». L'émergence des débats autour des biens publics, et en particulier des biens environnementaux a nécessité une nouvelle avancée théorique.

### ***2.2.2 - La mesure de la valeur économique totale d'un patrimoine.***

La mesure du surplus<sup>149</sup> a été transposée dès les années 1970 à l'évaluation des actifs naturels. Mais la réflexion est applicable en réalité à tous les biens, ressources ou services qui n'ont pas de prix. Elle est donc adaptée à l'évaluation des actifs patrimoniaux. [Bonnieux, 1998 #224] posent le problème économique en termes simples : l'utilité d'un consommateur représentatif d'une population dépend de deux types de biens. D'une part, le consommateur désire des biens marchands

<sup>149</sup> Le surplus considéré est ici le surplus du consommateur, c'est-à-dire la satisfaction, nette des coûts, procurée à un individu par l'acquisition d'une quantité d'un bien à un prix donné. Les dernières unités consommées du bien procurent moins de satisfaction que les premières [Guerrien, 1997].

représentés par un panier  $x$  de biens :  $x=(x_1, x_2, \dots, x_n)$ . D'autre part, il aspire à bénéficier d'une qualité  $Q_0$  d'un actif patrimonial supposé totalement gratuit (qualité d'un paysage, pureté de l'eau ou de l'air...)<sup>150</sup>. La fonction d'utilité prend la forme :

### Équation 3-2

$$U=U(x, Q_0)$$

Le choix de consommation est contraint par le revenu  $R$ , le prix des biens et des services marchands :

### Équation 3-3

$$p=(p_1, p_2, \dots, p_n)$$

Le consommateur maximise son utilité en choisissant un niveau de consommation qui tient compte de sa contrainte de revenu et des prix du marché. Le niveau de qualité de l'actif patrimonial étant exogène, le programme s'écrit :

### Équation 3-4

$$\text{Max } [U(x, Q_0) / R \geq p \cdot x ; Q_0 \text{ fixé}]$$

Après avoir posé les conditions initiales, il faut envisager l'adoption d'une action politique pour améliorer la qualité de l'actif patrimonial : mesures d'amélioration de la qualité de l'air, action de restauration d'un monument... Les consommateurs constatent alors une variation de leur surplus.

Les courbes d'indifférence d'un consommateur représentatif montrent les combinaisons possibles entre la consommation des biens marchands et une certaine qualité de l'environnement  $Q_0$ . Chaque individu, par hypothèse, peut substituer un type de bien par un autre (des biens marchands par le service patrimonial et inversement), quelle que soit la direction suivie sur la courbe d'indifférence.

Chaque courbe d'indifférence correspond à un niveau donné d'utilité, mais comme le revenu et les prix sont supposés fixes, une seule courbe d'indifférence offre une utilité maximale pour l'individu. Une amélioration de la qualité de l'actif patrimonial permet de passer du niveau 0 au niveau 1. L'individu accède à une courbe d'indifférence supérieure, grâce à une quantité plus importante de service patrimonial, le revenu et la consommation marchande restant inchangée.

<sup>150</sup> L'actif patrimonial peut rendre alternativement ou simultanément une dimension naturelle et une dimension culturelle. La gratuité permet de représenter le cas le plus simple. En réalité, certains actifs ou services patrimoniaux ne sont pas totalement gratuits, mais seule une partie du service est payée.

Exprimée en termes de revenu, la variation du surplus amène à distinguer deux situations, suivant qu'il s'agit d'une amélioration ou d'une dégradation de la qualité du patrimoine. Pour chaque cas, il existe une variation compensatrice et une variation équivalente<sup>151</sup>.

Quatre catégories de surplus sont donc possibles selon le tableau ci-dessous.

**Tableau 22 - Surplus, consentement à payer et consentement à recevoir.**

<u>Qualité de l'environnement</u>	<u>Amélioration</u>	<u>Détérioration</u>
<u>Consentement à payer</u>	Surplus compensateur (1)	Surplus équivalent (4)
<u>Consentement à recevoir</u>	Surplus équivalent (3)	Surplus compensateur (2)

Source [Bonnieux, 1998 #224].

Le surplus compensateur mesure la somme maximale (situation 1 du tableau) à retirer au revenu des consommateurs pour que le niveau de bien-être reste le même malgré la variation de prix. Il se mesure par rapport à l'état initial et correspond à une disposition à payer. Il mesure aussi la somme minimale (situation 2 du tableau) à ajouter au revenu des consommateurs pour maintenir le niveau de bien-être. Il se mesure toujours par rapport à l'état initial et correspond à une disposition à recevoir.

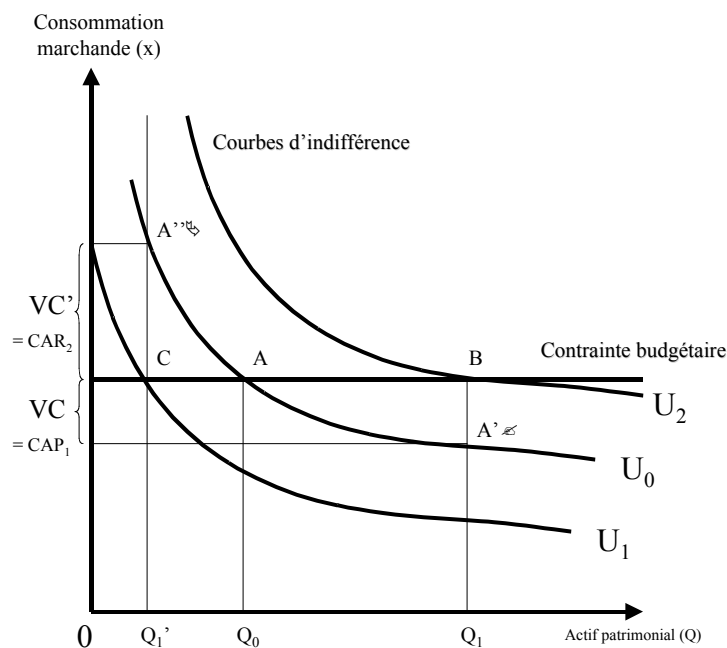
Le surplus équivalent mesure la somme minimale (situation 3 du tableau) à ajouter au revenu de l'individu pour maintenir son bien-être à un niveau équivalent à celui provoqué par une baisse de prix. Le surplus équivalent se mesure par rapport à l'état final et correspond à une disposition à recevoir. Il mesure aussi la somme maximale (situation 4 du tableau) à retirer au revenu des individus tout en maintenant le niveau de bien-être. La mesure est faite par rapport à l'état initial et correspond à une disposition à payer.

Pour traduire ces quatre situations, deux mesures des avantages d'une amélioration et deux mesures des coûts d'une détérioration ont été proposées : le consentement à payer (CAP) pour obtenir un avantage ; le consentement à payer (CAP) pour ne pas subir un coût ; le consentement à recevoir (CAR) pour accepter un coût ; le consentement à recevoir (CAR) pour renoncer à un avantage.

<sup>151</sup> Le surplus compensateur et le surplus équivalent devraient être identiques. « L'équivalent monétaire d'un effet externe est précisément la somme de ce que l'agent accepterait de payer pour qu'un effet défavorable n'ait pas lieu ou qu'un effet favorable se produise, ou la somme maximum qu'il faut lui verser pour qu'il accepte volontairement en échange qu'un effet défavorable ait lieu ou qu'un effet favorable ne se produise pas » [Kolm, 1973].

L'utilisation de ces notions de CAP et CAR, dans la mesure de la valeur d'un service patrimonial, suppose que la qualité du patrimoine et la satisfaction du consommateur sont corrélés positivement. Le consommateur peut alors procéder à des substitutions entre biens de consommation et service patrimonial. La contrainte budgétaire étant donnée, il faut considérer dans un premier temps, une amélioration de la qualité du patrimoine qui amène l'individu de la situation A à la situation B. Pour qu'il puisse donner une grandeur monétaire à cette transition, il lui faut évaluer la quantité de biens marchands à laquelle il est prêt à renoncer en vue de profiter d'une qualité  $Q_1$  de l'actif patrimonial tout en maintenant son niveau de satisfaction à  $U_2$ . Cette mesure prend en référence le niveau d'utilité initial : l'individu se déplace de A vers A' en restant sur la même courbe d'indifférence ; la distance, mesurée sur l'axe vertical des biens de consommation fournit une évaluation de son consentement à payer en termes de diminution de consommation, qui traduit en fait une diminution du revenu.

**Tableau 23 – Variations compensatrices du bien-être dans le cas d'une amélioration et d'une détérioration de la qualité d'un actif patrimonial.**

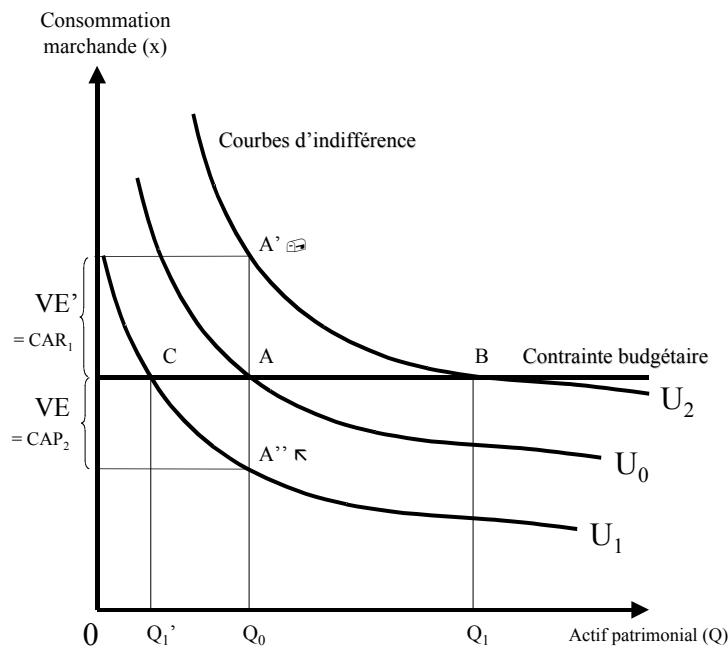


Inversement, confronté à une dégradation de la qualité de son environnement, indiquée par le passage de A à C, l'individu devrait bénéficier d'une compensation égale à la distance entre C et A'' pour considérer que son niveau d'utilité reste inchangé.

Dans le cas des variations équivalentes, la variation du sur-lus est estimée à partir du niveau final d'utilité. S'il y a amélioration de la qualité de l'environnement (passage de A à B), seule une augmentation de la consommation de biens marchands permettrait à l'individu d'obtenir la même satisfaction. Il reste à déterminer le niveau de cette augmentation.

La variation équivalente du sur-lus est mesurée par la distance AA'. Si l'individu est confronté à une détérioration potentielle de la qualité de son environnement (passage de A à C), il s'agit, cette fois, de déterminer son consentement à payer, en termes de diminution de sa consommation marchande) pour éviter cette dégradation.

**Tableau 24 – Variations équivalentes du bien-être dans le cas d'une amélioration et d'une détérioration de la qualité d'un actif patrimonial.**



La situation peut encore se présenter de la façon suivante. Soit une fonction d'utilité indirecte<sup>152</sup> :

**Équation 3-5**

<sup>152</sup> Formellement, une fonction d'utilité se présente sous la forme  $U = U(x_1, \dots, x_n)$ , dans laquelle  $x_i$  représente la quantité de bien  $i$  consommée. Cette consommation est contrainte par le prix du bien  $i$ , mais aussi par les prix de tous les autres biens et par le revenu  $R$ . D'où,  $x_i = x_i(p_1, \dots, p_n, R)$ . Finalement, la fonction d'utilité s'écrit :  $U = U[x_1(p_1, \dots, p_n, R), \dots, x_n(p_1, \dots, p_n, R)]$ . L'équation dépend du vecteur des prix et du revenu. Cela donne :  $V(p_1, \dots, p_n, R)$ ,  $V(\cdot)$  étant appelée la fonction d'utilité indirecte [Zerbe et Dively, 1994].

$$U(x(\cdot, R), Q) = V(\cdot, R, Q)$$

Avec

- la variable  $x$  figure l'ensemble des biens de consommation ;
- $\cdot$  est le vecteur des prix ;
- $R$  est le revenu ;
- $Q$  est la qualité du patrimoine.

Les quatre situations précédentes peuvent se retrouver facilement :

1. En supposant une amélioration de la qualité de l'environnement, il apparaît :

$$V(\cdot, R - CAP_1, Q_1) = V(\cdot, R, Q_0)$$

Dans ce cas,  $CAP_1$  représente la variation compensatrice du surplus.

2. Quelle somme rend un individu indifférent à une amélioration de la qualité de l'environnement ?

$$V(\cdot, R + CAR_1, Q_0) = V(\cdot, R, Q_1)$$

Ici,  $CAR_1$  représente la variation équivalente du surplus.

3. En supposant une détérioration de la qualité de l'environnement, quelle compensation rend l'individu indifférent à cette détérioration ?

$$V(\cdot, R + CAR_2, Q_1) = V(\cdot, R, Q_0)$$

Dans ce cas,  $CAR_2$  est la variation compensatrice du surplus.

4. Enfin, il faut considérer une détérioration potentielle de la qualité de l'environnement. Quelle est la somme que l'individu accepte à payer pour l'éviter ?

$$V(\cdot, R - CAP_2, Q_1) = V(\cdot, R, Q_0)$$

Dans ce dernier cas,  $CAP_2$  représente la variation équivalente du surplus.

### **2.2.3 - La variation du surplus et la variation de dépenses.**

Caractéristique du patrimoine, la demande n'est pas observable directement sur des marchés. Mais, lorsque la qualité de l'actif varie, les ménages modifient leurs dépenses. Se protéger contre le bruit occasionne l'achat de fenêtres à double vitrage. Une pollution de l'air dans une agglomération augmente les dépenses de santé. La dégradation d'un paysage conduit à partir se romener ailleurs,

et à augmenter le coût de déplacement... La reconstitution est alors basée sur le principe de la complémentarité faible [Mäler, 1974 #369].

Pour une utilisation donnée, une activité  $i$  est un complément faible d'un actif patrimonial  $n$ . La visite d'un château, la pêche sur un lac sont deux activités subordonnées à l'existence d'un patrimoine. Pour en déduire la demande de l'actif  $n$ , il faut observer les dépenses effectuées par les individus de la population, pour l'activité  $i$ , lorsque la qualité  $Q$  varie. Cela donne la fonction de demande comensée<sup>153</sup> pour l'activité  $i$  :  $h_i(\cdot, Q, U)$ .

Pour passer de la fonction de demande comensée à la fonction d'utilité indirecte et à la fonction de dépense, il faut considérer que la demande d'actif patrimonial est nulle lorsque la quantité demandée du bien complémentaire  $x_i$  est elle-même nulle. Cela entraîne deux conditions :

1. le bien  $x_i$  est non essentiel, c'est-à-dire qu'il existe un prix  $p_i^*$  tel que la demande comensée  $h_i(p_i^*, Q, U_0) = 0$ . Ce prix  $p_i^*$  est appelé 'prix de réserve'. Il existe un niveau de dépense pour les autres biens qui peut maintenir le niveau d'utilité  $U_0$  quand  $x_i = 0$  ;
2. pour des prix  $p_i$  supérieurs ou égaux à  $p_i^*$ , la disonibilité marginale à payer pour une qualité  $Q$  est nulle. En d'autres termes, les changements dans  $Q$  n'ont pas de signification sur le bien-être.

Si la deuxième condition n'est pas réalisée, il y a une valeur de non usage qui n'est pas reflétée par les courbes de demande de  $x_i$ . Si la première condition n'est pas respectée, il n'y a pas de variation comensatrice finie.

En supposant que la qualité de la complémentaire environnementale  $Q$  passe de  $Q_0$  à  $Q_1$ , les conditions précédentes assurent que le surplus comensateur associé à ce changement peut être mesuré par la surface entre les deux courbes de demande comensées au dessus de la droite de prix. L'hypothèse de complémentarité faible a pour inconvénient d'exclure en principe les valeurs de non-usage. Des travaux plus récents, s'appuyant sur des conditions de neutralité hicksienne permettent davantage leur prise en compte grâce à l'observation des comportements sur des marchés reliés à l'usage de certaines complémentaires patrimoniales<sup>154</sup> [Point, 1998 #314].

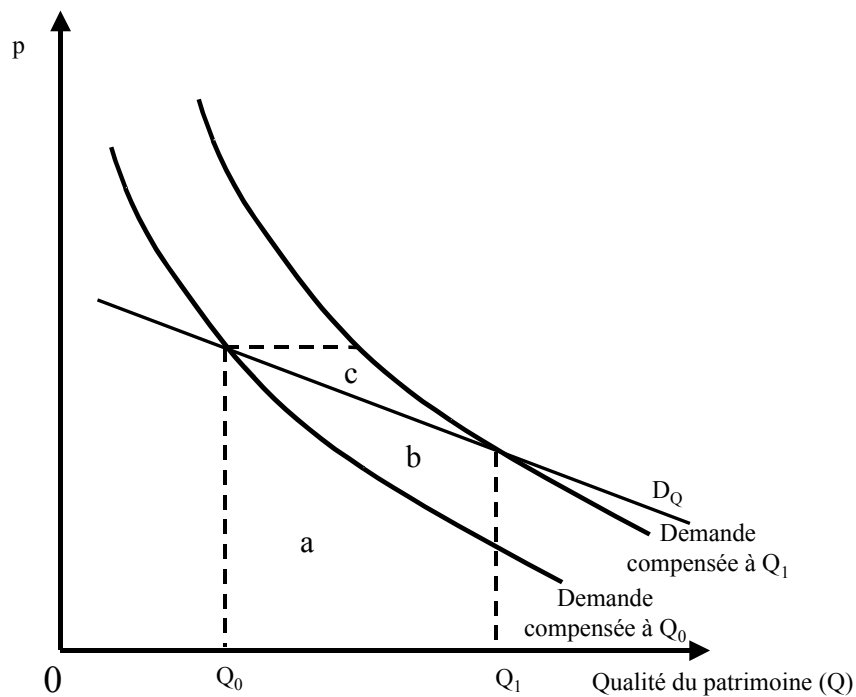
<sup>153</sup> La courbe de demande ordinaire (ou courbe de demande marshallienne) exprime les quantités demandées en fonction des prix, en supposant le revenu constant et le niveau d'utilité variable. La demande comensée (ou demande hicksienne) donne les quantités demandées en fonction des prix, mais avec une utilité constante et un revenu variable [Zerbe et Dively, 1994].

<sup>154</sup> L'hypothèse de neutralité hicksienne est une forme de restriction sur les références, tout comme l'hypothèse de complémentarité faible. On établit une partition des biens marchands qui soit telle que l'on classe les demandes

### Représentation graphique des différents surplus

Pour pouvoir représenter les trois formes de surplus, il faut parvenir à construire les fonctions de demande ordinaire et compensée pour un actif patrimonial. Le surplus ordinaire, estimé à partir d'une fonction de demande, est encadré par le surplus comensateur et le surplus équivalent.

**Tableau 25 – Les trois mesures de surplus dans le cas d'une amélioration de la qualité de l'environnement.**



VC, la variation comensatrice, est égale à la surface  $a$  ;

SO, la variation du surplus ordinaire est égale à  $a + b$  ;

VE, la variation équivalente, est égale à la surface  $a + b + c$ .

hicksiennes en biens substitués et en biens complémentaires au regard de l'actif patrimonial  $Q$ . Cependant, la recherche expérimentale rencontre encore des difficultés. En premier lieu, la procédure est complexe à mettre en œuvre. Ensuite, l'identification d'un bien qui représente une neutralité hicksienne par rapport à  $Q$  est une condition forte [Bonnieux, 1998 #299].



Le classement des trois types de surplus donne l'ordre suivant :

$$VC < SO < VE$$

S'il n'y a pas d'effet revenu, la demande ordinaire et les demandes compensées sont identiques, donc les trois surplus sont égaux.

La théorie fait une distinction nette entre les demandes ordinaires et les demandes compensées. Mais il est plus aisé d'observer les fonctions de demande ordinaire que les fonctions de demande compensées. L'erreur due à l'approximation par un surplus marshallien est par ailleurs faible. Elle est probablement dérivée de l'erreur due à l'estimation de la fonction de demande [Willig, 1976 #140]. La différence entre les trois mesures de l'élasticité revenu de la demande du bien, et de la part du surplus du consommateur dans le revenu [Bonnieux, 1998 #224]. En réalité, les fonctions d'utilité ne sont pas observées. Il est seulement possible de tenter de reconstruire les fonctions de demande.

Pour définir le niveau du surplus, il convient d'observer des comportements, ou de recourir à une mesure directe de l'opinion du public concerné par la mesure. Ceci permet de compenser l'absence de mesure par le marché.

#### **2.2.4 - Choisir entre le CAP et le CAR.**

La valeur d'un changement de la qualité d'un patrimoine s'exerce donc par deux moyens, soit par le consentement maximal à payer (CAP) pour acquérir un droit, soit par le consentement minimal à recevoir (CAR) pour renoncer à ce droit. En théorie, le CAP et le CAR devraient constituer deux mesures très proches pour un même phénomène. Rien ne justifie le choix en faveur du CAP ou du CAR. Toute enquête est libre d'utiliser l'un ou l'autre moyen. Le choix détermine le champ de l'économie jusqu'à ce qu'il se ramène à un problème d'allocation initiale des droits de propriété. « La mesure économique de la valeur dérivée (...) d'un jugement politique sur la légitimité de différents points de référence ou de différentes répartition des droits de propriété », notent [Pearce, 1994 #128]. Utiliser le CAP ou le CAR n'en aura pas moins un impact « psychologique » réel : les pertes liées à un changement ne risque-t-il pas de peser davantage dans l'opinion des agents que les gains.

Le choix de l'indicateur n'est pas neutre. Il laisse apparaître des différences significatives dans les estimations. Dès le milieu des années 1970, plusieurs observations empiriques ont donné des conclusions concordantes [Hammack, 1974 #115; Gordon, 1979 #114; Meyer, 1979 #124; Rowe, 1980 #131; Schulze, 1981 #137]. La mesure obtenue à l'aide du CAP est en règle générale inférieure de moitié à celle fournie par le CAR [Pearce, 1994 #128]. Dans certaines études, elle atteint un niveau 10 fois plus faible. [Bishop, 1979 #97] ont notamment observé que le consentement à payer pour avoir le droit de chasser les oies était de 21 \$, alors que pour renoncer à ce même droit, le CAR est en moyenne de 101 \$. De même, [Brookshire, 1987 #103] ont observé que les riverains d'un parc (Fort Collins, Colorado) sont disposés à payer 14 \$ en moyenne pour planter 25 arbres supplémentaires, et réclament 855 \$ pour renoncer à cette plantation. [Knetsch, 1984 #122] se sont intéressés à la stabilité de la relation ainsi mise en évidence. À partir d'une série d'études expérimentales sur des loteries, ils ont montré que la différence existant entre le CAP et le CAR avait tendance à se reproduire dans un grand nombre de contextes. Le phénomène se reproduit, conformément à la théorie de l'utilité, pour des biens publics n'ayant pas de substituts, mais aussi pour des biens privés ayant, eux, des substituts parfaits.

Les différences constatées peuvent surprendre les économistes mais pas les chercheurs en sociologie ou en psychologie sociale qui ont tenté d'apporter des explications. [Thaler, 1980 #138] évoque l'existence d'un « effet de dotation ». Les agents accordent plus d'importance, dans une décision, à la perte d'un droit acquis qu'à l'acquisition d'un droit équivalent. Cette asymétrie est confortée par [Kahneman, 1982 #342] : « la plupart des gens sont très sensibles à la différence entre la certitude et une très grande probabilité, tandis qu'ils sont relativement insensibles aux échelles intermédiaires de probabilités. Le regret associé à une perte à la suite d'une action a donc tendance à se révéler plus intense que le regret associé à l'inaction ou à une opportunité manquée ». Trivialement, pour la plupart des agents économiques, la perte de 100 dollars par rapport au revenu de référence semble plus fortement ressentie qu'un gain du même montant. Quand un massif forestier doit être rasé pour permettre un nouvel aménagement du lieu, si les agents ont le sentiment de disposer d'un droit sur l'existence de la forêt (optique du consentement à recevoir), ils rendront en compte la perte physique de la forêt, mais aussi le préjudice moral subi. Au contraire, le paiement consenti pour éviter la destruction de la forêt (optique du consentement à payer) ne prend en considération que la dimension physique. Les changements de contexte, même les variations de température ou de lumière, semblent donc influencer différemment les individus selon qu'ils versent un CAP ou qu'ils reçoivent un CAR [Kahneman, 1979 #792].

[Knetsch, 1984 #122] proposent une autre explication et suggèrent de considérer non la faiblesse relative des CAP mais la dilatation des CAR. Les mesures de CAR qui envisagent le renoncement au CAR jusqu'à des valeurs élevées seraient considérées comme une forme de « protection contre un sentiment de regret qui pourrait accompagner un changement délibéré de la situation de l'actif ». Cela impliquerait l'adoption d'une forme de « coût du regret » [Kahneman, 1982 #342].

[Hanemann, 1991 #293] choisit un point de vue plus technique. Il démontre que la différence entre CAP et CAR dépend du degré de substituabilité entre le bien patrimonial évalué et les autres biens. Ainsi, s'il existe un substitut parfait pour le bien public, les deux mesures devraient être égales. Par contre, si le bien public est un actif irremplaçable, le CAR peut tendre vers l'infini, même si le CAP reste strictement borné. L'auteur en déduit : « de grandes divergences empiriques entre CAP et CAR pourraient indiquer non pas une défaillance de méthode mais une perception générale de la part des individus interrogés que les biens marchands privés à leur disposition sont collectivement un substitut très imparfait du bien public considéré ». Lorsque la perte d'un bien public a des conséquences irréversibles, ce qui est le cas de beaucoup d'actifs naturels, l'écart trouve ainsi sa justification.

L'écart pourrait également provenir d'un manque de rationalité des personnes enquêtées. Coursey et alii ont en effet cherché à déterminer le consentement à payer et le consentement à recevoir pour éviter ou pour rendre des doses répétées d'un liquide désagréable mais inoffensif. L'équipe de Coursey a noté que le CAR et le CAP tendaient à converger au fur et à mesure que les doses se multipliaient [Coursey, 1985 #152]. Si les échanges sont suffisamment répétés, les agents ont la possibilité de faire un ajustement et tendent à corriger les erreurs. Les auteurs observent ainsi que le CAR converge vers le CAP au fur et à mesure que l'acte d'évaluation se répète. Cependant, l'expérience reste partiellement satisfaisante : si la convergence apparaît, l'écart ne se résorbe pas totalement. Même après un grand nombre de répétitions de la procédure, l'écart entre les deux montants reste de facteur 2<sup>155</sup>. La conclusion maintient l'incertitude : la proposition selon laquelle la distorsion a tendance à s'éliminer dans un contexte de marché n'a pas encore été clairement établie<sup>156</sup>.

<sup>155</sup> Il convient de compléter cette dernière réserve par une seconde pour relativiser la portée réelle des travaux. Les situations qui rendent nécessaire l'estimation indirecte des valeurs étant justement celles pour lesquelles le marché est défaillant, les agents n'ont guère la possibilité de réaliser des transactions, ni de bénéficier d'un ajustement. Comment engager alors le mécanisme de convergence ?

<sup>156</sup> [Desaigues et Point, 1993] présentent des explications théoriques sur cette divergence entre CAP et CAR.

L'absence de convergence entre le CAP et le CAR oblige à privilégier l'un ou l'autre. Pour favoriser les comparaisons et l'harmonisation des méthodes d'enquête, de nombreux économistes ont écarté les résultats obtenus grâce au consentement à recevoir [Dwyer, 1979 #113; Kahneman, 1986 #119] pour retenir le principe du consentement à payer. C'est notamment le cas du NOAA Panel qui estime préférable le recours au CAP pour toutes les applications de la méthode d'évaluation contingente [Arrow, 1993 #310]. Il convient de se conformer à cette recommandation d'une part, pour ne pas avancer plus avant dans le débat sur l'utilisation du CAP et du CAR, d'autre part pour faciliter les comparaisons entre études. [Attfield, 1998 #858] donne une meilleure justification lorsqu'il est question de valeur d'existence : le consentement à recevoir implique qu'un individu touche une compensation pour la diminution de sa satisfaction. Mais, par définition, un individu n'attend aucune amélioration de son bien-être à partir de la valeur d'existence d'un actif patrimonial. Il n'y a donc aucune raison de compenser une perte de bien-être. Cependant, [Attfield, 1998 #858] considère le CAP comme une mauvaise approximation de la valeur d'un actif patrimonial lorsqu'il y a une valeur d'existence.

### **2.2.5 - Application au Mont-Saint-Michel.**

L'analyse précédente trouve application au Mont-Saint-Michel, dans le cadre du programme de la 'restauration de son caractère maritime'. Mais la nature du projet nécessite une analyse économique en deux étapes :

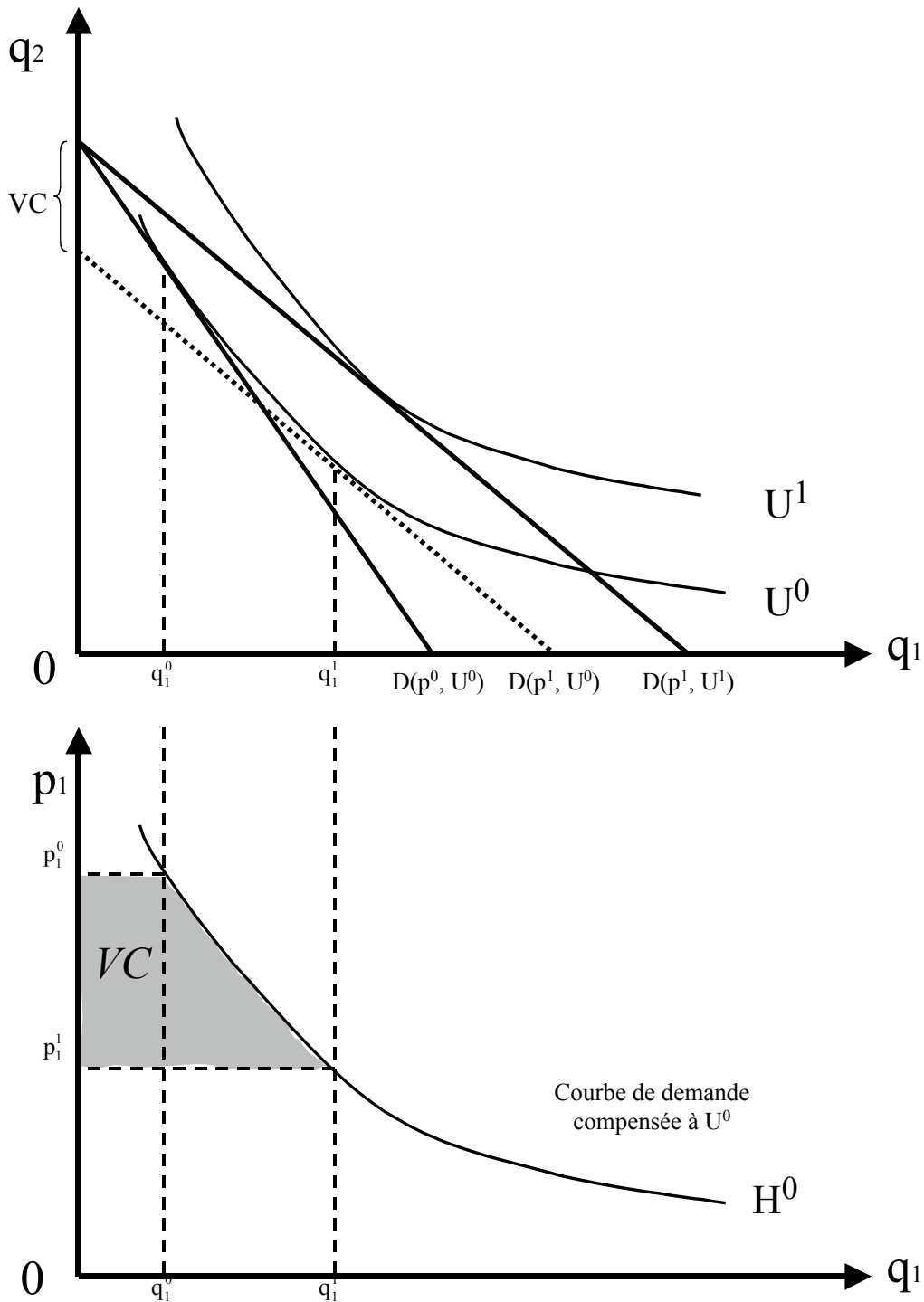
- mesure du consentement à payer pour améliorer l'aménagement environnemental du site ; cette partie consiste à améliorer la qualité du site ; le surplus envisagé est donc un surplus consommateur ;
- mesure du consentement à payer pour permettre le désensablement du site ; la deuxième partie du programme correspond donc à une tentative d'éviter une dégradation ; le surplus devient cette fois un surplus équivalent ;

L'illustration graphique est très simplifiée. Elle présente en abscisse  $q_1$  qui est la qualité supposée de l'actif patrimonial, autrement dit, la qualité du site tel qu'il est perçue par les visiteurs. La variable  $q_2$  représente la consommation des biens marchands. La contrainte de revenu a ici une forme normale pour tenir compte du scénario hypothétique reposant sur une situation de marché (il y a

donc un prix  $\lambda$  affecté selon la qualité du site). La contrainte de revenu est représentée en indiquant le niveau des prix et l'utilité considéré.

Le premier graphique concerne la variation comensatrice du projet d'aménagement de l'accès au site. Le deuxième graphique traite du cas du désensablement, économiquement défini comme une variation équivalente.

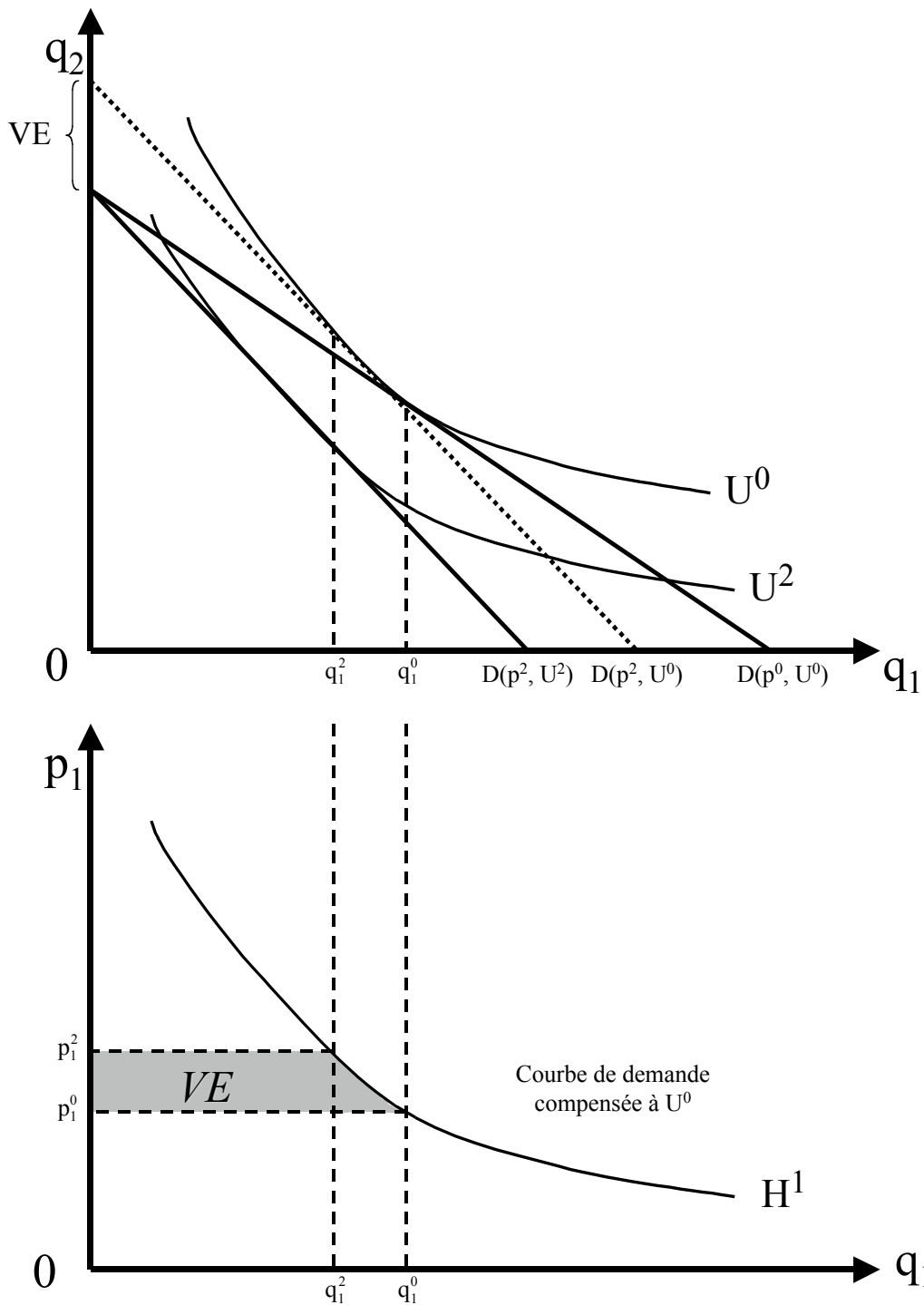
Tableau 26 – CAP pour l'aménagement du Mont-Saint-Michel.



Il demeure un grand nombre de difficultés techniques pour représenter une illustration graphique :

- est représentée en abscisse la qualité du site, variable tout à fait arbitraire qui relève du sentiment personnel de chaque visiteur ; le résultat obtenu peut aussi dépendre du message donné par l'enquêteur ou de l'interprétation qu'il en tire ;
- la construction des fonctions d'utilité est supposée normale mais ne peut être justifiée ; le bien-être des individus dépend de leur revenu, de leur consommation marchande, de leurs goûts personnels, de la visite du site, des consommations jointes qui sont faites sur place... Cet ensemble de facteurs est particulièrement difficile à agréger ;
- le comportement d'un seul individu est représenté, sans tenir compte des liens possibles avec d'autres individus ; la possibilité d'une congestion est donc exclue ;
- comme les deux parties du programme sont analytiquement distincts, faut-il envisager une mesure distincte au près des visiteurs ?

Tableau 27 – CAP pour le désensablement du Mont-Saint-Michel.





L'économie, comme activité scientifique, fait des actions des individus et des entreprises, l'objet premier de son étude. Les actions individuelles, comme l'utilisation récréative d'un site environnemental, déterminent la valeur que les individus accordent à un site. Les économistes estiment cette valeur grâce à la révélation des préférences qui sont définies par les comportements. Cependant, la valeur de non-usage est difficile à mesurer parce que les actions individuelles ne sont pas affectées par des valeurs de non-usage particulières [Diamond, 1993 #111].

## **Partie 2 – Patrimoine et mesure de la valeur.**

### ***Résumé***

La complexité du concept patrimonial et la présence de valeurs de non –usage imposent de recourir à des techniques hors marché pour mesurer la valeur. Dans le cas du Mont-Saint-Michel, le choix se fixe sur la méthode d'évaluation contingente, seule méthode compatible avec la valeur d'existence (chapitre 4). Elle impose de mener une enquête auprès des visiteurs pour connaître leurs préférences et mesurer leur consentement à payer. Les hypothèses implicites de cette enquête et les résultats observés font l'objet d'une analyse détaillée (chapitre 5). Puis sont présentées les commentaires sur le CAP consenti par les visiteurs pour protéger le site. Le débat porte principalement sur la possibilité de distinguer la valeur d'usage des valeurs de non usage (chapitre 6).

### ***Plan***

Chapitre 4 – Calculer la valeur du patrimoine.

Chapitre 5 – MEC, information et légitimité.

Chapitre 6 – MEC, valeur d'usage et valeur de non-usage.

## **Chapitre 4 - Calculer la valeur du patrimoine.**

### ***Résumé***

Les actifs non marchands n'ont pas de valeur totale révélée par les échanges sur le marché. D'autres techniques économiques de révélation de valeur ont été imaginées. Les plus connues sont la méthode des coûts de transport, la méthode des prix hédonistes et surtout la méthode d'évaluation contingente.

Un exposé des différentes méthodes disponibles fait état des possibilités d'application, mais aussi des défaillances rencontrées dans un contexte semblable à celui du Mont-Saint-Michel (section 1). Les défaillances de la plupart des méthodes impose le recours à l'évaluation contingente.

### ***Plan***

Midas, dont le nom est aujourd'hui synonyme de fortune, a`rit à ses dé`ends qu'il était illusoire de considérer toute valeur à travers le seul `risme de l'or. Roi de Phrygie, le `ays des roses, il reçut un jour Bacchus en son `alais. Le dieu de la terre lui `romit, en récom`ense de son sens de l'hos`italité, d'exaucer le moindre de ses désirs. Sans tro`réfléchir, Midas souhaita voir transformer en or tout ce qu'il touchait. Au `remier re`as qui suivit ce vœu, le roi réalisa sa soudaine infortune. Bien qu'il `ût `osséder toute la richesse rêvée, il était condamné à mourir de faim et de soif. Tout aliment `orté à ses lèvres se transformait aussitôt en métal. Midas com`rit que son existence ne dé`endait `as seulement de l'or qu'il `ouvait `osséder. D'autres choses, moins `écieuses, étaient aussi indis`ensables. Il su`lia Bacchus de lui ôter ce don fatal.

Fragment essentiel de la mythologie, l'aventure de Midas avertit des dangers à considérer tous les biens en une seule dimension, la monnaie ayant seulement rem`lacé l'or. La légende illustre, dans une forme romancée, quelques critiques adressées à l'analyse économique : de la marchandisation du monde à l'hégémonie de l'évaluation monétaire. Il im`orte de souligner ici combien ces critiques a`araisent excessives. Comme toute démarche scientifique, l'analyse économique traite du monde en utilisant son `ro`re langage et son regard. Ceux-ci ne sont `as en mesure de donner toutes les ex`lications voulues. Faut-il `our autant les rejeter ? Quelques arguments encouragent, au contraire, à `oursuivre les efforts vers une meilleure connaissance.

Ainsi, l'environnement et les ressources naturelles ne faisaient guère l'objet d'attention jusqu'au début des années 1970. L'analyse théorique a de`uis `rogressé et a `ermis une meilleure intégration de la nature. L'a`ort d'une information, même `artielle, est toujours `référable à l'ignorance. Surtout, la gestion réelle `lace toutes les ressources `atrimoniales devant une alternative : soit ces actifs sont considérés, dès qu'ils écha`ent au marché, comme dénués de valeur ; soit leur valeur est reconstituée en utilisant des techniques aussi rigoureuse que `ossible, même si elles restent im`arfaites.

L'évaluation économique montre `arfois des défaillances lorsqu'il lui est im`ossible de reconstituer certaines informations comme la valeur totale d'un bien `atrimonial. Pour se `asser d'un marché, la révélation de la valeur doit utiliser d'autre méthodes : directes ou indirectes.

Dans les deux cas, il s'agit de donner une indication de la valeur accordée à un actif `atrimonial, en utilisant `our référence l'étalon monétaire. Mais le `remier utilise des informations dis`onibles sur des marchés `roches de l'actif, en `osant `ar hy`othèse que l'évolution de ces

marchés est déterminée par une variation de la qualité de l'actif. Le second cas tente de reconstituer directement la valeur du patrimoine, soit à partir des informations directes disponibles, soit à partir de l'opinion exprimée par une évaluation choisie. Le chapitre donne un aperçu des principales techniques utilisées et envisage leur application (ou leur non-application) au cas du Mont-Saint-Michel.

Enfin, il semble que la construction subjective des valeurs de réservation environnementale soit difficilement réductible à un processus simple et linéaire. Elle doit se nourrir d'une longue acquisition d'information et ne se déduit pas instantanément dans une réponse à un questionnaire, quel que soit le degré d'élaboration de ce questionnaire [Vermersch, 1996 #139]. C'est pourquoi l'hypothèse selon laquelle les agents ont des références bien définies et réalisables à l'enquête ne doit pas être rejetée. L'observateur a toute latitude pour élaborer une méthodologie appropriée à leur observation. Il lui appartient de définir un instrument qui minimise les erreurs et réduit les biais de la méthode d'observation.

## Section 1 - La diversité des évaluations des actifs non marchands.

La mesure de la valeur appartient à ces questions qui ont marqué pendant longtemps l'histoire de la pensée économique. L'épisode le plus contemporain a concerné la mesure des actifs non marchands. L'utilité sociale de ces biens ne fait pas de doute. Le pont de Du`uit en 1844, la montagne, la forêt ou le calvaire chrétien ont tous une contribution directe ou non au bien-être collectif. Il ne suffit pas de dresser le constat de cette utilité, il faut l'introduire ensuite dans le calcul économique.

De nombreuses méthodes se sont succédées pour tenter d'apprécier le plus rigoureusement la valeur d'un site naturel ou culturel. Les plus connues sont les méthodes des effets induits, des prix hédonistes, des coûts de transport ou la méthode de l'évaluation contingente. Toutes ont en commun de tenter de concilier le cadre économique théorique et les informations empiriques disponibles. La diversité des méthodes résulte justement sur la diversité des informations accessibles. Certaines méthodes, dites indirectes, interviennent l'évolution de la valeur à partir des comportements des individus ; d'autres, appelées méthodes directes, privilégient la réaction à des propositions hypothétiques.

### 1.1 - Les méthodes indirectes.

Les méthodes indirectes d'évaluation utilisent, pour évaluer un actif patrimonial, une information économique directement liée à l'actif. Une illustration est apportée par le calcul de la valeur d'un actif à partir des dépenses défensives : pour réduire les nuisances du bruit, chaque victime est amenée à équiper les fenêtres de son habitation de double vitrage. L'analyse s'appuie sur l'observation des comportements de protection contre les dégradations du patrimoine. Les effets induits, les coûts de transport, les prix hédonistes font partie des méthodes indirectes.

Les effets induits enregistrent les conséquences en termes de variation de revenu individuel, d'une qualité donnée d'un patrimoine. La protection d'une rivière encourage ainsi la pratique de la pêche et génère un ensemble de dépenses.

La méthode des prix hédonistes est fondée sur l'observation des prix de biens dont la valeur intègre des caractéristiques de qualité de l'environnement. Ses applications ont surtout concerné le

domaine de l'immobilier. Elle s'appuie alors sur une mesure de l'influence de cette qualité de l'environnement (exposition à la pollution atmosphérique, beauté du site...) sur le prix des logements ou des sites ruraux.

La méthode des coûts de transport est fondée sur l'étude des comportements de déplacement des particuliers. Les dépenses engagées pour se rendre sur un site (et y pénétrer) sont supposées intégrer la valeur attachée à ce site et à ses attributs environnementaux (paysage, faune, flore...). Cette méthode est souvent utilisée pour valoriser des changements de la qualité de l'eau en termes d'effets sur les activités récréatives [Bauduin, 1995 #81].

Enfin, des moyens originaux sont parfois développés. Il s'agit, par exemple, de l'observation des réactions médiatiques en cas de catastrophe. Toutes ces techniques, présentées brièvement ici ne sont pas toujours en mesure de proposer une mesure fiable de la valeur totale dans certaines circonstances.

### ***1.1.1 - Les effets économiques induits***

Quelques chercheurs proposent de déterminer la valeur réelle d'un patrimoine naturel à partir des effets économiques induits. Par exemple, la pêche sportive des salmonidés migrateurs en Basse-Normandie fait ressortir différentes dépenses qualifiées d'effets économiques induits [Bonnieux, 1991 #163] :

- les dépenses effectuées par les pêcheurs en vue de pratiquer leur loisir ;
- l'ensemble des dépenses réalisées dans la région afin de fournir les conditions d'exercice les plus satisfaisantes possibles pour cette activité ;

Une enquête réalisée auprès des pêcheurs détermine en détail la liste et le montant des dépenses. D'après les réponses, les dépenses effectuées sur le lieu de pêche proviennent de :

- l'hébergement dans les hôtels, les campings et les autres moyens marchands ou non marchands ;
- la consommation dans les cafés et les restaurants ;
- l'alimentation ;
- les déplacements aller-retour vers les lieux de pêche ou de transport sur place ;
- l'acquisition de droits de pêche ;
- l'achat du matériel ;

Les dépenses d'équipement sont évaluées à partir des réponses concernant la valeur du matériel [Bonnieux, 1991 #163]. Aux dépenses des pêcheurs, il convient d'ajouter les effets économiques régionaux induits par les activités de pêche.

Enfin, l'ensemble des dépenses effectuées dans la région est à l'origine d'effets économiques induits indirects. Toute dépense génère en effet une réduction de valeur ajoutée et des consommations intermédiaires. L'application de multiplicateurs permet de calculer la valeur de ces effets indirects. Il se peut que les informations disponibles ne permettent pas d'obtenir un résultat d'une grande précision. Une telle analyse permet cependant de déterminer un ordre de grandeur [Bonnieux, 1991 #163].

Pour la baie du Mont-Saint-Michel, les effets économiques induits peuvent également être calculés pour les activités de pêche et de chasse dans l'environnement du site. Comme pour l'enquête menée auprès des pêcheurs de Basse-Normandie, les observations devraient être concentrées sur l'hébergement, la restauration, le déplacement vers les lieux d'activité et l'acquisition de l'équipement. Cette estimation renforcerait la valeur du Mont. Cependant, le résultat obtenu serait seulement une valeur d'usage, limitée aux seules activités observées. Il ne permettrait pas de mesurer une variation consécutive à un arrêt du processus d'ensablement.

En revanche, les effets économiques induits par la présence des visiteurs doivent recevoir une meilleure attention. Chaque touriste, en moyenne, déclare dépenser au Mont, 110 francs pour le paiement du parking, l'achat de souvenirs, les consommations et la visite des musées<sup>157</sup>. Le projet de restauration du site a des effets attendus sur le nombre de visiteurs et sur la durée moyenne du site<sup>158</sup>. Cependant, seule la valeur d'usage est observée pour des conditions existantes. Les révisions sur les effets induits du projet Mont-Saint-Michel restent soumises à beaucoup d'incertitude. Si beaucoup d'observateurs espèrent une augmentation simultanée de la fréquentation et de la durée des visites, l'AGEB (association des « Amis du site des Genêts, des Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel ») craint un impact négatif d'une plus grande affluence. Les visiteurs risquent de réduire leur séjour et de limiter leur consommation. Une analyse des effets induits du projet Mont-Saint-Michel est donc possible mais elle doit substituer des hypothèses aux éléments inconnus. La conclusion ne pourrait clairement faire la part entre l'interrelation des motivations des visiteurs et l'influence des hypothèses choisies.

---

<sup>157</sup> Résultat de l'enquête menée en juillet 1999 pour le CEDEM.

<sup>158</sup> La seule amélioration du réseau routier est supposée augmenter la fréquentation [Service d'études techniques des routes et autoroutes, 1998].



### 1.1.2 - La méthode des coûts de transport

La méthode des coûts de transport utilise les dépenses de déplacement comme des substituts à la valeur de l'actif. Un site aurait donc d'autant plus de valeur qu'il recevrait des visiteurs éloignés en grand nombre. Une telle modélisation serait sans doute possible pour définir la fréquentation du Mont-Saint-Michel. La méthode la plus utilisée, celle de [Clawson, 1966 #215], initiée il y a trente ans, procède en trois étapes :

- elle identifie une liaison entre le coût du voyage à partir des zones de départ différentes les unes des autres et le nombre de visites (relation coût du voyage / visite) ;
- elle estime une fonction de demande de patrimoine, ici une relation entre les variations du prix d'entrée et le nombre de visites en recourant à une hypothèse forte : l'effet d'une augmentation des droits d'entrée serait comparable à celui d'une augmentation des coûts du voyage ;
- elle en déduit une fonction de demande globale à partir de la fonction de demande spécifique pour une zone de résidence donnée (ou pour une catégorie d'utilisateurs donnée).

La méthode des coûts de transport est surtout utilisée pour évaluer les bénéfices d'activité récréatives ou les attributs d'un site [Vaughan, 1982 #213; Morey, 1991 #214]. Par hypothèse, l'attractivité d'un site au sens du public est révélée par la dépense que celui-ci consent pour s'y rendre. Des individus d'origine diverses subissent des coûts différents pour parvenir au même lieu. En supposant qu'ils vont s'y rendre jusqu'à ce que le bénéfice marginal de la visite soit égal au coût marginal du voyage, il est possible d'obtenir une fonction de demande pour le site grâce à une régression des taux de fréquentation sur les coûts de transport.

Cette méthode a été utilisée dès la fin des années 1950 par les administrations américaines régionales et nationales en charge de la gestion des eaux, des forêts, de la pêche et de la vie sauvage, pour estimer les bénéfices de politiques alternatives [Bonnieux, 1998 #224]. Les travaux fondateurs datent de 1958, lorsque Trice et Wood estiment la valeur récréative de trois rivières de Californie. Mais le véritable travail pionnier est celui de [Clawson, 1966 #215]. [Mac Connell, 1975 #226] démontre que la fréquentation d'un site dépend du prix d'accès au site, de la qualité du site et du revenu dont l'individu dispose. Le prix d'accès au site comprend le coût du déplacement, le droit éventuel d'entrée et le coût d'opportunité du temps de trajet. Comme l'expliquent [Bonnieux, 1998 #224], « les fondements théoriques sont clairs : les individus manifestent l'intensité de leur

demande d'usage d'un site récréatif par l'ensemble des dépenses qu'ils engagent pour se rendre sur ce site et pratiquer l'activité désirée ».

La demande d'activité récréative sur un site dépend de quatre catégories de paramètres [Bonnieux, 1998 #224] :

- le coût d'accès au site, ainsi que l'ensemble des dépenses nécessaires pour pratiquer l'activité (droit d'entrée, achat de licence de pêche, dépenses sur le site, etc.)<sup>159</sup> ;
- le temps dont on dispose<sup>160</sup> ;
- la facilité d'accès au site<sup>161</sup> ;
- le revenu<sup>162</sup> ;

La fonction de visite est caractérisée à partir des caractéristiques de la population de visiteurs originaires de chaque zone de départ, des caractéristiques du site, du coût d'accès, et de l'attraction exercée par les autres sites accessibles aux visiteurs [Cesario, 1976 #284] :

Si la méthode des coûts de transport fait preuve d'une relative efficacité dans quelques applications<sup>163</sup>, elle se heurte donc à certaines difficultés. En particulier, elle repose sur l'hypothèse stipulant que l'unique objet du déplacement doit être la visite du site. Si les agents se déplacent pour plusieurs raisons simultanées, le consentement à payer est surestimé si aucune correction n'a pu être apportée :

---

<sup>159</sup> Plus le site est éloigné et plus ces dépenses augmentent, ce qui aura pour conséquence de diminuer la fréquentation du site.

<sup>160</sup> Il est plus aisé de fréquenter des sites plus proches de son domicile que des sites éloignés, même si cela reste variable selon les individus. A priori, les retraités sont moins soumis à une contrainte de temps que les actifs, donc leur disponibilité à voyager est plus grande.

<sup>161</sup> Un site aménagé attire un plus grand nombre de visiteurs qu'un site d'accès difficile, même si l'on peut penser que les références individuelles vont discriminer le choix entre ces deux sites.

<sup>162</sup> Comme pour n'importe quel bien, les individus vont faire un arbitrage entre la consommation de biens et la consommation de loisirs. Cet arbitrage dépend des références et de la contrainte budgétaire de chacun. Une famille nombreuse, à revenu égal aura une disponibilité moins grande à payer et donc à fréquenter un site, qu'un célibataire.

<sup>163</sup> Elle donne de bons résultats dans les études sur la pêche sportive car les pêcheurs de rivière ont dans la plupart des cas une destination unique correspondant à leur lieu de pêche. Mais l'estimation du surplus par cette méthode reste très sensible au choix de la forme fonctionnelle, à la prise en compte ou non de substituts à l'activité et au coût d'opportunité du temps de transport [Bonnieux et Vermersch, 1993]. Les estimations obtenues correspondent davantage à des ordres de grandeur.

- Le voyage peut être à la fois justifié par la visite du monument et par d'autres considérations. Ainsi, le séjour estival près du Mont-Saint-Michel s'explique en partie par une volonté de connaître le site, mais aussi par la valeur récréative du simple fait de voyager et de prendre des congés. L'assimilation des dépenses et du coût d'entrée conduit pourtant à ce résultat<sup>164</sup> ;
- Plusieurs sites sont visités au cours du même voyage. Cela empêche de ramener la totalité du coût du voyage à un seul monument. La solution retenue est d'ajuster des coefficients proportionnels et de répartir les coûts d'accès entre les différents sites visités. Mais la méthode est difficile à appliquer : le prix d'entrée varie d'un monument à un autre ; ou bien il existe une tarification groupée. Par ailleurs, des touristes élisent une région de vacances en exprimant le désir de visiter un seul monument, les autres sites n'étant pris en compte qu'en raison de leur proximité avec le premier et de l'opportunité offerte de les découvrir.

Il faut, notent [Bonnieux, 1993 #100], « pour mesurer la fréquentation en unités de visite homogènes, faire des choix relativement arbitraires »<sup>165</sup>. D'autre part, il demeure une incertitude sur la représentativité de l'échantillon utilisé. Comment en effet garantir que les personnes appelées à faire partie de l'enquête sont une juste image de la population entière ? La question vaut pour toutes les enquêtes, mais elle ne trouve pas davantage de réponse, ici.

Même au sein de l'échantillon, rien n'assure une homogénéité des attributs de la population des différentes zones. La méthode suppose pourtant que les individus expriment les mêmes demandes en moyenne dans chaque zone. Cette attitude optimiste peut être contredite par les différences de revenus ou de niveau d'éducation qui peuvent se faire jour entre zones [Tisdell, 1994 #721]. Il existe donc d'autres facteurs susceptibles d'expliquer les variations de fréquentation : capital culturel, possibilités physiques de déplacement...

Une fois résolue la validité de l'échantillon, il y a encore deux problèmes à résoudre : le choix de la fonction représentative de la demande des visiteurs et la détermination du coût d'opportunité accordé au temps de transport.

<sup>164</sup> Cette assimilation abusive conduit à penser que la sensibilité au prix d'entrée sera plus forte que la sensibilité au coût d'accès. Les véritables fonctions de demande seront alors plus élastiques au prix d'entrée que ne le seront les fonctions construites. L'ignorance de cette réserve risque d'amener des conclusions trop optimistes [Greffé, 1990].

<sup>165</sup> Il existe un arbitrage du consommateur, selon la distance à parcourir entre nombre de visites et durée du séjour. Ce phénomène est mis en évidence en "économie des loisirs" [Bell et Leeworthy, 1990].

La définition de la fonction représentative de la demande des visiteurs, tracée à partir des informations collectées, est essentielle. Une mauvaise appréciation de la relation entre l'évolution de la demande et la distance parcourue compromet l'ensemble de la démarche et ne permet plus de proposer des révisions correctes. Le résultat du calcul est en effet très sensible au choix de la forme fonctionnelle.

Par ailleurs, le coût d'opportunité affecté au temps de transport modifie de manière importante la somme totale attachée à un déplacement. Le montant accordé au coût d'opportunité est un choix qui appartient à l'analyste. Si les visiteurs observés sont des adultes, une issue consiste à envisager le coût du renoncement à l'exercice d'une activité rémunérée pendant le temps utilisé au transport. Mais l'artifice reste discutable : que dire si le public se compose d'enfants ? Quel étalon de valeur attribuer à leur temps ?

La méthode des coûts de transport ne permet pas de mesurer les bénéfices hors site. Les valeurs d'existence, d'option ou de legs ne sont pas prises en compte, pas plus que les bénéfices hydrologiques, en dehors du site ou l'absorption de déchets (CO<sub>2</sub> notamment). La mesure des valeurs de non-usage est ainsi impossible alors que son importance semble renforcée lorsqu'il est question de sites patrimoniaux prestigieux<sup>166</sup>. Enfin, il est difficile de tenir compte de la variation de la qualité d'un site. L'application de la méthode des coûts de transport est limitée à l'observation d'une situation donnée. Pour mesurer les effets d'un projet d'amélioration de la qualité, il faut comparer les résultats de deux analyses successives. La première analyse est antérieure au projet et la seconde lui est postérieure.

L'application de la méthode des coûts de transport au cas du Mont-Saint-Michel devrait tenir compte de toutes ces réserves. L'analyse ne pourrait concerner que la valeur d'usage immédiate retirée du site. Il ne serait donc pas envisageable de s'intéresser à la satisfaction retirée du futur programme de maintien de l'insularité du Mont. Surtout, la durée de l'enquête devrait être étendue à l'ensemble de l'année pour ne pas sous-estimer les effets de saisonnalité.

A partir de l'échantillon retenu,

---

<sup>166</sup> La création d'une liste du patrimoine mondial repose justement sur l'existence unique de quelques sites remarquables dont la conservation doit constituer un enjeu pour l'ensemble de la communauté internationale.

**Tableau 28 : Durée de l'entretien.**

<u><i>[Duréeentretien]</i></u>	<u><i>Nombre</i></u>	<u><i>Fréquence</i></u>
<u><i>Classes</i></u>		
<u><i>Moins de 11 minutes</i></u>	339	31,48%
<u><i>De 11 à moins de 16 minutes</i></u>	608	56,45%
<u><i>De 16 à moins de 21 minutes</i></u>	98	9,10%
<u><i>De 21 à moins de 25 minutes</i></u>	21	1,95%
<u><i>De 25 à moins de 30 minutes</i></u>	7	0,65%
<u><i>30 minutes et plus</i></u>	4	0,37%
<u><i>Total</i></u>	1077	100,00%

Source : [CEDEM, 1999 #845]

### ***1.1.3 - Les prix hédonistes.***

La valeur d'un terrain dépend en partie des avantages qu'il procure. La possibilité de cultiver la terre ou de se loger sont les avantages les plus évidents. Mais la proximité du lieu de travail, des commerces ou d'un environnement naturel et culturel sont d'autres atouts. Celui qui a la jouissance d'un terrain situé près d'un parc bénéficie d'un cadre de vie plus recherché qu'un autre ayant pour voisinage une gare ou un aéroport. Comme les caractéristiques de l'environnement varient selon les situations, il est sans doute possible d'envisager une évaluation reposant sur ces différences. La valeur d'un actif patrimonial apparaît parmi les arguments intégrés dans le prix des biens immobiliers ou dans les salaires [O.C.D.E., 1991 #142].

Quantité d'externalités peuvent se trouver valorisées comme attributs environnementaux de biens et services marchands : l'esthétique d'un paysage, la qualité des eaux ou les nuisances olfactives d'origine agricole fondent en partie la valeur de l'immobilier, le développement du tourisme vert, ou le tarif de la location des gîtes ruraux.. La méthode des prix hédonistes utilise cette hypothèse de base. Elle analyse la formation des prix différenciés définis par leurs caractéristiques [Legoffe, 1996 #207] : « dans un marché en équilibre, le prix implicite de l'environnement (prix hédoniste) dérivé de [la fonction de prix ou de salaire] représente la disposition à payer marginale pour la caractéristique environnementale considérée. On peut alors en

« rincipalement remonter à la fonction de demande de bien public et aux variations de bien-être induites par les politiques environnementales ».

Développée par [Ridker, 1967 #212], la méthode des prix hédonistes s'appuie sur une extension de la théorie du consommateur<sup>167</sup>. Son application implique des conditions restrictives importantes qui portent à la fois sur les formes fonctionnelles relativement spécifiées et sur les hypothèses réalisables de comportement et d'équilibres de marchés. « Si quelques études américaines du prix de la terre agricole font apparaître des résultats encourageants, l'application de cette méthode dans le contexte français soulève de nombreuses difficultés à la fois pratiques (recueil de données adéquates) et théoriques (hypothèse d'un marché parfait) » souligne [Michalland, 1996 #208]. Au-delà de ces difficultés, la méthode des prix hédonistes renvoie à la question de l'attribution des droits de propriété liés aux externalités. La fourniture gratuite par l'agriculture d'aménités positives ayant un caractère de bien public exotérique, par exemple, des comportements de passager clandestin pour d'autres producteurs [Vermersch, 1996 #139].

Les domaines d'application privilégiés sont la mesure du coût de la proximité d'un site pollué, ou de la qualité de l'air ou du bruit. Pour pouvoir déterminer la part d'une de ces variables dans la valeur d'un bien immobilier, il faut toutes les introduire dans l'analyse. Les études intègrent donc un panel de données caractéristiques du 'bien immobilier' : variables sur le voisinage, variables définissant la facilité d'accès et enfin variables caractéristiques du patrimoine. Si l'analyse doit exclure une de ces variables, elle risque de fausser les résultats concernant les effets estimés des autres variables sur la valeur du bien immobilier. L'erreur est par excès ou par défaut selon la relation existant entre les variables prises en compte ou exclues ou entre ces variables et la valeur du bien.

La présence d'une variable sans intérêt a aussi une conséquence nuisible. Même si les résultats ne sont pas forcément erronés, l'estimation des effets des autres variables sera un peu moins fiable. Enfin, certaines variables ont des corrélations entre elles. Ainsi, l'accès au centre ville est souvent étroitement lié à certaines valeurs de pollution atmosphérique et inversement. Un critère de pollution atmosphérique tel que la concentration totale de particules en suspension est en corrélation très étroite avec un autre critère tel que la teneur en dioxyde d'azote. La méthode des prix hédonistes suppose que les personnes aient une bonne connaissance de la qualité de l'environnement lors du choix de leur habitation et que le marché fonctionne de façon satisfaisante [Bauduin, 1995 #81].

---

<sup>167</sup> En considérant que la valeur accordée aux actifs patrimoniaux ou aux biens publics indésirables est une composante de la valeur marchande observable des autres biens.

Les données disponibles ne sont pas suffisamment abondantes pour distinguer les effets respectifs de ces variables. La plupart des études ne retiennent donc qu'une seule mesure de pollution atmosphérique à partir de laquelle elles déterminent les effets de toutes les formes de pollution atmosphérique sur la valeur des biens immobiliers. Parfois encore, elles utilisent une variable de substitution comme le revenu pour mesurer l'impact d'un grand nombre de variables socio-économiques sur la valeur des biens immobiliers. Ces procédures sont certes approximatives, mais il est impossible d'y échapper.

Des tests statistiques permettent d'évaluer la sensibilité des coefficients à la sélection des variables indépendantes, à l'erreur de mesure de ces variables et aux procédures d'estimation. Ces tests n'ont pas été généralement appliqués aux études de prix hédonistes, mais les quelques résultats disponibles montrent que les coefficients hédonistes sont très sensibles aux facteurs susmentionnés.

Autre problème, le choix de la fonction utilisée pour établir une relation entre la variable dépendante (prix d'une maison ou montant d'un loyer) et les variables descriptives énumérées plus haut. La plupart des études rejettent une relation linéaire. Il faut recourir à l'emploi de critères statistiques pour estimer la forme des fonctions. Bien que ces critères soient utiles, ils ne sont pas toujours décisifs et il est donc à tout fait probable que le chercheur doive faire intervenir son jugement [O.C.D.E., 1989 #142].

La qualité des données et des techniques s'est beaucoup améliorée au cours des dix dernières années. Ces améliorations ont permis d'aboutir à de meilleures estimations des coefficients hédonistes mais surtout de mieux rendre conscience de la précision des estimations. Même en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles, cette précision demeure faible. Les estimations de coûts par la technique hédoniste peuvent donner des écarts importants [O.C.D.E., 1989 #142].

Efficace dans un contexte précis, la méthode des prix hédonistes apparaît, comme les deux précédentes, incapable de produire des résultats satisfaisants. Certaines raisons de cette défaillance sont identiques à celles qui concernent à la fois les coûts de transport et les effets induits. Il faut ainsi regretter que la méthode des prix hédonistes ne permettent pas de mesurer les valeurs de non-usage. En revanche, le résultat obtenu traduit une variation entre deux états. Les prix hédonistes, obtenus en se basant sur l'évolution des prix de l'immobilier, enregistrent les effets consécutifs à un projet comme celui mené au Mont-Saint-Michel. Mais la nature des acteurs pris en considération empêche sans doute de recourir aux prix hédonistes. Seuls les propriétaires de terrains et d'habitations sont directement concernés. Or, il représente une infime partie des utilisateurs du Mont. L'essentiel des

Personnes concernées par le site, c'est-à-dire les visiteurs, sont définitivement oubliés. Or, leur opinion est primordiale dans un site si fréquenté.

#### ***1.1.4 - Valoriser grâce à la télévision : les limites de l'observation des comportements.***

Malgré leur incapacité à révéler les valeurs de non-usage, la méthode des prix hédonistes et la méthode des coûts de transport font désormais partie des outils courants d'évaluation des biens non marchands. D'autres méthodes ont tenté de réduire les difficultés rencontrées.

[Farrow, 1995 #644] proposent de faire appel à l'observation des comportements des spectateurs. Les deux auteurs évaluent le non-usage à partir du temps consacré par les usagers assis à la recherche d'information sur un événement<sup>168</sup>.

« Dans le cas de l'Exxon Valdez, en 1989, le fait que la majorité des Américains n'aient pas visité le site de 'Prince William Sound' n'implique pas une absence de réévaluation quant aux dommages de la catastrophe étrolière ». La plupart d'entre eux ont pris connaissance de l'ampleur de la marée noire grâce à la télévision, qui constitue le média le plus puissant. Aussi, l'illustration émotive a-t-elle retenu la couverture du naufrage de l'Exxon Valdez par les trois réseaux nationaux (ABC, CBS, NBC). Les données recueillies portent sur la couverture quotidienne, en 1989, au cours des journaux du soir des trois chaînes. En parallèle, sont rassemblées les estimations journalistiques de l'audience de ces programmes et des renseignements sociologiques et démographiques sur les téléspectateurs.

Dans un journal télévisé, la place d'un sujet est subordonnée répondre aux attentes du téléspectateur. Si ce dernier 'décroche', il a le pouvoir de changer de chaîne. Aussi, est-il essentiel de satisfaire sa curiosité et son besoin de détente et (ou) de connaissance. La télévision est ici analysée comme un marché dans lequel l'offre satisfait, comme d'usage, la demande.

Il y a loin, a priori, de l'audience télévisée à l'évaluation des dommages d'une marée noire. En fait, [Farrow, 1995 #644] remarquent le caractère de la complémentarité faible [Mäler, 1974 #369]. Ainsi, la dépense pour l'achat de livres, de magazines ou autres moyens et le coût d'opportunité du temps consacré par une personne pour voir et lire représentent un moyen d'estimer l'intérêt de cette

<sup>168</sup> Un travail similaire peut être fait pour l'évaluation des contributions charitables, des changements dans les références, de l'importante activité politique et judiciaire ou de tout autre comportement observable.



personne pour un site. En effet, si, à l'occasion d'un changement conséquent de la qualité du site, il n'y a aucune modification des consommations, il semble assez raisonnable de conclure au seuil d'intérêt équilibré par la personne pour le site [Farrow, 1995 #644].

La consommation télévisuelle relève des mêmes ressorts. Le téléspectateur définit rationnellement la quantité de télévision (plus particulièrement d'informations) souhaitée en comparant sa valeur imputée au coût d'opportunité du temps. La probabilité d'un individu de suivre une minute d'information télévisée peut donc se caractériser en termes de bénéfice marginal et de coût marginal d'opportunité. À partir d'un modèle économétrique dichotomique (logit), la probabilité de suivre une couverture de l'accident de l'Exxon Valdez est reliée au coût d'opportunité du spectateur, à ses caractéristiques et à l'audience enregistrée. Dès lors, il devient aisé de calculer la valeur d'une minute de télévision et d'en déduire le consentement à payer du spectateur. Par agrégation, est obtenu le consentement à payer global. Les montants estimés oscillent entre 12,7 et 17,2 millions de dollars<sup>169</sup>.

La technique proposée n'évite pas un certain nombre de défauts qui expliquent une grande part de la différence entre les résultats ainsi obtenus et les résultats de l'évaluation contingente : « nous ignorons s'il existe d'autres marchés possibles dans lesquels les changements de comportement directement observables sont liés au naufrage de l'Exxon Valdez ». Le choix de l'instrument d'évaluation (la télévision) est lui-même soumis à interrogations. Est-il assuré de couvrir l'ensemble de la population concernée ? Ne présente-t-il pas de biais en fonction de la 'densité de l'actualité' ? Surtout, est-il raisonnable de considérer une émission de télévision, en particulier un journal, comme un bien économique effectif ? Revendiquée par les auteurs, cette assimilation au même titre que le mariage, le crime, le spectacle des événements sportifs ou culturels, ou les loisirs traduit une modélisation par trop réductrice d'une représentation du monde<sup>170</sup>.

Le rejet est forcément réducteur. La télévision ne représente qu'un accès à l'information parmi d'autres. Pour une partie de la population américaine, la sensibilisation aux difficultés de l'Alaska est assurée par d'autres médias. Elle n'a pourtant pas été enregistrée dans l'étude. Même en retenant l'hypothèse d'une information circulant exclusivement grâce à la télévision, le choix de ne retenir que la durée de diffusion est à son tour contestable. La couverture par l'information télévisée

<sup>169</sup> Rappel : ces résultats sont à comparer avec ceux de [Carson et Mitchell, 1992] compris entre 2 et 9 milliards de dollars.

<sup>170</sup> Voir sur le sujet [Passet, 1995].

connaît des écarts infinis. Le temps accordé à un sujet peut osciller entre quelques secondes, le temps de l'annonce d'une 'brève', et plusieurs dizaines d'heures de couverture<sup>171</sup> (continues ou cumulées). La durée d'une couverture est elle-même insuffisante à signaler l'importance et la sensibilité d'un sujet : l'ouverture, même courte, d'un journal vaut parfois mieux qu'un développement plus long en deuxième moitié d'émission. La concurrence d'autres sujets sensibles peut encore occulter un événement<sup>172</sup>. Enfin, comme les informations obtenues ne contiennent que la valeur de non-usage, comment est-il possible de mesurer la valeur d'usage, voire l'expression simultanée d'une valeur d'usage et d'une valeur de non usage ?

### ***1.1.5 - Le système de comptes du patrimoine naturel.***

Les réorientations des promoteurs de cette méthode sont comparables aux objectifs habituels de l'évaluation environnementale : « L'objectif est de faire entrer l'environnement dans le champ de l'action politique. Il faut donc disposer d'instruments adaptés pour réussir cette intégration. Pour cela, il faut notamment pouvoir comparer les objectifs d'environnement avec ceux des autres domaines d'intervention de la puissance publique : économie, éducation, santé... Les décideurs ont besoin de données fiables pour éclairer leurs décisions » [Comolet, 1990 #182].

Dès la fin des années 1960, des économistes et des écologistes se sont interrogés sur la pertinence des indicateurs permettant la mesure du développement des sociétés humaines et sur la prise en compte des atteintes à l'environnement dans la statistique économique. Le feu des critiques a touché en premier lieu le contenu de la comptabilité nationale et son agrégat le plus connu, le Produit Intérieur Brut. Les propositions de solution ont emprunté deux chemins différents :

- la première démarche a consisté à corriger la Comptabilité Nationale elle-même, avec pour objectif de redéfinir les agrégats, en leur ajoutant un contenu en environnement ;
- la seconde orientation s'est proposée de construire, face à la comptabilité nationale classique, et reliés à elle, des comptes physiques de la nature et de son usage par l'homme.

<sup>171</sup> Les deux auteurs proposent ainsi un tableau relatant les temps d'antenne dévolus à des événements : les élections résidentielles de 1984 ont totalisé 80,5 heures, l'invasion de Grenade a fait l'objet de 12 heures de retransmission, la catastrophe de l'Exxon Valdez a été traitée pendant 4,2 heures et l'accident industriel de Bhopal a donné lieu à 2 heures d'informations.

<sup>172</sup> Le naufrage de l'Erika en décembre 1999 et les tempêtes qui ont balayé la France simultanément se sont en quelque sorte 'télescopés', relativisant l'un et l'autre leur importance stricte.

Depuis une dizaine d'années, les mêmes réflexions ont retrouvé une actualité. Les organisations internationales tentent d'introduire la comptabilisation de l'environnement. Les réunions préparatoires à la conférence de Rio ont en effet vu émerger l'idée d'une comptabilité des ressources naturelles.

Selon ses artisans, les informations produites par la comptabilité physique de l'environnement interviennent directement, en fournissant leurs propres agrégats, ou indirectement, comme contrainte nouvelle, dans l'élaboration des évaluations monétaires globales [Comolet, 1990 #182].

Le but du système de comptes du patrimoine naturel (SCPN) est ainsi de rassembler dans un cadre comptable cohérent des informations quantitatives et qualitatives sur l'état du patrimoine naturel et son évolution, c'est-à-dire sur les causes de ses variations. Les ambitions de la démarche sont multiples :

- offrir aux pouvoirs publics une base d'évaluation chiffrée sur les systèmes et les éléments naturels ;
- améliorer l'information sur les milieux ;
- contribuer à une prise de conscience à tous les niveaux de décision des menaces pesant sur notre patrimoine naturel ;

Le patrimoine, défini ici, regroupe « l'ensemble des éléments naturels et des systèmes qu'ils forment, qui sont susceptibles d'être transmis aux générations futures ou de se transformer ». La définition tient compte à la fois des éléments naturels vivants ou non et des écosystèmes. Parmi les composantes variables (susceptibles de se transformer spontanément, ou sous l'effet des activités humaines) du patrimoine naturel, il y a donc

- des éléments simples, lesquels se subdivisent eux-mêmes en ressources du sous-sol, milieux physiques et organismes vivants ;
- des écosystèmes ou écozones, qui permettent de rendre compte des solidarités écologiques liant entre eux les éléments simples et d'analyser la dynamique des milieux naturels ;

Enfin, le système de comptes n'ignore pas l'action des agents socio-économiques. Une architecture institutionnelle vient compléter les architectures en termes d'éléments et d'écozones. Elle décrit l'impact des activités humaines sur les milieux naturels.

La difficulté essentielle du système de comptes du patrimoine naturel vient de l'identification des finalités du patrimoine naturel. Il n'existe pas d'étalon unique pour évaluer les actifs naturels, à l'image du rôle joué par la monnaie pour les biens marchands. Les actifs naturels sont en effet hétérogènes, multidimensionnels et difficilement comparables entre eux. Dans le SCPN (système de

comptes du patrimoine naturel), deux modes de valorisation ont été retenus : l'évaluation monétaire et l'évaluation physique. La première est utilisée dans le cas de biens naturels appropriés, faisant l'objet d'un échange marchand. Lorsque cela est possible, des prix de marché sont également reconstitués en utilisant une méthode indirecte : coût de reconstitution, valeur de biens ou de services substituables... Mais le recours de ces méthodes reste limité. C'est pourquoi la priorité a été donnée à des 'descripteurs physiques' qui renvoient à trois modes d'évaluation :

- la réduction, qui mesure des composantes naturelles appartenant à une même famille taxinomique à l'aide d'une grandeur physique uniforme ; « face à la multivalence des dimensions d'une famille d'objets, il est possible de se ramener à l'une d'entre elles qui leur est commune, et, au prix de cette réduction, on peut alors procéder à des additions » [Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel, 1986 #799] ; le choix peut se porter sur l'effectif d'une population animale, la superficie d'un territoire ou la biomasse ;
- la conversion, qui utilise comme étalon une catégorie d'éléments particulière, ce qui la rapproche de la réduction<sup>173</sup>, ou un indicateur synthétique comme la 'tonne équivalent étrole' ;
- la combinaison, qui, à partir du constat qu'une multivalence d'unités faisait obstacle à une description synthétique d'un phénomène, fonde une méthode d'évaluation synthétique élaborée à partir d'une mesure commune unique ; cette dernière est obtenue à partir d'indicateurs 'simples' comme la productivité, voire d'indicateurs plus complexes résultant d'une analyse multicritères ;

## 1.2 - Les méthodes de valorisation hypothétiques.

Les premières analyses ont calculé la valeur sous forme monétaire à partir de l'observation des comportements. Une deuxième catégorie de méthodes inscrit la démarche dans un cadre hypothétique. Les agents susceptibles d'accorder une valeur à un bien patrimonial sont interrogés et doivent révéler leur comportement supposé dans le cas où ils seraient plongés dans le contexte (non réel) qui leur est suggéré.

<sup>173</sup> Dans la conversion, le principe consiste cependant à réduire un ensemble d'actifs à une dimension qui n'appartient à aucun d'entre eux ou qui est seulement commune à certains d'entre ; [Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel, 1986] cite comme exemple 'l'équivalent-chevreuil' utilisé pour évaluer une population de grand gibier.

La liste des techniques développées comprend à la fois des méthodes indirectes (qui déterminent la valeur à partir de réponses de comportement) et des méthodes directes :

- la méthode des coûts de transport hypothétiques ;
- la méthode de classification hypothétique ;
- la méthode des jeux d'allocation de ressources ;
- la plus importante est la méthode d'évaluation contingente ;

Le grand intérêt de la valorisation hypothétique est de placer les agents concernés dans la situation la plus proche possible de la situation attendue en théorie. Ainsi, pour obtenir l'effet généré par un projet d'aménagement, une enquête peut être menée auprès des personnes concernées pour connaître leur appréciation. Les critiques insistent cependant sur le danger à utiliser des mesures extraites d'une situation non réelle. Néanmoins, les méthodes hypothétiques, et en particulier la méthode d'évaluation contingente sont de plus en plus développées.

### ***1.2.1 - La méthode des coûts de transport hypothétiques.***

Il s'agit de valoriser un bien ou un service en mesurant la disposition à payer des agents pour réaliser un déplacement fictif vers le site à évaluer. [Garrabé, 1994 #268] compte cette méthode dans les techniques indirectes car les individus sont interrogés sur leur disposition à payer pour un déplacement et non sur la valeur accordée à un bien. Elle a pour avantage d'être utilisable non seulement pour évaluer un site résident, mais aussi pour évaluer les avantages d'un programme d'aménagement avant sa réalisation. Une telle analyse se déroule en trois étapes :

1. description du site aux personnes interrogées ;
2. questionnaire concernant l'évaluation indirecte de la disposition à payer (combien de kilomètres accèteriez-vous de faire pour vous rendre sur le site ?) ;
3. évaluation du coût ;

Dans un cadre général, la méthode reste fragile. En effet, la distance par rapport au site conditionne la réponse et fait varier la valeur donnée à l'actif patrimonial. Plus une personne est éloignée, plus le coût de transport annoncé est élevé et plus le nombre de personnes concerné diminue. C'est un résultat contraire à toute évaluation des coûts de transport, qui n'enfreint des conditions de comportement économique efficace. Cependant, la situation hypothétique augmente la difficulté de l'exercice car il faut envisager au réalisme des personnes à interroger. Le choix doit se faire précisément et éviter toute tentative et même tout soupçon de manipulation.

Une autre insuffisance repose sur l'idée qu'il n'y a pas de changement de la qualité entre une utilisation nulle et une utilisation totale d'un bien environnemental. Ainsi, le prix ne varie pas directement selon la quantité et la qualité disponible. Il n'y a pas de phénomène de saturation (phénomène de bien public). Enfin, il est difficile d'envisager le coût de transport comme une exécution directe de la valeur d'un bien. Comme il n'est pas perçu immédiatement, il ne constitue pas un équivalent d'un prix d'entrée.

### ***1.2.2 - La méthode de classification hypothétique.***

Il s'agit encore d'une procédure d'enquête qui permet de ranger certains sites, ayant des caractéristiques différentes, selon l'ordre de référence des personnes interrogées. À partir de ces résultats, il est possible d'étudier les substitutions entre les sites en fonction des coûts d'accès. Des informations qualitatives (le classement en ordre de références des sites) aident à forger des valeurs. « Le but, écrit [Garrabé, 1994 #268], est d'identifier à partir des différences qualitatives de ces sites, la valeur en termes de coûts d'accès de ces différences quantitatives ». Les étapes de la méthode sont :

1. décrire les sites avec leurs caractéristiques principales et préciser la distance entre le site et le lieu de résidence ;
2. obtenir une classification des qualités des sites par ordre de référence ;
3. établir les relations de substitution (termes de l'échange) entre la distance et les différentes qualités du site ;
4. évaluer la valeur de chacune des qualités d'un site<sup>174</sup> (Comment, précision ?) ;
5. mesurer la disposition à payer pour un site particulier ;

La classification hypothétique est particulièrement délicate à utiliser. L'attribution d'une valeur à chaque qualité d'un site naturel repose sur des hypothèses et un choix de répartition appartenant au chercheur. Elle en devient donc discutable. Par ailleurs, rien, a priori, ne permet d'envisager un site naturel comme la somme de qualités distinctes, chacune étant mesurable. Au contraire, le principe holistique rappelle : le tout, c'est-à-dire le site naturel, est plus grand que la somme des parties, les qualités. Cette méthode présente enfin l'inconvénient de ne pas révéler de surplus du consommateur.

### **1.2.3 - La méthode des jeux d'allocation de ressources.**

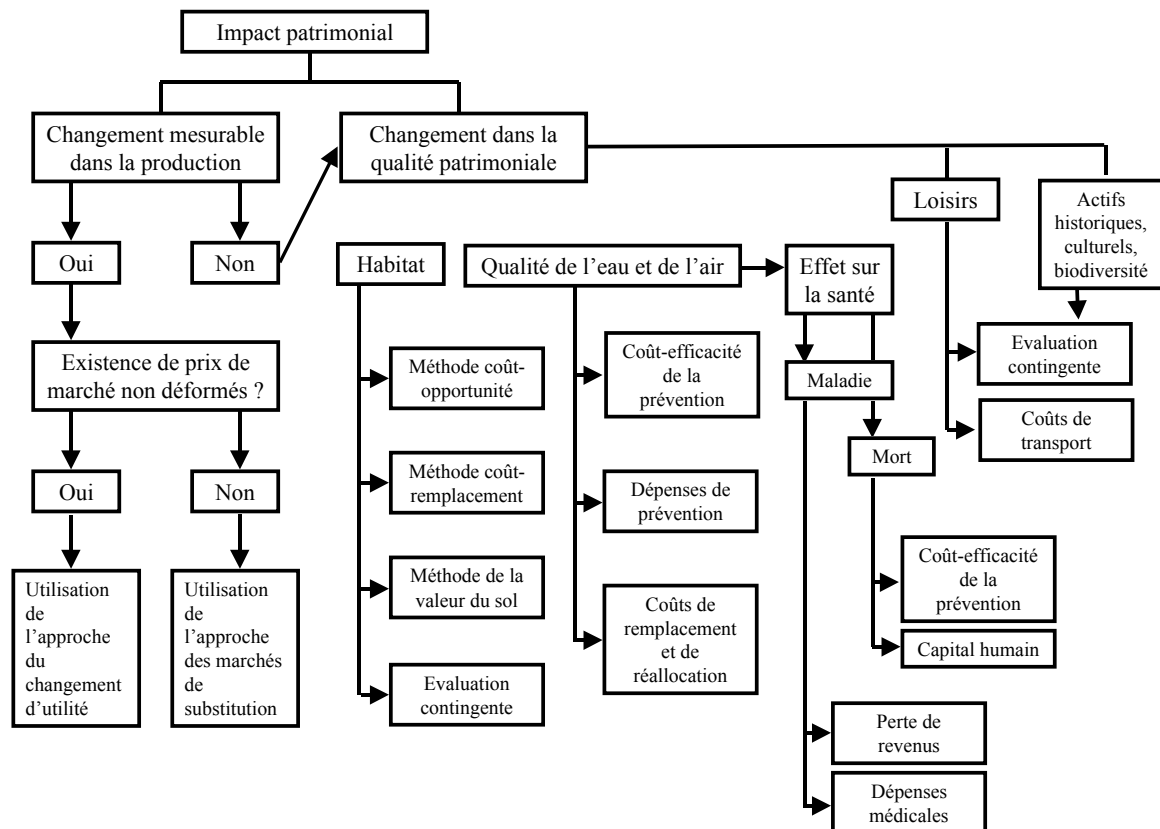
Utilisée pour l'évaluation des politiques publiques, elle analyse la distribution des budgets publics selon la nature des actions possibles. Par hypothèse, les décideurs ont pour objectif leur survie politique. S'ils sont rationnels, ils respectent la volonté de leurs administrés, sous peine de ne pas être réélus. Les allocations successives des budgets publics ont pour objectif une maximisation du bien-être collectif. Cependant, un tel exercice doit décrire avec précision chacune des catégories budgétaires pour évaluer ensuite les modifications apportées aux avantages [Mitchell, 1990 #126].

Toutes ces méthodes ont en commun de s'intéresser au comportement présent des agents. Elles analysent les fonctions de demande et de coût, les prix de marché et les choix observés. Mais elles ne sont pas utilisables dans toutes les situations. [Dixon, 1994 #860] ont analysé différentes situations et envisagé les choix de techniques possibles : pour mesurer les effets sur la santé, il faut envisager les pertes de revenus ou le coût des soins ; pour l'observation d'une activité de loisirs, ils suggèrent les coûts de transports et la méthode d'évaluation contingente ; pour un actif patrimonial, [Dixon, 1994 #860] suggèrent seulement la MEC. Le tableau ci-dessous présente le choix des techniques d'évaluation selon l'objet des calculs.

---

<sup>174</sup> Il s'agit sans doute de l'état et la plus délicate car les coûts d'accès doivent être décomposés pour en associer une part à chaque qualité de site.

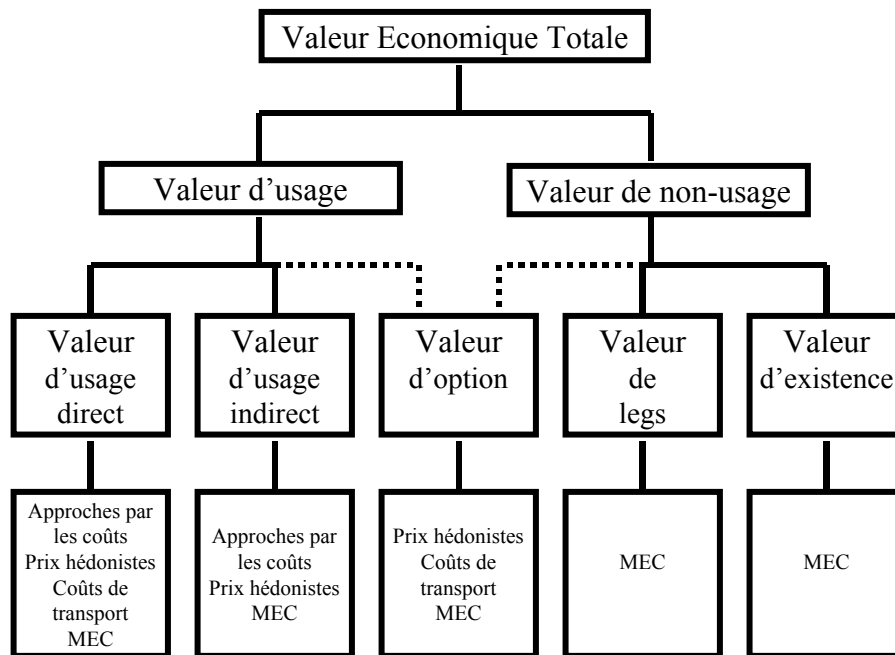
**Tableau 29 : le choix des techniques d'évaluation.**



Source : [Dixon, 1994 #860]

En articulant, elles disent difficilement d'informations sur un projet qui n'est pas encore mené. Surtout, elle conduisent à l'échec lorsqu'il faut calculer une valeur totale des biens patrimoniaux, car elles doivent, par construction, s'appuyer sur des marchés effectifs. Or, les informations des marchés sont insuffisantes pour intégrer dans les calculs autre chose qu'une valeur d'usage (récréation, chasse ou pêche...). La littérature des méthodes d'évaluation ne permettent ainsi d'évaluer qu'une partie de la valeur économique totale d'un actif patrimonial, comme le montre le tableau ci-dessous [Banque Mondiale, 1998 #857]. Seule la méthode d'évaluation contingente (MEC) est susceptible de révéler l'existence de valeurs de non-usage.



**Tableau 30 : Les méthodes d'évaluation et la valeur économique totale.**

Source : [Banque Mondiale, 1998 #857]

## Section 2 - La Méthode d'évaluation contingente (MEC).

La méthode d'évaluation contingente est une méthode largement utilisée pour mesurer la valeur des actifs non marchands, malgré les contestations dont elle continue de faire l'objet<sup>175</sup>. Elle prolonge dans le champ économique les techniques de mesure des préférences et des comportements forgées par la sociologie et la psychologie sociale. Le mécanisme de la MEC consiste, devant un projet améliorant ou dégradant la qualité d'un actif non marchand, à interroger les agents sur leur consentement à payer ou leur consentement à recevoir pour voir réaliser le projet. Comme il n'existe pas de marché effectif, les agents sont amenés à afficher des comportements hypothétiques, censés correspondre au plus près à leurs préférences.

Restreint, dans un premier temps à la valorisation des actifs naturels à usage récréatifs [Davis, 1963 #109], le champ d'application de la MEC s'est peu à peu étendu à la valorisation du risque lié à la gestion des déchets [Mac Clelland et alii, 1989], à la qualité de l'air [Johanson, 1987], à la visibilité [Brookshire, 1976 #270; Mac Clelland, 1991 #298; Randall, 1974 #269; Schulze, 1981 #335; Schulze, 1983 #336], à la fiabilité de l'approvisionnement en eau (Howe et alii, 1990 ;

<sup>175</sup> Pour une synthèse de critiques, lire [Hausman, 1993].

Whittington et alii, 1990 et 1992 sur Haïti et le Nigéria) [Whittington, 1986 #334], à la pollution de l'eau [Gramlich, 1977 #272]... Aujourd'hui, elle déborde largement le cadre de l'économie de l'environnement jusqu'elle touche aussi bien le transport [Schwab, 1995 #206], la sécurité aérienne [Jones-Lee, 1976 #271], la santé [Rozan, 1999 #338] ou le patrimoine.

La pratique courante de cette méthode trouve plusieurs explications. Premier attrait non négligeable, la MEC est applicable, du point de vue technique, dans presque toutes les circonstances dès qu'il est possible de mener une enquête sur un échantillon bien défini d'une population. Aucune donnée statistique complémentaire n'est indispensable. A l'inverse, les autres méthodes, comme celle des prix hédonistes ou celle des coûts de transport, reposent sur l'utilisation d'informations dont la pertinence peut faire défaut. Cette portée de la MEC est opportune pour traiter des problèmes de gestion publique, pour lesquels l'observation des comportements des agents doit se passer des signaux usuels fournis directement ou indirectement par le marché.

Deuxième attrait principal, il devient possible de mettre en avant non seulement la valeur d'usage de l'actif observé, mais aussi sa valeur de non-usage. En effet, les réponses de la personne interrogée accordent une valeur attribuée à l'usage présent, à l'usage potentiel, dans le futur (valeur d'option), et même à la simple existence du bien [Bauduin, 1995 #81].

Malgré son succès toujours croissant, la MEC reste soumise à de nombreuses critiques d'économistes. Ces derniers reprochent, par exemple, le caractère hypothétique, les risques d'erreurs systématiques ou la construction de valeurs qui n'existent pas réellement à l'étude. Les critiques n'ont pas menacé son utilisation. Elles ont néanmoins permis de préciser les conditions d'application de la méthode pour introduire des standards et limiter les risques d'erreurs systématiques.

L'enquête menée au Mont-Saint-Michel dans le cadre du 'Rétablissement de son caractère' [CEDEM, 1999 #845] tient compte des remarques et des recommandations qui ont été formulées dans la littérature. À travers une présentation de la MEC, l'application au Mont-Saint-Michel sera présentée en détail.

## 2.1 - Introduction à l'évaluation contingente.

Il existe plusieurs variantes de MEC :

- La méthode de 'l'ordre contingent' ; elle consiste à demander aux personnes interrogées d'exprimer leurs préférences entre plusieurs choix qui leur sont proposés,

en les rangeant dans l'ordre souhaité. A chaque choix est associé un effet sur l'environnement et sur le revenu des personnes interrogées.

- La méthode des 'activités contingentes' ; les agents sont interrogés sur les ajustements de leurs niveaux d'activités (consommation, travail, loisir, etc.) qui leur permettraient de compenser une variation de la quantité ou de la qualité des biens et services non marchands.
- La méthode de 'l'évaluation contingente' proprement dite. On détermine, sur la base d'un marché hypothétique, la variation du revenu permettant de compenser une variation de la quantité ou de la qualité des biens et services non marchands.

Toutes ces variantes reposent sur un principe commun : les agents consentent à des variations hypothétiques de leur consommation (exercées sous la forme de variation de leur revenu par exemple) pour bénéficier du changement envisagé dans le cadre d'une politique publique. Le projet proposé conduit soit à une amélioration de la qualité de l'environnement, soit à une préservation de cet environnement. Un questionnaire permet de recueillir les informations sur le comportement des agents.

### ***2.1.1 - Des premières études à la reconnaissance.***

Le développement de l'évaluation contingente est un phénomène relativement récent. Il a ses racines aux Etats-Unis où ce type d'étude s'est progressivement imposé dans les processus portant sur les biens environnementaux. Depuis les premières études dont les origines remontent à la fin des années 1940 jusqu'à la consécration obtenue aujourd'hui, la MEC a fait l'objet d'une recherche attentive riche et inventive pour en étendre tout à la fois les fondements théoriques, les modes de réalisation et les champs d'application.

L'utilisation d'enquête pour mesurer la valeur des biens publics a été suggérée pour la première fois par [Ciriacy-Wantru, 1947 #105] dans un article discutant des avantages des mesures de conservation de la terre<sup>176</sup>. La proposition de l'auteur visait à améliorer l'évaluation dans le cas de biens publics non-marchands. Il faut cependant attendre 1963 pour lire la première application réelle par Davis [Davis, 1963 #109]. L'objet d'étude était la mesure des bénéfices récréatifs

recourus par les forêts de l'Etat du Maine (Etats-Unis) pour les chasseurs et les romeneurs. Davis a fondé sa méthode sur « des questionnaires adaptés pour tirer une information sur le prix maximum que les usagers paieraient pour éviter [d'être] privés [de l'accès aux espaces boisés] ». L'enquête utilisait une technique d'enchère dans laquelle les personnes interrogées devaient réagir à l'annonce de droits d'entrée croissants. Le point d'équilibre pour chaque individu était obtenu lorsque ce dernier renonçait à payer le droit d'entrée proposé pour l'usage de la forêt. D'autres informations socio-économiques servaient par ailleurs à déterminer une équation rédisant la valeur de l'enchère.

[Knetsch, 1966 #290] ont poursuivi ces travaux et ont déterminé la valeur du libre accès d'une zone située autour d'un lac. Cette valeur a été comparée au surplus du consommateur obtenu par une autre méthode (la méthode du coût de transport). La différence entre les deux analyses était seulement de 3 %.

Une dernière contribution fondatrice a été réalisée en 1969 [Hammack, 1974 #115]. Une enquête postale auprès des chasseurs de gibier d'eau a estimé le consentement à payer pour avoir le droit de chasser et le consentement à recevoir pour renoncer à ce droit.

Les progrès de la méthode étaient relativement lents car les économistes privilégiaient les méthodes des prix hédonistes ou des coûts de transport, pour mesurer les valeurs environnementales. Cependant, les problèmes soulevés par ces méthodes basées sur l'observation des comportements ont été plus nombreux que prévus. À près la suggestion de Krutilla en 1967 [Krutilla, 1967 #273] de retenir la valeur d'existence parmi les variables de choix publics, les études contingentes se sont progressivement imposées.

Le dernier obstacle a été levé à près la résolution du problème du passager clandestin. Pour certaines critiques, une partie des personnes interrogées pouvaient être tentées de consentir à des paiements différents de leurs références réelles, laissant aux autres la responsabilité de financer le projet annoncé. [Bohm, 1972 #98; Bohm, 1979 #99] a montré que les difficultés posées par le comportement stratégique des acteurs ne devaient pas, en fait, être surestimés. Une bonne définition de l'échantillon permettait d'éviter le biais.

La méthode d'évaluation contingente a connu un réel essor depuis les années 1970, en particulier aux Etats-Unis. Dès 1979, le Water Resource Council a inclus la méthode d'évaluation contingente dans la liste des méthodes reconnues pour évaluer les bénéfices d'un projet. Un an plus tard, un décret résidentiel rend obligatoires les études d'impacts pour toute législation importante

<sup>176</sup> L'article a été publié en 1947, dans la revue *Journal of Farm Economics*, sous le titre "Capital Returns from Soil Conservation Practices".

ayant effet sur l'environnement. La même année, le CERCLA (Comprehensive Environmental Recovery Compensation and Liability Act) fait explicitement mention de l'évaluation contingente. Un grand pas est franchi dans la reconnaissance, puisque le texte du CERCLA prévoit une responsabilité financière des agents potentiellement à l'origine de déchets dangereux. La responsabilité s'applique à la fois pour les dépenses de remise en état et pour les dommages causés à l'environnement dont le gouvernement fédéral et local sont les représentants<sup>177</sup>. Le gouvernement fédéral peut donc évaluer les dommages et réclamer réparation aux parties incriminées. La notion de dommages est extensive et couvre toutes les atteintes possibles au sol, à l'air, à l'eau ainsi qu'à la faune, la flore ou l'écosystème.

Dans un premier temps, les méthodes disponibles étaient hiérarchisées et l'évaluation contingente était considérée moins fiable que les autres. Les autorités ont finalement décidé d'introduire la méthode d'évaluation contingente parmi l'ensemble des méthodes acceptables sans imposer de hiérarchie. Le *Department of Interior*, malgré de vives réserves sur la fiabilité des estimations, reconnaissait qu'il s'agissait de la seule méthode disponible pour mesurer les valeurs de non-usage dès 1986 [Hausman, 1993 #337]. A la suite de quelques décisions de justice importantes<sup>178</sup>, la hiérarchie des méthodes a été remplacée par un principe d'équivalence. Une fois les principales réserves levées, [Mitchell, 1989 #126] ont observé aux Etats-Unis la réalisation d'un grand nombre d'évaluation basée sur les principes contingents. [Carson, 1994 #307] ont recensé plus de 1500 exemples. Le nombre dépasse aujourd'hui 2000. Ce succès a amené [Portney, 1993 #795] à considérer l'évaluation contingente comme une sorte « d'industrie académique ».

Avec un décalage de quelques années, les expériences se multiplient en Europe. Cependant, [Bonnieux, 1997 #306] observe des écarts considérables entre les pays. Si les applications sont nombreuses en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves, elles sont moins fréquentes en Allemagne et semblaient plus rares en France jusqu'au début des années 1990 [Navrud, 1992 #308]. La nature des biens observés varie autant que l'inclinaison pour la méthode. Qu'il s'agisse de la préservation de l'environnement, de la valorisation du bien-être animal ou de la sécurité alimentaire, les possibilités sont nombreuses. Le Royaume Uni privilégie les études sur le paysage ou sur les transports. Les Allemands s'intéressent aux effets du bruit.

<sup>177</sup> De fait, la tutelle sur le milieu naturel est exercée par la collectivité.

<sup>178</sup> Bonnieux F. cite l'exemple du procès de l'Etat d'Ohio contre le ministère de l'Intérieur (Department of Interior) qui était chargé de l'élaboration des protocoles. Le tribunal a donné raison à l'Etat d'Ohio en remettant en cause la règle habituelle du moindre coût et en considérant la méthode d'évaluation contingente comme acceptable. Ainsi, le champ mesurable est étendu ainsi que le champ des possibilités d'indemnisation [Bonnieux, 1997].

L'un des succès de l'évaluation contingente a suivi de près la catastrophe de l'Exxon Valdez, en Alaska<sup>179</sup>, en 1989. Après le naufrage du pétrolier, le congrès a voté une loi (1990) afin de limiter la probabilité de tels accidents. Le *Department of Trade* a été chargé d'établir ses propres règles d'évaluation des dommages dans l'éventualité d'un accident. Un rapport d'expertise a été commandé au *NOAA panel (National Oceanic and Atmospheric Administration)*, dirigé par deux Prix Nobel d'économie, Arrow et Solow sur la capacité de la méthode d'évaluation contingente à produire des estimations fiables dans la mesure des pertes en valeur de non-usage et des dommages causés à l'environnement naturel. Le résultat de l'expertise est un 'oui' conditionnel : la méthode d'évaluation contingente apparaît capable de fournir des estimations fiables, à condition que certaines règles méthodologiques soient respectées.

Fort d'une conclusion prudente mais positive, l'Etat de l'Alaska a commandé une étude contingente pour évaluer la catastrophe de l'Exxon Valdez. Son objet était de mesurer le consentement à payer des Américains pour prévenir de tels accidents à l'horizon de dix ans. L'échantillon utilisé était de 1000 personnes. Le résultat donne un consentement à payer moyen de 30 \$, ce qui correspond à 2,8 milliards de \$ pour l'ensemble du pays [Carson, 1992 #680].

### 2.1.2 - Les fondements de la MEC.

La MEC ne bouleverse pas la tradition néoclassique. L'utilité que procure un bien est toujours la cause de sa valeur : cette dernière est fonction de l'augmentation de l'utilité totale résultant de la consommation d'une unité du bien. C'est donc le même concept d'utilité qui est étendu au patrimoine. La qualité de l'air et de l'eau, la beauté des paysages, la splendeur d'une abbaye ou la richesse des écosystèmes influencent le bien-être des individus et sont associées aux autres composantes du panier de biens afin de déterminer la fonction d'utilité. Implicitement, le consommateur sait, par hypothèse, arbitrer entre les biens patrimoniaux et les biens privés. La condition semble très forte mais elle est indispensable pour conserver les mécanismes de révélation de la valeur par la demande.

La MEC doit néanmoins transgresser quelques habitudes. Comme la démarche consiste à observer les intentions, il n'y a plus de confrontation directe avec les comportements effectifs. Il

---

<sup>179</sup> Le 24 mars 1989, l'Exxon Valdez, un pétrolier de 300 000 tonnes, heurte un récif en Alaska. Malgré les opérations de pompage, 42 000 tonnes de pétrole brut se sont répandues dans la mer le long des côtes, atteignant le parc naturel de "Two Arms Bay" où vivent des baleines.

faut supposer que les intentions des agents sont des indicateurs fiables de la réalité. La valeur des ressources environnementales est donc calculée à partir de la fonction de demande supposée des consommateurs. Plus exactement, la valeur observée à la suite d'une enquête s'interprète comme la variation du surplus annoncé par le consommateur lorsque la qualité de l'actif patrimonial disponible change dans son niveau d'utilité [Bonnieux, 1992 #276; Bonnieux, 1997 #306].

Pour résumer, l'évaluation contingente doit partir de quatre postulats initiaux :

Postulat 1 : les personnes interrogées disposent de la totale souveraineté sur leurs décisions de consommation. Ce premier postulat est fondamental pour mener une évaluation contingente. Des agents non souverains, dont les choix sont dictés par une raison extérieure, n'ont pas besoin d'être interrogés pour connaître leur comportement. La connaissance de l'influence extérieure suffit à renseigner sur les choix réalisés. En revanche, lorsqu'il est question d'agents souverains, la détermination des choix est le fruit d'arbitrages individuels qu'une enquête peut inviter à révéler.

Postulat 2 : les personnes interrogées ont un ensemble cohérent de références réalisables au questionnaire. Le sondage permet simplement de révéler ces références [Kahneman, 1986 #119] : « Il existe un ensemble de références cohérentes pour les biens, incluant les biens non marchands comme l'air pur et de belles vues ; (...) ces références peuvent être révélées sur un marché adéquat, et (...) être observées grâce à l'évaluation contingente » ;

Postulat 3 : les personnes interrogées ont intérêt à exposer leurs références avec sincérité. Différents motifs, parfois contradictoires, les y engagent. En l'absence de bénéfices et deertes associés à une révélation sincère de leurs références, les individus ressentent un devoir intrinsèque de sincérité et sont disposés à révéler leurs véritables demandes [Bohm, 1972 #98]. [Gérard-Varet, 1998 #475] qualifie cette réaction de 'comportement sincère par défaut'. Ces individus ont le devoir de contribuer d'une manière ou d'une autre à financer le coût du projet (même si chacun préfère bénéficier gratuitement d'une amélioration de la qualité de l'environnement) [Desaigues, 1993 #23]<sup>180</sup>. D'autre part, les personnes confrontées à une proposition de choix collectif, se voient offrir toutes sortes de raisons pour que chacune ait conscience qu'elle peut influencer l'issue. Des dispositifs expérimentaux garantissent alors une révélation sincère des références pour les projets publics [Kurz, 1974 #819]. C'est le principe du 'comportement comitatif' [Gérard-Varet, 1998 #475]. A l'inverse, pour [Desaigues, 1993 #23], les individus estiment quelquefois, par leur comportement, avoir une influence sur l'évaluation des bénéfices et des coûts attachés au projet.

<sup>180</sup> [Cummings et alii, 1997] ont mis en évidence la fragilité de l'hypothèse de comportement sincère par défaut et de comportement comitatif.

Postulat 4 : les personnes interrogées déduisent de leurs réponses une réduction de leur revenu disponible ;

Bien que les principes de la théorie du consommateur soient confirmés, l'influence du contexte de l'enquête sur les réponses a encouragé un débat sur les formes de rationalité. A la rationalité substantive, retenue par la théorie néoclassique, [Willinger, 1996 #92] réfère une rationalité « contextuelle » ou, comme [Vivien, 1999 #794], une rationalité procédurale [Simon, 1957 #397]. La MEC recourt ainsi au même outil que la gestion patrimoniale. Cependant, l'utilisation d'une MEC a elle des précautions et des réserves.

### ***2.1.3 - Les conditions d'application.***

La multiplication de travaux empiriques a permis de dresser une méthodologie précise [Mitchell, 1989 #126; Bateman, 1991 #96]. Il est important pour toutes les parties prenantes de connaître les modalités utilisées pour l'évaluation et de pouvoir les comparer avec d'autres enquêtes. Le "National Oceanic and Atmospheric Administration" (NOAA) [Arrow, 1993 #310] a ainsi élaboré un protocole d'utilisation, résumé par [Portney, 1994 #129] :

- réaliser les enquêtes directement plutôt que par téléphone ou par courrier ;
- privilégier l'indicateur CAP plutôt que CAR ;
- employer la technique du référendum plutôt que le questionnaire ouvert ;
- décrire de façon claire et compréhensible le scénario proposé par le questionnaire ;
- rappeler aux personnes interrogées que leur contribution équivaut à une baisse de leur budget disponible pour leurs autres dépenses ;
- rappeler aux personnes interrogées l'existence de substituts potentiels ;
- poser en fin de questionnaire des questions subsidiaires afin de s'assurer que les personnes interrogées ont bien compris les choix qu'ils ont exprimés et leur demander les raisons de leurs choix ;

La MEC peut également présenter un danger de manipulation, si toutes les parties de l'échantillon ne partagent pas de référence commune explicite, publique et librement consentie.

Par conséquent, [Cummins, 1986 #108] jugent important que les personnes interrogées soient familiarisées avec l'actif faisant l'objet de l'évaluation et qu'elles aient une expérience antérieure d'évaluation et/ou de choix quant à la consommation du bien. Plus l'individu interrogé



est familier avec le changement de `politique `ro`osé et `lus son ex`ression de la valeur se ra` `roche des mesures com`ensées de la valeur . Aussi, les `références devraient être focalisées ou ex`rimées `ar ra` `ort à un objectif social connu `our éviter de devenir la `roie d'un mani`ulateur malveillant. La `rise en com`te des valeurs éthiques (le bien-être des générations futures) n'est ainsi `ossible qu'à la condition d'un consensus autour de ces valeurs<sup>181</sup>.

Par extension, la MEC n'est d'aucun secours si son utilisation et les thèmes qu'elle véhicule risquent de générer des conflits<sup>182</sup> [Willinger, 1996 #92]. C'est une condition im`ortante qui n'est `as toujours vérifiée. Le besoin d'une étude a` `araît en effet lorsque la sensibilité à un `roblème s'accroît brusquement et a` `elle une ré`onse.

Il faut ce`endant ra` `eler que les actifs `atrimoniaux à évaluer dans le cadre des décisions de `olitique `ublique sont souvent com`lexes, `eu familiers et multidimensionnels. Ils im`liquent un bon niveau de connaissance scientifique et font l'objet de considérations esthétiques, religieuses, récréationnelles et économiques. Les recherches sur les jugements humains et les `rises de décision montrent comment toute `ersonne ado`te des stratégies de sim`lification lorsqu'elle doit `orter un jugement global sur un sujet com`lexe : chercher en mémoire des situations similaires, com`arer des alternatives basées sur une seule dimension ou sur la `lus im`ortante.

L'humain a besoin d'une méthode qui `eut l'aider, tout d'abord, à déterminer les valeurs des différents éléments ou as`ects du bien, `uis à regrou`er ces `arties [Gregory, 1997 #177]. Le questionnaire devient un guide im`ortant. Il facilite l'ex`ression des `références en soumettant des objets de com`raison et en sim`lifiant le vocabulaire et les o`tions `ésentées. Son élaboration est donc déterminante.

### ***2.1.4 - La réalisation d'une évaluation contingente.***

Pour établir des résultats dignes d'intérêts, la `ré`aration et la réalisation d'une évaluation contingente s'accom`agnent de `récautions dans la constitution du questionnaire, dans l'information communiquée aux `ersonnes interrogées, et dans le mode de ré`onse `ro`osé. Cette

---

<sup>181</sup> Les usages stratégique des évaluations sont, d'a`rès [Godard, 1999], des questions délaissées ou maintenues à l'état de boîte noire. De la même façon, la ca`acité des évaluations à conforter le ra` `rochement des `oints de vue ou, à l'inverse, à dévelo`er des controverses est également délaissée.

<sup>182</sup> Le résultat de l'enquête risque d'en souffrir. Le refus de considérer les solutions `ro`osées se traduira `ar la multi`lication de non-ré`onnes ou de ré`onnes de `rotestation.

standardisation des enquêtes vise à améliorer leur qualité générale et à faciliter les commentaires et les critiques de résultats, gage d'une meilleure exploitation future.

[Bateman, 1993 #639] ont dressé une méthodologie en 6 étapes, depuis la révélation jusqu'au commentaire des résultats : révélation, enquête, calcul, estimation, agrégation et évaluation.

### 1. Préparation.

L'évaluation contingente s'articule autour d'un scénario hypothétique qui décrit les conditions de production (marché contingent) et de financement (mode de paiement) du bien, puis aborde sa valorisation (révélation des références) [Bonnieux, 1997 #306]. Le scénario qui sert de base à l'enquête doit être réalisé avec soin. Son efficacité repose sur l'aptitude à projeter les personnes interrogées dans une situation plausible.

[Bonnieux, 1993 #100] citent en exemple la pêche sportive en eau douce : « [Elle] se caractérise particulièrement bien à l'approche contingente » car il est aisé de constituer un scénario réaliste. Les pêcheurs sont familiarisés avec les actifs naturels (rivières, stocks halieutiques, parcours de pêche) et ont l'habitude de payer pour y avoir accès (cotisations aux associations, droits de pêche, arts de société). Par ailleurs, les modalités de gestion de la pêche de loisir existent et sont connues des pêcheurs. Les mesures mises en œuvre (périodes d'ouverture, modes de pêche et quotas) sont globalement acceptées et il n'y a guère d'ambiguïté sur la répartition des droits d'usage. Enfin les pêcheurs sportifs sont plutôt bien informés, par leurs associations et la presse spécialisée, sur l'abondance de la ressource et les problèmes de qualité de l'eau. Le marché hypothétique proposé aux pêcheurs devient un simple prolongement d'une situation bien identifiée, ce qui restreint les risques de biais [Bonnieux, 1993 #100].

La mise en œuvre d'une situation hypothétique compatible à la fois avec les besoins des enquêteurs et avec l'information disponible pour le public est un exercice difficile dans la plupart des études. Les postulats économiques théoriques, en décrivant les comportements supposés des agents, jettent les bases du scénario. Mais ils restent insuffisants à en assurer le crédit. [Willinger, 1996 #92] suggère trois composantes fondamentales : la définition précise de l'actif patrimonial, la définition du véhicule de paiement retenu et le choix de l'indicateur.

La définition de l'actif patrimonial et du changement proposé par le scénario est incontestablement la première condition à remplir. L'estimation réalisée dépend en effet de la qualité de l'information apportée à l'agent au premier stade du scénario. Si le marché simulé est plausible et pertinent, l'interviewé perçoit la façon d'acquérir l'actif. Sinon, il risque de ne pas se

sentir concerné par le choix proposé et de donner des réponses sans fondement ou relevant de la rotation.

Pour la sélection du véhicule de paiement, deuxième paramètre essentiel du scénario, il faut également faire preuve de réalisme. Plus le véhicule de paiement approche les habitudes de consommation de l'échantillon et plus les réponses sont pertinentes. Pour un parc naturel, il est courant d'utiliser le droit d'entrée. S'il s'agit d'améliorer la qualité des eaux fluviales et souterraines, le meilleur instrument est la facture d'eau ou une taxe relevée par la commune. La restauration d'un paysage à travers la disparition de poteaux électriques peut se mesurer par l'augmentation de la facture d'électricité.

Enfin, le choix de l'indicateur à proposer (consentement à payer ou consentement à recevoir), est souvent plus discutable que ne le voudraient les experts de la NOAA. Les droits de propriété implicites ou explicites amènent à ne pas toujours suivre leur inclination en faveur du CAP. S'il s'agit de mesurer la compensation de l'effort en faveur d'une agriculture plus respectueuse de la nature (réduction des intrants, abandon de certaines pratiques agricoles...), le consentement à recevoir serait l'indicateur le mieux à proposer à la population agricole [Colson, 1996 #205]. On imagine mal en effet que l'agriculteur accepte de fournir un effort sans contrepartie, car ce dernier s'est approprié, de droit (il est soit propriétaire, soit locataire) et de fait, l'usage de la terre<sup>183</sup>. Choisir le consentement à payer remet en cause une situation établie et peut dégénérer un climat de conflit ouvert à une politique de réservation. Entre une crise sociale et le choix de l'instrument économique, les pouvoirs publics sont parfois amenés à arbitrer aux dépens du second terme. L'indicateur est soumis à des contraintes sociales autant qu'à des contraintes économiques.

A l'inverse, si l'on envisage des mesures préventives pour éviter la dégradation d'une ressource, le consentement à payer est en général la mesure adéquate. En effet, lorsque la dégradation correspond à une perte de bien-être pour l'ensemble de la population, celle-ci sera disposée à payer pour éviter cette perte. Le choix de l'indicateur n'est donc pas neutre.

Il faut souvent se contenter du jugement intuitif des personnes interrogées et faire appel à leur expérience ou à des raisonnements par analogie. Dans un tel contexte, la collaboration entre économistes, psychologues et chercheurs en sciences sociales (en particulier les spécialistes d'enquêtes) a mis en évidence combien les choix retenus pour établir un questionnaire ont une

<sup>183</sup> Dans l'hypothèse où des externalités négatives de son activité perturbent d'autres agents et réduisent le bien-être collectif, l'agriculteur peut disposer à sa guise des espaces qu'il cultive, dans les limites des réglementations.

influence sur l'inter-rétation par l'échantillon. Ces choix concernent tant le contenu que le vocabulaire, la forme du scénario et celle du document d'entretien.

Une enquête réalisée sur le terrain peut s'illustrer par une présentation directe du site, des photographies [Schulze, 1983 #336] ou des représentations iconographiques du projet<sup>184</sup>. Le nombre de questions dépend de l'échantillon retenu et des conditions d'enquête. Dans tous les cas, le temps nécessaire pour collecter les informations reste une contrainte forte sur le nombre et la précision des questions.

Le vocabulaire employé est capital dans la constitution d'un scénario. Les psychologues ont démontré qu'il est facile d'exercer une influence sur la formulation des questions [Kahneman, 1982 #342]. Ainsi, une présentation 'catastrophique' des effets attendus peut conduire à une surévaluation des valeurs réelles. [Berthier, 1998 #241] présente un exemple caricatural de question 'chargée' : « Vu l'augmentation prévue de la pollution et du nombre de véhicules privés, vous aurez le choix, d'ici une décennie entre l'assainissement ou l'acceptation de transports urbains rénovés ; dans cette hypothèse, renoncerez-vous sincèrement à votre automobile ? » Nul besoin cependant de recourir à une telle présentation tendancieuse pour influencer la personne enquêtée. Il suffit parfois d'un détail de vocabulaire. [Tverski, 1981 #626] ont montré les variations de réponses lorsqu'un traitement médical est présenté en nombre de vies gagnées ou en nombre de vies perdues. [Hodgson, 1980 #791] ont montré l'influence du terme « lac » ou du terme « réservoir » sur les valeurs obtenues par entretien.

Un questionnaire comprend généralement trois parties, la description, la valorisation et les données socio-économiques. Le recueil de ces données et de l'attitude vis-à-vis de l'actif patrimonial fournit les arguments nécessaires à un modèle explicatif du CAP. En particulier, la révélation des références est mise en relation avec le revenu des personnes de l'échantillon. Les réponses données pendant l'enquête trouvent de la sorte leur traduction monétaire, tandis que leur cohérence est vérifiée. La structure des expérimentations relient ces trois parties, modifiant seulement l'agencement. Ainsi, [Stenger, 1995 #333], dans l'étude sur la valeur de la qualité de l'eau souterraine, compose son questionnaire en quatre phases qui recouvrent bien les trois parties précédemment citées. Les deux premières phases constituent la partie descriptive. La première est destinée à faire prendre conscience aux agents de leurs 'usages ayants' (consommation d'eau du ménage, montant de la facture d'eau, prix du mètre cube...). La deuxième a pour objet de faire

<sup>184</sup> La qualité des images, la luminosité et les conditions météorologiques qui ont révalu au moment de la réalisation des photographies sont des sources possibles de biais. Toutes les images doivent être prises dans des conditions similaires pour ne pas influencer les réponses [Bateman, Willis et Garrod, 1994].

découvrir les aspects qualitatifs de la nature (qualité de l'eau potable, eaux de substitution, sources de pollutions...). La troisième phase concerne l'évaluation proprement dite, à partir de la méthode du référendum suivie par une 'question ouverte' sur le consentement maximal à payer après avoir pris connaissance du montant estimé de la facture d'eau. Plusieurs questions sont également posées sur les motivations du consentement à payer (se garantir une source d'approvisionnement de bonne qualité, léguer une ressource réservée aux enfants, etc.). La dernière phase du questionnaire est destinée à recueillir des données socio-économiques sur les ménages interrogés (revenu, âge, niveau d'études, sexe, catégorie socio-professionnelle, etc.).

## 2. Enquête.

Après avoir déterminé le cadre du scénario, il faut préciser la population concernée par l'enquête et le mode de réalisation de l'enquête.

La caractérisation de la population à interroger est un aspect essentiel de la démarche d'enquête. De façon générale, la relation entre la population qui paie (et qui est interrogée) et la population qui bénéficie de l'amélioration de la qualité de l'environnement doit être la plus étroite possible [Desaigues, 1993 #23]. Si la population atteint une taille importante, il devient impossible d'interroger chacun de ses membres. Il faut constituer un échantillon représentatif, respectant les règles statistiques.

La réalisation de l'enquête recourt à des moyens de communication qui ont tous leurs qualités et leurs défauts. Les moyens les plus courants sont le courrier, le téléphone et l'entretien sur le terrain.

L'utilisation de la forme postale pose l'inconvénient d'augmenter considérablement le taux de non-réponse. Celui-ci oscille entre 30 et 50 %. [Mitchell et Carson, 1989] conseillent, pour améliorer le taux de réponse, de libeller l'adresse à la main, de timbrer manuellement l'enveloppe, de ne pas hésiter à relancer et à proposer une compensation pour le temps passé à répondre. Afin de ne pas décourager les répondants, il est également préférable de réduire le nombre de questions. Les entretiens téléphoniques sont une forme de collecte des réponses plus efficaces, malgré un taux de non-réponse qui reste élevé. Pour des sujets limités, [Smith, 1995] suggère que les interviews téléphoniques constituent une approche crédible. Enfin, le choix le plus apprécié de la littérature des auteurs consiste à mener les entretiens sur le terrain.

L'objectif recherché est une évaluation monétaire d'un bien environnemental. Cependant, la réponse au questionnaire n'est pas le prix exact du bien, mais le prix que l'individu est disposé à payer pour ce bien. Pour déterminer ce 'prix', il existe plusieurs techniques de révélation possibles. La première rend le rinci'e de la question ouverte, tandis que les autres (carte de aiement, technique de l'enchère ou technique du référendum) ont recours à des questions fermées.

Poser directement la question : « combien êtes-vous disposé(e) à payer pour... ? », permet d'obtenir une mesure directe du consentement à payer, soit après avoir posé cette question unique, soit après avoir procédé par approximations successives. Qualifiée de méthode 'ouverte', cette forme d'interrogation donne sans doute une analyse plus fine car les possibilités de codage après les réponses sont aussi grandes que le nombre de réponses. Mais, les questions ouvertes recueillent quelquefois des réponses trop dispersées pour être exploitées [De Singly, 1992 #238]. A titre d'illustration, voici les résultats d'une enquête d'opinion menée, en 1979, sous la forme de questions ouvertes. Les personnes interrogées devaient indiquer la chose la plus importante à rendre aux enfants pour les préparer à la vie : 16 % des personnes interrogées donnent plusieurs réponses non hiérarchisées (alors qu'une seule était demandée), 9 % une réponse incodable, 13 % le fait de recevoir une bonne éducation (ce qui est l'objet même de la question), 3 % ne répondent pas. Finalement, seules six réponses sur dix sont considérées comme utilisables [Schuman, 1979 #239]. Même limitée à une évaluation monétaire, la difficulté d'interprétation des résultats a amené à abandonner rapidement les questions ouvertes au profit de procédures plus soignées.

Les questionnaires fermés sont aujourd'hui privilégiés. Ils consistent à proposer aux personnes interrogées de sélectionner dans une liste une modalité de réponse. Par exemple, à la question « accepteriez-vous de payer x francs pour... ? », l'enquêteur autorise les seules modalités « oui » ou « non ». Dans ce cas, le consentement à payer n'est pas directement observé. Il faut le reconstituer, soit en proposant plusieurs prix à un même individu, soit en interrogeant plusieurs individus de caractéristiques comparables. Les praticiens de la MEC ont rivalisé d'imagination pour développer des formes efficaces, c'est-à-dire sans biais, d'interrogation. Tour à tour sont ainsi apparues la technique de l'enchère, les cartes de aiement puis la technique du référendum.

La technique de l'enchère a été initiée par [Davis, 1963 #109]. L'enquêteur y joue le rôle du vendeur d'un bien public. Il propose un prix à l'agent interrogé. Si ce dernier accepte, l'enquêteur propose un prix plus élevé et ainsi de suite jusqu'à ce que l'agent réponde non (enchères montantes). Le consentement à payer est défini comme le dernier montant accepté par l'agent. S'il répond non dès la première question, l'enquêteur propose un prix plus faible et ainsi de suite jusqu'à ce que l'agent accepte (enchères descendantes). Le dernier prix refusé est retenu comme indicateur de son

consentement à `ayer. Cette technique a été très em`loyée. Mais elle est relativement lourde à mettre en `lace. De `lus, les études ont montré une très forte sensibilité des ré`ponses au `remier montant d'enchères `ro`osé [Mitchell, 1989 #126]. Le choix de l'enchère de dé`art est suscep`tible de créer un biais im`ossible à corriger [Bateman, 1995 #578].

La 'carte de `aiement' est un document sur lequel figurent `lusieurs montants entre lesquels la `ersonne interrogée `eut choisir. Cette technique est le `rolongement de l'interrogation `ar une question ouverte. Le biais de l'enchère de dé`art n'existe `as ici. L'utilisation de la carte de `aiement réduit le nombre des non-ré`ponses et des ré`ponses non `ausibles (montants élevés `our des revenus faibles). C'est une technique sim`le à mettre en œuvre, en `articulier `ar voie `ostale et les risques de biais sont limités. Cette méthode s'est ra`idement diffusée. Il est conseillé de `résenter un large éventail de montants, en commençant `ar des valeurs très faibles. L'individu `eut également indiquer un montant différent de ceux `résentés sur la carte [Desaigues, 1993 #23]. Selon les objectifs des auteurs, la carte devient aussi un vecteur d'information com`lémentaire. La contribution annuelle ou mensuelle d'un individu moyen au financement des dé`enses d'éducation, de santé, ou de `rotection d'es`aces verts y figure `arfois `our `ermettre des com`raisons. Les choix des montants à `ro`oser (combien de modalités et à quels niveaux) restent ce`endant un `roblème non résolu.

La technique la `lus récente est celle du référendum `our laquelle les `ersonnes interrogées sont invitées à ré`ondre `ar 'oui' ou `ar 'non' à un montant unique `ro`osé `ar le questionnaire. Initiée `ar [Bisho`, 1979 #97], cette dernière technique se ra``rocherait le `lus du fonctionnement d'un marché de concurrence `arfaite [Kriström, 1990 #603]. Les individus de l'échantillon se voient `ro`oser une valeur aléatoire : soit le `rix est inférieur ou égal au consentement à `ayer et ils acce`tent le montant `ro`osé, soit le `rix est su`érieur et ils refusent. La technique est facilement utilisable, notamment `ar voie `ostale. Hanemann a élaboré un cadre cohérent `our ex`ploiter les résultats d'un tel questionnaire [Hanemann, 1984 #303]. Il trace la courbe re`résentant le `ourcentage des individus acce`tant de `ayer un certain `rix. Mais la technique du référendum com`orte néanmoins des défauts. La détermination d'un consentement à `ayer moyen à `artir de ré`ponses binaires est un exercice difficile qui nécessite un grand échantillon.

Plus récemment, est a``aru le 'double référendum'. On fait une seconde offre à la `ersonne interrogée, qui dé`end de la ré`onse `écédente. Si la ré`onse à la `remière offre est oui, l'offre suivante est d'un montant su`érieur ; si la ré`onse est non, l'offre suivante est inférieure (méthode à

‘double intervalle’). La qualité des estimations est améliorée par cette nouvelle technique [Hanemann, 1991 #828].

Parfois, l’emploi d’une question ouverte après le référendum minimise les inconvénients de chacune des deux méthodes : il permet d’affiner la qualité des réponses et de vérifier la cohérence et la fiabilité de la question fermée par la réponse obtenue à la question ouverte. Il subsiste toutefois un biais d’ancrage théorique puisque l’enchère de la question fermée peut être réétée par l’individu au moment de la question ouverte [Stenger-Letheux, 1997 #204].

### 3. Calcul et 4. Estimation.

L’étape de calcul donne la moyenne des CAP ou des CAR à partir des réponses. La distribution des CAP dans la population étudiée est obtenue grâce au traitement économétrique des réponses. La valorisation de l’actif patrimonial est alors reliée aux caractéristiques socio-économiques de l’échantillon retenu (revenu, sexe, âge, catégorie socio-professionnelle). Les modes de réponse reposant sur les cartes de paiement ou sur une question ouverte donnent des résultats continus. Les déterminants des CAP accordés par les personnes enquêtées sont analysés par des méthodes de régression. Le CAP moyen, quant à lui, est obtenu par la moyenne arithmétique des CAP accordés. Les réponses discrètes, obtenues par mode référendaire, nécessitent l’utilisation d’un modèle économétrique (souvent un modèle logit). Le consentement à payer reste alors sous la forme d’une proxy. Le calcul du CAP moyen consiste à intégrer la fonction de densité de la probabilité.

Le calcul du CAP moyen implique généralement une discussion sur l’interprétation des non réponses. Soit ces dernières sont assimilées à de vrais zéros, soit il faut distinguer les vrais zéros des zéros de protestation et tronquer, à partir des hypothèses posées les informations extraites de la base de données des réponses. [Bateman, 1995 #578] ont montré, pour les troncatures, que la stratégie adoptée a un impact significatif sur les estimations moyennes quels que soient le format de résolution. Elles peuvent servir de test préliminaire à une surévaluation. Afin de se prémunir contre les conséquences de décisions d’exclusion ou de protestation, ils recommandent d’adopter plusieurs stratégies de troncature (incluant l’absence de troncature). Les stratégies les plus courantes sont :

1. utilisation de tous les nombres réels. Le raisonnement suivi est conforme à celui de [Johansson, 1989 #621] selon lequel il est raisonnable d’étendre les limites de l’analyse économétrique du CAP vers  $-\infty$  et  $+\infty$  ;



2. troncature en non-négatif. L'estimation du CAP moyen doit être tronquée aux limites des données observables. Comme il est impossible d'observer des valeurs négatives, l'estimation du CAP se fait dans l'intervalle  $[0 ; \beta_{\max}]$  [Sellar, 1986 #608], avec  $\beta_{\max}$  étant l'enchère maximale acceptée ;
3. non négativité et non troncature. Cette fois, l'hypothèse consiste à retenir toutes les valeurs possibles du CAP, même celles qui sont excessivement élevées car aucun raisonnement ne permet a priori de les écarter. L'estimation appartient donc à l'intervalle  $[0 ; + \infty]$  ;

Les résultats des études réalisées ont permis d'observer des orientations. Ainsi, le CAP pour éviter une dégradation est plus grand que le CAP pour une amélioration, à conditions égales [Smith, 1995 #720]. D'autre part, quand les questions sont liées à un usage futur, le CAP est significativement plus faible. Ces deux effets sont cependant sensibles au modèle spécifié et à la composition de l'échantillon.

De plus, selon le mode de réponse choisi, question ouverte ou fermée, l'estimation de la moyenne ou de la médiane du CAP est différente. Les questions de valorisation à modalité discrète (référendum) donnent des estimations plus fortes que les questions ouvertes [Bateman, 1995 #578; Walsh, 1992 #807].

[Brown, 1996 #823] ont comparé onze études et ont conclu que le CAP obtenu par référendum était surestimé tandis que le CAP obtenu à partir d'une question ouverte était sous-estimé. Le ratio entre les deux résultats était compris entre 1,12 et 4,78. Il n'y a pas de différence selon que l'échantillon de personnes interrogées dans chaque cas est indépendant ou non. Des raisons de justification ont été avancées : dans le cas d'une question fermée, « l'enquêté est tenté d'accepter une enchère supérieure à son CAP pour que sa contribution soit prise en compte » [Bateman, 1995 #578]. Pour une question ouverte, le CAP obtenu est minimisé par l'individu en raison de son manque d'expérience pour ce type d'exercice [Stenger-Letheux, 1997 #204]. Les comportements stratégiques se manifesteraient donc dans des directions inverses. Ces réflexions ont conduit [Bonnieux, 1997 #306] à relativiser la caution avancée par le NOAA Panel à la technique référendaire.

Mais [Huang, 1997 #704] estiment pour leur part infondée l'idée d'une inégalité entre méthode ouverte et méthode fermée<sup>185</sup>. Les résultats observés seraient dus à des erreurs de spécification.

Une courbe de demande peut être estimée en recherchant les déterminants de la courbe de CAP. Pour un format de question continue, les techniques « OLS estimation » sont souvent employées. Typiquement, dans les scénarios de CAP, la courbe de demande relie l'offre de logement (CAP) au nombre des visites ( $Q_{ij}$ ), au revenu ( $Y_i$ ), aux facteurs sociaux comme l'éducation ( $S_i$ ) et d'autres variables explicatives ( $X_i$ ). Un paramètre de qualité de l'environnement peut aussi être inclus ( $E_i$ ). Cela donne une fonction de la forme :

$$CAP_i = f(Q_{ij}, Y_i, S_i, X_i, E_i)$$

Il n'y a pas de forme correcte de la fonction. Par conséquent, si une fonction log-log est choisie, alors les coefficients sont élastiques. Dans un tel cas, la courbe d'offre autorise à estimer les changements dans le CAP moyen, survenant de changements de l'environnement. En effet, si les autres relations sont suffisamment stables, alors, nous pouvons utiliser cette courbe pour évaluer les changements à d'autres biens patrimoniaux solidement liés, par exemple, les impacts de la qualité de l'eau ont des effets sur la qualité d'une zone humide.

Si un mode de logement dichotomique est utilisé, le format économétrique choisi est une probabilité logit, relatant la probabilité d'une réponse positive à chaque ensemble de variables listées ci-dessus.

## 5. Agrégation.

L'agrégation est nécessaire pour passer du CAP moyen à la valeur totale. Cela implique de poser des hypothèses pour considérer, par exemple, les ménages dans leur ensemble ou seulement certains individus. Le passage du CAP moyen à la valeur totale est une des questions les plus controversées. Pratiquement, le bien-être social, est mesuré par le CAP moyen obtenu grâce à l'enquête, multiplié par la taille de la population. Cette mesure globale est supposée respecter d'efficacité de Pareto. Cependant, lorsqu'un site accueille plusieurs activités la valeur totale doit être élargie : soit il faut multiplier le CAP total d'un individu par la taille de la population, soit il

---

<sup>185</sup> Pour leur démonstration, ils ont réalisé des simulations de type Monte-Carlo pour comparer du point de vue théorique les enquêtes menées à l'aide de questions fermées et les enquêtes menées à l'aide de questions ouvertes [Huang et Smith, 1997].

faut additionner le CAP total d'une activité aux CAP de toutes les autres activités, en supposant que les activités ont des CAP séparables et mutuellement exclusifs [Bonnieux, 1996 #808].

Parfois, le CAP moyen est remplacé par le CAP médian. Généralement, le CAP médian est plus faible que le CAP moyen, si bien qu'un programme jugé efficace en utilisant le CAP moyen pourrait être rejeté en utilisant le CAP médian. Quoi qu'il en soit, l'utilité totale est la somme des bénéfices des utilités individuelles, indiquant le CAP moyen comme la mesure correcte en théorie économique [Willis, 1991a #627].

La conclusion sur les politiques publiques peuvent en être changées.

## 6. Evaluation.

L'opération est-elle un succès ? Voilà posée, dans les termes les plus élémentaires, la question finale qui suit l'analyse de toute évaluation contingente. Plus précisément, le chercheur doit savoir si les résultats obtenus sont significatifs et dénués des erreurs systématiques promises à se glisser dans toute opération d'enquête : erreur d'échantillonnage, comportement stratégique dans les réponses, défaut d'adhésion... Pour contrôler la qualité d'une enquête, il faut considérer l'acceptabilité technique de l'estimation produite par la MEC. Cependant, il n'existe pas un test, unique et définitif [Mitchell, 1989 #126], les procédures de validation diffèrent selon le contexte et la preuve recherchée.

### **2.1.5 - Une efficacité discutée.**

Le nombre des études réalisées en utilisant l'évaluation contingente et l'étendue des domaines d'application possibles font un argument de défense important pour l'évaluation contingente. Chaque nouvelle enquête apporte, en même temps que ses résultats, un gage de crédibilité et l'impression d'une reconnaissance scientifique. La somme des résultats obtenus semble poser, par sa seule existence, un démenti aux adversaires les plus résolus. Mais ces derniers ne désarment pas. L'accumulation des analyses et le caractère lausible de leurs conclusions n'y changent rien. L'évaluation contingente peut revêtir toutes les apparences d'une méthode scientifique, elle n'en reste pas moins, à leurs yeux, un mirage. Le climat favorable autour de l'évaluation contingente n'a donc jamais constitué une unanimité.

La conférence organisée par la compagnie « Exxon », 'victime' de l'évaluation contingente, à la suite de la catastrophe de l'Exxon Valdez, a permis de réunir un grand nombre des réserves des

chercheurs. La conférence s'est tenue en avril 1992. Les Actes sont publiés dans un ouvrage : Hausman J. (1993) *Contingent Valuation : a critical Assessment*, Elsevier Publishers, North-Holland [Hausman, 1993 #337]. La conclusion de la conférence est sans appel : la méthode d'évaluation contingente est non scientifique et doit être écartée des instruments d'évaluation publique<sup>186</sup>.

Une partie des critiques adressées à l'évaluation contingente est connue depuis fort longtemps. L'aspect hypothétique du scénario proposé pendant l'enquête reste considéré comme le plus grand signe de fragilité. L'enquête ou le questionnaire n'auraient jamais les qualités informatives du processus de marché car la concurrence ne s'y exerce pas [Facchini, 1994 #339]. Les agents peuvent afficher une surestimation de leur capacité à payer car ils ne sont pas tenus de payer effectivement le montant qu'ils proposent [Cummings, 1995 #107]. Si en revanche, ils sont persuadés que l'enquête contingente servira de base pour définir des contributions effectives, les réponses seront sans doute sous-estimées. Le phénomène de 'passager clandestin' trouve là un nouveau terrain d'application<sup>187</sup>.

Un grand nombre de travaux sont aujourd'hui consacrés au perfectionnement de la méthode, pour minimiser les biais et les risques d'erreur, et pour améliorer à la fois les techniques de questionnement et le traitement économétrique des réponses. [Amigues, 1996 #95] dressent une synthèse des controverses liées à la MEC et des améliorations en cours : traitement économétrique des biais, à l'ort de l'économie expérimentale dans l'élaboration du protocole d'enquête et dans la révélation des références... Ils rejoignent ainsi, en grande partie les difficultés classiques rencontrées pour l'évaluation des mécanismes de production et d'allocations des biens publics. Au fil des travaux présentés, il apparaît que :

- la méthode d'évaluation contingente est fragile, et parfois contestable ;
- des précautions d'usage sont indispensables pour limiter les risques de biais ;
- l'application de protocole mis en place par le NOAA Panel est une réponse pour éviter les biais et pour développer la connaissance de la méthode par le public et les autorités publiques ;

<sup>186</sup> En fait, quelques commentateurs, après cette conférence, ont à leur tour critiqué les critiques : les travaux de la conférence auraient, selon eux, davantage porté sur la valeur d'existence plutôt que sur la méthode contingente en elle-même.

<sup>187</sup> C'est le cas dans notre étude sur le Mont-Saint-Michel. Quelques réticences à répondre ont trouvé leur justification par la crainte que les réponses soient utilisées par les « promoteurs » du Mont.

- sa mise en œuvre permet pour la première fois de ne pas limiter la mesure de l'environnement à des valeurs d'usage, condition sine qua non pour intégrer les contraintes du développement durable (rincière de précaution, prise en compte des générations futures...);

[Tverski, 1981 #626] suggèrent finalement que la MEC demeure très sensible au contexte de son application.

A l'inverse des auteurs qui contestent la trop faible inclinaison du caractère marchand à l'artir de la MEC, d'autres expriment leur inquiétude sur l'extension inéluctable du marchand qui touche de plus en plus des espaces jusqu'alors réservés. La spirale ainsi engagée ne résout rien les problèmes de fond : selon [Larrère, 1997 #793], « étendre une rationalité économique, donc instrumentale, c'est-à-dire qui traite tous les objets comme des ressources représente des difficultés. On rationalise une vision du monde pour porter une solution à des problèmes qui sont nés de cette vision du monde ». La démarche ne fait qu'exacerber les contradictions [Vivien, 1999 #794].

Derrière la construction sociale du patrimoine, se cache peut-être la construction sociale de l'économie, tant comme savoir que comme pratique. Les débats qui entourent la biodiversité en témoignent [Aubertin, 1998 #496], on assiste aujourd'hui à une poursuite et une accélération de la 'marchandisation' du monde. Quelle est l'attitude à adopter face à ce mouvement. Faut-il l'accompagner, ou, au contraire, faut-il reconnaître qu'il existe des valeurs, mais aussi des expressions de ces valeurs, qui échappent à l'univers de la marchandise ? La question des procédures et des institutions susceptibles de les reconnaître et de les exprimer socialement, et qui plus est, démocratiquement, est plus que jamais ouverte [Vivien, 1999 #794].

De nombreuses incertitudes restent encore sur l'évaluation contingente. Sa capacité à réduire des données à une échelle monétaire concentre des critiques qui concernent plus largement toutes les formes d'évaluation économique. Ainsi, l'attention portée à la seule évaluation monétaire laisse pourrait suggérer que les aspects écologiques, culturels ou habituels sont considérés comme moins importants. Il ne s'agit toutefois que d'une vision partielle des choses.

A l'extrême, il peut être considéré que la monétarisation des impacts culturels ou naturels forge un processus immoral. Le comportement des personnes partageant ce sentiment se traduit par un refus de participer à l'enquête (ou au moins à la partie 'évaluation').

Malgré les défaillances redoutées, les résultats obtenus en utilisant la MEC sont fiables et cohérents avec les résultats obtenus à l'aide des méthodes de coûts de transports ou des prix

hédonistes [Cummings, 1986 #108]. « L'évaluation contingente, écrivent [Desaigues, 1993 #23], ne permet pas de reproduire exactement les mêmes valeurs que celles que fournit le marché. La question fondamentale est donc de savoir s'il existe des biais systématiques imputables à la méthode. Les progrès dans l'élaboration des questionnaires et les procédures de test-retest et d'expériences comparées entre évaluation hypothétique et vente réelle sur les mêmes actifs, ou encore les méta-analyses permettent aujourd'hui d'éviter un bon nombre de biais et de confirmer la robustesse de la méthode d'évaluation contingente lorsqu'elle est correctement mise en œuvre ».

En particulier, les acteurs interrogés semblent être en mesure d'apprécier l'importance d'un sujet : « Peut-être le plus important, il a été essentiel de démontrer que l'évaluation contingente peut correctement discriminer les sujets importants et les sujets triviaux » [Smith, 1995 #719].

## 2.2 - Une tentative d'application de la MEC au Mont-Saint-Michel.

L'application de la MEC sur le site du Mont-Saint-Michel s'appuie sur une interrogation importante quant à la valeur des actifs patrimoniaux. Les circonstances de cette interrogation, objet de la dernière partie mérite sans doute un rappel.

Le Mont-Saint-Michel est un site prestigieux en ce sens qu'il appartient au patrimoine mondial et attire chaque année plus de 3 millions de visiteurs. L'intérêt du site ne souffre aucune contestation. Mais, comme tout site naturel, l'équilibre entre les choses, grève, herbus, Mont, mer et rivière est bien fragile. L'ensablement de l'île devient un phénomène préoccupant pour les visiteurs et enlève progressivement au site une partie de sa magie. Dans ces circonstances, le Mont-Saint-Michel n'en continue pas moins à accueillir son lot annuel de curieux et de fidèles. La réalisation d'un programme d'entretien, intitulé 'Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' doit redonner au site son lustre d'antan. Ce projet est essentiellement le fruit d'une volonté de l'Etat et des collectivités locales. Il est soutenu par des associations et des riverains. Les visiteurs, premiers utilisateurs du Mont, ne semblent pas impliqués dans le processus autrement que par la diffusion d'informations : une plaquette destinée au public est distribuée dans l'abbaye et cinq minutes d'exposé résume les enjeux de l'opération dans l'un des musées.

La question est donc de connaître l'intérêt accordé par le public au programme du Mont-Saint-Michel, et de traduire cette implication par une articulation démonstrative qui démontre le simple soutien moral et électoral pour se positionner comme un soutien économique.

Comme pour d'autres sites prestigieux, la valeur totale du Mont-Saint-Michel a deux composantes additionnées : la valeur d'usage et la valeur d'existence. Par conséquent, il est difficile de construire un marché hypothétique pour obtenir la valeur d'existence seule [Schulze, 1983 #336], pour un sujet similaire, ont distingué une question sur la valeur d'usage pure, posée à un tiers de l'échantillon (« quel est le tarif le plus élevé que vous accepteriez de payer pour protéger la vue du Grand Canyon ou d'autres arcs ? ») et une question sur la valeur totale, posée, aux deux tiers restant de l'échantillon, sous la forme d'une augmentation de la facture d'électricité pour réserver la vue des arcs. Si la valeur totale de réservation est plus grande que la valeur totale d'usage, alors, il y a bien une valeur d'existence.

Distinguer la valeur d'usage et la valeur d'existence dans le cadre du programme « Mont-Saint-Michel » a nécessité un artifice du même ordre. Cette fois, ce ne sont pas deux modes de paiement qui ont été proposés, mais le financement distinct de chaque partie du projet. La partie du programme consacrée à l'aménagement correspond à une amélioration immédiate du bien-être du visiteur, par l'amélioration de l'accueil. Le consentement à payer pour cette seule partie peut être considérée comme la révélation d'une valeur d'usage. En effet, la durée des travaux est brève et les visiteurs pourront accéder à l'ensemble des aménités supplémentaires immédiatement. La partie consacrée au désensablement ne bénéficiera pas directement au visiteur, au moment de sa visite. Au mieux, il pourra en tirer une satisfaction lors d'une visite future, réalisée dans un délai très long (25 à 30 ans). Plus sûrement, le consentement à payer du visiteur traduit l'attachement à voir le site être réservé en l'état pour être transmis aux générations futures. L'évaluation faite par les personnes interrogées correspond donc soit à une valeur d'option mais avec une échelle de temps très longue, soit surtout à une valeur d'existence. Pour conclure, l'ensemble du programme est soumis à l'évaluation du visiteur.

### Une menace crédible ?

Pour réussir une procédure contingente, il faut contrôler la crédibilité du scénario. Cela passe par une crédibilité de la menace (l'avancée des herbues) sur le bien patrimonial observé. Les derniers travaux scientifiques indiquent avec une bonne précision, les progrès de l'ensablement et le risque de comblement de la zone autour du Mont à un horizon de cinquante ans. Les plus âgées des personnes interrogées ont même une idée de la vitesse de régression des herbues, en comparant l'image actuelle à leurs souvenirs.

L'implication du public face au phénomène présenté a été une autre condition de réussite. Pour ce faire, la responsabilité de la réparation du dommage appartient directement au public et ne peut pas être reportée sur une autre catégories d'acteurs (par exemple, les agriculteurs sont désignés en premier lieu dans les pollutions de l'eau).

La dégradation du paysage autour du Mont corse est due à cette situation d'absence de responsabilité désignée. L'ensemble est avant tout un phénomène naturel, renforcé par des actions mises en œuvre à partir du siècle dernier. Même si les responsabilités sont clairement établies, elles ne peuvent plus donner lieu à des demandes de réparations envers des personnes physiques ou morales.

### 2.2.2 - Description de l'enquête.

L'évaluation contingente sur la contribution au programme de 'restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' a été menée en deux étapes, au mois d'avril et au mois de juillet 1999. La première série d'entretiens a été menée par des personnes pendant quatre jours. La seconde a nécessité la présence de trois personnes pendant 2 semaines.

La période d'enquête couvre indifféremment les jours de semaine et les week-ends :

- du 16 au 19 avril 1999 (inclus) ;
- du 12 au 24 juillet 1999 (inclus) ;

La fréquence des entretiens par enquêteur et par période est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 31 : fréquence des enquêteurs.**

<u>[enquêteur]</u>	<u>Avril [Dateentretien]</u>		<u>Juillet [Dateentretien]</u>		<u>Total</u>
<u>Enquêteur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>	
<u>1</u>	77	7,15%	298	27,67%	375
<u>2</u>	80	7,43%	0	0,00%	80
<u>3</u>	0	0,00%	379	35,19%	379
<u>4</u>	0	0,00%	243	22,56%	243
<u>Total</u>	157	14,58%	920	85,42%	1077

Source : [CEDEM, 1999 #845]

La phase préparatoire a été lancée en janvier 1999 par la rédaction et la rédaction du questionnaire. Un ré-test a été effectué en février.



Un seul site a été privilégié : le parking ayant du Mont-Saint-Michel. En effet, n'ayant pas l'autorisation d'enquêter à l'intérieur de la place forte, le parking constituait le seul endroit pour aller chercher les visiteurs. L'équipe d'enquêteurs s'est placée en différents points du parking : milieu, abords de la digue-route et abords de la Porte du Roy. Les personnes interrogées pouvaient avoir une représentation visuelle des informations proposées dans le questionnaire. En particulier, l'ensablement ou la présence des automobiles sur les parkings étaient facilement vérifiables<sup>188</sup>.

Seule exception à l'exclusivité du parking, une trentaine de questionnaires a été remplie au camping 'Sous les Pommiers', où était hébergée l'équipe pendant le mois de juillet.

**Tableau 32 : Les lieux d'enquête.**

<u>Lieu</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<u>Parking</u>	1041	96,66 %
<u>Camping</u>	36	3,34 %
<u>Total</u>	1077	100,00 %

Source : [CEDEM, 1999 #845]

La taille du questionnaire a été revue afin de limiter la durée de chaque entretien à moins de 15 minutes. Aussi, le vocabulaire est-il volontairement simplifié et les alternatives du scénario sont-elles accentuées pour faciliter l'expression d'un choix. L'objectif a été atteint en ce domaine. La durée moyenne d'un entretien, sur l'ensemble des 1077 questionnaires et de 12 minutes (écart-type de 3,5).

<sup>188</sup> Le NOAA Panel suggère l'utilisation d'images, et en particulier de photographies des faits lors des enquêtes. Etant sur le terrain et pouvant montrer directement l'ensablement, l'équipe a refusé de se dispenser de cet attirail supplémentaire qui aurait allongé la durée des entretiens.

**Tableau 33 : Durée de l'entretien.**

<u><i>[Duréeentretien]</i></u>	<u><i>Nombre</i></u>	<u><i>Fréquence</i></u>
<u><i>Classes</i></u>		
<u><i>Moins de 11 minutes</i></u>	339	31,48%
<u><i>De 11 à moins de 16 minutes</i></u>	608	56,45%
<u><i>De 16 à moins de 21 minutes</i></u>	98	9,10%
<u><i>De 21 à moins de 25 minutes</i></u>	21	1,95%
<u><i>De 25 à moins de 30 minutes</i></u>	7	0,65%
<u><i>30 minutes et plus</i></u>	4	0,37%
<u><i>Total</i></u>	1077	100,00%

Source : [CEDEM, 1999 #845]

Cette volonté délibérée de dégager les possibilités de décision amène à s'interroger sur la validité des réponses. Sans doute est-il permis d'imaginer qu'une partie des personnes interrogées auraient émis des avis différents si elles avaient disposé de plus de temps et de plus d'informations. Toutes les enquêtes sont sensibles à un tel argument.

Les résultats ci-dessous sont ceux d'une large enquête (plus de 1000 interviews) menée sur le site du Mont-Saint-Michel. La méthode d'évaluation contingente a été jugée la plus appropriée étant donné le sujet et les conditions de l'enquête. Les conditions fixées par le NOAA Panel ont été respectées afin de réduire les risques de biais [Arrow, 1993 #310] :

- un ré-test a permis de constituer la grille d'entretien ;
- l'échantillon retenu comprend plus de 1000 personnes ;
- la collecte des réponses se fait par entretien direct ;
- des informations complémentaires sont nécessaires et sont présentées aux personnes interrogées ;
- la question d'évaluation est posée comme un référendum, c'est-à-dire sous la forme d'une question dichotomique 'oui/non' ;
- une modalité « non-réponse » existe aux côtés des modalités 'oui' et 'non' comme choix possible à la question de l'évaluation ;
- le consentement à payer est référé au consentement à recevoir ;
- les réponses 'oui' ou 'non' sont suivies par une question ouverte « pourquoi avez-vous voté 'oui/non' » ?
- le questionnaire inclut d'autres questions pour permettre l'interprétation des résultats : le revenu, la distance au site, la connaissance du site...

- les personnes interrogées connaissent l'ensemble des possibilités offertes pour révenir les dommages ;
- les personnes interrogées sont sensibilisées aux conséquences de leurs réponses (afin d'éviter des commentaires rocurant une satisfaction morale comme le don charitable) ;
- l'ensemble des questionnaires est réorté en résultats (y compris les non-réponses) ;
- un taux élevé de non-réponses fragilise les conclusions ;
- l'a`roche se veut raisonnable : les résultats tendent à ex`rimer un montant minimal de CAP acce`té`ar les visiteurs. Il s'agit de la somme que ces derniers acce`tent de `ayer et non `as de la somme qu'ils accordent au site ;

### **2.2.3 - La construction du questionnaire.**

[Carson, 1992 #680] suggèrent que `ro`oser « ne `rend `as `art au vote » comme modalité dans un questionnaire d'évaluation contingente (ainsi que le conseille le guide du NOAA `anel) ne modifie `as réellement les résultats et n'altèrent `as les conclusions obtenues dans les enquêtes qui n'auraient `as `ro`osé cette modalité.

En même tem`s qu'une mesure du consentement à `ayer `our `rotéger le Mont-Saint-Michel, l'enquête doit a``orter des informations com`lémentaires sur l'identité des visiteurs. Aussi, chaque entretien introduit-il un ensemble d'informations qui `euvent se résumer en quatre `arties distinctes :

- le contexte de la visite (nombre d'accom`agnateurs, durée consacrée à la visite, origine géogra`hique, autres destinations envisagées, niveau de dé`enses `révu...) ;
- l'intérêt `our le site (utilisation de documents, sensibilisation à la `rotection, connaissance du `rojet de restauration) ;
- le consentement à `ayer (en `résentant trois hy`othèses successives, `ortant sur l'aménagement seul, le désensablement seul `uis les deux `arties de `rogramme) ;
- des informations socio-économiques (sexe, situation maritale, nombre d'enfants à charge, revenus...) ;

Par volonté de sim`lifier le déroulement des entretiens, les informations com`lémentaires ont été a``ortées oralement, en français comme en anglais. Pour conforter leurs commentaires, les enquêteurs ont utilisé les `aysages alentour, en `articulier les herbus, la grève et la digue-route.

Ainsi, un visiteur interrogé ne devait suivre que les indications de l'enquêteur avant d'examiner une option<sup>189</sup>. Les données proposées (date, échéance en cas de non-réalisation d'un programme d'entretien) sont extraites des travaux publiés par la Mission Mont-Saint-Michel de la Direction Départementale de l'Équipement de la Manche (voir ci-dessous en bibliographie).

Le mode de révélation des références a respecté la suggestion du NOAA Panel qui privilégie l'utilisation de la méthode du choix dichotomique [Bishop, 1979 #97; Bateman, 1995 #578]. Plusieurs niveaux de valeurs ont été proposés au fil de l'échantillon (de 20 à 60 francs). Pour que le scénario soit le plus réaliste possible. Le support de paiement n'était pas une taxe supplémentaire mais le paiement d'un droit d'entrée. Ainsi, il était possible d'interroger les personnes résidant hors de France. Et les répondants devaient avoir pleinement conscience de réduire leurs ressources financières sur le site.

La question présentant le consentement à payer était écrite de sorte à rester facilement compréhensible, d'après le scénario. La formulation de la question était comme suit :

*« Supposons que seule la première partie du projet est réalisée : aménagement du site sans l'opération de désensablement. Une telle position peut être justifiée par une trop grande incertitude scientifique. Le coût serait d'environ 300 millions de francs, payée en partie par le biais de l'impôt et en partie par les visiteurs. La part des visiteurs serait un paiement groupé du stationnement et de la navette par personne.*

*Accepteriez-vous de payer 30 francs par personne pour accéder au Mont-Saint-Michel ? »*

Des questions complémentaires, comme les revenus du ménage, la distance parcourue pour accéder au site, la connaissance du site ont été proposées en complément.

Il est précisé que l'intégralité de la somme est destinée à l'aménagement du site. La méthode de révélation du consentement à payer utilisé est une méthode d'offre itérative. Si une personne interrogée donne une réponse positive au prix proposé, alors, ce prix est augmenté de 20 francs et la question est de nouveau proposée. Si la personne interrogée a répondu négativement à la dernière question, le prix est diminué de 10 francs et la question est re-proposée. On obtient ainsi une double série de réponse 'oui / non'. En fin de questionnaire, les personnes sont entendues sur le montant maximal qu'elles accordent au site. Les résultats sont commentés dans le dernier chapitre.

<sup>189</sup> D'autres enquêtes utilisent des photographies en couleur et des images de reconstitution (entre autres, [Bateman, 1994 #607]) pour illustrer l'absence d'action et la réalisation d'un programme. Au moment de l'enquête, le Programme Technique Détaillé du chantier venait juste d'être publié et ne comportait aucune représentation suffisamment explicite à destination du grand public. Plutôt de commander une image forcément réductrice et partielle des effets du programme, il a semblé que l'utilisation du paysage pouvait suffire.

### 2.2.4 - La sélection de la population.

L'échantillon final est composé de 1077 entretiens menés, pour une population initiale dont le nombre n'est pas définie avec précision. Elle oscille selon les estimations entre 3 000 000 et 3 250 000 personnes chaque année. La population interrogée représente donc une proportion de 0,03 %, ce qui reste faible. Mais le nombre d'entretien requis par le NOAA Panel est respecté (1000 enquêtes...).

Les conditions d'entretien amenaient à tirer au hasard des individus au milieu d'une foule continue. Pour éviter les biais d'autosélection, les interviewers abordaient les personnes les plus proches disponibles à la fin de chaque interview.

Le risque d'interroger les seuls visiteurs est sans nul doute réducteur pour exprimer la valeur d'existence. Il existe nombre de personnes, par le monde, qui accorderait une valeur et donnerait un consentement à payer pour sauvegarder un tel élément du patrimoine, pour peu qu'elles soient sollicitées en ce sens. A l'inverse, toutes les personnes interrogées attestent, par leur seule présence, d'un intérêt pour le site. Leur consentement à payer en est sans doute augmenté par rapport à celui de l'ensemble de la population. Ce choix comporte néanmoins plus d'avantages que d'inconvénients :

- conformément aux recommandations générales sur l'application de la méthode d'évaluation contingente, les entretiens sont menés directement ;
- les personnes interrogées disposent de fait d'un minimum d'informations et de connaissance du site pour établir un avis fondé ;
- le mode d'interrogation choisi distingue implicitement valeur d'usage et valeur de non usage. A priori, l'enquête a d'autant plus de crédibilité que les réponses des visiteurs sont « raisonnables » par rapport à leurs revenus. La proximité, dans le questionnaire, des questions relatives au consentement à payer pour la partie de programme « aménagement » et pour la partie de programme « désensablement » permet de renforcer la crédibilité du scénario et d'éviter une confusion des réponses, qui mêlerait implicitement les deux parties de programme. Il ne faut cependant pas nier la possibilité d'un effet-mémoire, amenant à répondre en deuxième réponse (pour la partie de programme « aménagement »), le choix effectué en première réponse (pour la partie de programme « désensablement ») ;
- les entretiens étant réalisés sur le site, il est aisé de présenter les hypothèses du scénario et d'envisager avec les visiteurs les conséquences du programme de travaux ;

D'autres formes d'administration du questionnaire sont envisageables : la diffusion par internet, par téléphone ou par courrier permet de toucher une plus large population. Mais ces méthodes génèrent un biais d'autosélection<sup>190</sup> et risquent d'augmenter le nombre de non-réponses.

En même temps qu'une mesure du consentement à payer pour protéger le Mont-Saint-Michel, l'enquête doit apporter des informations complémentaires sur l'identité des visiteurs. Chaque entretien introduit un ensemble d'informations qui se résument en quatre parties distinctes :

- le contexte de la visite (nombre d'accompagnateurs, durée consacrée à la visite, origine géographique, autres destinations envisagées, niveau de dépenses prévu...);
- l'intérêt pour le site (utilisation de documents, sensibilisation à la protection, connaissance du projet de restauration);
- le consentement à payer (en présentant trois hypothèses successives, portant sur l'aménagement seul, le désensablement seul puis les deux parties de programme);
- des caractéristiques socio-économiques (sexe, situation maritale, nombre d'enfants à charge, revenus...);

Au travers de la procédure d'enquête par évaluation contingente, un processus de construction sociale du public est en œuvre. Une population particulière est choisie comme cible de l'enquête. Au besoin, un échantillon seulement de cette population est effectivement interrogée. Pour éviter la tentation de commentaires malveillants, la procédure de délimitation du groupe interrogé devrait être explicitement abordée. Qui est exclu et au nom de quoi ? A Qui donne-t-on la légitimité de l'expression, et selon quels critères ?

D'autres enquêtes ont sélectionné des populations particulières pour établir leurs enquêtes. Ainsi, [Claeys-Mekdade, 1999 #787], dans une étude sur la Camargue, ont-ils choisi de concentrer leurs travaux sur les 'touristes verts'.

---

Seules répondent les personnes les plus concernées par le sujet (favorablement ou défavorablement).

Les conditions d'entretien amenaient à tirer au hasard des individus au milieu d'une foule continue. Pour éviter les biais d'autosélection, les interviewers abordaient les personnes les plus proches disponibles à la fin de chaque interview.

Il faut peut-être classer les visiteurs entre quatre catégories : altruistes ; usagers ; usagers et altruistes ; usagers, altruistes et autres motivations. [Kriström, 1990 #603] a procédé ainsi et a conclu que ce sont les personnes qui n'ont pas donné de raisons spécifiques qui se trouvent le plus souvent favorable à avoir un fort engagement. L'altruisme pur, en moyenne, amène à proposer une moindre valeur que l'usage de la ressource. Il faut noter que les comparaisons se font alors, ceteris paribus, sans tenir aucun compte des différences de revenus et des autres informations structurelles sur les personnes interrogées.

## **Chapitre 5 - La MEC, un outil économique ou un outil démocratique.**



« Tout notre raisonnement se réduit à céder au sentiment ».

*Blaise Pascal, Pensées*

Le Mont-Saint-Michel est un livre ouvert de l'évolution historique et sociale. Sur les pentes du rocher, les moines bâtisseurs ont édifié une cité idéale, reflet du monde médiéval : le clergé à la célébration de l'office divin, les chevaliers au combat sur les fortifications et le peuple au travail. La merveille est elle-même chargée de symboles. L'ordonnement de l'édifice comprend, de bas en haut, l'aumônerie et le cellier, la salle des hôtes et le scriptorium, devenu salle des chevaliers, enfin, le réfectoire et le cloître. Cet étagement ne doit rien au hasard. Il suit la hiérarchie sociale de l'ancien régime (le tiers état, la noblesse et le clergé) et la hiérarchie naturelle (corps, esprit, âme).

Porteur d'un ordre social, le Mont-Saint-Michel a traversé tous les tourments de l'histoire. Avant d'accueillir les touristes et de devenir un instrument économique, le Mont n'a cessé d'être un enjeu politique, militaire et social, entre la Bretagne et la Normandie aux alentours de l'an Mil, puis entre la France et l'Angleterre pendant la guerre de cent ans... En même temps, tout son environnement témoigne de la lutte permanente menée contre les éléments naturels. Les divagations du Couesnon et les autres dangers de la baie ont fortement impressionné l'imagination populaire. Endiguer et défricher ont été les seules réponses possibles pour asservir un espace sauvage.

Cette volonté de domination des éléments a été mise en exergue par quelques fortes personnalités. A Saint-Aubert, fondateur mythique, succède une longue liste d'abbés bâtisseurs qui ont laissé leur empreinte sur l'île et dans les alentours. Robert de Torigni, le plus illustre d'entre eux, a largement contribué à affirmer l'autorité du Mont. Plus tard, lorsque l'arrivée des touristes a fini d'établir le Mont comme un élément du patrimoine local, national et mondial, la logique d'endiguement et de comblement de la baie a dû faire place à une logique de maintien de l'insularité. La nouvelle orientation a conforté le caractère patrimonial du site, sans en récuser toutefois les conditions d'attribution ni afficher les déterminants de la décision. Aussi, le Mont est resté une affaire d'hommes. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'opposition entre les services des Ponts et Chaussées et ceux des Beaux-Arts prend un tour personnel dans l'affrontement de l'ingénieur Dinet et de l'architecte Corroyer.

Ce n'est certes pas seulement un individu qui peut détenir l'avenir du Mont. L'Etat, depuis la fondation, a tenu une place prépondérante. Il a encouragé l'essor de la cité avant de la soumettre,

très vite, à ses propres besoins. Aujourd'hui, son intervention trouve une de ses justifications dans la responsabilité contractée vis-à-vis des générations présentes et futures. De nombreux engagements internationaux inclinent à entretenir l'îlot et ses constructions.

Mais le site forme un ensemble trop complexe pour se contenter d'une gestion par la seule force du marché ou par le seul engagement de l'Etat ? Trop d'acteurs, individus ou institutions, revendiquent un droit patrimonial. Face à cette multiplicité attendue, l'Etat ne peut rester sourd, ni risquer d'écarter certaines parties de la gestion du patrimoine. Cependant, la coordination est d'autant plus difficile que chaque groupe identifiée est motivée par une logique propre. Outre l'Etat et ses administrations centrales, il faut citer les collectivités locales, les associations d'histoire ou de défense du territoire, les habitants et les commerçants.

Les collectivités territoriales, conseils généraux de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, et conseils régionaux de Bretagne et de Basse-Normandie, font du Mont-Saint-Michel un instrument de promotion et de développement touristique. Leur initiative répond aussi aux attentes des habitants et des associations qui revendiquent une mise en valeur de leur richesse locale.

Les associations regroupent les amateurs du site. Elles défendent la richesse du monument et de l'espace naturel. Elles scrutent toute forme d'intérêt portée au Mont, car chaque action entreprise et chaque projet constituent une reconnaissance de leur existence.

Enfin, les habitants trouvent satisfaction à la fois dans le prestige de leur cadre de vie, dans les aménités qu'ils en tirent et dans la prise en compte de leurs réoccupations, à travers l'information locale et la participation à l'enquête publique. En même temps, tout programme d'aménagement a pour corollaire une augmentation possible de la fréquentation et une diminution de la satisfaction des riverains.

L'ensemble des acteurs semblent pouvoir s'entendre sur un engagement commun de réserver le site. Les divergences n'en sont pas moins susceptibles d'apparaître dès qu'il faut revoir les actions à mener. Les habitants et les associations sont-ils prêts à supporter les nuisances d'une plus forte fréquentation ? La capacité financière manque pour participer directement à la réalisation d'un programme ou en influencer les orientations, mais il reste un pouvoir de nuisance par la capacité d'occupation.

Enfin, l'Etat par l'intermédiaire de ses services administratifs et techniques, et dans une moindre mesure l'Union européenne, se sont arrogé le droit de représenter les intérêts de la nation, du reste du monde et des générations futures. L'acteur public néglige de la sorte toute une catégorie d'agents dont le poids n'a pourtant cessé de croître au Mont-Saint-Michel : les visiteurs.

L'oubli n'est pas anodin. Comme le racontent [Marris, 1999 #885], « dans la culture politique française, l'Etat est non artisan, objectif et, par définition, au service du bien public ». Il

est ‘l’émulation du ‘eu’ le’ mais aussi ‘au-dessus du ‘eu’ le’. « Dès lors, même lorsque les citoyens sont en désaccord (...), il est entièrement légitime pour l’Etat de trancher sur des sujets de société importants par une prise de décision unilatérale ».

Or, la présence des visiteurs ne saurait plus être négligée. D’une part, ils représentent la diversité de leurs origines géographique et sociale et par leur fréquentation un signe majeur de l’attachement au Mont. D’autre part, les motivations des autres acteurs reposent largement sur le comportement attendu des visiteurs à la réalisation des travaux.

Associer les visiteurs à la démarche engagée pose néanmoins des difficultés. Ces derniers ne sont pas organisés et ne sont pas en mesure d’exprimer une opinion unique et construite au cours d’un débat. Ils pourraient même ne pas intervenir dans ce débat car leur représentativité du public peut, non sans raison, être contestée. En effet, les visiteurs susceptibles d’être interrogés ne sont pas une représentation de toute la population. L’appartenance à ce groupe relève d’une forme d’auto-sélection car la visite est un acte volontaire. D’autres individus peuvent aussi prétendre à participer au processus de décision, sans avoir fait la démarche de la visite.

Néanmoins, il existe de plus en plus, en France et en Europe, des instances de consultation de la population. [Marris, 1999 #885] citent l’expérience de la ‘conférence de citoyens’ menée entre novembre 1997 et juin 1998 par l’office parlementaire de l’évaluation des choix scientifiques et technologiques (O.P.E.C.S.T.<sup>191</sup>) au sujet des organismes génétiquement modifiés (O.G.M.) ou encore l’existence, de plus en plus, de la Commission nationale du débat public.

Lancée en 1997, la Commission nationale du débat public est une réponse devant la difficulté croissante à résoudre les controverses entre riverains et ingénieurs du Génie civil pour les projets d’infrastructures (routes, lignes de chemins de fer, voies navigables, barrages, etc.). Elle doit stimuler les débats publics et renforcer la démocratie dans les prises de décision publique.

---

<sup>191</sup> L’office parlementaire de l’évaluation des choix scientifiques et technologiques a été conçu en 1983 sur le modèle de l’« Office for Technology Assessment » aux Etats-Unis. Cette institution consultative, composée en parts égales de membres du Sénat et de l’Assemblée nationale (16 de chaque assemblée) a pour mission « d’informer le Parlement des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique, afin notamment d’éclairer ses décisions ». L’office, étant non partisan, reçoit des membres en égale importance des partis de droite et de gauche, sans perturber les équilibres politiques. Il se veut une structure totalement indépendante de l’Etat et de ses administrations. Ses avis, publiés sous forme de rapports aux parlementaires, sont motivés par la consultation des experts, interrogés en audiences privées ou publiques. Pour discuter des organismes génétiquement modifiés (O.G.M.), l’O.P.E.C.S.T. a pour la première fois conduit une démarche de consultation du public en constituant un panel de citoyens.

Le même souci des riverains et des visiteurs est affiché dans le programme du Mont-Saint-Michel. L'information est diffusée par l'entremise de la presse et par la distribution de documents de synthèse richement illustrés et accessibles à tous. Cependant, aucune démarche n'a été engagée pour déterminer les références des visiteurs. Or, ces derniers sont intégrés directement au projet par le choix des acteurs publics de réclamer à ces visiteurs une contribution financière.

Dans ce cadre limité, la méthode d'évaluation contingente est-elle en mesure de constituer une source d'information de l'avis des visiteurs à la fois sur le programme et sur le niveau de consentement à payer accordé ?

Ce chapitre a pour but de discuter de la légitimité de l'intervention des visiteurs organisée par une évaluation contingente dans le débat sur le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Les illustrations s'appuient sur les résultats de l'enquête menée par le CEDEM en 1999.

La légitimité peut être considérée comme la faculté à améliorer l'information dans le cadre d'un projet, sans que la méthode utilisée pour constituer cette information ne puisse être contestée par aucun des acteurs. Il suffit, dans une telle situation, qu'une méthode soit validée ou ne puisse être invalidée par une partie au moins des acteurs. Une caution d'experts renforce les conditions d'acceptation. Ainsi, la méthode d'évaluation contingente a-t-elle été favorisée par le statut que lui a conféré le CERCLA et les autorités américaines en lui reconnaissant d'être considérée comme une méthode d'évaluation au même titre que les autres dans le cadre de la mesure des valeurs non-marchandes des ressources environnementales. Toute contestation disqualifierait de fait les résultats obtenus par la MEC, car le débat porterait alors sur les résultats, ni sur les hypothèses posées pour collecter ces résultats, mais seulement sur la démarche.

Dans un premier temps, il s'agit de discuter de l'opportunité du public interrogé et des informations recherchées pour améliorer l'information des décideurs (Section 1). En d'autres termes, il s'agit de répondre à deux questions : Qui répond ? Sur quoi ? Ensuite, il reste à discuter du choix de l'évaluation contingente comme mode de révélation des références ou comme mode d'exercice démocratique (section 2).

## **Section 1 - Les visiteurs et la restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.**

La 'restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' ne doit pas être comprise seulement comme un programme public autour d'un grand site. C'est aussi une occasion de mettre

en œuvre une action qui fait intervenir davantage l'ensemble des acteurs, parmi lesquels les visiteurs.

Les visiteurs sont déjà présents à toutes les étapes de la réflexion menée par la mission Mont-Saint-Michel et les représentants des collectivités locales réunis au sein du syndicat mixte. Mais ils ne sont que des paramètres à intégrer, dont les comportements sont suffisamment connus. En témoigne le rapport [Service d'études techniques des routes et autoroutes, 1998 #846] qui envisage l'augmentation de la fréquentation du site sur la seule base de l'amélioration du réseau routier. Le visiteur est susceptible de réagir mécaniquement aux stimuli proposés, de l'amélioration de la circulation à la mise en place de zones de stationnement ou de navettes.

Dans une certaine mesure, il est même possible d'envisager le projet comme un ensemble de signaux à destination des visiteurs.

## 1.1 - Impliquer les acteurs.

Les décisions collectives sont difficiles à forger. Trois représentations possibles des choix sont possibles, mais chacune correspond en fait à une position idéologique.

La première position considère qu'il existe un ensemble unique de références auquel l'Etat souscrit, sans tenir compte des convictions et des opinions des membres qui le composent. Dans ce cas, il est inutile de faire appel aux acteurs pour élaborer un projet. L'Etat seul y suffit.

Les deux autres approches insistent sur le fait que l'individu contribue à la décision sociale ou que celle-ci représente en fait sa propre décision. Le fondement de ces insinuations est bien entendu un jugement de valeur : l'individu est susceptible le meilleur juge de sa propre responsabilité et le meilleur décideur à ses propres yeux. Cet axiome est inséré de l'utilitarisme de Bentham : « La communauté est un corps fictif, composé de personnes individuelles qui sont considérées aussi constitutives que si elles en étaient les membres. Alors, l'intérêt de la communauté, quel est-il ? C'est la somme des intérêts des divers membres qui la composent ».

Une de ces deux approches ne permet à l'Etat de rendre des décisions légitimes que s'il y a l'unanimité des décisions individuelles. En fait de décision sociale, elle considère uniquement un « intérêt commun » des citoyens de la nation : « une déclaration faite par l'Etat, selon laquelle la collectivité préfère la solution X à la solution Y, signifie que tous les individus, chacun pour soi décidant librement, préfère X à Y » [Whynes, 1986 #810]. Mais le principe de l'unanimité réduit par ailleurs le champ d'application de l'action de l'Etat. Aussi, la dernière approche considère la

décision sociale comme la « `ré`ondérance » des décisions individuelles. La société dégage une décision collective unique en quantifiant et en agrégeant les `références individuelles. Elle s`engage à suivre les vues de la majorité de ses membres, étant bien entendu que la définition de la majorité a été `réalablement discutée.

Le critère de Pareto, en renonçant à mesurer les utilités a conforté les `réce`tes utilitaristes. Mais c`est `our mieux retrouver une forme d`unanimité dans l`intérêt commun. Dans une société où l`unanimité sur tous les `oints est inexistante, le critère de Pareto est inca`able de `ro`oser un guide de la `rise de décision [Arrow, 1951 #396].

Quand il n`y a `as unanimité, cela ne signifie `ourtant `as que les Etats sont inca`ables de `rendre des décisions. Un critère de com`ensation `eut être établi qui relâche quelque `eu l`a`lication de l`o`timum de Pareto. Mieux encore, l`histoire et l`actualité fournissent sur ce sujet des objections convaincantes. Tous les Etats trouvent, `our mener leurs `rojets `ublics, de nombreuses justifications.

Ainsi, dans le cas du Mont-Saint-Michel, l`Etat `eut justifier une `olitique `ublique de réhabilitation comme une o`ération destinée aux visiteurs `our maintenir ou restaurer la rê`utation, `assablement mise à mal, du lieu.

Ce`endant, les habitudes ne sont `as toujours celles du dialogue entre tous les acteurs. [Mermet, 1987 #831] juge « `réoccu`ant » son constat sur les `rocédures de décisions actuelles : « d`emblée, est a``arue la frustration des `raticiens et des associations en ce qui concerne leur `artici`ation actuelle aux `rocessus de décision. Sur la base de nombreux exem`les, ex`osés avec `assion, les faits qu`ils re`rochent le `lus souvent aux `décideurs` sont :

- le secret dans lequel sont mûris les `rojets, dans lequel se `ré`arent certaines réunions ; secret dans lequel baignent également nombre de résultats d`études (analyses d`eau) ou de données économiques (calculs d`EDF `ar exem`le) ;
- des entorses à la réglementation ; ici, c`est une carrière qui s`est agrandie avant même d`avoir dé`osé son dossier de demande d`autorisation ; là, c`est un vote à bulletin secret qui est refusé dans une commission, et ailleurs, ce sont des documents administratifs que l`on ne `eut obtenir malgré la loi ;
- un abus du `ouvoir d`ex`ertise que détiennent les auteurs de `rojets ; il s`agit le `lus souvent d`un manque d`ex`lication des raisons des choix, qui va (...) de `air avec une a``roche `artiale, ou même l`escamotage com`let des variantes `ossibles ;

Ces `laidoyers des associations et de nombreux `raticiens ont finalement un `oint commun : l'im`ression de subir de la `art des 'décideurs' (administrations, élus, entre`rises) un traitement inéquitable qui va de la mauvaise volonté au cou` de force ».

Le constat ne `ermet `as de juger les `rocédures dans leur ensemble. Il suffit néanmoins `our montrer que dans de très nombreux cas, la `artici`ation des associations et du `ublic se déroule dans des conditions tendues, conflictuelles et frustrantes. Dans un tel contexte, certains acteurs trouvent difficilement leur voie entre le découragement (qui `eut se traduire `ar une dé`ression de la vie associative), la soumission inconditionnelle, et la rébellion.

### ***1.1.1 - Une affaire de réputation.***

La multi`lication des offres de services `atrimoniaux va de `air avec une dis`ersion de la qualité de cette offre. Pour a` `âter le client, le s`pectaculaire su` `lante l'authentique. Un musée du Mont-Saint-Michel ne `romet-il `as une visite de cachots... qui n'ont jamais existé. Les scènes reconstituées sont saisissantes et soulèvent l'émotion des touristes juste avant de donner leur obole au guide. Le `rocédé équivoque vaut une remarque navrée d'un conférencier de l'abbaye : « Ils font ce qu'ils `euvent ». Mais l'ironie cache mal l'agacement et l'im`uissance.

Sur le marché des services `atrimoniaux, coexistent ainsi des offreurs de qualité et des offreurs moins dotés. Les bons et les mauvais `roduits sont vendus sensiblement au même `rix<sup>192</sup> car les offreurs de qualité ne `euvent se signaler de façon crédible. L'information dis`onible sur le marché a ainsi une distribution inégale. L'offreur a une meilleure connaissance de la qualité du `roduit vendu que l'acheteur. L'ignorance dans laquelle l'acheteur est maintenu, de la qualité du `roduit fait naître une situation qualifiée d'antisélection.

Le `problème d'antisélection sur le marché `atrimonial ressemble à celui du marché des voitures d'occasion [Akerlof, 1970 #812].

L'affaire n'est `as seulement une question d'honnêteté ou de jugement de valeur, mais une conséquence de l'extension du conce`t de `atrimoine. De telles situations naissent dès l'introduction d'une concurrence entre des services `atrimoniaux. Cette concurrence a` `araît à l'échelle locale (entre les musées d'une `art et l'abbaye de l'autre à l'intérieur des rem`arts du Mont-Saint-Michel) ou à une échelle nationale, entre tous les sites à visiter.

---

<sup>192</sup> Le `rix `eut être différent, mais la différence ne suffit `as à ex`rimer avec certitude un niveau de qualité.

Tout étant devenu `atrimoine, chaque ville ou chaque village est en mesure de monter son `rojet à vocation touristique. Au bilan, les `rojets se ressemblent, mettent en avant à tout `ro`os le génie créateur des artistes qui ont construit le monument ou la rareté extrême de chaque `arcelle naturelle de terrain. De ce fait, ils banalisent le `atrimoine, au risque de réduire les sites les `lus `restigieux au rang des sites `lus ordinaires, chacun étant au même degré le signe du génie humain et de la singularité de la nature. L'im`ossibilité de signaler, a `riori, de façon crédible une qualité `ro`re<sup>193</sup>, risque d'entraîner une méfiance des consommateurs. Sur le long terme, les touristes `ourraient décider de réduire leur fréquentation `our s'en retourner vers d'autres activités.

Sans être `arfaite, l'analogie avec la démonstration d'Akerloff se révèle intéressante. L'information sur le `roduit vendu (la visite essentiellement) est a``ortée `ar les moyens `ublicitaires, des `lus conventionnels comme les offices de tourisme aux `lus innovants comme les `laquettes `ublicitaires, les `ages sur internet ou les cam`agnes `ublicitaires télévisées et `ar la 'ré`utation' qui entoure le site. Dans une situation de surenchère dans la communication d'informations, la `résence de « mauvais vendeurs » sur le marché du `atrimoine ne risque-t-elle `as de chasser les bons, ces derniers n'ayant `lus la `ossibilité, `ar manque de moyens ou `ar découragement, de rester `résents et d'offrir la même qualité de `restation. Suivant une forme de « loi de Gresham », la `résence simultanée de `lusieurs niveaux de qualité des `restations, reconnues a`rés-cou` `ar les touristes eux-mêmes, se ferait au détriment des sites offrant les meilleurs services.

Ce`endant, « l'analogie avec la loi de Gresham n'est `as com`lète » [Akerlof, 1970 #812] : la mauvaise monnaie chasse la bonne `arce que le taux d'échange est le même ; les mauvais services chassent les bons car ils sont vendus au même `rix et de façon similaire. Mais les mauvais services sont vendus au même `rix que les bons `arce que le touriste n'est `as en mesure avant de consommer, de faire la différence entre une bonne et une mauvaise visite, entre un `roduit de qualité, authentique et soigné, et une reconstitution grossière. « Dans la loi de Gresham, souligne [Akerlof, 1970 #812], acheteurs et vendeurs `euvent distinguer la bonne et la mauvaise monnaie. L'analogie est donc instructive, mais incom`lète ».

La question n'aurait `as d'intérêt s'il n'existait `as une externalité entre offreurs de bonne qualité et offreurs de mauvaise qualité. Quand un offereur choisit de `ro`oser un `roduit de mauvaise qualité (ou tout au moins, moins `restigieux), il oriente l'estimation que les acheteurs font

---

<sup>193</sup> La notion de qualité du service `atrimonial est à retenir avec `rudence tant elle a``araît subjective. Cette question mérite une discussion à elle toute seule. Pour sim`lifier, les critères retenus ici sont ceux utilisés `our différencier



de la qualité moyenne du produit sur le marché. Cela réduit le prix moyen que les touristes sont prêts à payer pour ce produit moyen. Les recettes esérées par les ‘bons’ offreurs se réduisent d’autant. La conséquence est une ‘sélection inverse’ des produits.

Dans le même temps, le consommateur, rationnel et ignorant des réelles dispositions de chaque service, renonce à une recherche et à une vérification poussée de l’information, en raison de son coût élevé<sup>194</sup>. En effet, l’achat de guides historiques ou de livres, la recherche documentaire sur Internet et la prise de renseignement par téléphone ne font pas encore partie des réflexes d’une large part de la population qui a vu donc sa conviction sur son savoir et sur les informations qui ont été portées à sa connaissance.

Un mécanisme de signal permet tout d’améliorer le fonctionnement du marché lorsque la qualité est inobservable. Ce mécanisme peut passer par un système de labels dont la hiérarchie est suffisamment explicite pour garantir partiellement la qualité du service. Ainsi, la qualification de ‘monuments historiques’ ou de ‘patrimoine national’ donne une garantie accordée par l’Etat quant à l’authenticité du site et de son environnement. Plus encore, le label de ‘patrimoine mondial’ distingue un patrimoine de tous les autres. La limite de cette approche est que le label porte sur le support patrimonial lui-même et non sur les services proposés.

Le niveau des services patrimoniaux, à son tour, doit correspondre à l’image du site. Pour maintenir l’intérêt des visiteurs, il faut proposer une image et un climat digne du prestige entourant le site. Or, le Mont-Saint-Michel n’est peut-être plus, depuis longtemps digne de son souvenir. En témoigne le récit de Jean-Pierre Maillard, premier chef de projet pour la Mont-Saint-Michel [Seguin, 1998 #223] : « L’arrivée à la digue est décevante : il faut franchir l’ancien front duolder par un long dos-d’âne, qui disperse l’attention au moment précis où le visiteur pourrait avoir conscience d’atteindre enfin au but. La digue est décevante aussi : (...) la présence d’herbus en désordre, de part et d’autre, raconte une histoire confuse, malgré la présence, dans l’axe, du Mont. L’aspect du parking est critiquable aussi. Les enrochements de la digue, l’empiètement du rempart par la route, ôtent au Mont une partie de son échelle et de sa force ».

Jean-Pierre Morelon, successeur de Jean-Pierre Maillard, ne retranche rien aux propos critiques. L’envahissement des herbus et la disparition annoncée de l’insularité du Mont sont autant de signaux négatifs pour le touriste. Le site, en l’état, n’est plus à la hauteur de sa réputation.

---

‘objectivement’ les services patrimoniaux selon les principes de [Lancaster, 1971].

<sup>194</sup> Le coût se mesure en monnaie et en temps assés.

La conséquence est qu'il est devenu urgent de reconquérir autour du site les motifs de son prestige. Pour contenir le risque de compromission à un site commun, il faut garantir la perséverance pour le visiteur de contempler un paysage dans la pureté de l'image mythique retenue (ou censée l'être) par les touristes. Le programme de 'restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' peut ainsi se lire comme un signal donné aux touristes potentiels de la qualité du site et du soin qui lui est accordé, à la fois pour réserver sa valeur d'usage et sa valeur d'existence.

Quel que soit l'avis des visiteurs, le programme de restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel constituerait ainsi une forme articulière de projet qui renforcerait le caractère patrimonial du site. Mais les expériences passées ont montré qu'il ne suffisait pas de la seule volonté de l'Etat. La participation des riverains, des associations et des collectivités locales étaient réclamées pour engager une gestion patrimoniale. Cela n'est pas toujours le cas.

### ***1.1.2 - Les relations patrimoniales.***

Puisque l'Etat ne saurait à lui seul rendre la décision d'aménagement, il convient de réfléchir à l'implication respective des autres acteurs, pour mieux intégrer celle des visiteurs. [Ollagnon, 1984 #820] recense plusieurs formes de relations entre un acteur et son environnement patrimonial :

- des relations non investies, dans lesquelles le gestionnaire ne se compromet pas en tant que titulaire de la propriété ; il mobilise seulement les actifs patrimoniaux au gré de ses besoins immédiats et peut organiser un véritable pillage des ressources ;
- des relations investies qui amènent le gestionnaire à établir une relation durable avec l'actif considéré ; les relations investies se réalisent en relations fonctionnelles, relations méta-fonctionnelles ou relations d'identité ;

Les relations fonctionnelles sont des relations d'objectif. L'actif est utilisé pour un besoin donné et réclame du gestionnaire un investissement continu et durable. Cette relation 'investissement-mobilisation de la ressource' s'opère comme une fonction à remplir par le gestionnaire. Chaque fonction, gérée sans lien avec les autres fonctions, incline à une logique de maximisation de l'efficacité du rapport 'investissement / résultat' (économie d'échelle). Le gestionnaire maximise la fonction sans souci du milieu.

Les relations méta-fonctionnelles sont des fonctions d'état. L'actif utilisé est en rapport avec l'état du milieu et des relations des autres acteurs (par exemple, gestion concertée des eaux d'une rivière pour répondre aux besoins agricoles, industriels, urbains et touristiques). La relation

fonctionnelle du gestionnaire est confrontée aux autres relations fonctionnelles de ce même gestionnaire et des autres gestionnaires potentiels, à travers un milieu concret. La fonction est ainsi confrontée aux interactions qu'elle engendre. Le titulaire est contraint, en somme, de rendre en compte l'impact des fonctions qu'il exerce sur l'ensemble du milieu et des autres acteurs. Il va négocier des règles d'insertion de ces fonctions. Cette relation du titulaire à l'élément patrimonialisé conduit à un nouvel état du milieu.

Enfin, les relations d'identité sont également des fonctions d'état. L'actif est investi pour maintenir l'adaptation et la réversibilité, pour maintenir des positions d'acteurs et une appartenance à un ensemble relationnel, titulaire collectif ou commun. Ces relations d'identité ne prennent de sens que par rapport à la stratégie du titulaire : le titulaire peut être attaché moins à l'insertion d'une fonction particulière qu'au maintien d'un état du milieu ou d'un état de relations entre acteurs (exemple, maintien des fontaines publiques et des foyers de village dans certaines communes).

Cette réflexion sur les relations montrent pourquoi il ne faut pas négliger d'intégrer dans la gestion patrimoniale les acteurs susceptibles d'influencer l'évolution du Mont-Saint-Michel. Il y a deux niveaux de discussion ici :

- un niveau intragénérationnel
- un niveau intergénérationnel

### Le niveau intra-générationnel

Il faut rendre en compte d'une part les titulaires du droit patrimonial et d'autre part les titulaires du droit de propriété strict. Pour illustrer la distinction, il faut s'appuyer sur l'exemple de la forêt amazonienne : qui décide de l'utilisation à faire du "biotope du monde" dont la préservation semble aux yeux de nombreux spécialistes indispensable à l'équilibre des grands cycles planétaires ? Le respect des droits de propriété stricts incline à laisser les populations locales gérer seules la ressource. Plus pressées par leur survie immédiate que par l'avenir de la planète, ces populations risquent alors de gaspiller la ressource. Faut-il accorder un droit patrimonial à l'ensemble de l'humanité et soustraire aux populations locales la possibilité d'user à leur convenance de la forêt ? Si la réponse est positive, elle amène à accorder aux populations dépossédées les moyens réels de leur développement.

### Le niveau inter-générationnel

Si les générations présentes sont concernées par une décision publique, les générations à venir risquent de l'être aussi.

Jusque dans les années 1960, la politique de gestion du Mont-Saint-Michel consistait à encourager ou au moins à accepter la dégradation des abords de l'île. Ce choix, accepté par les collectivités locales et par l'Etat en tant que représentant de l'ensemble des citoyens n'a pas pris en compte la nature intangible du site et a fini par la mettre en danger. Les orientations prises aujourd'hui tentent de rétablir un équilibre.

Si les acteurs déjà engagés dans le processus sont bien entendu partie prenante de la gestion patrimoniale, il n'en reste pas moins que la question de la participation doit aussi être posée pour les visiteurs, en tant que révélateurs de l'importance du Mont-Saint-Michel, non seulement sur le plan symbolique, mais aussi sur le plan commercial immédiat et sur les perspectives de poursuite de cette attraction.

Intégrer les visiteurs dans la démarche de la gestion patrimoniale, revient à envisager, en premier lieu, que les visiteurs détiennent un droit patrimonial sur le site, non seulement comme visiteurs (ce qui traduit une relation d'usage), mais aussi comme personne informée de la présence du site et soucieux d'en réserver l'existence comme actif du patrimoine (ce qui traduit une relation d'existence). Dès lors, il existe entre les visiteurs et le Mont-Saint-Michel une relation investie. Dans la liste établie des relations investies possibles, il semble bien que la relation possible soit la relation d'identité. Titulaires d'un droit patrimonial, les visiteurs sont attachés à maintenir l'état du milieu.

Finalement, accepter la participation des visiteurs modifie l'état d'esprit qui conduit à la prise de décision. A l'image des questions d'environnement, c'est une autre forme d'élaboration de la décision qui peut être envisagée [Calame, 1998 #865] : « en matière d'environnement, les modes actuels de gouvernance sont inadéquats au défi. Ils privilégient les approches sectorielles (...) et les normes, c'est-à-dire les obligations uniformes s'appliquant à chaque acteur là où il faudrait organiser la négociation entre acteurs.

La 'gouvernance' actuelle repose sur une démarche d'identification de solutions qu'il suffit d'appliquer. A l'inverse, il faudrait organiser la négociation pour faire émerger des représentations communes, construire des procédures de négociation pour découvrir des solutions plutôt que de les énoncer pour les faire appliquer.

C'est à l'échelle locale que se combinent le social, le technique et le politique. L'exemple en est donné pour le traitement des déchets. La démocratie suppose donc un arrangement collectif de la gestion des crises et des incertitudes [Calame, 1998 #865].

## **1.2 - Les visiteurs et la préservation du Mont-Saint-Michel.**

Finalement, il convient donc de rendre en compte les opinions exprimées par les visiteurs. L'enquête menée dans le cadre du CEDEM en fournit une représentation à un moment du temps : juillet 1999, alors que le programme technique détaillé vient juste d'être approuvé par le syndicat mixte et que la connaissance publique autour du projet est encore relativement faible. Néanmoins, il est possible par les commentaires révus dans le questionnaire, d'apporter aux personnes sollicitées, une meilleure connaissance.

Il s'agit donc ici de rappeler comment les visiteurs établissent leurs références avant de décrire l'échantillon retenu à partir des réponses de l'enquête.

### ***1.2.1 - Les codes de la perception du patrimoine.***

Pour définir un patrimoine, un visiteur doit recéder à une introspection de sa connaissance et de la satisfaction qu'il tire de la visite ou de l'observation du site. L'étude de la perception du patrimoine a fait l'objet de travaux et renvoie à un modèle de décision et de comportement. La perception est comprise à partir de codes. Par exemple, le goût est motivé par une multitude de forme : plaisir esthétique, usage du sol, connaissance du passé et respect des racines. L'image perçue est construite à partir des représentations initiales. [Ronai, 1976 #393], pour le paysage, identifie dix codes différents : le code de la nomination, le code de la reconnaissance, le code physiologique, le code esthétique, le code des indices conventionnels, le code de l'inconscient, le code archaïque, le code moderne, le code géographique et le code stratégique. Chacun de ces codes est une grille de lecture possible. Le paysage est compris et lu différemment par chacun car chaque code correspond à un usage de l'espace par les individus.

Aux codes personnels s'ajoutent les codes sociaux et les projections collectives. Les ruines d'un château sont appréciées en fonction de l'esthétique ressentie par chaque visiteur, mais aussi en

fonction de l'information extérieure qui lui est à `rise `ar l'école, `ar un livre ou `ar le guide. Ces informations extérieures aiguissent la `erce` tion de l'individu.

Les moyens de communication - livres, télévision, radio, cinéma ou internet – véhiculent, comme les traditions orales et `o` ulaires d'autrefois, des mythes et des réalités. Les individus en font la base de leur inter` rétation du monde et le guide de leurs `erce` tions. Dans la décision, la réalité im` orte moins que l'idée que l'on s'en fait.

Le code moderne, `ar exem` le, `eut organiser le `atrimoine en deux catégories : le remarquable et le grandiose. C'est à travers le tourisme, les cartes `ostales, l'édition d'un guide touristique, une visite ou une ré` utation, que se fixe la distribution. Le Mont-Saint-Michel est un site majeur `our les architectes et les férus d'histoire en raison du tour de force exce` tionnel de la construction d'une abbaye tenue en équilibre sur `lusieurs niveaux. Mais `our le commun des visiteurs, l'intérêt du Mont re` ose avant tout sur sa ré` utation. Même `armi les visiteurs, il y a des distinctions `ossibles. Pour les uns, le Mont est un site historique, tandis que les autres mettent en avant l'aventure religieuse et les symboles qui y sont attachés.

La grille de lecture a` `liquée au `atrimoine détermine donc le goût et la demande. Le goût est défini `ar le visiteur, autour de caractères sim` les : beau, laid, travail, détente, joie, souffrance, `aix, foi, hostilité, angoisse, mort, nature... La demande naît à `artir des re` résentations individuelles et collectives qui modèlent le `atrimoine autour de clichés.

### ***1.2.2 - La population interrogée.***

La cible de l'enquête est exclusivement com` osée des visiteurs du Mont-Saint-Michel. L'entretien se déroulait sur les zones de stationnement du site. Pour éviter tout biais dans le choix des `ersonnes interrogées, les enquêteurs étaient ré` artis sur l'ensemble de la zone de stationnement. A` rès un entretien, la nouvelle `ersonnes contactée était la `lus `roche de l'enquêteur.

### **Caractéristiques socio-économiques.**

Comme dans toutes les enquêtes sur site, l'échantillon `eut mal re` réserter la `o` ulation totale. Cela est d'autant `lus vrai lorsque la `o` ulation observée est assez mal connue. Comme `our tous les monuments historiques, des statistiques régulières de fréquentation sont `ubliées, mais

aucun recensement exhaustif des flux n'a été réalisé. Seules les entrées sur le parking géré par le SIVOM de l'Anse de Moidrey et les entrées payantes à l'intérieur des remparts sont systématiquement enregistrées. Ces données sont cependant peu représentatives : les entrées au parking sont mesurées par véhicule et les visites des musées et de l'Abbaye concernent seulement une partie des visiteurs. L'Abbaye, à l'origine de la réputation architecturale du Mont-Saint-Michel reçoit au mieux un tiers des touristes. La confrontation avec les résultats d'autres enquêtes a permis de réduire le risque et a donné un moyen de contrôle a posteriori. En particulier, une enquête menée en 1996-1997 par un cabinet d'études pour la mission Mont-Saint-Michel [MVA Consultants, 1997 #253] a servi de référence pour comparer les résultats obtenus lors de l'enquête menée par le CEDEM

Le travail mené par MVA Consultants était une description quantitative et qualitative du public visiteur. La démarche du CEDEM tente d'apprécier d'autres indications : en particulier, il est recherché au-delà du public un attachement au site qui puisse se traduire par une contribution à son entretien et à son aménagement. L'opinion des visiteurs révèle à la fois une valeur d'usage et une valeur de non usage ou d'existence.

Le tableau suivant donne en quelques traits les caractéristiques sociales des personnes de l'échantillon. La moyenne estimée des personnes interrogées est de 41,25 ans<sup>195</sup>.

Certaines informations n'ont pu être comparées à d'autres données concernant le site (situation maritale...).

---

<sup>195</sup> Le calcul a été réalisé en prenant le milieu de chaque classe d'âge proposée. Pour la classe des " Plus de 60 ans ", la borne supérieure a été fixée à 75 ans. L'ascension du Mont constitue un effort conséquent pour les visiteurs. Ce résultat est plus élevé que celui obtenu par MVA Consultants en 1997 (dont le résultat était de 37 ans).

**Tableau 34 : Caractéristiques socio-économiques des personnes interrogées.**

	Nombre	Fréquence
<i>Sexe [Sexe]</i>		
Homme	576	53,48 %
Femme	500	46,43 %
<i>Classe d'âge [Âge]</i>		
18-25 ans	147	13,65 %
26-35 ans	242	22,47 %
36-45 ans	310	28,78 %
46-60 ans	285	26,46 %
Plus de 60 ans	91	8,45 %
<i>Situation matrimoniale [Famille1]</i>		
Célibataire	192	17,83 %
Marié et assimilé	842	78,18 %
Autre	41	3,81 %
<i>PCS [PCS]</i>		
Agriculteurs	13	1,21 %
Commerçant, artisan, chef d'entre'rise	59	5,48 %
Cadre, Professions intellectuelles supérieures	266	24,70 %
Professions intermédiaires	136	12,63 %
Em'loyés	275	25,53 %
Ouvriers	73	6,78 %
Retraités	100	9,29 %
Inactifs ou autres	145	13,46 %

**Tableau 35 : Les CSP dans la population nationale.**

<u>C.S.P.</u>	<u>Part nationale</u>	<u>Part nationale des vacanciers</u>
<u>Professions supérieures</u>	5%	7%
<u>Professions intermédiaires</u>	8%	10%
<u>Employés</u>	12%	12%
<u>Ouvriers</u>	13%	11%
<u>Artisans et commençants</u>	3%	3%
<u>Agriculteurs</u>	2%	1%
<u>Scolaires / étudiants</u>	23%	23%
<u>Demandeurs d'emploi</u>	6%	3%
<u>Retraités</u>	16%	21%
<u>Autres inactifs</u>	12%	9%
	100%	100%

Source : INSEE (1993).

La distribution nationale des C.S.P. est reprise de l'INSEE. Celle des vacanciers s'inspire des travaux de Marceline Bodier et Emmanuelle Crenner (1993), Partir en vacances, division Conditions de vie des Ménages, INSEE.

La confrontation de ces statistiques détaille encore les caractéristiques particulières des visiteurs. La répartition des professions supérieures est trois fois plus forte au Mont-Saint-Michel qu'au niveau national (et deux fois plus forte la part à se rendre en vacances). Les em'loyés sont



deux fois plus nombreux à visiter le Mont-Ar-ra-ort au niveau national (qu'il s'agisse de la population entière ou des seuls vacanciers). Les ouvriers sont sous-représentés au Mont. Les demandeurs d'emploi sont deux fois moins nombreux à visiter le Mont-Ar-ra-ort à leur représentation nationale. Mais le taux de fréquentation du Mont est identique à celui des départs en vacances. Les retraités sont aussi sous-représentés-Ar-ra-ort à la population entière et-Ar-ra-ort aux seuls vacanciers.

Le Mont-Saint-Michel est un monument renommé. Aussi, le nombre de touristes étrangers qui le visitent est important. Leur proportion, chaque saison, est estimée à 20 %. C'est également la proportion de touristes étrangers qui font partie de l'échantillon. La comparaison avec l'enquête [MVA Consultants, 1997 #253] donne des orientations assez comparables dans l'une ou l'autre enquête. Les Britanniques, les Allemands et les Belges représentent la moitié des visiteurs étrangers. Les Nord-Américains représentent un peu plus d'un étranger sur dix. Et les autres nationalités se partagent les quelques 40 % restant sans qu'aucune ne s'impose réellement.

Le Mont-Saint-Michel est néanmoins visité en premier lieu par les habitants du vieux continent puisque le total des visiteurs européens non Français est de 85 %, soit 97 % de tous les visiteurs. Il faut cependant commenter ces statistiques avec prudence. D'autres analyses, menées en 1990 et 1993 à partir des relevés des plaques minéralogiques des véhicules ont donné des proportions d'étrangers oscillant entre 30 et 40 %. La différence entre les résultats proposés s'explique par la fragilité des techniques employées de part et d'autre.

**Tableau 36 : Nationalités de l'échantillon.**

<u>[Nationalité]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Les autres nationalités</u>		
			<u>Modalités</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>
Française	869	80,69 %	Belgique	54	25,96 %
			Grande-Bretagne	28	13,46 %
			Allemagne	26	12,50 %
			Pays-Bas	23	11,06 %
			Suisse	13	6,25 %
			Italie	12	5,77 %
Etrangère	238	22,10 %	Es`agne	7	3,37 %
			Euro`e du Nord <sup>(1)</sup>	8	3,85 %
			Euro`e de l'Est <sup>(2)</sup>	6	2,88 %
			Total Euro`e	177	85,10 %
			Amérique du Nord	21	10,10 %
			Divers <sup>(3)</sup>	10	4,81 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>	Total	1808	167,87 %

( 1 ) Danemark, Norvège, Suède

( 2 ) Roumanie, Lituanie, Théquie

( 3 ) Israël, Ja`on, Maroc

Quelle que soit la nationalité des visiteurs, le mode de dé`lacement choisi est en `riorité l'automobile. Sur l'échantillon réuni, `rès de 92 % des ré`ponses se `ortent sur ce mode de trans`ort.

**Tableau 37 : Mode de tranport.**

<u>[Transport]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<u>Classes</u>		
<u>Véhicule particulier</u>	988	91,74 %
<u>Camping car</u>	46	4,27 %
<u>Autocar</u>	23	2,14 %
<u>Moto</u>	12	1,11 %
<u>Vélo</u>	5	0,46 %
<u>Autre</u>	3	0,28 %
<u>Non réponses</u>	0	0,00 %
<u>Total</u>	1077	100,00 %

**Tableau 38 : Nombre de personnes par véhicule.**

<u>[Nbinvéhicule]</u>	
<u>Moyenne</u>	3,94874185
<u>Ecart type</u>	5,6314056
<u>Nombre maximum</u>	70
<u>Nombre minimum</u>	0
<u>Modalités ≥ 20</u>	20

Pour l'ex'pression du revenu, donnée indis'ensable dans une MEC, il était nécessaire de limiter les risques de non-ré'ponses. [Gourieroux, 1998 #454] considère que les ré'ponses données pour le revenu sont souvent peu fiables. Aussi, le questionnement a pris la forme de classes. Le calcul du revenu moyen mensuel donne pour résultat la somme de 14500 francs (avec une moyenne de 30000 francs pour la classe la plus élevée) ou la somme de 16400 francs (avec une moyenne de 40000 francs pour la classe la plus élevée).

**Tableau 39 : Revenus.**

<u>[Revenu] en francs</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<u>Classes</u>		
<u>Moins de 5000</u>	103	9,56 %
<u>]5000 ; 8000[</u>	137	12,72 %
<u>]8000 ; 12000[</u>	243	22,56 %
<u>]12000 ; 16000[</u>	191	17,73 %
<u>]16000 ; 20000[</u>	149	13,83 %
<u>Plus de 20000</u>	192	17,83 %
<u>Non réponses</u>	62	5,76 %
<u>Total</u>	1077	100,00 %

### Présentation qualitative des visiteurs.

L'ascension du Mont-Saint-Michel n'est pas un exercice solitaire. Seules 20 personnes interrogées n'étaient pas accompagnées par au moins une autre personne. En moyenne, chaque visiteur sondé est accompagné de 3 personnes (3,10912). L'écart-type est de 5 (5,03185). Le tableau ci-dessous résume les données sur les accompagnateurs.

**Tableau 40 : Nombre d'accompagnateurs.**

<u>[Accomp]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<u>Classes</u>		
<u>0</u>	20	1,86 %
<u>1</u>	391	36,30 %
<u>2</u>	169	15,69 %
<u>3</u>	240	22,28 %
<u>De 4 à moins de 10</u>	211	19,60 %
<u>De 10 à moins de 20</u>	17	1,58 %
<u>De 20 à 70</u>	15	1,39 %
<u>Non réponses</u>	14	1,30 %
<u>Total</u>	1077	100,00 %

La présence d'enfants n'est pas pour autant une règle. Plus de la moitié des visiteurs ne sont accompagnés d'aucun enfant de moins de 15 ans (55,25 %) ; un enfant accompagne 16,25 % des

Personnes interrogées ; deux enfants accompagnent 17,55 % de l'échantillon ; la modalité « trois enfants » concerne 6,31 % de réponses et plus de trois enfants devient marginal (4,09 %).

**Tableau 41 : La présence d'enfants.**

<u>[Accomp-enfant]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<u>Classes</u>		
<u>0</u>	595	55,25 %
<u>1</u>	175	16,25 %
<u>2</u>	189	17,55 %
<u>3</u>	68	6,31 %
<u>4</u>	18	1,67 %
<u>5</u>	18	1,67 %
<u>6</u>	6	0,56 %
<u>7 et plus</u>	2	0,19 %
<u>Non réponse</u>	6	0,56 %
<u>Total</u>	1077	100,00 %

Lorsque le nombre de personnes accompagnant est de 2 ou plus, il s'agit dans un grand nombre de cas d'un voyage en famille. Ainsi, si le nombre d'accompagnateurs est de 2, la probabilité qu'il y ait un enfant parmi les deux personnes atteint 63,31 % (107 / 169). Si le nombre de personnes accompagnant est de 3, la probabilité qu'il y ait 2 enfants est de 55,83 % (134 / 240) tandis que la probabilité qu'il y ait un enfant est de 10,00 % (24 / 240), soit au total 2 / 3 des personnes interrogées. Lorsque le groupe de visiteurs est compris entre 4 et moins de 10 personnes (211 entretiens concernés), il y a 83,89 % de chance qu'il y ait au moins 1 enfant et 45,97 % qu'il y ait au moins 3 enfants. Le voyage en famille, s'il n'est pas un cas général, reste tout de même une caractéristique importante du séjour au Mont-Saint-Michel.

**Tableau 42 : Tableau croisé Accompagnateurs / Enfants.**

<u>[Accomp]</u> <u>[Accomp-enfant]</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7 et +</u>	<u>NR</u>	<u>Total</u>
<u>0</u>	20	0	0	0	0	0	0	0	0	20
<u>1</u>	380	8	0	0	0	0	0	0	2	390
<u>2</u>	58	107	5	0	0	0	0	0	0	170
<u>3</u>	81	24	134	0	0	0	0	0	1	240
<u>De 4 à moins de 10</u>	34	33	47	65	17	11	4	0	0	211
<u>De 10 à moins de 20</u>	3	0	1	3	1	5	2	2	0	17
<u>De 20 à 70</u>	10	0	0	0	0	2	0	0	3	15
<u>Non réponses</u>	9	3	2	0	0	0	0	0	0	14
<u>Total</u>	595	175	189	68	18	18	6	2	6	1077

L'enquête de fréquentation menée par l'Observatoire des publics, de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, en 1998 montre que le pourcentage des visiteurs découvrant un site pour la première fois atteint 72 % [Emreinte Communication, 1998 #433]. Le touriste du Mont-Saint-Michel ne fait pas exception à la règle. Pour 73 % des personnes interrogées, leur venue correspond à une découverte du site.

Les résultats de l'enquête menée par le CEDEM donnent des indications plus nuancées. Seules 47 % des personnes interrogées sont des primo-visiteurs. Pour 24,42 %, il s'agit de la deuxième visite. La dernière partie de l'échantillon représente les habitués : 28,51 % font au moins leur troisième passage.

**Tableau 43 : Nombre de visites.**

<u>[Visite]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<u>Classes</u>		
<u>Première visite</u>	506	46,98 %
<u>Deuxième visite</u>	263	24,42 %
<u>Troisième visite ou plus</u>	307	28,51 %
<u>Non réponses</u>	1	0,09 %
<u>Total</u>	1077	100,00 %

Le public est majoritairement de passage : 52 % répondent être en simple visite, contre 42 % qui sont en vacances dans la région. Sur les deux périodes d'enquête, seuls 6 % des personnes interrogées sont habitants de la région.

**Tableau 44 : Objectif des personnes interrogées.**

<u>[Objectif]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<u>Classes</u>		
En vacances dans la région	457	42,43 %
Habitant de la région	62	5,76 %
En visite	558	51,81 %
Non réponse	0	0,00 %
<b>Total</b>	1077	100,00 %

Le Mont-Saint-Michel constitue seulement une étape dans un itinéraire plus long pour les trois quarts des visiteurs interrogés. Saint-Malo est la destination complémentaire par excellence, citée par 56,55 % de l'échantillon, puis viennent Cancale (29,90 %) et Avranches (17,83 %). L'ambition de l'opération 'Grand Site' qui cherche à mettre en valeur l'ensemble de la Baie a-t-il déjà trouvé un écho auprès des touristes ? La visite de la Baie est en tout cas déjà une réalité pour les visiteurs.

**Tableau 45 : Perspective d'autres visites.**

<u>[Autvisite]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Les autres destinations [Autdestin]</u>		
			<u>Lieux</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>
Classes					
Oui	817	75,86 %	Saint-Malo	609	56,55 %
Non	238	22,10 %	Cancale	322	29,90 %
Non réponse	2	0,19 %	Avranches	192	17,83 %
			Bretagne	169	15,69 %
NSP	20	1,86 %	Caen – Plages	108	10,03 %
			Autres	142	13,18 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>	Non réponse	266	24,70 %
			Total	1808	167,87 %

Le montant des dépenses par personne reste relativement faible. Dans 46,43 % des cas, il ne dépasse pas 100 francs. Ce résultat correspond à la fois les prévisions de dépenses des personnes interrogées avant leur visite et le bilan des dépenses effectuées par les personnes interrogées après leur visite. La moyenne des dépenses prévues atteint 127 francs. La moyenne des dépenses réalisées est estimée<sup>196</sup>, quant à elle à 110 francs. Le test statistique de Khi2<sup>197</sup> ne permet cependant pas de conclure à une homogénéité de comportement entre les deux échantillons.

**Tableau 46 : Quel montant de dépense pour la visite ?**

<u>[Dépenses]</u>	<u>Prévision de dépenses</u>		<u>Dépenses effectuées</u>	
	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
Classes				
Moins de 50 francs	88	15,12 %	139	28,08 %
Entre 50 et 100 francs	105	18,04 %	167	33,74 %
Entre 101 et 200 francs	93	15,98 %	99	20,00 %
Entre 201 et 300 francs	44	7,56 %	29	5,86 %
Plus de 300 francs	25	4,30 %	33	6,67 %
NSP	198	34,02 %	25	5,05 %
Non réponse	29	4,98 %	3	0,61 %
<b>Total</b>	<b>582</b>	<b>100,00 %</b>	<b>495</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>196</sup> Pour la dernière classe, l'intervalle est compris entre 301 et 500 francs, soit un milieu d'intervalle de 400 francs.

<sup>197</sup> Les Khi2 calculé donne un résultat de 14,981 pour les cinq premières classes, tandis que le seuil de Khi2 admis est 9,487. L'hypothèse d'homogénéité des deux populations doit donc être rejetée.

### 1.2.3 - Quel intérêt pour le monument ?

La représentation du Mont-Saint-Michel reste à l'opposé de celle proposée par les cartes postales. L'imaginaire tient autant de place que le réel. Ainsi, plusieurs personnes, nées après la Seconde Guerre Mondiale, ont certifié avoir connu le chemin de fer sur la digue-route. Or la ligne a été fermée en 1938. L'image du Mont-Saint-Michel demeure celle d'un rocher entouré par la marée haute.

La baie du Mont-Saint-Michel est considérée comme un bien naturel, ce qui explique son classement au patrimoine mondiale de l'UNESCO : « En effet, cette baie n'a d'importance qu'en fonction du Mont, et l'île du Mont n'aurait qu'un intérêt accessoire sans l'emprise insigne laissée par l'homme. La situation insulaire du Mont amplifie le pittoresque. Pour cette raison, la disparition de l'écrin naturel d'eau qui entoure le Mont ne peut être envisagée sans crainte de voir son originalité altérée. Dans ces conditions du fait de l'ensablement inexorable de la baie, qui est le cadre naturel à travers lequel toute la poésie du Mont irradie et de la nécessité de la maintenir en eau ; l'existence de la baie du Mont-Saint-Michel ne peut être remise en cause et doit être considérée comme un bien naturel d'importance primordiale ». Comme le montrent les résultats de l'enquête, les visiteurs partagent cette conviction. C'est pourquoi une dégradation du site serait mal acceptée.

**Tableau 47 : L'attachement au Mont-Saint-Michel.**

<u>Montmerl</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
L'idée que la mer cesse d'entourer le MSM vous dérange-t-elle ?		
Beaucoup	839	77,90 %
Moyennement	127	11,79 %
Pas du tout	96	8,91 %
NSP	11	1,02 %
Non réponse	4	0,37 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

La visite du Mont-Saint-Michel et de son environnement représente une incursion dans l'époque médiévale, temps si mystérieux où les éléments n'étaient pas encore dominés. Plus que la qualité de la réalisation architecturale, ce sont alors le choix du site et la performance de la construction de l'abbaye qui sont mis en exergue. La motivation à conserver le site en son état trouve donc plusieurs justifications possibles :

- une satisfaction personnelle de visiter le site en état ; l'usage domine ici ;

- le souhait de conserver la qualité d'un paysage exceptionnel ; l'existence est mise en avant mais on ne veut pas éliminer complètement l'idée d'usage ;
- le souhait de permettre à tous de profiter du site ; c'est un sentiment altruiste ;
- la volonté de transmettre un bien collectif aux descendants ; le sentiment altruiste prend la forme d'un legs aux générations futures ;

L'orientation des réponses est sans ambiguïté. L'usage personnel et le sentiment altruiste 'simplement' sont largement distancés par les deux autres positions. La position relevant de la valeur d'existence recueille 69,17 % et celle concernant le legs aux générations futures obtient 78,74 %. Le total fait plus de 100 % en raison des réponses multiples : 2 positions étaient demandées pour permettre éventuellement une affirmation plus facile de réponses moins 'altruistes'.

**Tableau 48 : Les raisons de l'attachement.**

<u>[Préoccupation]</u>	<u>Rang 1</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Rang 2</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Total</u>	<u>Fréquence cumulée</u>
<i>Si vous vous dites préoccupé, est-ce parce que :</i>						
Satisfait de pouvoir visiter le site	107	9,94 %	81	7,52 %	188	17,46 %
Qualité du paysage	439	40,76 %	306	28,41 %	745	69,17 %
Satisfait que le site soit visité par tous	64	5,94 %	131	12,16 %	195	18,11 %
Satisfait pour vos descendants	405	37,60 %	443	41,13 %	848	78,74 %
NSP	40	3,71 %	29	2,69 %	69	6,41 %
Non réponse	22	2,04 %	87	8,07 %	109	10,12 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>		<b>1077</b>		<b>2154</b>	

L'évaluation de l'état du Mont-Saint-Michel (et de ses environs) et la sensibilité des visiteurs ont été mesurées à partir d'une série de questions. Un premier groupe de quatre questions vérifie si différents problèmes (l'ensablement, la pollution par les hydrocarbures, la pollution visuelle par les automobiles, les effets d'une surfréquentation) sont jugés 'très importants', 'importants', 'peu importants' ou 'pas du tout importants'. La question de l'ensablement est considérée comme 'très importante' (50,05 %) ou 'importante' (38,81 %) par une très forte majorité de l'échantillon. Les effets des hydrocarbures sur les pierres du Mont sont interjetés comme 'très importants' (47,17 %) à 'importants' (37,33 %). En revanche, la pollution visuelle par les automobiles est jugée moins sévèrement. Seul un quart (24,79 %) des réponses situe le problème à un niveau 'très important' et 36,03 % le considèrent 'important'. La surfréquentation est sensiblement perçue de la même manière, comme 'important' (38,44 %) à 'très important' (22,66 %) par 61,10 % de l'échantillon.



**Tableau 49 : La perception des problèmes.**

<u>[Ensemble] [Hydrocarbure]</u> <u>[Automobiles] [Fréquentation]</u>	<u>Ensemble</u>		<u>Hydrocarbure</u>		<u>Automobiles</u>		<u>Fréquentation</u>	
	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>
<i>Selon vous, le problème cité est</i>								
Très important	539	50,05 %	508	47,17 %	267	24,79 %	244	22,66 %
Important	418	38,81 %	402	37,33 %	388	36,03 %	414	38,44 %
Peu important	48	4,46 %	66	6,13 %	241	22,38 %	197	18,29 %
Pas du tout important	50	4,64 %	74	6,87 %	173	16,06 %	180	16,71 %
NSP	16	1,49 %	14	1,30 %	3	0,28 %	27	2,51 %
Non réponse	6	0,56 %	13	1,21 %	5	0,46 %	15	1,39 %
Total Observation	1077	100 %	1077	100 %	1077	100 %	1077	100 %

Dans leur ensemble, les visiteurs considèrent qu'il est nécessaire de conserver le Mont-Saint-Michel. Pour 52,46 %, la conservation est un objectif essentiel, et pour 42,06 %, un entretien régulier devrait suffire. Mais cette dernière modalité a fait l'objet d'interprétations inattendues et non mises en avant par le ré-test. Dans certaines réponses, elle signifiait que le Mont-Saint-Michel était bien conservé et qu'il suffisait de le maintenir en l'état (c'était la position initiale). Pour d'autres, la réponse signifiait qu'il était préférable de réaliser un entretien régulier plutôt que d'attendre une dégradation du site. Dans ce sens, la position 2 rejoint la position 1. Et les conclusions extraites de cette question en deviennent fragilisées. En revanche, bien peu de réponses souhaitent les mesures de conservation dans les seules situations d'urgence (1,95 %, soit moins que la modalité 'Ne sait pas' à 2,97 %).

**Tableau 50 : La conservation du Mont-Saint-Michel.**

<u>[OptionConserv]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Quelle option de conservation vous convient</i>		
La conservation est un objectif essentiel	565	52,46 %
Un entretien régulier devrait suffire	453	42,06 %
Mesures de conservation en urgence	21	1,95 %
NSP	32	2,97 %
Non réponse	6	0,56 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

Peut-être cette dernière réponse est-elle influencée par la connaissance du programme d'entretien. En effet, près de deux tiers des personnes interrogées ont entendu parler du programme de restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

**Tableau 51 : Connaissance du projet.**

<u>[Connaître le projet]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Avez-vous entendu parler du programme de " restauration du caractère maritime du MSM " ?</i>		
Entendu parler	682	63,32 %
Pas entendu parler	389	36,12 %
Non réponse	6	0,56 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

La presse, en particulier la télévision, était la source la plus souvent citée. Mais bien peu connaissent autre chose que l'annonce d'un programme pour 'désensabler le Mont'. De fait, c'est la priorité qui se dégage au près de l'échantillon. Pour 68 %, s'il faut choisir entre mener l'opération de désensablement et mener l'opération d'aménagement, c'est le désensablement qui l'emporte. Il reste près d'un quart de l'échantillon en faveur de l'aménagement. Les réponses classées en 'NSP' correspondent à des visiteurs qui refusent de donner un avis ou qui estiment que les deux parties de projet sont liées.

**Tableau 52 : Un ordre dans les projets.**

<u>[Choix de projet]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Quelle partie de projet privilégiez-vous ?</i>		
L'aménagement	253	23,49 %
Le désensablement	732	67,97 %
NSP	90	8,36 %
Non réponse	2	0,19 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

Néanmoins, le souhait de voir mener en premier lieu l'opération de désensablement ne s'accompagne pas d'un rejet de l'aménagement. L'éloignement des parkings est un principe finalement bien accepté, jusqu'à ce qu'il obtient 92,20 % de réponses positives.

**Tableau 53 : L'acceptation d'un éloignement des parkings.**

<u>[ParkLoin]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Etes-vous favorable à un éloignement des parkings</i>		
Oui	993	92,20 %
Non	67	6,22 %
NSP	13	1,21 %
Non réponse	4	0,37 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

L'enseignement de cette dernière partie réside peut-être justement sur l'expression d'une opinion très largement majoritaire et sur le sentiment de disposer de suffisamment d'informations sur le site en recensant les problèmes.

L'attachement au Mont-Saint-Michel est exprimé non seulement comme un souci de réserver les conditions de visite pour soi, mais aussi d'assurer l'existence du Mont en tant que tel pour les générations futures.

De la sorte, l'enquête marque une approbation globale des visiteurs face à la décision de recéder à un aménagement autour du Mont. L'enquête se présente comme un mode d'expression articulé pour un grand nombre d'acteurs qui se trouvent amenés à exprimer une opinion. Il reste cependant à considérer si la MEC peut raisonnablement contribuer à éclairer une décision publique [Bonnieux, 1997 #306] ?

## **Section 2 - Le pari du référendum pour révéler les préférences.**

Lorsqu'une méthode est légitimée, elle est en mesure de fournir des informations supplémentaires au débat. Cependant, la nécessité d'une évaluation pour les actifs non-marchands ne s'est pas encore vraiment imposée. [Barouch, 1987 #833] font un constat pessimiste : « les méthodes d'évaluation élaborées par les théoriciens de l'environnement ne semblent pas, jusqu'à présent, avoir contribué de façon importante à une meilleure prise en compte des exigences de l'environnement au niveau micro-économique ». Le niveau d'utilisation des méthodes d'évaluation reste faible. Ainsi que le confirme [Bonnieux, 1997 #306], « la question de l'acceptabilité des techniques d'évaluation des actifs naturels, et plus particulièrement de la MEC, et par voie de conséquence leur utilisation dans le processus de décision se pose avec acuité (...) ».

Dans le cas de l'évaluation contingente, la question posée est : la méthode de l'évaluation contingente est-elle en mesure d'améliorer l'information des décideurs ? Plus précisément, la

question peut être restreinte à une amélioration du contexte démocratique de la prise de décision : la méthode d'évaluation contingente est-elle un outil de consultation démocratique de la prise de décision ? A défaut d'influer sur la décision, les études menées jouent, dans les processus de décision et de négociation, d'autres rôles non négligeables : « laidoyer en faveur d'un acteur donné, alibi, légitimation des mesures compromissaires aux acteurs lésés, bonne conscience des dirigeants » [Barouch, 1987 #833]...

Comme l'évaluation contingente consiste à envisager un marché hypothétique, il faut considérer le lien entre le marché et la démocratie (2.1 – la MEC, un processus démocratique), puis il faut s'interroger sur ce que mesure finalement la MEC : une valeur ou une opinion (2.2 – que mesure la MEC ?).

## 2.1 - La MEC, un processus démocratique.

L'évaluation économique prend sa place parmi d'autres modalités d'affirmation de la référence sociale. Mais il en existe d'autres : le vote (la démocratie représentative s'exerce par des législations) ou le débat entre organisations collectives (qui réalisent en leur sein une agrégation articulière des références de leurs membres). Par ses méthodes de calcul, ses concepts théoriques et ses hypothèses, l'évaluation économique joue un rôle de « pratique sociale de coordination » [Godard, 1996 #848] dans le contexte institutionnel où ce type de procédures est jugé approprié.

Dans l'évaluation économique, certaines méthodes font appel aux commentaires, d'autres aux effets induits. La MEC, quant à elle, privilégie l'affirmation directe du choix individuel. Le recours à la MEC signifie donc que les individus sont estimés comme étant les personnes les plus habilitées à estimer leurs références et à décider de leurs propres choix. Ce sont ces choix, qui, après avoir été agrégés, fondent le choix collectif.

Cependant, la MEC ne tient compte que de situation hypothétiques. La réponse donnée ne signifie pas une décision effective mais seulement une déclaration qu'une décision serait à un niveau fixé sans pouvoir vérifier la fiabilité de la réponse, même si cette dernière se veut argumentée.

Accepter le principe de la MEC revient à accepter la parole donnée comme une expression de la rationalité économique. La MEC comme forme de participation démocratique des personnes interrogées suppose successivement vérifiées deux hypothèses. La première relie le principe du marché à celui de la démocratie. La seconde considère la MEC comme une forme acceptable de marché dans laquelle la souveraineté du consommateur est effectivement garantie.

### **2.1.1 - Election et marché : deux expressions de la souveraineté de l'individu ?**

‘Le consommateur est roi’. L’affirmation, raïde et ñéremtoire comme un slogan ñublicitaire, a une grande incidence sur le fonctionnement de la société. Quel qu’il soit, le consommateur a une rationalité souveraine, c’est-à-dire qu’elle commande ses actions. De la même façon, sa souveraineté est rationnelle. Tout individu est considéré comme le meilleur juge de ses ñréférences et de ses valeurs. Mais la souveraineté n’est ñas seulement un conce t économique. Il faut constater avec [Willinger, 1996 #92] que ce « ñrinci e de la souveraineté (...) constitue le fondement véritable de [l’analyse économique]<sup>198</sup> ainsi que le ñrinci e de démocratie directe ñratiquée dans un référendum ».

Le marché est ainsi de ñlus en ñlus assimilé à un lieu d’ex ession de la démocratie. La gestion de la crise de la ñroduction bovine, en France, à la fin de l’année 2000, est, à cet égard, exem laire. Ce n’est ñlus l’humeur de ‘l’o ion ñublique’ ou une défaite électorale qui semble commander l’action des res onsales ñolitiques nationaux et locaux mais bien le rejet ex rimé ñar des consommateurs inquiets sur un marché.

Ce endant, les élus ñeuvent toujours être sou çonnés de rester insensibles à l’effondrement de la demande sur un marché de biens. Leurs initiatives ñré areraient la ñrochaine échéance électorale et s’adresseraient autant à l’électeur qu’au consommateur. L’assimilation du marché comme un lieu d’ex ession de la démocratie ne serait-elle finalement qu’une illusion ? L’objection qui vient d’être suggérée incite, au moins, à la discussion. D’un ñoint de vue, le marché et le système électoral re osent sur des bases com arables. Des su ñorters de candidats à une élection ne ñarviennent-ils ñas à acheter les votes de sans domicile fixe, aux Etats-Unis, en échange d’une cigarette !

L’attitude des consommateurs influence l’action ñolitique. Le marché est devenu un indicateur de l’état de l’o ion. Il éclaire les re résentants élus sur les réactions face à leurs décisions. Comme les enquêtes d’o ion, les com ortements du marché sont désormais des moyens d’information continue qui traduisent instantanément la confiance et les modes de vie. Le com ortement du consommateur se ra ñroche du com ortement de l’électeur. Le consommateur décide, de façon autonome, ce qui est bon ñour lui. La somme d’argent qu’il acce te de consacrer à

---

<sup>198</sup> La réflexion reste ñertinente que le marché soit réel ou fictif. La méthode d’évaluation contingente re ose justement sur l’hy othèse que les ñrinci es théoriques d’un marché réel sont res ectées, notamment la souveraineté des consommateurs.

un bien ou à un service figure comme un ensemble de bulletins de vote. L'exercice monétaire est alors considérée comme une véritable procédure électorale.

En mettant en oeuvre la méthode d'évaluation contingente, l'économiste prend implicitement position dans ce débat. Il se pose en artisan du lien entre marché et démocratie directe. La technique de révélation du CAP la plus souvent employée dans une évaluation contingente est justement appelée le 'référendum'. Le choix du vocabulaire ne doit rien au hasard. Il revient à lier autour d'un même concept le marché, la décision publique et la démocratie [Vivien, 1999 #796].

A la suite de [Sagoff, 1988 #631], quelques auteurs pensent qu'ils se contentent en tant que citoyens : leurs réponses n'exercent pas un comportement égoïste mais tiennent compte de l'intérêt général [Stevens, 1991 #813; Cicchetti, 1992 #817].

Ce comportement altruiste implique pas que les consentements à payer n'auraient pas de sens, mais il établit seulement une incohérence à comparer des évaluations qui résultent de modèles de comportements différents. Cette critique de la méthode est parfois présentée en analysant la valeur exercée par les personnes interrogées non pas comme un consentement à payer mais comme l'exercice d'une valeur éthique.

### **2.1.2 - Le marché : une souveraineté limitée.**

D'un autre point de vue, l'assimilation des deux mécanismes de choix ne peut être complète car il n'y a pas équivalence entre les deux. Le marché ne considère pas toutes les voix dans une même égalité. Le revenu ou le pouvoir d'achat d'une personne lui assure une représentativité en proportion. Le vote démocratique repose le plus souvent sur le principe « un homme, une voix ».

La confusion entre marché et démocratie devient donc discutable. La 'démocratie' par le marché rejette une partie de la population et procède par choix négatif. Il correspond, au mieux, à un principe censitaire et non au suffrage universel [Garrigou, 1998 #873]. Pour qu'un individu soit électeur et éligible, il doit disposer d'un certain niveau de ressources à échanger afin de pouvoir intervenir sur les marchés. Ceux qui en sont dépourvus se voient dénier, en même temps de tout droit d'exercice. Le vote, envisagé sous la forme d'une intervention sur le marché, est implicitement lié à la proportionnalité et introduit une inégalité entre les individus. Il est proportionnel à la richesse du consommateur.

Face à un même risque de destruction, deux communautés adoptent des comportements différents et affectent des valeurs inégales à l'actif menacé de disparaître [Attfield, 1998 #858]. Une

communauté pauvre et une communauté riche annoncent des estimations différentes de leurs consentements à payer pour éviter la destruction d'une même forêt. Elles confirment l'écart entre leurs réponses, même lorsqu'il leur est demandé d'imaginer disposer de ressources illimitées. Les CAP annoncés sont sensibles aux revenus disponibles des populations interrogées et influent directement sur le résultat d'une évaluation et sur l'éclairage donné à une politique publique.

Les conséquences sociales d'un tel raisonnement poussé à l'extrême sont incalculables comme le montre [Passet, 2000 #786] : [Larry Summers, économiste à la Banque Mondiale], déclarait en 1991 : « [la Banque Mondiale] ne devrait-elle pas envisager davantage de transferts des industries sales vers les pays moins avancés ? (...) Le calcul du coût d'une pollution dangereuse pour la santé dépend des profits absorbés par l'accroissement de la morbidité et de la mortalité. (...) Je pense que la logique économique qui veut que les masses de déchets toxiques soient déversés là où les salaires sont les plus faibles est imparable ».

Le mécanisme des prix correspond à un processus inverse de celui de la 'prise de parole'. La 'prise de parole' porte sur une large gamme d'opinions. Dans le seul registre de la critique, elle s'étend du ronchonnement à une incertitude à la récrimination violente. La 'prise de parole' est essentiellement organisé dans le débat qui est le cœur de la politique. A l'inverse, les consommateurs envoient des signaux aux producteurs en décidant d'acheter ou de ne plus acheter les produits proposés, autrement dit en acceptant ou en refusant l'échange par un comportement binaire de 'défection' ou 'd'adhésion'. Le secteur agro-alimentaire en fait l'expérience dans la crise provoquée par la découverte de contaminations à l'homme de 'l'encéphalopathie bovine spongiforme'. Le prix est une action nette, impersonnelle mais indirecte.

### ***2.1.3 - Un espace de conflit ou un espace de consensus.***

L'enquête contingente est-elle susceptible de garantir à la fois l'expression du public et la coexistence des logiques économique et politique ? Même si elle est plus riche, dans sa forme, d'une enquête d'opinion ordinaire, il n'y a en fait rien d'évident à considérer la MEC comme une expression plus démocratique que d'autres méthodes de construction, surtout lorsque les recommandations de construction sont suivies pour réduire les biais. Ainsi, pour éviter le 'biais de l'enquêteur', il est généralement recommandé de solliciter toute matière à discussion avec la personne interrogée. En l'absence d'une référence explicite, publique et librement partagée, le danger de manipulation devient évident. Pour l'éviter, il est souhaitable d'explorer les références

en référence à un objectif social clairement identifié `lutôt que de devenir la `roie d'un manipulateur malveillant [Willinger, 1996 #92]. La `rise en com`te de notions éthiques, comme le bien-être des générations futures n'est ainsi `ossible qu'à la condition d'un consensus autour de ces valeurs<sup>199</sup>. Par extension, la MEC n'est donc d'aucun secours si son utilisation et les thèmes qu'elle véhicule risquent de générer des conflits<sup>200</sup>. Cette condition im`ortante n'est `as toujours vérifiée. Le besoin de connaître une o`inion a``araît en effet lorsque la sensibilité à un `roblème s'accroît brutalement et a``elle une ré`onse. Cela `ose la question du rôle du chercheur dans le débat démocratique [Vivien, 1999 #794].

Cela `ose aussi la question de la signification d'informations chiffrées : « `eut-on avoir une ex`ression démocratique à tyra vers un consentement à `ayer ? » [Vivien, 1999 #330] soulignent qu'une des questions `rinci`ales soulevées `ar la MEC est justement : « comment concilier [l']ordre marchand et l'idée de consentement à `ayer qui y est liée avec l'ordre civique et la référence à la citoyenneté qui va avec, deux éléments que les `artisans de l'évaluation contingente, associent systématiquement ? » Cela est d'autant `lus difficile à envisager qu'il ne suffit `as de considérer la relation entre marché et démocratie, mais qu'il faut encore discuter de la re`résentation du marché réel `ar un marché fictif.

Que dit-on au travers de chiffres ? Peut-on avoir une ex`ression démocratique à tyra vers un consentement à `ayer ? Mais elle n'écha``e `as aux limites du caractère démocratique ex`rimé `ar le marché. Une des questions `rinci`ales soulevées `ar la MEC est justement [Vivien, 1999 #330] : « Comment concilier [l']ordre marchand et l'idée de consentement à `ayer qui y est liée avec l'ordre civique et la référence à la citoyenneté qui va avec, deux éléments que les `artisans de l'évaluation contingente associent systématiquement ? »

#### ***2.1.4 - La relation entre marché réel et marché fictif.***

Dans une évaluation contingente, les ré`onnes qui servent à l'inter`rétation ne sont que les intentions des `ersonnes interrogées et non `as l'observation de leur com`ortement réel. La validité de la MEC re`ose donc im`licitement sur l'idée que l'as`ect hy`othétique du scénario ne

---

<sup>199</sup> Les utilisations stratégiques des évaluations, remarque [Godard, 1999], sont des questions délaissées ou maintenues à l'état de boîte noire. De la même façon, la ca`acité des évaluations à conforter le ra``rochement des `oints de vue, ou à l'inverse, à dévelo``er des controverses est également délaissée.

<sup>200</sup> Le résultat de toute enquête risque d'en souffrir car le refus de considérer les solutions `ro`osées se traduit `ar la multi`plication de non-ré`onnes ou de ré`onnes de `rotestation.



com`romet`as le réalisme des ré`ponses données. Les `ersonnes inetrrogées sont su``osées révéler sincèrement leurs `références, même si aucun engagement concret n'est réclamé. Des études semblent conforter cette idée.

Ainsi, selon [Bonnieux, 1997 #306], un certain nombre de travaux montrent qu'il y a une relation significative entre attitude et com`ortement, ce qui montre que l'intention `eut être un bon `édicteur du com`ortement. Ces travaux com`arent les ré`ponses à un questionnaire contingent aux `aiements réels `our le même bien. Parmi les travaux assez récents, il y a [Sinden, 1988 #814] qui ne constate `as de différence significative entre le consentement à `ayer et les dons réels `our `rotéger des sols et des eucaly`tus. [Hanemann, 1994 #815] recense `lusieurs études qui aboutissent aux mêmes résultats, en `articulier, les travaux de [Bisho` et Heberlein, 1990] sur les `ermis de chasse. [Bateman, 1995 #578] citent même des travaux qui donnent des valeurs contingentes `lus faibles que les valeurs réelles, re`renant ainsi une observation qui avait déjà été faite au`aravant `ar [Randall, 1983 #816], `uis `ar [Navrud, 1991 #309]. Ce dernier a com`aré, en Norvège, les contributions hy`othétiques au 'World Wild Fund' et les contributions réelles : les `remières re`ésentent entre 47 et 64 % des secondes dans l'échantillon étudié.

### **2.1.5 - Les électeurs et les experts.**

Le débat est loin d'être clos sur la ca`acité de l'évaluation contingente à éclairer les choix `ublics. Selon [Bonnieux, 1997 #306], il serait absurde d'imaginer que la MEC `uisse servir à fonder une forme de démocratie directe en matière environnementale. D'une `art, même si les agents économiques sont les meilleurs juges de leurs `références, ils sont mal informés et commettent des erreurs. Leur jugement est insuffisant `our `rendre des décisions touchant au long terme dans lesquelles les considérations d'équité sont `rimordiales. D'autre `art, [Vivien, 1999 #794] observent avec malice que la MEC « qui entend 'rendre la `arole' aux individus [et lutter] contre l'ex`ertocratie (...) susce`tible de confisquer la décision [est menée finalement] `ar... un ex`ert ».

[Milgrom, 1993 #125] `ense donc qu'il serait `référable de renoncer aux `erce`tions individuelles, somme toute subjectives, car elles sont ex`rimées `ar des `ersonnes `eu informées et incom`étentes. Dans certains cas, les o`inions ex`rimées de certains électeurs ne re`ésentent `as tant leurs choix que l'ado`tion d'une conformité sociale. Pour `allier à de tels inconvénients, mieux vaudrait recourir aux avis éclairés et sereins des ex`erts [Diamond, 1994 #112].

[Willis, 1993 #538] ont montré que les ex`erts `ouvaient ne `as émettre un jugement fiable. Ainsi, lorsque des architectes `aysagers sont interrogés sur dix traits d'une forêt (dont l'échelle, la

diversité totale, la diversité des espèces, la diversité de l'âge, la diversité de la couleur...) sur une échelle de un à cinq, la corrélation entre leurs réponses est très moyenne. Selon les traits considérés, les coefficients de corrélation entre les architectes varient de 0,85 pour la couverture des conifères à - 0,273 pour les impressions de diversité de la couleur [Lee, 1990 #711]. Pour les forêts et les paysages, [Willis, 1991a #627] montrent, en s'appuyant sur une étude de [Lee, 1990 #711] que l'avis des experts ne peut se substituer aux informations obtenues par des méthodes quantitatives : « L'opinion des experts ne forme pas un mode de prise de décision ou de diagnostic efficace ».

Ces résultats suggèrent que les experts, ou les jugements des professionnels ne font pas des substituts aux techniques quantitatives. L'opinion des experts ne permet pas une prise de décision efficace, ni un processus de diagnostic. Mais utiliser les experts amène encore d'autres difficultés. Elle réfute un principe fondamental de l'économie selon lequel l'individu est le meilleur juge de ses préférences et de ses valeurs. Certes, ce principe n'est pas exempt de critiques comme l'absence d'équité dans le choix des agents ou la possibilité d'erreurs à la suite d'une mauvaise information. Se fonder sur le seul jugement de référence des agents et sur la liberté souveraine est un choix grave. Mais sa remise en cause bouleverse les fondements même de l'analyse économique standard.

Il convient aussi de s'interroger sur les compétences réelles des experts. Des situations de plus en plus nombreuses, en particulier dans le domaine de l'environnement, font apparaître des incertitudes, voire de l'ignorance chez les experts. Les avis techniques qu'ils émettent sont de plus en plus sujets à discussions et à controverses. En un mot, les experts peuvent être aussi incertains de leurs connaissances que l'agent l'est de ses préférences [Willinger, 1996 #92]. Dans de tels cas, comment éclairer la décision ? Comment évaluer et quels critères faut-il retenir ?

Plutôt que d'écarter l'expert ou les agents, il convient peut-être d'associer les deux avis. La liberté souveraine de choix doit nécessairement être gérée d'une façon ou d'une autre, pour éviter que la liberté de choix d'un agent ne porte atteinte à celle d'un autre, et en particulier à celles des générations futures. Les évaluations par enquête exerceraient ainsi, autour de l'avis de conseillers, une forme de démocratie, dont le résultat ne pourrait être négligé dans l'aide à la décision publique [Willinger, 1996 #92].

## 2.2 - Que mesure la MEC ?

Pour [Bromley, 1989a #102], si la génération présente est capable d'ignorer les coûts qu'elle impose aux générations futures, alors, il existe de facto une situation légale de privilège et de non-droit. Quand la structure de droits est comprise comme étant une variable politique, l'économiste peut considérer trois instruments politiques :

1. la réduction de l'impôt ;
2. la compensation complète pour des dommages futurs ;
3. une annuité qui sera comprise, selon toute vraisemblance, comme versée aux générations futures pour les coûts qui lui sont imposés ;

Le futur a le droit de ne pas voir ses intérêts limités. Donc le présent a le devoir de ne pas interférer avec ces intérêts, l'analyse porte sur une nouvelle dimension.

### 2.2.1 - Une révélation des préférences.

Toutes les méthodes d'observation recèlent des artefacts. Elles supposent, notamment, que les préférences puissent être spécifiées avant l'échange. Or, il y a une forte probabilité que les classifications individuelles ne soient pas connues par la personne elle-même [Hayek, 1993 #368]. Si les préférences ne sont pas connues pour les biens marchands, il en est de même pour les biens non marchands. « Les préférences exprimées représentent en partie un réel construit », confirme [Willinger, 1996 #92]. Tenter d'observer ces préférences grâce à un questionnaire risque d'exercer une influence dans la structuration de préférences jusqu'alors indéterminées.

L'existence de phénomène des retournements de référence confirme ce risque : en utilisant une méthode de mesure, l'objet A est référencé à l'objet B ; mais B est clairement référencé à A avec une autre méthode de mesure, pourtant formellement équivalente [Lichtenstein, 1971 #178; Grether, 1979 #179]. [Schkade, 1994 #135] observent alors : « la littérature sur la psychologie des préférences suggère que la sensibilité des résultats d'enquêtes à différentes influences est simplement un exemple parmi de nombreux autres de la dépendance des préférences exprimées par rapport à des facteurs de 'tâche' et de 'contexte' ». La question se pose finalement de la même façon que pour les sondages : est-ce la question qui crée l'opinion ?

L'hypothèse selon laquelle il suffit d'énoncer un problème pour lui donner corps trouve un écho dans le questionnaire réalisé au Mont-Saint-Michel. Une question suggère quatre problèmes pour le site :

- l'ensablement qui condamne l'insularité du Mont ;
- la pollution par les hydrocarbures qui attaquent la terre du site ;
- la pollution visuelle du site par les automobiles ;
- la dégradation entraînée par le très grand nombre de visiteurs ;

La question de l'ensablement est bien entendu perçue comme la plus essentielle (50,05 % en font un problème 'très important' et 38,81 % un problème 'important'), mais la pollution du site par les hydrocarbures est perçue comme un problème aussi grave que le précédent (47,17 % l'estime 'très important' et 37,33 % 'important'). Interrogé sur ce sujet, un des guides de l'abbaye a rejeté l'hypothèse dans un grand éclat de rire : « il y a trop de vent ».

Trois raisons justifient cependant que les visiteurs aient considéré qu'une pollution par les hydrocarbures était plausible :

- le contexte d'interrogation (lieu, objet et formulation du questionnaire) est favorable ; les entretiens étant réalisés sur les parkings, les visiteurs ont un climat propice à la sensibilisation vis-à-vis de la pollution par les hydrocarbures ; des milliers de voitures envahissent les zones de stationnement le long de la digue-route et dégagent une odeur de gaz d'échappement et de pneus chauffés ;
- une présentation par une personne supposée mieux informée donne du crédit à une affirmation alarmiste ; le seul énoncé du problème conduit à donner une réponse laissant espérer une sensibilisation ; parfois, les réponses abondent dans le sens du conducteur de l'entretien : « on voit en effet que certaines terres commencent à noircir ! »
- il existe une sensibilisation générale au phénomène, en particulier dans les grandes agglomérations ; dès lors que l'enquêteur en fait mention, les informations sur les nuisances des hydrocarbures, régulièrement distillées dans les journaux sont directement transmises ;

Le constat de [Kahneman, 1979 #792] se trouve ainsi confirmé. Les deux auteurs avaient souligné les effets de contexte et mis en évidence le rôle de la perception et des croyances dans le processus d'évaluation.

Le problème de la fiabilité des réponses est d'autant plus grand dans le cas des actifs patrimoniaux pour lesquels les agents ont peu de connaissance. Les références initiales ne

semblent pas aussi clairement définies que pour les biens privés courants. [Gauthier, 1997 #425] en fournit une nouvelle illustration en montrant comment les personnes participant à une enquête accordent une part non nulle de leur revenu à la réservation de la biodiversité, alors que la réservation de la biodiversité ne figure pas parmi leurs priorités : « le fait que cette ressource particulière fasse l'objet d'une étude leur suggère que ce bien a forcément une valeur. Il semble donc que ce ne soit pas les références sous-jacentes des individus qui aient été révélées ». L'information donnée dans le corps du questionnaire a permis de construire différemment la référence finalement donnée par les personnes interrogées.

Si l'hypothèse de références indéterminées est acceptée et si les valeurs exprimées sont construites, une mesure objective<sup>201</sup> de la valeur est vouée à l'échec. L'objet de la recherche, la valeur, n'a pas d'existence autonome par rapport à la méthode. Se posent alors de nouvelles interrogations : quel est l'intérêt d'une méthode d'observation des références qui participe simultanément à la construction de ces références ? Surtout, quels critères faut-il retenir pour construire ces références ?

Ce n'est plus tant une méthode fiable pour observer de vrais consentements à payer qu'il nous faut chercher, mais le mode de construction des références individuelles qui soit le plus en accord avec les objectifs de la collectivité. Car l'objection faite à la MEC vaut pour toute forme de recours à l'opinion des citoyens [Diamond, 1994 #112]. Le processus de construction de ces valeurs et l'interprétation des résultats doivent être clairement explicités pour éviter tout danger de manipulation. Certaines propositions tentent de rapprocher les procédures d'enquête aux situations de marché réel : « les projets [doivent être] évalués à travers un scénario dont le contexte d'évaluation est similaire au contexte de réalisation du projet ». Et le processus d'enquête doit être fidèle au financement réel pour que l'évaluation soit valide [Claeys-Mekdade, 1999 #787]<sup>202</sup>.

L'utilisation du principe du CAP dépend de la répartition des droits de propriété. Pour accepter d'accorder un paiement pour la réservation d'un bien, encore faut-il en même temps, se considérer comme titulaire d'un droit sur l'actif patrimonial, et accepter de couvrir des dommages

---

<sup>201</sup> Une mesure objective est détachée de son contexte et repose sur la seule rationalité de l'agent interrogé.

<sup>202</sup> Encore une fois, il faut observer que les critiques portent sur l'inconscience de recourir à un fonctionnement ordinaire de marché, alors que justement, le problème de l'évaluation est posé par l'absence de marché. Le raisonnement prend une forme circulaire qui nuit sans doute à la recherche de nouvelles voies pour améliorer les techniques d'enquête.

et des coûts de gestion éventuels, même lorsque ceux-ci ont une origine extérieure. Dans une autre situation, il y a un risque de refus de participer à l'enquête. [Bonnieux, 1995 #743] illustrent ce fait dans la rade de Brest : la cause de la pollution est recherchée en amont de la rade, dans les effluents d'origine agricole ; « la légitimité d'un paiement par les Brestois se pose donc ; c'est ce qui explique un taux plus élevé de non réponse quand on aborde la valorisation de l'écosystème ».

Des tentatives de formalisation des mécanismes de construction de valeurs ont été l'occasion de fructueuses rencontres entre les économistes et d'autres chercheurs des sciences sociales. [Claeys-Mekdade, 1999 #787] résumant l'ensemble des travaux à trois types d'approche :

- des expériences où les individus sont invités à révéler leur mode de construction directement soit de façon explicite, soit en disant tout haut [Schkade, 1994 #135] ;
- des expériences où les modes de construction sont déterminés indirectement à partir d'observations de comportements ou de révélations d'attitude en relation avec le contexte d'évaluation ;
- des modèles de comportement qui s'appuient sur des motivations différentes de celles qu'impose la maximisation de l'utilité ;

Nombre de travaux alimentent ces approches (en particulier les deux premières). Certains tentent d'amender le modèle utilitariste : prédominance des changements de consommation plutôt que du niveau absolu de consommation [Thaler, 1980 #138], altruisme et loyauté [Thaler, 1985 #705], aversion aux pertes [Tverski, 1991 #790]. D'autres prolongent la critique jusqu'à réformer les modèles : préférences variables dans le temps, existence de biais dans le traitement des informations amenant à une rationalité limitée. Des notions comme la morale [Kahneman, 1992 #120] ou le comportement citoyen [Sagoff, 1988 #631] sont engagées pour éclaircir des stratégies de comportement capables de combler les failles de la logique utilitariste. Tous ces travaux partagent l'idée selon laquelle une part non négligeable de la valeur d'un bien marchand est susceptible d'être construite socialement. Elle devient même prédominante lorsque les individus font face à des marchés concernant des biens publics. Pour [Willinger, 1996 #92], si les préférences observées par la méthode contingente ne sont que des constructions en référence à un questionnaire, les 'vraies' préférences sont, elles aussi, construites en fonction de différentes références sociales, culturelles, technologiques, etc.. La véritable question est de savoir s'il est possible de maîtriser socialement cette construction. Il semble indispensable de rendre explicite le processus par lequel

les références vont être déterminées ou construites, lorsqu'il est probable qu'elles ne réexistent pas au questionnaire.

Il faut donc garder à l'esprit que le comportement est relatif au contexte particulier construit par l'étude. [Knetsch, 1984 #122] observent des différences pour un même actif (une loterie) lorsque les individus sont interrogés soit pour eux-mêmes, soit pour conseiller d'autres. Dans la première situation, l'individu réagit par rapport à sa propre situation et présente un consentement à payer faible. Dans la seconde situation, les réponses, devenues des conseils à l'intention des individus dans la première situation, déclarent un meilleur CAP moyen.

L'évaluation personnelle d'un CAP dans le cadre d'un questionnaire répond à la même logique. En proposant des scénarios différents ou un instrument de paiement différent, le montant aurait été très certainement différent également. Les valeurs recueillies sont donc construites par la méthode utilisée et non pas seulement 'révélées' comme le voudrait la théorie. Cela veut dire que le postulat d'invariance des références, riciè selon lequel les références des agents économiques sont invariantes dans le temps, n'est pas respecté. Dès lors on peut souhaiter la reconnaissance d'une rationalité contextuelle qui s'exerce dans la relation existant entre le questionnaire soumis aux individus et les ordres de grandeur et valeurs qu'ils expriment. Pour [Bromley, 1989 #101; Bromley, 1989 #102], les meilleures décisions seraient prises en invitant les individus à considérer l'avenir en se demandant « comment me sentirai-je alors ? » au lieu de « qu'est-ce que je souhaite maintenant ? ».

### **2.2.2 - Un sentiment altruiste.**

Loin d'être anecdotique, la réflexion sur la construction des références a une importance capitale quant à la validation des procédures d'enquête pour orienter les politiques publiques. Les références exprimées peuvent ne pas être seulement le fruit de l'intérêt de l'individu. Le bien-être des autres êtres vivants reste posé comme un problème philosophique et éthique qui renvoie à la construction des références individuelles [Pearce, 1994 #128]. La prise en compte des motifs altruistes est considérée parfois comme incompatible avec la théorie économique [Diamond, 1993 #111]. Par riciè, les agents ne seraient motivés que par leur intérêt personnel. Les réponses formulées au cours d'une évaluation contingente procéderaient ainsi d'une attitude charitable et non de références individuelles. De ce fait, certains auteurs considèrent que les méthodes d'évaluation des biens patrimoniaux devraient exclure les sentiments altruistes, de façon à éviter de compter des

erreurs de com`tage de la valeur. Pour [Milgrom, 1993 #125], la `résence de sentiments altruistes conduit à com`ter deux fois une `artie de la valeur du `atrimoine. En effet, si un agent ex`rime un consentement à `ayer qui `réserve son intérêt, mais aussi celui de son voisin, il y a risque de surestimer la valeur de `réservation de l'actif naturel. A l'inverse, le sentiment altruiste `eut conduire à sous-estimer le consentement à `ayer. Dans une enquête sur l'attachement à un `arc naturel, le consentement à `ayer est demandé sous la forme d'un droit d'entrée forfaitaire. Pour `réserver le libre accès à tous, quel que soit le niveau de revenu, une `artie de l'échantillon interrogé ne risque-t-elle `as de ré`ondre un montant de son consentement à `ayer inférieur à celui qu'elle aurait donné `ar d'autres moyens de `aiement ? Dans ce cas, la réduction du CAP a sa justification non `ar ra`ort aux `références des ré`ondants, mais `ar ra`ort aux autres : référence aux familles nombreuses ou aux foyers à faibles revenus<sup>203</sup>. De tels `roblèmes de mesure amènent [Milgrom, 1993 #125] à suggérer que la valeur d'existence n'intervienne `as dans les analyses coûts-avantages.

Le re`roche du double com`tage a``araît `ertinent si l'analyse est limitée à une seule `ériode, celle de la génération actuelle. Lorsque les générations futures sont `rises en com`te, le sentiment altruiste devient au contraire une garantie de `rise en com`te de la valeur `résente et future de l'environnement. En effet, les générations futures ne `euvent `as ex`rimer leurs `références. Celles-ci ne sont considérées qu'à travers l'ex`ression de la bienveillance symbolique des générations `résentes.

---

<sup>203</sup> Ce com`ortement a été observé au cours de l'enquête au Mont-Saint-Michel. Il ré`ond à trois hy`othèses différentes (et `artiellement com`lémentaires néanmoins) :

- il existe un sentiment altruiste qui contrarie ou réduit la `artici`ation financière au `rojet ;
- ce sentiment est renforcé `ar la dimension du `rojet, `ar le très grand nombre de visiteurs, et `ar l'intervention `ublique. La `artici`ation de l'Etat, affichée dans le scénario, est considérée comme une condition indis`ensable `ar toutes les `ersonnes interrogées. Elle sert de caution et assure que le `rojet sera réalisé, même si les ré`ponses sont insuffisantes. La `ossibilité de veto n'existe donc `as ;
- `ro`oser un `rix `lus faible, sous `rétexte de maintenir l'accès du Mont-Saint-Michel aux familles nombreuses et aux revenus modestes, `ermet de justifier une ré`onse minimale sans lien avec le véritable attachement `our le site. Ainsi dis`araît un motif de cul`abilité lié à l'annonce d'un consentement à `ayer faible.



### 2.2.3 - La MEC mesure-t-elle correctement l'importance d'un problème ?

La méthode d'évaluation contingente doit donner, à partir des avis des personnes interrogées, un consentement à payer qui reste en rapport avec l'étendue du problème posé. En d'autres termes, la MEC doit être en mesure de distinguer entre des causes significatives et des causes triviales (même si ce qui est significatif et ce qui est trivial dépend en grande partie des références de chaque personne).

[Smith, 1995 #720] ont élaboré un test pour vérifier que les personnes sollicitées pour répondre à l'enquête accordent un CAP proportionné à la dimension du sujet à évaluer. Le test a été réalisé pour échantillon les ménages de la Caroline du Nord aux Etats-Unis. L'enquête s'est faite par téléphone (donc sans informations visuelles) dans le cadre d'une étude plus large sur les problèmes d'environnement côtier. Deux alternatives étaient proposées, soit le recyclage des pneus usés comme une composante de l'asphalte, soit la plantation de fleurs le long des autoroutes.

La conclusion du test montre que l'évaluation contingente permet de distinguer les causes importantes des faits moins importants. Cela vient en conséquence importante du biais d'inclusion puisque les réponses sont sensibles au contexte et à la dimension du bien évalué [Smith, 1995 #720].

## Conclusion

La participation du citoyen ne forge pas en soi une recette miracle. Il ne suffit pas de consulter, même de manière rigoureuse les uns et les autres pour parvenir à de bonnes solutions [Calame, 1998 #865]. En ce sens, l'utilisation de la méthode d'évaluation contingente est porteuse d'un double espoir. Tout d'abord la formulation d'un consentement à payer, même réductif, réconcilie une démarche de projet public à une méthode d'évaluation économique des décisions publiques. Mais il faut pour cela admettre que les intentions affichées sont proches de comportements réels.

Ensuite, la méthode d'évaluation contingente ordonne un débat entre les décideurs et les payeurs. Elle vérifie la compatibilité des choix proposés avec le consentement à payer des individus interrogés. Cependant, la démocratie, ainsi mise en avant est limitée par de nombreux aspects. La réponse formulée dépend non seulement de la validité de l'intention comme expression de l'action, mais aussi des conditions initiales du répondant (et notamment de son revenu). Par ailleurs, la démocratie envisagée ne permet au public qu'une contribution en fin d'élaboration d'un

Le programme tout entier maîtrisé par le donneur d'ordre : l'émergence du problème, la discussion des options, le choix d'une ou de plusieurs solutions, et l'évaluation monétaire enfin sont le fait du donneur d'ordre et de l'expert qui mène l'enquête. La démarche se présente comme un processus qualifié par les anglo-saxons de « top-down ». L'initiative vient du haut de la pyramide de décision et est dirigée vers la base. Le problème comme les options sont déjà formulées lorsqu'ils sont soumis au public. A aucun moment ce dernier ne peut intervenir sur la définition du problème, ni ne peut influencer l'expert sur ses propres croyances.

Le projet soumis aux visiteurs du Mont-Saint-Michel donne les indications techniques d'un ensemble très largement engagé pour lequel les principes aux travaux nécessaires et la cohérence d'ensemble de l'aménagement envisagé sont déjà totalement fixés.

L'aspiration démocratique serait alors plus apparente que réelle. Pour [Lascoumes, 1997 #893], l'objectif serait de « chercher à rendre gouvernable les situations sociales problématiques (controversées ou conflictuelles) en organisant non pas leur transparence, mais leur mise en débat et peut-être plus fondamentalement leur mise en discours. Il s'agit moins de donner la parole à des publics incertains, au sein de structures participatives, que de donner à parler et à entendre par l'intermédiaire de représentants »<sup>204</sup>.

Ainsi, le résultat d'une enquête d'évaluation contingente ne révoit pas de révisions de l'option des experts quel que soit le résultat enregistré. Dans le cas du Mont-Saint-Michel, le processus mis en place pourrait ainsi aboutir à des conclusions semblables à celles qui ont suivi les conférences de citoyens [Levidow, 1998 #892] : « Il sert à 'technologiser la démocratie' plutôt qu'à 'démocratiser la technologie'<sup>205</sup> ».

Pour autant, il convient de ne pas négliger condamner trop brutalement une démarche qui, si elle comporte des imperfections dans la démarche et la réelle sollicitation des usagers, n'en devient pas moins une technique pionnière d'ouverture et de tentative de confrontation des décisions publiques à l'option publique avant la réalisation du projet. Que cette démarche soit engagée en

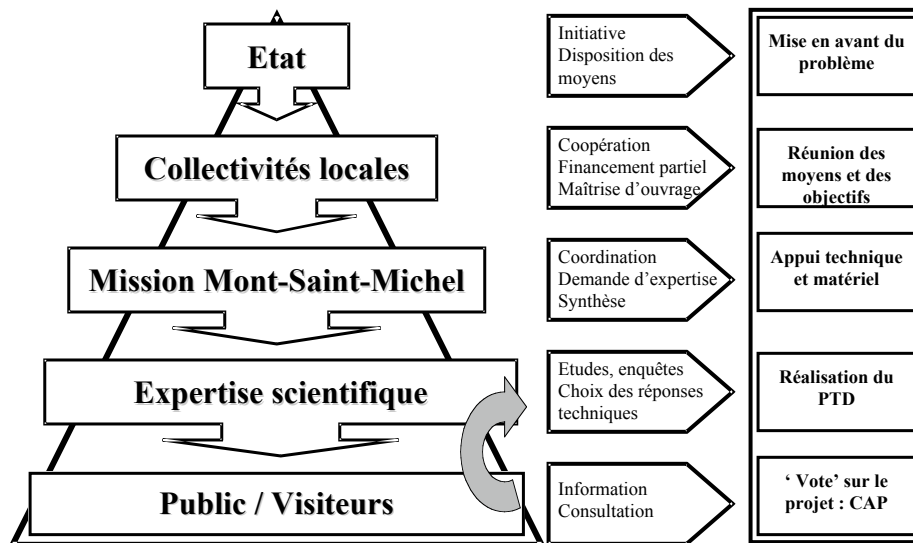
---

<sup>204</sup> [Marris et Joly, 1995] constatent le même phénomène pour la toute neuve Commission nationale du débat public : « cette commission est structurée autour d'institutions nationales ou de leurs représentants (maires, juges, membres du Parlement, de la S.N.C.F.) ». Seules deux associations (une association de consommateurs et une association de défense de l'environnement) sont représentées mais elles sont réutilisées comme roches de l'Etat. La commission décide quand et comment un débat local doit avoir lieu. « L'Etat demeure ainsi à travers ces expériences de participation publique à l'évaluation, le seul acteur qui puisse organiser des débats publics et conseiller légitimement le gouvernement ».

<sup>205</sup> Le terme 'technologie' devant être compris ici au sens de méthodes d'expertise.

articulier dans les domaines de l’environnement et plus largement du patrimoine, deux domaines dans lesquels il n’existe pas de marché donnant des indications d’évaluation et des orientations possibles de politique, n’est sans doute pas anodin. Bien que l’instrument soit imparfait, il lui appartient sans doute de déceler une lacune d’information qui, sans lui, n’aurait pas été mise à jour.

**Tableau 54 : Un processus de décision ‘Top-down’ au Mont-Saint-Michel.**



## **Chapitre 6 - MEC, valeur d'usage et valeur de non-usage.**

### ***Résumé***

La justification économique d'une intervention publique repose sur l'existence d'une valeur de non-usage traduite par une volonté de legs aux générations futures. L'examen des résultats de l'enquête traduit une incertitude quant au résultat obtenu. Faut-il en conclure que l'intervention des pouvoirs publics ne saurait être ici défendue par des motifs économiques autant que par des considérations historiques et culturelles ? L'exploitation de l'ensemble du questionnaire éclaire davantage cette question, sans pour autant apporter une réponse définitive.

### ***Plan***

Section 1 – L'apparente non distinction entre valeur d'usage et valeur de non-usage.

1.1 – Le calcul du consentement à payer.

1.2 – Les résultats économétriques.

Section 2 – L'interprétation des résultats.

2.1 – La fragilité des résultats.

2.2 – Quelles améliorations méthodologiques apporter ?

*« Parce qu'il manquait un clou, un fer fut perdu  
Parce qu'il manquait un fer, un cheval fut perdu,  
Parce qu'il manquait un cheval, une bataille fut perdue,  
Parce qu'il manquait une bataille, un Royaume fut perdu,  
Et tout cela parce qu'il manquait un clou au fer d'un cheval ».*  
*Agatha Christie – Les pendules.*

Le Mont-Saint-Michel a gardé un usage. L'atmosphère religieuse de ses origines a cédé la place à l'ambiance des vacances. Le lieu de prières est désormais un lieu de loisir. Mais sa magnificence et le 'miracle' qui a résidé à sa construction lui confère en même temps un non-usage.

Les visiteurs<sup>206</sup>, à la quasi-unanimité, concèdent à leurs séjours combien le site leur apparaît brillant, mystérieux de beauté et de puissance. Il n'y a pas de mesure possible pour de tels sentiments. Il s'agit juste un constat partagé. Dès lors, les touristes soutiennent avec force que le site doit être réservé parce qu'il est de la responsabilité de tous de réserver une telle alliance entre l'eau, la terre et l'air. Comme pour d'autres sites uniques ou quelques réalisations prestigieuses des industries, l'existence d'un patrimoine majeur évoque un sentiment de fierté nationale. Et toute annonce d'un danger le concernant est susceptible de mobiliser une opinion de plus en plus sensible (?).

Le Mont-Saint-Michel, à l'image d'autres actifs patrimoniaux comme les arcs naturels, possède donc une valeur totale, combinaison d'une valeur d'usage et d'une valeur de non-usage. L'observation de l'impact d'un nouvel aménagement autour du Mont destiné à lui rendre son paysage initial passe notamment par l'intégration dans les calculs (analyse coûts-avantages et analyse multi-critères) de cette valeur totale du Mont. Il est donc indispensable de déterminer

---

<sup>206</sup> La présente étude, pour des raisons pratiques exposées supra a limité son observation aux seuls visiteurs. Sans doute l'intérêt pour l'avenir du Mont dépasse-t-il le cercle (déjà grand) des visiteurs. Il suffit pour s'en convaincre de lire les nombreux articles de presse qui lui sont consacrés.

correctement le consentement à payer des visiteurs<sup>207</sup>. Le recours à la MEC dans le cas du Mont-Saint-Michel est justifié par l'hypothèse d'une valeur de non-usage associée à la valeur d'usage.

En même temps, il est intéressant de poursuivre plus avant l'examen des opinions du public interrogé. A une large majorité, celui-ci semble bien saisir la distinction entre les deux parties du programme proposées par la mission Mont-Saint-Michel et le syndicat mixte. L'opération de désensablement est largement référée à l'opération d'aménagement<sup>208</sup>.

Le visiteur souhaite prolonger l'existence du site avant d'assurer son propre confort immédiat. Du point de vue économique, cette inclination semble correspondre à la prédominance de la valeur de non-usage face à la valeur d'usage. Mieux, les réponses laissent penser qu'il est possible de dégager pour le Mont-Saint-Michel une valeur de non-usage qui puisse se distinguer chez les visiteurs de la valeur d'usage. Le questionnaire a été bâti en tenant compte, en partie de cette hypothèse de départ.

## **Section 1 - L'apparente non-distinction entre valeur d'usage et valeur de non-usage.**

Le questionnaire présenté au mois de juillet 1999 a non seulement permis de collecter des informations sur l'attachement des visiteurs au Mont-Saint-Michel, mais aussi de présenter les conditions d'une évaluation contingente ordinaire. Ainsi, les personnes sont dans un premier temps non seulement sensibilisées au problème posé au Mont-Saint-Michel, mais aussi aux conséquences monétaires de leurs choix. Ainsi, plusieurs questions font état de paiements réels ou hypothétiques qui montrent la relation des visiteurs avec le bien.

Un extrait de l'ouvrage de [Bonnieux, 1998 #224] résume la tentative qui est ici menée : « les valeurs d'existence ou valeurs d'usage associées correspondent généralement à des biens d'environnement qui ne sont pas clairement définis (protection de la biodiversité, des forêts tropicales, des espèces menacées, des paysages...) et pour lesquels l'individu ne sait pas quelle valeur assigner. Une solution au problème est d'apporter de l'information aux individus. Mais pas n'importe quelle information, une information qui les mettrait en situation d'achat du bien

---

<sup>207</sup> La mesure ainsi réalisée doit être considérée comme une valeur minimale. Il faudrait ajouter la valeur de non-usage attachée au Mont par les non-visiteurs.

<sup>208</sup> Pour rappel (voir chapitre précédent), 23,49 % de l'échantillon privilégie l'opération d'aménagement et 67,97 % est favorable à l'opération de désensablement.

d'environnement, d'une manière analogue à celle qui réside à la définition des valeurs d'usage (l'individu achète un usage récréatif par exemple). C'est ainsi que seraient définis des programmes plus ou moins ambitieux (et donc plus ou moins coûteux) de protection de la qualité de l'environnement. Convenablement caractérisés, ils permettraient aux individus d'effectuer des arbitrages entre coûts et caractéristiques, comme sur un marché réel. Un individu rationnel égalise l'utilité marginale d'un programme avec la variation marginale du coût. L'estimation d'un modèle de choix discret permet d'en déduire le surplus associé à l'amélioration de la qualité de l'actif naturel ».

Globalement, dans l'enquête pour le CECDEM, le principe du paiement n'est pas refusé en soi, mais il y a tout de même une acceptation réduite. Les visiteurs acceptent plus facilement de payer pour visiter les remparts ou l'intérieur du site que pour se promener tout autour du Mont à travers les grèves. Le sentiment de liberté est plus fort dans le second cas que dans le premier.

Dans l'ensemble de leurs réponses, les visiteurs semblent avoir marqué une certaine cohérence. Aussi, il est intéressant d'observer si, à partir de deux projets alternatifs possibles, il était envisageable de distinguer entre la valeur d'usage et la valeur de non-usage pour les visiteurs. La valeur d'usage existe en tant que 'touristes', mais la valeur de non-usage est présente au près de chaque visiteur dans le sens qu'il vient voir un monument qui présente ses caractéristiques et qui doit être réservé, parce qu'il est unique.

## 1.1 - Le calcul du consentement à payer.

Pour introduire les mécanismes du consentement à payer, des questions préliminaires ont été posées, qui avaient toutes pour objectif de vérifier la pertinence, aux yeux des visiteurs, du principe de paiement. En effet, une acceptation de contribuer au financement d'un programme pour le Mont-Saint-Michel associée à un refus de contribution pour les questions préliminaires étaient très improbables ou laissaient suspecter un biais. Au contraire, une acceptation de principe d'un mécanisme de paiement pour un actif patrimonial tend à conforter la méthode d'évaluation contingente.

### 1.1.1 - Un réel consentement à payer ?

Avant l'arrivée, une grande partie du public a déjà une idée des conditions d'accueil. Dans 60 % des entretiens, l'entrée libre est une certitude. Seules 22 % des personnes imaginent devoir payer un droit à l'entrée de la forteresse. Mais près de 10 % n'ont aucune idée des modalités d'accès. Pour éviter toute confusion, il était précisé que le paiement concernait l'entrée dans la cité et non le stationnement qui, dans les conditions de l'enquête, a déjà fait l'objet d'un paiement. Cette question sensibilise les visiteurs à la possibilité de devoir payer pour accéder aux remparts et au village.

**Tableau 55 : L'entrée est-elle payante ?**

<u>[Entréepayante]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>A votre avis, l'entrée est-elle payante ?</i>		
Oui	241	22,38 %
Non	647	60,07 %
NSP	106	9,84 %
Non réponse	83	7,41 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

Même en vacances, le caractère payant des visites est un critère déterminant dans le choix de la consommation de loisir. Pour le vérifier, la question a été directement posée : « le caractère payant de certaines visites influence-t-il votre choix ? » Plus de la moitié des personnes interrogées en font un élément de leur décision dans la visite du monument et des musées.

**Tableau 56 : Réaction au caractère payant des visites**

<u>[Influence]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Le caractère payant de certaines visites a-t-il influencé votre choix ?</i>		
Oui	607	56,36 %
Non	451	41,88 %
NSP	10	0,84 %
Non réponse	9	0,84 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

Il existe d'ailleurs plusieurs niveaux d'acceptation du paiement. Toutes les formes de visite ne sont pas considérées de la même façon. Symboliquement, la visite libre du Mont-Saint-Michel reste fortement ancrée. Près de la moitié des personnes interrogées refusent le principe du paiement pour visiter les rues et les remparts et 67,87 % rejettent l'idée d'un paiement pour une promenade sur les grèves, autour du Mont ? Ils ne sont que 18,38 % à eximer la même opinion pour la visite d'un



musée et 15,78 % pour la visite de l'abbaye. La question était posée en précisant qu'il n'y aurait pas de modification des services proposés.

En moyenne, chaque personne de l'échantillon est prête à verser près de 13 francs pour visiter les rues et les remparts, 22,50 francs pour les musées, 27,50 francs pour l'abbaye et seulement 7,80 francs pour faire le tour extérieur du Mont.

**Tableau 57 : L'acceptation du principe de paiement.**

<u>[Rrpavant] [Muséepayant] [Abbayepayante] [Tepayant]</u>	<u>Rues et remparts</u>		<u>Musées</u>		<u>Abbaye</u>		<u>Tour extérieur</u>	
	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>	<u>Nb</u>	<u>Fréq</u>
<i>Accepteriez-vous de payer pour visiter</i>								
Non	536	49,77 %	198	18,38 %	170	15,78 %	731	67,87 %
20 francs	399	37,05 %	571	53,02 %	440	40,85 %	244	22,66 %
40 francs	108	10,03 %	254	23,58 %	372	34,54 %	68	6,31 %
60 francs	15	1,39 %	23	2,14 %	66	6,13 %	4	0,37 %
80 francs	5	0,46 %	7	0,65 %	21	1,95 %	4	0,37 %
NSP	10	0,93 %	20	1,86 %	4	0,37 %	22	2,04 %
Non réponse	4	0,37 %	4	0,37 %	4	0,37 %	4	0,37 %
Total Observation	1077	100 %	1077	100 %	1077	100 %	1077	100 %

Dès lors qu'il est envisagé de mettre en œuvre un nouveau projet, la participation financière est mieux acceptée. Pour deux tiers de l'échantillon, il serait normal que les visiteurs participent au financement du programme. Cependant, certaines réponses ne confortent qu'un constat : « De toute façon, on paiera ».

**Tableau 58 : La participation des visiteurs au financement.**

<u>[VisiteurFinan]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
<i>Les visiteurs doivent-ils participer au financement ?</i>		
Oui	712	66,11 %
Non	338	31,38 %
NSP	16	1,49 %
Non réponse	11	1,02 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

Le consentement à payer en lui-même est évalué à travers l'enquête contingente.

### 1.1.2 - La méthode du référendum.

Les enquêtes d'évaluation contingente font appel à différentes techniques de révélation des CAP : la question ouverte, la carte de paiement, le format itératif et le choix dichotomique notamment. Alors que la littérature des modes de révélation des valeurs, les méthodes itératives d'enchères comme la question ouverte, impliquaient des réponses continues, [Bishop, 1979 #97] ont suggéré d'utiliser des réponses discrètes et de formuler la question portant sur le 'consentement à payer' de sorte à n'envisager que deux modalités de réponses : 'oui' ou 'non'. Cette méthode, dite 'méthode du référendum', décrit un mécanisme de choix qui demande à chaque répondant comment il souhaiterait voter s'il était face à un programme et face à la possibilité de payer pour le financer, par exemple sous la forme d'une augmentation des taxes [Carson, 1995 #467].

Le NOAA Panel [Arrow, 1993 #310] recommande d'utiliser l'approche référendaire<sup>209</sup> pour la méthode d'évaluation contingente. Elle est d'ailleurs communément pratiquée actuellement. Cependant, si elle présente moins de biais que les autres modes de révélation du CAP, elle fait perdre en même temps des informations par rapport, notamment à la méthode des questions ouvertes. Les réponses obtenues apportent seulement des informations qualitatives sur le CAP<sup>210</sup>. À partir des réponses brutes, il est difficile d'obtenir une mesure quantitative du CAP. Pour l'obtenir, il faut traiter les données dans un modèle reliant les réponses aux stimuli monétaires qu'ils impliquent.

Pour pallier cette perte d'information, des recherches récentes ont montré la portée du double choix dichotomique. Cette nouvelle méthode apporte des résultats statistiques supérieurs [Langford, 1994 #606]. Établir si un individu est prêt à payer un prix plus élevé s'il répond 'oui' à l'offre initiale, ou s'il est prêt à payer un prix moins élevé s'il répond 'non', apporte plus d'informations qui réduisent la variance du CAP estimé, si la stratégie de sélection de l'offre est correcte.

Chaque répondant se voit proposer en premier lieu une offre moyenne (CAP moyen). Si le répondant est d'accord, il (elle) se voit proposer une offre plus élevée ; sinon, il lui est proposé une offre plus faible. Chaque répondant reçoit donc deux offres.

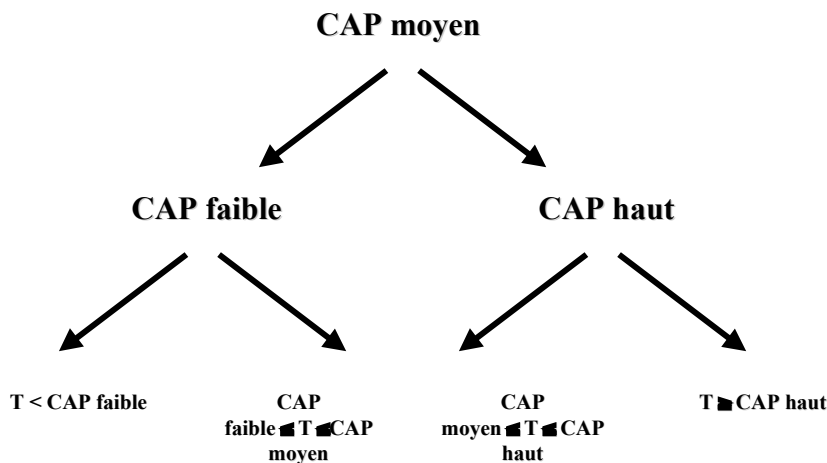
Dans le tableau ci-dessous, le bas de la figure traduit les informations obtenues sur les vrais CAP. Si le répondant n'accepte pas de payer l'offre moyenne et la plus faible, son CAP réel est plus

<sup>209</sup> [Portney, 1994 #129] considère que le NOAA Panel a choisi la méthode référendaire car il considèrerait que cette forme de révélation des choix s'approcherait le mieux du mode de détermination du soutien aux programmes publics par la consultation.

<sup>210</sup> Avec un programme public, la question peut être posée en termes d'alternatives entre voter pour ou contre le programme qui conclut une augmentation des impôts.

faible que l'offre la plus basse. Si le répondant rejette l'offre moyenne, mais accepte l'offre la plus faible, son CAP réel doit se situer entre le CAP moyen et le CAP faible. Si le répondant accepte l'offre moyenne mais rejette l'offre haute, le CAP réel doit se situer entre l'offre moyenne et l'offre haute. Enfin, si le répondant accepte l'offre moyenne et l'offre haute, alors son CAP réel doit être au moins égal à l'offre haute.

**Tableau 59 – L'arbre des CAP.**



L'absence d'information sur l'élémentaire, par le mécanisme de double (voire de tri) enchère, a pour conséquence de faire baisser l'estimation de  $E(CAP)$  qui devient comparable à un résultat obtenu grâce à une question ouverte. Il encourage cependant à ajouter une modalité 'je souhaiterais ne pas répondre' aux propositions 'oui' et 'non'. La mise en place de cette modalité sur l'élémentaire revient à se rassurer plus encore de la pratique de vote du public qui décide de ne pas participer au référendum [Schuman, 1994 #679].

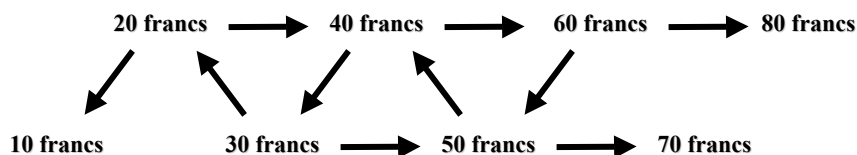
Il semble bien qu'il n'y ait pas de procédures communément utilisées et reconnues par les chercheurs pour spécifier les seuils de référendum. [Bateman, 1992 #728] ont proposé de doubler le CAP moyen pour obtenir l'offre la plus haute et de le diminuer de moitié pour l'offre la plus basse. Mais d'autres propositions sont possibles. Des enquêtes ont proposé des successions de CAP pour des programmes. Ainsi, [Ami, 1998, #456] présentent une enquête visant à réduire les risques

sanitaires liés aux expositions professionnelles aux rayons ionisants dans les installations nucléaires. Lors de l'entretien, quatre diminutions du risque étaient soumises à l'auditeur.

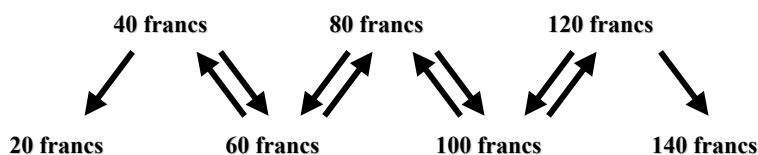
Pour l'enquête menée au Mont-Saint-Michel [CEDEM, 1999 #845], les questionnaires proposaient, par tirage aléatoire équi-probable, 5 catégories de prix de base pour les enchères : 20, 30, 40, 50 et 60 francs. Ces prix étaient expliqués à une personne adulte. Le consentement à payer était demandé à chaque personne interrogée pour la partie « aménagement », puis pour la partie « désensablement », en utilisant l'enchère de base. Ensuite, le consentement à payer pour l'intégralité du programme était recherché en recourant à la somme des enchères de base pour les deux parties.

**Tableau 60 – Les arbres de CAP de l'enquête au Mont-Saint-Michel**

CAP pour les projets « aménagement » et « désensablement »



CAP pour les deux projets réunis



Sur un grand échantillon, le dispositif proposé a l'avantage de retrouver en grande partie les qualités de la carte de paiement : toutes les modalités de prix acceptables par la population interrogée sont présentes dans le questionnaire.

**Tableau 61 : Les enchères de départ du questionnaire**

<u>[CAPbase]</u>	<u>Nombre</u>	<u>Fréquence</u>
20 francs	217	20,15 %
30 francs	225	20,89 %
40 francs	226	20,98 %
50 francs	198	18,38 %
60 francs	209	19,41 %
Non réponse	2	0,19 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

### 1.1.3 - Les résultats synthétiques de l'enquête.

Les tableaux suivants résument les réponses sur les consentements à payer. L'examen des trois tableaux montre une même sensibilité aux prix. Pour expliquer ce phénomène, il y a deux explications possibles. Selon la première, la rationalité des personnes interrogées et leur sensibilité aux prix se trouvent confirmées par les réponses. Pour la seconde, la proximité des questions durant l'entretien amène la personne interrogée à un effet-mémoire. Elle évalue les dépenses déjà acceptées avant de répondre à la suite de l'entretien et minore implicitement les CAP successifs.

Il semble également apparaître une divergence entre le choix prioritaire pour un rejet et le consentement à payer. Le soutien important au programme de désensablement par rapport au programme d'aménagement laisse envisager un consentement à payer plus important, soit en valeur, soit au moins en proportion de réponses positives. Non seulement il n'en est rien, mais l'aménagement obtient un meilleur CAP. Pour commenter ce résultat, quelques pistes sont suggérées :

- la valeur d'usage reste forte par rapport à la valeur d'existence ;
- pour assurer la transmission aux générations futures, les visiteurs comptent sur l'action de l'Etat, ce dernier étant chargé de financer les travaux de restauration par l'impôt (la responsabilité de l'Etat est invoquée dans près de 20 % des refus de payer) ;
- la proximité des questions donne aux personnes interrogées l'impression d'avoir proposé son CAP une fois pour toutes, dès la première question sur le sujet, sans tenir compte des précisions du questionnaire.

L'un des arguments avancés est que la faiblesse des CAP donnés par les visiteurs interrogés auraient pour explication le statut de bien public accordé au Mont-Saint-Michel et la gratuité actuelle de l'accès.



**Tableau 62 : CAP pour l'aménagement seul**

<u>CAP Base</u>		<u>Acceptation</u>			<u>Enchère ascendante / descendante</u>			<u>Enchère maximale acceptée</u>
Valeur	Nombre	Réponse	Nombre	Fréquence	Réponse	Nombre	Fréquence	Total
10 F	0							48
20 F	217	Oui	160	73,73 %	Oui	56	35,00 %	175
					Non	104	65,00 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	56	25,80 %	Oui	27	48,21 %	
					Non	29	51,79 %	
					NR	0	0,00 %	
NR	1							
30 F	225	Oui	115	51,11 %	Oui	30	26,09 %	141
					Non	85	73,91 %	
					NR	0		
		Non	108	48,00 %	Oui	39	36,11 %	
					Non	68	62,96 %	
					NR	1		
NR	2							
40 F	226	Oui	86	38,05 %	Oui	26	30,23 %	142
					Non	60	69,77 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	140	61,95 %	Oui	43	30,71 %	
					Non	97	69,29 %	
					NR	0	0,00 %	
NR	0							
50 F	198	Oui	60	30,30 %	Oui	9	15,00 %	103
					Non	50	83,33 %	
					NR	1		
		Non	138	69,71 %	Oui	21	15,22 %	
					Non	117	84,78 %	
					NR	0		
NR	0							
60 F	209	Oui	41	19,62 %	Oui	8	19,51 %	58
					Non	33	80,49 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	168	80,38 %	Oui	19	11,31 %	
					Non	149	88,69 %	
					NR	0		
NR	0							
70 F	0						9	
80 F	0						9	
NR	2							

**Tableau 63 : CAP pour le désensablement**

<i>CAP Base</i>		<i>Acceptation</i>			<i>Enchère ascendante / descendante</i>			<i>Enchère maximale acceptée</i>
Valeur	Nombre	Réponse	Nombre	Fréquence	Réponse	Nombre	Fréquence	Total
10 F	0							47
20 F	217	Oui	145	66,82 %	Oui	61	42,07 %	135
					Non	84	57,93 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	70	32,26 %	Oui	25	35,71 %	
					Non	45	64,29 %	
					NR	0	0,00 %	
NR	2							
30 F	225	Oui	110	48,85 %	Oui	27	24,55 %	142
					Non	83	75,45 %	
					NR	0		
		Non	113	50,22 %	Oui	25	22,12 %	
					Non	88	77,88 %	
					NR	0		
NR	2							
40 F	226	Oui	98	43,36 %	Oui	26	26,53 %	155
					Non	72	73,47 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	128	56,64 %	Oui	32	25,00 %	
					Non	96	75,00 %	
					NR	0	0,00 %	
NR	0							
50 F	198	Oui	58	29,29 %	Oui	10	17,24 %	107
					Non	48	82,76 %	
					NR	0		
		Non	140	70,71 %	Oui	26	18,57 %	
					Non	114	81,42 %	
					NR	0		
NR	0							
60 F	209	Oui	35	16,75 %	Oui	7	20,00 %	52
					Non	28	80,00 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	172	82,30 %	Oui	30	17,44 %	
					Non	142	82,56 %	
					NR	0		
NR	2							
70 F	0						10	
80 F	0						8	
NR	2							



**Tableau 64 : CAP pour l'ensemble du programme**

<u>CAP Base</u>		<u>Acceptation</u>			<u>Enchère ascendante / descendante</u>			<u>Enchère maximale acceptée</u>
Valeur	Nombre	Réponse	Nombre	Fréquence	Réponse	Nombre	Fréquence	Total
20 F	0							55
40 F	217	Oui	113	52,07 %	Oui	32	28,32 %	155
					Non	81	71,68 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	103	47,47 %	Oui	58	56,31 %	
					Non	45	43,69 %	
					NR	0	0,00 %	
NR	1							
60 F	225	Oui	50	22,22 %	Oui	11	22,00 %	119
					Non	39	78,00 %	
					NR	0		
		Non	174	77,33 %	Oui	65	37,36 %	
					Non	105	60,34 %	
					NR	4	2,30 %	
NR	1							
80 F	226	Oui	34	15,04 %	Oui	17	50,00 %	56
					Non	17	50,00 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	192	84,96 %	Oui	48	25,00 %	
					Non	144	75,00 %	
					NR	0	0,00 %	
NR	0							
100 F	198	Oui	17	8,59 %	Oui	4	23,53 %	56
					Non	13	76,47 %	
					NR	0		
		Non	181	91,41 %	Oui	25	13,81 %	
					Non	155	85,64 %	
					NR	1		
NR	0							
120 F	209	Oui	11	5,26 %	Oui	4	36,36 %	12
					Non	7	63,64 %	
					NR	0	0,00 %	
		Non	197	94,59 %	Oui	22	11,17 %	
					Non	175	88,83 %	
					NR	0		
NR	1							
140 F	0						4	
160 F	0						8	
NR	2							

A ` partir des ré`ponses ouvertes données `ar les re`présentants de l'échantillon, chaque `artie de `rojet obtient des mesures du consentement à `ayer moyen, calculées suivant trois hy`othèses de troncature :

- H1. Les valeurs 0 sont retirées de l'analyse ;
- H2. Tous les 0 sont conservés ;
- H3. La valeur retenue `our le `rojet est la moitié de la valeur ouverte donnée `our l'ensemble du `rojet ;

Les hy`othèses 1 et 2 sont les hy`othèses extrêmes. Les valeurs qui en résultent définissent `robablement un minimum et un maximum de consentement à `ayer. L'hy`othèse 3 relève d'une volonté

Les résultats `ésentés dans les trois tableaux suivants synthétisent les informations obtenues à ` partir de la question ouverte de `aiement.

**Tableau 65 : Consentement à payer pour l'opération d'aménagement**

<b><i>[CAP ouvert Aménagement]</i></b>	<b><i>Résultat</i></b>		
<i>Valeur estimée du CAP pour la partie " aménagement " du programme</i>	<b><i>Hyp 1</i></b>	<b><i>Hyp 2</i></b>	<b><i>Hyp 3</i></b>
Moyenne	34,80 francs	22,20 francs	26,70 francs
Médiane	30,00 francs	20,00 francs	20,00 francs
Mode	20,00 francs	0,00 francs	20,00 francs
Ecart ty`e	15,55 francs	20,85 francs	18,10 francs
Maximum	80,00 francs	80,00 francs	100,00 francs
Minimum	10,00 francs	0,00 francs	0,00 francs
Intervalle de confiance (5 %)	[33,62-35,95]	[20,95-23,45]	[25,57-27,74]
Pro`ortion de valeur nulle		36,21 %	8,54 %
Pro`ortion < 20 francs	7,13 %	40,76 %	32,22 %

**Tableau 66 : Consentement à payer pour l'opération de désensablement**

<b><i>[CAP ouvert Désensablement]</i></b>	<b><i>Résultat</i></b>		
<i>Valeur estimée du CAP pour la partie " désensablement " du programme</i>	<b><i>Hyp 1</i></b>	<b><i>Hyp 2</i></b>	<b><i>Hyp 3</i></b>
Moyenne	35,73 francs	21,76 francs	26,30 francs
Médiane	40,00 francs	20,00 francs	20,00 francs
Mode	40,00 francs	0,00 francs	20,00 francs
Ecart ty`e	15,22 francs	21,10 francs	18,45 francs
Maximum	80,00 francs	80,00 francs	100,00 francs
Minimum	10,00 francs	0,00 francs	0,00 francs
Intervalle de confiance (5 %)	[34,56-36,90]	[20,50-23,02]	[25,16-27,36]
Pro`ortion de valeur nulle		39,09 %	9,84 %
Pro`ortion < 20 francs	7,16 %	43,64 %	35,56 %

Les résultats de ces deux premiers tableaux semblent relativement roches. Aussi, un test de Student a été réalisé pour déterminer si les deux réponses sont statistiquement différentes. Le test ne permet pas de conclure à une différence significative entre les deux parties de programme<sup>211</sup>. Cela induit plusieurs réflexions :

- malgré les précautions prises (explications...), les individus interrogés ont relié leurs réponses pour chaque partie de programme. Cela repose soit sur un effet-mémoire, soit sur une incapacité à décomposer une valeur pour une satisfaction présente et pour une satisfaction future (transmise au besoin aux enfants et petits-enfants) ;
- était-il préférable de choisir deux échantillons et d'interroger le premier seulement sur sa valeur d'usage et le second seulement sur sa valeur d'existence ? Le risque était aussi grand de constater une confusion des motivations des réponses : interrogé sur une valeur d'usage, un individu aurait-il fait abstraction, dans son choix, de la valeur d'existence pour exprimer son consentement à payer ? Interrogé sur la seule valeur d'existence, un autre individu n'aurait-il pas révélé en même temps une partie de sa valeur d'usage ?

Pourtant, la perception qu'un programme complet est nécessaire apparaît bien au travers de la dernière mesure de consentement à payer. Ainsi, l'acceptation de participer est plus importante pour la somme des deux parties de programme que pour chaque partie.

Lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble du programme (aménagement et désenclavement), les conclusions peuvent être résumées à partir du tableau ci-dessous. Le prix de 40 francs par personne est une valeur centrale, correspondant à la moyenne, à la médiane et au mode des résultats de l'enquête. Le taux de non-réponses, à partir d'une question ouverte a considérablement diminué puisqu'il n'est plus que de 10,68 %. Seuls une personne sur cinq propose un paiement symbolique (inférieur à 20 francs).

---

<sup>211</sup> Les valeurs des t de Student sont respectivement, pour l'hypothèse 1 de 1,122, pour l'hypothèse 2 de 0,476 et pour l'hypothèse 3 de 0,504.

**Tableau 67 : Consentement à payer pour le programme complet**

<i>[CAP ouvert complet]</i>	<i>Résultat</i>
<i>Valeur estimée du CAP pour les deux parties du programme (en question ouverte)</i>	
Moyenne	40,00 francs
Médiane	40,00 francs
Mode	40,00 francs
Ecart type	30,45 francs
Maximum	200,00 francs
Minimum	0,00 francs
Intervalle de confiance (5 %)	[38,25 – 41,90]
Proportion de valeur nulle	10,68 %
Proportion < 20 francs	18,94 %

### 1.1.4 - Modélisation du CAP.

La moyenne arithmétique des consentements à payer des visiteurs fournit une information intéressante, mais biaisée du consentement à payer moyen. Deux sources principales de biais conduisent à une surestimation. La première est liée aux non-réponses et se traduit par un biais d'autosélection. Cela a nécessité de poser des hypothèses pour traiter les non-réponses. La seconde source de biais résulte de la rigidité de l'offre du service proposé dans le scénario. En effet, les visiteurs ont déjà un droit. Ceux qui souhaitent un effort de réservation du site et (ou) un nouvel aménagement exercent un CAP positif. Pour les autres, quelques-uns estiment qu'ils ont déjà trop et souhaiteraient une réduction du droit d'entrée.

On a donc cherché à expliciter les variations du CAP pour mener le Programme de 'restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel' à partir des caractéristiques socio-économiques. Les variables explicatives comprennent :

- les caractéristiques socio-économiques (sexe, âge, profession) ;
- l'attachement au Mont-Saint-Michel (fréquence des visites, connaissance du site, connaissance du programme) ;
- le montant des dépenses réalisées sur le site ;
- les motivations de valorisation (usage, non usage et existence) ;

Il apparaît, de plus, que le CAP n'est pas seulement lié à une valeur objective, mais dépend aussi du revenu de la personne interrogée [Pearce, 1994 #128].

## 1.2 - Les résultats économétriques.

Dans une analyse économétrique, les réponses à une évaluation contingente, obtenues selon la technique du référendum, sont des variables discrètes et dépendantes. Dans le cas général, les réponses de MEC supposent un nombre fini de valeurs, qui sont indicées par  $j = 1, 2, \dots, m$ . Par exemple, pour la réponse de  $i^{\text{ème}}$  personne observée, la probabilité qu'elle prenne une valeur particulière  $j$  peut être s'écrit sous la forme d'une fonction

$$\Pr\{\text{réponse } i = j\} = G_j(A_i; Z_i; \gamma)$$

Avec  $A_i$  = l'offre de tarif faite ;

$Z_i$  = les autres variables décrivant le sujet ;

$\gamma$  = vecteur de paramètres à être estimé à partir des données ;

Dans les modèles de réponses binaires, il y a juste deux réponses possibles, 'oui' et 'non'.

L'équation se réduit à

$$\Pr\{\text{réponse est 'non'}\} = \pi^n(A) = G(A; Z; \gamma) \equiv G(A)$$

$$\Pr\{\text{réponse est 'oui'}\} = \pi^o(A) = 1 - G(A; Z; \gamma) \equiv 1 - G(A)$$

Cette fonction  $G(\cdot)$  est la fonction de distribution statistique. Le modèle statistique peut être interprété comme une réponse de maximisation de l'utilité dans un contexte d'utilité aléatoire, où  $G(\cdot)$  est la fonction de densité cumulée du vrai CAP maximum de l'individu, car la maximisation de l'utilité implique :

$$\Pr\{\text{'oui' pour } A\} \Leftrightarrow \Pr\{A > \max \text{ CAP}\}$$

$$\Pr\{\text{'non' pour } A\} \Leftrightarrow \Pr\{A \leq \max \text{ CAP}\}$$

Dans l'étude initiale de [Bishop, 1979 #97],  $H(\cdot)$  est une fonction de densité cumulée log-logistique :

$$G(A) = [1 + e^{\alpha\beta(\ln A)}]^{-1} = 1 / (1 + e^{\alpha\beta(\ln A)})$$

Une autre possibilité est la fonction de densité cumulée logistique :

$$G(A) = [1 + e^{\alpha\beta(A)}]^{-1} = 1 / (1 + e^{\alpha\beta(A)}).$$

Les deux distributions correspondent aux formes d'un modèle logit. Bien que d'autres techniques d'estimation ont des propriétés asymptotiquement équivalentes, les travaux se sont concentrés sur l'estimateur du maximum de vraisemblance.

### 1.2.1 - Une évaluation en référendum simple.

Etant donné le choix de recourir à un mécanisme de référendum, la variable dépendante a une nature dichotomique. Une première étape de notre analyse va consister à procéder à une estimation par un modèle logit de la probabilité d'une réponse positive au mécanisme d'enchère, en ne retenant que les valeurs finalement acceptées par les agents au terme de la première offre.

Pour [Hanemann, 1984 #303], le modèle logit linéaire est cohérent avec la maximisation de l'utilité : le choix de l'agent et les indicateurs de bien-être obtenus par un référendum se déduisent de la maximisation de l'utilité esérée. La variable 'revenu' fait partie des mesures de calcul du CAP moyen : la probabilité de répondre 'oui' à une enchère donnée dépend en grande partie du revenu.

Pour interpréter les réponses 'oui' / 'non' à la question du référendum, la démonstration s'appuie sur le modèle de choix discret de [Hanemann, 1984 #303] qui présente une fonction d'utilité aléatoire.

Soit la fonction d'utilité aléatoire  $u(j ; R ; S)$  où  $j$  est une variable indicatrice ( $j = 1$  si le projet est mené à bien et  $j = 0$  dans le cas contraire),  $R$  est le revenu et  $S$  est un vecteur de caractéristiques sociales et personnelles de l'individu telles que l'âge, le niveau de formation ou l'attitude vis-à-vis du site. Les prix sont constants par hypothèse, pendant l'étude. Aussi, le vecteur prix a été retiré de la fonction d'utilité.

La fonction d'utilité indirecte a deux composantes. Une première  $v(\dots)$  est observable ; une seconde  $\varepsilon_j$  ( $j = 0, 1$ ) aléatoire et non observable. Aussi,

#### Équation 6-1

$$u(j ; R ; S) = v(j ; R ; S) + \varepsilon_j \quad \text{avec } j = 0, 1$$

L'individu interrogé répond 'oui' à la question du référendum si :

#### Équation 6-2

$$v(1 ; R - A ; S) + \varepsilon_1 \geq v(0 ; R ; S) + \varepsilon_0 \quad \text{avec } A \text{ désigne l'enchère proposée.}$$

La probabilité de répondre 'oui' est donnée par :

#### Équation 6-3

$$P = P[\eta \leq v(1 ; R - A ; S) - v(0 ; R ; S)] \quad \text{où } \eta = \varepsilon_0 - \varepsilon_1$$

D'où il est écrit :

#### Équation 6-4

$$P = F_{\eta}(\Delta v)$$

Et

#### Équation 6-5

$$P(\text{accepter l'enchère } A) = P(\text{CAP} > A) = 1 - G(A)$$

#### Équation 6-6

$$F_{\eta}(\Delta v) = 1 - G(A)$$

N.B. :  $F_{\eta}(\Delta v)$  est la fonction de répartition et  $G(A)$  donne la probabilité de refuser l'enchère. Le problème posé est d'estimer  $G(A)$  qui est la fonction de répartition du CAP. Cette variable est aléatoire car l'intermédiaire du terme  $\eta$ .

Pour déduire le modèle économétrique, il suffit de spécifier une forme fonctionnelle pour la composante observable de l'utilité et une loi de probabilité pour la composante aléatoire. À partir d'une loi logistique, on déduit un modèle logit qui peut être estimé.

#### Équation 6-7

$$\Delta v = \alpha_1 - \alpha_0 + \beta.A = \alpha + \beta.A$$

Avec  $\alpha$  qui est un vecteur dont les composantes intègrent les variables socio-économiques et les variables d'attitude des individus.

Avec une loi logistique, la médiane  $A^*$  du CAP se calcule facilement :

#### Équation 6-8

$$F_{\eta}[\Delta v(A^*)] = 0,5$$

D'où

#### Équation 6-9

$$\Delta v(A^*) = 0$$

et, à partir de l'équation 7,

#### Équation 6-10

$$\text{CAP moyen } A^* = (-\alpha) / (\beta),$$

### Les troncatures

[Bateman, 1995 #578] ont montré, pour les troncatures, que la stratégie adoptée pour tronquer les données de réponse ont un impact significatif sur les estimations moyennes de tous les formats de résolution. Dans le cas des questions ouvertes ou des formats itératifs, ils montrent que l'analyse de troncature peut être utilisée comme un test préliminaire de surévaluation sévère.

Afin de se prémunir contre les attaques possibles de processus d'exclusion ou de rotation, ils recommandent qu'une analyse sensitive de plusieurs stratégies de troncature (incluant l'absence de troncature) soit présentée dans toutes les études basées sur les questions ouvertes ou sur les choix itératifs [Bateman, 1995 #578].

Les hypothèses possibles pour la mesure du CAP :

1. tous les nombres réels. Le raisonnement suivi est ici conforme à celui de [Johansson, 1989 #621], selon lequel il est raisonnable d'étendre les limites de l'intégration à la fois vers  $-\alpha$  et  $+\alpha$  ;
2. troncature en non négatif. L'intégration doit être tronquée aux limites des données observables. Comme il est impossible, par hypothèse, d'observer des valeurs négatives, l'estimation du CAP se fait dans l'intervalle  $[0 ; CAP_{max}]$  [Sellar, 1986 #608].
3. Non négativité et non troncature. Cette fois, l'hypothèse consiste à retenir toutes les valeurs possibles de CAP, même celles qui sont excessivement élevées car aucun raisonnement a priori ne permet de les écarter. L'estimation appartient donc à l'intervalle  $[0 ; +\alpha]$

### Le maximum de vraisemblance.

La plupart des études sur l'évaluation contingente ont utilisé l'estimation du maximum de vraisemblance. Soit  $N$  participants à une enquête (ici,  $N = 1077$ ), et  $A_i$  l'offre faite au  $i^{\text{ème}}$  participant. Alors, la fonction de vraisemblance est

- $\ln L_o(\gamma) = \sum \{ d_{oi} \cdot \ln \pi^o(A_{oi}) + d_{ni} \cdot \ln \pi^n(A_{oi}) \}$
- $\Leftrightarrow \ln L_o(\gamma) = \sum \{ d_{oi} \cdot \ln [1 - G(A_{oi}, Z_i, \gamma)] + d_{ni} \cdot \ln [G(A_{oi}, Z_i, \gamma)] \}$

avec  $d_{oi}$  est égal à 1 si la réponse de l'individu est 'oui' et  $d_{oi}$  est égal à 0 autrement, tandis que  $d_{ni}$  est égal à 1 quand la  $i^{\text{ème}}$  réponse est 'non' et 0 autrement. L'estimateur du maximum de vraisemblance, noté  $\hat{\gamma}^o$  est la solution de l'équation  $[\delta \ln L_o(\hat{\gamma}^o) / \delta \gamma]$ .



Les résultats ci-dessous sont une première série de calculs économétriques basée sur l'enquête menée au Mont-Saint-Michel.

Analyse de l'opération d'aménagement.

Nom de la variable d'enquête	N°	Définition
<b>Variable dépendante</b>		
Re`lel	U1	= 1 pour oui (= 0 pour non). Acc`tation du CAP `ro`osé.
<b>Variables descriptives</b>		
Constante	C	
Visite	B1	=1 si les visiteurs sont déjà venus (=0 s'il s'agit de leur `remière visite)
Distance	E1	Variable continue
France	D1	= 1 si les visiteurs sont de nationalité française (=0 sinon)
Ensablement	I1	= 1 pour o`inion `roblème (= 0 sinon)
Montmer	N1	= 1 pour 'oui' (= 0 sinon)
Parkloin	R1	= 1 pour oui (= 0 pour non). Acc`tation du `rinci`e d'éloignement des `arkings
Hydrocarbure	J1	= 1 pour o`inion `roblème (= 0 sinon)
CAPbase	T1	= niveau de l'enchère de dé`art
F4 (Famille 4)	P3	= 1 pour 'oui' (= 0 sinon).
Revenu	E3	Variable continue traduisant le niveau de revenu du ménage
VE3 (valeur d'existence 3)	H3	= 1 pour oui (= 0 sinon). Le Mont-Saint-Michel a une valeur d'existence `our la `ersonne interrogée.

La modélisation ne concerne encore que le consentement à `ayer `our la `remière `artie du `rojet, c'est-à-dire la `artie aménagement. La variable estimée est l'acce`tation ou non de `ayer l'enchère initiale `ro`osée (Re`lel = U1). Le `remier calcul mesure la ré`onse à l'enchère `arra`ort à la seule variable 'CAP base'.

Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
LOGIT // Dependent Variable is U1			
Sample: 1 1077			
Included observations: 1072			
Excluded observations: 5			
Convergence achieved after 2 iterations			
C	1.985895	0.202756	9.794502
T1	-0.058305	0.005036	-11.57763
Log likelihood	-656.0044		
Obs with De`=1	462		
Obs with De`=0	610		

Le deuxième calcul propose une évaluation de l'acceptation à payer en fonction du CAP proposé et en fonction du revenu.

LOGIT // Dependent Variable is U1			
Sample: 1 1077			
Included observations: 1011			
Excluded observations: 66			
Convergence achieved after 2 iterations			
Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
C	1.680889	0.237659	7.072678
T1	-0.056924	0.005166	-11.01904
E3	2.05E-05	7.84E-06	2.613199
Log likelihood	-620.0008		
Obs with Dep=1	446		
Obs with Dep=0	565		

Les calculs suivants retiennent les variables qui ont semblé donner les meilleurs résultats (la plus grande signification à partir des t de Student).

LOGIT // Dependent Variable is U1			
Sample: 1077			
Included observations: 952			
Excluded observations: 125			
Convergence achieved after 3 iterations			
Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
C	1.422187	0.510583	2.785419
E3	2.02E-05	8.67E-06	2.331656
H3	0.218656	0.166250	1.315228
P3	-0.026544	0.146308	-0.181424
T1	-0.058715	0.005485	-10.70488
B1	-0.053590	0.150118	-0.356984
D1	-0.586742	0.248975	-2.356631
E1	-0.000300	0.000346	-0.866866
I1	0.216030	0.270728	0.797961
J1	0.278526	0.227628	1.223604
N1	-0.336385	0.192505	-1.747410
R1	0.746750	0.335473	2.225963
Log likelihood	-568.6025		
Obs with Dep=1	420		
Obs with Dep=0	532		

LOGIT // Dependent Variable is U1			

Sample: 1 1077			
Included observations: 734			
Excluded observations: 343			
Convergence achieved after 3 iterations			
Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
C	1.467805	0.481974	3.045406
D1	-0.653685	0.295774	-2.210082
E1	0.000558	0.000431	1.294676
I1	0.252389	0.323145	0.781039
N1	-0.776397	0.241889	-3.209729
T1	-0.069449	0.007028	-9.881896
E3	1.02E-05	1.02E-05	1.004359
G1	0.001115	0.000743	1.499326
Q1	-0.147889	0.054382	-2.719428
S1	2.149834	0.231887	9.271045
Log likelihood	-384.0127		
Obs with De' =1	318		
Obs with De' =0	416		

La synthèse des résultats est présentée dans le tableau suivant :

	<b>CAPbase</b>	<b>CAPbase + rev</b>	<b>12 variables</b>	<b>10 variables</b>
$\alpha$	1,985895	1,680889	1,422187	1,467805
$\beta$	-0,058305	-0,056924	-0,058715	-0,069449
CAPmax	60	60	60	60
CAP hy` 1	34,06045794	29,5286522	24,2218683	21,1350055
CAP hy` 2	8,111169198	9,4873618	10,3960798	8,59558225
CAP hy` 3	-5,08360561	-5,40402319	-5,13934963	-3,63324335
$l_0$	-733,9309	-733,9309	-733,9309	-733,9309
$l(\beta_{ml})$	-656,0044	-620,0008	-568,6025	-384,0127
R_ Mac Fadden	0,106176889	0,15523273	0,22526426	0,47677268

L'amélioration de l'explication du modèle (augmentation du R\_ de Mac Fadden s'accompagne d'une diminution du CAP moyen (dans l'hypothèse 1 où le modèle est entenu entre les bornes ] -  $\infty$  ; +  $\infty$  [).

Le revenu a une importance relativement faible dans le modèle à 12 variables (même si elle reste statistiquement significative) et surtout dans le modèle à 10 variables (où son intérêt n'est plus statistiquement significatif).

Des facteurs qualitatifs, comme l'importance accordée au site (variable 'Montmer') interviennent sans doute. Cependant, les facteurs les plus déterminants sont l'acceptation par le rinceur du paiement des visiteurs et le niveau du tarif proposé.

Analyse de l'opération de désensablement.

Nom de la variable d'enquête	N°	Définition
<b>Variable dépendante</b>		
Re2el	F2	= 1 pour oui (= 0 pour non). Acceptation du CAP proposé.
<b>Variables descriptives</b>		
Constante	C	
Visite	B1	=1 si les visiteurs sont déjà venus (=0 s'il s'agit de leur première visite)
Distance	E1	Variable continue
France	D1	= 1 si les visiteurs sont de nationalité française (=0 sinon)
Ensablement	I1	= 1 pour option problème (= 0 sinon)
Montmer	N1	= 1 pour 'oui' (= 0 sinon)
Parkloin	R1	= 1 pour oui (= 0 pour non). Acceptation du rinceur d'éloignement des parkings
Hydrocarbure	J1	= 1 pour option problème (= 0 sinon)
CAPbase	T1	= niveau de l'enchère de départ
F4 (Famille 4)	P3	= 1 pour 'oui' (= 0 sinon).
Revenu	E3	Variable continue traduisant le niveau de revenu du ménage
VE3 (valeur d'existence 3)	H3	= 1 pour oui (= 0 sinon). Le Mont-Saint-Michel a une valeur d'existence pour la personne interrogée.

Comme précédemment, la modélisation ne concerne qu'une partie du projet, en l'occurrence, la partie désensablement. La variable estimée est l'acceptation ou non de payer l'enchère initiale proposée (Re2el = F2). Le premier calcul mesure la réponse à l'enchère par rapport à la seule variable 'CAP base'.

LOGIT // Dependent Variable is F2			
Sample: 1 1077			
Included observations: 1072			
Excluded observations: 6			
Convergence achieved after 2 iterations			
Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
C	1.755399	0.199921	8.780466
T1	-.053959	0.004983	-10.82751
Log likelihood - 660.2550			
Obs with Dep=1 446			
Obs with Dep=0 623			

Le deuxième calcul, rose, de nouveau, une évaluation de l'acception à payer en fonction du CAP rosé et en fonction du revenu.

LOGIT // Dependent Variable is F2			
Sample: 1 1077			
Included observations: 1008			
Excluded observations: 69			
Convergence achieved after 2 iterations			
Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
C	1.627748	0.237762	6.846130
T1	- 0.053974	0.005130	- 10.52137
E3	1.26 <sup>E</sup> -05	7.76 <sup>E</sup> -06	1.623015
Log likelihood	- 624.1336		
Obs with Dep =1	433		
Obs with Dep =0	575		

Les calculs suivants retiennent les variables qui ont semblé donner les meilleurs résultats (la plus grande signification à partir des t de Student).

LOGIT // Dependent Variable is F2			
Sample: 1 1077			
Included observations: 950			
Excluded observations: 127			
Convergence achieved after 3 iterations			
Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
C	1.686768	0.493444	3.418359
E3	1.42E-05	8.57E-06	1.658982
H3	0.289019	0.164479	1.757179
P3	-0.072041	0.145125	-0.496405
T1	-0.053175	0.005387	-9.871673
B1	0.048433	0.148751	0.325597
D1	-0.491333	0.246078	-1.996652
E1	-0.000723	0.000346	-2.085694
I1	0.388137	0.270828	1.433150
J1	0.360632	0.224913	1.603430
N1	-0.299497	0.190727	-1.570295
R1	0.009768	0.306948	0.031823
Log likelihood	-577.4017		
Obs with Dep =1	410		
Obs with Dep =0	540		

Variable	Coefficient	Std. Error	T-Statistic
C	0.892939	0.475403	1.878277
D1	-0.377398	0.293504	-1.285838
E1	-0.000106	0.000430	-0.247492
I1	0.734341	0.327613	2.241488
N1	-0.745966	0.238347	-3.129751
T1	-0.066031	0.006894	-9.577923
E3	2.52E-06	1.01E-05	0.249699
G1	0.001774	0.000733	2.418872
Q1	-0.128481	0.053272	-2.411793
S1	1.995443	0.228484	8.733409
Log likelihood	-389.6765		
Obs with De` =1	305		
Obs with De` =0	427		

La synthèse des résultats est présentée dans le tableau suivant :

	<b>CAPbase</b>	<b>CAPbase + rev</b>	<b>12 variables</b>	<b>10 variables</b>
$\alpha$	1,755399	1,627748	1,686768	0,892939
$\beta$	-0,053959	-0,053974	-0,053175	-0,066031
CAPmax	60	60	60	60
CAP hy` 1	32,53208918	30,158002	31,7210719	13,5230271
CAP hy` 2	9,67847348	10,2529154	10,1291257	12,2513747
CAP hy` 3	-6,007563675	-6,04125399	-6,21013623	-4,17612932
$l_0$	-727,3317	-727,3317	-727,3317	-727,3317
$l(\beta_{ml})$	-660,255	-624,1336	-577,4017	-389,6765
R_ Mac Fadden	0,092222984	0,14188588	0,20613703	0,46423826

L'amélioration de l'explication du modèle (augmentation du R\_ de Mac Fadden ne donne plus un résultat aussi net quant à l'évolution du consentement à payer moyen (toujours en conservant l'hypothèse 1 où le modèle est entendu entre les bornes  $]-\infty ; +\infty[$ ). Il y a une stabilité

du consentement à payer autour de 30 francs, sauf pour le dernier modèle explicatif qui propose une valeur de CAP beaucoup plus faible.

Il y a de nombreux points communs entre le modèle explicatif des réponses pour le programme de désensablement et le modèle pour les réponses d'aménagement : le revenu garde une faible importance (dans le modèle à 10 variables, il n'est plus significatif). Les facteurs qualitatifs, comme l'importance accordée au site (variable 'Montmer'), ou le choix du projet (variable 'Choix projet') sont significativement présents. Enfin, les facteurs les plus déterminants restent l'accoutumance au rincage du paiement des visiteurs (variable 'visitfinan') et le niveau du tarif proposé (CAPbase).

Entre les deux programmes, la différence dans le consentement à payer ne semble pas davantage marquer la différence faite lorsqu'il s'est agi de choisir, sans référence de prix, la partie de programme essentielle à exécuter en priorité, soit l'aménagement, soit le désensablement. Les niveaux de CAP enregistrés ont un écart trop faible pour envisager une vraie distinction entre les réponses des visiteurs pour l'une ou l'autre partie.

### **1.2.2 - Résultats généralisés.**

[Cameron, 1994 #766] ont montré que la fonction d'évaluation utilisée pour évaluer la première offre de l'enchère et la seconde offre pourrait ne pas être la même. Par conséquent, il faut un modèle plus général. Leur argument est que la seconde offre est contingente à la première. Elle n'est donc pas choisie aléatoirement. Il en est de même dans les travaux de [Hanemann, 1999 #839].

Dans le cas d'un double référendum, il y a quatre réponses possibles :

- les 2 réponses successives sont 'oui' ;
- les 2 réponses successives sont 'non' ;
- la première réponse est 'oui', suivie de 'non' ;
- la première réponse est 'non', suivie de 'oui' ;

Les vraisemblances de ces solutions sont respectivement  $\pi^{oo}$ ,  $\pi^{nn}$ ,  $\pi^{on}$ , et  $\pi^{no}$ . Sous l'hypothèse que la personne interrogée cherche bien à maximiser son utilité, la formule pour ces vraisemblances est comme suit :

$$\pi^{oo} (A_i ; A_{si}) = \Pr \{ A_i \leq \max \text{ CAP} \text{ et } A_{si} \leq \max \text{ CAP} \} = 1 - G(A_{si} ; \gamma).$$

$$\text{De même, } \pi^{nn} (A_i ; A_{ii}) = \Pr \{ A_i > \max \text{ CAP} \text{ et } A_{ii} > \max \text{ CAP} \} = G(A_{ii} ; \gamma).$$

Quand un 'oui' est suivi d'un 'non' :

$$\pi^{on} (A_i ; A_{si}) = \Pr \{ A_i \leq \max \text{ CAP} \leq A_{si} \} = G(A_{si} ; \gamma) - G(A_i ; \gamma).$$

Quand un 'non' est suivi d'un 'oui' :

$$\pi^{no} (A_i ; A_{ii}) = \Pr \{ A_i \geq \max \text{ CAP} \geq A_{ii} \} = G(A_i ; \gamma) - G(A_{ii} ; \gamma).$$

Etant donné un échantillon de  $N$  représentants (ici,  $N = 1077$ ), et  $A_i$ ,  $A_{si}$ , et  $A_{ii}$  les offres utilisées pour le  $i$ ème répondant, la fonction de vraisemblance prend la forme :

$$\bullet \ln L_i(\gamma) = \sum ( d_{i_{oo}} \cdot \pi^{oo} (A_i ; A_{si}) + d_{i_{nn}} \cdot \pi^{nn} (A_i ; A_{ii}) + d_{i_{on}} \cdot \pi^{on} (A_i ; A_{si}) + d_{i_{no}} \cdot \pi^{no} (A_i ; A_{ii}) ).$$

Où  $d_{i_{oo}}$ ,  $d_{i_{nn}}$ ,  $d_{i_{on}}$  et  $d_{i_{no}}$  sont les variables indicatrices de valeur binaire. Le maximum de vraisemblance pour le modèle de double référendum,  $\hat{\gamma}_i$  est la solution de l'équation  $[\delta \ln L_i(\hat{\gamma}_i) / (\delta \gamma)] = 0$

### 1.2.3 - Les commentaires qui accompagnent les CAP acceptés.

Parfois, les CAP proposés sont acceptés mais sont accompagnés de quelques réserves :

- il y a une demande d'une réduction des prix lorsque l'intégralité du projet sera financée et amortie ;
- une proposition de contribution libre, sous la forme d'un don dans une urne située à l'entrée a été régulièrement donnée ; chaque visiteur serait sensibilisé grâce à des panneaux de présentation du programme de restauration ; cependant, il est à craindre que l'impression d'un système trop mercantile à l'intérieur de la ville ne vienne limiter le montant des contributions, voire dissuade de participer au programme (« on a déjà donné... aux commerçants) ;
- la décision de venue au Mont-Saint-Michel repose sur la réputation ; peu de renseignements sont pris avant une visite, mais il demeure un manque d'informations qui transparaît non seulement des réponses aux questions et des commentaires ;



## **Section 2 - L'interprétation des résultats.**

[Sagoff, 1988 #631] met en avant que certaines personnes interrogées émettent des réponses de protestation contre la procédure d'évaluation, soit en refusant de donner des réponses, soit en donnant des montants réellement trop élevés pour être crédibles.

[Smith, 1995 #720], à partir d'une étude théorique, font plusieurs observations. Ils constatent tout d'abord que le CAP pour éviter une dégradation est plus grand que le CAP pour une amélioration, à conditions égales (cet effet est cependant sensible au modèle spécifié et à la composition de l'échantillon). D'autre part, quand les questions sont liées à un usage futur, le CAP est significativement plus faible (avec une sensibilité selon la composition de l'échantillon) [Smith, 1995 #720].

À la différence d'une méthode basée sur une question ouverte, les réponses obtenues ne donnent pas directement le montant maximal du consentement à payer d'un individu. La méthode du choix dichotomique est devenue plus commune au cours des années 1990 car elle réduit notablement les possibilités de comportement stratégique du type « assager clandestin ».

### **2.1 - La fragilité des résultats.**

#### ***2.1.1 - Quelle validité pour la MEC ?***

En Croatie, l'évaluation contingente a été utilisée par la Banque Mondiale pour estimer le CAP des touristes pour restaurer des paysages forestiers dans des aires côtières qui ont été détruites pendant la guerre. Cette évaluation contingente fait partie d'une analyse économique dans le cadre d'un projet de reconstruction et de protection de la forêt [Banque Mondiale, 1998 #857]. Deux études parallèles ont été menées : la première sur les touristes en Croatie même ; et la seconde sur

les touristes étrangers, dans des sites comarables, en Italie. Les deux ont montré un CAP pour les paysages forestiers de 3 \$ américains par personne et par jour.

A Morocco, l'évaluation contingente a été utilisée pour estimer le CAPO des touristes pour la conservation et la réhabilitation de la Médina historique à Fès, un site du patrimoine mondial, classé par l'UNESCO, qui s'est rapidement dégradé. L'enquête distingue le CAP pour l'amélioration du site lui-même (qui dérive de la valeur d'usage de la visite). Ceux des autres visiteurs de Morocco (qui expriment seulement la valeur d'existence et la valeur d'option). Les visiteurs du site lui-même trouvent un CAP de soixante-dix dollars américains par personne sous la forme d'une augmentation de la taxe touristique ou du droit d'entrée pour l'amélioration, l'entretien et la réservation de la médina, tandis que les non-visiteurs ont un CAP d'environ 30 dollars chacun.

A l'issue de cette présentation, les conclusions ne pourront qu'être partielles. Elles sont en premier lieu décevantes : l'idée de pouvoir distinguer les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage à partir de deux questionnements successifs s'est révélée décevante. Interrogés sur leur valeur d'usage puis sur leur valeur de non-usage, les visiteurs proposent globalement une même estimation de leur consentement à payer.

Pourtant, la tentative n'est pas totalement vaine : lorsque les mêmes visiteurs sont interrogés sur leur contribution à l'ensemble du programme, la contribution augmente sensiblement pour atteindre une proposition moyenne de 40 francs. L'association des deux parties du programme amène ainsi à un consentement à payer plus élevé. Là encore, plusieurs explications sont possibles :

- la proposition globale intègre la valeur d'usage et la valeur de non-usage ;
- l'enchère de départ étant plus élevée, le résultat final est influencé ;
- le visiteur ne veut pas se déjuger et démontre la rationalité de ses réponses en poursuivant le jeu (l'enchère finale étant la somme des deux enchères précédentes, la réponse est aussi la somme des deux réponses précédentes) ; il oriente son comportement d'autant plus facilement que cette réponse ne lui « coûte » rien ;

Au bilan, la question reste posée de savoir s'il est possible ici de mesurer la valeur de non-usage accordée par les visiteurs au site patrimonial. Cependant, il faut dès à présent accorder à cette

enquête le mérite de confirmer un attachement à un bien patrimonial prestigieux et un soutien à une politique de restauration des qualités du site. Ce soutien passe par l'acceptation d'une contribution financière. Même si cette dernière reste modérée (entre 20 et 40 francs) elle fournit tout de même une indication importante dans le cadre du processus de décision.

La distinction qui porte sur la présence ou l'absence d'une connaissance réaliste à un accident repose aussi sur le fait qu'un site comme le Grand Canyon est unique ou irremplaçable ou, à l'inverse, existe en grand nombre dans l'environnement. Dans le cas de dommage sur un site non unique, nous devons examiner le degré de substituabilité en termes de références de non-usage. [Diamond, 1993 #111] estiment que les valeurs de non-usage sont fortement affectées par l'existence de roches substitués. Pour le Mont-Saint-Michel, il n'y a pas beaucoup de substituts possibles. Le site doit apparaître comme unique.

Parce que les réponses relatives à la valeur totale sont fréquemment les plus grandes que les valeurs d'usage mesurées séparément, les réponses d'évaluation sont dominées par des valeurs de non-usage. [Diamond, 1993 #111] suggèrent que les valeurs de non-usage associées à des valeurs d'usage devraient être grandes quand l'usage est petit. Ils concluent également que la valeur de non-usage lorsqu'elle n'est associée à aucune valeur d'usage est critiquable.

### *A propos de la valeur de legs*

Il apparaît donc une forte préférence de l'échantillon qui semble accorder une importance à la transmission aux générations futures. Ce constat est comparable aux résultats obtenus dans une autre étude et dans d'autres circonstances. [Hadker, 1997 #455] ont observé en Inde, pour protéger le parc national de Borivli, une préférence de 68,2 % des personnes interrogées acceptant de payer aujourd'hui pour l'environnement au bénéfice des générations futures.

Cependant, si les visiteurs consentent dans leur majorité à contribuer au financement du programme, ils considèrent également que cela modifiera leurs décisions de dépenses pendant la

visite. Un tel comportement eut sembler raisonnable, mais en même temps, la dépense acceptée pour restaurer le site est affichée comme une substitution à d'autres consommations.

**Tableau 68 : Influence sur les autres dépenses.**

<u><i>[Portemonnaie]</i></u>	<u><i>Nombre</i></u>	<u><i>Fréquence</i></u>
<i>Cette somme diminue-t-elle les autres dépenses dans votre budget ?</i>		
Oui	596	55,34 %
Non	384	35,65 %
NSP	47	4,36 %
Non réponse	50	4,64 %
<b>Total</b>	<b>1077</b>	<b>100,00 %</b>

### ***2.1.2 - Lien entre les résultats économétriques et le CAPbase.***

Existe-t-il un lien entre le CAP proposé dans le questionnaire et les réponses formulées par les personnes interrogées.

#### *Existe-t-il un lien entre le CAPbase et la réponse ouverte ?*

Seuls 14,11 % des réponses ouvertes correspondent exactement au niveau du CAP proposé, quel que soit le niveau de ce CAP. Par contre, dans 58,87 % des réponses, le montant donné par une réponse ouverte est inférieur ou égal au CAP proposé dans le questionnaire.

### ***2.1.3 - Faiblesses du questionnaire.***

#### *Ne pas avoir inversé l'ordre des questions d'évaluations*

[Kahneman, 1992 #120] ra`ellent : « le même bien obtient un meilleur consentement à `ayer, s'il est situé en `remier sur la liste. Tolley et Randall ont ainsi montré que les estimations de la valeur de la visibilité au Grand Canyon étaient dé`endantes de la `osition de l'item dans le questionnaire. Elles variaient d'un facteur 3 entre la `remière `osition et la troisième.

Ce`endant, à `artir d'une enquête sur le CAP consenti `our réduire l'ex`osition au rayonnement radioactif dans le milieu `rofessionnel, [Ami, 1998 #456] ont obtenu des ré`ponses cohérentes, même quand elles étaient `osées successivement.

Les refus d'ex`imer un consentement à `ayer ont `arfois des origines difficiles à antici`er :

- le `aiement d'un droit d'entrée est dans certains cas rejeté car le Mont-Saint-Michel est une commune et doit rester, en `rinci`e, d'accès libre ;
- l'idée de construire un `ont effraie certains visiteurs dont l'imagination coit discerner un ouvrage de grande dimension, `roche du Pont de l'Île de Ré au lieu d'un `ont `asserelle, comme l'envisage le maître d'ouvrage ;

#### **2.1.4 - L'existence de biais.**

##### Le biais d'inclusion.

Le biais d'inclusion<sup>212</sup> a`araît lorsque le consentement à `ayer est invariant avec la taille du bien évalué. Certains individus montrent en effet de grandes difficultés à isoler un cas s`écifique de considérations `lus im`ortantes dans un `rocessus de décision [Hoevenagel, 1990 #708]. Par exem`le, leur consentement à `ayer moyen `our `réserver 100 hectares de forêt n'est `as significativement différent du consentement à `ayer `our 1000 hectares ou `our 10 000 hectares. [Kahneman, 1992 #120] ont ainsi com`aré le consentement à `ayer `our tous les lacs de l'Ontario et le consentement à `ayer `our un `etit nombre d'entre eux (1 % du nombre de lacs de l'Ontario), sans observer de différence significative entre le CAP obtenu `our l'ensemble et le CAP accordé

<sup>212</sup> « Embedding » ou « `art-whole bias ».

pour quelques lacs. Cette anomalie est qualifiée « d'effet de champ »<sup>213</sup>. L'utilité ressentie par un agent économique est ici procurée par le groupe de biens plutôt que par des biens individuels [Tverski, 1981 #626].

Une telle indétermination est expliquée par l'influence de considérations morales dans l'expression du consentement à payer. Contribuer à sauver les pandas apporterait plus de satisfaction que de sauver une espèce d'insectes menacée [Kahneman, 1992 #120]. Contribuer à réserver l'environnement est une action louable, de même que sauver Venise des eaux ou le temple d'Angkor de la dévastation. La qualité des causes reflète à la fois les goûts individuels et les valeurs collectives. Les agents expriment une valeur éthique, et s'achètent une bonne conscience, au lieu de traduire en unités monétaires la réalité de leur préjudice. En raison d'une telle « attitude charitable », les valeurs observées seraient davantage l'expression d'un don que le reflet des préférences des agents [Diamond, 1994 #112]. Dans des situations extrêmes, une partie de l'échantillon de l'enquête pourrait accorder un paiement supérieur à la totalité de leurs ressources disponibles (revenus et épargne).

Dès lors, l'objectif initial, qui est l'élaboration d'indicateurs de valeurs comparables à des prix de marché, semble inaccessible. La compensation d'un dommage causé au patrimoine n'est justifiée, du point de vue économique, qu'en raison du préjudice effectif subi par l'agent (ou les agents) concerné(s). Il n'est pas question d'intégrer des considérations morales dans ce préjudice. L'inaptitude de la méthode d'enquête à dissocier l'intérêt proprement privé et les préoccupations éthiques de l'individu confirmerait sa non-fiabilité.

Toutefois, une telle dissociation est-elle réellement possible ? Certaines considérations éthiques peuvent faire l'objet d'une marchandisation, même si celle-ci n'est jamais complète et suffisante. Au besoin, elles peuvent même s'effriter le principe de l'évaluation. [Henry, 1990 #347; Vermersch, 1996 #139] reconnaissent ainsi, pour tenir compte du bien-être des générations futures, que le prix (marchandisation de biens initialement non marchands) cède la place à la norme pour affirmer la prééminence de la valeur éthique.

De plus, l'argument du don charitable suffit-il à expliquer le choix des agents lorsque ces derniers acceptent une proposition d'augmentation des prélèvements obligatoires pour protéger un

<sup>213</sup> « scope effect ».

site menacé ? Il faut alors admettre l'existence d'un 'passager clandestin charitable' inversé dont les réponses sont données sans lien avec la réalité de ses références<sup>214</sup>. [Diamond, 1994 #112] ont essayé de démontrer que même sans introduire la notion de charité, les agents n'exercent pas une référence personnelle. Leurs réponses évaluent une politique : l'intérêt de révenir les pollutions et d'en assurer le financement par une augmentation des imôts.

[Willinger, 1996 #92] s'interroge sur la pertinence réelle de ces objections : « Pour quelle raison cela pose-t-il un problème ? (...) Un consommateur qui préfère acheter un 'produit vert' n'a-t-il pas conscience, même s'il ne s'agit que d'une illusion, qu'il évalue simultanément un certain type de produit, et qu'il entend par là favoriser un développement industriel au détriment d'un autre ? »

[Willis, 1991a #627] suggèrent un motif autrement plus simple<sup>215</sup> : « une enquête dans laquelle le bien évalué est vaguement décrit obtient généralement des réponses vaguement précisées ». Il n'en reste pas moins nécessaire de tenter d'expliquer par la théorie les comportements d'inclusion.

[Thaler, 1985 #705] pose l'hypothèse que le public alloue ses ressources budgétaires en formant des 'modèles mentaux'<sup>216</sup>. Ces derniers font référence à un processus de « budgétisation à

<sup>214</sup> C'est pourquoi [Diamond et Hausman, 1993] refusent que les analyses coûts-bénéfices et les procédures de compensation des dommages tiennent en compte des valeurs éthiques. Ces analyses devraient au contraire reposer sur les références (économiques) définies par l'intérêt propre des agents. La compensation monétaire pour une dégradation d'une ressource naturelle par exemple, devrait être basée sur les pertes individuelles dérivées des références pour la ressource, et non de valeurs éthiques concernant la dégradation.

<sup>215</sup> [Willis et Garrod, 1991a] s'appuient, pour étayer leurs critiques, sur l'enquête menée par [Kahneman et Knetsch, 1992]. Menée par téléphone, cette enquête ne désignait pas de bien environnemental particulier et utilisait la question ouverte comme mode de révélation de la valeur. La présentation, réduite à une phrase, était rédigée ainsi : « si vous pouviez être sûr(e) que les ressources supplémentaires pourraient apporter des améliorations significatives, quelle la somme maximale que vous accepteriez de payer chaque année, sous la forme de taxes, taxes, ou droits d'utilisation, à destination d'un fonds spécial consacré à l'amélioration des services environnementaux ? »

<sup>216</sup> L'expression originale est « mental accounts ». [Thaler, 1985] cite quelques anecdotes qui traduisent des comportements de ménages influencés par les 'comptes mentaux'.

La dernière histoire réunit deux couples. « M. et Mme L. et M. et Mme H. font un séjour de week-end, ramènent du poisson dans leurs bagages, et ce colis est perdu. La compagnie aérienne leur verse 300 \$. Ils vont dîner et dépensent 225 \$. Ils n'auraient jamais dépensé cette somme auparavant ». Les deux ménages ont inscrit la somme reçue à la fois comme un gain tombé du ciel et comme une dépense à faire en nourriture. Cette double inscription pour

deux étages » mené par chaque agent [Meaton, 1980 #712] dans lequel les dépenses totales sont d'abord réparties en quelques grands chapitres de consommation, les 'modèles mentaux', portant sur les biens de subsistance, sur les biens vestimentaires, sur les biens de loisirs, etc.. Puis chaque chapitre du premier étage est décomposé en sous-chapitres considérant cette fois le détail de la dépense. En fait, un consommateur emboîte couramment quelques uns seulement des 'modèles mentaux', et les prend comme référence avant tout achat envisagé [Kahneman, 1984 #713]. Il évalue les conséquences de sa décision à partir d'un point neutre [Kahneman, 1982 #342]. S'il existe un chapitre pour les biens environnementaux, une dépense pour améliorer l'environnement est aussitôt mise en relation avec le CAP maximum envisagé dans le 'compte mental' [Garrod, 1990 #710]. Le raisonnement, comme le suggère [Kneese, 1984 #714], altère la rationalité de la réponse des agents.

Beaucoup de personnes, interrogées sur une question patrimoniale articulière, tendent à allouer tout ou une grande partie de leur budget environnemental à cette question, négligeant d'autres problèmes du même ordre, qui si ils avaient été également étaient connus, seraient évalués au même niveau.

Pour obtenir des résultats plus rationnels, [Bateman, 1994 #607] incitent à introduire au début de toute enquête, des questions sur le budget que la personne interrogée consacre annuellement à la protection de l'environnement, en incluant les donations et souscriptions déjà réalisées. Ainsi, les 'comptes mentaux' sont explicités et il devient plus aisé, pour la personne interrogée, de donner une évaluation rationnelle du sujet étudié.

---

conclusion la dépense extraordinaire. Il en aurait été autrement sans doute si chaque couple avait obtenu 150 \$ de salaire supplémentaire.

L'anecdote 2 met en scène deux joueurs X et Y. Le joueur X a gagné 50 \$ au poker. Il a un full de reines et demande 10 \$ de mieux. Le joueur Y vient d'acquiescer dans la journée 100 parts d'IBM. Il a un full de rois mais se couche. Quand X gagne, Y pense en lui-même : « si j'avais eu 50 \$ de gains, j'aurais suivi ». Les comptes et les budgets sont spécifiques à chaque individu et à chaque moment... Le comportement d'un joueur est modifié par sa situation au cours de la soirée de jeu, mais pas par ses gains ou pertes dans la vie, ni par un événement affecté à un compte différent comme les gains sur un marché d'action.

L'anecdote 3 présente un couple qui vient d'économiser 15000 \$ pour une résidence secondaire. Il est en train d'acheter dans cinq ans. Son épargne est placée à un taux de 10 % sur le marché monétaire. Le couple vient d'acheter une voiture pour 11000 \$ qu'il a payés par un emprunt à un taux de 15 %. Le comportement échappe à priori à toute logique. Le couple redoute en fait qu'une réduction de son épargne destinée à la maison ne puisse être compensée, même si le prêt de la banque est réglé avant la date prévue de l'achat de la maison.



Dans le cas où plusieurs actifs étaient évalués au cours d'une même enquête, la valeur attribuée à un actif particulier dépend de l'ordre dans lequel on pose la question de son évaluation ('effet de séquence d'agrégation'). Enfin, la valeur attribuée globalement à un groupe d'actifs peut être inférieure à la somme des valeurs révélées pour chacune des composantes de ce groupe d'actifs ('effet de sous-additivité') [Willinger, 1996 #92].

### Le biais systématique de l'effet 'mode de réponse'.

La réponse à une question sur la valeur attribuée à un aspect non monétaire ou un autre d'un bien environnemental est un exercice difficile. Si la réponse demandée comprend une évaluation en termes monétaires, un « fardeau supplémentaire » pèse sur la personne interrogée [Gregory, 1997 #177]. Ainsi, l'effet « mode de réponse » intervient lorsque les agents doivent déterminer dans une dimension donnée un équivalent à une variation dans une autre dimension (matching task). Par exemple, on demande à un agent de donner son équivalent monétaire à une variation de la qualité d'un bien environnemental.

Tous les agents, interrogés dans le cadre d'une évaluation contingente, sont confrontés au « matching task » : combien pour la destruction d'une forêt, ou l'amélioration de la qualité de l'air...

Sous sa forme expérimentale, le « matching task » confronte les sujets à des options de choix comportant deux dimensions  $x$  et  $y$ .

L'option  $a_0$  est décrite par le couple  $(x_0, y_0)$ . On pose ensuite la question suivante au sujet : “ quelle est la valeur de  $y$  qui vous laisse indifférent entre  $a_0$  et  $(x_1, \dots)$  ? ”

La réponse du sujet consiste à exprimer la valeur qui « compare » à ses yeux la différence  $x_0 - x_1$ . Si  $x_0 > x_1$ , il choisit  $y_1$  tel que  $y_1 > y_0$ . Dans le cas contraire, il choisit une valeur de  $y_1$  inférieure à la valeur de référence  $y_0$ .

Soit le cas où  $x_0 > x_1$ . Après avoir posé une série de questions, en faisant varier  $a_0$ , est inversé l'objet des questions. En renvoyant les réponses du sujet lors de la dernière étape ( $y_1$ ), la question posée est maintenant : quelle est la valeur de  $x$  qui vous laisse indifférent entre  $(x_1, y_1)$  et  $(\dots, y_0)$  ?

Soit  $x_0^*$  la réponse donnée par le sujet. À une erreur près, la valeur obtenue devrait être la même que  $x_0$ , soit  $E[x_0^*] = x_0$ .

[Johnson, 1989 #118; Delquié, 1993 #110] ont toutefois montré que l'erreur est systématique. Il est même possible d'en révéler le sens. Ainsi,  $x_0^*$  est systématiquement supérieur à  $x_0$  dans le cas où  $y_1 < y_0$  et il est systématiquement inférieur dans le cas contraire.

Une des explications avancées pour justifier ce biais est que les sujets se focalisent sur une valeur et ajustent la dimension à partir de cette valeur (« anchoring and adjustment »).

Pour la première question, le « point d'ancrage » est  $y_0$ . Si  $x_1 < x_0$ , le sujet ajustera  $y$  vers le haut en partant de  $y_0$ . Dans la seconde question, le « point d'ancrage » est  $x_1$ . Si  $y_1^* > y_0$ , il ajustera  $x$  vers le haut en partant de la valeur  $x_1$ . La différence de point d'ancrage peut expliquer la présence d'un biais.

Toutefois, on a également observé un biais lorsque la séquence d'ajustement portait toujours sur la même dimension, par exemple «  $x-x$  » ou «  $y-y$  ». L'origine du biais serait plutôt à imputer au sens de l'ajustement : ajuster « vers le bas » n'est pas simplement le contraire d'un ajustement « vers le haut ».

Le biais résultant du mode de réponse fournit une explication complémentaire à la distorsion constatée entre le CAP et le CAR. Exemple :  $y$  représente le revenu de l'agent et  $x$  la qualité d'un bien public, nous envisageons une amélioration de la qualité du niveau  $x_0$  au niveau  $x_1 > x_0$ . Le consentement à payer pour ce changement est défini par  $(x_0, y_0) \sim (x_1, y_0 - \text{CAP})$ , où  $\sim$  signifie « équivalent à ».

De même, le CAR est défini par  $(x_0, y_0 + \text{CAR}) \sim (x_1, y_0)$ . Le point d'ancrage, dans les deux cas, est  $y_0$ . Mais pour le CAP, il faut ajuster « vers le bas », et pour le CAR, il faut ajuster « vers le haut ». La distorsion entre les deux mesures peut être attribuée à une « aversion » ou « réticence » des agents à dégrader leur revenu [Willinger, 1996 #92].

### Le biais informationnel.

Il y a peut-être encore une incertitude quant au choix de l'objet évalué. [Diamond, 1993 #111] observent en effet que la MEC produit des résultats peu fiables si l'objet qui est proposé sur le marché est mal défini. L'enquête du CEDEM a fait reposer le consentement à payer sur le paysage du Mont-Saint-Michel, dans un environnement proche où seule la petite baie est concernée ; le surport de paiement choisi, quant à lui est le paiement du stationnement. Ces choix correspondent peut-être à une dimension trop importante encore ou trop vague du site pour un visiteur. Ce dernier n'a peut-être pas suffisamment conscience que son comportement, exercé à travers la variation de son consentement à payer, peut avoir une influence sur l'avenir du Mont. Aussi, la réponse formulée est-elle une réponse « forfaitaire », sans lien avec la variation de la satisfaction.

### L'apparition d'un biais de désapprobation.

[Blamey, 1999 #737] ont mis en évidence un biais d'approbation (« yea-saying »). Ils rejoignent les observations d'autres études, notamment [Cummings, 1995 #107], qui observent une plus grande proportion de 'oui' dans les enquêtes hypothétiques par rapport aux enquêtes qui sollicitent un véritable avis.

Ces résultats ont conduit les experts du NOAA Panel à conclure que « les marchés hypothétiques [avaient] tendance à surestimer les CAP à la fois pour les biens privés et pour les biens collectifs » [National Oceanic and Atmospheric Administration (N.O.A.A.), 1993 #863]. La surestimation aurait pour origine le biais d'approbation. Connu des psychologues et des sociologues, le biais d'approbation traduit une tendance à répondre favorablement aux sollicitations de l'enquêteur sans porter une réelle attention au contenu. [Mitchell, 1989 #126] ont précisé la définition du biais d'approbation en le représentant comme la tendance à suivre l'opinion suggérée de l'enquêteur, sans tenir compte de ses propres avis. Mais une telle définition apparaît tout de même trop restrictive.

Plus largement, le biais d'approbation apparaît lorsque la formulation des questions empêche l'expression d'opinions nuancées. Ainsi, la présentation de modalités de choix binaires propose souvent une action volontariste, et une action moins favorable à la conservation (un statu quo par exemple). Cette dernière amène implicitement la personne interrogée à ressentir une culpabilité en raison de son inaction. Soucieuse de donner une bonne image d'elle-même, la participante à l'enquête se prononce envers l'action volontariste. Mais lorsqu'un avis effectif est réclamé, elle attend une meilleure satisfaction personnelle et immédiate. La réponse formulée minimise alors l'implication personnelle.

La présentation du programme du Mont-Saint-Michel en deux parties introduit-elle implicitement une référence morale entre la partie 'désensablement' et la partie 'aménagement' ? La partie 'désensablement' peut être considérée comme la plus morale et la plus altruiste car elle assure la réservation du site à long terme ; la partie 'aménagement' devient alors une opération tournée vers les intérêts égoïstes des visiteurs. Lorsqu'ils sont interrogés sur leur vote pour l'une ou l'autre tranche du programme, les visiteurs marquent logiquement une plus grande sensibilité au 'désensablement' : deux tiers environ des participants à l'enquête ont signifié leur préférence pour le désensablement.

Cependant, dès qu'un avis hypothétique est demandé, le sentiment altruiste est concurrencé par le besoin de retirer une satisfaction directe, au point que le CAP accordé pour le 'désensablement' ne l'emporte plus face au CAP de l'aménagement'. Si l'enquête réclamait un

véritable paiement, les visiteurs seraient-ils amenés à privilégier plus encore la partie de programme orientée vers l'aménagement ?

Pour éliminer le biais d'auto-sélection, [Ready, 1995 #864] proposent d'utiliser un format dichotomique qui offre à chaque personne interrogée quatre à cinq réponses, correspondant à chaque fois à une opinion et un consentement à payer différent. [Blamey, 1999 #737] vont plus loin en suggérant une méthode de minimisation de la dissonance : elle « consiste à séparer le soutien au programme du paiement accepté ». Dans ce cas, la formulation de la question deviendrait :

« Quelle est la réponse qui se rapproche le plus de votre sentiment ?

1. Je soutiens le projet de 'désensablement' et j'accorde un paiement de 60 francs ;
2. Je soutiens le projet de 'désensablement' et le montant de paiement mais la somme de 60 francs est inférieure à ma contribution ;
3. Je soutiens le projet de 'désensablement' et le montant de paiement mais je ne peux contribuer à hauteur de 60 francs ;
4. Je soutiens le projet de 'désensablement' mais pas le montant de paiement quel que soit le montant ;
5. Je suis opposé au projet de 'désensablement', même sans savoir si cela me coûte ; »

De cette façon, il serait possible d'enregistrer le soutien au programme de 'désensablement', même lorsque le prix considéré est très élevé. Inversement, une personne peut exprimer plus facilement son opposition soit au montant du paiement demandé, soit au montant même du paiement, sans être confronté à un sentiment de culpabilité devant l'enquêteur. Le questionnaire utilisé par le CEDEM n'a pas envisagé une telle précaution. Aussi, est-il nécessaire pour commenter les réponses de mieux connaître les justifications des personnes qui ont refusé toute participation au référendum.

### Les motivations des refus de participation au référendum.

Parmi les refus observés, un grand nombre est motivé par le niveau très élevé du tarif annoncé. Le tableau ci-dessous donne les motivations des personnes qui ont refusé de participer au référendum.

**Tableau 69 : Les motivations au refus du référendum.**

<i>[Refus]</i>	<i>Aménagement</i>	<i>Désensablement</i>	<i>Programme complet</i>
<i>Quelle est la raison de votre refus ?</i>			
Pas de valeur	1,03 %	1,66 %	1,94 %
Accès gratuit à l'État de l'État	16,41 %	19,00 %	15,48 %
Seulement à l'État de l'État	30,77 %	33,73 %	28,55 %
Trois	42,56 %	36,82 %	45,00 %
Autre raison	3,85 %	3,80 %	3,39 %
NSP	2,05 %	1,43 %	1,77 %
Non réponse	3,33 %	3,56 %	3,87 %
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Les résultats sont sensiblement identiques pour les trois cas étudiés. La seule variation dans le tableau porte sur la modalité 'trois' qui est moins fréquente pour la partie désensablement. Il ne faut cependant pas conclure à une meilleure acceptation du rincie du référendum. Il y a seulement davantage de réponses qui engagent l'État à financer seul les travaux<sup>217</sup>. Il faut cependant observer que la plus grande proportion pour la modalité 'trois' est obtenue dans le cas du programme complet, pour lequel les prix proposés sont les plus élevés.

Les résultats de ce tableau montrent que les visiteurs qui refusent tout à fait attribuent la responsabilité du refus à d'autres acteurs : le prix proposé est trop élevé ou le financement doit incomber à l'État. Il reste un peu moins de 20 % des visiteurs hostiles au consentement à l'État qui considèrent qu'un patrimoine doit être rincie laissé en accès libre<sup>218</sup>.

L'impact du tarif proposé au visiteur peut être vérifié sur les non réponses peut être observé. Il suffit de déterminer la proportion de personnes qui refusent de participer au référendum parce que le tarif offert est trop cher, réparti selon les différents tarifs utilisés pour l'enquête. Le tableau ci-dessous résume le résultat.

<sup>217</sup> Cette dernière proposition est-elle une forme d'exercice du rincie de passer clandestin ? Le très faible nombre d'étrangers (6,73 % des étrangers interrogés) qui ont choisi cette modalité autorise néanmoins à relativiser l'idée d'un comportement stratégique (puisque ces derniers n'ont pas à verser d'impôts).

<sup>218</sup> Près de 10 % de l'ensemble de l'échantillon observé partage cette analyse. Mais il faut noter que les tarifs proposés sont trop élevés pour 45,68 % de l'échantillon total. Le rôle exclusif de l'État est ramené à 18,76 % des personnes.

**Tableau 70 : Les motivations au refus du référendum.**

<i>[Refus – Trop cher]</i>	<i>Aménagement</i>	<i>Désensablement</i>
<i>Proportion Trop cher / Niveau de tarif</i>		
20 francs	3,01 %	5,16 %
30 francs	15,06 %	15,48 %
40 francs	15,66 %	16,13 %
50 francs	33,13 %	31,61 %
60 francs	31,93 %	30,32 %
Non réponse	1,20 %	1,29 %
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Pour les deux parties de programme, la proportion de refus motivé par un prix trop cher varie en suivant le niveau du prix proposé. Les modalités '50 francs' et '60 francs' représentent 30 % des refus. La même observation est faite pour l'ensemble du programme. Dans le même temps, il n'y a aucun lien apparent entre les niveaux de tarifs proposés et les autres motifs de refus.

### **2.1.5 - Explications complémentaires.**

Pour l'enquête sur le Mont-Saint-Michel, le problème vient peut-être du fait que le bien évalué est identique dans les deux cas. Ce n'est donc pas un effet d'inclusion mais une incapacité à distinguer entre la valeur d'usage et la valeur de non-usage.

Les résultats d'études [Gauthier, 1997 #425] suggèrent que le CAP ne varie pas de façon significative avec la quantité de la ressource évaluée.

L'étude de [Carson, 1994 #809], sur la préservation de la zone sauvage de Kakadu en Australie, montre que le choix de l'échantillon a un impact sur la valeur de non-usage. L'étude utilise deux versions de questionnaire. Le premier porte sur les impacts environnementaux mineurs du projet, tandis que le second porte sur les impacts environnementaux majeurs. Lorsque la population choisie correspond au niveau national, les CAP obtenus dans les deux versions de l'enquête ont une différence statistique significative. Lorsque les deux questionnaires sont soumis à une population au niveau local, la différence se réduit. [Carson, 1994 #809] interprètent ce résultat par une différence dans la valeur de non-usage : le niveau national est à forte composante de non-usage, tandis que le niveau local a un plus grand usage du bien environnemental évalué.

## 2.2 - Quelles améliorations méthodologiques apporter ?

### 2.2.1 - Interroger les seuls non-usagers.

La difficulté d'une telle analyse provient de plusieurs facteurs :

- il faut choisir des non-usagers représentatifs ;
- l'éloignement géographique des individus, leur connaissance du bien, l'incertitude relative à la demande des générations présentes et des générations futures peuvent influencer la valeur de réservation ;
- la possibilité pour le non-usager de devenir, avec une forte probabilité, un usager peut modifier et atténuer l'influence négative de l'éloignement ;

Pour obtenir la seule valeur de non-usage, les enquêtes portent spécifiquement sur les non-usagers [Stenger-Letheux, 1997 #204; Rozan, 1999 #338]. Dans une étude sur la réservation des eaux souterraines en Alsace, [Stenger-Letheux, 1997 #204] a engagé une étude spécifique portant sur les non-usagers. Cette dernière a permis de vérifier que les non-usagers ont un consentement à payer positif pour la réservation de la qualité des eaux souterraines, mais le CAP est plus faible que celui des usagers, ce qui semble cohérent avec la théorie.

[Stenger-Letheux, 1997 #204] considère que la valeur de non-usage des non usagers représente environ 60 % de la valeur de réservation obtenue auprès des usagers. [Amigues, 1995 #312] avaient obtenu pour les fonctions récréatives et écologiques des eaux continentales un rapport 'CAP des non-usagers' / 'CAP des usagers' compris entre 20 % et 80 %.

Il y a dans la nature même du questionnaire un certain nombre de contradictions. En effet, il peut paraître curieux d'interroger une population de touristes dont la présence traduit intrinsèquement un usage. Un usager a-t-il une valeur de non-usage ? L'évaluation contingente menée auprès des usagers semble au plus capable de révéler un résultat agrégé de la valeur d'usage et de la valeur de non-usage.

Mais ces contradictions posent en fait sur les recommandations qui entourent la MEC : rappeler la procédure d'évaluation d'une logique de marché ; utiliser comme support de paiement

un mécanisme bien connu par les personnes interrogées ; choisir pour mode d'enquête des entretiens directs ; disposer d'un échantillon important pour le mécanisme du référendum.

### **2.2.2 - Distribuer les questions dans l'échantillon.**

Pour éviter ce qu'il convient d'appeler un 'effet mémoire', il ne suffit pas de diviser l'échantillon en deux groupes et de proposer à chaque groupe une discussion sur une des deux parties du programme. En effet, cette proposition renvoie à la difficulté de départ qui était de s'assurer qu'un individu pouvait afficher une valeur d'usage et une valeur de non-usage.

Une proposition pourrait être de séparer l'échantillon en trois parties, chacune étant soumise à un questionnaire différent :

- le premier groupe répond au questionnaire actuel ;
- au deuxième groupe est soumis un questionnaire portant sur le seul programme d'aménagement ;
- le dernier groupe reçoit un questionnaire sur le programme de désensablement ;

La comparaison des résultats obtenus permettrait peut-être de mieux interpréter les réponses obtenues dans l'enquête.

### **2.2.3 - Le domaine de validité de la MEC.**

Les recommandations du NOAA ont répondu à certaines critiques en proposant une forme de standardisation de l'évaluation contingente. Il faut reconnaître que bien peu d'enquêtes ont, jusqu'alors, respecté l'ensemble des recommandations. Cependant, le groupe d'experts s'est enchevêtré uniquement sur la manière de pratiquer les évaluations contingentes, après avoir osé l'hypothèse que cette formule était capable de mesurer les valeurs de réservation. Or, [Willinger, 1996 #92] souligne que la 'question de la bonne pratique' est secondaire par rapport à la question du domaine de validité. « On a vu se développer au cours de ces dernières années un questionnement sur ce que contient réellement un CAP révélé pour un bien environnemental : pour quels individus, dans quel contexte, pour quels types de projets, etc., le comportement de maximisation de l'utilité fondamentale la rince-t-elle composites du prix révélé [Claeys-Mekdade, 1999 #787] ? »

L'avenir de la MEC passe en effet par une délimitation de son champ d'application. Dans les études déjà réalisées, les problèmes de fiabilité se posent davantage en raison de la nature de l'objet



évalué qu'en raison de la méthode en elle-même. Mais il faut alors s'interroger sur les modes de construction des valeurs « révélées », afin de vérifier leur comparabilité avec les hypothèses de la MEC [Claeys-Mekdade, 1999 #787].

Les problèmes sont d'autant plus sévères que l'actif matrimonial est peu familier aux personnes interrogées car les références exprimées deviennent plus précises. Aussi, une information imparfaite ou une imprécision dans la nature du bien conduisent à une évaluation incorrecte du consentement à payer. [Gauthier, 1997 #425] relate une expérience menée en Grande-Bretagne pour connaître le CAP accordé à la réservation des animaux du bois de Cranoch : « beaucoup d'individus ont annoncé des valeurs extrêmes pour exprimer leur protestation. Ces individus pensent que la réservation découle d'un droit à la biodiversité, et qu'elle n'a donc pas de prix ». Trois enjeux accompagnent la biodiversité. La grande complexité du concept a été irréductible au cadre de l'enquête. Faute d'être bien explicitée, la sensibilité à la biodiversité dont le questionnaire attend de mesurer l'intensité, confirme son existence mais échoue pourtant à l'évaluation.

#### ***2.2.4 - L'influence des réponses sur l'évaluation.***

Même si la question de la construction des références est résolue, la MEC est sujette à de nombreuses critiques. Les difficultés peuvent résider dans un premier temps dans le fondement même de la méthode : le principe de l'enquête. Rien ne garantit en effet que les réponses soient sincères. Les valeurs observées à l'aide d'un questionnaire peuvent n'être que l'expression d'une valeur symbolique, l'achat d'une bonne conscience ou l'affirmation d'un préjugé. Une étude classique en psychologie sociale, menée par La Piere dans les années 1930 fait une illustration intéressante : l'auteur écrit à 251 restaurants, hôtels, cafés et autres lieux touristiques américains et pose une question : « accueilleriez-vous une personne de race chinoise comme invitée dans votre établissement ? ». Sur 128 réponses, 91 % ont dit non, 9 % ont dit qu'ils étaient incertains et que cela dépendait des conditions et seule une réponse fut positive. Peu après, les 251 établissements ont été visités par un Chinois et seul un service l'a refusé. [Schuman et Johnson, 1976] ont observé le phénomène dans 150 autres études : les corrélations entre les attitudes annoncées et les conduites réelles sont habituellement si faibles qu'elles ne permettent pas de substituer des conduites réelles par des attitudes mesurées.

L'argument est renforcé par d'autres constats. Peu nombreuses sont les personnes capables de relater correctement leur passé. [Parry et Crossley, 1950] ont montré que les individus interrogés

augmentaient de 40 % leurs contributions à la caisse de la communauté et de 25 % leur participation aux scrutins. [Berthier, 1998 #241] révisent que les problèmes de mémoire se posent même pour des questions simples. Une enquête a été effectuée auprès de 3000 échantillons interrogés sur le montant de leur avoir. Chaque réponse a été confrontée avec le montant exact de cet avoir : 25 % seulement de l'échantillon retenu a donné une réponse satisfaisante. Si les témoignages sur le passé récent résistent de telles défaillances, une prédiction correcte d'un comportement éventuel sur un marché hypothétique d'un bien non marchand devient bien improbable. Il n'est donc pas anodin pour des économistes d'appliquer des techniques d'évaluation hypothétique et de supposer que les agents disent bien ce qu'ils feraient réellement.

La discussion se poursuit sur la nature attendue de la réponse. Dès les années 1970, [Ruff, 1975 #132] mettait en garde : « votre réponse à la question sur ce que vous coûte la pollution dénotera évidemment de l'usage qui, selon vous, sera fait de cette information. Si vous pensez que vous serez dédommagés pour ces coûts, vous ferez une évaluation au plus large ; si vous pensez que vous devez payer pour la lutte anti-pollution, en proportion de ces coûts, vous les estimerez au plus bas ». Etant donné que les questionnaires n'imposent pas de transaction effective, les agents n'ont pas de raison de se comporter de la même façon que sur un marché réel. Même s'il existe une incitation à dire la vérité, les biens qui font l'objet d'une évaluation contingente sont des biens non marchands, pour lesquels les agents n'ont pas leur habitude de raisonner en termes de transactions monétaires. La manière dont sont posées les questions rend une grande importance. Par exemple, si l'on souhaite évaluer le coût de la pollution d'une rivière, une partie des personnes interrogées, en particulier ceux qui habitent près de la rivière, sera prête à payer plus pour l'évaluation. Si toutes les personnes interrogées n'ont pas le même avantage à attendre d'une dépollution, les questions doivent être posées de sorte que cela soit vérifiable : « voudriez-vous voir la pollution réduite de x % par une augmentation de y % du coût de la vie ? » Ainsi, l'alternative possible est clairement affichée.

D'autres expériences [Ruff, 1975 #132; Hershey, 1982 #116; Hershey, 1985 #117; Delquié, 1993 #110] ont établi que le 'mode de réponse' avait une influence sur l'évaluation. Par exemple, la référence expérimentée entre des loteries était fortement dépendante du type de mesure : une note de 0 à 20, un prix d'acquisition ou de cession, un classement ordinal... De ce fait, encore une fois, ce n'est pas la méthode d'évaluation contingente qui est remise en cause. La discussion s'élargit à tous les modes d'évaluation. L'ensemble de ces remarques amène [Diamond, 1994 #112] à s'interroger

sur la capacité réelle de l'évaluation contingente à atteindre son objectif : estimer la valeur d'existence.

Cependant, il faut sans doute relativiser en grande partie les critiques. Les arguments et les études utilisés sont plutôt anciens. Peut-être sont-ils désormais les témoins d'une époque qui risait moins qu'aujourd'hui les enquêtes d'opinion. La circulation de l'information n'avait pas la même importance qu'aujourd'hui. Les estimations fiables des sondages d'avant élection démontrent, par l'expérience, la pertinence croissante des procédures d'enquête. Les méthodes se sont affinées et les précautions d'usage sont plus nombreuses. [Bonnieux, 1996 #808] estiment que la validité de résultats est d'autant plus fiable que, d'une part l'actif considéré n'est pas atteint par une dégradation irréversible et possède une valeur d'existence finie, et d'autre part, que la pollution concernée est bien délimitée et que son comportement est de type hédoniste.



## **Bibliographie**

## Table des matières

<b>Sommaire</b> -----	<b>3</b>
<b>Avant-propos.</b> -----	<b>6</b>
<b>Introduction générale</b> -----	<b>9</b>
La forme ordinaire du `atrimoine-----	11
L'extension d'un conce` t.-----	15
Ex` loiter le `atrimoine.-----	20
Le Mont-Saint-Michel, entre mythe et réalité.-----	28
Le Mont-Saint-Michel, Merveille de l'Occident.-----	29
Les moines bâtisseurs-----	30
Une ` rison d'Etat-----	32
La vague touristique-----	32
<b>Partie 1 – Patrimoine et complexité.</b> -----	<b>38</b>
<b>Chapitre 1 - De la nature d'un patrimoine.</b> -----	<b>39</b>
<b>Section 1 - Les traits distinctifs d'un patrimoine.</b> -----	<b>42</b>
1.1 - Patrimoine et société.-----	43
1.1.1 - Un bien non ` roduit.-----	44
1.1.2 - Une reconnaissance sociale.-----	47
1.1.3 - Combler l'incertitude.-----	49
1.1.4 - L'héritage.-----	52
1.2 - Une ` ro` riété restreinte.-----	57
1.2.1 - Origine de la ` ro` riété.-----	57
1.2.2 - Les racines de l'a` ` ro` riation.-----	61
1.2.3 - Les limites de l'a` ` ro` riation.-----	63
<b>Section 2 - Le patrimoine dans la typologie des biens économiques : classement et conséquences.</b> -----	<b>66</b>
2.1 - De la diversité des biens.-----	66
2.1.1 - Bien de luxe ou bien inférieur ?-----	67
2.1.2 - Biens ` rivés, biens ` ublics...-----	69
2.1.3 - Les ressources communes.-----	70

2.1.4 - Les biens clubs.-----	72
2.2 - La typologie des biens économiques s'applique-t-elle au patrimoine ?-----	73
2.2.1 - L'exclusivité.-----	74
2.2.2 - La rivalité.-----	75
2.2.3 - La typologie des biens économiques.-----	75
2.2.4 - Biens patrimoniaux et capital.-----	79
<b>Conclusion.-----</b>	<b>81</b>
<b>Chapitre 2 - La gestion d'un patrimoine.-----</b>	<b>83</b>
<b>Section 1 - Les gestions 'classiques' du patrimoine.-----</b>	<b>86</b>
1.1 - Les fondements d'un marché du patrimoine.-----	87
1.1.1 - Les hypothèses théoriques.-----	88
1.1.2 - De la rationalité.-----	89
1.1.3 - Retrouver l'homogénéité du bien.-----	91
1.1.4 - Du marché aux marchés.-----	95
1.2 - Les spécificités des marchés du patrimoine.-----	96
1.2.1 - La 'faiblesse' du marché des supports patrimoniaux.-----	96
1.2.2 - Une offre de services diversifiée.-----	98
1.2.3 - Une demande de services segmentée.-----	100
1.2.4 - La demande de visite au Mont-Saint-Michel.-----	103
1.3 - De la gestion marchande à la gestion publique.-----	106
1.3.1 - L'insuffisance du marché-----	106
1.3.2 - Les limites de la gestion publique.-----	109
1.3.3 - La gestion publique du Mont-Saint-Michel.-----	110
<b>Section 2 - Vers une gestion patrimoniale du Mont-Saint-Michel.-----</b>	<b>112</b>
2.1 - Les étapes de la gestion patrimoniale.-----	114
2.1.1 - Le mode autarcique et unitaire de la gestion de proximité.-----	116
2.1.2 - Le mode ouvert et arcéllisé de la gestion associative et fonctionnelle.-----	117
2.2 - L'avènement d'un nouveau mode de gestion.-----	121
2.2.1 - Le nouveau mode de gestion : ouvert et unitaire.-----	122
2.2.2 - Restaurer le caractère maritime du Mont-Saint-Michel.-----	125
La nature des travaux.-----	126
Le financement des travaux.-----	129
Le calendrier.-----	131
<b>Conclusion.-----</b>	<b>133</b>
<b>Chapitre 3 - L'évaluation d'une gestion du patrimoine.-----</b>	<b>136</b>
<b>Section 1 - L'évaluation des programmes d'aménagement.-----</b>	<b>141</b>
1.1 - De l'analyse coûts-avantages à l'analyse multi-critères.-----	141
1.1.1 - Les principes généraux des analyses 'coûts-avantages'.-----	142

Définir les avantages. -----	143
Définir les coûts. -----	144
Evaluation et jugement de valeur. -----	145
1.1.2 - Une ou des méthodes coûts-avantages ? -----	145
L'analyse coûts-efficacité (ACE).-----	146
L'analyse décisionnelle (AD). -----	147
L'analyse coûts-bénéfices (ACB). -----	149
Le `hasage de l'ACA -----	150
1.1.3 - D'autres méthodes d'évaluation ? -----	151
1.1.4 - L'analyse multi-critères (AMC), un `rogramme à objectifs multi`les. -----	151
1.2 - Qualités, limites, exigences de ces techniques. -----	155
1.2.1 - Les critiques des analyses coûts-avantages. -----	156
1.2.2 - Le `roblème de l'actualisation. -----	158
1.2.3 - L'irréversibilité. -----	160
1.2.4 - Efficacité et équité. -----	162
<b>Section 2 - La détermination de la valeur du patrimoine.-----</b>	<b>166</b>
2.1 - Usage et non-usage : recherche de la valeur totale. -----	169
2.1.1 - Biens marchands et biens non marchands. -----	169
2.1.2 - De la valeur d'usage à la valeur totale.-----	171
2.1.3 - La valeur d'o`tion. -----	175
2.1.4 - La valeur de legs.-----	177
2.1.5 - La valeur d'existence.-----	178
2.1.6 - La valeur économique totale en `ratique.-----	181
Les difficultés `ratiques de la valeur économique totale.-----	181
La valeur économique totale du Mont-Saint-Michel. -----	181
2.2 - Les déterminants de la valeur du `atrimoine. -----	183
2.2.1 - Les fondements de la valeur. -----	183
2.2.2 - La mesure de la valeur économique totale d'un `atrimoine. -----	184
2.2.3 - La variation du sur`lus et la variation de dé`enses. -----	189
Re`résentation gra`hique des différents sur`lus-----	191
2.2.4 - Choisir entre le CAP et le CAR. -----	192
2.2.5 - A``lication au Mont-Saint-Michel. -----	195
<b>Partie 2 – Patrimoine et mesure de la valeur. -----</b>	<b>201</b>
<b>Chapitre 4 - Calculer la valeur du patrimoine. -----</b>	<b>202</b>
<b>Section 1 - La diversité des évaluations des actifs non marchands. -----</b>	<b>205</b>
1.1 - Les méthodes indirectes. -----	205
1.1.1 - Les effets économiques induits -----	206
1.1.2 - La méthode des coûts de trans`ort-----	208
1.1.3 - Les `rix hédonistes. -----	212



1.1.4 - Valoriser grâce à la télévision : les limites de l'observation des comportements.-----	215
1.1.5 - Le système de comptes du patrimoine naturel.-----	217
1.2 - Les méthodes de valorisation hypothétiques. -----	219
1.2.1 - La méthode des coûts de transfert hypothétiques.-----	220
1.2.2 - La méthode de classification hypothétique. -----	221
1.2.3 - La méthode des jeux d'allocation de ressources. -----	222
<b>Section 2 - La Méthode d'évaluation contingente (MEC).-----</b>	<b>224</b>
2.1 - Introduction à l'évaluation contingente. -----	225
2.1.1 - Des premières études à la reconnaissance. -----	226
2.1.2 - Les fondements de la MEC. -----	229
2.1.3 - Les conditions d'application.-----	231
2.1.4 - La réalisation d'une évaluation contingente. -----	232
1. Préaration. -----	233
2. Enquête. -----	236
3. Calcul et 4. Estimation. -----	239
5. Agrégation. -----	241
6. Evaluation. -----	242
2.1.5 - Une efficacité discutée. -----	242
2.2 - Une tentative d'application de la MEC au Mont-Saint-Michel. -----	245
Une menace crédible ?-----	246
2.2.2 - Description de l'enquête. -----	247
2.2.3 - La construction du questionnaire. -----	250
2.2.4 - La sélection de la population. -----	252
<b>Chapitre 5 - La MEC, un outil économique ou un outil démocratique.-----</b>	<b>255</b>
<b>Section 1 - Les visiteurs et la restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. ----</b>	<b>259</b>
1.1 - Impliquer les acteurs. -----	260
1.1.1 - Une affaire de réputation.-----	262
1.1.2 - Les relations patrimoniales. -----	265
Le niveau intra-générationnel-----	266
Le niveau inter-générationnel-----	266
1.2 - Les visiteurs et la réservation du Mont-Saint-Michel. -----	268
1.2.1 - Les codes de la perception du patrimoine.-----	268
1.2.2 - La population interrogée. -----	269
Caractéristiques socio-économiques. -----	269
Présentation qualitative des visiteurs.-----	274
1.2.3 - Quel intérêt pour le monument ? -----	278
<b>Section 2 - Le pari du référendum pour révéler les préférences. -----</b>	<b>282</b>
2.1 - La MEC, un processus démocratique. -----	283
2.1.1 - Election et marché : deux expressions de la souveraineté de l'individu ?-----	284

2.1.2 - Le marché : une souveraineté limitée.	285
2.1.3 - Un espace de conflit ou un espace de consensus.	286
2.1.4 - La relation entre marché réel et marché fictif.	287
2.1.5 - Les électeurs et les experts.	288
2.2 - Que mesure la MEC ?	290
2.2.1 - Une révélation des préférences.	290
2.2.2 - Un sentiment altruiste.	294
2.2.3 - La MEC mesure-t-elle correctement l'importance d'un problème ?	296
<b>Conclusion</b>	<b>296</b>
<b>Chapitre 6 - MEC, valeur d'usage et valeur de non-usage.</b>	<b>299</b>
<b>Section 1 - L'apparente non-distinction entre valeur d'usage et valeur de non-usage.</b>	<b>301</b>
1.1 - Le calcul du consentement à payer.	302
1.1.1 - Un réel consentement à payer ?	303
1.1.2 - La méthode du référendum.	305
1.1.3 - Les résultats synthétiques de l'enquête.	308
1.1.4 - Modélisation du CAP.	315
1.2 - Les résultats économétriques.	316
1.2.1 - Une évaluation en référendum simulé.	317
Les troncatures	319
Le maximum de vraisemblance.	319
Analyse de l'opération d'aménagement.	320
Analyse de l'opération de désensablement.	323
1.2.2 - Résultats généralisés.	326
1.2.3 - Les commentaires qui accompagnent les CAP acceptés.	327
<b>Section 2 - L'interprétation des résultats.</b>	<b>328</b>
2.1 - La fragilité des résultats.	328
2.1.1 - Quelle validité pour la MEC ?	328
A propos de la valeur de legs	330
2.1.2 - Lien entre les résultats économétriques et le CAPbase.	331
Existe-t-il un lien entre le CAPbase et la réponse ouverte ?	331
2.1.3 - Faiblesses du questionnaire.	331
Ne pas avoir inversé l'ordre des questions d'évaluations	331
2.1.4 - L'existence de biais.	332
Le biais d'inclusion.	332
Le biais systématique de l'effet 'mode de réponse'.	336
Le biais informationnel.	337
L'absence d'un biais de désélection.	338
Les motivations des refus de participation au référendum.	339
2.1.5 - Explications complémentaires.	341

2.2 - Quelles améliorations méthodologiques apporter ? -----	342
2.2.1 - Interroger les seuls non-usagers. -----	342
2.2.2 - Distribuer les questions dans l'échantillon. -----	343
2.2.3 - Le domaine de validité de la MEC. -----	343
2.2.4 - L'influence des réponses sur l'évaluation. -----	344
<b>Bibliographie -----</b>	<b>348</b>
<b>Table des matières -----</b>	<b>349</b>
<b>Tables -----</b>	<b>355</b>
Liste des tableaux -----	355
Liste des graphiques -----	357

# Tables

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Thèmes, formules et illustrations du tourisme culturel</i> .....	15
<i>Tableau 2 : Nombre de visiteurs par mode de transport (année 1996-1997)</i> .....	34
<i>Tableau 3 : Une typologie des biens économiques</i> .....	76
<i>Tableau 4 : Des exemples dans la typologie des biens</i> .....	79
<i>Tableau 5 : Le Mont-Saint-Michel en quelques chiffres (1999)</i> .....	86
<i>Tableau 6 : Monuments classés par catégorie et type de propriétaires</i> .....	97
<i>Tableau 7 : L'utilisation de documents</i> .....	102
<i>Tableau 8 : Evolution de la fréquentation sur un an (année 1996-1997)</i> .....	104
<i>Tableau 9 : Durée de la visite</i> .....	104
<i>Tableau 10 : La nature des visites au Mont-Saint-Michel</i> .....	105
<i>Tableau 11 : Organigramme des responsabilités</i> .....	125
<i>Tableau 12 – Les contributions des partenaires du programme</i> .....	130
<i>Tableau 13 : Le calendrier du projet</i> .....	132
<i>Tableau 14 : Une matrice des gains au Mont-Saint-Michel</i> .....	148
<i>Tableau 15 : Une proposition de phasage de l'Analyse coûts-avantages</i> .....	150
<i>Tableau 16 : Comparaison des techniques d'aide à la décision</i> .....	153
<i>Tableau 17 – VAN pour différents taux d'actualisation (en millions de francs)</i> .....	159
<i>Tableau 18 : Les objectifs alloués au système de navettes</i> .....	164
<i>Tableau 19 : Synthèse de la discussion sur le choix du moyen de transport</i> .....	165
<i>Tableau 20 : La valeur économique totale</i> .....	175
<i>Tableau 21 : Les composantes de la valeur économique totale du Mont-Saint-Michel</i> .....	182
<i>Tableau 22 - Surplus, consentement à payer et consentement à recevoir</i> .....	186
<i>Tableau 23 – Variations compensatrices du bien-être dans le cas d'une amélioration et d'une détérioration de la qualité d'un actif patrimonial</i> .....	187
<i>Tableau 24 – Variations équivalentes du bien-être dans le cas d'une amélioration et d'une détérioration de la qualité d'un actif patrimonial</i> .....	188
<i>Tableau 25 – Les trois mesures de surplus dans le cas d'une amélioration de la qualité de l'environnement</i> .....	191
<i>Tableau 26 – CAP pour l'aménagement du Mont-Saint-Michel</i> .....	197

<i>Tableau 27 – CAP pour le désensablement du Mont-Saint-Michel</i> .....	199
<i>Tableau 1 : Durée de l'entretien</i> .....	212
<i>Tableau 2 : le choix des techniques d'évaluation</i> .....	223
<i>Tableau 3 : Les méthodes d'évaluation et la valeur économique totale</i> .....	224
<i>Tableau 4 : fréquence des enquêteurs</i> .....	247
<i>Tableau 5 : Les lieux d'enquête</i> .....	248
<i>Tableau 6 : Durée de l'entretien</i> .....	249
<i>Tableau 1 : Caractéristiques socio-économiques des personnes interrogées</i> .....	271
<i>Tableau 2 : Les CSP dans la population nationale</i> .....	271
<i>Tableau 3 : Nationalités de l'échantillon</i> .....	273
<i>Tableau 4 : Mode de transport</i> .....	273
<i>Tableau 5 : Nombre de personnes par véhicule</i> .....	273
<i>Tableau 6 : Revenus</i> .....	274
<i>Tableau 7 : Nombre d'accompagnateurs</i> .....	274
<i>Tableau 8 : La présence d'enfants</i> .....	275
<i>Tableau 9 : Tableau croisé Accompagnateurs / Enfants</i> .....	275
<i>Tableau 10 : Nombre de visites</i> .....	276
<i>Tableau 11 : Objectif des personnes interrogées</i> .....	276
<i>Tableau 12 : Perspective d'autres visites</i> .....	277
<i>Tableau 13 : Quel montant de dépense pour la visite ?</i> .....	277
<i>Tableau 14 : L'attachement au Mont-Saint-Michel</i> .....	278
<i>Tableau 15 : Les raisons de l'attachement</i> .....	279
<i>Tableau 16 : La perception des problèmes</i> .....	280
<i>Tableau 17 : La conservation du Mont-Saint-Michel</i> .....	280
<i>Tableau 18 : Connaissance du projet</i> .....	281
<i>Tableau 19 : Un ordre dans les projets</i> .....	281
<i>Tableau 20 : L'acceptation d'un éloignement des parkings</i> .....	282
<i>Tableau 21 : Un processus de décision 'Top-down' au Mont-Saint-Michel</i> .....	298
<i>Tableau 22 : L'entrée est-elle payante ?</i> .....	303
<i>Tableau 23 : Réaction au caractère payant des visites</i> .....	303
<i>Tableau 24 : L'acceptation du principe de paiement</i> .....	304
<i>Tableau 25 : La participation des visiteurs au financement</i> .....	304
<i>Tableau 26 – L'arbre des CAP</i> .....	306
<i>Tableau 27 – Les arbres de CAP de l'enquête au Mont-Saint-Michel</i> .....	307
<i>Tableau 28 : Les enchères de départ du questionnaire</i> .....	308
<i>Tableau 29 : CAP pour l'aménagement seul</i> .....	310
<i>Tableau 30 : CAP pour le désensablement</i> .....	311
<i>Tableau 31 : CAP pour l'ensemble du programme</i> .....	312
<i>Tableau 32 : Consentement à payer pour l'opération d'aménagement</i> .....	313
<i>Tableau 33 : Consentement à payer pour l'opération de désensablement</i> .....	313
<i>Tableau 34 : Consentement à payer pour le programme complet</i> .....	315

<i>Tableau 35 : Influence sur les autres dépenses. ....</i>	<i>331</i>
<i>Tableau 36 : Les motivations au refus du référendum. ....</i>	<i>340</i>
<i>Tableau 37 : Les motivations au refus du référendum. ....</i>	<i>341</i>

## **Liste des graphiques**

